This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376611

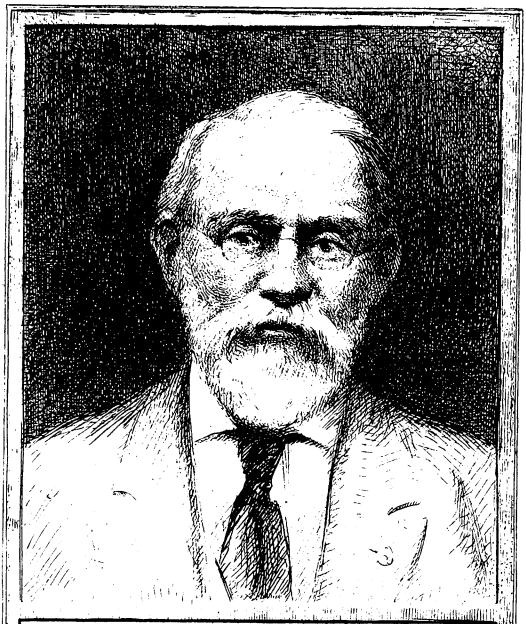

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
161
.A26

Hosted by Google

Hosted by Google

REVUE

DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

Hosted by Google

SAINT-MAIXENT, TYP. REVERSÉ.

Hosted by Google

REVUE

DE L'AUNIS

DE

LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

SEPTIÈME VOLUME

1er Semestre 1868

LA ROCHELLE
PETIT, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L.CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Nyw.
3-18-33
26766

L'envoi de la *Revue* continue après l'expiration de l'abonnement : toute personne qui ne renverra pas le présent numéro sera considérée comme abonnée pour l'année 1868.

HISTOIRE DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION A BORDEAUX, principalement sous l'administration anglaise, par Francisque Michel, t. I, 1867.

—

2me article.

—

L'Angleterre d'abord, avec laquelle le commerce est à la fois le plus actif et le plus inégal, parce qu'il reçoit le contre-coup de toutes les oscillations de la politique. C'est là un point tellement important dans notre histoire que pour le bien déterminer il faudrait la refaire tout entière pendant plusieurs siècles. Le fait lui-même est hors de doute; les détails seuls manquent pour y verser une pleine lumière en y portant une mesure précise. Je me borne à signaler ceux qui ressortent du livre de M. Michel. Tantôt Bordeaux et La Rochelle sont Anglais en même temps, ou en même temps Français, et alors ils marchent d'accord; tantôt ils sont soumis à des suzerains différents, et alors ils entrent en lutte d'une manière plus ou moins ouverte, plus ou moins violente. En 1218, Bordelais et Rochelais sollicitent d'Henri III le paiement des dettes contractées envers eux par son père, et font au moins reconnaître leur droit. La guerre de cent ans rend à l'Angleterre les rapports difficiles avec Bordeaux presque autant qu'avec La Rochelle, et, en 1410, dans une trève conclue entre les deux puissances belligérantes, il est stipulé que tous les marchands d'Angleterre pourront venir à La Rochelle, par terre et par

Hosted by Google

mer, charger des vins et retourner dans leur pays, avec réciprocité pour les Rochelais qui voudraient venir vendre leurs vins en Angleterre; une proclamation avait fait connaître ces dispositions dans tout l'ouest de la France. Ce n'était là de la part de Henri IV qu'un retour partiel au respect du droit commercial reconnu longtemps par les princes des deux pays. Deux cents ans auparavant, Louis VIII concédait aux Rochelais un privilége par lequel il donnait à tous les marchands qui commerçaient avec eux un sauf-conduit par toutes ses terres, pour eux et leurs marchandises, et, au cas où il déclarerait la guerre à la nation à laquelle ils appartiendraient, leur garantissait pour se retirer librement vingt jours à dater de cette déclaration. Edouard III au début de la guerre de cent ans l'avait reconnu, sinon toujours respecté en fait, et l'avait de lui-même et par des lettres spéciales rappelé aux Rochelais, en 1338, les invitant à venir avec sécurité dans son royaume. En 1393, une décision de l'échevinage de La Rochelle avait prescrit au maire de laisser les Anglais et autres étrangers se loger où ils voudraient à La Rochelle, tout en lui réservant expressément le droit d'intervenir s'ils se trouvaient réunis quelque part en trop grand nombre.

Les Rochelais tenaient naturellement beaucoup à ce privilége: en 1467, après avoir cédé à des ordres contraires de Louis XI, ils le firent reconnaître même de ce prince méfiant et absolu; et il le confirma encore expressément en 1472, bien qu'il eût alors un prétexte tout trouvé pour le supprimer. Ils avaient fait de grandes difficultés avant de renoncer sur son ordre à l'obéissance que, sur ses ordres exprès, ils avaient jurée à son frère, le duc de Guienne, et il s'en montrait fort irrité.

A la fin du xve siècle, Bordelais et Rochelais réclament en même temps contre les exigences, contre les exactions auxquelles ils sont soumis en Angleterre.

Cette communauté d'intérêts, même entre ennemis, n'était pas toujours sentie, ou plutôt cédait souvent à des passions plus vives. Ainsi après la prise de La Rochelle par Louis VIII, Henri III entrave par tous les moyens dont il dispose, y compris le refus de payer ses propres dettes, l'exportation des

Hosted by Google

vins de La Rochelle. Il n'y avait pas toujours besoin pour cela de la guerre; et l'on vit Edouard Ier mettant son pouvoir royal au service de ses intérêts de marchand, empêcher ses sujets d'acheter du vin à quelqu'autre que ce fût tant que les siens ne seraient pas vendus. Les bourgeois chefs de la commune protégeaient bien par des réglements leurs vins contre la concurrence. Le libre échange n'est pas une doctrine du XIIIe siècle.

Le pis de ces alternatives, c'est qu'elles faisaient dégénérer les rivalités commerciales des deux villes en hostilités violentes, qui échappaient parfois à la direction des rois. En 1220, toutes deux soumises au roi d'Angleterre, elles n'en ont pas moins des différends; elles se reprochent mutuellement de n'avoir pas respecté leurs coutumes et leurs libertés; mais elles règlent leurs débats sans recourir à l'intermédiaire du roi, et signent seules le traité qui y met fin. La paix était avant le XVIe siècle un hasard si peu commun et si peu durable qu'un navire de commerce ne se risquait guère à naviguer seul; on ne sortait des ports qu'armés et réunis en flottille; mais dans un tel voisinage, l'inimitié était bien plus redoutable. En 1384, des corsaires de La Rochelle vont piller jusque dans la Gironde un navire anglais qui avait l'imprudence de sortir seul de Bordeaux. Vers le même temps les Bordelais brûlent en mer, malgré une trève, une barque rochelaise chargée de cinquante tonneaux de vin, et les conservateurs de la trève autorisent des représailles. Ces luttes durèrent bien longtemps après que les rois anglais n'eurent plus de domaines en France. Les dissidences religieuses y furent un aliment et un prétexte. En 1569, des exigences du roi et du prince de Condé forçaient les marchands anglais d'abandonner Bordeaux pour La Rochelle, puis les bons traitements de Catherine de Médicis décidaient ces mêmes marchands à revenir à Bordeaux en promettant de ne plus retourner à La Rochelle. Sous le règne même de Louis XIII, des pirates partis de La Rochelle, désavoués, il est vrai, par le corps de ville, mais recrutés en grande partie parmi les matelots de la ville, viennent infester la Gironde. Les plaintes des Bordelais à cet égard allaient bientôt trouver un écho dans

Hosted by Google

celles des Etats de Bretagne. Il est triste de constater ces deux choses, que l'histoire du commerce et celle de la piraterie sont pendant longtemps bien difficiles à dégager l'une de l'autre; qu'il n'y a pas de résistance à main armée, si juste soit-elle, qui ne serve de prétexte au vol et au pillage.

Les commerçants pacifiques faisaient bien quand ils pouvaient justice de ces violences. Ainsi, en 1459, les Bordelais firent saisir une barque rochelaise chargée de sel, que des corsaires bayonnais avaient enlevée, et y avaient amenée et vendue. Et ce n'était pas seulement sur mer qu'avaient lieu ces luttes; elles amenaient des guerres sur terre, des piéges perfides, et le maire de La Rochelle dut une fois faire sortir de la ville tous les Bayonnais qui s'y trouvaient, dans la crainte qu'ils n'y missent le feu. Il y avait plus que rivalité commerciale; il y avait haine politique depuis 1224. Bayonne pourtant enviait La Rochelle, dont elle fut fière de recevoir des mains de Jean-sans-terre la charte communale : car c'est bien la sienne qu'elle reçut, qu'elle soit du reste ou ne soit pas originairement la charte de Rouen. Ceci soit dit sans blâmer l'assertion de M. Michel qui n'était pas obligé ici à une si minutieuse exactitude.

Et cependant la chute de la ville rivale nuisit à Bayonne et à Bordeaux. La prise de La Rochelle en 1628, fit cesser les priviléges commerciaux qui contribuaient beaucoup à attirer les Anglais en Guyenne.

L'Angleterre était le principal, elle n'était pas le seul pays où Bordelais et Rochelais se rencontrassent comme associés ou comme concurrents. Il y avait la Flandre d'abord, Damm en particulier. J'ai déjà rappelé les traités avec ce pays : leur fréquent renouvellement montre que les relations nombreuses étaient cimentées par un intérêt commun qui triomphait de tous les démêlés. Les Flamands venaient chercher à La Rochelle du vin, soit pour leur propre pays, soit pour les pays étrangers, où ils le portaient parfois frelaté, ce qui motiva un acte du parlement d'Ecosse pour défendre de leur en acheter. Ils y apportaient des draps, dont le transit était protégé sur toute la route par des conventions souvent violées, souvent renou-

Hosted by Google

velées. M. Fr. Michel relève les noms de plusieurs marchands flamands, domiciliés à La Rochelle; mais ce ne sont là que de faibles indices d'un fait bien constaté d'ailleurs, et l'on sait qu'une rue de la ville a porté jusqu'à nos jours le nom de Canton des Flamands. Cela n'empêchait pas les Flamands de louer à l'occasion leurs navires aux rois de France pour combattre les Rochelais. Quoiqu'on en dise, ce n'est pas de nos jours que le pouvoir de l'argent est devenu de tous le moins contesté.

Il y avait les Ecossais : M. Fr. Michel trouve souvent Bordeaux et La Rochelle unis dans les relations indiquées avec cette nation. Il y avait des Allemands; au nombre des garants du traité fait en 1483, par Louis XI, avec la hanse teutonique, à côté du sénéchal d'Aquitaine figurent des négociants de La Rochelle. Une charte partie rédigée en 1550 par le notaire Donzeau, mentionne un tonneau d'encens et une barrique de verjus expédiés au nom d'un Rochelais, à destination de Middelbourg. On voit, dès 1388, un sauf-conduit octroyé par Richard II à un navire de Stralsund, chargé par un marchand de Gênes, de vins de La Rochelle et d'autres marchandises.

Il y avait donc des Italiens; M. Michel pense qu'ils avaient lié des relations avec La Rochelle bien plus tôt qu'avec Bordeaux, qu'ils y avaient une colonie; et en effet une ordonnance de Louis X, du 9 juillet 1315, porte que les marchands italiens et leurs capitaines, ou consuls, ne pourront avoir leur domicile en France que dans quatre villes : Paris, Saint-Omer, Nîmes et La Rochelle.

A plus forte raison devait-il y avoir des liens commerciaux entre La Rochelle et l'Espagne : j'ai déjà montré avec M. Michel des marchands espagnols achetant des vins à La Rochelle. Il trouve en 1242 un ordre de Henri III d'Angleterre au sénéchal de Gascogne de signaler aux notables de Bordeaux le passage d'un navire d'Espagne à destination de La Rochelle avec un chargement de chevaux, de soieries et autres marchandises, et de les inviter à lui courir sus. Après le traité de Brétigny, Edouard se hâta d'assurer aux marchands castillans le maintien de toutes leurs franchises dans ce port et de prévenir tous les

Hosted by Google

prétextes sous lesquels ses officiers auraient pu les inquiéter. En 1416 au contraire la commune rochelaise maintient les droits particuliers qu'elle prélève sur les marchands castillans contre les priviléges qu'on leur a accordés en France et dont ils argüent. Ils n'en continuent pas moins à fréquenter son port et, en 1430, le roi de Castille et le duc de Bretagne ayant érigé un tribunal pour régler les différends commerciaux entre leurs sujets le placent à La Rochelle, comme au lieu le plus ordinaire de leurs relations.

Enfin nous retrouvons encore La Rochelle à propos des pélerinages à Saint-Jacques de Compostelle. Dès la guerre de cent ans les Rochelais se méfiaient des gens qui passaient chez eux venant d'Angleterre pour aller en pélerinage à Saint-Jacques en Galice, et arrêtèrent malgré son habit un pélerin anglais venu sur une barque espagnole et entré dans leur ville sans en faire déclaration au maire. D'un autre côté le chapitre de Saint-Jacques avait des fiefs et aumônes sur la Rochelle, et c'est dans ce port que la reine-mère s'embarqua en 1462 pour faire ce pélerinage. On sait même que le fret du petit bâtiment qu'elle monta pour ce voyage fut de 550 livres.

En 1226, frère Thomas, de l'ordre du Temple, recevait la somme de 33 livres 10 shillings pour fret d'un grand vaisseau du roi, qu'il avait employé à porter de La Rochelle à Bordeaux une cargaison appartenant à un négociant de cette dernière ville. On trouve dans le traité des pierres de Bernard Palissy, l'itinéraire que suivaient les navires, de quelque grandeur qu'ils fussent, pour aller de Bordeaux, soit à La Rochelle, soit en Bretagne, en Flandre et en Angleterre.

M. Michel signale l'origine bordelaise d'une de nos familles municipales, les Loupsault. Lopsault, qui était le nom d'une église de Médoc, était aussi celui d'une famille bordelaise, et on trouve dans un registre de 1444 un Anthony de Lopsault. Celui-ci est postérieur à nos maires du même nom. Au contraire M. Michel combat l'opinion de Scaliger, qui faisait descendre Montaigne d'un pêcheur breton qui se serait établi à La Rochelle. La *Revue de l'Aunis* a publié des détails sur les membres de la famille du grand écrivain qui s'étaient établis en Saintonge.

Hosted by Google

Ce sont là de bien petits détails sans doute, et je les ai recueillis plus à mon point de vue rochelais qu'à celui de l'examen du livre de M. Michel. Même à ce premier égard, il faut bien songer qu'ils se rapportent à une époque complètement fermée. Dès le milieu du XVIe siècle, l'adoption du protestantisme par La Rochelle, la grande et périlleuse influence que lui procure ce changement donnent une tout autre face à son histoire commerciale; dans le laps de temps qui sépare les deux siéges, les intérêts des marchands et des marins se mêlent au respect des droits de la commune, aux passions des sectaires dans une proportion digne d'étude. Après sa chute, viennent des progrès dans l'art de la navigation qui font que les simples ports à marées sur l'Océan ne suffisent plus à ses besoins; en sorte que la connaissance des causes de la prospérité antérieure de La Rochelle ne saurait indiquer des voies pour la recouvrer. Si l'étude du passé peut fournir quelque ouverture de ce genre, ce n'est qu'en s'appliquant à des transactions plus rapprochées de nous, au XVIIIe siècle, et encore peut-être les différences sont-elles déjà trop grandes pour permettre cet espoir. Quant au livre que j'examinais ils donnent un moyen bien indirect sans doute, mais pourtant encore réel, d'en mesurer l'intérêt. Car enfin à voir ce qu'on en tire pour notre Rochelle, on pourra facilement conjecturer ce qu'il donne pour d'autres villes, pour Niort, pour Périgueux, pour Toulouse, à plus forte raison pour Bordeaux.

L. Delayant.

Hosted by Google

LA MARQUISE DE CAYLUS.

—

3me article.

—

La marquise de Caylus rédigea ses *Souvenirs* à la prière de son fils. Pas un mot ne lui échappa sur les torts de son mari, elle connaissait trop les convenances pour y manquer sur ce point. Au reste, même dans ses lettres, on ne trouve qu'une seule allusion à ce sujet. Après avoir exprimé à sa tante le vœu de voir son fils attaché à M. le dauphin, elle ajoute : « Si M. de Caylus vivait, il serait encore menin, grâce qui, comme vous savez, ne lui avait été accordée que par vous et pour moi. Mon fils a les mêmes raisons et n'a pas les mêmes motifs d'exclusion. »

Madame de Caylus n'a pas terminé ses *Souvenirs* ; elle dit souvent qu'elle expliquera plus tard ce qu'elle ne veut pas dévoiler encore, et elle abandonne son ouvrage inachevé pour ne jamais le reprendre ; qui peut compter sur un lendemain ?

Ce qui en existait fut confié à Voltaire qui, bon juge en fait d'esprit, en a publié une première édition, en y joignant une préface et des notes souvent inconvenantes. Elle parut sous la rubrique d'Amsterdam, chez Jean Robert, mais elle fut faite à Genève, 1770, un vol. in-12. Elle est très-fautive. Le philosophe de Ferney apprécie ainsi l'œuvre de Mme de Caylus : « Tout ce qu'elle raconte est vrai. On voit une femme qui parle avec candeur. Ses *Souvenirs* serviront surtout à faire oublier cette foule de misérables écrits sur la cour de Louis XIV, dont l'Europe a été inondée par des auteurs faméliques qui n'avaient jamais connu ni cette cour, ni Paris. » Cette candeur n'exclut pas la finesse qui mord en jouant, et ce léger bagage contient plus de remarques solides et justes qu'une foule de gros recueils,

Hosted by Google

Dans la même préface, Voltaire juge aussi les *Mémoires* de Mme de Maintenon, publiés par la Beaumelle, il en relève les bévues et apostrophe ainsi l'inventeur de ces récits apocryphes : « Voilà par quels gredins la plupart de nos histoires secrètes modernes ont été composées ! » Qu'eût-il donc dit s'il eût su avec quelle impudence la correspondance de cette femme, aussi bonne que prudente et sage, avait été tronquée, amplifiée, falsifiée pour égarer le public sur son compte? Les officines hollandaises n'ont rien produit de plus perfide, et cependant combien d'écrivains mus par l'esprit de secte ou de parti puisent encore leurs inspirations à cette source empoisonnée ?

Une autre édition des *Souvenirs,* plus correcte que la première, la suivit de près, elle fut imprimée à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1771, in-8°. La préface et la plupart des notes sont supprimées. Quelques exemplaires de cette édition reparurent en 1804, avec un nouveau titre, Barrois frères, Paris, in-8° avec encadrement. Le texte y a éprouvé des améliorations et des additions importantes.

Une troisième édition parut à Maestrich, 1778, in-12, avec les notes de Voltaire sans la préface. On y a reproduit le texte de Jean Robert, avec ses fautes et les additions de Rey.

L.-A. Auger en a donné une nouvelle édition, précédée d'une notice historique et littéraire, et suivie d'un choix de lettres à Mme de Maintenon. Paris, Colnet, 1803, 1 vol. in-8° ou 2 vol. in-12.

Une autre édition avec la notice d'Auger, revue et corrigée, la préface et les notes de Voltaire, et un avertissement de l'éditeur, parut en 1804, Paris, A.-A. Renouard, un vol. in-12, ornée de quatre portraits, et fut suivie d'une sixième semblable à la précédente, Paris, Renouard, 1806, avec treize portraits. Il a été tiré trois exemplaires, sur vélin, de l'édition de 1804, reliés en maroquin bleu avec étui, et un exemplaire de celle de 1806, avec portraits avant la lettre. Ce petit chef-d'œuvre typographique vaut 400 fr. pour les bibliophiles. Il a paru encore une édition avec le texte seul et quelques notes, Paris, Renard, 1804, in-18, dont le principal mérite était d'être à bon marché.

Hosted by Google

A.-A. Renouard annonçait que le texte de ses éditions avait été collationné sur le manuscrit autographe. Le savant Monmerqué qui a fait dans la collection Petitot (1) une nouvelle notice et des additions avec notes, pense cependant que le texte primitif a été un peu altéré pour atténuer quelques négligences de style si excusables chez une femme qui n'écrivait pas pour le public, et qui ne dépareraient pas l'ouvrage, à en juger par les fragments qu'il a rétablis d'après les Mémoires de Mlle d'Aumale pour servir à l'Histoire de Louis XIV et de Mme de Maintenon.

Depuis a paru une nouvelle édition, avec une introduction et des notes par Charles Asselineau. Paris, Techener, 1860, gr. in-18, avec 5 planches gravées sur acier. Quelques exemplaires sur papier de Hollande, avec figures doubles.

Les lettres de la marquise de Caylus ont été reproduites en outre dans la collection épistolaire des femmes célèbres du XVIIe siècle, et ses *Souvenirs* dans la collection des Mémoires des Dames françaises. M. Th. Lavallée, ce vengeur authentique et convaincu de notre grande et illustre poitevine, annonce deux volumes de Mémoires sur Mme de Maintenon, qui contiendront entre autres les *Souvenirs* de sa nièce.

Là, en effet, la marquise de Caylus, après avoir rappelé avec gratitude les soins affectueux et éclairés dont son enfance fut entourée, nous fait connaître les qualités rares et les vertus modestes qui seules furent la source de la fortune de Mme de Maintenon, et l'élevèrent au poste glorieux qu'elle a occupé sans autre ambition que la conversion du roi et la majesté de la royauté. Toutefois, si elle peint sa mère d'adoption sous les couleurs les plus favorables, telle qu'elle l'a vue pendant quarante ans, au naturel et sans flatterie, elle ne se croit pas dispensée de dire un mot de l'attachement que l'on a prétendu avoir existé entre la femme du pauvre Scarron et le brillant marquis de Villarceaux : « Quelque persuadée que je sois de la

(1) Voir les *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, tom. LVI, 2e série. Cette édition, préparée par un véritable savant, est jusqu'à présent la meilleure de toutes celles qui ont paru.

Hosted by Google

vertu de Mme de Maintenon, écrit-elle, je ne ferai pas comme le comte de Lassé, qui, pour trop affirmer un jour, que ce qu'on avait dit sur ce sujet était faux, s'attira une question singulière de la part de sa femme, fille naturelle de M. le prince. Ennuyée de la longueur de la dispute, et admirant comment son mari pouvait être aussi convaincu qu'il le paraissait, elle lui dit : « Comment faites-vous, Monsieur, pour être si sûr de ces choses-là? Pour moi, il me suffit d'être persuadée de la fausseté des bruits désavantageux qui ont couru, et d'en avoir assez dit pour montrer que je ne les ignore pas. »

On sait par cœur la plupart des anecdotes piquantes du règne de Louis XIV; elles ont passé dans la circulation et on ignore d'où on les tient. C'est la marquise de Caylus qui les a, la première, si bien racontées. Elle n'a pas tâché, disait-on d'elle, et c'est la vérité. On voit courir sa plume avec cet abandon, cette négligence qui font la facilité et le charme de la conversation. C'est une collection rapide d'esquisses où elle excelle. Toute cette galerie où elle nous montre l'essaim des filles d'honneur de la dauphine et des dames de la cour, ressemble à une suite des Mémoires du chevalier de Grammont, avec la décence en plus. Coup de pinceau aussi net, aussi vif, causticité aussi délicate, trait aussi acéré et cruel même parfois. La finesse pétille partout; la vigueur et la fermeté plus voilées y existent; l'observation est exacte, prompte et va au fond des caractères. Elle ne ménage ni l'impudence de la favorite dont chaque grossesse augmente l'audace, ni l'humiliation des Condé recherchant, comme une faveur, des alliances avec le roi, par les branches bâtardes. Ces hardiesses de langage plaisent dans la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, l'écrivain guerrier et frondeur. Elle a aussi hérité de son esprit d'indépendance avec plus de générosité dans les sentiments : « Mme de Maintenon, raconte-t-elle, refusa la charge de dame d'honneur de Mme la dauphine que lui offrait le roi. Ce refus fit beaucoup de bruit à la cour; on y trouva plus de gloire que de modestie. Elle me demanda si j'aimerais mieux être la nièce d'une dame d'honneur que la nièce d'une personne qui refuserait de l'être. A quoi je répondis, sans balancer, que je trouvais celle qui refusait infiniment au-dessus

Hosted by Google

de l'autre ; et Mme de Maintenon, contente de ma réponse, m'embrassa. »

Nous avons parlé de ses portraits, prenons-en quelques-uns au hasard.

« Mlle de Pons était bizarre, naturelle, sans jugement, pleine d'imagination, toujours nouvelle et divertissante, telle enfin que Mme de Maintenon m'a dit plus d'une fois : Elle n'ouvre pas la bouche sans me faire rire ; cependant je ne me souviens pas, depuis que nous nous connaissons, de lui avoir entendu dire une chose que j'eusse voulu avoir dite. »

Mme la duchesse de Sforce, fille de la marquise de Thianges, et nièce de Mme de Montespan, parut à la cour : « Je l'ai vue, dit-elle, à son retour d'Italie, encore assez jeune pour juger de sa beauté ; mais elle n'avait que de la blancheur, d'assez beaux yeux et un nez tombant dans une bouche fort vermeille, ce qui fit dire à M. de Vendôme qu'elle ressemblait à un perroquet qui mange une cerise. »

Voulez-vous une silhouette achevée en deux coups de pinceau ? « Mlle de Jarnac, laide et malsaine, ne tiendra pas beaucoup de place dans mes souvenirs ; elle vécut peu et tristement ; elle avait, disait-on, un beau teint pour éclairer sa laideur. »

Mme de Montespan qui avait tant de piquant et un tour unique de raillerie et d'humeur, croyait gouverner le roi et s'imaginait lui être supérieure par l'esprit. Mme de Caylus réduit cette prétention à sa juste valeur : « Le roi ne savait peut-être pas aussi bien discourir qu'elle, quoiqu'il parlât parfaitement bien. Il pensait juste, s'exprimait noblement, et ses réponses les moins préparées renfermaient en peu de mots tout ce qu'il y avait de mieux à dire, selon les temps, les choses et les personnes. Il avait bien plus que sa maîtresse l'esprit qui donne de l'avantage sur les autres. Jamais pressé de parler, il examinait, il pénétrait les caractères et les pensées ; mais comme il était sage et qu'il savait combien les paroles des rois sont pesées, il renfermait souvent en lui-même ce que sa pénétration lui avait fait découvrir. S'il était question de parler d'affaires importantes, on voyait les plus habiles et les plus éclairés étonnés de ses connaissances, persuadés qu'il

Hosted by Google

en savait plus qu'eux et charmés de la manière dont il s'exprimait. S'il fallait badiner, s'il plaisantait, s'il daignait faire un conte, c'était avec des grâces infinies, un tour noble et fin que je n'ai vu qu'à lui. »

Louis XIV est peint au mieux dans ce peu de mots, sans exagération et avec ses avantages. On y sent un roi digne de cette splendide époque où l'on pensait, où l'on parlait, où l'on écrivait si bien, et planant au-dessus de ces nobles intelligences pour les encourager et les dominer.

Sa correspondance remonte au temps où la marquise de Caylus, jeune et jolie veuve en disgrâce, habitait Paris. Mme de Maintenon lui adressait, comme nous l'avons vu, des conseils tendres mais stricts, auxquels elle n'obéissait qu'à demi. Pardonnée enfin et rappelée à Versailles, elle écrit encore à sa tante, qu'elle ne voit pas assez souvent à son gré, des billets où elle déploie sa grâce et sa gentillesse pour l'égayer et la fléchir. Mme de Maintenon aimait la solitude comme un délassement, après les longues heures consacrées à ses devoirs, sa nièce redouble de câlineries gracieuses pour obtenir ses entrées, elle la lutine pour la dérider; elle se nomme la surintendante de ses plaisirs, et se plaint que la charge en ses mains dépérit; mais la compagne de Louis XIV, indispensable à son royal époux, souvent préoccupé et morose, et à sa famille qui la consulte souvent, n'a pas un moment de répit; elle assiste à tous les conseils. La marquise de Caylus eût voulu, même dans ces moments, s'asseoir, muette, auprès d'elle; elle consentirait à être le dos de M. de Louvois ou de M. de Pontchartrain, malgré l'ennui qu'il porte avec lui. « Qui ne vous voit pas ne goûte rien », lui écrit-elle; elle est jalouse de tout ce qui l'approche; elle lui envoie une quenouille qu'elle apostrophe ainsi: « Partez, ma quenouille, il n'y a point d'ironie à dire que je vous envie, rien n'est plus vrai. » Etre toujours aux côtés de sa tante, voilà son rêve, son unique désir. Elle tâche de réchauffer de ses doux et ardents rayons, cette vertu austère, cette vieillesse encore aimable, indulgente pour les autres, mais sévère pour elle. « Je sais bien mauvais gré au soleil, dit-elle, de luire avec tant d'éclat dans mon

Hosted by Google

cabinet quand vous n'y êtes pas. » Elle réclame sur tous les tons la faveur de la voir plus souvent. « Je réfléchis sur votre semaine, et je ne la saurais trouver bien ordonnée qu'il n'y ait un peu plus de la petite nièce. Pourquoi n'en pas vouloir quelquefois avec la grande famille? Elle serait aussi hébétée au jeu que vous le voudriez; elle travaillerait si sagement! Elle écouterait ou ferait la lecture avec tant de plaisir! Enfin, et c'est peut-être bien là le meilleur pour la faire recevoir, elle partirait au moindre signe. Si vous voulez la laisser au monde, elle vous assure sans hypocrisie qu'elle trouvera encore pour lui plus de temps qu'il ne lui en faut. Elle ne voit après tout que les cabales (1) qu'elle voit assez avec vous, ou ses maréchaux de France qui ne la charment pas au point de ne s'en pouvoir passer; elle craint les ministres, elle n'aime point les princesses. Si c'est le repos que vous lui voulez, elle n'en trouve qu'avec vous; si c'est sa santé, elle y trouve son régime et sa commodité; en un mot, elle trouve tout avec vous et rien sans vous. Après ce sincère exposé, ordonnez, mais non pas en Néron. »

Craignant de ne pas encore réussir, elle s'ingénie d'une autre façon, promet de distraire le roi et de répandre sur son soleil couchant tous les rayonnements de sa riante et féconde imagination: « Il est certain que nous rendrions un grand service à l'Etat, écrit-elle, de faire vivre le roi en l'amusant. »

Cette recette pour prolonger une vie précieuse fut une heureuse inspiration et devint sa carte d'introduction; elle ne fut pas longtemps sans être de tout.

Mme de Maintenon ne pouvait pas être et n'était pas insensible à tant d'amabilité. Elle avait toujours eu un faible pour Mme de Caylus qu'elle appelait sa vraie nièce; elle y était portée par son cœur, par son goût pour l'esprit, par une faiblesse de mère d'enfant prodigue, par un sentiment de vanité flattée. Elle fut enchantée et se livra tout entière au charme de se sentir si bien aimée. Le roi s'en amusait, ainsi qu'elle l'avait promis, mais il craignait précisément cette exubérance d'esprit et ne s'y confia jamais avec abandon.

(1) Elle appelait ainsi la coterie familière de Mme de Maintenon.

Hosted by Google

Mme de Maintenon n'avait pas pris sa nièce auprès d'elle, seulement pour l'amusement du roi, elle l'associait à ses œuvres de charité, non qu'elle la fît participer à toutes, mais elle voulait qu'elle tirât de quelques-unes une utileleçon pour l'avenir.

Languet de Gergy, qui devint archevêque de Sens, raconte dans ses *Mémoires* un trait de dévouement admirable dont il fut témoin, et où la marquise de Caylus se trouve mêlée.

Au mois de janvier 1709, la marquise d'Heudicourt, veuve du grand louvetier, tomba malade, à Versailles, d'une fluxion de poitrine. Ce n'était plus la galante et sémillante demoiselle de Pons, mais une bonne femme, demi-dévote et demi-mondaine, à laquelle la compagne de Louis XIV avait conservé la vive affection qu'elle lui avait vouée dans sa jeunesse à l'hôtel d'Albret et plus tard à la cour. La pensée de la mort lui causait des terreurs folles, et on contait à ce sujet les histoires les plus risibles. Il fallait cependant qu'elle y vînt, qu'elle la prévît et qu'elle s'y préparât. « O mort, dit le sage, que tu es amère à celui qui vit en paix dans son abondance, » et plus encore à ceux qui, enivrés de la faveur dont ils jouissent sur la terre et des dons de la fortune, s'occupent uniquement de ces biens et s'y attachent avec fureur.

Mme de Maintenon entreprit de préparer au sacrifice de la vie cette femme si peureuse, et le même dessein lui associa par hasard l'abbé Languet de Gergy, ami de la malade, et qui s'était rendu auprès d'elle dans le même but. Les sacrements que reçut la marquise d'Heudicourt, loin de la calmer, ajoutèrent à son trouble et à ses frayeurs. Mme de Maintenon parvint cependant à réveiller dans son cœur la confiance en la miséricorde de Dieu et la soumission à sa volonté. Elle la quitta pour aller rendre au roi ses assiduités ordinaires, et confia au prêtre dévoué le soin de continuer ce qu'elle avait commencé. Pendant le reste du jour et la nuit suivante, la moribonde persévéra dans ces sentiments chrétiens. Elle était résignée, lorsqu'à six heures du matin, malgré l'obscurité de la nuit et la rigueur du froid, Mme de Maintenon arriva dans l'appartement suivie par sa jolie nièce, la marquise de Caylus. Ce n'était sans doute pas par

Hosted by Google

goût que cette jeune femme s'était levée si matin pour assister à l'agonie d'une personne vieille et défigurée par la maladie; mais, fidèle à sa promesse d'être toujours aux côtés de sa tante, elle ne voulut pas lui refuser cette marque de complaisance sympathique pour elle et pour celle qu'elle regrettait.

Mme de Maintenon, assise au pied du lit de l'agonisante, l'entretint deux heures entières, avec une éloquence persuasive et touchante, du bonheur de la mort, des joies célestes du paradis, du peu de regret que mérite le monde, comparé aux délices de cet amour éternel qui nous unit avec Dieu. Ainsi préparée la marquise d'Heudicourt vit venir la mort avec constance et courage; elle sentit ses yeux s'obscurcir et le froid de la sueur dernière l'envahir; ces symptômes lui annonçaient sa fin prochaine, elle le comprit, et parut vis-à-vis de la mort comme si c'eut été une ancienne connaissance à laquelle elle fut accoutumée. Enfin les convulsions la saisirent, elle expira, et ses traits contractés et bouleversés présentaient un spectacle affreux.

Mmes de Maintenon et de Caylus qui, à genoux auprès du lit, ne perdirent rien de cette vue et des prières prononcées par le ministre d'un Dieu miséricordieux, sortirent après le *De profundis*, et fondaient en larmes. Lorsqu'elles furent dans l'antichambre, où l'abbé de Gergy les suivit pour les consoler, elles ne trouvèrent plus leurs porteurs. Obligée d'attendre leur retour, Mme de Maintenon choisit la place qu'une personne moins sainte et moins résolue n'aurait jamais prise. Elle rentra dans le petit appartement où son amie était étendue sur son lit avec toutes les horreurs de la mort répandues sur un visage sec, décharné, décoloré, qui n'avait pas encore été couvert. Elle s'agenouilla de sang-froid et sans émotion apparente à côté de ce cadavre. La marquise de Caylus, engagée par bienséance à tenir compagnie à sa tante, crut beaucoup faire de la suivre dans cette triste chambre, sans être obligée de repaître ses yeux de ce hideux objet. Elle se plaça donc vers le coin du lit, cachée derrière les rideaux dans lesquels elle enveloppait sa frayeur et son dépit. Mme de Maintenon s'aperçut de cette délicatesse, et pour que sa chère nièce reçut dans son complet la

Hosted by Google

leçon qu'elle devait prendre là, elle se leva, sans rien dire, ouvrit le rideau qui la séparait de la morte et laissa la jeune femme dans une situation où elle voyait en face le tableau lugubre qui blessait ses regards; puis, elle se remit tranquillement en oraison, après avoir repris la place et la posture qu'elle avait auparavant.

« Je ne pus m'empêcher, ajoute l'historien témoin de cette scène, d'admirer cette ferveur courageuse que la présence de la mort n'alarmait pas, au milieu de l'éclat de sa fortune, et aussi cette malice sainte dont elle usait pour forcer sa nièce à tirer de ce spectacle des réflexions salutaires, et à apprendre, par cet exemple, que la mort effacerait un jour les grâces qui étaient en elle, comme elle venait d'effacer pour jamais les traits d'une femme qui, elle aussi, dans sa jeunesse, avait été une beauté (1). »

Après la mort de Louis XIV, il fallut se séparer, et l'amitié entre ces deux femmes si supérieures, chacune dans un genre différent également sympathique, en devint plus solide; la marquise de Caylus allait à Saint-Cyr chaque fois que sa tante lui permettait d'y venir troubler sa solitude; elle lui écrivait souvent, et tout en restant familière, ne cessa jamais d'être respectueuse. « Je ne vous dis rien de la beauté de vos lettres, lui écrivait de son côté Mme de Maintenon, en 1716, je vous paraîtrais flatteuse et, à mon âge, il ne faut pas changer de caractère. » Elle eut jusqu'à la fin les attentions les plus délicates pour sa nièce favorite, ce fruit savoureux, élégant et mondain de Saint-Cyr formé par elle, par Racine et par Fénelon. Quelque temps avant sa mort, au commencement de 1719, ayant reçu un cadeau de perdrix, elle les envoya toutes à Mme de Caylus, « quoique mon valet de chambre, écrit-elle, eût bien envie d'en retenir une pour moi. »

Le genre des lettres de la marquise de Caylus, à cette époque, est sérieux et ne laisse voir que le côté rangé de sa vie,

(1) *Mémoires sur Mme de Maintenon et la Cour de Louis XIV,* par Languet de Gergy, publiés pour la première fois, en 1863, par Th. Lavallée. Henri Plon, Paris, un vol. in-8°.

Hosted by Google

où elle n'avait cependant rien à dissimuler; mais elle connaissait l'austérité des mœurs de Mme de Maintenon, et évitait de la choquer. Reléguée dans sa maison du Luxembourg, près du palais qui était déjà le théâtre des orgies de la duchesse de Berry, à qui elle devait ce logement, elle semble une fermière retirée des grandeurs: « C'est un délice que de se lever matin; je regarde par ma fenêtre tout mon empire et je m'enorgueillis de voir sous mes lois douze poules, un coq, huit poussins, une cave que je traduis en laiterie, une vache qui paît à l'entrée du grand jardin, par une tolérance qui ne sera pas de longue durée. Je n'ose prier Mme de Berry de souffrir une vache; hélas! c'est bien assez qu'elle me souffre!... »

Ces lignes durent rappeler à celle qui les traçait et à celle qui les lut un lointain souvenir de Mursay, ce vieux castel où elles avaient passé l'une et l'autre les jours les plus paisibles de leur vie.

Plus tard Mme de Caylus se permet une allusion voilée aux scènes de débauche dont l'écho lui apporte les bruits: « Je suis fort bien ici; je ne perds pas un rayon du soleil ni un mot des vêpres de Saint-Sulpice. C'est ainsi que toute la vie est mêlée: d'un côté ce palais et de l'autre les louanges de Dieu! » Quel rapprochement et quel contraste!

« Cette aînée de Saint-Cyr est comme une dernière et délicieuse fleur qu'ait produit le règne expirant de Louis XIV. Venue après les La Fayette, les Coulanges, les Sévigné et les Maintenon, remarquée ou cultivée par elles, et les admirant, elle sut ne leur ressembler que pour se détacher à son tour, et elle brille de loin à leur suite, la plus jeune et la plus riante, avec son éclat distinct et sa délicatesse sans pâleur (1). »

Vte DE LASTIC SAINT-JAL.

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. III, Mme de Caylus et de ce qu'on appelle Urbanité.

Hosted by Google

LA MAIRIE DE S^T^-MAIXENT PROCURAIT-ELLE LA NOBLESSE ?

—

Dans la préparation de mes Etudes Saint-Maixentaises, et particulièrement de mes Recherches sur l'organisation municipale de la ville de Saint-Maixent avant 1789, j'ai été arrêté sur plusieurs points qui sont loin d'offrir toute la clarté désirable. Celui-ci est du nombre. J'ai essayé de résoudre la difficulté qu'il présente, j'ignore si j'ai réussi; en tout cas, je sollicite toutes preuves contraires aux assertions que j'émets.

Si pour se prononcer, il n'y avait qu'à consulter les documents imprimés jusqu'ici, la question serait vite résolue. Tous sont pour l'affirmative, et c'est ce que je vais établir en rapportant quelques-uns d'entre eux.

M. Carré de Busserole, un des derniers venus, dans son *Calendrier de la Noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou; Tours,* 1867, *in*-12, dit, page 49 : « Plu-
« sieurs villes de France, entre autres Angers, Niort, Poitiers,
« Saint-Maixent et Tours ont obtenu de nos rois le privilége de
« noblesse pour leurs maires, échevins et conseillers jurés, »
et page 50 : « Les lettres qui accordent la noblesse aux admi-
« nistrateurs de Saint-Maixent, sont du mois d'août 1444. »
Je me contente ici de relever chez lui cette indication du mois d'août au lieu d'avril donnée par ses devanciers, et qui est évidemment une faute de copie.

De Laigue, auteur des *Familles françaises, considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires, ou Recherches sur l'origine de la Noblesse; Paris,* 1815, *in*-8°, donne au chapitre III, intitulé : de la noblesse municipale, le

Hosted by Google

Tableau chronologique des anoblissements accordés aux officiers municipaux de douze villes de France, tableau souvent reproduit depuis, et où l'on trouve l'énoncé suivant : « Charles VII, « avril 1444..... Saint-Maixent. »

Enfin, Chérin, à la page 866 de son *Abrégé chronologique d'Edits, déclarations, réglements, arrêts et lettres-patentes des rois de France de la troisième race,* réimprimé dans le Dictionnaire d'héraldique, de la collection de l'abbé Migne, publié par mon confrère Grandmaison, donne la note suivante : « Lettres « de Charles VII, avril 1444. Ce prince accorde aux deux « administrateurs de la ville de Saint-Maixent, en récompense « de leur fidélité à son service, le privilége de la noblesse. « *Traité de la Noblesse,* par Laroque, édition de Rouen, 1734, « page 123. »

Nous approchons de la source, car jusqu'ici de Laroque est le premier en date dans cette nomenclature, et ses errements ont dû être suivis par les auteurs qui viennent d'être cités.

Je n'ai pas consulté l'édition de Rouen, indiquée par Chérin, mais voici ce que je lis dans celle de Paris, 1678, in-4°, page 144 : « Paris, Poitiers, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, « Angoulesme, Saint-Maixant, Tours, Niort, Cognac, Toulouse, « Bourges, Angers, Abbeville, Lyon, Peronne ont autrefois « joui de cet honneur (de la noblesse) en France. Leurs habi- « tants pouvaient aussi tenir des fiefs, et ils ont obtenu dis- « pense du ban et arrière-ban. Si d'autres villes n'ont pas été « honorées du titre spécial de noblesse, au moins elles ont ob- « tenu de pareilles immunitez que les nobles. »

Saint-Maixent, se trouve bien là portée sans conteste au nombre des villes nobles, par cette énonciation : qu'il y en a d'autres qui jouissent de pareilles immunités, et qui n'ont pas été honorées de la noblesse; et de plus pour ce qui est spécial à cette ville, Laroque ajoute ceci, page 146 : « La ville de Saint-Maixent « ayant témoigné sa fidélité envers « la couronne, fut honorée du titre de noblesse par le roy « Charles VII, en la personne de ses deux administrateurs, « par lettres du mois d'avril 1444, rapportées par Jean Chenu; « pour marque de quoy, il fut permis à cette communauté, de

Hosted by Google

« porter ses armoiries de gueules à la couronne d'or, et au chef « d'azur, semé de fleurs de lis d'or. »

Ici apparaît un nouveau nom. Quel est le Jean Chenu auquel se rapporte le texte précité? Je n'en connais pas d'autre que l'auteur du *Recueil des antiquitez et priviléges de la ville de Bourges et de plusieurs autres villes capitales du royaume; Paris, Nicolas Buon,* 1621, *in-4°.*

Est-ce à cet ouvrage que Laroque fait allusion? Il est à croire, car il est consacré, pour sa plus grande partie, à l'indication des priviléges, suivie de la liste des maires, d'un grand nombre de villes de France. Du reste, c'est la seule des œuvres historiques de Chenu que j'aie rencontrée dans les divers dépôts publics que j'ai consultés, et la bibliothèque de Bourges, patrie de l'auteur, ne possède de lui, se rapportant à ce sujet, que le volume susdit. Or, avec quelque soin que j'aie parcouru les 503 pages dont il se compose, je n'y ai relevé aucune mention de Saint-Maixent. Est-il arrivé pour cet ouvrage, comme pour quelques autres, tel que le *Thrésor des priviléges de Nyort,* de La Terraudière, que des additions ont été faites au volume sans que le titre ait changé, et que sous la même date on trouve jusqu'à trois éditions différentes par suite des adjonctions qui leur ont été successivement faites? je l'ignore, toujours est-il que jusqu'ici je ne sais ce qu'a pu écrire Chenu, et je suis forcé de me reporter à de Laroque qui le cite.

Que dit-il donc? Il s'appuie pour établir la noblesse de la ville de Saint-Maixent sur des lettres de Charles VII, d'avril 1444. Où sont ces lettres : je ne les ai vues nulle part mentionnées, pas plus dans les nombreuses confirmations de priviléges qui se sont succédées de 1440 à 1789, que dans les quelques mémoires manuscrits que je possède; aucune trace ne s'en trouve dans les inventaires des archives de la ville; D. Fonteneau seul les indique dans le 39e volume de sa collection, page 232, mais il se contente de citer Laroque, dont il n'a pas vérifié l'assertion, car il renvoie comme lui à Chenu.

Pour moi, cette date de 1444 n'est qu'une faute d'impression qui a entraîné des erreurs répétées, et l'acte auquel il est fait

Hosted by Google

allusion, est évidemment celui de 1440, par lequel Charles VII concéda à Saint-Maixent les lettres-patentes qui l'érigèrent en commune. Or, dans celles-ci, est-il fait mention de l'anoblissement de ces deux administrateurs de la ville qui ne prirent que quelques années plus tard le nom de maires? Voici ce que dit le roi, après avoir rapporté les causes honorables de sa munificence : « Voulons et nous plaist que doresnavant ils aient et portent « ès armes de nostre dicte ville de Saint-Maixent à tous jours « mais, un escu dont le champ soit de gueulles et une couronne « d'or par dedans, avecques troys fleurs de lis d'or au chief « dudit escu, et avecques ce qu'ilz aient corps, colliége et « communaulté de ville, et puissent eslire par chacun an, pour « le fait et gouvernement de ladite ville deux dentreulx, « lesquels, ainsi esleuz, aient les clefs des portes, garde et « gouvernement d'icelle avecques les compulsion, cognoissance, « droiz et prouffiz sus ce deuz requis, et qui appartiennent, et « puissance de contraindre et faire contraindre les receveurs « qui ont esté et seront de ladicte ville, et autres qui ont eu ou « auroient aucuns deniers à icelle appartenans, et en rendre « compte et paier le reliqua qui en pourra ou pourroit estre « deu, et sur ce donner quictances valables, à ce présens ou « appelez l'abbé dudit lieu de Saint-Maixent, et en son absence, « son vicayre ou prévost, et deux ou troys notables personnes « de ladicte ville. Si donnons, etc (1). »

On voit par cette longue citation qu'il n'est nullement question dans cette pièce, de noblesse pour les maires, mais qu'elle traite seulement du gouvernement et de l'administration de la ville. Il y est bien fait mention d'armoiries, mais on sait que leur possession n'a jamais été un signe de noblesse, et que les centaines de villes en France qui en sont dotées, n'ont jamais revendiqué ce titre.

Plus tard, en 1614, les lettres de confirmation de la Reine régente portèrent que le maire étant en charge jouirait pendant l'exercice de son année, de l'exemption des tailles et autres subsides, et serait employé au rôle desdites tailles au rang des

(1) Archives de la ville de Saint-Maixent, AA 1.

Hosted by Google

exempts, avec l'exemption des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ban et arrière-ban pour l'avenir.

Est-ce là une situation qu'on puisse assimiler à celle de Niort, de Poitiers, ou des douze autres villes au nombre desquelles on met Saint-Maixent? Assurément non. Qu'il y a loin de ces priviléges déjà considérables, et qui étaient l'apanage de la noblesse, mais que l'on trouve en divers temps joints à la possession de différents offices, à la noblesse elle-même, telle qu'en jouissaient les villes énoncées plus haut. Le bourgeois de Niort, qui arrivait à l'échevinage ou à la mairie, se rendait au greffe de l'élection, et là faisait la déclaration qu'il entendait à l'avenir vivre noblement: il n'avait plus qu'à s'y conformer pour être réputé noble et jouir des droits attribués à son état (1).

Jamais les maires et échevins de Saint-Maixent n'ont revendiqué ces prérogatives. En 1626, quand ils sont inquiets sur le sort de leurs priviléges, ils se contentent de recommander à leur envoyé « la vérification du privilége portant exemption « des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ban et arrière-ban, « accordé par lettres-patentes données à Poitiers, en juillet « 1614 (2). » S'il y avait eu plus, ne l'eussent-ils pas soigneusement mentionné?

Du reste il n'y a qu'à prendre une liste des maires, et voir si eux ou leurs descendants ont réclamé la noblesse par suite de la charge qu'ils auraient occupée. Il n'en est pas un exemple dans les confirmations accordées par les intendants de Poitou, Colbert de Croissy, Barentin et Rouillé de Coudray : elles rappellent seulement les échevinages d'Angoulême, de La Rochelle, de Niort, de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angély. Il n'est pas plus fait mention dans les demandes écartées d'une seule qui ait cherché à s'appuyer sur ce prétendu droit : personne ne le connaissait donc. Les quelques familles qui ont passé par la mairie de Saint-Maixent et qui ont joui de la noblesse, l'ont

(1) Cf. mes vérifications de priviléges par l'élection de Niort, de 1627 à 1638; Melle, Moreau, 1867.

(2) Archives de Saint-Maixent, BB. 5.

Hosted by Google

acquise autrement: les Payen, par la mairie de Niort en 1476, et par des lettres particulières de 1483; les Quissarme, par un anoblissement de 1480; les Vernou, par des lettres analogues de 1482; les Palustre, par la mairie de Poitiers en 1560, etc.

J'arrêterai là cette énumération, car je crois avoir suffisamment démontré que si Laroque a voulu citer les lettres de 1440, il attribue faussement la noblesse aux maires de Saint-Maixent; j'ajouterai même qu'il se trompe sur l'indication des armoiries concédées à la ville par Charles VII, lesquelles sont: « *de gueules à une couronne d'or au dedans, et au chef de trois* « *fleurs de lis d'or,* » tandis qu'il lui attribue celles qu'elle a prises à je ne sais quelle époque et qu'elle porte encore aujourd'hui.

Si cependant, il existait un ouvrage de Chenu, où les lettres prétendues concédées en 1444 seraient reproduites *in extenso,* avec l'attribution qui leur est donnée, il resterait encore à examiner quel degré de confiance on doit leur accorder, et si ce ne sont point celles de 1440 dont le sens aurait été étendu; jusque-là, je considérerai l'assertion de Laroque reproduite sans conteste depuis bientôt deux cents ans, comme erronée, et je ne regretterai nullement d'avoir enlevé à ma ville natale un honneur usurpé, si sur ce point j'ai pu élucider quelque peu son passé.

Alfred Richard.

Hosted by Google

RAINAL CHAINEL ou CHESNEL.

Pierre II de Soubise, évêque de Saintes en 1105, et qui l'était encore le 15 mars 1111, eut pour successeur RAINALD, chanoine de Saint-Pierre de Saintes, de l'illustre famille saintongeaise des CHAINEL ou CHESNEL (1).

Dans le bref du pape Pascal II, en date du 19 novembre 1111, Rainald est qualifié évêque de Saintes. Quelques mois auparavant, lorsque commencèrent les démarches des religieux de Baigne pour assurer la liberté de leur église, menacée par les prétentions de l'abbaye de Cluny, Rainald n'était encore que ÉVÊQUE ÉLU de Saintes, « *Tunc Santonensi Electo consentiente et conlaudante* (2). » Le commencement de son épiscopat est donc établi certainement en 1111, entre le 15 mars et le 19 novembre.

Dans les premières années de l'épiscopat de Ramnulfe, de Barbezieux, « *Ramnulfo episcopante Santonis* (charte LVII du cartulaire de N.-D. de Saintes), Rainald Chainel, RAGINALDUS CHAINELS, » figure comme témoin entre Geoffroy de Chalais, et Girbert de Charroux, dans un acte où l'abbesse Hersende Brune cède une maison à Ardouin-le-Français (*Arduino Francigenæ*), chanoine de Saint-Pierre de Saintes. Le texte ne dit pas que déjà Rainald Chainel fût le collègue du chanoine Ardouin, comme on le voit plus tard dans d'autres chartes;

(1) Pierre II de Soubise, évêque de Saintes, vivait encore le 15 mars 1111; à cette date il rendit un jugement au sujet de l'église de Frontenay (Rohan-Rohan), donnée par Hugues de Lusignan. Le procès ne fut terminé que par une bulle de Gelase II, 28 oct. 1119.

(2) *Cartul. de Baigne*, ch. III.

Hosted by Google

mais il était témoin pour le chanoine. L'abbesse avait ses témoins.

Sous le régime de cette même abbesse Hersende (1079-1099), par conséquent, avant la fin du XIe siècle, Rainald Chainel, servit de témoin aux religieuses de Saintes, à qui Foucaud Airaud « *Focaudus Airaudi,* » abandonnait la dîme de la paroisse de Champagne. Il fit cette donation entre les mains d'Alix de Montausier, religieuse de Saintes, en lui remettant le gant de la main gauche, qu'il détacha en présence de l'évêque de Saintes (Ramnulfe) : les témoins furent Rainald Chainel « *Audientibus Rainaudo Chainerii* » et sept autres personnes; Rainald Chainel est nommé le premier (1).

Guillaume Fréhéland fit à son tour une donation de cette même dîme de la paroisse de Champagne, du vivant de l'abbesse Hersende, mais aux mains de Bénédicte, religieuse de Saintes : « *in manu Benedictæ sanctimonialis sanctæ Mariæ;* » il est à croire que la donation eut quelque chose de plus solennel que la précédente. Tout au moins porte-t-elle un caractère plus laïque. C'était en présence de Guillaume IX, comte de Poitou, que le donateur appelle son seigneur : « *Aderat dominus meus comes Pictaviensis Willelmus* » qui lui-même participait à la donation, ou plutôt lui donnait une confirmation légale : « *Propria manu pariter donum meum faciens.* » Les chevaliers qui accompagnaient le duc d'Aquitaine sont nommés comme témoins. Nous traduisons la charte littéralement : Assistaient les vaillants chevaliers : « *Fortissimi milites,* » les vaillants guerriers : « *Fortissimi bellatores* » Foucaud Airaud (2), Aimeri de Fortz, et Rainald Chainel : « Et Rainaldus de Canali, ainsi que Henri, serviteur de Sainte-Marie. Girard (Gerald), fils de Guillaume Fréhéland donna son consentement à cette donation. Ici, il ne s'agit pas du chanoine Chainel, mais bien d'un des membres de sa famille, chevalier, illustré par ses exploits guerriers, son père ou un de ses frères. Chainel, Caisneli, Chainels, de Canali, de la Chanau étaient des variantes du

(1) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. CI.
(2) Nommé dans la charte CI.

Hosted by Google

nom de cette illustre famille saintongeaise; et à la fin du XIe siècle, nous voyons mentionnés deux membres de cette famille, un chevalier « *fortissimus miles* » et un chanoine qui devint bientôt évêque (1); tous deux portaient le prénom de Rainald.

Dès le commencement du XIIe siècle, Rainald Chainel était certainement chanoine du chapitre de Saintes. L'abbesse Florence, qui avait succédé à Hersende, morte en 1099, avait un différend avec Idercius, au sujet du fief de Mauparent (*Mali parentis*, Maupère?). Idercius se soumit au jugement de l'abbesse et l'accord fut confirmé en présence de Ramnulfe, évêque de Saintes, de Pierre son archidiacre (qui devint évêque entre 1105 et 1107), des chanoines de Saint-Pierre, savoir : Goscelin écolâtre (*magistro scolarum*), Rainald *Chainel*, REGINALDO CHAINELS » Geoffroi Gardrad, et du chevalier Rainald de Loudun (2).

Le comte de Poitiers fit restituer à l'abbaye de Saintes une terre qui lui avait été enlevée; les témoins furent Guillaume de Forz, Guillaume de Passavant et Rainald Chainel, REGINAUDUS DE LA CHANAU. Celui-ci n'était pas le chanoine de ce nom, selon toute apparence; mais un des chevaliers de la suite du duc, sans doute celui qui a été qualifié plus haut *fortissimus miles*. Ce jour-là, le duc et ses chevaliers avaient assisté à une imposante cérémonie; l'abbesse Florence venait de donner l'humble voile des bénédictines à une des plus illustres dames de la cour d'Aquitaine, à Sibille, *matertera* (tante) de la comtesse (de Poitiers), qui plus tard devint abbesse du monastère (av. 1119) de N.-D. de Saintes.

L'acte suivant se rapporte incontestablement au chanoine. Trois frères de la famille Bérald (*Beraudus*) accordèrent la liberté commerciale aux navires de l'abbaye qui remontaient la Charente devant Taillebourg : « *Ribatgium navium sancte Marie per Talleburgum euntium et redeuntium* (3). »

(1) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. CIV.

(2) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. CXI.

(3) Ce droit est plus nettement exprimé dans la Charte LXV, datée du 15 sept. 1137.

Hosted by Google

Les témoins de la concession seigneuriale furent l'archidiacre Pierre (évêque entre 1105 et 1107), les chanoines Rainald Chainel et Mainard : « REGINAUDUS CAISNELI, MAINARDUS *canonici* (1). »

Dans l'acte par lequel Ramnulfe *par la grâce de Dieu vénérable évêque de Saintes,* donne à l'abbaye de Baigne, avec le consentement de ses archidiacres, Amalvin et Pierre, et celui de ses chanoines, l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, située dans la ville de Saintes, il y a quatre chanoines nommés : Guillaume Gaubert, Rainald Chainel « RAINALDO CHAINEL, » Geoffroi Gardrad et Arnaud de Saint-Jean, « CANONICIS SANCTI PETRI (2). »

Sous ce même épiscopat (le 30 septembre, entre 1098 et 1105), Adémar II, d'Alviniac, abbé de Baigne, en présence de l'évêque Ramnulfe : « *in curia dompni Ramnulfi Xanctonensis episcopi* » règle une question litigieuse qu'il avait avec Hugues, prieur de N.-D. de Barbezieux, au sujet de l'église de Passirac.

La question était d'une solution difficile au point de vue du droit canon; l'évêque choisit des juges pour la décider : ses deux archidiacres Amalvin et Pierre, Gauscelme (3) écolâtre, Rainald Chainel, « RAINALDUM CHAINEL », Guillaume Gaubert, et un laïque, le prévôt de la ville de Saintes, nommé Robert. Les juges décidèrent la question en déférant le serment à trois prêtres, témoignage qui d'ordinaire écartait toute controverse, « *more ecclesiastico tertia manu sacerdotum posses probare.* » Il est à remarquer que Rainald Chainel est nommé immédiatement après les archidiacres et l'écolâtre qui étaient les dignitaires du chapitre (4).

Le dernier acte connu de l'évêque Ramnulfe est de l'année 1105 ; en 1107, Pierre II de Soubise occupait le siége épiscopal de Saintes. Une charte de donation de la forêt d'Authon nous

(1) *Cartul. de N.-D. de Saintes,* ch, LXIV.

(2) *Cartul. de Baigne,* ch. LVI.

(3) La charte CXI, du *Cartul. de Saintes,* donne pour écolâtre GOSCELIN; la charte CCX, du *Cartul. de Baigne,* GAUSCELME.

(4) *Cartul. de Baigne,* ch. CCX.

Hosted by Google

l'apprend de la manière la plus positive « *Petro de Subbisia episcopante*, » date exprimée, 1107. Les témoins du côté des seigneurs donateurs furent Rainald Chainel, « REGINALDUS CHAINEL » Geoffroi Gardrad et Audebert, CHANOINES de Saint-Pierre de Saintes (1).

Sous l'épiscopat de Pierre II (apr. 1107, av. 1111), eut lieu un de ces combats si fréquents entre suzerains et vassaux. Le comte de Poitou, Guillaume IX, était retenu dans la chambre d'Hélie, à la suite d'une blessure à la cuisse reçue dans un combat livré en vue, et peut-être sous les murs de Taillebourg : « *Revertens à Taleburgensi prœlio.* » L'évêque de Saintes, Pierre de Soubise, était là dans la chambre du malade, avec Geoffroi Gardrad, chanoine de Saintes, Guillaume Jaubert (*Josberti*), autre chanoine ; Itier, chapelain des religieuses de Saintes ; Hélie et Guillaume de la Chambre (*ou des Chambres de Cameris*), et Rainald Chainel « REGINALDUS DE CANALI. » Là se trouvaient aussi les religieuses de Saintes, issues des plus nobles familles ; l'abbesse de Saintes, Sibille, parente du duc d'Aquitaine, comte de Poitou ; Hilarie de Pons ; Bénédicte, sans doute la trésorière du couvent, qui avait payé mille sols au comte, quatre cents sols à la comtesse, et Alix de Montausier, issue (nièce?) des comtes d'Angoulême. Bientôt après on transporta le comte blessé dans une chambre (de l'abbaye?) de Saint-Jean-d'Angély, où se fit, au profit de l'abbaye de Saintes, l'abandon total de toute la dîme levée sur toute la terre comprise entre Champagne, Pont-l'Abbé et Pertusonum (2).

Ce fut vers cette époque (1107-1111) qu'eut lieu un duel judiciaire entre Rainald Chainel, clerc du diocèse de Saintes et un moine de l'abbaye de Vendôme. Ce fait, contre lequel protestaient les règles de l'église, et qui révolte nos mœurs actuelles, est signalé par Geoffroi de Vendôme, supérieur direct des religieux, écrivant à l'évêque Pierre, supérieur du clerc. Voici la lettre de l'abbé de Vendôme (3) :

(1) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. LIX.
(2) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. XCIX.
(3) *Gaufridi Vindocin.*, lib. III, epist. XXXIX. Migne. CLVII, col. 138.

Hosted by Google

« A son très-cher seigneur et très-cordial ami Pierre, évêque, modèle d'une vie honorable, Geoffroy de Vendôme, humble serviteur de son monastère, salut de la part de Dieu et de sa part hommage d'une pure dilection. »

« Nous avons entendu dire, très-cher Père, que Rainald « Chesnel « CHESNELLUM, » votre clerc, a recouru au duel « *duellum cepisse* » avec dom (*domno*) Guillaume, notre moine, « sans qu'il eût de témoin, tant du côté du clerc que du côté « du moine. La loi séculière et les saints canons ne permettent « pour aucun motif un acte qui vient de se passer dans votre « diocèse; nous vous prions humblement d'annuler en vertu « de votre autorité, et de corriger de pareils excès commis par « des ecclésiastiques contre toutes les règles ecclésiastiques, « dans la crainte qu'à la suite d'une coutume perverse l'ini- « quité des hommes ne vienne à prévaloir sur l'équité cano- « nique, et, ce qu'à Dieu ne plaise, la vérité ne subisse « l'empire de la fausseté. Si votre Rainald se plaît à secouer « les clefs de l'Eglise, et à annuler les décrets des Pontifes « romains qui défendent sévèrement le duel « *monomachiam* » « entre personnes ecclésiastiques, nous appelons contre ses « orgueilleuses prétentions « *inflatos conatus* » l'humilité de « l'Eglise romaine, qui sait « *inflata crepare et superba pre-* « *mere* » diminuer l'enflure et abaisser l'orgueil. »

Les savantes notes du P. Sirmond, sur les duels judiciaires au moyen-âge, s'appuient sur les capitulaires de Charlemagne pour prouver que le combat se faisait entre champions entrant en lice avec boucliers et bâtons « *cum scutis et fustibus;* » le bouclier pour parer les coups de leur adversaire; le bâton pour l'amener à merci. Malgré tout, ces combats étaient odieux et ne finissaient pas sans effusion de sang. Il nous est donc très-pénible de voir un chanoine de Saintes, âgé de plus de cinquante ans, engagé depuis vingt-cinq ans peut-être dans la cléricature (1086), enfreindre aussi témérairement les lois de l'Eglise, et moins de quatre ans après, ce même chanoine devenir le successeur de l'évêque qui l'a réprimandé. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'élection des évêques se faisait par le Chapitre; comment les quarante chanoines de Saintes

Hosted by Google

qui procédèrent à l'élection du successeur de Pierre de Soubisse, mort peu de jours après le 15 mars 1111, portèrent-ils leur suffrage sur un des leurs qui eût donné un pareil scandale? Le texte de Geoffroy de Vendôme, dit *clericum* et non pas *canonicum*. La famille Chainel avait un chevalier portant le nom de Rainald comme le chanoine ; ne serait-il pas possible que ce chevalier eût un fils, un jeune clerc de l'église de Saintes, tête ardente et esprit peu discipliné, en sorte que l'odieux de cet acte, au lieu de retomber sur l'oncle, ne pût être imputé qu'au neveu?

S'il faut passer condamnation sur le fait et l'attribuer au futur évêque, il ne faut pas s'imaginer voir sur le champ clos teindre de sang la robe violette du chanoine ou le manteau Bénédictin ; *Duellum capere* ne veut pas dire en venir aux mains comme nos bretteurs modernes, mais bien recourir à l'épreuve du duel, en faisant entrer en lice des champions choisis par eux et représentant leur cause. C'est le fait de l'emploi d'un moyen ou d'une prétendue preuve de justice que défendait l'Eglise, et non pas la scène plus déplorable et inouïe, autant que je puis croire, d'hommes d'église se battant, soit au bâton, soit à l'épée.

Nous avons, dans le *Cartulaire de Baigne* (1), le récit d'un duel judiciaire, ou plutôt les préliminaires d'un duel qui devait avoir lieu entre Hélie, abbé de Baigne, et le seigneur Itier de Born. Adémar d'Archiac, impuissant à régler leur différend, avait formé un tribunal où se trouvaient Foulques de Montausier, Guillaume de la Roche (*seigneur de Jonzac?*), Guillaume Arra et quatre autres seigneurs. Les assertions données sur foi de chevalier étaient contradictoires. En désespoir de saisir la vérité, Foulques de Montausier prononça qu'on recourrait au duel « *bellum determinasset eis.* » Trois champions furent choisis pour descendre au champ clos « *bellatores qui illud* (*bellum*) *peragerent electi fuerunt.* » Itier de Born devait choisir un des trois, et l'abbé de Baigne un des deux qui resteraient à prendre. Le champion vainqueur devait assurer la pos-

(1) Charte CCCCXCIV. Date entre 1141-1149.

Hosted by Google

session du fief en litige à celui qu'il représentait. Mais enfin, avant le jour dit, l'accord se fit entre les deux parties adverses et le seigneur Itier de Born donna le baiser de paix à l'abbé Hélie « *dedit osculum pacis abbati* » en présence des plus illustres seigneurs de la contrée et des principaux religieux de Baigne. Le jugement de Foulques de Montausier ordonnait l'épreuve du duel, mais n'obligeait pas l'abbé Hélie à descendre dans la lice; le duel entrait dans les mœurs de l'époque, comme moyen de justice; cette sorte d'appel à Dieu en faveur du champion de la vérité était comme une cour de cassation, et rendait le jugement irréformable. Le sang versé par des hommes d'église était entièrement opposé à l'esprit de l'époque; à plus forte raison les combats meurtriers entre gens d'église.

Jusqu'à preuve du contraire nous ne saurions interpréter les mots *capere duellum* que dans le sens d'un recours à l'épreuve du duel.

Quoiqu'il en soit, à la mort de Pierre II de Soubise, arrivée un peu après le 15 mars 1111, il y eut de grands démêlés entre le chapitre de la cathédrale de Saintes et les moines de Cluny (1). Il y eut incontestablement des dissentiments dans le chapitre de Saintes au sujet du choix de son successeur; toujours est-il que le chanoine Rainald Chainel, fut élu canoniquement et sacré avant le 19 novembre 1111 : le Bref du pape Pascal II en fait foi.

Le *Cartulaire de Baigne* nous fait connaître la part que prit cet évêque à la lutte soutenue par cette abbaye au sujet de sa liberté menacée par les prétentions de Cluny, l'ambition de Foulques et les intrigues du cluniste Arbert (2).

La sentence rendue par le pape Pascal II, et donnée au palais de Latran le 31 octobre 1112, est adressée à Girard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siége, à Arnald, archevêque de Bordeaux, et à Rainald, évêque de Saintes. Depuis son élection, Rainald avait toujours suivi la voie adoptée par

(1) *Rouleaux des morts* publiés par la Société de l'Histoire de France.
(2) Cartulaire de Baigne, ch. I et III.

Hosted by Google

son métropolitain, et approuvée enfin par le Saint-Siége. Sa sagesse, dans une question si violemment conduite par son prédécesseur, jette un jour favorable sur son épiscopat qui fut de courte durée.

Nous ne connaissons de lui que deux actes épiscopaux.

Le premier fut la concession ou don de l'église de Saint-Pierre de Chevanceaux, faite à l'abbé Raymond et à ses frères, « *volo esse in providentia virorum religiosorum...* (*Beaniæ*). » Ce don, est-il dit, est fait avec le conseil et le consentement de nos clercs, à savoir Itier, écolâtre, qui alors remplissait les fonctions d'archidiacre dans cette partie de la Saintonge, « *qui tunc archidiaconatum tenebat in illis partibus.* » Ce trait n'est pas à négliger pour l'histoire de cet épiscopat. Amalvin avait été archidiacre de Saintonge sous l'évêque Ramnulfe pendant au moins dix ans; Pierre, archidiacre d'Aunis, était devenu évêque, et cependant les préséances établies donnaient le pas à l'archidiacre de Saintonge sur celui d'Aunis; humainement, Amalvin pouvait regarder l'élection de Pierre, son collègue, comme un passe-droit. Une seconde fois, à la mort de Pierre II, Amalvin s'était vu arrêté sur les degrés du trône épiscopal; et cependant jusqu'en 1133, on le voit remplir les fonctions d'archidiacre de Saintonge; il fut archidiacre sous cinq évêques; dans un des derniers actes où il figure, il est qualifié archidiacre et doyen, titres qu'on ne trouve nulle part ailleurs réunis sur une même tête. Pendant plus de trente-sept ans il posséda la dignité d'archidiacre; seulement, sous l'épiscopat de Rainald Chainel, on le voit s'éclipser un moment, et Itier, écolâtre, remplit les fonctions d'archidiacre. Les motifs de cette disparition momentanée ne sont exprimés nulle part, mais peuvent se laisser entrevoir sous le voile d'un amour-propre froissé ou de la lutte des partis. L'écolâtre Itier dicta la charte qui donnait Chevanceaux à l'abbaye de Baigne, et l'évêque Rainald, en y traçant le signe de la croix y joignit son approbation. « *Hanc cartam ego Rainaldus Xantonensis episcopus laudo et signo crucis confirmo* † (1). »

(1) Cartul. de Baigne, ch. VIII.

Hosted by Google

Itier, prêtre (*curé*) de Chevanceaux, Pierre, curé (*sacerdos*) de Coux, le moine Andron, prieur d'Archiac, et Foucaud Bertaut, moine de Baigne, issu de la famille noble d'Archiac, servirent de témoins à cet acte fait sous le pontificat du pape Pascal II. « *Factum est donum tempore Pascalis pape.* » Pierre de Coux et Andron, prieur d'Archiac, sont assurément ces mêmes religieux de Baigne qui firent le voyage de Rome et rapportèrent le privilége du pape qui assurait à Baigne son autonomie; il est bien probable aussi qu'Itier, curé de Chevanceaux, est le même qu'Itier, compagnon d'Andron.

L'écolâtre Itier, entrant en scène à la fin de cette charte, rédigée au nom de l'évêque, ajoute: « Moi Itier, maître-école (1), par l'ordre du seigneur Rainald, évêque de Saintes, je me suis rendu à l'église de Chevanceaux, et j'ai rendu la clef de l'église à l'abbé Raimond, et je l'ai investi, au jour de la fête de Saint-Pierre (patron de la paroisse), en lui remettant toutes les oblations faites par les fidèles, et cela en présence d'un nombreux clergé, « *et alii plures clerici.* »

Gardrad de la Faïe (Faye) avait donné à l'église de Saint-Pierre d'Archiac sa part des moulins d'Alleville, pour en jouir après sa mort. Assez longtemps après l'époque de cette donation, voulant partir pour la Terre-Sainte « *Iherosolymam volens ire* », il voulut emprunter l'argent nécessaire à ce grand voyage en mettant en gage sa part des dix moulins entre les mains de Pierre, prieur de (Saint-Martial de) Vitaterne « *de vita eterna* ». Un seigneur voisin s'opposa à cette transaction. Mais pendant son pélerinage « *dùm esset in itinere Iherosolimitano* », se voyant à la veille de mourir « *ductus ad extrema vite* », Gardrad de la Faïe se ressouvint du don qu'il avait fait à Saint-Pierre et le confirma en présence de plusieurs seigneurs Saintongeais, ses compagnons de voyage. Le pélerin mourut après avoir écouté le cri de sa conscience qui lui faisait réparer un acte injuste. Andron, prieur d'Archiac (celui qui avait fait le voyage de Rome) « *emparavit* », prit possession de la part des moulins en question. Avierne, sœur de Gardrad de la Faïe,

(1) Il ne prend pas le titre d'archidiacre qui en droit restait à Amalvin.

Hosted by Google

fit opposition. La cause fut déférée au tribunal de Guillaume, comte d'Angoulême, assisté de l'écolâtre Itier, à qui Rainald, évêque de Saintes, avait commis ses pouvoirs pour terminer les questions litigieuses de son diocèse. « *Commiserat vices suas diffiniendi questiones episcopatus.* » Le comte et le représentant de l'évêque proclamèrent en faveur de l'abbaye de Baigne. Avierne se plaignit du jugement. Le comte d'Angoulême assigna les parties à comparaître devant une grande *assise* qui devait se tenir au jour des Rameaux « *in Osanna* ». Là devaient siéger le vicomte de Limoges, et un grand nombre de barons. Le comte lui-même fit l'exposé de la question et donna le prononcé du jugement, et l'assemblée le confirma de son approbation. Peu de jours après, ce jugement fut rapporté à l'évêque Rainald, et lui-même le loua et le confirma, « *et ipse laudavit et confirmavit.* »

Les actes connus de cet épiscopat se réduisent donc à la part prise dans les luttes de l'abbaye de Baigne, à la donation de l'église de Chevanceaux, à une donation confirmée à l'église d'Archiac. Ces faits nous seraient entièrement inconnus sans la découverte du *Cartulaire de Baigne.*

CHOLET,
Chanoine théologal du diocèse de La Rochelle.

—

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Dans notre numéro du 25 décembre, nous avons publié un compte-rendu de l'INDUSTRIE MULASSIÈRE EN POITOU, de M. E. AYRAULT; l'auteur qui a vu dans cet article une atteinte à ses intérêts les plus respectables et les plus légitimes, nous a demandé l'insertion dans la *Revue* d'une lettre de rectification. Nous avons refusé tout d'abord une insertion qui ne pouvait nous être imposée (Jugement du tribunal correctionnel de la Seine du 16 janvier 1847); cependant, sur la demande *formelle* de M. E. Ayrault, et pour ne pas en arriver à des extrémités pénibles nous lui donnons satisfaction et nous insérons sa lettre sans réflexions, sans commentaires; nos lecteurs apprécieront notre conduite.

Notre *Revue* n'est pas et ne sera jamais un journal de polémique, et POUR L'AVENIR nous déclarons à tous les auteurs pour lesquels nous ferons des comptes-rendus bibliographiques, que celui qui aura déposé son ouvrage dans les bureaux de notre journal pour qu'il en soit rendu compte, ne sera admis à y faire insérer une réponse à ce compte-rendu, que dans le cas où le rédacteur du journal serait sorti des bornes d'une critique sérieuse et mesurée. Nous déclarons en outre que nous n'entendons être compris dans aucune discussion, et que nous nous renfermons dans le principe que nous avons mis en tête de notre recueil: *Chacun de nos rédacteurs exprime librement sa propre opinion, sous sa propre responsabilité.*

Le Gérant,

L. CLOUZOT.

Hosted by Google

Monsieur le directeur de la *Revue de l'Aunis et de Saintonge*.

Dans le dernier numéro de votre journal, vous avez inséré, sur le livre que j'ai publié sous le titre *De l'industrie mulassière en Poitou*, un article bibliographique, dans lequel l'auteur s'est exclusivement attaché à faire la critique de cet ouvrage au point de vue littéraire.

Je compte beaucoup que les lecteurs d'élite, auxquels s'adresse plus particulièrement la *Revue*, après avoir lu l'étude de M. Dutiers, écrite, je le reconnais, dans un style *polychrome*, qui n'a rien ajouté à sa clarté, répèteront après Boileau : *La critique est aisée, mais l'art est difficile*, et qu'ils suspendront leur jugement jusqu'à plus ample information.

Nous nous serions sur ce point contenté de penser comme les abonnés de la *Revue*, et nous eussions sans doute gardé le silence, surtout en face de cet aveu trop modeste, échappé à la plume de notre honorable compatriote au sujet « *du peu de gravité de son esprit* » s'il n'eût pas commis une erreur grave de nature à tromper les lecteurs de la *Revue d'Aunis et de Saintonge* sur ce que renferme notre livre traitant de l'industrie mulassière. Mais la critique, dont nous sommes très-partisan et que nous exerçons à l'occasion dans sa plus large étendue, a pour limite la vérité, et c'est parce qu'elle a été tronquée, involontairement, je le crois, dans l'analyse de M. Dutiers que nous voulons la rétablir.

M. Dutiers dans son article dit qu'il ne comprend pas bien ce que peuvent avoir à démêler les espèces bovines du marais et de la Vendée militaire avec l'industrie mulassière et pourquoi il en trouve une description si complaisante dans une étude des espèces chevaline et asine. Il préférerait donc que nous eussions fait deux brochures au lieu d'un volume, l'une traitant de l'industrie mulassière et l'autre des espèces bovines vendéennes et des marais de l'Ouest.

Tous les abonnés de la *Revue*, en lisant ces lignes, ont dû croire que j'avais en effet introduit une étude des races bovines dans celle de l'industrie mulassière. Eh bien! quand ils sauront que quinze lignes seulement et dans quatre pages différentes sont consacrées aux bœufs dans un volume de 198 pages ils se demanderont avec moi si M. Dutiers a bien lu l'ouvrage qu'il a critiqué. Car ils ne pourront pas croire que l'ayant lu M. Dutiers ait pu commettre une pareille erreur, et ils ne s'étonneront plus que l'honorable écrivain ait si complètement négligé de leur apporter son opinion sur le fond même de l'ouvrage, qui est la partie à laquelle l'auteur attache le plus d'impor-

Hosted by Google

tance. Il est vrai, que de ce côté encore, j'ai pour me consoler de cet oubli d'honorables suffrages partis de tous les points de l'horizon scientifique, depuis l'Institut, jusqu'aux praticiens savants, mais modestes, qui ont pu formuler « *sans innocentes flatteries* » leur appréciation sur les idées que j'ai émises, en vérifiant pendant de longues années et sur les lieux mêmes les observations qui ont servi de base à mon travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : Eug. Ayrault.

*
* *

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne (en Saintonge), publié par l'abbé Cholet, chanoine théologal du chapitre de La Rochelle. — *Niort, Clouzot*, 1868, in-4° : 12 fr. Quelques exemplaires sur papier vergé à bras : 25 fr.

Monsieur le Directeur de la Revue,

Vous m'avez prié d'entretenir vos lecteurs de la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne en Saintonge*, œuvre posthume du savant abbé Cholet, mais au moment d'accéder à votre désir, une difficulté m'arrête. Comment dire, dans cette *Revue*, tout le bien que je pense de l'éditeur, comment caractériser le soin consciencieux, le zèle infatigable, déployés dans une publication appelée à satisfaire à la fois aux exigences de l'érudition et à la délicatesse du bibliophile? Est-il nécessaire d'ailleurs d'insister sur l'autorité qui s'attache à cet ouvrage, de rappeler à l'aide de quelle colossale préparation, l'abbé Cholet avait abordé son travail? Sa devise était la glorification du moyen-âge par l'étude des antiquités ecclésiastiques, et les matériaux qu'il avait entassés avec une patience bénédictine forment une bibliothèque : Histoire chronologique de La Rochelle avant la Réforme, transcription des œuvres complètes du franciscain Jean de La Rochelle, dépouillement des archives de l'aumônerie Saint-Berthomé, transcription des cartulaires de Baigne, de Notre-Dame de Saintes et de Vaux-sur-mer! Dans son insatiable

Hosted by Google

curiosité, il ne reculait devant aucun travail, il ne se laissait rebuter par aucune fatigue, il menait de front des œuvres gigantesques, et la mort seule interrompit cette incessante activité.

Le Cartulaire était composé, les tables terminées, des notes accumulées pour l'introduction. Le temps pressait. La publication vient enfin d'être terminée, et si l'abbé Cholet n'a pu jouir du succès de son travail, il ne désavouerait pas la forme élégante de son œuvre posthume. Les matériaux de l'introduction ont été réunis et condensés par un des amis du défunt qui a retracé sa biographie. Je n'essaierai pas de montrer l'intérêt qui s'attache à un recueil de documents authentiques remontant à Charlemagne (769), et qui présente les plus curieux éléments pour l'étude des mœurs d'une époque encore si imparfaitement connue. Il faudrait analyser toutes les chartes pour montrer la multiplicité de questions qui y sont soulevées et éclaircies, en dehors des antiquités ecclésiastiques. Les familles féodales y suivront leur filiation au milieu des détails qui abondent sur l'ancienne noblesse du pays, au sein de laquelle l'Eglise aimait à recruter ses représentants. On reconstruira avec fruit l'ancienne géographie de la province et la circonscription des vigueries. Le philosophe y puisera des renseignements sur la condition des paysans, au bon vieux temps, à cette époque où l'homme est une chose, qui se transmet, se donne, avec la terre qu'il habite. Il relèvera avec curiosité les motifs divers qui poussaient à la vie claustrale, qui présidaient aux donations.

Il s'étonnera d'apprendre qu'au moment où l'abbaye se glorifiait d'étendre à ses vassaux les bienfaits d'une juridiction paternelle et éclairée, elle n'hésitait pas, dans les cas litigieux, à appeler l'envahisseur voisin au duel par champion, qui répugnait à ses adversaires. Les portes de l'abbaye s'ouvrent devant un mari, qui abandonne femme et enfants pour entrer en religion, après avoir pris la précaution de donner ses biens aux moines et d'appuyer sa donation de l'assentiment de sa famille. Ce n'est pas la piété seule qui pousse les seigneurs à enrichir la puissante communauté, ils lui achètent en retour de leurs dons, le pardon de leurs crimes. Les enfants eux-mêmes entrent

Hosted by Google

à l'abbaye. Ils sont offerts eux et leurs biens à Dieu et à Saint-Etienne. La copie intégrale des tables pourrait seule montrer à combien de recherches elles répondent, et quel travail immense elles représentent. Bornons-nous à transcrire l'article Montausier. Rappelons à cette occasion qu'outre le portrait du duc de Montausier qui existe au musée de Versailles, nous en connaissons un original qui a été donné par le duc lui-même aux ancêtres de la famille qui le possède aujourd'hui.

« *Monte auserio, Monte auserii, Montauser, Montausier,* « château situé à deux kilomètres à peine de l'abbaye de « Baigne. On en voit encore quelques ruines sur la hauteur « qui domine à l'ouest le vallon où était bâtie l'abbaye. Les « restes de l'église abbatiale servent d'église paroissiale à « Baigne. L'église du château de Montausier dédiée à la sainte « Vierge, avait été donnée à l'abbaye de Baigne par Arnaud « de Montausier, fils de Geoffroy, comte d'Angoulême (24 juin « entre 1075 et 1081). L'histoire de cette baronnie ou prin- « cipauté (*princeps castri Monte auserii,* ch. 495) m'entraî- « nerait trop loin; je me bornerai à poser des noms et quelques « dates, comme jalons d'un travail qui est à faire. Arnaud Ier « (avant 1067, après 1079). Guillaume III Taillefer, IXe comte « d'Angoulême, il tient quelques années le château de Mon- « tausier, peut-être au nom, mais certainement au préjudice « de ses cousins germains. Drogon, Mataud, Raimond, pa- « raissent être fils d'Arnaud Ier de Montausier. Arnaud II fait « la guerre à ses voisins, (ch. 502, *liberavit se a carcere Ar-* « *naldi domini Montauseriensis quo captus tenebatur*) 1109- « 1121. Foulques, sgr de Montausier, a trois actes dans le « cartulaire, entre 1127 et 1141. Arnaud III de Montausier « est contemporain de l'abbé Hélie. Drogon II fait acte avec « Bertrand, abbé de Baigne, le 5 septembre 1213. Le diction- « naire des postes écrit Monthosier. Au siècle de Louis XIV, on « trouve souvent, dans les mémoires du temps, le nom du duc « de Monthosier qui fut adjoint à Bossuet, dans l'éducation de « Louis, dauphin de France. Cette orthographe a vieilli. Elle « est en désaccord avec le nom conservé dans les chartes du « XIe siècle. »

Hosted by Google

On voit que rien n'a été épargné pour rendre le travail aussi complet et aussi exact que possible. L'abbé Cholet a dû multiplier ses recherches patientes pour reconstituer un passé déjà complètement oublié dans la localité et sur lequel est muet le *Gallia Christiana,* et il a fait une œuvre de véritable et sûre érudition.

Un acte de 1591 inséré entre les lignes d'un des feuillets du cartulaire montre qu'il appartenait, dès cette époque, à une personne étrangère à l'abbaye et semble même indiquer par sa nature que c'était à un membre de l'Eglise réformée. Au XVIIe siècle, le cartulaire se trouvait entre les mains d'une personne qui en fit une copie intelligente et c'est par elle qu'on a la dernière pièce du recueil, la bulle de Grégoire IX. On ignore de qui le dernier détenteur, M. Moreau, l'avait acquis. C'est par M. Moreau qu'il a été transmis à l'abbé Cholet et cédé à Mgr l'évêque d'Angoulême.

Le Cartulaire renferme 549 chartes ou notices, transcrites de plusieurs mains dans le cours du XIIIe siècle. Sur ce nombre, 423 appartiennent au XIe siècle, 108 au XIIe siècle, 18 au XIIIe siècle. L'appendice comprend deux chartes inédites du *Livre blanc* de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur transcrites par M. Paul Marchegay, dont l'obligeance égale l'érudition.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

EDMOND D'HERCI.

*
* *

Mme DE BEAUHARNAIS DE MIRAMION, SA VIE ET SES ŒUVRES CHARITABLES, par M. Alfred Bonneau (1), 1 vol. in-8° : 6 fr.

Depuis quelques années nous avons vu des hommes d'Etat, des philosophes, des érudits se rencontrer dans la pensée commune de payer leur tribut aux souvenirs nationaux du XVIIe siècle ; consacrer leur talent à esquisser quelques-unes des nobles figures groupées

(1) Paris, librairie Poussielgue frères, rue Cassette, 27. — Niort L. Clouzot, 22, rue des Halles.

Hosted by Google

autour de la personne de Louis XIV; en étudier les traits avec amour, les placer dans leur jour véritable, et, nouveaux Prométhées, tenter, pour animer leurs statues, de dérober un rayon au soleil qui en éclaira les modèles.

D'autres, plus modestes, ont pris pour tâche de remettre en lumière les vertus qui, dans cet âge, sont demeurées dans l'ombre, à peine soupçonnées par la foule, éprise, comme toujours, de l'éclat et du bruit. Ils apportent, eux aussi, leur pierre au monument érigé à la gloire du XVIIe siècle, en même temps qu'ils nous révèlent l'un des côtés les plus ignorés de son histoire. On chante les guerriers; on vante les poètes; on admire les orateurs; on flatte les savants: qui donc songe aux saints, aux saints du siècle de Louis XIV? Leurs biographes réparent ainsi un oubli trop commun, s'il est immérité, et c'est toujours un bon livre que le récit d'une existence précieuse aux yeux de Dieu!

Ces réflexions nous sont inspirées par l'ouvrage que M. Alfred Bonneau, notre compatriote, offre aujourd'hui au public : *Mme de Beauharnais de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables*.

Prenant pour guides les traditions pieusement conservées au foyer de la famille, et déjà recueillies par l'abbé de Choisy, M. Alfred Bonneau nous retrace la vie d'une femme mêlée par sa naissance, par ses relations, par ses devoirs aux splendeurs d'une société sans égale dans le passé et dans le présent, forte au milieu des enivrements du monde, supérieure au malheur, attachée à la seule souffrance d'autrui, et passant sur la terre la main toujours ouverte et les yeux constamment fixés au ciel.

Telle fut, en effet, Mme de Miramion.

Née Bonneau de Rubelle, Mme de Miramion appartient au Poitou par sa famille. Son père avait occupé le poste important de contrôleur général des gabelles. Orpheline dès ses premières années, elle connut l'affliction au seuil de la vie : il lui restait bien d'autres larmes à répandre, bien d'autres épreuves à traverser, et l'enfant eut grandement raison de pleurer!

..... Ut æquum est
Cui tantùm in vitâ restet transire malorum (1)!

Confiée aux soins d'une tante, Mlle de Rubelle dut statuer elle-même sur les partis que sa famille lui présenta, et son biographe nous dit

(1) Lucretii, *de Naturâ rerum*, lib. v.

Hosted by Google

avec une grâce touchante que « quand elle entendit prononcer le nom de M. de Miramion, sa rougeur apprit à tous quel était celui que son cœur avait choisi (1). »

Six mois après Mme de Miramion était veuve ! Les joies promises de la maternité se mêlaient à son deuil, et l'espérance ne lui apparaissait, dans le sourire d'un enfant, qu'à travers le voile épais de la douleur. Une fille naquit sous ces fâcheux auspices. Le sentiment du devoir maternel rendit Mme de Miramion à une existence dont les attaches avaient pu lui sembler désormais brisées !

Deux ans s'écoulèrent. Le monde ne croit pas à la durée des regrets : le comte de Bussy pensa comme le monde. Epris des charmes de Mme de Miramion, convaincu, sur de faux rapports — on l'est souvent à moins — qu'on ne le haïssait point, Bussy résolut, avec l'assentiment du prince de Condé, et accomplit, avec l'énergie de la passion, l'enlèvement de la jeune veuve. L'attitude de Mme de Miramion, dans une situation aussi critique, convainquit sur le champ son ravisseur de l'étrange méprise qu'il venait de commettre. Il demanda son pardon à deux genoux et ne put l'obtenir. Poursuivi pour crime de rapt, son crédit le sauva.

Tant et de si terribles secousses avaient ruiné la santé de Mme de Miramion. A peine remise de ces poignantes émotions elle eut l'idée de chercher dans le cloître un abri contre de tels orages. Vincent de Paul l'en détourna, en lui montrant du doigt la voie où elle devait marcher pour l'édification de ce monde, dont était sa fille, et qu'elle voulait fuir. On pouvait, en y demeurant, faire le bien et son salut. Mme de Miramion n'hésita plus : sa piété, sur un théâtre plus vaste que l'enceinte d'un couvent, attira tous les regards en même temps que son inépuisable charité lui gagnait tous les cœurs.

« Toute la vie de Mme de Miramion a été mêlée si étroitement à la fondation ou au soutien de toutes les œuvres charitables publiques ou privées de son temps, que la raconter, c'est raconter inévitablement la vie de tous les établissements pieux du XVIIe siècle. Car il n'en est pas un auquel elle soit restée étrangère (2). » Nous souscrivons entièrement à ce jugement. M. Alfred Bonneau, non content de le porter, s'attache à en démontrer la vérité au lecteur. Il nous initie aux mystères de la charité, à la *part de Dieu* dans ce siècle si plein des œuvres et de l'esprit de l'homme. Sur les pas de Mme de Miramion, qui n'ai-

(1) *Mme de Miramion*, p. 20.
(2) *Mme de Miramion*, p. 185.

Hosted by Google

merait à frapper à la porte des puissants seigneurs et des grandes dames au nom des pauvres? Qui n'admirerait, avec M. Alfred Bonneau, la générosité, vraiment royale, du souverain, et la bienfaisance sans bornes de son entourage! Sur le champ de bataille de la vie, où gisent tant de blessés et de mourants, la noblesse prodiguait les secours; ailleurs elle prodiguait son sang! D'autres ont pu faire aussi bien — nous en avons sous les yeux d'éclatants exemples qui ne sont pas tout-à-fait étrangers à Mme de Miramion. — il sera difficile de faire jamais mieux.

Voilà le cadre parcouru par M. Alfred Bonneau : l'histoire d'une grande dame, qui est en même temps une sainte, et incidemment l'histoire des fondations pieuses du XVIIe siècle. A ce double titre, l'auteur aurait droit à nos éloges, si son livre ne méritait encore une mention spéciale en raison de l'étude consciencieuse qu'il accuse. M. Alfred Bonneau a poussé le scrupule de l'exactitude jusqu'à ses limites extrêmes, indiquant les moindres sources où il puise, et cédant avec une complaisance, rare aujourd'hui, la parole à ses auteurs. Le style y perd de son originalité; mais la véracité y gagne, et le but de M. Alfred Bonneau est ainsi rempli. Malgré la profusion des citations intercalées dans le texte, l'ouvrage est écrit dans le seul genre qui convienne au sujet : les belles actions veulent être racontées sans emphase, et nous félicitons M. Alfred Bonneau de s'en être souvenu. Ajoutons que l'âme de Mme de Miramion, pour être comprise, doit trouver, dans le cœur de son interprête, un sentiment profondément religieux, et nous aurons rendu pleine justice à l'idée qui dicta ce livre. M. Alfred Bonneau — on l'a dit avant nous — a écrit la vie de Mme de Miramion *avec amour :* c'est bien ainsi que cette existence si remplie devait être retracée, et on ne lira pas sans émotion, comme sans profit, ces pages où le biographe nous a prouvé qu'il possédait à la fois les pinceaux pour peindre et le cœur pour sentir.

Amaury de Liniers.

*
* *

Nous recevons la note suivante que nous sommes d'autant plus heureux d'insérer qu'elle vient en aide à notre..... paresse.

Le petit Solfége des Ecoles pour l'étude du plain-chant par le frère Achille de la Miséricorde (1) est un petit livre dont les quelques pages

(1) *Paris, Bouquerel*, 31, rue Cassette.

Hosted by Google

renferment peut-être en germe toute une révolution..... dans le chant ecclésiastique. Nous y avons remarqué deux choses, une excellente pensée et un défaut. Le défaut est le peu d'étendue donnée aux principes généraux, à la partie théorique; par cela même il faut un maître exercé pour ces premières notions. L'excellente pensée c'est de vouloir ramener à une seule tonalité tous les morceaux de plain-chant écrits jusqu'à présent dans huit tons et sur trois clefs différentes. Deux de ces clefs sont tellement en dehors de l'étendue de la voix humaine, qu'elles nécessitent une transposition à première vue dont ne sont pas capables la plupart des chantres de nos églises; ou ils s'élèvent à des hauteurs impossibles, ou ils descendent à des profondeurs inaccessibles; le chant en souffre ainsi que la majesté des cérémonies; il en résulte forcément que si l'on ne possède un instrument d'accompagnement qui maintient le chœur dans un milieu convenable le chant est complètement défiguré. Nous savons que les musiciens *savants* se récrieront contre une pareille innovation; ce sera, à les entendre, la perte de l'art, des traditions, etc., grands mots vides de sens. Le plain-chant est destiné à être chanté par tous les fidèles. Il faut donc rendre son étude accessible à tous, et nous persisterons à croire que la méthode qui est simplifiée devra toujours être la première acceptée. L'innovation est heureuse, et nous ferons tout pour la faire réussir.

UN ORGANISTE DE CAMPAGNE.

*
* *

M. l'abbé L. Rivalland, du diocèse de Luçon, vient de traduire de l'espagnol le livre de don Enrique Perez Escrich, intitulé *le Martyr de Golgotha, traditions orientales sur la vie et la mort de Jésus-Christ*. Aux lettres approbatives de Nosseigneurs les évêques de Luçon et de Poitiers, ajoutons que le traducteur a su faire passer dans notre langue les qualités littéraires qui distinguent si éminemment l'ouvrage espagnol, que de splendides gravures viennent ajouter à la valeur du texte, et enfin qu'une intention charitable a été le mobile qui a poussé M. l'abbé L. Rivalland dans la voie qu'il a su si bien parcourir. Il n'en faut pas tant pour prédire un succès.

*
* *

Quatre brochures de M. Babinet de Rencogne, archiviste du département de la Charente.

Et d'abord : *Courte notice sur les Archives départementales de la Cha-*

Hosted by Google

rente. Courte il est vrai, trop courte même, mais substantiel résumé de ce que contient ce dépôt. C'est avec un frémissement de regret que l'on constate en parcourant ces quelques pages les immenses pertes que l'aveugle fureur des hommes de 93, l'indifférence coupable, la négligence inexplicable doublée de la plus grossière ignorance des premiers conservateurs ont fait subir à ces collections, pertes d'autant plus regrettables qu'elles sont sans remède. Grâce à Dieu leur conservation est aujourd'hui assurée, mais en voyant ce qui reste, l'on ne peut s'empêcher de regretter vivement ce qui s'est perdu. Bien que naturellement très-succincte, la notice de M. Babinet de Rencogne donne un aperçu fort exact des divers fonds dont se composent aujourd'hui les archives du département de la Charente.

2° *Inauguration d'une foire en Angoumois sous Henri IV*, (6 mai 1598.

Les foires d'autrefois avaient pour les campagnes une toute autre importance qu'elles n'en ont aujourd'hui. A une époque où la facilité des communications n'existait pas, c'était aux foires que le campagnard, à quelque rang de la société qu'il appartînt, allait se fournir de tout ce dont il avait besoin, aussi la création de ce point de réunion était-elle environnée d'une grande solennité.

En 1597, haut et puissant Jacques de Goullard, chevalier de l'ordre du roi, baron de Touverac, seigneur de la Faye Chambrette et autres lieux, obtint des lettres-patentes qui l'autorisaient à faire tenir au bourg de Deviat, dépendant de sa terre de La Faye un marché le vendredi de chaque semaine et quatre foires annuelles; toutes les formalités préliminaires ayant été remplies, le 6 mai, le sieur de Bertrand, enquesteur général des mesures de Guyenne, en compagnie de 5 à 600 marchands et de grand nombre d'autres personnes, ouvrit les foires du bourg de Deviat.

Il y a dans ce procès-verbal de curieuses particularités, ainsi M. l'enquêteur « avecq les susnommés estant tous à cheval, entra, « passa et repassa par la halle avec une espée nue, garnye de toutes « sortes de marchandises de mercerye, et ung bassin d'argent doré « auquel il y avoit or et argent monnoyé, porté..... devant nous « et les assistants après nous. Ung pavillon de taffetas incarnat et « vert.... six torches de cere flambantes.... et ung bœuf gras et puis- « sant couvert d'un tapis de drap vert.... en laquelle halle (ajoute « l'enquêteur dans son procès-verbal), avons jecté le dit or et argent « estant audit bassin..... »

Nous nous arrêtons dans notre citation, car il faut savoir se borner,

Hosted by Google

mais nous engageons les personnes curieuses de connaître les usages d'autrefois, celles qui s'occupent de l'histoire du commerce à ne pas négliger cette petite brochure, elle leur fournira d'intéressants documents.

3° *Description et prix d'un Antiphonaire noté à l'usage du diocèse de Saintes, d'après une charte de 1339.*

Les documents qui constatent l'état et le prix des manuscrits au moyen-âge sont des plus rares, — et la notice de M. de Rencogne offre à ce point de vue un grand intérêt. Cet antiphonaire: *Brevarium notatum ad usum Xantonensis ecclesiæ*, fut consenti le mercredi avant la fête de saint Grégoire-le-Grand (10 mars 1338 (1339 n. s.) pour la somme énorme de 10 l. tournois représentant aujourd'hui celle de 660 fr. par Pierre du Treuil, clerc de Chalais à Hélie Girard, archidiacre d'Archiac. L'on voit par les minutieuses précautions que prend le rédacteur de la charte, par les détails dans lesquels il entre pour bien constater et la cession du volume et le paiement du prix, combien l'on attachait d'importance à ce manuscrit qui d'après le haut prix auquel il était vendu devait être probablement orné de ces lettres peintes et de ces magnifiques miniatures qui donnent une si grande valeur à ces chefs-d'œuvre de la calligraphie du moyen-âge.

4° *Fons Barbesiliensis, idylle inédite d'un poète anonyme de Barbezieux.*

Trouvée par M. Babinet de Rencogne dans les papiers de la mairie de Barbezieux, cette pièce de vers, — nous n'osons en donner le texte, il est en latin, — lui a paru mériter les honneurs de l'impression. Elle respire en effet un vif amour du sol natal, et sa lecture laisse une douce et paisible impression. M. de Rencogne a inutilement cherché à en connaître l'auteur, l'on ne sait même trop quelle est la fontaine célébrée dans ces vers; mais d'après le texte lui-même nous pencherions à croire qu'ils sont destinés à louer les vertus de la source dite de *Fontbrune*. M. de Rencogne n'y voit qu'une allégorie et croit que la fontaine de Barbezieux n'est *qu'une fontaine de Cognac*. Cette eau limpide et savoureuse, dont on ne peut se rassasier, qui console des déceptions de l'amour, donne des ailes à l'imagination du jeune homme, et, cordial puissant, prolonge les jours du vieillard; qu'est-ce autre chose, en effet, sinon l'eau-de-vie, *aqua viva*, liqueur stimulante et réparatrice dont le parfum délicieux a porté dans les deux mondes la gloire du nom charentais. Nous ne savons jusqu'à quel point il peut avoir raison.

*
* *

Hosted by Google

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, *tome* XXXI, année 1866.

Dans son discours à la séance publique du 30 décembre 1866, M. l'abbé Auber a jeté un coup d'œil sur la vie de nos premiers écrivains et démontré que notre histoire locale était en germe dans les écrits de saint Hilaire, Fortunat, etc. Les articles que le savant chanoine a publiés dans cette *Revue* sur les *Historiens du Poitou* ne sont que le développement de cette pensée.

Vient ensuite le rapport du secrétaire sur lequel nous ne reviendrons pas, et pour cause. Le reste du volume ne contient que deux ouvrages, mais qui par leur importance relative et leur intérêt lui donnent une importance toute particulière.

Le premier intitulé: *Correspondance du duc de la Tremoille*, nous donne pour ainsi dire, jour par jour, la vie du duc Henry, nous fait connaître ses plus secrètes pensées, nous initie à ses démarches, nous fait pénétrer dans son intimité de grand seigneur, d'époux et de père depuis 1658 jusqu'en 1667. Il est bien regrettable que ce registre si heureusement recueilli par l'intelligent M. Imbert ne commence pas quelques années plutôt, il eût incontestablement jeté une vive lumière sur la part prise par le duc de Thouars au mouvement protestant, sur son abjuration, sur son rôle pendant la Fronde dont il était le généralissime dans nos contrées; mais tel qu'il est il renferme cependant encore de véritables richesses historiques d'une incontestable importance.

Un court exposé biographique sur Henri de la Tremoille sert d'introduction naturelle à cette collection qui a le mérite de nous donner bien mieux encore que les mémoires du temps, la physionomie de la société d'alors, son histoire en déshabillé, car c'est elle-même, cette société, qui écrit pour elle-même, sans se préoccuper de l'avenir; une grande partie des 402 lettres dont se compose ce recueil sont curieuses, soit par les personnes auxquelles elles s'adressent, soit par les sujets qui y sont traités; on y trouve un peu de tout, et la politique intérieure et internationale y a une assez large part. La critique n'a rien à voir dans un pareil travail, elle ne peut que féliciter l'éditeur du bonheur qu'il a eu de mettre la main sur une pareille trouvaille, de l'empressement qu'il a mis à en faire profiter les amis de l'histoire. Et cependant nous éprouvons un regret, il nous semble que son œuvre eût été bien plus complète si par des notes succintes il eût fait connaître — comme il n'y a pas manqué dans quelques cas trop rares — ce qu'étaient les correspondants du duc ou ceux auxquels il s'adres-

Hosted by Google

sait par lettres, et le rôle qu'ils jouaient dans la société : une courte notice sur les personnes donnait encore plus d'intérêt à leurs écrits ; nous regrettons que M. Imbert n'ait pas eu cette bonne pensée.

Depuis longtemps déjà, M. de Longuemar s'occupe de géologie, ses connaissances techniques, son talent de dessinateur le désignaient naturellement au choix de la compagnie pour arracher leur dernier mot aux grottes du Chaffaud, aussi son mémoire, les plans, vues et groupes dont il l'accompagne en font-ils un complément indispensable à tout ce que l'on a pu écrire sur ce sujet.

Les déductions de M. de Longuemar, conséquences de l'examen approfondi auquel il s'est livré, et du produit de ses recherches, ne sont pas aussi absolues que celles de quelques-uns des écrivains qui ont précédemment traité le même sujet. Nous ne pouvons, on le comprend, entrer dans la discussion des faits, nous nous contenterons de relever les points les plus saillants des conclusions générales tirées par l'archéo-géologue de l'ensemble de ses observations et qui sont :

1° Que formées par les eaux, ces grottes n'ont été habitées par les hommes, ou hantées par les animaux que bien postérieurement au cataclisme désigné sous le nom de *diluvium ancien*, car les fouilles, exécutées *à fond* par l'explorateur, ne lui ont fait découvrir sous les premiers stalagmites adhérents au sol primitif, ni sous les galets que les inondations y avaient charriés, aucun dépôt ossifère, aucune trace de l'industrie de l'homme ; et pour corroborer cette manière de voir, M. de Longuemar invoque le témoignage de faune fossile quaternaire qui se réfère tout entière *à la période dite du Renne* seulement.

2° Que l'on doit inférer encore qu'à plusieurs reprises depuis la première prise de possession de ces grottes l'homme ou les animaux en ont dû être chassés par l'envahissement des eaux ; ce qui s'explique par « la formation de ces dépôts, meubles incohérents et de ces brèches « à plusieurs assises, toujours formées des mêmes éléments, émanant « évidemment des mêmes causes et de la même et primitive indus- « trie et de la même faune. »

3° Enfin que si les dépôts empâtés dans les stalagmites ne remontent pas plus haut que la période de l'âge de la pierre taillée et du Renne réunis comme caractéristiques, ils ne descendent pas non plus jusqu'à l'âge de la pierre polie, dont les spécimens n'ont été trouvés qu'à la partie la plus superficielle du sol.

Par ce court exposé des matières contenues dans ce volume, nous aurons convaincu nos lecteurs que la docte compagnie n'a point dé-

Hosted by Google

mérité et que le XXXIe tome de ses mémoires peut être placé près de ceux qui l'ont précédé, qu'il est digne d'eux et de la réputation de la société qui l'a fait paraître.

NATHAN.

—

NIORT ET LA ROCHELLE

DE 1220 A 1224.

—

DOCUMENTS HISTORIQUES.

—

Il y a un passage de la grande chronique de Mathieu Pâris, qui a attiré sur la tête de l'auteur toutes les foudres des dieux et demi-dieux de l'érudition poitevine et rochelaise, tous les anathèmes des savants. Comme je veux le combattre à mon tour et par les documents, je vais d'abord le reproduire :

« Cette même année (1224), le roi de France, Louis, conduisit une nombreuse armée à La Rochelle, avec l'intention de prendre cette ville, soit par la force, soit par l'argent. Lorsqu'il y fut arrivé, il offrit aux habitants une forte somme pour qu'ils lui rendissent leur ville, lui jurassent fidélité et devinssent ses sujets soumis. Les bourgeois de La Rochelle, se croyant abandonnés en quelque sorte par le roi d'Angleterre, se laissèrent gagner, tant par prières que par argent, et remirent leur ville au roi de France. Le roi laissa une bonne garnison, tant de chevaliers que de sergents, dans la ville et dans les châteaux ; puis après s'être assuré de tout le Poitou, il revint tranquillement dans ses Etats, sans effusion de sang. La Rochelle est un port de Poitou où les rois d'Angleterre avaient coutume de faire débarquer leurs troupes pour la défense du pays. Désormais cette voie leur fut fermée, retenus qu'ils étaient en Angleterre par les intrigues de leurs barons. O trahison innée dans le cœur des Poitevins ! il n'y eut personne qui se présentât pour

Hosted by Google

défendre le roi d'Angleterre son seigneur, à l'exception d'un seul bourgeois qui plus tard, ayant été convaincu d'avoir caché la bannière du roi d'Angleterre, pour la relever un jour quand ledit roi d'Angleterre serait rappelé, fut livré par la trahison de ses concitoyens et pendu. Comme il mourut pour la justice, il est évident que ce fut un glorieux martyr. Son fils, nommé Guillaume, fut promu à Saint-Albans, au gouvernement de l'église de Saint-Julien. » (*Mathieu Pâris, traduction Huillard-Breholles. — Paris, Paulin,* 1840.)

Ai-je besoin de rappeler, sur ce siége de 1224, la version des chroniqueurs français, et cette histoire de coffres arrivés d'Angleterre, pleins de pierres au lieu d'or, qu'Henri Martin lui-même n'a pas dédaigné de mentionner dans son histoire de France? Il me semble que non. Les personnes à l'esprit desquelles la question ne serait pas suffisamment présente, n'ont qu'à ouvrir le premier volume du père Arcère, elles y trouveront toutes les opinions rapportées et discutées, plus un long plaidoyer en faveur des Rochelais. Quant à Hilaire-Alexandre Briquet, l'auteur intelligent de notre *Histoire de Niort,* il a su éviter cette difficulté comme bien d'autres, et après avoir parlé de l'assez longue résistance de Savary de Mauléon : « Quand il vit, » dit-il, « que faute de secours il ne pouvait empêcher que la ville fut prise, il en sauva la gloire par une capitulation honorable. Et ainsi Niort rentra dans la possession du roi de France. »

Pour moi qui parle d'après des documents anglais, j'accepte la version de Mathieu Pâris, et j'essaierai de prouver que Rochelais et Poitevins se fussent-ils rendus sans résistance, ils ne seraient pas si blâmables. Je produirai d'abord les pièces du procès. Ce sont seize lettres écrites, de 1220 à 1224, au roi Henri III, par les maires de Niort, de La Rochelle et de Bordeaux, et récemment publiées en Angleterre. Elles sont en latin, mais je les ai traduites; d'abord parce qu'il me semble inutile d'encombrer de latin les pages d'une *Revue,* et ensuite parce que je serais enchanté d'inspirer aux lecteurs le désir de les lire dans l'original et d'acquérir un livre remarquable. Je m'engage du reste, ma publication faite et son importance

Hosted by Google

appréciée, à fournir tous les renseignements nécessaires sur l'ouvrage et l'auteur, et à donner à M. Clouzot, éditeur, les moyens de tenir le volume à la disposition de tous.

Voici pour aujourd'hui trois lettres :

LXXIX.

LE MAIRE ET LES BOURGEOIS DE LA ROCHELLE A HENRI III.

Royal letters n° 1045. . *Févr ou mars 1220.*

« A leur très-excellent et très-cher seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, roi très-illustre d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, et à son noble conseil, ses humbles et dévoués en toutes choses, le maire et les bourgeois de La Rochelle, salut et obéissance totale à la volonté du roi.

Sur la trève prorogée, par la grâce de Dieu, entre vous et le roi de France pour quatre ans à partir de Pâques prochain, nous rendons à Dieu, à vous et à votre conseil des grâces infinies, vous signifiant qu'il est certain que quand Monseigneur Geoffroy de Neuville, sénéchal, a abandonné le pays de Poitou, Guillaume l'archevêque de Parthenay et R. de Rancon accablaient d'énormes exactions *(gravamine, aggravabant graviter)* vos bourgeois fidèles de Niort et Saint-Jean d'Angély..... et ils les en accablent encore et ils ne cessent pas. Un grand nombre de nos voisins, vos hommes, nous ont aussi causé de lourds dommages, et ils ne cessent de nous en causer. Le sénéchal lui-même ne suffisait pas mieux à remédier à ces affaires qu'aux autres..... et s'il était présent encore, il n'y suffirait pas davantage. C'est pourquoi nous vous supplions humblement qu'il vous plaise en envoyer un dans ce pays plus utile et plus capable ; tel en un mot qu'il puisse, avec l'aide de Dieu, venir au secours de vous et de votre couronne, de nous et de notre pays, qu'il gouverne votre domaine d'une manière qui nous fasse honneur, et qu'il puisse, à la mort des barons qui relèvent de votre terre, mettre en la main du roi, comme il est de droit, leurs terres et leurs ténements. »

Hosted by Google

Les rôles des lettres clauses de Henri III, publiés par Thomas Duffus Hardy, donnent les noms des bourgeois de La Rochelle qui portèrent cette lettre. Ce sont: Geoffroy de la Fierté, Garsye Russinel, maître Pierre de Musay et Guillaume le Désiré. Ils reçurent du roi quatre livres pour leurs dépenses.

LXXX.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 1032. — *Févr ou mars 1220.*

« A leur illustre et révérend seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, ses fidèles en toutes choses, le maire et la commune de Niort, salut, respect et dévoué service.

Nous avons appris de source certaine que vous avez fait trève avec le roi de France. C'est pourquoi nous notifions à Votre Excellence, et nous prions votre bénignité de nous envoyer, dans votre terre de Poitou, un gouverneur tel qu'il ait la force de garder la dite terre, à votre honneur et à votre avantage, et de la défendre contre les attaques de vos ennemis; car ceux qui l'ont précédemment régie ont été un peu faibles contre les dits ennemis. Il ne faut pas oublier que le comte d'Eu, Monseigneur Porteclie, Messeigneurs Geoffroy de Taunay, A. de Rochefort, Pons de Mirebeau et Monseigneur Bertranz Chaboz sont tous passés de cette vie au Seigneur. Et vous avez droit de tenir en votre main leurs terres jusqu'à ce que leurs héritiers, qui sont en bas âge, soient parvenus aux années de discernement et puissent vous rendre les devoirs qu'ils vous doivent. C'est pourquoi nous adressons à votre sagesse des prières infinies et nous vous supplions, autant que nous le pouvons, de daigner envoyer dans cette susdite terre, un gouverneur tel qu'il puisse acquérir ces biens dont nous avons parlé, car tel est votre honneur et votre profit. Néanmoins sachez que depuis la venue en Poitou de Guillaume de Bataille et Robert de Bartleville, vos messagers, il s'est passé à peine un jour sans que le seigneur de Parthenay ou ses gens aient fait leurs incur-

Hosted by Google

sions autour de votre château de Niort et ne vous aient ravi des hommes. C'est pourquoi nous vous prions, comme notre très-cher seigneur, que vous daigniez sous peu nous apporter votre secours, car de ce secours et de vos conseils nous avons un besoin extrême. »

LXXXI.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HUBERT DE BURGH, JUSTICIER.

Royal letters n° 1031. *Vers mars 1220?*

« A vénérable et discrète personne, Monseigneur Hubert de Burgh, le maire et la commune de Niort, salut et respect.

La cruauté inouïe de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, nous force à vous porter nos plaintes. Chaque jour et incessamment, avec le consentement de personnes que nous ne voulons pas vous nommer présentement, il met à rançon les bourgeois du roi, vole les autres, ou s'emparant de leurs bêtes de labour, il met les laboureurs en fuite; le porteur des présentes et deux de ses compagnons, sans forfait, sans condamnation par défaut, sans les avoir pris sur sa terre, ont eu les yeux crevés par ses ordres. C'est pourquoi nous vous supplions et nous implorons de votre amitié, dans laquelle nous avons une grande confiance, de ne pas différer, placés que nous sommes dans de telles embûches, à nous venir en aide ainsi que le roi. Car le dit seigneur déclare que ce dommage si grand, il nous le fait subir pour cent marcs d'argent que lui avait promis Monseigneur le roi, père du roi actuel, pour raison de ce traître que vous avez fait pendre, quand vous teniez la sénéchaussée.

Ces expéditions du sire de Parthenay étaient déjà connues par une enquête de 1255 ou environ, conservée aux archives départementales, série E, Parthenay. Il s'agissait dans l'enquête de savoir si les gens de Xaintray devaient au suzerain de Parthenay plus d'un jour de service en armes, et en outre, si le

Hosted by Google

seigneur de Xaintray avait droit de haute justice dans sa terre. Voici la déposition la plus explicite :

« *Petrus Badart vidit homines de Cintrayo euntes in armis in exercitu domini de Partiniaco, patris istius Hugonis, apud Niortum et ibidem in riveria de Codreyo, provectare et in crastino vineas de Niorto extirpare de mandato dicti domini.* »

Ces quatre lignes et deux lettres du pape Honorius III extraites de dom Bouquet, ont fourni à M. Ledain quelques pages de son *Histoire de Parthenay*.

Quant à l'allié de Guillaume l'Archevêque, que les Niortais ne veulent pas nommer, c'était Hugues de la Marche qui allait incessamment épouser Isabelle d'Angoulême, et devenir ainsi à la fois le beau-père et l'ennemi de Henri III. Il sera assez souvent désigné dans les lettres suivantes.

A. Bardonnet.

(*A continuer.*)

—

Hosted by Google

CHRONIQUE

—

On vient de découvrir aux portes mêmes de Melle une caverne contenant des ossements de mammifères en grandes quantités. Ces ossements sont contenus dans une couche de terre argileuse, au-dessous d'une stalagmite épaisse et compacte. Ils sont mélangés avec d'abondants caprolites, très-probablement dus à des carnassiers. On trouve en effet quelques dents d'ours et d'hyène. Mais la majeure partie des ossements appartient à des herbivores, ruminants et autres. On y reconnaît très-nettement des chevaux, des bœufs, un très-grand cerf, etc. Quant à des restes humains, on n'en a point encore trouvé de bien authentiques. M. Babert de Juillers, l'un des zélés explorateurs, possède bien deux aiguilles et un poinçon en corne de cerf très-bien travaillés et très-bien conservés, mais ces objets sont précisément les seuls qui n'aient pas été ramassés sous l'épaisse couche de stalagmite qui, recouvrant les ossements, en garantit l'ancienneté. Ils ne peuvent donc être considérés comme une preuve de la cohabitation de l'homme avec les mammifères éteints dans la grotte de Melle.

Quoi qu'il en soit, la découverte est déjà considérable, et les ardents chercheurs de Melle doivent être encouragés par ce premier succès à poursuivre ces intéressants travaux.

Le Monnier.

*
* *

Le 19 décembre dernier est mort à La Rochelle, à l'âge de quatre-vingt-un ans, M. le docteur Fromentin-Dupeux, chevalier de la Légion-d'Honneur, que l'on peut à bon droit considérer comme le fondateur de l'asile des aliénés de Lafond. Si jamais homme n'a été entouré de plus de considération et d'estime dans sa longue carrière, bien peu réunissaient à un si haut degré les qualités de l'esprit et du cœur.

Hosted by Google

Il laisse deux fils, l'un qui marche sur ses traces dans l'art de guérir, l'autre dont nous avons eu maintes fois déjà à signaler les succès, et comme peintre et comme poète.

*
* *

La ville de Saint-Jean-d'Angély menace de devenir une capitale..... intellectuelle : à tout ce quelle possédait déjà de Sociétés savantes, de cercles, de journaux plus ou moins politiques, elle vient d'ajouter un journal..... *illustré* par un artiste du crû. *Lustucru*, car tel est le nom quelque peu grotesque sous lequel le Gavarni où le Daumier saintongeais se produit dans le monde.

Pour son début le dessinateur a *croqué* tout le comité de rédaction sans s'en excepter lui-même, et nous pouvons considérer les physionomies plus ou moins réussies de MM. Gaucher, Tourdy, Lustucru, Pinchenet, Q. Blaguenville, Arthur Pigeonneau, et de Mlle Jenny Vigneron, la *sémillante soubrette*, comme la désigne galamment un autre journaliste de nos voisins, M. Pierre de L...., *du Mellois*, qui trouve un peu massives les formes du bas-bleu en tablier blanc, dont il s'était fait un portrait d'apparences plus idéales. M. Pierre de L..... devra en prendre son parti, il s'était laissé entraîner par la vivacité d'une imagination trop inflammable. — Il paraît que les portraits sont ressemblants, *sous une forme légèrement chargée*, c'est M. Gaucher qui le dit — il le faut croire.

Le second numéro contient un dessin d'actualité : *le Gandin* — nous dirons, nous : *le Petit-Crevé*. Rien qu'à le voir, on devine ce que c'est..... Pouah!

Bravo, messieurs, à vous nos sympathies, votre tentative est audacieuse, peut-être, mais vous avez ce qu'il faut pour réussir, de l'esprit, du cœur, de l'intelligence, pas mal de sel gaulois, ajoutez-y de la persévérance et vous réussirez.

*
* *

Le *Luçonnais* publie depuis quelque temps une série d'articles intitulés : *Excursion dans le Midi de la France*, et signée Ch. de Sourdeval, nous en avons lu plusieurs et nous y avons retrouvé toutes les qualités qui distinguent l'éminent écrivain, le savant antiquaire. Il est bien de faire profiter ainsi ses concitoyens du résultat de ses investigations. Le laisser-aller, le décousu, le sans-façon de pareilles relations

Hosted by Google

plaisent mieux en général que les travaux suivis, et il en reste toujours quelque chose, car leur forme anecdotique leur prête un charme qui attire et les fixe plus naturellement dans l'esprit des lecteurs.

*
* *

Une nouvelle Société musicale vient de se former à Poitiers, sous la direction de M. Lobstein, le pianiste si distingué, le professeur sympathique, nous la croyons appelée aux mêmes succès qu'a su conquérir sa sœur plus âgée. Nous ne pouvons que nous réunir aux vœux qui ont accompagné sa fondation, et lui souhaiter dans l'avenir, une ample moisson de médailles.

*
* *

Chaque jour apporte son document pour la rédaction de la carte des établissements romains dans nos contrées. Dans la commune de Lamairé, limitrophe de celle de Gourgé, où comme on le sait, on a trouvé, il y a quelques années, tant d'objets curieux, dont une grande partie sont au musée de la ville de Niort, l'on vient de découvrir dans un champ, de nombreuses substructions, derniers débris d'une habitation incendiée, comme le justifie les nombreuses couches de cendres qui les recouvrent, et des médailles qui prouvent que l'on marche sur les ruines d'une villa gallo-romaine.

*
* *

Le don d'une statue de sainte Radégonde fait à l'église Saint-Jean de La Rochelle, et la cérémonie de son inauguration ont été pour M. l'abbé Dubois, curé-doyen de Mauzé, l'occasion d'un beau triomphe oratoire, car la bénédiction de cette statue l'a mis à même de développer devant une assemblée attentive et recueillie, ce thème si cher aux Poitevins, la vie de la sainte reine de France, leur patronne vénérée, de la fondatrice de la célèbre abbaye de Sainte-Croix, de célébrer ses vertus et de rappeler ses miracles.

*
* *

Qui de nous, lorsque l'âge et les préoccupations de toutes sortes sont venues blanchir notre tête, n'a jeté un coup-d'œil de regret sur les bonnes et heureuses années de notre jeunesse, et ne se rappelle avec bonheur et le collége et ces camarades dans le cœur desquels

Hosted by Google

nous épanchions si volontiers notre cœur. Raviver de pareils sentiments est toujours une bonne pensée, mais lui donner un but utile et bienfaisant c'est la rendre excellente, et les fondateurs de l'association des anciens élèves du Lycée de Napoléon-Vendée n'y ont pas manqué; au plaisir de se retrouver au moins en souvenir, ils ont voulu joindre la douce satisfaction de venir en aide à leurs camarades malheureux, à leurs veuves, à leurs enfants; de généreuses et nombreuses adhésions sont déjà parvenues au comité constitué sous la présidence de M. Brethé, maire de cette ville. Parmi elles nous ne pouvons passer sous silence celle de M. Drouyn de Lhuys, sénateur et membre du Conseil privé de l'Empereur, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur, et donner ainsi à ses anciens confrères un témoignage d'estime et d'affection dont ils doivent être fiers. Et nous aussi, bien qu'ayant fait nos études bien loin de là, nous serions heureux si nous pouvions procurer quelques recrues par la publicité que nous donnons à la fondation de cette Société qui a toutes nos sympathies.

*
* *

Les anciens élèves du Lycée de Poitiers marchent sur les traces de leurs voisins. Leur association, fondée sous le titre de l'*Association amicale des anciens élèves du Lycée de Poitiers*, tend au même but. Nous ne pouvons que lui accorder les mêmes éloges.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

C'est toujours avec une vive sollicitude que nous suivons les travaux de nos compatriotes, bien qu'ils vivent éloignés de nous. A ce titre, nous relaterons d'après le rapport fait par M. le marquis de La Grange, sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à la section d'archéologie du comité impérial des travaux historiques, deux Mémoires dus à la

Hosted by Google

plume de M. Auguste André (1), président de la Société. L'un sur les monuments celtiques dispersés par groupes, près du *Raz-Agonator* ou cap des Arceaux, dans la province d'Alger. L'autre qui nous touche de plus près, sur la vie et les travaux de Jean Girouard, sculpteur de Poitiers (2). Nous relèverons également dans le même compte-rendu, le dépôt au Musée de la ville de Rennes, d'une cloche sur laquelle figurent les armoiries d'une famille poitevine, celle de Brilhac, cloche que l'un des membres de cette maison, Pierre de Brilhac, président au parlement de Bretagne, avait fait placer en 1730 à la promenade publique du Thabor pour en annoncer la fermeture.

*
* *

A sa séance du 12 décembre dernier, la Société des Antiquaires de l'Ouest, présidée par M. Lecointre-Dupont, a reçu communication des lettres de M. Beaussire qui témoigne du regret qu'il a éprouvé en se séparant de ses confrères, et demande le titre de membre titulaire non résidant; de M. de Caumont, annonçant que le Congrès archéologique de France s'ouvrira à Narbonne le 24 novembre prochain, pour se continuer à Perpignan le 27, et que le Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Paris le 20 avril; de M. J. de Lalande, de Montmorillon, accompagnée d'un Rapport sur les fouilles qu'il a fait exécuter pour la Société française d'archéologie, dans l'ancien cimetière d'Antigny, et le détail des objets, tant Romains que du Moyen-Age, qu'il y a recueillis; de M. de Longuemar, prévenant la Société que M. Joyeux, propriétaire de la chapelle de Sainte-Florence, de Comblé, donnerait à la Société la préférence pour l'acquisition d'un coffret et de médailles de diverses époques.

(1) M. André est un enfant du Poitou, où il a occupé de hautes positions dans la magistrature, il a fait partie de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(2) L'on trouvera des renseignements sur Girouard, dans les *Affiches du Poitou*, dans le *Spectateur* et les publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest. (Articles de MM. Aubert et Redet.)

Hosted by Google

Au sujet de la communication de M. de Lalande, M. de Longuemar fait remarquer que les indications portées sur une borne milliaire indiquée dans ce travail, viennent confirmer l'opinion de ceux qui prétendent que c'était bien la lieue gauloise et non le mille romain qui était en usage dans nos contrées sous la domination romaine.

L'on dépose sur le bureau un Rapport de M. Léopold Delisle, sur l'histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et après que M. le président eut fait l'analyse succinte des dix-sept ouvrages qui sont parvenus à la Société, M. l'abbé Auber a lu :

1° Une notice sur un sceau de R. DE ROSETO, archidiacre de Laon, et a remis à la Société une empreinte en cire de ce sceau, de la part de M. l'abbé Grégoire, directeur de l'école cléricale de Bressuire.

2° Un travail sur trois tableaux représentant la conversion du comte de Poitiers, Guillaume X par saint Bernard, dans l'église de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, en 1135. Ces trois tableaux, dus à des pinceaux différents, se trouvent à Saint-André de Niort, à Alençon et à Dijon.

Le dimanche 5 janvier 1868, la Société a tenu sa séance publique annuelle, dans l'une des salles de la Faculté des Sciences : nous y reviendrons.

*
* *

Dans sa séance générale du mois de novembre dernier, *la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure,* a décerné : 1° Une médaille d'argent à M. le curé de Chaniers, qui, par des travaux parfaitement entendus, a rendu à son église son cachet primitif; 2° une médaille d'argent à M. Raille, agent-voyer principal de l'arrondissement de Jonzac, pour la découverte du cimetière mérovingien de Neuvicq, canton de Montguyon, et les fouilles intelligentes qu'il y a pratiquées; 3° une médaille de bronze à M. Phelippot de l'île de Ré, pour ses recherches archéologiques; 4° une mention très-honorable à M. l'abbé Berthelot, curé de Saint-Just, pour les travaux

Hosted by Google

importants qu'il a fait faire à son église, travaux appréciés déjà par l'autorité ecclésiastique.

Nous sommes heureux de voir le clergé mériter de pareilles distinctions, car trop souvent, il faut bien le dire, c'est à des restaurations inintelligentes, exécutées sous sa direction, que bien de nos monuments religieux doivent le fâcheux état où nous les voyons; le clergé qui a en main les plus beaux fleurons de notre couronne archéologique, devrait se mettre à même d'en apprécier la valeur, d'en comprendre tout le prix. Félicitons donc à double titre les deux ecclésiastiques qui ont donné un si bon exemple, et souhaitons à leurs confrères de marcher sur leurs traces.

Un mot encore au sujet des médailles décernées par la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.

M. Phelippot n'est pas seulement un antiquaire, mais aussi un viticulteur et un ostreïculteur émérite. Trois premier prix, un second et un troisième prix ont été la juste récompense de son intelligente exposition à Billancourt, et des Mémoires substantiels et instructifs dont il avait accompagné l'envoi de ses produits et le résultat de ses expériences. Engageons M. Phelippot à poursuivre le cours de ses études sur la culture de la vigne dans l'île de Ré. Les pages qu'il a écrites sont intéressantes et instructives, et les leçons qu'il donne ne peuvent que profiter à ceux qui s'intéressent aux progrès de la science viticole.

*
* *

Le dimanche 15 décembre, la Société académique de la Loire-inférieure a tenu sa séance publique annuelle dans la salle de la Société des Beaux-Arts à Nantes.

Dans son discours d'ouverture, M. Edouard Dufour, président de la Société, a développé l'idée si féconde de l'alliance de la philosophie et de la science; il a montré que l'homme, à mesure qu'il arrache à la matière ses secrets, la force à lui découvrir ses forces mystérieuses, agrandit en même temps le cercle de ses conquêtes intellectuelles et voit s'élargir l'horizon de son progrès moral.

Hosted by Google

M. Robinot-Bertrand, secrétaire général, a présenté dans un rapport des plus intéressants le compte-rendu, résumé fidèle et exact des travaux de la Société pendant l'année 1867.

A M. Robinot-Bertrand a succédé M. Valentin Vignard, secrétaire-adjoint, dont la tâche était ingrate et difficile; organe de la Commission des prix qui n'avait trouvé dans les rares pièces remises au secrétariat de la Société aucune qui méritât une distinction particulière, le rapporteur n'avait que des paroles d'encouragement à distribuer, mais il l'a fait avec tant de tact, de mesure et de convenance, que vraiment les auteurs désappointés auraient mauvaise grâce de garder rancune à la Société de sa décision.

*
* *

La Société archéologique et historique de la Charente a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1868.

Ont été élus :

Président, M. Gellibert des Seguins, député au Corps législatif.

Vice-président, M. Callandreau, juge au tribunal civil d'Angoulême, en remplacement de M. le docteur Gigon, démissionnaire.

Secrétaire, M. G. Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente.

Secrétaire-adjoint, M. A. Trémeau de Rochebrune, naturaliste.

Trésorier, M. G. Mathé-Dumaine, avoué.

NATHAN.

—

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALLÉGRET, professeur de mathématiques. Eloge de Viète. Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée impérial de Poitiers, le 10 août 1867, suivi d'une note relative au calendrier de Viète. In-8°, 28 p., *Poitiers*, *imp. Dupré*.

ALMANACH du Bon Laboureur pour l'année 1868. — Une veillée à la ferme de la Roche, par A. Moncassin, in-12, 48 p. *St-Maixent*, *imp Reversé. Niort*, *L. Clouzot*. 10 c.

ALMANACH général, le Vendéen, contenant les foires des départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure, etc., 1868. In-12, 72 p., *Napoléon*, *imp. et lib. v^e Ivonnet*. 15 c.

ALMANACH vendéen pour l'année bissextile 1868. In-12, 72 p., *Napoléon-Vendée*, *imp. v^e Ivonnet*, *lib. Bizière*; *Fontenay-le-Comte*, *lib. Aurard*.

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de la Vendée, année 1867. In-12, 252 p., *Napoléon-Vendée*, *imp. Sory*.

AUDIAT (L.) Bernard Palissy. Etude sur sa vie et ses travaux. In-12, *Paris*, *Didier*. 3 f. 50.

BONNEAU (Mr Alfred). Madame de Beauharnais de Miramion. Sa vie et ses œuvres charitables, 1629-1696. *Paris*, *Poussielgue*, 1868, un vol. in-8° br. 6 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1867. *Poitiers*, *Dupré*, 1867, in-8°, 36 p., et gravures. 75 c.

GRAND (Le) almanach vendéen pour l'année bissextile 1868, contenant les foires des départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure, Charente-Inférieure et Maine-et-Loire, 37e année. In-12, 60 p., *Fontenay-le-Comte*, *imp. et lib. v^e Fillon*. 15 c.

LANDRIOT (Mgr). Promenades autour de mon jardin, conférences destinées aux dames du monde. *Paris*, *Palmé*, in-12. 3 fr. 50.

LAPAUME (J.) Le prieuré de Joigny et Jeanne d'Arc. *Grenoble*, 1867, in-8°, 19 p.

LAPAUME (J.) Réponse à M. Crozet, ou défense du patois de l'Isère, par un étranger contre un Grenoblois. *Grenoble*, *Prudhomme*, 1867, in-8°, 39 p.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

NOTICE

SUR

PIERRE GARCIE-FERRANDE

ET SON GRAND ROUTIER DE LA MER.

—

On peut conjecturer, d'après la forme des nom et surnom de Pierre Garcie, dit Ferrande, joint au lieu de sa naissance sur les côtes de l'Océan, dans un petit port de mer, qu'il était d'origine espagnole ou portugaise. Son père, navigateur sans doute, ayant eu occasion de venir en France et de débarquer à Saint-Gilles-sur-Vie, s'y était marié avec une femme nommée Jehanne Olivière, parce qu'on féminisait alors les noms propres, fille de Perrot Olivier et de Catin (pour Catherine) Adverty. On trouve les époux Garcie-Ferrande mentionnés, dès 1421, dans les titres de la fabrique de Saint-Gilles ; ce qui reporterait leur alliance un peu au-delà. L'établissement du premier Ferrande, en bas Poitou, coïncidérait ainsi avec les relations d'affaires entre l'Ouest de la France et la côte Nord de l'Espagne, qui déterminèrent, pour les régulariser, le traité de commerce de 1430, conclu par Jean V, duc de Bretagne, et Alphonse, roi de Castille. On sait que ce traité fut l'origine d'une singulière confrérie ou société commerciale, connue sous le nom de *Contractation*, dont le registre de délibérations existe encore aux archives communales de Nantes (1).

(1) « En l'année 1430, le duc de Bretagne reçut une ambassade d'Espagne, pour le porter à conclure une trève marchande entre ce royaume et

Hosted by Google

De l'ensemble des renseignements qu'on possède aujourd'hui, on peut inférer que Pierre Garcie-Ferrande naquit à Saint-Gilles-sur-Vie, d'où était et où résidait sa mère, de 1430 à 1440. Il devait, en effet, avoir environ cinquante ans, en 1483, date de la dédicace de son *Grand Routier de la mer*, comme nous allons voir. D'un acte de 1472, où figure Jeanne Olivier, veuve Garcie-Ferrande, demeurant à Saint-Gilles, il résulte qu'il était seul d'enfant ou du moins qu'il avait survécu seul, puisqu'il est qualifié son unique héritier (1). Ayant suivi la même carrière que son père, il dut naviguer longtemps. Les épreuves subies, l'expérience acquise dans ses aventures de mer, lui inspirèrent l'idée de rédiger un Routier ou Guide marin, comme on dirait aujourd'hui, au profit d'un filleul nommé Pierre Imbert, qu'il avait eu sans doute tout jeune à son bord et qu'il paraît avoir beaucoup affectionné, comme aussi en vue d'un intérêt général. Quelque imparfaite que soit restée cette

la Bretagne. Les ambassadeurs espagnols furent Nicolas de Vilamisar, chevalier, *maestre sala* du roi de Castille, et Alphonse de Vergianos, écuyer, avec un secrétaire. La trève fut conclue pour neuf ans, à Nantes, le 15 de mai. Il fut réglé que l'on établiroit, du consentement du duc et du roi, un juge à La Rochelle, pour régler les différents des deux nations, tant ceux qui regarderoient le passé que ceux qui pourroient survenir dans la suite; que le duc accorderoit quelques priviléges aux Espagnols, afin de faciliter le commerce; qu'il ne prendroit point le droit de bris sur eux, pourvu qu'ils payassent les droits ordinaires; qu'ils pourroient avoir un consul, un procureur et un boursier, qui auroient soin de leurs affaires en Bretagne; que si, avant les neuf ans accomplis, le traité venoit à être rompu, le duc le feroit savoir au consul, qui auroit un an de sûreté pour mettre ordre aux affaires de ceux de sa nation, etc. Cette trève fut depuis prorogée en 1435, et ensuite par le duc Pierre en 1452. » (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 582.)

On trouve, dans les *Ordonnances des rois de France*, des lettres de Louis XI, du mois de septembre 1479, confirmant une série de ces actes, rendus par les rois ses prédécesseurs et par lui en faveur des marchands du royaume de Castille, « fréquentant et exercitant le fait de « marchandise dans le royaume de France, etc. » Tome XVIII, p. 499. Paris imprimerie Royale, 1828, in-fol.

(1) *Inventaire des titres de la Fabrique de Saint-Gilles-sur-Vie*, fol. 92, ms. in-fol.

Hosted by Google

première tentative, elle n'en est pas moins méritoire. Il est donc juste que l'histoire des progrès de la navigation en tienne compte à l'homme qui la conçut et l'exécuta comme il put. Ce philanthrope n'était pas, du reste, un homme vulgaire. Outre qu'il avait observé beaucoup de choses (*mores hominum multorum vidit et urbes*), il résulte de son livre, qui respire ce charme de naïveté qu'on trouve dans les vieux auteurs, qu'il reçut quelque instruction et possédait même une teinture du latin, avec des notions de droit. Divers textes de lois romaines et canoniques sont cités en marge des décisions ou jugements du rôle d'Oleron qu'il rapporte. On y rencontre aussi plusieurs méchants vers. La rime n'est pas riche, et le style en est vieux, sans parler des hyatus qu'on tolérait alors, et du manque de mesure qui ne fut jamais permis. L'auteur veut aussi quelquefois faire des phrases, mais il n'y réussit guère. On en jugera par le préambule et la dédicace, qui se suivent dans l'ordre inverse d'aujourd'hui :

« Cy commence le pillotage, routtier et ancrage de la mer, tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres et aultes Allemaignes, avec les dangiers des ports, havres, rivières et chenalz des parties et régions susdites, composé par Pierre Garcie, *aliàs* Ferrande, demourant à Sainct-Gilles-sur-Vie; lequel, par le conseil et advis, avec les oppinions de tous les maistres expers du noble, très-subtil, habile, courtoys, hasardeux et dangereux art et mestier de la mer, tant des pillotes de la noble ville de Honnefleur, que des villes de Cant, Brest, Croisic, Saint-Gilles-sur-Vie, Olonne, Rochelle et tout Brouage; par lesqueulx et moyen d'eulx, avec la petite capacité et subtilité de mon petit engin (1) et entendement, ay voulu entreprendre, faire et composer ce présent livre, lequel te donnera congnoistre et sçavoir comment ung chacun qui vouldra apprendre l'art et science très subtile et quasi divine du noble mestier de la mer, et d'icelle éviter et fouir tous les dangiers, périls et marées pleines de impétuosité, courans et undes bouillonnantes, avec les merques et enseignes des aultres, de tous les havres des pays susdits; aussi la démonstration de l'atterrage des régions et costes d'Espaigne,

(1) Pour esprit, du latin *ingenium* sans doute.

Hosted by Google

qui est chose très dangereuse à ceulx qui n'y ont hanté par plusieurs fois. Et pour icelle terre congnoistre, ay tracé, tiré et figuré, par figures semblables, les caps, poinctes et montaignes les plus apparaissantes et congnoissables de ladite coste d'Espaigne, avec les lieux et distances desdites choses. Et si aucune chose ay délaissé, je me soubmetz à la correction des nobles et gentilz mariniers des lieux dessus nommez, esqueulx me recommande. Et adieu. »

Vient ensuite l'adresse ou dédicace de l'auteur à son filleul Imbert, auquel se rattache peut-être collatéralement le jurisconsulte fontenaisien de ce nom, auteur de la *Pratique judiciaire, tant civile que criminelle,* et dont descendent à coup sûr les Imbert de la Terrière, famille encore existante dans le voisinage de Saint-Gilles.

« Pierre Garcie, *aliàs* Ferrande, à Pierre Ymbert, mon fillol et chier amy, salut pardurable. Quand je considère, mon fillol et très loyal amy, les grans périls et dangiers qui sont ès undes et gouffres marins, lesqueulx, par la grâce de Dieu tout puissant, intercession, prière et oraison de la très digne et sacrée Vierge Marie, de madame Saincte-Catherine et de madame Saincte-Barbe, j'ay évité et fouy, et d'iceulx suis échappé, avec grans peines et labeurs, j'ay voulu, pour toy soubvenir et aider à congnoistre la manière et façon comment tu pourras éviter les grans et misérables périlz de la mer véhémente, composer et te envoyer ce présent livret, lequel te démonstrera à congnoistre et sçavoir les noms des vens et ryns d'iceulx, en présuposant toutefois que sache, toy et autre, départir la lune du soleil. Lesqueulx soleil et lune sont guyde et garde de tous gentilz compaignons, fluctuans et seillans (1) parmy les undes innumérables de la mer, tant en faictz de marchandise que pescherie. Toutesfois combien que le soleil et lune donnent à congnoistre et sçavoir les heures, le soleil par jour, et la lune par nuit, si ay-je voulu te donner à sçavoir et congnoistre, sans veoir ny soleil ny lune, l'heure de minuit et l'osbe du jour; et tout pourras congnoistre en la figure sequente, sans avoir orologe compassant heure ou demie, ny sans compas de nuit claire, avec les noms et ryns des vents, qui est chose très subtile et

(1) Navıguant, cinglant, de sigle, *voile;* d'où sigler, seiller, pour naviguer, faire voile.

Hosted by Google

nécessaire pour le mestier subtil et ingénieux de la mer. Adieu. A Saint-Gilles, le dernier jour du moys de may, l'an de l'Incarnation Jésus-Christ mil quatre cens quatre vingts et trois. »

Notre marinier arrive ainsi parfois à quelque effet de style. Cette dédicace surtout n'est pas mauvaise comme diction. Il est vrai que le parrain parlait là de tout son cœur, et l'on sait que le cœur rend éloquent : *Pectus est quod disertos facit.*

Suit une planche grossièrement gravée, représentant la *Rose des vents* ou compas de mer. On appelle ainsi, en termes de marine, la figure de boussole où sont marqués les trente-deux vents ; mais il n'y en a que vingt-quatre sur celle-ci.

Nous avons parlé de ses vers ; en voici quelques-uns dont le seul intérêt est de fournir une nouvelle date, car ils prouvent surabondamment que l'auteur maniait mieux la rame que la lyre, ou plutôt n'avait rien de commun avec les muses :

En l'an mil quatre cent quatre xx et quatre,
Du mois de juing le jour le vingt-quatre,
Pierre Ferrande, pour apprendre,
Escript par figures pour entendre
Les figures et aussi le mémoire
Du pays d'Espaigne et de la terre,
Pour appre ıdre et introduire
Ceux qui de la mer voulent vivre.
Prions pour luy Dieu, roy de gloire,
Que en paradis ait son repaire. — Amen.

Il est difficile d'admettre, — par suite des nombreux voyages qu'il dût faire et de la longue expérience qu'il lui fallut acquérir pour dresser un *Grand Routier* de la mer, comme aussi en raison des termes dont il se sert à l'égard de son filleul Imbert, qu'il traite de *très-loyal ami,* ce qui semble impliquer une association entre eux, — que l'auteur ait eu moins de cinquante ans, en 1483, date de la dédicace du livre. Or, dans le privilége de 1520, octroyé par François Ier à l'imprimeur de Poitiers, Enguilbert de Marnef, Pierre Garcie, dit Ferrande, est qualifié « l'un des expérimentez maistres de navires qui

Hosted by Google

sont au jourduy, et le plus congnoissant en navigaige. » Le vieux marin existait donc encore à l'époque, et il aurait été âgé alors d'environ quatre-vingt-sept ans. Toutes ces dates sont possibles et ne jurent point entre elles. La mention d'un testament de Garcie-Ferrande, du 15 février 1502, qu'on trouve dans les titres de la fabrique de Saint-Gilles, ne vient même point à l'encontre, parce qu'il a bien pu survivre fort longtemps à cet acte. Mais en admettant que l'édition du *Routier*, de 1520, soit la première ou l'édition *princeps*, ce qui est très-vraisemblable, parce qu'on n'en signale point d'autre antérieure, et que Du Verdier-Vauprivas, bibliographe du XVIe siècle, dont les informations et l'exactitude se vérifient de plus en plus, ne cite que celle-là, pourquoi cet écart de trente-sept ans entre la dédicace et l'impression du livre? D'abord, l'auteur pouvait bien n'avoir point eu l'idée de le faire imprimer dans le principe. Remarquons, en effet, qu'il écrivait au début de l'imprimerie. Des copies manuscrites s'en étaient répandues sans doute, puisque, d'après le privilége que nous reproduisons plus loin, Enguilbert de Marnef avait pris la peine de faire écrire et collationner la sienne aux originaux. C'est probablement la recherche qu'avaient ces transcriptions qui déterminèrent le typographe poitevin à éditer l'œuvre, entreprise à laquelle l'auteur, devenu presque nonagénaire, est peut-être resté étranger jusqu'au dernier moment. On s'explique ainsi naturellement l'intervalle. Mais il peut y avoir encore une autre raison. Le plus ancien Portulan (description des ports et côtes, etc.), qu'on connaisse, œuvre d'un gentilhomme vénitien, date de 1490 : *Impresso... in la citade de Venexia, per Bernardino Rizo da Novaria, stampatore,* 1490 *a dì* 6 *novembrio,* lit-on à la fin du volume, petit in-4° gothique (1). Il est très-possible que, par l'antériorité de la dédicace sur l'impression, Garcie-

(1) Il en existe une vieille traduction publiée sous ce titre : « *Le Portulant, contenant la description tant des mers du Ponent depuis le destroit de Gibetar* (sic) *jusques à la Chiuse en Flandres, que de la mer Méditerranée ou du Levant, faict en vieux langage italien et nouvellement traduict en francoys.* » Imprimé à Aix en Provence, par Pierre Roux, 1578, petit in-fol.

Hosted by Google

Ferrande ait voulu garder ou reprendre son rang. La manœuvre rappellerait alors une anecdote de Piron. Cet homme, d'un esprit incisif que redoutait Voltaire lui-même, se présente un jour, concurremment avec un haut et puissant seigneur, à la porte d'entrée d'un hôtel. Le concierge, qui les reconnaît l'un et l'autre, dit en s'adressant au duc et pair : *Passez donc, Monseigneur, ce n'est qu'un poète. — Puisque nos qualités sont connues,* réplique vivement Piron, *je prends mon rang et je passe le premier.* Peut-être le vieux routier de Saint-Gilles a-t-il voulu en faire autant, à la barbe du noble vénitien.

Le livre de Garcie-Ferrande resta, durant plus d'un siècle, comme le manuel des navigateurs. Dans ce laps de temps, il fut imprimé successivement à Poitiers, à Rouen et à La Rochelle, avec de légères retouches de style, occasionnées par le progrès de la langue, et plusieurs augmentations, voire même traduit à l'étranger ; ce qui prouve surabondamment qu'il eut son utilité et que le besoin s'en faisait sentir. Le peu d'exemplaires qui restent encore dans quelques bibliothèques publiques, car désormais on ne le trouve plus guère que là, témoignent aussi des nombreux services qu'a rendus à la marine ce premier *Routier de la mer.* Des deux que nous avons vus et dont nous nous sommes servi, l'un, de l'édition *princeps* de Poitiers, 1520, avant de recevoir, au XVIIe siècle, une reliure en veau fauve, sur laquelle on a incrusté postérieurement les armes de La Fontenelle de Vaudoré, avait appartenu à un certain Jean François, maître de barque à Marans, qui a inscrit son nom sur plusieurs feuillets. Ce patron était originaire de Fontenay, où sa famille exerçait le métier de boucher depuis plusieurs générations. Lui se livra au commerce des grains, qui enrichit ses descendants et, avec l'exploitation des fermages, les mit en position d'entrer, sur la fin du XVIe siècle, dans la magistrature d'élection. Pierre François, petit neveu de Jean, fut maire de Fontenay, en 1610. Nous ignorons comment ce précieux volume était venu, en dernier lieu, aux mains de La Fontenelle de Vaudoré, qui l'a fait blasonner après coup et l'a légué, en mourant, à la bibliothèque publique de Niort, où il est conservé aujourd'hui et dont il est une des

Hosted by Google

plus insignes raretés. Peut-être est-ce le même qu'eut à son tour Jean Besly, puisqu'il provient d'un Fontenaisien dans le principe.

L'autre exemplaire, de la réimpression de Rouen, par Jehan Burges le jeune, 1531, petit in-4°, porte sur le dernier feuillet de garde: « Ce volume appartient à Pierre du Busc, compaignon du mestier de la mer. Qui le trouvera. s'il luy rapporte en sa maison de Rogevin du Busc, en la rue des Cordeliers, auprès de la Gloire, à Rouen, il en donra voulentiers l'émy (l'achat, le prix), et point chiche ne sera de bien qu'il ait, sans nulle faute de en donner aux compaignons qui ce livre luy rapporteront. Et ce sera pour la bique, qui ne peut courir si crotte. » A ce grossier langage de bord, on reconnaîtrait de suite un marin, s'il ne le déclarait lui-même.

Il est de même à croire que l'exemplaire, annoté à la main, de la Bibliothèque nationale à Paris, l'a été par un nautonnier, qui en fut sans doute le premier possesseur. Celui-ci provient d'une édition postérieure, « recentement reveue et corrigée oultre les précédentes impressions, » à Rouen, par Richard Lallemant, 1576, petit in-4°, gothique. Il est aujourd'hui coté sur les rayons sous les nos V, 1640.

Lacroix du Maine et Du Verdier-Vauprivas ont l'un et l'autre mentionné Garcie-Ferrande, dans leurs *Bibliothèques françoise* et *des auteurs françois.* L'historien poitevin Jean Besly le cite également en ces termes, dans une lettre curieuse sur l'origine de la roture, adressée à son ami Pierre Dupuy et insérée à la fin de l'*Histoire des comtes de Poitou et des ducs de Guyenne :* « Route, en troisième lieu, signifie un petit chemin ou sentier, d'où l'on a bâti *routier,* un homme fort rompu en son art, métier ou entreprise, et de là est dit en partie *couratier* ou *courtier,* par contraction. Et de là aussi Pierre Garcie, de ce pays, a nommé *grand Routier* un livre qui contient les chemins et routes de la mer » (p. 183). Nonobstant ces indications multiples, il est échappé aux investigations de Dreux du Radier, quoique celui-ci se soit souvent servi de ces trois auteurs pour la rédaction de son excellente *Bibliothèque historique et critique du Poitou ;* ce qui prouve qu'il est impossible à l'homme, même

Hosted by Google

le mieux informé, de tout savoir. On ne doit point espérer de pouvoir tirer l'échelle après soi : quelque soin qu'on y apporte et quoi qu'on fasse, on laissera toujours à glaner.

Depuis lors, Fevret de Fontette a consigné le *Grand Routier* de la mer dans sa réimpression de la *Bibliothèque historique de la France,* du père Le Long. Faujas de Saint-Fond et Gobet ont encore parlé de Garcie-Ferrande dans une longue note de leur édition des *Œuvres de Bernard Palissy,* p. 713 (Paris, Ruault, 1777, in-4°); mais ces autres mentions sont restées comme non avenues pour tous les auteurs et collaborateurs de dictionnaires historiques ou de biographies, qui n'oublient aucune maîtresse de princes, aucun courtisan, personnages le plus souvent indignes de l'histoire, et négligent, au contraire, tant d'hommes utiles. Seul, le premier journaliste du Poitou, Jouyneau-Desloges, lui a consacré, dans les *Annonces politiques, religieuses et littéraires du département de la Vendée,* pour l'an XII ou 1804, n°s XXXIX et XLI, deux lettres peu explicites, parce qu'il n'avait pas son livre en mains; nous nous en sommes servi pour la rédaction de cette notice.

Le volume de la bibliothèque publique de Niort, seul exemplaire connu de l'édition princeps, porte un titre rouge et noir ainsi conçu : *Le grant Routtier et pillotage et enseignement pour encrer, tant es ports, havres, que aultres lieux de la mer; fait par Pierre Garcie, dit Ferrande, tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres et haultes Alemaignes, avecques les dangiers des portz, havres, rivières et chenalz des parties et regions susdictes. Avec ung kalendrier et compost à la fin dudit livre, tres necessaires à tous compaignons; et les jugemens d'Oleron touchant le faict des navires. Et sont à vendre à Poictiers, au Pellican.* Au-dessous on voit une grande vignette représentant, comme allusion sans doute à la dernière syllabe du nom de l'imprimeur, une nef, dans laquelle sont deux personnages couronnés, un roi et une reine, dont le premier tient un coffre qu'il semble vouloir jeter à la mer ou préserver des flots, on ne sait trop lequel; puis, tout-à-fait au bas du titre, en gros caractère rouge : *Cum privilegio,* sans nom d'imprimeur, ni date. Mais on lit à la fin du livre :

Hosted by Google

« cy finist le Routtier et pillotage de la mer, de Pierre Garcie, dit Ferrande, des costes de Flandres, Angleterre, Espaigne et Bretaigne, qui parle des dangiers, paux et routtes de la chenal de mer desdits pays. Imprimé nouvellement à Poictiers, par sire Enguilbert de Marnef, demourant à l'enseigne du Pellican, près le Palays. » Et au verso du centième et dernier feuillet, contenant le privilége de 1520, que nous rapportons à la suite de cette notice, on voit la marque d'Enguilbert de Marnef avec ses initiales E. G. D. M. N., et la légende : *Sit nomen Domini benedictum.*

C'est un volume petit in-4°, gothique, de cent feuillets ou deux cents pages à longues lignes, sans chiffres ni réclames, avec figures grossières sur bois insérées dans le texte, représentant la forme des bancs de rochers et des écueils les plus dangereux. Les feuilles sont signées depuis A jusqu'à M, par quatre feuillets.

L'académicien jurisconsulte Pardessus a suivi la seconde édition de Poitiers, 1542, pour la reproduction du rôle ou jugemens d'Oleron dans sa *Collection de lois maritimes.* Il ne croyait pas qu'il y en eût d'antérieure, et toutes les autres dont il a eu connaissance sont subséquentes à celle-ci (1).

Brunet lui-même n'ayant jamais vu cette première édition du *Grant Routtier de la mer* et s'étant borné, par suite, à indiquer que Du Verdier-Vauprivas la cite, nous l'avons décrite minutieusement, à la manière des bibliographes, d'après l'exemplaire que nous avons sous les yeux. Mais nous renvoyons, pour les autres éditions de Poitiers, de Rouen et de La Rochelle, à son excellent *Manuel du libraire et de l'amateur de livres,* nous bornant à quelques additions. Ainsi celle de La Rochelle, 1560, petit in-4°, est sortie des presses de Barthélemy Berton, qui imprima, trois ans après, le premier écrit de Bernard Palissy (*Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors;* 1560, in-4°). Cette circonstance explique tout naturellement comment ce grand homme, qui était à la recherche

(1) T. 1er, p. 346, en note. *Paris, Imprimerie royale,* 1828, in-4°.

Hosted by Google

des procédés de l'art et voulait aussi enrichir sa patrie, eut connaissance du *Routier*. Il ressort, en effet, de la confrontation de plusieurs passages et de la forme générale des deux ouvrages, que le potier de Saintes s'est inspiré, dans une certaine mesure, de l'œuvre du marin de Saint-Gilles, et ce n'est pas un petit honneur pour celui-ci.

Deux éditions de Rouen, du XVIe siècle, dont l'une, que nous avons eue en mains, « de nouveau reveue et corrigée par les maistres et pilotes des navires, » fut achevée d'imprimer le 15e jour de juillet 1531, par Jehan Burges, libraire audit lieu, près le pont de Robec, au moulin Saint-Ouen, portent à tort *Gracie* au lieu de Garcie-Ferrande.

Enfin, la dernière de toutes les éditions, revue et corrigée de nouveau, fut aussi imprimée à Rouen, chez David Ferrand, en 1632, petit in-4° de 106 pages. C'était l'époque où le cardinal de Richelieu, après avoir pris le titre de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France*, s'efforçait de donner une impulsion à la marine. Cette édition finale, par laquelle s'est close la série de réimpressions du livre, désormais dépassé, voire même remplacé par des cartes spéciales (1), contient, entre autres augmentations, le *Calendrier réformé selon le retranchement de dix jours;* ce que Garcie-Ferrande n'aurait pu donner, puisque cette réforme n'eut lieu que longtemps après lui, en 1582. Mais il a pu, lorsqu'il écrivait un siècle avant, distinguer la mer de Bretagne de la mer de France, cette province n'ayant été définitivement réunie au royaume qu'en 1532.

Outre ces nombreuses éditions, le *Grand Routier de la mer*, peu de temps après son apparition première, avait été traduit en anglais, par un certain William Copland, sous le titre de *the Butter of the sea*, petit volume in-12, sans date d'im-

(1) On venait notamment de publier l'*Art de naviguer*, de Pierre de Medine, espagnol, contenant toutes les règles, secrets et enseignements nécessaires à la bonne navigation, traduit de castillan en françois, par Nicolas de Nicolai du Dauphiné, revu, corrigé, augmenté et réformé, par Iean de Séville, dit le Soucy, médecin mathématicien (de Normandie). *Rouen, Manassez de Prénu*, 1628, in-4°, fig. sur bois.

Hosted by Google

pression. Les bibliothécaires du Musée britannique la fixent à 1540; le jurisconsulte Luder à 1541 (1); et ce doit être, en effet, l'une ou l'autre, si même elle n'est pas quelque peu antérieure, contrairement à l'opinion de Pardessus qui la croyait plus récente, parce qu'il ne connaissait pas l'édition *princeps* de 1520 (2). Le traducteur a substitué les noms de Hall, Londres, Bristol, à ceux des ports de France; ce qui témoigne d'une véritable anglomanie de sa part. Mais cette substitution préméditée sans doute n'est pas la seule aberration qu'il ait commise. En voici une autre plus naïve : comme il ignorait l'existence du petit port de Saint-Gilles-sur-Vie, c'est-à-dire sur la rivière de Vie, — port qu'habitait Garcie-Ferrande, et d'où est datée la dédicace du *Routier* à son filleul Imbert, — il traduit le qualificatif sur Vie par un seul mot, et, dénaturant ainsi une partie du vocable, fait de Saint-Gilles-Survie ou survivant un lieu inconnu des géographes. Toutes les éditions subséquentes, imprimées en Angleterre, ont suivi les mêmes errements. Nous ignorons s'il existe d'autres traductions étrangères.

L'article concernant la rivière de Nantes, depuis son embouchure jusqu'à cette ville, est le plus détaillé du *Routier*. Ceux relatifs à la Seine et à la Gironde sont bien moins explicites. Garcie-Ferrande, qui n'était guère qu'un caboteur de nos jours, avait souvent parcouru la Loire et se l'était rendue familière. Aussi, quoique imprimé, ce document ayant par sa rareté la valeur d'un manuscrit, l'Académie de Nantes a voulu le reproduire, dans l'intérêt possible des travaux entrepris pour améliorer cette voie de communication si précieuse. A défaut d'utilité pratique, dont il peut cependant n'être pas dépourvu, surtout depuis l'établissement des digues ou jetées qui ont fâcheusement troublé l'ancien régime du fleuve, cet extrait

(1) Voir la savante dissertation imprimée p. 431 à 467 de son ouvrage, intitulé : *Tracts on various subjects in the law and history of Ingland;* 1810, in-8°.

(2) *Collection des lois maritimes, antérieures au XVIII*e *siécle*, t. 1er, p. 311, texte et note.

Hosted by Google

offre, d'ailleurs, un véritable intérêt historique. Il en résulte que, dès lors, nonobstant que le tirant d'eau fut plus profond qu'aujourd'hui, la navigation de la Loire était difficile, même pour des navires qui ne devaient être que d'un faible tonnage, et qu'il fallait sonder souvent en approchant de Nantes (1). Ce n'est pas là, toutefois, une recommandation de circonstance, car, sur les nombreuses indications locales que fournit le *Grand Routier,* plane cette donnée générale que la prudence fait à la mer autant pour le moins que la science. Notre vieux nautonnier n'ignorait point que cette vertu est partout la mère de la sûreté.

Il est très-dévot, pour ne pas dire superstitieux, comme les Espagnols dont il descend, et cependant il semblerait qu'il a voulu se moquer des prébendiers d'un nouveau chapitre, établi à l'Ile-d'Yeu par un seigneur nommé Jacques Mauclerc, aïeul de l'artiste poitevin de ce nom, restaurateur de Vitruve (2), et qui, lui, se fit protestant; circonstance par suite de laquelle sans doute l'institution cessa d'exister, les descendants du patron n'ayant plus voulu remplir les conditions de la fondation première. C'est du moins ainsi que nous nous expliquons la création et la disparition presque immédiates de ce chapitre, dont il n'est question dans aucun autre document. Il est à croire que Garcie-Ferrande avait eu maille à partir avec les titulaires, lorsqu'il lui était arrivé de jeter l'ancre dans ces parages. L'article qu'il leur a consacré, sous cette rubrique : « S'ensuit les noms des poinctes, rochiers et caps de l'Isle-Dieux, là où Messeigneurs les prestres et autres du chapitre des Os ont de grans priviléges et seigneuries, » est le plus intéressant du livre au point de vue historique; mais on ne sait

(1) « Les petits vaisseaux qui voguent sur la mer océane montent jusqu'à Nantes; les plus grands s'arrêtent à cinq ou six lieues au-dessous.» (*Le fidèle conducteur pour le voyage de France*, par Louis Coulon, prêtre, p. 216. Paris, Gervais Clouzier, 1654, in-8°.)

(2) Voir sur cet autre Mauclerc, prénommé Julien, seigneur du Ligneron, qui a tenté de rétablir les planches perdues de Vitruve, l'*Art de terre chez les Poitevins,* par notre collaborateur et ami Benjamin Fillon, p. 138. Niort, Clouzot, 1864, gr. in-4°, avec planches.

Hosted by Google

trop si c'est chair ou poisson. Que veut dire cette dénomination d'*Os?* Serait-ce un jeu de mots sur *Oya,* ancien nom celtique ou latinisé de l'île? ou bien signifierait-elle le chapitre des ossements, des rochers, c'est-à-dire des cœurs durs, des mauvais traitements ? On est vraiment fondé à croire qu'il a voulu se moquer du chapitre en le qualifiant ainsi, et des chanoines en énumérant leurs divers bénéfices, qui reposaient sur de misérables bancs, dont la plupart étaient autant d'écueils. Le passage suivant est trop comique pour laisser le moindre doute à cet égard : « Emprès, voirra un gros rochier qui est en droit une chapelle, lequel rochier s'appelle *la Tourette*, qui est le plus noble bénéfice de tout le chapitre et hault à merveille; et y a grant abondance de tous oyseaulx marins, comme cormarans, couars, baguillez, gaellans, hayrons, pouacres et grant force de pigeons; et appartient à maistre Jacques Mauclerc, escuyer et fondateur dudit chapitre. Et ce rochier fait l'entrée du port de la Meulle de ladite isle, et est enfermé tousjours de mer, et y a grosse garde, tant de jour que de nuyt, et les gardes du lieu sont gros raviers, palliers, abrans, hyraignes (araignées), roylangousts, langoustes, grandes macres et grosses jambes, et sont par dessus tous les gros burgaulx, avec leurs cors (cornes), courans jusques à la symme dudit rochier, et illec font le guet. Et nuel, sans le congié dudit seigneur, n'oseroit entrer dedans, car il seroit dévoré de ces cruelles bestes inhumaines et d'autres monstres marins. » Si ce n'est pas là du persifflage, et du meilleur, nous ne savons plus ce que parler veut dire (1).

Cette partie, concernant le chapitre des Os, est l'endroit du

(1) En raison précisément de ce qu'il n'est mentionné nulle part ailleurs, voici quel était, au temps de Garcie-Ferrande, le personnel de ce singulier chapitre: Jacques Maugars, doyen; Lucas Durand, prévôt; Jehan Bouhier chantre du haut chœur; Vincent Bossy, sous-chantre; Jacques Bossy, official; Michel Cadou, assesseur de l'official; Jehan Augereau, promoteur; Jacques Huet, aumônier et dépensier; Jacques Thomas, procureur; Lucas Moret, chanoine; Barthélemy Trudon, id., et Delomeau vicaire. Cette statistique de noms propres, dont beaucoup survivent encore dans le pays, n'est pas sans intérêt local.

Hosted by Google

livre dont les écrits de Bernard Palissy nous semblent précisément offrir quelques réminiscences. On en jugera d'ailleurs soi-même en comparant les textes. Deux autres articles, courts et curieux, qu'on prendrait d'abord pour un hors-d'œuvre, mais qui rentrent bien dans la donnée du *Routier*, concernent un sujet plus spécial à la Bretagne, où il était, à juste titre, qualifié de *coutumes et noblesses de la mer*. Nous voulons parler de l'odieux droit de bris et naufrage, dit aussi de *lagan* (1), digne privilége de la féodalité, qu'en général tous les seigneurs dont les fiefs joignaient le littoral s'étaient attribué sur les épaves maritimes et les navires échoués. Aucun droit ne fut plus injuste et cependant plus universel. Mais les seigneurs des côtes armoriques, en particulier, se montrèrent les plus âpres à la curée. « Guyomar de Léon disoit, au rapport de dom Lobineau, qu'il avoit dans ses terres une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses du monde, qui lui valoit tous les ans dix mille sous. Il entendoit ainsi parler d'un écueil fameux par les naufrages qu'il occasionnoit. » (*Histoire de Bretagne*, t. Ier, p. 203.)

Le concile de Nantes, tenu en 1127, travailla vainement à abroger ces monstrueuses *coutumes et noblesses de la mer*, en fulminant l'anathème contre les seigneurs qui en useraient. Ils ne purent se résoudre à sacrifier totalement une iniquité si avantageuse à leurs intérêts. Les ducs eux-mêmes regardèrent toujours le droit de bris et naufrage comme un apanage de leur souveraineté. Ils introduisirent seulement l'usage des brefs ou congés, qu'on obligeait les pauvres mariniers de prendre, moyennant finances, pour pouvoir naviguer avec un peu plus de garantie sur les côtes de Bretagne (2). D'autres seigneurs

(1) De *labor*, *labans*, tomber, choir; en basse latinité, *laga maris*, *luganum*; en bas-breton, *lagan*, que Spelman dit être aussi un mot saxon, signifiant *jactus*, *ejectus*, et qui est différent du droit de *varech*.

(2) « Les ducs de Bretagne, du temps de Saint-Louis et à sa sollicitation, changèrent cette barbarie et donnèrent, moyennant quelque taxe, des brefs ou congés qu'ils obligèrent de prendre tous ceux qui vouloient naviguer sur leurs côtes, et, pour cela, les ducs tenoient des bureaux, des secrétaires et des receveurs à Bordeaux, à La Rochelle et aux autres ports, comme

Hosted by Google

s'attribuèrent le tiers ou le quart des objets échoués; un autre tiers ou quart à ceux qui les auraient sauvés, et le dernier tiers ou moitié fut conservé aux marchands. Mais toutes ces dispositions arbitraires parurent également injustes et criantes. Les *Jugemens d'Oleron* déclarent, en effet, que « les seigneurs, les sauveurs et autres gens qui prendront aucuns des biens des pauvres naufrageans, outre leur gré et volonté, seront maudits, excommuniés de l'Eglise et punis comme larrons, s'ils ne font restitution en brief. Et n'y a coustume ni statut quelconque qui puisse garder de encourir lesdites peines : c'est le jugement. » (Art. 26.)

Et comme il arrivait souvent que les pilotes, à l'instigation des seigneurs, fourvoyaient traîtreusement les navires sur des écueils pour partager ensemble dans le butin, et que la population riveraine, s'inspirant de la rapacité féodale (*tels maîtres, tels valets*), faisait non-seulement main basse sur tout ce qu'elle trouvait à la côte, mais encore dépouillait de leurs habits, voire même tuait les malheureux naufragés pour avoir leur argent, ces jugements prononcent « qu'itelles manières de gens, plus inhumains et plus cruels que les chiens et loups enragés, doivent estre mis en la mer et plongés tant que soient demi morts; et puis les tirer dehors, les lapider et assommer, comme on feroit un chien ou loup. — Quant aux faulx et desloyaulx traîtres pilotes, ils doivent souffrir martyr cruellement; puis estre pendus à des gibbets bien haults, sur le lieu propre où ils ont mis le navire ou bien près de là. Et l'on doit laisser ces gibbets sur ledit lieu, en mémoire perpétuelle, et pour faire ballise ès autres navires qui là viendront : c'est le jugement.»

L'article 31 concerne spécialement les seigneurs de fiefs, et nous le rapportons tel que le donne Garcie-Ferrande, qui nous

témoigne Garcie-Ferrande, dans son *Grand Routier*, d'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*, liv. VIII, ch. 5, ainsi qu'en son *Commentaire* de la coutume de cette province, art. 56, not. I, n° 43, et Boisjelin de la Toise, dans son *Traité du droit de bris et naufrage, et des brefs ou sceaux.*» (*Dictionnaire universel*, de Furetière, au mot BRIS, et *les Us et coutumes de de la mer*, par Cleirac, p. 80 de l'édit. de Rouen, Jean Viret, 1671, in-4°. — Voir aussi dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 234.)

Hosted by Google

a laissé l'un des premiers textes imprimés de cette curieuse législation (1) : « *Item,* si le seigneur était si félon et si cruel qu'il souffriroit telles manières de gens, les soubtiendroit et seroit participant en leurs malices, pour avoir les naufrages, lors ledit seigneur doit estre prins, et tous ses biens vendus et confisqués en œuvres pitéables, pour faire restitution à qui il appartiendra. Et doit estre lié à une esteppe (pièce de bois, poteau), en meillieu de sa maison, et puis on doit mettre le feu ès quatre cornières de sa maison et faire tout brusler, et les pierres des murailles jetter par terre, et là faire la place et le marché aux porceaux à jamais perpétuellement : c'est le jugement.»

Ces rudes dispositions du droit maritime qui tendait à s'établir à l'encontre des *coutumes et noblesses de la mer,* n'étaient que trop fondées au moyen-âge. On en jugera par cet extrait d'un monitoire délivré, le 14 août 1668, par Antoine Froment, prêtre, docteur en Sorbonne, doyen de l'Eglise cathédrale de Luçon, vicaire général de l'évêque Nicolas Colbert et vicegérant de l'officialité, aux curés ou vicaires, pour obtenir les preuves et éclaircissements nécessaires à la poursuite de tous les crimes commis dans l'étendue du marquisat de la Garnache, dont les seigneurs prétendaient également aux naufrages, bris, fortune et aventures de mer : « Depuis les vingt ans derniers, dans les deux paroisses de Saint-Jean et Notre-Dame-de-Monts, plusieurs marchands et matelots étrangers ayant été jetés aux côtes d'une de ces paroisses, par la violence d'une tempête, et y étant aucuns d'eux arrivés sur des bois et débris du navire, au lieu de recevoir l'assistance et la charité qu'ils devoient espérer dans une occasion si déplorable, y auroient été les uns

(1) L'édition de Pierre Garcie passait bien dans l'esprit de Mornac, jurisconsulte du XVIe siècle, pour la première et l'unique existant alors, car il s'exprime ainsi : « Solus omnium quos legerim, Petri-Garciæ libellus quasdam Oleronensium leges enumerat.» *(Comment ad Digest., lib.* XIV, *tit.* II, *in de lege rhodiâ de jactu.)* Mais il se trompe, du moins pour tout ce qui n'appartient pas en propre à Garcie. Les trente-huit articles, qui constituent l'ancien rôle ou jugement d'Oleron, avaient déjà été imprimés dans quelques éditions du Coustumier de Bretagne et de Normandie.

Hosted by Google

effectivement tués, les autres dépouillés, mis à nu et ainsi exposés aux injures du temps ; en sorte que, par la rigueur du froid et de la faim, ils seroient morts esdites côtes, et auroient plusieurs maléfacteurs de ces paroisses pris leurs habits, or, argent et autres ustensiles (1). »

DUGAST MATIFEUX.

—

LE PREVILLÉGE DE CE PILLOTAGE.

—

FRANÇOIS, par la grâce de Dieu, roy de France, au prévost de Paris, bailly de Rouen, séneschal de Lyon et de Poictou, et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieuxtenans, salut. De la partie de nostre amé Enguilbert de Marnef, libraire de la ville de Poictiers, nous a esté exposé que puis naguère il a fait escripre et collationner aux originaulx et, depuis fait imprimer et historier (2) un beau livre intitulé : *le grant Routtier, pillotage et ancrage de la mer*, composé par Pierre Garcie, dit Ferrande, l'un des expérimentez maistres des navires qui sont aujourd'huy, et le plus congnoissant en naviguaige ; par lequel livre l'on pourra facillement congnoistre le plain et seur naviguaige, et éviter les paulx, rochiers, routtes et autres inconvéniens, tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres, que haultes Almaignes, avec les dangiers des portz, havres, rivières, chenaulx des parties et régions dessusdites ; ce qui est bien nécessaire savoir à tous marchands et gens de guerre qui hantent la mer. Lequel livre ledit exposant mettroit et exposeroit volontiers en vente, s'il nous plaisoit

(1) *Archives de Salidieu; communication de notre ami Paul Marchegay.* Voir aussi ses deux curieux articles sur *le Droit de naufrage*, 15 *décembre* 1233, et *un Naufrage à Noirmoutier, au* XVe *siècle*, insérés dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, t. II, p, 309, et t. V. p. 180; Nantes, Guéraud, 1854-57, gr. in-8°. Le premier concerne un pseudo-naufrage, dans lequel figurent peu honorablement le sénéchal et les habitants de l'Ile d'Oleron, d'où sont précisément datés les décisions ou jugements célèbres qui en ont pris le nom, et qu'a reproduits Garcie-Ferrande. Il est vrai que ceux-ci sont postérieurs de trente-trois ans au naufrage et à la bulle du pape Grégoire IX, qu'il occasionna, et cette circonstance donne encore plus d'intérêt à l'article.

(2) C'est-à-dire embellir, enjoliver de figures : on dirait aujourd'hui illustrer.

Hosted by Google

luy en donner permission, et luy donner et octroyer previllége que autre que ledit exposant ne peust imprimer ledit livre, de trois ans advenir, affin qu'il se puisse aucunement rembourser des grans frais qu'il a faictz, en imprimant ledit livre, et pour les histoires (figures) qu'il a fait tailler (graver) à grans despens, requérant humblement sur ce nostre provision. Pourquoy nous, ces choses considérées, et qui désirons que tous bons livres qui ne furent jamais imprimez soient manifestés, audit exposant avons permis et permettons exposer en vente ledit livre du *Pillotage de la Mer*, par luy de nouveau imprimé (1), et que nul autre que luy ne les puisse imprimer, ne faire imprimer, ne vendre d'autres, sans le vouloir et congié dudit exposant, jusques à deux ans prochainement venant, à compter du jour et date de ces présentes.

Si vous mandons et commettons, par ces présentes, et à chascun de vous si comme à luy appartiendra, que de nos présens grace et previlleige vous faictes, souffrez et laissez ledit exposant joyr et user pleinement et paisiblement, ledit temps de deux ans durant, sans luy faire ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement, au contraire, en faisant ou faisant faire inhibitions et deffences, de par nous, à tous marchands, libraires, imprimeurs et autres de nostre royaulme, de ne imprimer ou faire imprimer, vendre ne faire vendre ledit livre de *Pilotaige de la Mer*, d'autres que ceux que ledit exposant a fait imprimer, ledit temps de deux ans durant, sus peine de confiscation de ce qui auroit esté fait au contraire, et de cent marcs d'argent à nous à applicquer. Et à ce faire et souffrir contraignez tous ceulx qu'il appartiendra, par toutes voyes, manières, deues et raisonnables. Et, en cas de débat, les dites inhibitions, deffences et contraintes tenant, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, faites aux parties oyes bon et brief droit; car ainsi nous plaist-il estre fait nonobstant comme dit est, et quelconques lettres subreptices, impétrées ou à impétrer, à ce contraires. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subgectz que à vous, vos commis et députez, en ce faisant, soit obéy et entendu. Donné à Paris, le 27esme jour de aoust, l'an de grâce 1520, et de nostre règne le sixiesme. De par le Roy; à la relation du Conseil.

MARESCHAL.

(1) Nous croyons, précisément en raison de ce qui précède, que *de nouveau* doit s'entendre ici dans le même sens que nouvellement ou récemment, comme il est dit à la fin du volume (voir p. 74, ci-dessus), et non pas pour la seconde fois.

Hosted by Google

UN MAITRE D'ÉCOLE POITEVIN

EN 1764.

—

Il n'est pas difficile de trouver, au XVIIIe siècle, des maîtres d'école remplissant les fonctions de sacristains ou de bedeaux; mais on ne rencontre pas souvent des réglements déterminant d'une manière précise les droits et les devoirs de ces pauvres fonctionnaires. Un acte contenant une institution de ce genre est tombé dernièrement entre nos mains. C'est un chapitre intéressant de l'histoire des écoles en Poitou. Nous nous empressons d'en faire connaître les principales dispositions.

Le dimanche 26 août 1764, messire Charles-François Buneau, chevalier, seigneur de Rigny (1), Monbrun et autres lieux, se rendit à l'église de Monbrun, accompagné de Jean Nallis, notaire à la résidence de Vrère, et, à l'issue de la messe, fit connaître aux habitants de sa paroisse qu'il avait l'intention de *leur donner de nouvelles preuves de son estime et amitié pour eux, ne cherchant que leur bien et avantage tant pour le spirituel que pour le temporel.* Messire Etienne Dujon, recteur-curé du lieu, Joseph Maury, son vicaire, Jean-Baptiste Roulleau, syndic de la paroisse, Jean-Baptiste Jollivet de La Verronnière, procureur de la fabrique, et 90 *bourgeois, laboureurs et journaliers, faisant la plus grande et saine partie des habitants et paroissiens de Monbrun* applaudirent aux dispositions bienveillantes de leur seigneur et s'empressèrent d'accepter quelques libéralités peu importantes qui

(1) Rigny, commune de Montbrun, canton de Thouars.

Hosted by Google

figurent à l'acte dont nous nous occupons. Ces donations n'étaient pas entièrement gratuites. Le but principal de m^re^ Buneau était de faire reconnaître ses droits comme successeur des fondateurs de l'église de Monbrun. Sur ses indications le notaire relève avec le plus grand soin les diverses inscriptions de l'église. Il constate l'existence d'une pierre *de* 3 *pieds* 8 *pouces de hault sur* 20 *pouces de large, sur laquelle il lit mot à mot ce qui suit:*

« Les très-nobles seigneurs de Reigny ont, de leurs biens « propres, fondé et faict édifier et bastir cette église, qui « fut brullée et démolie par les hérétiques et ennemis de la « foy chestienne catholique, en l'an de Nostre Seigneur 1568, « et fut rédiffiée et faict rebastir par hault et puissant Léon « Aubineau, chevalier, seigneur dudit Reigné l'an 1619. Prié « Dieu pour eulx. »

Après avoir donné copie de l'épitaphe de Louise de la Ville de Ferrole, veuve de Léon Aubineau, aïeule maternelle du donateur, inhumée dans l'église de Monbrun, le 31 janvier 1656, maître Nallis fait reconnaître aux assistants que le cimetière, la sacristie et deux chambres y attenant dépendent de la seigneurie de Rigny, et que *l'église a été bâtie par les ancêtres de m^re^ Buneau sur le terrain donné par eux.* Il constate aussi que, suivant un acte de foi et hommage rendu par le curé Dujon le 2 mars 1747, il est dû au seigneur de Rigny un feu de Noël, composé de *trois riortées de bûches et d'un quarteron de fagots de chêne.* Mre Buneau avait bien quelques griefs à articuler contre le curé au sujet de l'encens, de l'eau bénite et du feu de Noël; mais il se montre de bonne composition à cet égard, et accepte les excuses de m^re^ Dujon, qui promet de rendre à l'avenir au seigneur les honneurs qui lui sont dûs.

A la suite de tous ces préliminaires donnant satisfaction à l'orgueil du donateur, le notaire arrive enfin à l'institution du sacristain-maître-d'école, faite par m^re^ Buneau. La position du nouvel employé, chargé de l'entretien de l'église de Monbrun et de l'instruction des enfants de la paroisse, n'est pas des plus brillantes. Outre quelques sous stipulés pour la rétribution des élèves, de maigres émoluments lui sont accordés. Ils consistent

Hosted by Google

en une rente annuelle de cinq boisseaux de froment et quatre boisseaux de mouture. On lui abandonne en plus le produit du cimetière, c'est-à-dire le prix des fosses et la récolte de quelques pieds de noyers; mais à la charge *de communier chaque année, de blanchir le linge de l'église, de fournir les pains pour la messe et de bécher les arbres du cimetière.* Le seigneur lui *donne la permission de prendre par année six fagots de genêts dans son parc de Rigny pour faire les balays nécessaires pour l'église et son usage.* Enfin une autre faveur lui est accordée. Il doit profiter des cendres du feu qu'il sera chargé d'allumer chaque fois que le curé se rendra à l'église. Etienne Bion, sacristain en exercice, est désigné par le fondateur, du consentement unanime des habitants, pour remplir les nouvelles fonctions. Il ne déclare pas qu'il ne sait signer attendu sa qualité de maître d'école, mais il a bien de la peine à tracer, à la fin de l'acte, les quatre lettres qui forment son nom.

Le réglement dont nous avous parlé se compose de dix longs articles. Nous en donnons les points les plus importants.

ARTICLE 1er.

Le sacristain, qui sera logé dans les bâtiments tenant à l'église, sonnera l'*Angelus*.... Il obéira en tout au curé et au vicaire... Il recevra des habitants de la paroisse les rétributions ordinaires et accoutumées.

ARTICLE 2.

La place sera donnée au concours, après examen fait par le curé et le vicaire, en présence du fabriqueur et syndic en place... Le candidat fournira un certificat de vie et mœurs signé par le curé de sa paroisse... Il copiera une page entière d'un livre... Il fera une leçon d'une heure, interrogeant, instruisant et faisant lire un quart d'heure quatre enfants de différents âges... Il sera examiné sur la voix et s'il sait un peu de plain-chant, afin de mettre deux ou trois enfants en état de chanter au pupitre.

ARTICLE 3.

Il instruira gratuitement quatre enfants de Rigny désignés par le seigneur, deux enfants orphelins de la paroisse de Monbrun au choix

Hosted by Google

du fabriqueur en place, et quatre enfants de la paroisse au choix du curé....

ARTICLE 4.

L'archidiacre fera comparaître le sacristain-maître-d'école, examinera sa conduite, sa façon d'instruire et enseigner les enfants.....

ARTICLE 5.

Le curé de Monbrun fera la visite et l'examen de l'école quatre fois l'année, en personne,... et en outre toutes et quantes fois que bon lui semblera... Le maître d'école suivra les avis du curé...

ARTICLE 6.

La présentation et l'examen du sujet qui aspirera à la place de sacristain-maître-d'école appartiendra au curé de Monbrun. La nomination et provision de la place au seigneur... Celuy qui sera reçu prêtera serment devant le séneschal de Rigny de bien et fidèlement s'acquitter de sa commission et d'apporter tous les soins à l'instruction de la jeunesse qui lui est confiée. Il se tiendra décemment et proprement dans ses habillements, sans néanmoins être trop recherché ni négligé..... Si le curé a des plaintes à faire contre le maître d'école, il les portera devant le sénéchal de Rigny, conjointement avec le fabriqueur et syndic. Le procureur de cour rendra sa sentence... Si le maître devient infirme, trois douzaines de la rente lui seront remis, l'autre douzaine restant au maître en fonctions; et attendu que le seigneur a, par sa terre de Belleville, le droit de nommer une place de l'hôpital de la Sainte-Famille d'Oiron, on là donnerait au maître d'école, qui donnera alors deux douzaines de sa rente à l'hôpital et gardera la troisième douzaine pour ses petits besoings particuliers.

ARTICLE 7.

La place de sacristain-maître-d'école demeure dès ce jour et à perpétuité réunie, sans pouvoir jamais être divisée. Le maître ne pourra aspirer à la place de syndic ni de procureur de fabrice de la paroisse, de peur qu'il ne néglige son école... Il lui sera permis de faire *un lieu de dixme* (1), sans pouvoir battre ses blés. — Pendant lequel temps, attendu que les pères et mères sont bien aises d'avoir leurs enfants avec eux pour glaner dans les champs, il leur donnera vacance; et aussitôt les blés ramassés et une fois à la cour, il reprendra ses exercices, fera en sorte, par sa probité et exactitude, qu'on luy donne *un*

(1) On se sert encore de ce mot dans les campagnes. Le paysan Poitevin fait chaque année *un lieu de mélive*.

Hosted by Google

lieu de dixme à ramasser à la grande dixme de Monbrun.... Il y aura vacance pendant les 8 à 10 jours de vendange de la paroisse : Pendant lequel temps, le maître pourra servir d'*écarteur* (1) pour le seigneur ou ses fermiers. Il n'ira en journée pour personne, ne pourra faire aucune vigne pour qui que ce soit, sauf les siennes, pourvu qu'elles ne soient pas en grand nombre. Il pourra cultiver son jardin.... Il ne pourra prendre aucune ferme... S'il avait un métier décent et honnête, comme texier ou sargetier, qui demande d'être sédentaire, il pourra l'exercer dans le temps qu'il ne sera point obligé de donner à ses fonctions.... Il ne pourra s'absenter plus de 3 jours de la paroisse, sans permission du curé ou du fabriqueur...

Article 8.

Il y aura un congé chaque jeudi.... Du 1er octobre jusqu'à Pâques le congé ne sera que l'après-midi.... Du 1er octobre au mercredi de la semaine sainte l'école sera, depuis 9 heures jusqu'à midi le matin, de 2 heures à 4 heures le soir... Il y aura des vacances du Mercredi-Saint au lundi d'après la Quasimodo, un congé le jour de la sainte Catherine, afin d'assister au service de fondation qui se fait dans la chapelle de Rigny, et congé le jour de la saint Charles, patron du seigneur fondateur... ce jour-là il viendra avec quatre enfants, dans la chapelle du château de Rigny, réciter les sept psaumes de la pénitence et un *de profundis* pour le repos de l'âme des ancêtres du seigneur, et un *Te Deum* tant qu'il vivra... Le sénéchal de Rigny et son greffier seront tenus de visiter l'école le premier jour que tiendront les assises de Rigny, après la saint Martin. Ils donneront un jour de congé..... Le jour de la fête du curé, le maître d'école sera tenu d'aller le saluer avec quatre de ses enfants... Il y aura congé le jour de l'approbation par l'évêque. Tous les ans ce jour-là le maître d'école viendra avec quatre de ses enfants chanter un *Te Deum* dans la chapelle de Rigny... Il pourra donner congé le jour de sa fête... Le seigneur se réserve la liberté et le droit de faire en personne la visite de l'école une fois l'année, et de donner un congé d'un jour lorsqu'il arrivera en ses terres, afin que ce jour-là le maître d'école et ses enfants viennent dîner dans son château (2). Pour récréation des enfants accompagnés

(1) Il faut dire *équarteur*. L'expression est encore en vigueur. L'*équarteur* est un homme chargé de percevoir, au profit d'un tiers, une rente composée du quart des fruits récoltés sur certains domaines, sur les vignes principalement.

(2) Le château de Rigny-Monbrun existe encore.

Hosted by Google

de leur maître, ils auront la liberté de se promener avec leur maître dans les jardins et parc dudit seigneur, et se retireront après avoir goûté, sur les 6 heures du soir... Il y aura congé le jour de la fête du roi... Cinq prix seront distribués chaque année au château par le seigneur, en livres de piété de la valeur de 6 livres d'argent, le premier de 36 ou 40 sols relié proprement, le deuxième de 24 à 30 sols...

Article 9.

Le maître d'école enseignera l'alphabet, les prières du matin et du soir, le catéchisme... Les pères et mères des enfants lui paieront 5 sols par mois pour les premiers commencements... Faute de paiement pendant trois mois, il renverra les enfants, sans pouvoir faire assigner... Il luy sera libre de prendre les enfants des autres paroisses.... Il pourra avoir jusqu'à trois enfants en pension chez luy.... Il ne pourra aller instruire les enfants dans les maisons particulières, seulement ceux du seigneur... Les petites filles ne seront admises qu'au cas où le maître d'école ait une femme ou une fille... Alors, après examen, celle-ci pourrait avoir jusqu'à dix petites filles de la paroisse, à 10 sols par mois.

Les garçons les plus avancés et en état d'épeler paieront 10 sols par mois; ceux en état de lire et d'être mis à l'écriture paieront 15 sols par mois. Si le maître savait assez bien les quatre premières règles de l'arithmétique pour les montrer, il recevrait 20 sols par mois de chaque élève... Il leur apprendra les réponses de la messe et le plain-chant. Les vieux livres de l'église lui seront donnés à cet effet... Les parents fourniront par chaque enfant trois fagots de pieds de chêne, tant qu'une riorte peut en tenir, pour les chauffer l'hiver.... Le maître sera de bonnes vie et mœurs, religion, conduite exemplaire et édifiante, ne donnera ny occasionnera aucun scandale..... Il aura attention que les enfants ne courent pas en venant à l'école ou retournant chez eux; ils iront deux par deux sous l'inspection des plus grands et plus sages... Il les punira sans les frapper... Il chassera les enfants de mauvaises mœurs... Si le maître est intempérant sur le vin, il sera averti par le curé deux ou trois fois, puis destitué.

Article 10.

Le maître d'école ne sera ni collecteur ni porte-rôles... Il sera taxé à 40 sols de taille seulement... Il ne pourra vendre vin en détail ni mettre bouchon... Il pourra avoir six demi-pensionnaires.

H. Imbert.

—

Hosted by Google

NIORT ET LA ROCHELLE

DE 1220 A 1224.

—

DOCUMENTS HISTORIQUES.

—

2e article.

—

Les rapports du sujet avec son suzerain peuvent, dans nos idées modernes, s'envisager sous deux points de vue. Il y a la fidélité jurée, il y a l'intérêt personnel. Le serment qui lie les uns aux autres les possesseurs de fiefs, implique de la part du plus faible, l'obéissance à son seigneur, et de la part du fort la protection armée du faible. Accuser les Poitevins, je parle des gens des communes, de trahison envers le roi d'Angleterre, ce n'est pas, j'imagine, leur reprocher d'avoir agi contre leurs intérêts. L'accusation est trop contraire à l'esprit des bourgeois en général, des Poitevins en particulier, et telle n'a pas été la pensée de Mathieu Pâris. Ce n'est pas dire qu'ils ont violé le respect du serment, car pourquoi n'infliger alors qu'aux Poitevins et aux bourgeois un blâme que tout le monde, au treizième siècle, et par rapport au roi d'Angleterre, mérite plus ou moins? Pourquoi le réserver surtout aux deux communes qui se sont rendues les dernières au roi Louis VIII? Mais pour ce qui regarde l'intérêt du seigneur roi d'Angleterre, Mathieu Pâris est dans le vrai, et la conservation de La Rochelle était, pour débarquer en armes ou commercer, d'une importance capitale. Henri III, qui demandait à ses sujets d'outre-mer l'obéissance féodale et le respect de la foi jurée, leur accordait-il en échange la protection efficace qu'ils avaient droit de réclamer? C'est à quoi les documents que je publie, vont, je crois, suffisamment répondre.

Hosted by Google

CVI.

LE MAIRE ET LES BOURGEOIS DE LA ROCHELLE A HENRI III.

Royal letters n° 1048. *Vers mai 1220?*

A leur très-excellent et très-cher seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, etc... et à son noble et prudent conseil, ses humbles et dévoués en toutes choses, le maire et les bourgeois de La Rochelle, salut, et aussi longtemps qu'il vivra, administration fidèle de ses affaires pour son utilité plus grande et son honneur.

Nous ne voulons pas dissimuler à Votre Excellence Royale, qu'au moment où notre fidèle messager, Morellus, a pris sa route, par notre ordre, vers le pays d'Angleterre, Monseigneur Hugues de Lusignan, comte de la Marche, nous a mandé par lettres, que partout où il pourrait trouver des choses à nous appartenant, il s'en emparerait; que du reste nous et nos biens, il ne nous aurait plus sous sa protection ni sa garde, bien plus, qu'il nous ferait tout le mal qu'il pourrait. Les templiers qui, en cela et en toutes choses, apportent un soin assidu à sauvegarder vous et les vôtres, ont fait pour nous sur ces griefs une information contre lui. Nous ne voulons pas oublier toutefois que Monseigneur le vénérable Évêque de Saintes inspiré, grâce à Dieu, d'un bon zèle pour vous et les vôtres, conduit à bien et améliore de toutes ses forces vos intérêts, et que, dans tous nos négoces et toutes nos affaires, il nous défend, comme ses fils et selon son pouvoir, contre les insultes et les oppressions. Mais parce que, chaque jour et sans cesse, nous sommes affligés par vos ennemis qui sont les nôtres, nous conjurons humblement et dévotement Votre Excellence Royale de se hâter de nous secourir virilement et puissamment. Car si elle avait soin de nous envoyer d'ici peu un homme assez puissant, nous sommes certains que beaucoup de barons retourneraient à leur fidélité pour elle, puisqu'ils le promettent eux-mêmes de vive voix. Et avec leur secours, l'orgueil effréné dudit homme comme son arrogance pourraient être abaissés, et l'autorité royale augmentée plus qu'on n'oserait l'espérer.

Hosted by Google

CVIII.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 1035. *Printemps de 1220.*

A leur très-excellent seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, etc., ses fidèles, le maire et la commune de Niort, salut et soumission prompte et dévouée.

Nous rendons grâce à Votre Excellence de toutes les manières possibles, pour ce qu'elle nous a donné à connaître à son sujet par ses lettres. Quant à nous, nous demeurons toujours fidèles à votre service et nous venons vous éclairer sur l'état de votre terre de Poitou et les choses qui concernent votre honneur. Sachez, Seigneur, qu'il nous a été donné à entendre que, ce dont Dieu nous préserve, vous vous êtes proposé d'établir comme sénéchal, dans votre terre de Poitou, Monseigneur le vicomte de Thouars. Comme ledit vicomte a été notre ennemi mortel, à cause des services par nous rendus à vous et à votre père, et que, ce qui est pire, il est encore dans les mêmes pensées; comme du temps de notre seigneur, votre père, il nous a opprimés, nous et votre ville de Niort, autant qu'il a pu, par son siége et avec l'aide du roi de France; nous prions instamment Votre Dignité, si vous aimez votre terre de Poitou, et nous, et votre propre honneur, de ne songer en aucune façon à établir ledit vicomte comme votre sénéchal, ni même à faire sénéchal aucun des seigneurs de nos pays Poitevins. Car si vous le faisiez, ceux-ci gouverneraient, autant que possible, votre terre de Poitou à leur avantage personnel, comme déjà plusieurs l'ont fait du temps de notre seigneur, votre père. Après quoi, nous et vos fidèles, accablés de trop grandes exactions, il nous faudrait sortir de votre terre, et il en serait ainsi si vous n'apportiez pas dans cette affaire de bons desseins, du soin et de l'application. Qu'il plaise donc à Votre Excellence, nous envoyer des parties d'Angleterre, à nous ainsi qu'à vos fidèles, pour être votre sénéchal en Poitou, un homme puissant, noble, sage et discret, tel qu'il ait à la fois l'habileté pour traiter vos affaires, et la force pour garder votre terre de Poitou. Sachez aussi, Monseigneur, que notre seigneur, votre père, a donné à Savary de Rochefort, la vente, le péage et ses foires de Niort, ce qui, pour vous, les vôtres et votre terre, n'a aucun but et ne rapporte aucun

Hosted by Google

profit. Aussi nous vous avertissons de ne songer aucunement à confirmer d'avance et sans une volonté bien arrêtée, les dons que notre seigneur, votre père, a faits audit Savary et aux autres chevaliers et sergents pour leur faire garder votre terre de Poitou. Car sachez, seigneur, que vous n'avez à Niort, de votre propre rente, que vingt-six livres seulement. En effet, Monseigneur Geoffroy de Neville, votre sénéchal de Gascogne et Poitou, a confié à notre garde votre ville et la tour de Niort, parce qu'il nous a trouvés dévoués et fidèles à votre service et au sien. Et nous, nous gardons aussi fidèlement que nous pouvons et à nos propres frais, pour votre honneur et votre profit, votre ville et la tour de Niort. C'est pourquoi, nons prions avec attention et dévouement Votre Excellence de prendre promptement sur toutes ces affaires une bonne décision. Veuillez, s'il vous plaît, sur ces choses et sur toutes les autres, nous récrire sans délai par vos lettres et par le porteur des présentes, votre volonté et votre arrêt..... nous serons avec la volonté de Dieu toujours prompts et dévoués à vos ordres. Transmettez-nous, s'il vous plaît..... notre messager, porteur des présentes. Que Votre Excellence soit en santé.

Cette lettre est, parmi celles que je publie, la plus importante pour l'histoire de Niort. Elle fournit d'abord la solution d'un fait controversé, celui de la prise de la ville par le roi Philippe-Auguste, en 1204. Il y a des auteurs qui prétendent que Philippe-Auguste n'est pas venu à Niort en 1204, et ils sont dans le vrai. Mais ils ajoutent que la concession à la commune de Niort des priviléges de Rouen, faite à Poitiers par ledit roi, en août de la même année, ne fut qu'un moyen de guerre lancé de loin et destiné à capter la confiance d'une commune ennemie. Et c'est en cela qu'ils ont tort. Il suffit de se rappeler que le vicomte Aimery de Thouars, fut nommé sénéchal du Poitou et de l'Aquitaine par Philippe-Auguste, du 1er novembre 1203 au 24 avril 1204 (Imbert, *les vicomtes de Thouars*), pour comprendre que Niort a été pris et rançonné, non par le roi de France, mais par le vicomte de Thouars, son sénéchal. Et alors, la question controversée se déplace, et il reste à savoir si la commune de Niort rentra sous la domination du roi d'Angleterre en 1205, et par la surprise de Savary de Mauléon, le premier mai, (*Revue anglo-fran-*

Hosted by Google

çaise, 2e série, tome 2e), ou si elle se soumit simplement avec le Poitou tout entier, lors du débarquement de Jean-sans-Terre à La Rochelle, en 1206. Voici du reste les textes originaux se rapportant aux faits que je discute. Et d'abord le texte de ma lettre : « *Cum ipse (vice comes) tempore patris vestri, per « obsessionem suam, cum concilio regis Franciæ, pro posse suo « nos et villam vestram de Niorto oppresserit.* » Mathieu Pâris dit au contraire : « *Tota Normannia, Turonica, Andegavia, « et Pictavia, cum civitatibus, castellis et rebus aliis, prœter « Rupellam, Toars et Niorz castella, sunt in Regis Francorum « dominium devoluta.* » Niort n'aurait donc pas été pris. Tandis que Guillaume Le Breton dans la conclusion de la Philippide s'écrie en parlant au roi Louis VIII :

« *His tu materiam prœbebis carmine dignam*
Cùm Baccho Rupella rubens. . . . . .
. . . . . cum, juris apostata nostri
Succumbet victus tibi cum Xantone Niortus. »

Dire que Niort avait apostasié la cause du roi de France, c'est dire qu'il avait été pris par les Français. Quant à moi, je persiste à croire la question résolue par ma lettre.

La lettre qui donne à Savary de Rochefort les rentes de Niort se trouve dans les *rotuli litt. pat.* à la date du 16 août 1215.

Enfin cette lettre est le plus ancien document qui fasse mention des foires de Niort.

CXIV.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE BORDEAUX A PANDULPHE, HENRI III ET SON CONSEIL.

Royal letters n° 333. *Vers juin 1220.*

A révérend père..... Pandulphe, par la grâce de Dieu, élu de Norwich, camérier du pape, et à leur très-excellent seigneur, Henri, par

Hosted by Google

la grâce de Dieu, etc., et à ses conseillers, ses fidèles hommes, le maire et la commune de Bordeaux, salut et assurance d'humilité et de dévouement.

A la demande et aux prières des bourgeois de La Rochelle, nous notifions à Votre Sublimité, que, comme noble homme, Hugues de Lezignan, comte de la Marche et d'Angoulême, s'était proposé d'attaquer les bourgeois de La Rochelle et ceux de Saint-Jean-d'Angély et de Niort et vos villes de Poitou, à cause des injures et des dommages qu'il dit avoir supportés de vous, au sujet de la donation à cause des noces d'Ysabelle, l'illustre reine, votre mère; cependant, par le conseil et à la supplication des évêques de Saintes, de Poitiers, d'Angoulême et de Périgueux, il est revenu sur sa pensée première, et il a promis fermement aux mêmes évêques de maintenir partout et de défendre vos bourgeois de La Rochelle et vos fidèles et vos villes, contre lui, les siens et tous autres vivants, et il a consenti à le faire fidèlement et de tout son pouvoir pour votre bien et votre honneur.

Mais comme cette défense et cette protection dudit comte sont, pour vos fidèles de Poitou, utiles et nécessaires avant toute chose, et que les troubles sont extrêmement périlleux et nuisibles, nous supplions de toutes les manières possibles votre Royale Sublimité de prendre sur ce point des résolutions telles et si habiles que ce ne soit la faute de personne si un défenseur tel, si grand et si nécessaire à votre terre, le défenseur pieux et humble de la paix et de la tranquillité, se retire de votre service. Car il a fait des promesses formelles, et consenti à demeurer fidèle dans votre service toute sa vie, et contre toutes personnes vivantes, à moins qu'il n'en soit empêché par vous-même. Toutes ces choses nous ont été mandées par les bourgeois de La Rochelle.

Je rappellerai seulement ici ce que M. Delayant disait, l'autre mois, dans cette *Revue* même, c'est qu'il y eut en 1220, entre La Rochelle et Bordeaux, une paix particulière et une convention commerciale sans intervention du roi. C'est probablement à cette occasion que les Bordelais intervinrent pour nos bourgeois. Il paraît du reste, par la teneur de la lettre que le mariage du comte de la Marche avec Isabelle Taillefer, était loin d'être aussi impopulaire à Bordeaux qu'en Poitou.

Hosted by Google

CXV.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 1030. *Vers juin 1220.*

A leur révérend seigneur, Henri, etc., ses fidèles en toutes choses, le maire et la commune de Niort, salut, fidélité et dévoué service.

Nous désirons notifier à Votre Excellence que, comme Monseigneur le comte de la Marche nous avait accordé, par vos instances et celles de messeigneurs Raoul Gernum et Jodoin de Doe, une trêve de sept semaines, et que nous n'y avions aucune confiance avant qu'il ne l'eût personnellement ratifiée, nous nous sommes adressés à Guillaume Maengot le jeune, pour nous tenir sauvegardés du comte et de ses gens, et faire respecter cette trêve imparfaite. Mais celui-ci nous a récrit que, si nous voulions lui rendre cent marcs par an, que monseigneur Jehan, votre père, dont Dieu ait en paix l'âme, lui avait promis, il nous tiendrait sains et saufs sous sa garde, qu'autrement nous aurions au contraire à nous défendre contre lui et les siens, et déjà il nous a fait inquiéter. Semblablement nous avons confié nos lettres à monseigneur Guillaume l'Archevêque, pour qu'il nous assurât s'il observerait ou non ladite trêve. Mais il nous a récrit lui-même qu'il n'observerait pas la trêve; bien plus, qu'il nous ferait tout le mal et tout le préjudice qu'il pourrait, et il nous tient tellement assiégés que nous n'osons recueillir ni nos blés ni nos biens, et lui et plusieurs autres nous tendent chaque jour des embûches. Sachez en effet que les soldats et les sergents de l'hôtel ou de la terre du comte de la Marche, s'unissent tous les jours à Monseigneur Guillaume l'Archevêque et à Guillaume Maengot pour nous tendre des embûches, nous opprimer et nous ravager. C'est pourquoi nous adressons à Votre Royale Majesté des prières infinies de prendre sur cela une décision immédiate et qui soit profitable à votre honneur, et d'y pourvoir de telle sorte que nous ne paraissions pas dépérir à votre service.

La lettre clause de Henri III qui donne à Joldewin de Doe vingt marcs et à Raoul Gernum quinze marcs d'argent pour aller en Poitou remplir leur mission, est datée du 20 mai 1220.

Hosted by Google

Ce même jour, 20 mai, Emerius Monetarius et Petrus Bonet, bourgeois de Niort, non mentionnés dans l'armorial Bonneau, reçoivent du roi 60 sols pour leur dépense à Londres. (*Rot. litt. claus. p. 418, b.*)

Cette lettre prouve aussi que Guillaume de Parthenay et Guillaume Maengot, si acharnés après Niort, n'agissaient pas complètement dans l'intérêt du comte de la Marche, mais pour leur compte personnel. Le pape Honorius III, dans une lettre que nous publierons aussi, lève du reste tous les doutes à ce sujet.

CXX.

LE MAIRE ET LES BOURGEOIS DE NIORT A HUBERT DE BURGH, JUSTICIER.

Royal letters n° 1034. *Vers juillet 1220.*

A leur cher et vénérable seigneur Hubert de Burgh, justicier du seigneur roi d'Angleterre, ses dévoués en toutes choses, le maire et les bourgeois de Niort, salut, affection, obéissance, pleine et entière bonne volonté.

Comme nous avons une confiance plus spéciale dans votre affection que dans celle des autres grands seigneurs de l'Angleterre, nous osons, dans notre ardent désir, implorer plus spécialement votre haute valeur et votre noblesse de veiller à l'honneur et à l'avantage de notre seigneur roi, et de daigner avoir pitié de ses autres hommes et de nous, qui sommes intolérablement opprimés et tourmentés de toutes manières par les grands seigneurs de nos pays. Prenez garde cependant que si le seigneur roi confie le gouvernement de sa terre à quelqu'un de notre pays, il ne la confie à un homme qui la garde pour lui et se l'approprie, comme vous savez que l'ont fait témérairement plusieurs les temps passés. Mais vous qui, par la constance de votre fidélité, vous êtes entre tous rendu recommandable, prenez soin par la manifestation de votre pitié et l'intervention de nos prières, d'amener le roi et son conseil à nous fournir, sans délai, contre les adversités et les persécutions que nous ont fait subir le sire de Parthenay et les autres riches et puissants, nos voisins, une aide et une

Hosted by Google

assistance opportune. Autrement, nous qui sommes toujours restés fidèles au seigneur roi et au seigneur son père, au moment de recueillir notre récompense, nous recevrions comme par ingratitude, le mal en échange du bien, et nous serions forcés, ce dont Dieu nous préserve, de succomber sous la multiplicité des poursuites, au moment même où, selon nos mérites, nous devrions vivre joyeusement dans une tranquillité complète et dans la paix. Car, là où il n'y a pas de repos, même momentané, aucune stabilité n'existe.

Le compliment que les Niortais font à Hubert de Burgh, leur ancien gouverneur, sur sa fidélité, est confirmé par Mathieu Pâris qui constate que Louis VIII parcourant l'Angleterre, en 1216, trouva le château de Norwich abandonné, et y mit garnison. Il se saisit de Thomas de Burgh, mais non d'Hubert de Burgh, le châtelain, son frère, lequel était en fuite. Louis VIII, toujours d'après Mathieu Pâris, mit sous tribut tout le pays.

CXXI.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 174. *Vers juillet 1220.*

A leur très-excellent seigneur, Henri, etc., ses fidèles et dévoués en toutes choses, le maire et la commune de Niort, salut et fidèle service.

Nous désirons déclarer à Votre Excellence que comme une trêve avait été conclue entre le comte de la Marche et nous jusqu'à une époque déterminée, ledit comte nous a fait fermer l'entrée de tous ses fiefs par un de ses soldats; et que, le terme de la trêve non encore échu, il a établi autour de nous son campement et il nous tient tellement opprimés que nous ne pouvons ni n'osons nous procurer, en dehors de votre château de Niort, le blé, le vin, le bois, ni rien de ce qui nous est nécessaire. Et il fait tellement garder les voies et les chemins que les hommes de monseigneur Scalon de Rochefort et des autres barons de Poitou, n'ont osé nous apporter ni les blés ni les

Hosted by Google

choses nécessaires, et il dit que votre propre bien est de son fief. C'est pourquoi nous supplions Votre Majesté Royale de toutes les manières que nous pouvons, fléchissant le genou et versant des larmes, de daigner ressentir de la pitié pour nous et nous porter un secours immédiat; envoyez-nous un gouverneur tel que vous nous l'avez si fréquemment promis, qui puisse nous préserver, ainsi que votre terre de Poitou, d'un danger aussi imminent.

M. Eusèbe Castaigne, le regretté bibliothécaire d'Angoulême, dans sa notice sur Isabelle Taillefer, (*Revue anglo-française, tome* 2) raconte que, dans les commencements de son union avec le comte de la Marche, la comtesse reine s'occupa avec Hugues de Lusignan « de régler leurs affaires particulières, d'arrêter les différends qu'ils avaient avec leurs vassaux, et surtout de bâtir ou d'enrichir des abbayes et des monastères, selon la coutume de ce temps là. » D'après la lettre que nous publions, les occupations du comte Hugues auraient été moins pacifiques. Il est vrai que M. Castaigne eût pu prétendre à sa décharge, qu'Isabelle réclamait Niort comme étant de son douaire, et qu'alors assiéger cette ville, c'était encore régler ses affaires particulières. Mais je crois que les Niortais se seraient bien passé de les régler ainsi.

CXXVI.

LE MAIRE ET LES BOURGEOIS DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 175. *Été de 1220.*

A leur révérend seigneur Henri, par la grâce de Dieu, etc., le maire et les bourgeois de Niort, ses dévoués et fidèles en toutes choses, salut, obéissance due et service à la vie et à la mort.

Que Votre Royale Majesté soit informée que, en raison de notre fidélité envers vous, et de l'envie de ceux qui vous sont hostiles, nous résistons toujours dans nos pays contre vos ennemis; et que nous avons souffert dans nos personnes et dans nos biens des dommages

Hosted by Google

innombrables, dont les plus déplorables et les pires, nous les supportons encore de la part du seigneur comte de la Marche, de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, et de Guillaume Maengot, le jeune. Dans un si grand péril d'adversité, nous avons un refuge, un conseil, un secours unique, c'est Monseigneur l'évêque de Saintes qui se montre toujours prêt et favorablement disposé pour tout ce qui concerne votre honneur et notre utilité. Et, comme dans toute l'Aquitaine, il n'y a personne qui s'emploie avec autant de diligence et de fidélité pour notre défense et notre secours, nous venons, devant Votre Majesté, combler sa bénignité de louanges, et multiplier les supplications pour que, s'il vous plaît, vous rendiez grâces audit évêque de Saintes du bienfait si grand qu'il nous a accordé.

Je pense que c'est ici qu'il faut placer l'intervention personnelle du pape Honorius. Il y a dans la collection de Laporte du Theil (*Apud Dom. Bouquet, tome XIX, p.* 707) une circulaire du pape Honorius, datée du vingt-cinq septembre, qui défend à tous Poitevins, Limousins, Saintongeais, etc., de prendre parti pour le comte de la Marche, dans sa querelle avec le roi Henri, sous peine d'excommunication majeure. Le comte de la Marche et sa femme furent aussi excommuniés comme il est prouvé par deux lettres d'Honorius audit comte et à sa femme, datées du même jour, et une autre lettre que nous donnons plus loin. Ce fut l'évêque de Saintes, Pons II, qui fut chargé, conjointement avec l'évêque de Limoges, de lancer cette excommunication comme les lettres d'Honorius en font foi. (*Cfr. aussi Rymer, tome* I, *p.* 241). Et alors il est probable que son intervention ne fut pas spéciale à notre commune, mais que celle-ci fut délivrée par les effets de la sentence. Le même évêque fut chargé plus tard de ramener à Londres la princesse Jeanne, fille d'Isabelle d'Angoulême, remise par Hugues de La Marche à la garde des bourgeois de La Rochelle, en vertu d'un acte de Henri III que je cite au bas de la lettre suivante.

Pendant que le pape faisait intervenir pour Niort ledit évêque, il employait à Rochefort-sur-Loire, et contre le sénéchal d'Anjou, l'abbé de Saint-Liguaire et le prieur du Vieux Parthenay. C'était un des moyens de la politique pontificale

Hosted by Google

d'employer pour l'exécution de ses desseins, des prêtres qui fussent par leur position hors de la portée matérielle des seigneurs qu'il fallait frapper.

CXXVIII.

GÉRARD BROCHARD, COMMANDEUR DU TEMPLE EN AQUITAINE, A HUBERT DE BURGH, JUSTICIER.

Royal letters n° 946. *Août ou septembre 1220.*

A vénérable et discrète personne, Hubert de Burgh, justicier du royaume d'Angleterre, frère Gérard Brochard, humble commandeur des maisons de l'ordre du temple en Aquitaine, salut en Notre Seigneur.

Nous vous signifions qu'avant l'arrivée ès parties de Poitou des envoyés de mon seigneur le roi, venus pour parler au seigneur comte de la Marche, le péril de la guerre étant imminent en Poitou, tous les évêques et le plus grand nombre des barons et autres hommes probes des villes du seigneur roi, à savoir, Bordeaux, Niort, La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély se sont réunis à Angoulême avec Hugues de Lusignan, pour proposer audit seigneur comte, qu'avant de se déclarer la guerre, on saisît le roi d'Angleterre et ses conseillers des altercations survenues entre ledit comte et ledit seigneur roi. Et alors, les hommes de chaque susdite ville ont décidé d'envoyer leurs lettres vers nous, pour nous supplier humblement et au nom des deux partis, de nous rendre avec eux près de vous. Et nous, appliqués de toutes nos forces à la paix et à la tranquillité de la terre et des hommes de notre seigneur roi, nous leur avons promis de les accompagner.

Nous faisons donc savoir à votre discrétion que, si Dieu le permet, les messagers et nous, nous arriverons à Londres dans l'octave de la prochaine Saint-Michel. Quant à vous, ayez soin d'accélérer tellement les décisions du seigneur roi, qu'il consente à écouter, dans le terme et le lieu fixés aux messagers susdits, les propositions faites de part et d'autre par le comte de la Marche et ses contradicteurs. Sachez que vous y entendrez formuler les conditions par lesquelles une bonne et longue paix pourra être de nouveau rétablie entre ledit comte et ledit seigneur roi.

Hosted by Google

Nous aurons soin de vous renseigner davantage sur la succession des faits. Nous tenons de source certaine que, si notre colloque réussit, demoiselle Jehanne, sœur du seigneur roi, vous sera rendue libre et non mariée; on nous l'aurait même remise entre les mains, si nous avions voulu prendre l'engagement que ledit roi rendrait au comte ce qu'il est censé lui devoir.

Et sur le dos, est écrit : A Hubert de Burgh, justicier d'Angleterre.

Il est probable, ou que cette lettre est du commencement d'août, ou qu'il y avait entre le comte Hugues et le roi Henri, des négociations secrètes, car on trouve dans les lettres clauses, et à la date du 9 août 1220, un ordre aux Rochelais de recevoir des mains de Hugues de la Marche, Jehanne, sœur du roi Henri, et une fois livrée de la garder soigneusement dans leur château. Le comte de la Marche faisait courir de son côté le bruit qu'il la livrerait au roi de France.

CXXXI.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 1033. *Septembre 1220.*

A leur très-excellent seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, etc., ses hommes fidèles, le maire et la commune de Niort, salut et prompte obéissance à ses ordres.

Nous supplions Votre Majesté Royale, genoux fléchis et larmes répandues, de daigner écouter avec bienveillance les pétitions que J. Monachi, notre clerc, vous montrera de notre part et de nous apporter sur ces choses secours et conseils, selon qu'il vous semblera convenable. Daignez aussi transmettre au seigneur pape des lettres de votre main pour attirer ses bons conseils sur votre terre, et réprimer par son secours les malfaiteurs qui nous oppriment.

Cette lettre de créance est, de toutes celles qui furent écrites au roi Henri par les Niortais, la dernière qui se soit

Hosted by Google

conservée. Mais les rôles des lettres clauses indiquent encore des messagers, et le pape écrivant, en 1222, au sire de Parthenay, une lettre qui sera publiée, lui reproche d'avoir évité, sous le couvert du comte de la Marche, tous les effets de l'excommunication lancée contre lui et d'avoir recommencé, comme de plus belle, ses déprédations.

On trouve encore dans les lettres clauses et à la date du 5 octobre 1220, le don par le roi d'Angleterre à Jehan Mounée, messager de La Rochelle, Pierre Barbe, messager de Niort, et Jehan Potin, messager de Saint-Jean-d'Angély, de trois robes de vair ou de brunette, (*de viridi vel de burnetto cum penula de cuniculis*) ou pour dire en français le dernier mot, qui a un peu perdu de sa noblesse, avec un manteau de peaux de lapin. Il est évident que ce sont là les trois messagers qui accompagnèrent Gérard Brochard. Le 9 octobre 1220 ils reçurent aussi 40 sols chacun pour leur retour. *Rot. litt. claus. p.* 432 *et* 433.

A. Bardonnet.

(*A continuer.*)

Hosted by Google

QUELQUES NOTES

SUR

LA FAMILLE DE L'ABBÉ JALLET

A LA MOTHE.

—

L'acte de baptême du futur constituant de 1789 est ainsi conçu :

« Le 14 décembre 1732, a été baptisé Jacques, fils de Jacques Jallet, jardinier, et de Marie-Radégonde Merceron. Le parrain a été Jacques Larcher, cavalier, et la marraine Madeleine Poussard, fille de René Poussard, menuisier, lesquels ont déclaré ne savoir signer. — J. Faulcon, vicaire de La Mothe. »

Le père et la mère de l'abbé Jallet n'étaient pas nés à La Mothe et ne s'y sont pas mariés. Des recherches ont été faites inutilement dans les communes d'Exoudun, Pamproux, Saint-Eanne, Salles, Nanteuil et Saint-Maixent pour y découvrir l'acte de leur mariage.

L'abbé Merceron, oncle maternel de l'abbé Jallet, fut curé de Saint-Eanne de 1711 à 1724, et ensuite de Nanteuil jusqu'en 1748, où il succédait au vénérable M. Lecomte qui avait dirigé avec une prudence et un zèle dignes de tout éloge, pendant un demi-siècle, cette paroisse à antique appellation.

Le père de l'abbé Jallet décéda à La Mothe le 8 mars 1737, âgé de 52 ans; il naquit donc en 1685 et dut se marier vers 1710.

Jallet et sa femme Marie-Radégonde Merceron, vinrent se fixer à La Mothe en 1716, amenant avec eux deux petits gar-

Hosted by Google

çons, — le plus jeune était encore au sein de sa mère, — et une fille appelée Suzanne.

Le premier enfant, né dans leur nouvelle résidence, reçut au baptême le nom de Madeleine-Elisabeth, le 18 octobre 1717; un cinquième enfant vint orner leur foyer, Marie-Radégonde, le 29 avril 1720; puis un sixième, Françoise, le 14 février 1723; un septième, Jean, le 23 mars 1725; un huitième, Pierre, le 30 septembre 1727; un neuvième, Marie, le 29 janvier 1730, enfin le dixième et le dernier, Jacques, à la date connue du 14 décembre 1732.

De ces dix enfants, cinq garçons et cinq filles, quatre moururent en bas âge, l'un en 1718 et les trois autres, Jean, Pierre et Françoise, en 1730 et dans le même mois. Leur mère les avait tous laborieusement élevés et nourris de son lait.

Jacques Jallet, dès ses jeunes années, était intelligent et beau; il plut à la noble famille d'Artaguiette d'Iron qui habitait le château de La Mothe; le riche seigneur pourvut avec générosité aux frais de l'éducation du fils de son ancien jardinier, et, par ses soins, il fit ses études à l'Oratoire de Niort, et ses cours de jurisprudence à la Faculté de Poitiers.

Il y avait dans la maison de Jallet beaucoup d'ordre joint à un travail incessant et à la plus rigoureuse économie. En même temps que de nombreux et joyeux petits convives s'asseyaient à sa table, il put s'approprier, ça et là, par le moyen commode et très en usage alors de l'arrentement, quelques parcelles de terre. Le 25 janvier 1720, Antoine Chevalier, sergent royal à La Mothe, lui céda une vigne dans le fief des Longées, « de quatre journaux d'étendue, touchant par le bas au ruisseau de Champbrille, moyennant la somme de quatre livres de rente annuelle foncière. » Plus tard il acheta pour 16 livres de rente, la maison où sans doute l'abbé Jallet vit le jour, et qu'on montre encore dans le voisinage des fossés du château.

Lorsque l'abbé Jallet fut frappé d'apoplexie à Paris, le 11 août 1791, âgé de 58 ans, ses frères, ses sœurs et des neveux, les uns restés à La Mothe, les autres établis à Saint-Maixent, à Saint-Martin de Saint-Maixent, à Exireuil et au bourg de Remallard, département de l'Orne, donnèrent procuration au

Hosted by Google

constituant Briault, collègue grave et savant de l'abbé Jallet, et né aussi à La Mothe, de les représenter pour défendre leurs droits à la succession qui venait de s'ouvrir inopinément et si loin d'eux. Cette pièce intéressante est en nos mains.

La mère de l'abbé Jallet ne mourut pas à La Mothe; elle suivit son fils à Chérigné, lorsqu'il y fut nommé curé, en 1760.

JULES RICHARD.

—

LES BEAUX ARTS EN PROVINCE.

—

II.

« Je me souviendrai toujours, disait Heine, d'une troupe de cygnes blancs qu'on venait d'apporter sur le bassin de l'Alster. Ces pauvres oiseaux faisaient entendre des cris désespérés et battaient de l'aile d'un air anxieux. Le gardien du parc m'assura que cette douleur n'était que passagère et que ces cygnes ne tarderaient pas à s'acclimater. .... Hélas! J'appris plus tard par moi-même qu'on peut vivre avec les ailes cassées, misérablement emprisonné dans une mare froide, mais je n'ai pas plus oublié mes chères pensées que les hôtes du parc de Hambourg n'ont perdu le souvenir des grands lacs bleus du Nord. »

Combien de nous ressemblent aux cygnes de l'Alster et au poète de l'*Intermezzo!*

Mais combien aussi tournent silencieusement le *treadmill* de leur existence uniforme sans penser à rien!

Pour ceux-là la mélodie des vers, l'éclat de la couleur, la pureté du contour sont choses éteintes. Ils vivent dans une

Hosted by Google

somnolence béate et dans une indifférence extatique !..... Ils sont sérieux ! !...

Le professeur Schwann, qui est un savant professeur, affirme que cette sériosité provient de l'excès des substances amorphes et que cet excès est déterminé dans notre organisme par la présence des champignons. Cela est possible. Il est également possible, comme le prétend Heller, qu'à force de répudier l'émotion, nous perdions jusqu'à la faculté de nous émouvoir. Ce qu'il y a de bien certain, car l'observation en a été faite par de nombreuses sociétés agronomiques, reconnues, autorisées et patronnées, c'est que la paralysie ganglionnaire est éminemment propice à l'engraissement, mais peu favorable au développement intellectuel.

Ainsi la province était autrefois moins grasse, mais elle était plus intelligente et je n'en veux pour preuve que ces vieux morceaux de faïence que nous recueillons chaque jour pieusement en dépit des séductions de la porcelaine centrale.

Nous la faisions nous-mêmes cette poterie comme tant d'autres choses que la grande officine fait à présent pour nous.....

Aujourd'hui tout nous arrive sans peine de Paris, tout, depuis muses Thérésales, gloires de l'art moderne, jusqu'aux square municipaux, joies des races futures.....

Ce qui doit cependant nous consoler, n'en déplaise aux satisfaits, c'est que l'esprit de contradiction est encore assez vif parmi nous et que malgré les charmes du mécanisme nouveau quelques récalcitrants persistent à penser et à exprimer leurs pensées sous notre ciel obscurci.

Puissions-nous les voir de plus en plus nombreux au sein de la moisson docile !

Puissé-je pour ma part ajouter d'autres noms à ceux que j'énumérais récemment ici !

Dans cette seconde *Etude*, sans émettre des considérations générales sur les artistes de notre pays, je veux parler de la dernière œuvre de l'un d'eux, des peintures exécutées à l'hospice de Niort par M. Louis Germain.

M. Louis Germain est un desservant fidèle du culte trop abandonné. Hollandais par tempérament, il recherche avant tout

Hosted by Google

l'aspect extérieur des choses : il aime avec passion l'éclat de la nature et la nature dans tout son éclat. Quelques-unes de ses toiles sont des esquisses saisissantes et si le trait y reste souvent indécis, la pensée s'en dégage toujours sans effort.

Avec ce sentiment de l'art décoratif servi par une main habile, M. Louis Germain s'est attaqué à la peinture religieuse.

La *Fuite en Egypte* exposée, et soit dit entre parenthèses mal exposée dans l'église de Saint-André, a été son premier pas vers le genre mystique. Dans ce tableau le peintre s'est appliqué à rendre l'expression de la scène bien plus par la justesse des attitudes que par l'étude approfondie des visages. Les silhouettes sont bonnes, les lignes sont heureuses. Certaines parties de l'âne, la tête particulièrement, témoigne d'une recherche attentive des rapports de valeurs, et cette évangélique traduction peut compter pour une des plus dignes du sujet traité.

Le genre adopté cette année par M. Louis Germain est très-différent de celui de sa *Fuite en Egypte*, mais il est utile, avant de juger l'œuvre, de dire quelques mots des conditions dans lesquelles elle a été exécutée.

La chapelle de l'hospice est la seule chapelle de Niort qui soit placée sous le vocable du pauvre, la seule qui n'ait pas enroulé dans ses monogrammes les formules des vanités humaines.

A ce titre elle devait aux autres l'exemple persistant de l'humilité et de la modestie; elle devait préférer les lignes austères à l'ornementation trop vive, l'archaïsme au style fantaisiste.

Qui a décidé du thème de sa décoration ? La mode du jour sans doute, mode ecclectique qui prend avec le ciel de faciles accommodements.

Cette mode préfère à l'accent primitif, les enluminures des missels : de par l'autorité des maîtres restaurateurs de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame de Paris il a été décrété que les peintures de nos ancêtres étaient trop sourdes, trop veules. Le poivre semblait fade, on a servi le piment.

En raison de cette mode M. Lecoq, qui s'est chargé de tracer les encadrements de la chapelle de l'hospice, a brodé sur le

Hosted by Google

thème admis des variations brillantes. Prenant pour ses notes les plus faibles, l'ocre rouge et le vert véronèse, en termes symboliques, *le sang du Christ et l'espérance du chrétien,* il a obtenu avec ces deux bases un ensemble très harmonieux, mais un ton général tellement monté que cette enveloppe violente appelait un feu intérieur plus violent encore.

Profiler dans ce cadre les figures à la blonde auréole eut été œuvre vaine. M. Louis Germain a compris les difficultés de la tâche et préoccupé d'une mise en scène indispensable, il a fait appel à l'accent et à la variété des accoutremeuts orientaux, frappant à la porte de cette science qu'on appelle la science de la couleur locale.

A ne considérer que l'accord des compositions et du cadre, M. Louis Germain a pleinement réussi. On pourra critiquer l'allure souvent trop libre de la conception; on ne peut que louer la tenue générale de la gamme. Dans l'*adoration des bergers* le foyer de lumière est franc, la teinte est chaude. A la voûte du *pronaos* le cheval du *samaritain* vigoureusement enlevé décide de l'effet du tableau et dans la nef les quatre figures de saints étalent avec ampleur la richesse de leurs attributs.

Ces différents motifs sont cependant de beaucoup inférieurs à la *fuite en Egypte* en ce sens qne les attitudes y sont moins étudiées, les lignes moins méditées et les rapports moins justes.

Dans la toile principale le berger que l'on aperçoit à mi-corps étendant le bras vers la Vierge, et le nègre qui tient les chiens en laisse se dessinent bien, s'accentuent nettement; mais entre ces deux figures la foule se presse à l'aventure, insouciante des combinaisons de lignes et de leurs proportions. Au-dessus de l'enfant l'ange est impalpable sous sa robe flottante, le bras de la Vierge qui soulève le lange ne s'accuse pas assez et la robe de saint Joseph laisse en rebus la partie inférieure de l'âne. Tous ces écarts seraient d'une correction facile et pourraient aisément serrer le sujet sans nuire à l'heureux effet du poème.

D'autre part le Samaritain et les saints de la nef qui justifient à un moindre degré ce reproche du trop lâché dans le dessin et de l'à-peu près dans le modelé, gagneraient à être

Hosted by Google

repris. Malgré ces défaillances, les figures de M. Germain se recommandent par un jet tellement sûr que si l'observation scrupuleuse que je signalais dans la *fuite en Egypte* venait se joindre à l'assurance de brosse acquise depuis, les fresques de l'hospice seraient une page des plus brillantes.

Cette décoration fait en définitive honneur à notre compatriote; c'est là une entreprise considérable, menée avec talent et courage au milieu des obstacles sans nombre dont nous sommes entourés, et il faut attendre en toute sécurité de M. Germain une œuvre qui n'aura besoin pour être plus complète que d'invoquer les enseignements de ces deux premiers essais.

Si d'ailleurs nous trouvons à l'Hospice un amour du naturalisme moins égal qu'à Saint-André, nous n'avons pas seulement à y constater un faire plus facile mais aussi un sentiment plus intime de l'art religieux. Le visage de la Vierge est plein de grâce et de chasteté et le corps du blessé offre une étude où l'intention de la pose est excellente.

Pour résumer l'impression produite à Niort par la restauration de la chapelle de l'hospice, je ne crains pas d'affirmer qu'elle a rencontré une approbation presque unanime.

J'ai tenu à y applaudir ici comme à tout effort qui tend à nous faire sortir des voies du silence, et dans cette appréciation très rapide, je ne fais de réserves qu'en ce qui concerne le genre de décoration adopté, tout en rendant hommage au talent du décorateur.

La tendance des mœurs modernes est par malheur de vouloir que toute la France se trompe quand la tête s'abuse.

On a méconnu à Paris les traditions léguées par les siècles précédents : toutes nos églises se voient dès lors menacées d'être enluminées de la même façon que la Sainte-Chapelle et que Notre-Dame.

De tout il est ainsi; chaque chose perd sa physionomie, se dénature sous la pression venue du centre et la province serait victime de ce *snobisme* déplorable si l'on ne protestait contre ses excès.

ANTONIN PROUST.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

De l'Industrie mulassière en Poitou, par M. Eug. Ayrault. — *Niort, Clouzot*, in-18 ang., grav. 3 fr.

—

2e article.

—

Monsieur le Directeur de la Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,

Je vous demande l'impression de la présente, non pour continuer une insignifiante polémique; mais, uniquement pour défendre mon caractère contre l'accusation injuste d'un auteur en émoi.

Partisan de la liberté de la presse, j'ai regretté, Monsieur, votre hésitation à publier la lettre de M. Eugène Ayrault.

Puisqu'il lui plaisait de rappeler au public oublieux que bon nombre de gens, le ministre compris, admire avec moi son ouvrage, pourquoi priver sa modestie d'une aussi douce joïe?

« La critique est aisée et l'art est difficile, » me dit notre concitoyen. Je suis de son avis, l'art est bien difficile!... si difficile, en vérité, qu'un artiste a rarement souci de se faire, *en personne*, l'avocat de son œuvre, quand elle est devenue le patrimoine public.

Lorsque vous m'avez demandé, Monsieur, une notice bibliographique à l'adresse des 200 pages dont vous êtes l'éditeur, je me suis posé la question que voici : — La *Revue*, n'étant pas une publication zootechnique, physiologique, agronomique, écomique...., dois-je fatiguer ses lecteurs avec un compte-rendu méticuleux de la *matière-animale-utilitaire* que vient de caresser trop longuement, à mon avis, M. Ayrault? puis, après réflexion, je me suis répondu négativement. — Réponse que j'ose croire de bon goût, puisque votre comité de ré-

Hosted by Google

daction ne m'a signalé que peu de mots à corriger dans sa teneur, et que, jaloux de lui complaire, je me suis hâté de supprimer.

En s'en prenant, comme il vient de le faire, à mon humble critique, notre auteur n'est-il point un ingrat? il suffira pour en donner la preuve, de confronter entre eux trois textes différents :

1° On lit dans la *Culture*, du 16 janvier courant : « Nous souhaitons « au livre de M. Ayrault tout le succès qu'il mérite, dans l'intérêt « des éleveurs de mulets de la France entière... »

2° On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique*, du 23 janvier courant : « J'aurai tout dit sur l'opuscule de M. Ayrault, si j'ajoute « que je voudrais le savoir aux mains de tous les éleveurs de « mulets... »

3° On lit dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, livraison du 25 décembre 1867 :

« Aussi, est-ce bien avec la même cordialité, sinon avec le même « esprit d'innocente flatterie qui s'est produit ailleurs (1), que je conjure « en terminant, tout éleveur, tout nourrisseur et tout commerçant de « mules et de mulets, de consulter souvent, très-souvent, le plus « souvent possible, l'excellente étude dont M. Eugène Ayrault... »

Finalement, je formulais, à cette place, la même louange que M. A. Sanson dans la *Culture*, et M. Eug. Gayot dans le *Journal d'Agriculture pratique*. Avec cette différence, toutefois, que ma notice a été publiée 21 jours avant celle de M. Sanson, et 28 jours avant celle de M. Gayot.

Et maintenant, quelle a été l'intention de ma réclame? (car, entre nous, une notice n'est jamais autre chose), la voici :

Exciter la province à s'émanciper, autant que faire se peut, de la tutelle, à mon sens, trop exclusive de Paris;

Donner pour base à cette aspiration (très-sérieuse, vraiment, surtout après « l'aveu trop modeste échappé de ma plume, au sujet du peu de gravité de mon esprit »), le fruit des veilles de savants tels que MM. Plasse et Ayrault;

Unir, enfin, ces deux termes de ma proposition, avec l'entrain ordinaire de ma gaieté, sans altérer bien entendu la clarté nécessaire à ma démonstration *polychrôme*.

J'avoue naïvement que, charpentée ainsi, ma notice m'a semblé mériter les faveurs de M. Ayrault. Mais, j'oubliais, en la formulant,

(1) Ailleurs, ne fait allusion ici qu'aux éloges déjà imprimés dans les Deux-Sèvres.

Hosted by Google

de brûler tout l'encens et la myrrhe devant notre savant naturaliste! *Indè iræ.*

Donc, aujourd'hui, M. Ayrault m'accuse de ne m'être attaché qu'à la forme de son livre; il a raison, et c'est pourquoi je viens d'en décliner la cause.

M. Ayrault se plaint de me croire loin de la vérité; je le *tronque*, dit-il; cette fois il a tort, exemple : « Si nous faisons un rapproche-« ment avec les autres espèces herbivores originaires de la Gâtine, « nous voyons apparaître la BELLE race bovine de Parthenay, A PEAU « SOUPLE, A OSSATURE LÉGÈRE, A TÊTE FINE...» Est-ce là une description; oui ou non?

Ici, M. Ayrault s'insurge, en songeant que « tous les abonnés de « la *Revue* ont dû croire qu'il avait introduit une étude des races bo-« vines dans celle de l'industrie mulassière. » — Voyez-vous le pré-judice causé? avoir cru M. Ayrault capable de doter, ou si l'on veut, coupable d'avoir doté la zootechnie d'une étude sur nos races bovines de l'Ouest!...

Mais c'est surtout, paraît-il, le mot *brochure* qui met en mouvement la bile de mon compatriote. J'en suis fâché pour lui, car en réalité, le livre du *Lauréat* et membre correspondant de la *Société Impériale et centrale d'agriculture de France* n'est cependant que la réunion de deux brochures.

Tel est, Monsieur, en résumé, le corps du délit qu'on m'impute, et qui me laisse le chagrin de voir un homme intelligent se troubler sans objet.

Agréez...

J.-C. DUTIERS.

Niort, 28 janvier 1868.

*
* *

GUIDE DU VOYAGEUR A POITIERS ET AUX ENVIRONS, par Ch. de Chergé, etc. Deuxième édition. — *Poitiers, Victor Létang, rue de la Mairie.*

Voici un livre doué d'un rare bonheur, un livre de province à sa seconde édition! Saluons ce *rara avis*, et félicitons son éditeur.

Quant à l'ouvrage en lui-même, il est digne à tous égards et du succès qui honore son auteur et des éloges qui avaient accueilli, il y a quelques dix ans, sa première publication. C'est toujours le même qui mérita cette mention si honorable de la part de l'un des maîtres

Hosted by Google

de la science, du savant et respectable M. Le Prévost : *Le Guide du voyageur à Poitiers est à mon avis le modèle du genre.* On y reconnaît toujours le style élégant, la phrase incisive et parfois mordante de l'écrivain, auquel nous nous permettrons cependant de reprocher — tout bas — un peu trop de propension pour les *concetti* et un penchant parfois trop grand à prôner le passé aux dépens du présent ; il est vrai que M. de Chergé est un ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne, etc. A tous ces titres nous comprenons ses préférences ; mais nous ne voudrions pas qu'elles le rendissent parfois un peu injuste pour notre époque qui a bien un peu de bon, après tout.

M. de Chergé blâme énergiquement, et nous sommes avec lui, cette manie systématique de destruction qui, sous prétexte d'embellissements parfois douteux, renverse les plus vieux témoins de l'antiquité de nos villes, ne recule devant aucun souvenir. Nous déplorons comme lui la démolition de l'amphithéâtre romain, et nous nous réjouissons avec lui de voir que le temple Saint-Jean, la tour de la Poudrière ont, grâce à d'énergiques interventions, à la protection intelligente de l'Etat, échappé à cette rage de tout renverser. Ceux qui se livrent ainsi à de pareils actes ou ne craignent pas de les patronner, devraient se rappeler aussi qu'à une certaine époque l'esprit public avait flétri du nom de *bande noire* les brigades des démolisseurs. Espérons que répudiant d'aussi tristes précédents les édiles futurs s'attacheront au contraire à conserver ces vieux restes que le temps épargna, et que bien loin de hâter la ruine de ces glorieux témoins de la splendeur, de l'antiquité, de l'histoire de la cité, ils s'en feront les conservateurs assidus.

Les détails que donne M. de Chergé sur la ville de Poitiers sont intéressants et curieux, et nous y retrouvons l'aspect de cette vieille cité qu'il nous a été donné d'habiter bien jeune, il est vrai, mais dont nous avons conservé un aimable et doux souvenir.

Disons donc pour nous résumer : fidélité dans les détails, élégance dans le style, telles sont les qualités du livre dont nous venons de rendre compte, qualités qui expliquent les succès du passé et garantissent ceux de l'avenir.

G. D'AUSTRY.

*
* *

LE GUIDE DU BONHEUR OU DEVOIRS GÉNÉRAUX DE L'HOMME PAR AMOUR POUR DIEU.

NOTIONS D'ASTRONOMIE SCIENTIFIQUE ET MORALE SUIVIES D'UN SUPPLÉMENT

Hosted by Google

COMPRENANT DES INSTRUCTIONS SPIRITES SUR L'ASTRONOMIE ON NE PEUT PLUS SUBLIMES ET DES PLUS IMPORTANTES.

PHILOSOPHIE SPIRITE, C'EST-A-DIRE PSYCHOLOGIQUE, ET MORALE EXTRAITE DU LIVRE DES ESPRITS PAR M. ALLAN KARDEC, par Augustin Babin, SPIRITE SINCÈRE. *Cognac, Durosier, rue du Travail.*

Nous qui sommes bien loin de partager les idées de M. A. Babin, nous nous voyons arrêté dès le début dans notre rôle de critique, par le ton profondément convaincu qui règne dans ses ouvrages. — La conviction quelle qu'elle soit a toujours été pour nous une chose que nous nous sommes promis de respecter. — L'on voit en les lisant, que l'auteur est vraiment comme il l'annonce *un spirite sincère*, et nous sommes persuadé qu'il croit, oui qu'il croit à l'entière vérité de la doctrine dont il est un des plus fidèles et dévoués disciples.

Nous nous garderons bien d'entrer ici dans la discussion des doctrines spirites, notre *Revue* n'est pas destinée à de semblables polémiques qui nous entraîneraient fort loin. Qui n'en connait tout au moins le point de départ, qui n'a entendu parler de ses prétentions, et qui, en y réfléchissant bien, n'en a pas entrevu les singulières — pour ne pas dire plus — les singulières conséquences.

L'on regrette de voir un homme de cœur, un homme de foi si parfaitement imbu de la puissance, de la bonté de Dieu, comme M. Babin paraît l'être dans ses écrits, s'abandonner ainsi à de pareilles croyances. Il y a de belles pages dans ces petits livres, mais ce sont toujours celles qui lui sont suggérées par les souvenirs de l'enseignement catholique. Il y règne un esprit de douce mansuétude qui va droit au cœur, pourquoi faut-il que, perçant à chaque pas, l'erreur vienne les déparer. — Témoin cette phrase que nous copions littéralement (1).

« Enfin parut, plus grand que tous ceux qui l'avaient précédé, et « nous dirons même que tous ceux qui l'ont suivi depuis, le doux et « bon JÉSUS, véritable régénérateur de toute la chrétienté. Seulement, « à la honte de cette même chrétienté, les premiers chrétiens, non « satisfaits de le considérer comme étant un esprit supérieur, autre- « ment dit un des élus de la DIVINITÉ, ont eu malheureusement la « triste et sacrilége pensée de le faire l'égal de DIEU, et même de le « confondre avec lui.

Que vous en semble..... ici, les spiristes se font tout simplement les plagiaires du fondateur de l'Islamisme. Mahomet lui aussi considérait Jésus-Christ comme un esprit supérieur, comme le plus grand des prophètes qui l'avaient précédé. Et ce don, que les spiristes pré-

(1) Notions d'astronomie, t. 1er, p. XIV.

Hosted by Google

tendent posséder, d'avoir à leur gré des entretiens avec les esprits, ne vous paraît-il pas une réminiscence des voyages de Gulliver. Ne riez pas et lisez dans l'humoristique ouvrage du doyen de S. Patrick la visite de ce célèbre voyageur à l'île de Glubbdubdrib, et les conversations si pleines de révélations piquantes que lui procura le gouverneur de ce fantastique pays avec les personnages qu'il lui désignait. Là, du moins, il ne pouvait y avoir de substitutions de personnes, l'on était sûr de converser avec l'individu que l'on désirait; tandis que dans le spiritisme, M. Babin en convient lui-même, (Philosophie spirite, p. XVI) pour qu'un esprit se communique, il faut d'abord que cela lui convienne, que sa position ou ses occupations le lui permettent, que le médium qui l'évoque lui plaise..... comment dès lors peut-on être assuré que l'esprit que l'on évoque est bien celui qui répond; et que quelqu'autre, par malice, espiéglerie ou autrement, ne s'est pas substitué en son lieu et place? suppositions qui ne sont nullement oiseuses, car nous avons vu dans quelques publications spirites plusieurs lettres ou conversations attribuées à des personnes aux esprits desquelles ceux de quelques cuistres de bas étage avaient dû se substituer.

L'astronomie est la science favorite des spirites, ceci s'explique par leurs doctrines qui veulent que les étoiles et les planètes soient des mondes habités progressivement par les esprits, en raison du plus ou moins degré de perfection auquel ils sont parvenus. A la fin de son traité sur ce sujet, M. Babin donne pour justifier ses croyances, de longs extraits de dictées faites par l'esprit d'Arago, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, sur les mondes et les planètes. — C'est aussi instructif mais moins réjouissant que les écrits de Cyrano de Bergerac; décidément nous préférons le *Voyage dans la lune*.

*
* *

LE CARILLON DE SAINT-JACQUES DE CHATELLERAULT, COMPTES-RENDUS DE CETTE FÊTE, POÉSIES DIVERSES, DISCOURS DE MGR MERMILLOD, HISTORIQUE DU CARILLON, INSCRIPTIONS DES CLOCHES ET NOMS DE LEURS PARRAINS ET MARRAINES (1).

Tout d'abord les reproches.

Le titre de cette brochure nous a paru d'un effet assez drôle : *Le Carillon de Saint-Jacques de Châtellerault, Comptes-rendus de cette fête;* nous avons pensé involontairement à Joseph Prudhomme et à sa

(1) Chatellerault, A. Blanchard.

Hosted by Google

phrase à jamais mémorable : Ce sabre est le plus beau jour de ma vie.

A ce propos nous devons une amende honorable — en annonçant la fête du carillon (en attendant que ce carillon annonce les fêtes) nous nous sommes permis de rappeler le carillon de Dunkerque ; eh bien ! voyez ce que c'est, il paraît que comme beaucoup d'autres choses et de bien des hommes ce carillon là ne vit plus que sur sa réputation, et qu'en vieillissant il s'est à peu près complètement détraqué. Ceci dit pour l'acquit de notre conscience et l'instruction de nos lecteurs nous nous demanderons comment on peut faire le compte-rendu de comptes-rendus. Abréger ce qui n'est déjà qu'un abrégé nous paraît difficile, aussi quand nous aurons rendu pleine justice à M. l'abbé Boislabeille, premier vicaire de Saint-Jacques et promoteur de cette idée, félicité MM. Bollée du Mans pour la fonte de ce chœur harmonieux de voix d'airain, les ordonnateurs de la fête pour le bel ordre qui y a régné, M. l'abbé Fossin pour sa magnifique *couronne de lumières* et l'heureuse ornementation de l'intérieur de l'église, que nous aurons applaudi avec tous ceux qui ont l'heur de les entendre, au magnifique discours de Mgr Mermillod, aux chœurs si doux et si bien appropriés à la circonstance qu'a fait exécuter M. l'abbé W. Moreau, aux voix sympathiques et vibrantes de Mme Ed. Borreau et de M. l'abbé Guérin, que nous aurons joint nos acclamations à celles de la population pour la généreuse distribution de dragées faite par les parrains et marraines, que nous aurons loué cette population pour la manière pieuse et pleine de respect avec laquelle elle s'est comportée ; que nous aurons fait notre compliment au Vatel qui a servi le dîner à 110 couverts offert aux prélats et principaux assistants ; que nous aurons joint nos applaudissements chaleureux et mérités à ceux qui ont accueilli les vers pleins de verve et de poésie récités par M. l'abbé Chauvin, le poète ecclésiastique, sans oublier tous ses confrères les poètes (1) qui ont célébré à l'envi cette heureuse et belle journée ; nous croirons avoir été aussi complets que quiconque et n'avoir rien omis d'essentiel, et pour les détails nous renverrons à la brochure elle-même, en recommandant surtout la lecture de l'*Historique du Carillon* ; l'on y verra ce que peut une ferme volonté, et en terminant nous répéterons avec M. A. Chartier :

Retentis carillon sonore
De la terre jusques aux cieux,
Et pour le maître qu'elle adore
Etrenne tes accords pieux.

(1) MM. l'abbé W. Moreau, A. Chartier, G***, Galoppe d'Onquaire.

Hosted by Google

*
* *

Le Prieuré de Joigny et Jeanne d'Arc, par J. Lapaume, (Palma).

Ce mémoire, lu à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne le 24 avril 1866, et extrait des Mémoires de l'Académie Delphinale nous intéresse, et par le nom de son auteur et par celui de Jeanne d'Arc, bien qu'il relate des faits étrangers à notre circonscription. Nous voyons toujours en effet avec bonheur reparaître le nom de la Vierge de Domrémy, ceci nous rappelle que c'est de Poitiers qu'elle partit pour conduire à Reims le *roi de Bourges*, afin de le faire sacrer *roi de France*.

Joigny fut une des étapes de cette glorieuse campagne.

Nathan.

—

MANDEMENT

D'HENRY, DUC D'ANJOU

ORDONNANT UNE LEVÉE DE CHEVAUX ET CHARRETTES POUR LE TRANSPORT DES VIVRES DE SON ARMÉE EN POITOU XVI NOVEMBRE 1568.

—

Monsieur le Directeur,

Puisque vous avez bien voulu citer mon nom, déjà à plusieurs reprises dans l'excellente *Revue* que vous dirigez avec succès, je prends la liberté de vous adresser un document que je crois de nature à intéresser vos lecteurs. Il se rattache à une époque malheureuse pendant laquelle le sol poitevin a été le théâtre d'événements importants. Le duc d'Anjou, frère de Charles IX, et que la renommée de ses victoires de Jarnac et de Moncontour, porta au trône de Pologne qu'il abandonna bientôt pour la couronne de France, commandait l'armée royale contre les protestants. De son camp de Montreuil-Bonin,

Hosted by Google

où il s'était probablement retiré après la désastreuse affaire du camp de Jazeneuil, il adressa à Jehan de la Haye, lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, l'ordre de lui faire parvenir un certain nombre de charriots pour le transport des vivres. Le harnachement des chevaux, le choix des charrettes, la solde pour l'entretien de ce matériel, sont l'objet de détails minutieux qui semblent indiquer que le prince, quoique bien jeune encore, puisqu'il n'avait que dix-huit ans, n'était nullement étranger à l'organisation des divers services de son armée.

L'humidité, un peu sans doute aussi la dent des rats, ont détérioré le parchemin. En plusieurs endroits il a fallu rétablir quelques mots, ou les laisser en blanc. Cependant ces lacunes ne portent sur aucun passage bien important, et l'acte, on peut le dire, nous est parvenu dans son entier. Il fait partie des riches archives de famille de M. le marquis de la Marronnière.

Jehan de la Haye, seigneur de la Haye, de Jarzé, baron des Couteaux, lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, avait épousé en secondes noces Marie Cathus, fille du seigneur des Granges-Cathus et de Jeanne du Fouilloux. De ce mariage naquit une fille unique, Urbanne de la Haye, qui ayant épousé messire Pierre de Launay, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de la chambre, devint mère de Foy de Launay, mariée au chevalier de la Marronnière, par contrat passé au château de Jarzé, le 16 novembre 1633.

Stéphane de la Nicollière,

Membre de la Commission des Archives départementales de la Loire-Inférieure, etc.

—

Henry, filz et frère de Roy, duc d'Anjou et de Bourbonnoys, pair de France, lieutenant général de Sa Majesté, représentant sa personne par tout son royaume pais terres et seigneuries de son obéissance; à nostre amé et féal maistre Jehan de la Haye, conseiller du Roy nostre très-honoré seigneur et frère, son lieutenant général en la sénéchaussée de Poictou et commissaire général des vivres de son camp et armée; et à nos chers et bien amés les esleus et contrerolleur

Hosted by Google

des aydes et tailles en l'ellection de Poictiers, salut. Comme depuis qu'il auroict pleu à Sa Magesté nous faire chef et conducteur d'icelle armée naguères mis sus pour son service, affin de repoulser et rompre les forces de ses ennemys perturbateurs du repos public et estat de son roiaume, lesquels ont reprins les armes depuis son dernier eedict de paciffication, nous les avons poursuivis comme encore faisons de présent, et ce faisant amené ladite armée jusques en ce pais de Poictou, ou prévoians les mauvais chemins d'icellui et de tout aultre où nous la pourrions doresnavant mener et conduire à cause de ceste saison d'iver; et aussi que pour essaier à leur coupper chemyn pour plustot les rencontrer, nous avons esté contrainct faire de grandes traictes et journées extraordinaires, et quelques fois advenues en lieux mal pourveus et munis de vivres spécialement pour [chevaulx] à cause des courses et degastz que lesdits ennemys y ont faict. Au moyen de quoy les chevaulx de charroy de ladite armée et principallement ceulx des vivres ont esté excessivement travaillés, mal nourris et logés et [souvent envoyés] fort à l'escart pour la grande estandue des logis et quartiers de la gendarmerie. De manière qu'il est plus que nécessaire faire une nouvelle levée, tant pour mectre au lieu et place de ceulx qu'il fault [laisser reposer?] pour y en avoir plusieurs mallades et invallides de faire service sans un long séjour, que aussi pour redoubler et renforcer les aestellaiges actendu la difficulté desdits chemins en ceste sai[son d'iver et quil] faut de présent faire venir lesdites vivres de divers lieux tous loingtains. A ceste cause et sachant comme vous n'avez encores satisfaict au contenu des lettres-pate[entes d]e Sadite Majesté a vous a[ccordées *sur la levée?* de] cent chevaulx d'artillerie, ains en auriez seullement fourny et envoié vingt-quatre, nous vous mandons et néantmoings en vertu du pouvoir a nous donné commandons et enj[oignons inconti]nant les presentes receues et en la plus grande et extreme dilligence que faire ce pourra, vous ayez à lever en vostredite ellection sur tous les contribuables aux tailles le nombre de soixante-seize colliers pour faire service au charroy desdites vivres, qui sera pour le parfait desdits cents chevaulx ainsi à vous cy devant demandés

Hosted by Google

pour l'artillerie lesquels vous envoirez garnis, dix-neuf [.....] de limons equippés chacun d'une bonne selette et colliers bien embourrés, couverts d'une peau de mouton ou de chien avec le poil, bride, chesnettes, soubsventrières, et fourreau de cuyr, chevilles, attellouers et équippaige appartenant a ung lymonnyer. Et les cinquante-sept aultres de traict, garnis chacun d'un collier bien enbourray couvert aussi d'une bonne peau de mouton ou de chien avec le poil, d'une couverture [.....] bride, chenestes, lesses, soubsventrière, fourreau et cordeau pour les conduire, et aussi d'une bonne paire de traictz de chamvre, poisant chacun cinq a six livres, et d'une saccoche de toile a chacun [contenant] ung boisseau d'avoyne, avec dix-neuf charrettes et dix-neuf chartiers pour les conduire, ausquels baillerez a chacun ung sac de toile contenant six boisseaulx. Lesquelles charrettes [auront leurs?] ridelles (1), garnyes chacune de deux bonnes lienses de corde aians toutes neuf pieds de charge pour le moings. Et après avoir faict monstre d'iceulx chevaulx, vous les baillerez a chascun desdits chartiers qui seront expers au mestier pour les amener ensemble lesdites charrettes, avec l'un de vous, la part que nous serons, dedans le vingt-cinquième jour du présent mois de novembre. Et affin que plus promptement puissiés dilligenter et accellerer ce faict et négoce tant nécessiteux et important au bien public, vous ferez prendre au-dedans de vostre ville et dehors tous chevaulx de charroy et équippaiges qui leur seront propres utilles et commodes, sans nul en excepter ne reserver de quelque estat, quallité ou condition qu'il soit. Et celui de vous qui les aura amenés les présentera aux commissaires généraulx des vivres de cedit camp et armée, ou ceulx qui pour ce seront par eulx commis et depputez. Et ce nonobstant lesdites patentes ainsi par vous cy devant receues de faire ladite levée et équippaige d'artillerie, actendu le grand besoing et nécessité que nous en avons pour servir au faict desdites vivres, par ce aussi que en nostre partement de vostre dicte ville de Poictiers, nous avons faict laisser certaines pièces et charrettes de l'équippaige de

(1) Ridelle, un des côtés d'une charrette.

Hosted by Google

notre artillerie, à l'occasion de quoy ne sera plus besoing de si grand nombre de chevaulx. Et affin qu'il ne soit faict aulcun abbus a ladicte levée, nous voullons que par mesme moyen vous envoiyez ung *vidimus* de ces présentes signé de votre greffier, avec ung roolle signé de vous et de votre dit greffier contenant les poils, aages, marques, harnoys, équippaiges, de chevaulx, ensemble des noms et surnoms desdits chartiers et conducteurs d'iceulx deuement cautionnés de les vous ramener au retour du voyage et serment; affin de les faire rendre et restituer au peuple, ou pour estre par vous publicquement vendus, les solennités en tel cas requises gardées, et les deniers provenant de ladite vente estre mis es mains du receveur des tailles de votre dite ellection pour iceulx estre rabbatus audit peuple au prochain quartier de la taille eschéant après ladite vente, ou sur la taille de l'année prochaine, ainsi que par vous sera advisé pour le meilleur. Et pour la commodité dudit peuple s'il en advenoit quelque fortune ausdits chevaulx au service de notre dit seigneur et frère auquel cas ils seront tenus vous en rapporter bonne et suffisante certiffication desdits commissaires généraulx ou leurs dits commis ou depputez. Pour la nourriture desquels chevaulx et chartiers, nous ferons fournir les deniers qu'il appartiendra, a commencer ladite nourriture du jour de la monstre et réception d'iceulx faicte par lesdits commissaires généraulx ou leursdits commis. Lequel paiement nous leur ferons continuer tant et si longuement quils seront et demeureront audit service. Et en ce faictes tel debvoir et dilligence que lesdits chartiers, charrettes et chevaulx, garnis et équippés comme dict est, soient par vous ou l'un de vous rendus la part que nous serons dedans le dit xxve jour de novembre prochain au plus tard, et ce sur peine de nous en prandre a vous en vos propres personnes. Pendant lequel acheminement vous les ferez vivre, loger et payer leurs vivres à la moindre foulle dudit peuple que faire se pourra. Et au regard des deniers quil fauldra fournir tant pour l'achapt et recouvrement desdits chevaulx, charrettes, équippaiges d'iceulx que pour les frais et vacations de cellui de vous que vous envoirez par devers iceulx commissaires généraulx ou

Hosted by Google

leursdits commis pour en faire la présentation et pour la despense que feront lesdits chartiers et chevaulx depuis le jour de la levée jusqu'au jour de la reception, vous les imposerez et en ferez assiette sur tous les contribuables aux tailles de votre dite ellection. Et a ce faire et souffrir contraignez et faictes contraindre réaulment et de faict tous ceulx quil appartiendra comme pour les propres deniers et affaires de Sadite Magesté nonobstant opposicions ou appellacions quelsconques pour lesquelles actendu la conséquence d'iceulx affaires ne voullons estre aulcunement différé. De ce faire nous avons donné et donnons pouvoir et mandement spécial par ces dites présentes, mandons et commandons à tous justiciers et officiers que a vous en ce faisant soit obey, donnent et prestent conseil, confort, ayde et prisons si mestier est et requis en sont. Car tel est nostre plaisir. Donné au camp de Montreuil-Bonyn ce XVIe jour de novembre, l'an mil cinq cens soixante huict.

HENRY.

Par Mondit Seigneur Yves.

—

Hosted by Google

CHRONIQUE

La ville de Poitiers a vu se passer dans ses murs dans le courant du mois de janvier dernier un de ces événements qui font époque et dont la cité de Saint Hilaire gardera un long et durable souvenir. Est-il besoin de dire que nous voulons parler de la réunion du cinquième Concile provincial de la province de Bordeaux, ouvert le 11 et terminé le 19 janvier, et de la célébration du xve centenaire de saint Hilaire.

Nous n'avons point à entrer dans le compte-rendu détaillé de ce qui s'est passé dans cette imposante réunion de sept évêques, des représentants de quatre autres siéges assistés de leurs théologiens, d'un abbé mitré, des délégués des onze chapitres de la province ainsi que de religieux de divers ordres, Bénédictins, Capucins, Carmes, Dominicains, etc., ni analyser les résolutions qui y ont été prises. Nous nous bornerons à relater d'après tous ceux qui en ont été les heureux témoins l'impression profonde qu'ont causée sur les spectateurs ces cérémonies, et surtout la magnifique splendeur de celle qui en a été la clôture; le frémissement de respect et d'enthousiasme religieux qui agita les masses compactes qui remplissaient l'immense vaisseau de la cathédrale poitevine, lorsque S. Em. Mgr le cardinal Donnet prononça son dernier discours et publia les quatorze acclamations successives par lesquelles il glorifia Dieu, la sainte Vierge, saint Hilaire, saint Martin, sainte Radégonde, et appela la bénédiction de Dieu sur le pape, sur l'empereur, la ville de Poitiers et la France entière.

Hosted by Google

*
* *

M. A.-Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, vient d'obtenir une médaille de 1,400 fr. pour son mémoire sur la *Théorie des idées de Platon*, dans le concours jugé en 1867 par l'Académie des sciences morales et politiques.

*
* *

Les conférences sur l'*Hygiène élémentaire* que M. le docteur Gyoux continuait avec tant de succès et un si grand dévouement à Saint-Jean-d'Angély, et dont les dernières traitaient les questions si importantes de l'alimentation solide et liquide, vont forcément prendre fin par suite de la nouvelle position que vient d'acquérir l'honorable praticien. A la suite d'un concours qui a été le plus brillant que l'on ait encore vu à Bordeaux, nous dit le *Journal de Médecine* de cette ville, M. le docteur Gyoux a été nommé l'un des médecins des hôpitaux, et par suite, dans sa séance du 19 décembre courant, l'association médicale de Saint-Jean-d'Angély a nommé membre honoraire le docteur Gyoux qui va désormais faire partie de l'association de la Gironde; M. le docteur Jouslain remplacera M. Gyoux dans les fonctions de secrétaire, et M. le docteur Ladmiral, de Bignay, remplacera M. Jouslain dans les fonctions de trésorier.

*
* *

M. Gustave Lambert, chef de l'expédition au Pôle Nord, vient de faire, à Poitiers le 3 février, et à Angoulême le 7, des conférences sur cette expédition.

*
* *

M. Dufaure, membre de l'Académie française, a obtenu du secrétaire perpétuel, M. Villemain, et envoyé à Saintes pour la bibliothèque, la collection des discours, rapports et pièces diverses publiés par l'Académie depuis 1803.

*
* *

M. le ministre de l'Instruction publique et M. le général Roguet ont aussi fait à la Bibliothèque publique de la ville de Niort deux dons que

Hosted by Google

nous ne pouvons passer sous silence ; le premier d'un exemplaire complet des Bollandistes, et le second, il y a déjà six mois, de la collection complète des cartes de l'Etat-major, 300 feuilles.

*
* *

La France est divisée en douze régions pour les concours agricoles annuels. Le ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics vient d'arrêter la liste des villes où se tiendront les concours pour l'année 1868.

Voici les départements qui composent la région dont le nôtre fait partie :

Angoulême, 7e région : Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.

*
* *

La statue de Bernard Palissy qui depuis près de 10 mois attend son piédestal, va enfin, nous en avons l'espérance, être érigée dans la ville de Saintes. La Commission a déterminé sur quel point précis de la place Bassompière le monument doit s'élever, adopté les plans et devis du piédestal montant à la somme de 3,000 fr. Puis sur la proposition de l'historien de Palissy, de M. L. Audiat, l'un des plus ardents, promoteurs de cette œuvre, tardive justice rendue à l'une de nos gloires nationales et industrielles, elle a décidé que pour rehausser l'éclat de la fête d'inauguration de la statue, l'on représenterait dans une cavalcade historique l'entrée de Charles IX et de sa cour à Saintes en 1566 et la visite du roi au potier saintongeais. Le rapide tableau que M. Audiat en a fait passer sous les yeux de la commission a enlevé tous les suffrages, et nous aimons à croire que la réalisation de cette patriotique pensée se fera aux applaudissements de tous ceux que cette solennité attirera dans la vieille cité Santone.

*
* *

L'Impartial de la Charente-Inférieure, journal politique, littéraire, agricole, commercial et d'annonces. Tel est le titre d'une nouvelle feuille qui depuis quelques semaines paraît à Saintes le jeudi et le dimanche. Si cette partie de son sous-titre qui nous avertit qu'elle traite les questions politiques nous interdit toute appréciation à son égard, nous constaterons du moins avec plaisir que nous lui voyons

Hosted by Google

dès ses débuts consacrer quelques-unes de ses colonnes à relater les faits historiques qui se rattachent à la ville de Saintes. Nous y avons lu avec intérêt la suite d'articles intitulée : *Une Election au* XVe *siècle*, dus à la plume élégante et féconde de M. L. Audiat, l'un de nos collaborateurs.

Nous ne pouvons que féliciter l'*Impartial de la Charente-Inférieure* d'entrer dans cette voie et l'engager à y persévérer, et à ce propos nous nous répétions cette question que nous nous sommes faite bien souvent : pourquoi nos journaux de province qui sur bien des questions se traînent à la suite de leurs confrères de Paris ne cherchent-ils pas en plus grand nombre à donner de l'inédit à leurs lecteurs? ils ont dans l'histoire des contrées qui les environnent une mine aussi riche qu'intéressante, et qui ne demande qu'à être fouillée.

*
* *

Presqu'au moment où l'*Impartial de la Charente-Inférieure* faisait son entrée dans le monde de la presse politique, le *Glaneur Poitevin* se retirait de la presse littéraire. Si à l'un nous avons donné la bienvenue, à l'autre nous devons un adieu.

*
* *

On a découvert, dans l'un des nombreux cercueils de pierre mérovingiens et carlovingiens, enfouis autour de l'église de Givrand, un anneau d'argent, qui s'ajuste par trois boules à un chaton arrondi, gravé d'un monogramme. Ce bijou, destiné à servir de sceau, date du septième siècle. Il appartient aujourd'hui à M. Delidon, notaire de Saint-Gilles-sur-Vie, zélé collectionneur.

Cette découverte est d'autant plus intéressante — s'il est vrai toutefois comme l'annonce le *Publicateur de la Vendée* que cet anneau ait été destiné à servir de sceau et date du VIIe siècle — que c'est précisément à cette époque que l'usage qui remontait jusqu'aux Hébreux de sceller les documents publics ou privés pour leur donner l'authenticité commençait à disparaître par suite de la barbarie des temps, et que du VIIIe siècle à la première moitié du XIIe on ne trouve aucun sceau ni trace qu'il y en ait eu.

*
* *

Notre compatriote, M. Lucas, ingénieur ordinaire de deuxième classe au corps des ponts-et-chaussées, dans le département de la

Hosted by Google

Charente, vient d'être attaché, par décision de M. le Ministre des travaux publics, au service de l'Administration centrale.

M. Lucas est l'auteur de l'intéressant ouvrage intitulé *Le Procès du Matérialisme* dont nous avons rendu compte l'année dernière.

*
* *

M. J. Ritter, ingénieur en chef à Niort, publie en ce moment à Rome la traduction des plus remarquables ouvrages de François Viète, le créateur de la science algébrique. Viète, on le sait, est originaire de Fontenay, et MM. Ritter et B. Fillon ont déjà, il y a quelques années, donné une intéressante notice sur le savant mathématicien.

*
* *

On dit, nous l'avons vu imprimé, nous l'avons entendu répéter, mais est-ce vrai, nous le souhaiterions vivement, on dit que dans sa prochaine séance l'Académie française va décerner un prix à M. Alfred Bonneau, pour son ouvrage intitulé *Mme de Beauharnais de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables*, dont nos lecteurs ont pu lire la remarquable analyse dûe à notre honorable collaboratcur M. Am. de Liniers. Est-ce vrai? nous voudrions pouvoir l'assurer, et nous avons l'espérance que nos vœux se réaliseront

NATHAN.

—

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

LE MARQUIS DE VILLETTE

Philippe de Vallois, marquis de Villette, naquit au château de Mursay, près Niort, au commencement de 1627. Son grand-père, Louis de Vallois, sieur de Villette, d'une ancienne famille de Normandie, était venu dans le Poitou s'enrôler sous la bannière des princes huguenots et de la reine de Navarre, et avait épousé Catherine Bourdin. Agrippa d'Aubigné, l'écrivain guerrier, le calviniste frondeur, le compagnon hardi et caustique d'Henri IV, donna au fils de son compagnon d'armes, Benjamin de Villette, homme droit, intelligent, économe et entendu aux affaires, Louise-Artémise, à peine adolescente et qu'il appelle « sa préférée, son unique, sa fillette, » avec la terre et seigneurie de Mursay, provenant de sa femme Suzanne de Lesay (1). Le gendre plus sage que le beau-père, vécut paisible dans son château, maison forte et commode nouvellement bâtie par Agrippa. Il y demeura constamment après la pacification de la contrée et c'est là que naquirent ses quatre enfants, Philippe, seigneur de Mursay et d'Echiré (2),

(1) Le contrat de mariage fut signé à Maillezais le 22 octobre 1610 et dressé, d'après le *Journal de* F. Leriche, par Mathion, notaire.

(2) La seigneurie d'Echiré appartient à M. de Villette, lieutenant-général, et à M. du Fay, sgr de la Taillée. (Extrait du *Mémoire* de Maupeou d'Ableige, intendant du Poitou, dressé en 1698 et publié par M. Dugast-Matifeux,) De Villette-Mursay porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent, au chef de second chargé de trois roses de gueule. *(Catalogue des nobles du Poitou*, dressé par Colbert, Barentin et Rouillé du Coudray, *ibid.)*

Hosted by Google

qui a rendu son nom illustre dans les fastes de la marine, Aymée et Madeleine mariées, l'aînée, en 1658, à Jouslard, seigneur de Fontmort, avocat au parlement, la cadette, en 1654, à Hélie de Sainte-Hermine, seigneur de la Leigne, gentilshommes du Poitou et de l'Aunis, l'un fervent catholique, l'autre zélé protestant, et enfin Marie, mariée au chevalier de Caumont, seigneur d'Adde, fils issu du second mariage du gendre d'Agrippa d'Aubigné avec la fille de son procureur Mériadeau (1).

Mme de Villette aimait passionnément son frère Constant dont elle excusait ce qu'elle appelait avec indulgence les écarts, et lorsque sa belle-sœur accoucha, le 27 novembre 1635 de Françoise d'Aubigné, dans les prisons de la Conciergerie de Niort, elle reçut dans ses bras la pauvre enfant, l'emporta, lui donna la même nourrice qui avait allaité son fils, selon les uns, sa plus jeune fille, selon d'autres, et la garda jusqu'à l'âge de cinq ans. Philippe en avait huit de plus que sa cousine, il s'attacha à elle, l'entoura de soins, partagea ses joies et ses chagrins, fut son protecteur et, lorsqu'à son retour d'Amérique elle fut recueillie une seconde fois par sa tante, la même affection, la même sympathie règna entre eux, plus vive encore et mieux sentie. De ces premières années date une forte et douce amitié qui ne s'est jamais démentie, que rien n'a pu rompre et dont les liens se sont de plus en plus resserrés sous le charme d'une mutuelle estime et d'une fortune en quelque sorte commune.

A dix-sept ans Philippe de Villette servait dans l'infanterie et était parvenu au grade de capitaine lorsqu'il épousa, le 31 juillet 1662, une demoiselle noble et catholique, Marie-Anne-

(1) Aucun écrivain, que je sache, pas même Th. Lavallée qui a jeté un jour si vif sur toute la famille de Mme de Maintenon, ne parle de Marie de Vallois. Nous devons sa connaissance à M. Théophile Frappier qui possède des actes où elle figure, et des lettres écrites par elle. Elle habitait Magné avec sa famille et se plaint des longs voyages de son mari, qui était peut-être dans la marine, comme son beau-frère. Cette alliance explique pourquoi le marquis de Villette, en recommandant Tancrède de Caumont au marquis de Seignelay, l'appelle son neveu.

Hosted by Google

Hypolithe de Châteauneuf, fille de Gaspard, seigneur de Dillay et d'Ardin, et d'Antoinette Raisin. Réformé après la paix des Pyrénées, déjà père de trois enfants, ayant une fortune médiocre avec beaucoup d'intelligence et d'activité, il supportait impatiemment l'oisiveté à laquelle il était réduit et vivait, préoccupé de l'avenir, dans son château de Mursay.

Françoise d'Aubigné, de son côté, était entrée dans la carrière extraordinaire qu'elle parcourut avec autant de sagesse que de bonheur. Veuve de Scarron, elle avait été chargée par Louis XIV, d'élever, dans le plus grand mystère, les premiers fruits de son amour avec Mme de Montespan. Cette position délicate lui donnait une certaine importance et de Villette la pressait de le tirer d'une inactivité qui le désolait. Elle y travailla avec ardeur, mais d'abord sans succès et lui écrivait le 22 mars 1668 :

« M. de Barentin (1) vient me chercher, je vais chez lui et nous ne nous trouvons point; il a beaucoup d'affaires..... Je voudrois bien que vous fussiez employé et je comprends qu'il est cruel, avec autant d'esprit que vous en avez, d'être inutile et de passer votre vie dans une province; mais je doute que vous rentriez dans l'emploi, étant aussi oublié que vous l'êtes et n'ayant point de patron à la cour. Quant à la guerre, vous feriez une grande folie d'y songer. On croit que la paix se fera cet été; mais quand cela ne seroit pas, on se ruine dans le service; ce n'est pas le parti d'un homme marié. Si vous ne l'étiez pas, je vous conseillerois de vendre Mursay et de le hazarder pour votre fortune. Vous n'êtes plus en état de prendre de pareilles résolutions et je crois que le meilleur conseil pour vous est de vivre doucement. Les recommandations auprès de M. de Louvois sont des chansons, si elles ne sont bonnes, et il n'y en a guère auprès de lui. Les ministres sont accablés de gens qui leur demandent des emplois et en tout on aime ceux qui peuvent y faire de la dépense. »

L'avis était sensé, mais il fut peu du goût de Villette qui

(1) Conseiller au parlement de Paris et intendant de la généralité du Poitou.

Hosted by Google

alla à Paris vers la fin de cette même année. Il y était appelé, il est vrai, par un motif particulier, pour y suivre un procès qu'il soutenait contre l'un de ses parents, Sansas de Nesmond. Mme Scarron écrivait à sa femme dans le courant de décembre: « Je crois son séjour ici très-inutile; l'affaire qui l'y retient va mal et il n'a de plaisir que celui qu'il veut que je croie qu'il trouve dans ma chambre; ainsi je lui conseille de retourner à Mursay. Je ne crois pas me brouiller avec vous pour un tel conseil.

« Adieu, ma chère cousine, je vous ai souhaitée bien des fois en tiers dans notre conversation et je vous souhaiterois toujours partout où je serai. »

Mme de Villette était en effet une femme de tête et d'un esprit supérieur et agréable.

Le bruit de la faveur dont jouissait Mme Scarron se répandait et ses parents, la croyant toute puissante, s'adressaient à elle de tous côtés, même pour les procès qu'ils avaient devant le parlement de Paris. Elle poussait à la conciliation et engageait à conclure ou à rompre promptement, sachant par l'expérience de sa mère et par la sienne propre ce que coûtent les détours et les longueurs de la chicane. Tel est le conseil qu'elle donna à son cousin qui le suivit. Elle l'en félicita par sa lettre du 14 juin 1670.

« J'ai bien de la joie de vous savoir hors d'affaires avec votre famille. Rien ne me paraît si bon que le repos et la paix. Je souhaiterois du meilleur de mon cœur de pouvoir vous tirer de l'état où vous êtes et je ferai toujours tout ce qui sera possible.

« Adieu, mon cher cousin, je vous aime fort et je voudrois bien que vous fussiez plus heureux dans ce monde ici et moins huguenot pour l'autre. »

Elle songeait déjà à la conversion de de Villette et de sa famille. Celui-ci ne voyant aucune probabilité de reprendre du service, jeta ses vues sur les ambassades et sollicita celle de Varsovie. Mme Scarron, pressentant les difficultés, n'osait pas presser trop vivement le ministre et écrivait le jour de Pâques 1671 à son cousin, à Niort: « J'ai longtemps attendu que vous

Hosted by Google

eussiez reçu la réponse de M. Colbert, car je n'en suis pas avec lui à aller vous proposer. S'il vous avoit agréé, je pourrois traiter les conditions et faire de tout mon mieux pour qu'on vous en fît d'avantageuses. Voilà les seuls services que je suis en état de vous rendre et, quoiqu'on vous dise de ma faveur, il s'en faut de beaucoup que je gouverne l'Etat. »

Un mois après, elle lui écrivait encore: « J'ai vu M. de Lagny et je lui ai trouvé beaucoup plus d'esprit que je ne puis dire et toute l'amitié possible pour vous. Nous avons parlé de vos intérêts, mais il m'a dit que le voyage de Moscovie étoit remis à un autre temps et que votre religion pourroit vous être un obstacle à votre ambassade, aussi bien qu'à tous les autres avantages que vous pourriez espérer. Je ne voudrois pas que ces raisons-là fussent le motif de votre conversion; mais j'avoue que j'aurois une grande joie de vous voir en état de faire votre fortune et votre salut. »

Au mois de janvier 1672, les chances paraissent favorables à Mme Scarron et elle engage de Villette à venir à Paris s'intriguer et voir les gens qui vraisemblablement seront officiers généraux à la guerre de Hollande qui se prépare. Il suivit cet avis; mais ne trouvant pas d'emploi dans l'armée de terre, il se tourna vers l'armée de mer qu'improvisait alors le marquis de Seignelay, sous les yeux et la direction de son père, le grand Colbert. Cette pensée hardie et féconde rencontrait des obstacles qui eussent paru insurmontables à tout autre gouvernement que celui de Louis XIV; car si la marine marchande fournissait des pilotes et des matelots, les officiers manquaient. Le roi poussait la noblesse à servir sur ses vaisseaux: de Villette se laissa persuader et fit comme une foule de gentilshommes qu'on vit alors prendre un parti qui ne pouvait réussir qu'en France. Etrangers aux études par lesquelles on a, depuis, formé les marins, ils apprirent leur métier en naviguant, en faisant des évolutions et en combattant. Unis aux Anglais contre les Hollandais, ils observèrent leurs manœuvres, les imitèrent et se montrèrent bientôt capables de rivaliser avec leurs maîtres, souvent même de les vaincre.

La plupart de ceux qui embrassèrent cette carrière devinrent

Hosted by Google

en peu de temps des marins militaires du premier ordre et obtinrent un rapide avancement. Le comte d'Estrées fut nommé lieutenant-général des armées navales du roi aux Iles d'Amérique : de Villette fut placé sous ses ordres le 12 mars 1672, comme capitaine en second sur le *Fort,* vaisseau de troisième rang, commandé par de Blénac. Il se mit à quarante-cinq ans à ce rude apprentissage avec le désir ardent et la ferme volonté de réussir; il était intelligent, résolu, laborieux : avec ces qualités, vouloir c'est pouvoir. Il se distingua bientôt et devint l'un des plus habiles et des plus brillants chefs d'escadre du règne de Louis XIV.

A peine avait-il une année de service qu'il fatiguait le ministre de ses sollicitations prématurées, et sa cousine cherchait avec ménagement à tempérer cette exubérance d'ambition. Elle lui écrivait de Saint-Germain où elle était avec la cour, le 3 avril 1673 : « Je ne vous ai pas mandé tout le chagrin que j'ai eu de ce qui s'est passé sur vos intérêts dans le temps que j'étois invisible (1), parce que je hais tout ce qui est inutile. J'ai parlé à M. de Seignelay et lui ai demandé fort instamment de vous donner du moins tous les agréments que vous pourriez désirer, pour adoucir le chagrin où vous êtes. Il m'a donné sa parole positive de vous accorder tout ce qui dépendra de lui et de songer à nos neveux de Sainte-Hermine (2). Prenez donc patience et espérez qu'une autre année vous sera plus heureuse; mais comptez que rien ne peut vous être aussi bon en ce pays-ci que de vous attacher à votre métier comme si vous vouliez être un matelot. Il ne faut point être si actif, et ce qui paroitroit propre à réussir pourroit très-bien nuire auprès des gens qui veulent que l'on sache se tenir en repos et qui appréhendent plus que toute chose les gens inquiets et intrigants.

« Adieu, mon cher cousin, je suis très-fâchée de pouvoir si peu et, étant très-contente pour moi, je vois avec bien de la

(1) Pendant que Mme Scarron élevait les enfants de Mme de Montespan, elle habitait un hôtel, rue de Vaugirard, dans la campagne, ne recevait personne, sortait peu et parlait encore moins.

(2) Deux de Sainte-Hermine, un de Caumont d'Adde, un de La Roche-Allard, neveux de de Villette, servirent sous ses ordres avec distinction,

Hosted by Google

douleur que je suis peu utile à mes proches dont vous êtes assurément ce que j'aime le mieux. »

De Villette avait demandé le commandement d'un navire qui fut donné à un autre. De là son découragement; sa santé en fut légèrement altérée. Sa cousine relevait ses espérances, le consolait et lui écrivait le 9 octobre 1673 : « Je voudrois de tout mon cœur avoir autant de crédit que vous m'en croyez; mes proches s'en trouveroient bien mieux; mais quand on voit les choses de loin, on grossit souvent les objets... Ne vous rebutez point de m'écrire et pour me faire savoir des nouvelles de votre santé et pour m'informer de ce qui vous passe par la tête pour votre fortune. Je choisirai parmi vos vues celles qui seront de ma portée, et j'y travaillerai avec toute l'amitié d'une personne qui vous est proche, qui vous a toujours aimé avec tendresse et qui vous estime fort.»

M. de Seignelay se rappela sa promesse, et en 1674, le marquis de Villette commandait en premier *l'Apollon*. On sait que vers la fin de cette année-là Messine se révolta contre la domination espagnole et se mit sous la protection de la France. Une flotte y fut envoyée sous les ordres de Duquesne, et un corps d'armée sous ceux du duc de Vivonne, frère de Madame de Montespan, nommé vice-roi de Sicile. De Villette, alors à Toulon, y recevait des nouvelles de Messine qu'il transmettait au château de Clagny (1), à Madame Scarron qui achetait à cette époque la terre de Maintenon érigée en marquisat dont elle prenait le titre et le nom.

Au commencement de 1675, les églises protestantes du Poitou proposèrent à de Villette l'office de député de la province. Il consulta sa cousine qui ne voulut, à cet égard, exercer aucune influence sur son esprit. Il refusa de son propre mouvement et conserva le commandement de son navire sur lequel il emmena ses deux fils. La mère était affligée de cette séparation, et Madame de Maintenon la consolait à son tour en ces termes : « J'ai reçu de Toulon une lettre de votre fils, c'est le plus joli enfant que j'aie jamais vu et vous ne devez point

(1) Le château de Clagny était une des résidences de Mme de Montespan.

Hosted by Google

avoir regret de le voir sur mer, puisqu'il ne peut être mieux qu'avec son père.»

Vers la fin de l'année, de Villette rejoignit la flotte et participa au combat de Messine, livré le 8 janvier 1676. Il montait alors *l'Assuré,* vaisseau de troisième rang, et faisait partie de l'avant-garde. Son fils, Philippe de Mursay, âgé de dix ans, était à son bord en qualité de volontaire, ainsi que ses deux neveux de Sainte-Hermine, dont l'aîné était lieutenant et le cadet enseigne. Par une distinction qui surpasse toutes les autres, le roi lui-même prit le soin d'annoncer à Madame de Maintenon la noble et courageuse conduite de son cousin, et celle-ci s'empressait d'écrire, le 24, l'heureuse nouvelle à la marquise de Villette : « Il vous faut faire compliment sur les merveilles que M. de Villette a faites. J'en reçus la première nouvelle par le roi qui m'a fait l'honneur de me dire que mon cousin s'étoit signalé. Ce témoignage là n'est pas à dédaigner, aussi me fait-il un sensible plaisir. Je n'oserois vous dire que votre fils étoit sur le tillac, essuyant le feu de quarante mille coups de canon, et criant au major qui nous l'a dit : « Voilà les coquins qui fuient ! » Je ne doute point que ce récit ne vous coûte quelques larmes; mais elles seront de joie. Pour moi, j'en ai une bien grande qu'il se soit fait nommer, et j'espère que le roi s'en souviendra en temps et lieu.

« Les Sainte-Hermine ont aussi très-bien fait; j'ai écrit à Madame de La Laigne.»

Deux jours après, elle adressait à son cousin, à Messine, la lettre suivante, datée de Saint-Germain, et qui semble être une réponse : « Il est vrai que j'ai senti une extrême joie d'apprendre par le roi même que vous aviez fait des merveilles et que j'ai connu en cette occasion la tendresse que j'ai pour vous depuis si longtemps. M. de Seignelay m'a promis de faire souvenir Sa Majesté dans toutes les occasions de ce que vous venez de faire, et de vos neveux aussi. M. le chevalier de Chaumont n'en a oublié aucun; je n'ai plus rien à désirer de vous pour fonder mes bons offices. Je ferai assurément de mon mieux, mais continuez à vous aider; car mon crédit est médiocre, et ce que vous avez fait sera auprès du roi plus efficace et aura plus de

Hosted by Google

succès que les offices de tout ce qu'il y a de dames en France.

« J'ai écrit à Madame votre femme; je crois qu'elle sera bien aise de ce que je lui mande, et qu'elle pleurera bien de joie sur ce que je lui dis de son fils. On en conte des choses étonnantes. J'ai montré la lettre à Madame de Montespan qui m'a promis d'en parler au roi.

« Adieu, mon cher cousin, j'attends mon frère et on me fait espérer un mariage pour lui. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur, vous savez que les femmes aiment les braves.»

Nous ne savons jusqu'à quel point la réputation de froideur qu'on a faite à Madame de Maintenon est fondée sous certains rapports; mais il est difficile d'exprimer plus chaleureusement son admiration et son enthousiasme. De semblables encouragements étaient bien propres à exalter les courages.

Le combat de Messine fut suivi de celui d'Agosta, livré le 22 avril. De Villette était cette fois à l'arrière, sous les ordres de l'amiral de Preuilly d'Humières. Il attaqua avec vigueur Haën, vice-amiral hollandais : « Ceci se passa heureusement, dit-il, dans ses *Mémoires;* car encore qu'il eût vingt-quatre canons et deux ou trois cents hommes de plus que moi et qu'il m'ait tué bien du monde, il me laissa après une heure et demie d'un feu très-vif.» Dans ce récit, d'une excessive modestie en ce qui le concerne, il ne nomme même pas son fils qui y fut blessé. Le roi était en Flandre lorsqu'il eut connaissance de cette importante victoire, et Madame de Maintenon apprit encore de sa bouche la belle conduite de son cousin; elle en écrivit de suite à Madame de Villette, à Niort: « Je ne sais si Monsieur de Villette vous a mandé que son fils a été blessé légèrement à cette dernière occasion; mais je sais bien que vous ne vous attendez point au compliment que je vais vous en faire, qui est que j'en suis ravie. Je l'ai fait savoir au roi et à Madame de Montespan; et quand le premier mouvement de tendresse sera passé, je suis sûre que vous penserez comme moi et que vous vous saurez bon gré d'avoir mis au monde un petit héros. Réjouissez-vous en donc, ma chère cousine, puisqu'il est vrai, sans flatterie, que vous avez le plus joli et le plus surprenant enfant que l'on ait vu.»

Hosted by Google

Le jeune Philippe de Mursay fut, à la suite de cette action, promu au grade d'enseigne, malgré son bas-âge, en récompense de l'intrépidité qu'il avait déployée et de la blessure qu'il avait reçue. Elle n'était pas toutefois assez grave pour l'empêcher de continuer la campagne, et il était encore avec son père lorsque la bataille de Palerme fut gagnée par Duquesne et Vivonne, le 2 juin suivant, sur la flotte hispano-hollandaise. Cette victoire navale fut la plus complète que la France ait jamais remportée. De Villette était matelot (1) de l'arrière-garde commandée par Gabaret, et s'y distingua comme d'habitude. Madame de Maintenon écrivit de Saint-Germain, le 2 juillet, à sa cousine, à Niort: « Le chevalier de Chaumont qui a porté au roi la nouvelle de la plus grande action qui se soit jamais faite sur mer a repassé par ici et m'a conté des merveilles de M. deVillette, de son fils et de vos neveux..... Sainte-Hermine doit porter une nouvelle au roi.»

Le marquis de Villette a été l'historien fidèle des événements qui se passèrent dans les mers de Sicile où il resta avec l'escadre jusqu'au remplacement du maréchal de Vivonne par La Feuillade qui accepta la triste mission de retirer aux Messinois les secours et la protection de la France. Si le témoin des faits qu'il raconte déplore la division qui régna parfois entre les commandants de nos troupes de terre et de mer, il est toujours équitable envers eux et rend une égale justice à leurs talents et à leur bravoure.

« Cette campagne, dit-il, servit à faire connaître aux Français les avantages qu'on peut tirer du bon ordre et de la discipline. C'est à ces moyens que furent dus les succès obtenus, tandis que leur absence causa en partie la ruine des ennemis;» ainsi Ruyter grièvement blessé au combat d'Agosta et expirant sur son navire devant Syracuse, montra tout le mépris imaginable pour les Espagnols, jusqu'à refuser de recevoir l'amiral et ordonner qu'on lui dît de sa part « qu'il avait assez vu de poltrons pendant sa vie.» Ce reproche de lâcheté ne pourrait

(1) Vaisseau qui en accompagne un plus grand. Les vaisseaux qui combattent côte à côte sont les matelots l'un de l'autre.

Hosted by Google

cependant sans injustice s'appliquer à tous les espagnols. De Villette raconte un fait remarquable dont il fut témoin au combat de Palerme et qui rachète celui adressé à leur chef par un illustre guerrier aigri par l'adversité, trahi par la fortune, et dont la voix n'avait peut-être pas été assez écoutée pendant l'action. « J'étais à la portée du mousquet de l'*Amiral* d'Espagne, dit-il, dans ses *Mémoires,* quand il sauta en l'air, et j'admirai la fermeté extraordinaire de deux cents officiers réformés qui n'abandonnèrent jamais ce vaisseau et donnèrent à tout l'équipage l'exemple de périr en combattant, sans qu'on vit un seul homme, de mille ou onze cents qu'il y avait, se jeter à la nage pour se sauver à terre, quoiqu'il n'y eût qu'une portée de fusil et que les courants y portassent.»

Il y avait de la gloire à vaincre de tels adversaires.

La flotte dut rentrer à Toulon et la traversée offrit à de Villette l'occasion de se signaler d'une façon singulière, qu'il raconte ainsi : « M. de Vivonne, dans un conseil de généraux, conclut que je devais désarmer le *Henri* fort de quatre-vingt-quatre canons, parce que ce vaisseau était faible d'échantillon et déjoint, et qu'il avait trop de membres pourris pour pouvoir tenir la mer. Je m'opiniâtrai à vouloir le ramener à Toulon pour y prendre à sa place le *Sans-Pareil.* M. de Preuilly m'aida à obtenir cette permission comme une grâce, et à m'épargner l'extrême chagrin que j'aurais eu de me voir forcé de laisser mon vaisseau dans un port étranger.

« M. Duquesne écrivit à la cour qu'il ne me voulait pas confier les paquets pour le roi et qu'il était assuré que je n'arriverais jamais en France. Cependant j'essuyai un rude coup de vent qui me rompit mon beaupré et je ne laissai pas que d'arriver fort heureusement à Toulon. J'y reçus bientôt après des ordres pour désarmer entièrement. M. de Gabaret qui me suivait de près avec une escadre de quinze vaisseaux souffrit du même coup de vent, et comme il ne prit pas d'assez loin les précautions pour doubler le cap Corse, les quinze vaisseaux qu'il ramenait pensèrent périr, et celui de Gravier, le *Magnifique,* périt en effet sur les roches, aux bouches de Boniface, non loin de la Sardaigne.

Hosted by Google

« J'allai à la cour, et j'étais dans le cabinet de M. de Seignelay quand M. de Ferville, envoyé par M. de Gabaret, apporta la nouvelle de cette perte. M. de Seignelay me fit confidence de l'embarras où il était pour donner au roi une si mauvaise nouvelle. Je lui dis qu'en sa place je la porterais comme bonne. — Et comment? reprit-il. — En faisant, lui répondis-je, remarquer à Sa Majesté le bonheur d'avoir sauvé quatorze vaisseaux dans une occasion qui devait lui en coûter quinze. M. de Seignelay reçut cet avis avec joie et en profita.»

Ceci se passait vers la fin de 1676. De Villette avait amené à la cour son fils qui y fut admiré, choyé et adulé. Les combats auxquels il avait pris part et sa jolie figure lui attirèrent l'attention et les caresses de Madame de Montespan. On voulait qu'il se fit catholique et sa fortune était assurée; mais l'austère huguenot, refoulant au fond de son cœur les élans de la tendresse paternelle, résista à toutes les offres et l'emmena avec lui à Mursay.

L'obstination du marquis de Villette fut alors un obstacle à son avancement; on fut même peu juste à son égard, ce qui semble au moins ressortir d'un passage de la lettre de Madame de Maintenon à Madame de Villette, du 7 avril 1677 : « Vous êtes très sage de ne pas vous commettre avec votre mari sur la religion; mais du moins devez-vous adoucir le plus qu'il vous est possible les persécutions qu'on lui fait. J'espère que je ne lui serai pas inutile.»

A la fin de cette année, de Villette, après avoir désarmé le vaisseau le *Henri IV,* était donc retourné à Mursay où il resta quelque temps sans emploi. Sa cousine lui écrivait en janvier 1678. « .... Je ne sais ce que le roi feroit pour vous si vous étiez converti; mais il me paroit en avoir envie et a une attention particulière là-dessus dont je n'ai pas osé lui demander la raison. Vous m'avez promis de voir M. de Condom, venez donc ici quand vous vous porterez un peu mieux.» Il vit en effet Bossuet, mais persévéra dans sa croyance.

A cette époque de Villette avait désiré obtenir la mission de conduire notre ambassadeur en Turquie; Mme de Maintenon lui avait écrit à ce sujet le 2 avril 1676: « La cour arrive jeudi;

Hosted by Google

quand j'entendrai parler du voyage à Constantinople je serai alerte, soyez-le aussi et suppléez au peu de temps que l'on me laisse pour les affaires de mes proches et pour les miennes. »

Un autre eut ce commandement et de Villette dut se résigner au repos; mais Mme de Maintenon avait ses vues et se retourna d'un autre côté.

Une expédition navale était alors sur le point de sortir de La Rochelle, pour cingler vers l'Amérique, sous les ordres de l'amiral d'Estrées. Protéger nos colons, leur montrer que la métropole ne cessait pas de veiller à leurs intérêts, faire respecter et craindre le pavillon français dans l'autre hémisphère, intimider l'Espagne, connaître les places du royaume de terre ferme et des principales îles espagnoles, s'en procurer des plans et aviser aux moyens d'attaquer un jour ces peuples, exiger des réparations de ces pirates, et, en cas de refus, combattre sans craindre de rallumer la guerre : telles étaient les belles instructions dressées par Seignelay et signées du roi. De Villette entra parfaitement dans leur esprit, comme on le voit dans ses *Mémoires*, et commanda pendant cette longue campagne *les Jeux,* vaisseau de trente-six canons sur lequel il reçut trois capitaines, quatre lieutenants, des enseignes et des volontaires; car c'était dans ces écoles pratiques que se formaient les marins propres à répondre aux grandes pensées qui ne tardèrent pas à se révéler. Il emmena de Marmande son plus jeune fils; mais l'aîné, attaché à l'escadre de M. de Châteaurenaud dut rester en France.

C'est pendant qu'il remplissait cette importante mission que Mme de Maintenon parvint à tromper sa surveillance, fit venir près d'elle Philippe de Mursay et enleva par ruse sa fille, qui fut la marquise de Caylus et dont elle fit, à force de soins, une perfection fine, aisée et souriante, où la légèreté naturelle s'allia à un esprit observateur et sûr.

A son retour, de Villette, très-mécontent, écrivit à sa cousine en termes amers et durs. La réponse, datée du 16 avril 1681, est un modèle de tendresse, d'habileté et de fermeté. La majeure partie en a été reproduite dans notre notice sur Mme de Caylus: Mme de Maintenon n'est pas moins habile en ce

Hosted by Google

qui touche le fils sur lequel cependant elle se sent moins de droits, mais qui est déjà catholique et dont elle tient à conserver la conquête sans froisser sa liberté. Elle flatte son cousin dans ses enfants et touche adroitement la fibre délicate et toujours sensible de la vanité paternelle : « Votre fils, lui dit-elle, a de l'esprit et du sens; il est bien né, plein de bonnes intentions, ambitieux, hardi et, en un mot, je n'ai rien vu de mauvais en lui qu'une grande présomption : Il est trop rempli de son mérite, toujours occupé de lui, jamais des autres; questionnant toujours trop, grand parleur, inquiet, n'aimant pas la lecture, enfin ayant tous les défauts d'un homme qui a été admiré. Je l'ai poussé là-dessus, il s'en est corrigé si promptement que je ne puis le comprendre. Je croyais l'affliger en lui proposant l'académie et qu'il aurait de la peine à devenir écolier, après avoir été officier sur sa bonne foi et, depuis, homme de cour. Cependant, c'est où je vis son bon sens, il en fut ravi et il s'y conduit de façon que Bernardy me fait dire tous les jours qu'il n'a jamais eu de jeune homme si doux, si sage et si appliqué. Nous eûmes un petit démêlé sur ce que j'exigeai qu'il ne sortît que pour venir à la cour; je sais la rigueur de cet ordre-là, mais je sais aussi que rien ne lui seroit meilleur pour ce pays-ci et qu'il ne peut être trop sage, s'il veut plaire au roi. M. de Forbin (1) me l'amène toutes les semaines : cela lui est bon et plus utile que d'être avec un prince du sang. Nous le laisserons à l'académie tant que vous le jugerez à propos. Ecrivez-lui souvent, exigez qu'il vous réponde; il écrit mal et est paresseux là-dessus, car du reste il ne l'est pas. Il est un peu cru, mais il sera petit. »

Abordant plus loin une accusation injuste que l'amertume avait arrachée à de Villette, Mme de Maintenon poursuit ainsi : « Je ne vous ai point rendu de mauvais offices auprès du roi et plût à Dieu que vous n'eussiez pas pour le servir une exclusion insurmontable. Votre fils a été malade; il va mieux. Votre fille

(1) Commandant la compagnie des mousquetaires du roi dont faisait partie le jeune de Mursay qui avait abandonné la marine pour entrer dans l'armée de terre. Son frère en fit autant.

Hosted by Google

est ravie de tout et m'écrit souvent. J'ai reçu la lettre de Marmande; il écrit bien mieux que son frère en toute façon; mais je voudrois leur ôter cette manière de se tutoyer que je vois s'établir dans votre famille et qui n'est point noble du tout.

« Adieu, mon cher cousin, mes compliments à Mmes de Villette et de Sainte-Hermine; je n'écris qu'à vous et vous voyez que c'est amplement. Je crois que vous aurez été bien aise de la promotion de M. le maréchal d'Estrées. Il me dit beaucoup de bien de vous; je lui répondis que je le connaissois et qu'il me feroit plus de plaisir d'en parler au roi. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas appris par moi la conversion de M. de Mursay; je vous ai mandé le jour qu'il fit son abjuration à Versailles et je ne manquerai jamais à rien de tout ce qui pourra vous marquer la tendresse, l'estime et la considération que j'ai pour vous. »

Le Vte DE LASTIC SAINT-JAL.

La suite au prochain numéro.

Hosted by Google

GLOSSAIRE POITEVIN

—

F

Fagne, s. f., boue, c'est le mot français fange par métathèse.— *Les chemins sont pleins de fagne.*

Faillette, s. f., défaut dans la toile.

Faimgalle, fraimgalle, s. f., sorte de faimvalle, appétit excessif ou plutôt faiblesse qui prend parfois à ceux qui voyagent à pied.

Faraud, faraude, adj., qui se requinque.

Farauder, v. n., se requinquer.

Farfouiller, v. n., faire du bruit.— *L'eau, entrée dans les souliers, farfouille quand on marche; les personnes qui ont de l'eau dans leurs sabots farfouillent en marchant.* — C'est une onomatopée.

Farinaïe, s. f., mélange de farine, d'eau ou de lait, qu'on donne aux petits cochons.

Fauche, s. f., manière de faucher.— *Ta fauche me va, mon garçon.*

Faussi, faussie, part. passé de fausser, et adj., rempli excessivement, très-nombreux.—*Le champ de foire était faussi de marchandises; le monde était faussi dans l'église le jour de Pâques.*

Faye-sur-Ardin, Faye-l'Abbesse, la Foye-Monjault, ces trois communes des Deux-Sèvres et tous les lieux appelés sim-

Hosted by Google

plement Faye, Foye, la Faye, la Foye, tirent leur nom du mot de la basse latinité *fagia,* plant de hêtres, en aspirant le *g*.

Ferrière (La). Si les villages, métairies, communes qui portent ce nom sont ainsi appelés à cause de leur position auprès d'anciennes mines de fer, il ne faut pas s'étonner de leur nombre, car on lit dans les *Commentaires de César,* liv. 7, ch. 22: *apud eos* (*Gallos*) *magnæ sunt ferrariæ.* Pour les villages et métairies on prononce souvent *ferère.*

Ferrolière (La), nom de métairies, de villages, même étymologie que le mot précédent, la première syllabe quelquefois muette.

Fête, s. f., communion.— *Mon mari a coutume de faire sa fête le Jeudi-Saint.*

Feuillet, s. m., sorte de scie.

Fiance, s. f., confiance, foi. — *Ne faut pas avoir grand fiance en tes paroles.*

Fignolant, fignolante, adj. verbal, qui se requinque.

Fignoler, v. n., se requinquer, avoir une mise plus riche que ne permet notre fortune; s'applique aux jeunes personnes non mariées de l'un et l'autre sexe.

Fignoleur, adj., celui qui renchérit sur les autres par son langage, ses manières, sa mise.

Fini, finie, adj., amaigri, défiguré.

Fisson, s. m., aiguillon des abeilles, des guêpes, des serpents; du latin *figere*, piquer.

Flammer, v. n., flamber, être allumé.— *Ton feu a été long à flammer.*

Flex. 1° commune du département de la Vienne; 2° petit village de la commune de Saint-Christophe-sur-Roc. Ces localités sont ainsi appelées, à cause de leur situation à un détour du chemin. Du substantif latin *flexus*, courbure.

Fleurer, v. a. et n., terme de boulanger, saupoudrer de farine le linge, les bannetons où les pains lèvent, et encore les planches avant d'être enfournées, afin qu'ils ne s'y collent pas.

Floquer, v. n., faire du bruit, même signification que

Hosted by Google

farfouiller. — *L'eau floque dans nos sabots; on floque dans ses souliers; l'eau qui bat la rive floque.* Tout cela par onomatopée.

Foncer, v. a. et n., fournir quelqu'un d'argent.— *Ne crains pas, on te foncera.*

Foncer, v. a., donner la culotte à un enfant.— *Quand foncerez-vous le petit gars?*

Fond, s. m., culotte, pantalon. — *Relève donc ton fond qui tombe.*

Fonzaïc, fonzic, s. f., terrain dans un fond. — *La fonzaïc de ton pré n'est pas toute mauvaise.*

Foraine, adj. f., s'emploie avec maison.— *Maison foraine, isolée à la campagne.* Usité dans le Loudunais.

Forçable, adj. des deux genres, qui demande de la force, *ouvrage forçable.*

Formance, s. f., apparence, forme.— *L'enfant écrasé par la charrette n'avait pas formance de chrétien, quand on l'a relevé.*

Fort, s. m., terrain ferme, solide. — *Quand on aura joint le fort, on ira plus vîte.*

Fortatif, fortative, adj., qui est d'un fort tempérament.

Foucade, s. f., colère, impatience.— *Se mettre en foucade.*

Foupir, v. a., chiffonner, froisser. — *Le vent a foupi ma coiffe.*

Fourache, Fourniche, adj. des deux genres, non apprivoisé en parlant des animaux; peu sociable en parlant des personnes. C'est l'adjectif farouche par métathèse.

Fournéer, fourneyer, v. a., pétrir le pain, préparer la fournée.

Fournéange, fourneyange, s. m., action, manière de fournéer.— *Ton fourneyange est bon.*

Fourneille, fournille, s. f., fagot de menu bois pour chauffer le four.— *La fourneille enchérit tous les ans.*

Fournier, nom propre, celui à qui il fut donné tout d'abord, avait chauffé probablement le four pour les autres.

Fourniou, s. m., lieu dans les métairies où est le four. — *Le valet couche dans le fourniou.*

Hosted by Google

FRAGNAÏE, FRAGNÉE, noms de métairies, frainaie, lieu planté de frênes.

FRAGNE, s. m., frêne, du latin *fraxis,* très-long.

FRAGUE, adj. des deux genres, faible, sans force.— *Ie me sens le cœur fragile.* Du part. passé latin *fractus,* brisé, rompu; très-bref.

FRAINDRE, v. a. et n., battre pour la première fois l'airée, la courtée.

FRAIRAICHES, s. m. pluriel, tous les frères et sœurs collectivement pris.— *On a réuni tous les frairaiches.*

FRAISELLE, s. fém., vase à faire des fromages; du latin *fiscella.*

FRALC, adj. des deux genres, cassant en parlant du bois; du latin *fragilis,* qui se brise sans peine.

FRANC, adj. m. hardi, résolu, en parlant d'un enfant; fort usité auprès de Bressuire.

FRANC, FRANCHE, adj., privé, apprivoisé.— *Moineau franc, perdrix franches.*

FRAPPE (de), loc. adv., dru et menu. — *Quand la pluie cheut de frappe, les chemins sont moins glissants.*

FREINDRE, v. n., battre pour la première fois le blé dans l'aire; du latin *frangere,* briser.

FRELASSER, v. n., faire du bruit en parlant de corps qui s'entrechoquent. — *Qu'as-tu donc dans ta poche qui frelasse?*

FRELINER, v. n., rendre un son clair, en parlant de corps sonores qui se heurtent. — *Ie entends de l'argent qui freline dans ton gousset.*

FRELURET, FRELURETTE, adj., mince; ne se dit que des personnes.— *Le petit garçon de mon frère est tout freluret.*

FREMOGER, v. a. et n., nettoyer, mettre en état de propreté. — *Songe à fremoger l'écurie; dans ta chambre on a trouvé à fremoger.*

FRENICLE, FRENILLE, adj. des deux genres, susceptible, gai en parlant des personnes; vif, chatouilleux, en parlant des animaux.

FRESSINE, commune des Deux-Sèvres, qui tire son nom du latin *fraxinetum,* plant de frênes.

Hosted by Google

FRETASSER, v. a., fouetter, frapper avec des frettes, et par extension frapper de toute autre manière.— *Va, mon gars, tu seras fretassé.*

FRETTE, s. f., petite branche de bois pliant dont on se sert pour des cages, des bourgnes, etc., etc.; première syllabe aussi muette que l'autre.

FRETTER, v. a., employer des frettes, par extension toute autre matière.

FRICOT, s. m., ce qu'on mange avec le pain, pitance.

FRIOULER, v. imp. et n., rendre un petit bruit en parlant de l'eau qui commence à bouillir, du beurre mis en mouvement par la chaleur, etc.

FROMER, v. a., empêcher de croître, d'engraisser, en parlant des animaux.— *Qui a pu fromer mes ouailles?* très-long.

FROZE, nom d'une commune du département de la Vienne, lieu inculte, friche, lande, mot de la basse latinité.

FRUTIFIER, v. n., mettre bas en parlant des femelles de certains animaux, comme brebis, vaches, juments, truies, etc.

FUMELLER, v. a., fumeller le chanvre, arracher les tiges mâles pour laisser mûrir les tiges femelles ; par extension cueillir sur un arbre les fruits les plus mûrs.

FURGAILLER, v. a. et n., fouiller, remuer, mettre sens dessus dessous.— *Qu'as-tu donc furgaillé dans ta chambre?*

Hosted by Google

G

GACE, s. f., mare, flaque, très-bref.

GAÇOUAIL, s. m., petite flaque.

GAÇOUILLET, s. m., très-petite flaque.

GAGER, v. a., prendre à louage. — *Ie ai besoin de deux domestiques, ie les ai gagés.*

GAGER (SE), v. pr., servir, travailler à prix d'argent.

GAGNERIE, nom de domaine.

GAGNOCHIS, s. m., amas de boue. — *Qu'avais-tu besoin de t'enfoncer dans quiau gagnochis?*

GAGNOT (à), loc. adv., passer, *aller pretout* (partout) *à gagnot,* à la manière des chiens, qui ne choisissent ni le beau ni le mauvais chemin, gagnot étant le même mot que cagnot, petit chien.

GAÎNER, v. a., mettre, passer comme on ferait dans une gaîne.— *Gaîne vite ton bras dans la manche de ta veste;* par hypallage: *Gaîne ta veste dans ton bras.*

GAISSER, GUIAISSER, v. n., taller, pousser d'autres brins. — *La baillarge a gaissé fort.*

GALARNE, s. f., le nord-ouest, le vent de galarne; du celtique *gwalarn.*

GALE, s. f., houssine, gaule; très-long. — *Coupe-me donc ine gale.*

GALÉES, s. f. pluriel, landes, brandes.— *Conduis les ouailles dans les galées.* On prononce ce mot comme il est écrit.

Hosted by Google

GALINET (en), loc. adv., à la légère.— *Le temps est chaud, mettons-nous en galinet.*

GALONAGE (en), loc. adv., être sans cesse en galonage, par voie et par chemins; ce terme est plus honnête que le français en garonage.

GAPAILLER, GINPAILLER, v. a., éparpiller, dissiper. — *Alle a gapaillé toutes ses hardes par la chambre.*

GARANTIE (à la), loc. adv., donner un fait, un objet, une personne à la garantie, c'est garantir, donner le fait comme certain, l'objet comme bien confectionné ou de valeur, la personne comme capable ou estimable.

GARDOU, s. m., banneton, coffre percé où l'on garde du poisson, huche.

GAROBE, s. f., gesse vulgaire.

GARROCHER, v. a. et n., jeter, ruer, lancer.— *Le caillou que tu m'as garroché a manqué de me joindre la figure;* par hypallage, garrocher quelqu'un, lui lancer des pierres; ce verbe, pris absolument, veut dire lancer des pierres; vient de garrot, bâton court pour abattre des noix, des pommes, etc., etc.; à défaut de garrot on se sert de pierres, de là notre verbe garrocher par catachrèse.

GARROCHER (se), v. pr., se lancer des pierres.

GATER, v. a., faire un mal considérable.— *Si on n'y prenait garde, ton mulet gaterait les gens,* les mordrait, les frapperait du pied.

GAVACHE, s. et adj. m., mou, lâche, maladroit. — *Va, gavache que tu es!* C'est un mot espagnol.

GAVACHER, v. a., faire mal un ouvrage.

GAVACHIN, GAVACHON, s. m., terrain où ne poussent que des bruyères, des ajoncs.— *Faudra dégâter quiais gavachons.*

GAVAGNER, v. a., même sens que gavacher.— *Tu as gavagné mon pantalon.*

GEALE, s. f., engelure; très-bref.

GEALLON, s. m., vase de terre dans lequel les laitières apportent leur lait à la ville, et qui a à peu près la même capacité que le gallon anglais (environ quatre litres); le mot geallon est fort connu à Niort.

Hosted by Google

Geau, s. m., coq, le mâle de la poule, du latin *gallus.*

Gencer, v. a., balayer. — *Dis à Mariette de gencer la chambre;* on voit que notre verbe patois dit moins que le verbe français agencer.

Germail, s. m., le râle de la mort.

Gernon, s. m., germe.— *On n'a pas vu un seul gernon.*

Gervis, s. m., treillis, tonnelle.

Gêtir, v. n., être ennuyé, ronger son frein, il n'a pas tous les temps; s'emploie activement avec faire.— *Ah! petit drôle, tu te plais à me faire gêtir.*

Giffle, s. f., coup du plat ou du revers de la main sur la joue.

Giffler, v. a., souffleter.

Gle, il ou ils, servant pour le singulier et le pluriel.— *Gl'est venu, gle sont venus*, il est venu, ils sont venus; *gn'est pas venu, gne sont pas venus.*

Goaille, s. f., plaisanterie.— *Histoire de goaille.*

Goailler, v. a. et n., railler, plaisanter.

Goailloux, s. m., qui aime à goailler.

Godeau, Godin, Godineau, Goudeau, Gaudichau, les personnes ainsi nommées descendraient-elles par hasard de familles gothes??

Godiche, adj. des deux genres, simple, niais; du latin *gothicus,* qui est propre aux goths.— Il est assez dans les habitudes des vainqueurs et des vaincus de tourner en ridicule le nom de leurs ennemis.

Gorgeter, v. n., humer l'air, en parlant des poissons qui viennent à fleur d'eau.

Gosser, v. a. et n., travailler en bois, faire divers ouvrages comme râteaux, claies, etc., etc.

Gosserie, s. f., lieu où l'on gosse.

Goumois, s. m., longue table où le boulanger pose ses pains.

Goumon, s. m., protubérance au menton provenant d'embonpoint ou de maladie.

Gourounante, adj. verb. f., truie gourounante, qui est pleine et près de mettre bas.

Gourouner, v. a. et n., mettre bas, en parlant de la truie;

Hosted by Google

par extension et par métaphore, s'ébouler, s'écrouler. — *La terre de mon pré gouroune de temps en temps dans le chemin.*

GRAFFIGNER, v. a., égratigner. — *Au diable l'épine qui m'a graffigné la figure.*

GRAILLON, s. m., odeur de brûlé au fond d'un chaudron. — *Sentir le graillon.*

GRAIPPE, adj. des deux genres, engourdi par le froid; ne se dit que des doigts et des mains. En français gourd, gourde.

GRALÉ, GRALAÏE, part. passé du v. grâler, rôti dans la braise ou dans une poële percée, desséché à l'excès par le soleil ou le feu.

GRALER, v. a. et n., rôtir, dessécher à l'excès. — *La chaleur a grâlé les feuilles de mes poiriers;* quant aux châtaignes que l'on met dans la braise ou une poële percée on dit faire grâler.

GRALON, s. m., poële percée où l'on fait grâler des châaignes.

GRAPPE-CHAT (à), loc. adv., aller à grappe-chat, sur les mains.

GREGNE, s. f., croûte du pain; très-muet. — *Te voilà de la gregne.*

GRELLE, s. f., sorte de crible, de tamis.

GRELLER, v. a., passer par la grelle.

GRELLEYURES, s. f. pluriel, le dèchet des choses *grellaïes.* — *Jette les grelleyures dans le chemin.*

GREMILLON, s. m., petit grumeau.

GRENAILLER, v. a. et n., remuer, éparpiller. — *Que te sert-ho de grenailler sans cesse le feu, les cendres?*

GRENOTE, s. f., vase où se met le grain destiné aux volailles.

GRENUCHE, GRENUCHON, sorte de scarlatine.

GREPPE, adj., avoir les mains greppes, engourdies par le froid.

GRESELER, v. n., trembler de froid, éprouver le râle de l'agonie.

GRETTE, s. f., chenevotte, petite parcelle du tuyau de chanvre. — *Faudra jeter les grettes dans le feu.* Très-bref.

GRILLE, s. f., sorte de crible. — *Passe donc les cendres par la grille.*

Hosted by Google

GRILLER, v. a., passer par la grille. — *Faudra griller le sable.*

GRIMOUSSER, v. n., grommeler, blâmer; usité auprès de Thouars.

GRINGUENASSER, v. a. et n., quereller, blâmer sans raison. — *Faut qu'a gringuenasse.*

GRINGUENASSER (se), v. pr., se disputer, se prendre de bec. — *As-tu entendu les voisins se gringuenasser?*

GRIPPAILLE (à la), loc. adv., jeter de l'argent, des dragées à la gripaille, à la gribouillette au milieu d'une troupe d'enfants qui cherchent à en gripper.

GRIPPET, s. m., chemin roide où l'on ne va qu'en grimpant. *Ie guenais en montant le grippet de la Visitation.*

GROIE (La), nom de métairies; GROIES (Les), nom de terrains crayeux; du latin *creta*, pierre tendre.

GROUAÏE, GROUÉE, GROUIE, s. f., couvée. — *La poule n'a que six poulets dans sa grouaïe.* — Grand nombre. *Que peut faire le voisin avec sa grouaïe d'enfants?* du latin *grex*, troupeau.

GROUER, v. a. La poule groue ses poussins quand elle les tient sous ses ailes.

GRUACE, s. f., terrain crayeux. — *Le froment aime la gruace.*

GRUGE, s. f., instrument à dents pour gruger le chanvre, le lin.

GRUGER, v. a. et n., gruger le chanvre, en enlever les têtes avec la gruge.

GUACE, (prononcez *gace*), s. f., mare, flaque.

GUAÇOUARIL, s. m., petite guace.

GUAÇOUILLET, s. m., très-petite guace.

GUEDE, adj. des deux genres, lourd, essoufflé. — *Ie sés guede.*

GUEDER, v. n., terme des joueurs de boules, de quilles, ne pas arriver.

GUENER, v. n., haleter, être essoufflé; c'est une onomatopée.

GUIENNE, ancienne province de France, — n'en déplaise à

Hosted by Google

Montaigne qui fait venir ce nom des ducs Guillaume, ne peut-on pas dire que Guienne est le mot Aquitaine légèrement altéré.

GUILLER, v. a. et n., glisser. — *Ma mère en partant m'a guillé dix francs dans ma poche; ma serpette m'a guillé de mon bissac.*

GUILLER (se), v. pr., se faufiler, entrer adroitement.

—

DEUX LETTRES INÉDITES DE 1619

—

J'ai donné dans cette *Revue* même (1), à l'appui d'un examen du livre de M. Anquez intitulé : *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des Réformés de France*, trois lettres relatives aux divisions intestines des Rochelais sous le règne de Louis XIII, et à l'inquiétude qu'elles causaient aux chefs du parti protestant. J'en publie aujourd'hui deux autres, bien moins importantes à la vérité, mais qui ne me paraissent pas sans intérêt. Elles sont copiées sur les autographes qui se trouvent au chartrier de Thouars; j'en dois la communication à la bienveillance de M. Paul Marchegay.

Je donne d'abord le texte des lettres; j'essaierai ensuite de les éclaircir par quelques notes.

La première n'est qu'un fragment.

Extrait d'une lettre du ministre André Rivet, datée de Thouars, le 10 avril 1619, et adressée à Madame la duchesse de La Trémoille, princesse en Orange, à Paris.

. . . . . Tout ce qui me soucie le plus est que nous ne sommes pas

(1) *Revue de l'Aunis*, 2e année, page 609 et 653.

Hosted by Google

trop en bonne posture pour attendre quelque rétablissement à nos affaires, car ceux de Béarn appellent à la prochaine assemblée générale du jugement qu'a faict celle de La Rochelle, qu'il faut qu'ils se resolvent à un accomodement, et La Rochelle, sur cela et autres choses, est plus que jamais divisée, tellement que je crains bien qu'ils se taillent eux mesmes du mal et à leurs voisins. J'attends ce qu'ils auront faict dimanche en l'élection du maire où les factions auront paru. M. de Rohan a tournoyé autour d'eux, ores à Saint-Jean, ores à Fontenay, ores à Niort, et la maison de ville avait délibéré de l'envoyer visiter, mais les bourgeois s'y estans opposez rien n'a esté faict. On dit que M. de Loudrière a fort aidé à ce rebut, et je ne scay pourquoi. Le peuple de là parle de Monseigneur (1) avec beaucoup d'advantage, mais c'est un peuple et fort inconstant et très-mal conduit par des gens qui n'ont ni le zèle de Dieu ni la tranquillité publique pour but et qui ne demandent qu'enfermer en leurs nouvelles murailles la substance de leurs voisins et les richesses de la mer. Dieu nous garde des intérests particuliers.

*
* *

A Monseigneur de La Trimouille, duc et pair de France.

Monseigneur, l'espérance que j'ay que nous aurons l'honneur de vous voir dans cette ville dans quelques jours, m'empeschera de vous mander l'estat auquel nous sommes; et aussy que M. Brus (2) vous raportera amplement tout ce qui se passe et comme nous travaillons au bien, et aussi comme nous i sommes traversés par les mauvaises pratiques d'aucuns. J'espère toutefois que les choses iront au contentement des gens de bien. Je crainderois de vous estre importun sy je faisois ma lettre plus longue. Je me donneray l'honneur de vous assurer de ma fidellité et vous suppliray de me croire, Monseigneur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

Loudrière.

Cette dernière lettre est sans date; mais elle se rapporte certainement aux circonstances qui ont dicté la première. Je

(1) C'est le jeune duc Henri de La Trémoille.

(2) Brus, gentilhomme écossais qui avait été dès le commencement de 1609 nommé précepteur du duc de La Trémoille, dont il était devenu depuis le secrétaire.

Hosted by Google

trouve le duc de La Trémouille à La Rochelle en 1617 et en 1621. La mention de son voyage en cette ville semblerait donc indiquer une de ces deux dates; mais il peut y être venu sans qu'il en reste de traces. Peu importe du reste, puisque ces lettres donnent la physionomie d'une époque qui dure de 1610 à 1621 sans relater aucun fait particulier.

Ces divisions qui inquiètent André Rivet, ces mauvaises pratiques dont parle Loudrière, ce sont évidemment les débats entre le corps de ville et les bourgeois représentés par les XLVIII. Depuis la mort de Henri IV jusqu'à l'assemblée de 1617, et surtout depuis l'assemblée de 1617 jusqu'à celle de 1620, l'opposition de ces deux corps, née de causes toutes rochelaises, trouva un aliment dans les divisions des seigneurs protestants eux-mêmes, les uns voulant attendre tout de la cour rassurée sur leur fidélité, les autres tout de la crainte qu'ils inspireraient, et au besoin de leurs armes. Mais de ces deux partis, quel était celui qui était conduit par des gens *n'ayant pas le zèle de Dieu*, selon Rivet, et se livrant à de *mauvaises pratiques*, selon Loudrière. On peut le dire avec certitude, c'était celui qui n'était pas de leur avis; et leur avis, cela ressort clairement du ton de leurs lettres, était celui du duc de La Trémouille. Or, en 1621, le duc faisait tous ses efforts pour amener l'assemblée de La Rochelle à la soumission, en lui déclarant même que s'il ne pouvait pas l'y décider, il ne la suivrait pas dans sa résistance.

M. de Rohan l'y suivit au contraire, comme l'on sait, et s'en fit le chef. Mais ses conseils étaient pourtant les mêmes que ceux de La Trémouille. D'où vient donc que tandis que les XLVIII, c'est à dire les chefs du peuple, refusent de visiter Rohan, le peuple parle *avec beaucoup d'advantage de Monseigneur*. C'est qu'envers celui-ci le peuple était abandonné par ses chefs à lui-même; or il se souvenait que lorsque le duc d'Épernon avait menacé la ville, La Trémouille avait été de tous ses alliés le premier à venir à son secours, et, ce dont on ne lui savait peut-être pas moins de gré, le premier à partir, une fois le danger passé et lorsque d'Epernon se fut, comme disait d'Aubigné, résigné à ne faire son entrée que *devant* La Ro-

Hosted by Google

chelle. Cela avait rappelé que c'était un ingénieur envoyé par le duc de la Trémouille, qui avait tracé, en 1596, les grands boulevards hors la porte de Cougne, et que cette même année le maire avait cédé à ce duc la première place au temple, politesse dont on avait fort murmuré dans le temps, mais qui n'en avait pas moins contribué à mettre hors ligne ce nom de La Trémouille.

Les XLVIII tenaient plus de rigueur à Rohan, peut-être parce qu'ils en attendaient davantage. Quelques années auparavant, ces tribuns avaient parlé à ce seigneur avec un sans-gêne qui scandalisait fort le ministre Merlin : Rivet ne paraît pas moins scandalisé de leur *rebut :* ils y persistèrent cependant, et lorsqu'après l'élection de Jean Berne à la mairie, dans ce mois d'avril 1619, le corps de ville députa quelques-uns des siens vers Rohan, non seulement ils refusèrent de s'y joindre, mais ils se plaignirent que Rohan empiétât sur leurs priviléges en les invitant à ne délivrer d'armes ou de munitions que sur un ordre signé de sa main. Rohan ne les en fit pas moins assurer de son amitié. Il savait où était la force.

La sorte de rivalité qui existait ainsi entre les La Trémouille et Rohan, quant à leur popularité chez les Rochelais, suffirait pour expliquer la part que Loudrière prit aux protestations des XLVIII, mais on pourrait en soupçonner un autre motif. Il leur était fort suspect; sénéchal de La Rochelle depuis 1607, il avait été accusé plusieurs fois de se laisser guider dans le choix des maires par de tout autres motifs que le bien public: bien des gens avaient répété en 1611 qu'il en avait coûté trois cents pistoles à Martin de Berrandy, pour paraître au sénéchal digne de la mairie ; en 1612, qu'il mettait son suffrage aux enchères entre les deux élus qui avaient eu le plus de voix, et pour échapper aux reproches il s'était cru obligé de désigner celui des trois coélus qui en avait eu le moins, Salbert. Peut-être n'était-il pas fâché d'être agréable au parti populaire dans une occasion qui ne lui tenait pas au cœur.

Il reste dans la lettre de Rivet un mot plus digne d'explication. *Dieu nous garde des intérêts particuliers*, dit-il en finissant. Desquels? Il y avait deux grands intérêts en jeu dans la ques-

Hosted by Google

tion de paix ou de guerre qui s'agitait alors, celui de la cause protestante, celui de la municipalité. Sans nul doute, ce dernier était aux yeux des ministres, bien secondaire : il serait étrange cependant que Rivet l'appelât *des intérêts particuliers*. En outre, il n'avait pas à le craindre, car il poussait dans son sens, celui de la paix et de la soumission. Les Rochelais savaient à merveille que la résistance pouvait entraîner la ruine de leurs priviléges, et qu'ils n'avaient à cet égard rien à gagner même par la victoire. Quels sont donc ces intérêts particuliers? Ceux que désigne la phrase précédente, où il parle de gens *qui ne demandent qu'enfermer dans leurs murailles la substance de leurs voisins et les richesses de la mer*. Toute guerre soutenue par les Rochelais entraînait la délivrance de lettres de marque. Or les corsaires étaient moins prompts à rentrer après la paix qu'à partir au premier signal de guerre; une fois en mer, lorsqu'ils rencontraient un navire richement chargé, il y avait à leurs yeux forte présomption qu'il appartenait à des ennemis, et ils n'attendaient pas toujours avec soumission la décision d'un conseil de prises forcé d'ailleurs de ménager ces auxiliaires compromettants mais indispensables. C'est là dessus que repose tout le livre de Gaufreteau : *La digue ou prophéties rochelaises*. C'étaient là sans contredit les *intérêts particuliers* qui poussaient à la guerre.

Sur le fait, il ne peut rester aucun doute; la lettre de Rivet prouve que les contemporains, même bienveillants, s'en apercevaient. C'était donc un motif de plus que Richelieu pouvait donner à son attaque contre La Rochelle; je ne crois pas cependant que ni lui ni aucun autre l'ait allégué. Peut-être la chose était-elle trop dans les mœurs du temps pour étonner ou pour indigner personne : Peut-être eût-on cru manquer à la Majesté royale en supposant qu'elle eût besoin d'autres motifs que sa volonté pour châtier des sujets qui mettaient des bornes et des conditions à leur obéissance.

L. Delavant.

Hosted by Google

LE CHEVALIER DE MÉRÉ.

QUELQUES VÉRITÉS ET PLUSIEURS NOUVEAUX DOUTES EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DE M. LE MARQUIS DE ROCHAVE (1).

Les deux seuls biographes qui, à notre connaissance, soient entrés dans quelques détails sur la vie du chevalier de Méré sont Dreux du Radier dans sa Bibliothèque historique du Poitou, et les continuateurs de Moreri.

Voici le résumé de ce qu'ils en ont écrit :

Georges Brossin, chevalier, marquis de Méré, né vers la fin du XVIe siècle ou le commencement du suivant, porta d'abord le nom de Plassac, puis celui de chevalier de Méré. Il était cadet d'une maison du Poitou distinguée par l'antiquité de sa noblesse et l'éclat de ses alliances ; son père, qui était seigneur de Méré, avait occupé des emplois considérables dans les armées, fut chevalier des ordres du roi et avait l'honneur d'appartenir aux princes de Condé.

Madame de Gombault, sa mère, fille de messire Paul de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, chevalier des ordres du roi, s'était mariée en secondes noces et eut un fils, Charles Yonques, chevalier, seigneur de Sevret. Ce fut à l'épouse et veuve de ce seigneur que M. de Méré laissa tout son bien en mourant.

Georges Brossin avait consacré les premières années de sa jeunesse au service militaire ; il vécut ensuite principalement à

(1) Voir année 1867, p. 343 ; *Une Lettre inédite du chevalier de Méré.*

Hosted by Google

Paris et à Poitiers, et mourut vers 1690, dans un âge fort avancé, dans une retraite qu'il s'était choisie à quelques lieues de cette dernière ville.

Reprenons.

La famille du chevalier de Méré n'était point d'origine poitevine mais bien tourangelle. L'Hermite-Souliers le justifie par la généalogie qu'il en a donnée dans son *Inventaire de Touraine.*

Nous ne savons d'où lui vint ce nom de Plassac qu'il porta dans sa jeunesse d'après Guy-Patin, nous ne pouvons croire avec Dreux du Radier que ce soit la terre de Plassac en Saintonge, ni adopter l'opinion de M. de Rochave, qui paraît penser qu'il lui vint de la famille Gombault. Cette famille n'était nullement alliée à la sienne comme on le verra plus loin. Le nom de Méré, sur lequel Georges Brossin jeta un certain lustre par ses écrits, doit être celui de la terre patrimoniale de sa maison, selon l'usage de son temps. Or, cette terre n'était point celle que possédèrent les Gombault et qui est située dans la commune de Périgné, canton de Brioux, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), mais bien la seigneurie de Mairé-le-Gaultier, ou simplement Mairé, aujourd'hui commune du canton de Plumartin, arrondissement de Châtellerault (Vienne). C'est ce que justifient et L'Hermite-Souliers et M. l'abbé Lalanne dans son histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais.

Cette terre était entrée dans la famille Brossin avant le 23 janvier 1507 par le mariage d'Olivier Brossin, chambellan et capitaine des gardes du corps du roi, seigneur des Roziers, de La Lutière, la Tour-Saint-Geslin, etc., avec Françoise de Cleret, dame de Méré, fille de Jean de Cleret, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, ambassadeur à Rome, etc., et de Marguerite de Rochechouart. Elle passa plus tard aux de Montbel par suite d'une alliance vers le milieu du XVIIIe siècle.

D'après les biographes, le père du chevalier de Méré fut chevalier des ordres du roi, occupa dans les armées des emplois considérables, et devait vivre à la fin du XVIe siècle ou dans les premières années du XVIIe.

Hosted by Google

Nous retrouvons bien dans la généalogie donnée dans l'*Inventaire de Touraine:* « Messire Jacques Brossin, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, seigneur de Méré, Sens et Mouzé, fils aîné de Louis et de Jeanne de Thays [qui] ne fut pas en moindre considération à la cour que ses prédécesseurs. L'an 1588 il fut député du corps de la noblesse de Touraine pour assister et présenter aux Estats-Généraux convoquez en la ville de Blois, les cahiers de la Noblesse de cette province, et faire les remonstrances en tel cas requises selon les actes du 16 et 25 aoust de la dite année, par devant les notaires Boutard et Rodier..... » (1); mais cet ouvrage qui mentionne son mariage avec demoiselle Suzanne de Rieux, fille de Messire François de Rieux., chevalier de l'ordre du roi, marquis Dasserac, etc., et de dame Renée de La Feuillée, par contrat du 15 juin 1573, ne laisse en rien supposer qu'il convolât en secondes noces. Bien loin de là : puisque disant que Jacques n'eut qu'un fils du nom de Gilbert, il ajoute que Gilbert étant mort sans alliance, le droit d'aînesse passa au frère puîné de Jacques, à « Messire Claude Brossin, chevalier, vicomte de Messars, seigneur de Méré, de Beauregard, etc., qui fut dans ses premières années écuyer de l'écurie du roi et capitaine de la marine du Ponant..... Ce gentilhomme épousa damoiselle Marie, fille de René Thibert, écuyer, sieur de La Thiberdière, et de dame Blanche du Theil..... il décéda en 1625 à Paris, laissant de son mariage: 1° Louis, dont sera parlé cy-après; 2° Frère Jacques Brossin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Frété; 3° Claude, chevalier, chef de la branche de Courolan; 4° Blanche, mariée à messire Marc Carré, chevalier, sgr de Vilbon, en Berry. »

Y a-t-il une double omission dans l'un de ces articles? Jacques ou Claude convolèrent-ils en secondes noces, et de cette seconde union naquit-il un fils qui serait ce Georges dont nous cherchons le père? Ne sont-ce point au contraire les biographes qui auraient confondu les deux frères, et qualifié

(1) *Inventaire de Touraine*, p. 117.

Hosted by Google

Claude de chevalier de l'ordre, lorsque ce titre appartenait à Jacques son frère? On verra plus loin qu'il nous semble difficile que ce soit l'un ou l'autre. Voici, en tout cas, bien des doutes et des points d'interrogation. Passons, car nous ne pouvons ni résoudre les uns ni répondre aux autres.

Qui fut la mère de Georges Brossin? Difficulté d'un autre genre et non moins ardue. En effet, quelques formelles que paraissent les énonciations des continuateurs de Moréri (1), énonciations qui au premier abord expliquent tout, et même ce titre de sœur donné par le chevalier de Méré à Mme la marquise de Sevret, et prouvent qu'elle n'était que la femme de son frère utérin, elles n'en sont pas moins difficiles à comprendre si on les rapproche des deux actes suivants :

Cession faite par dame Françoise de la Tour-Landry, veuve de Benoît Gombault, chevalier, seigneur de Beaussay et de Mairé, à Charles, Josias, Antoine, Françoise, Jeanne, Catherine et Charlotte Gombault ses enfants, de tous les droits auxquels elle pouvait prétendre sur la communauté d'entre elle et son feu mari, le 29 mars 1620. — Acte insinué à St-Maixent le 16 mai suivant.

Cession faite par dame Elisabeth de la Tour-Landry, veuve de Benoist Gombault, chevalier, seigneur de Mayré et de Beaussay, et maintenant épouse de François Yonques, chevalier, seigneur de Sepvret, en faveur de Charles Gombaud, écuyer, seigneur de Mayré, des droits que laditte dame de la Tour-Landry pouvait prétendre pour la gestion que feu François de Barbezières, chevalier, seigneur de Chemerault, et dame Françoise de Coutance avaient fait des biens du feu seigneur de la Tour-Landry, premier mari de laditte de Coutances, et père de laditte dame de la Tour-Landry. — Lequel Charles Gombaud, fils de laditte dame de la Tour-Landry, reçoit la cession, tant pour lui que pour Josias Gombault, écuyer, seigneur de Mayré et de Pleissac, son frère, fait le 14 septembre

(1) « Mme de Gombault, sa mère, fille de messire Paul de Latour-Landry, comte de Châteauroux, etc., s'était mariée en secondes noces, et eut un fils, Charles Yonques, chev., sgr de Sevret, » etc.

Hosted by Google

1644, et reçu par Coudré, notaire à Saint-Maixent, et insinué le 6 août 1646.

Que vous en semble?

Si vraiment Elisabeth de la Tour-Landry fut la mère du chevalier de Méré, il faut admettre qu'elle épousa en premières noces un Brossin, en secondes Benoît Gombault, et en troisièmes noces François Yonques.

Mais ce Brossin quel est-il?

Ce ne peut être Jacques; s'il eût eu deux fils, Gilbert et Georges (notre chevalier), son frère Claude n'eût pu lui succéder dans son droit d'aînesse, puisque Georges a survécu de beaucoup à Claude son oncle.

Ce ne peut être non plus Claude, puisqu'il ne mourut qu'en 1625, et que dès 1620, Françoise ou Elisabeth de la Tour-Landry se dit veuve de Benoît Gombault, qui ne peut dans cet ordre d'idée avoir été que son second mari.

Et cependant l'on ne peut descendre plus bas ni remonter plus haut, si l'on veut rester conséquent avec les dates assignées à la naissance et à la mort du chevalier.

L'on est donc forcément conduit, croyons-nous, à supposer l'existence d'un membre de la famille Brossin, frère de Jacques et de Claude (1), personnage omis par l'Hermite-Souliers, et qui fut le premier époux d'Elisabeth de la Tour-Landry.

Si l'on veut bien admettre ce que nous venons d'énoncer, les difficultés pour le nom de la mère sont maintenant plus apparentes que réelles.

Il paraît bien certain, en effet, qu'elle était de la maison de la Tour-Landry, mariée en secondes noces à un Gombault, et en troisièmes à François Yonques. — C'est ce qui ressort évidemment des dires de Dreux du Radier et de Moréri, s'ils ne sont dans l'erreur.

Françoise ou Élisabeth, puisqu'on lui donne ces deux noms dans les deux actes cités plus haut, bien qu'ils concernent la même personne, remplit parfaitement les conditions voulues

(1) D'après l'*Inventaire de Touraine*, ils n'eurent qu'une sœur, Émée, fille d'honneur de la Reine, mariée au Sr Destaüay, chevalier de l'ordre, etc.

Hosted by Google

de dates et d'alliances. — C'est donc elle qui fut la mère de notre chevalier; mais qui fut son premier mari? c'est ce qui est à trouver et ce que dévoilerait sans doute son contrat de mariage avec Benoît Gombault.

Il y aurait bien encore un ouvrage qui pourrait jeter quelque lumière au milieu de cette obscurité; c'est un imprimé de 27 pages in-4°, intitulé :

Extrait des descendants et ascendants de André de Laval, chevalier, seigneur de Châtillon en Vendelays, etc., et d'Eustache de Baussay, sa femme, fille aînée de Hugues surnommé le Grand, seigneur de Baussay, recueilli par M. Jacques Brossin, vicomte de Messars et de Méré, chevalier de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, commandeur de Fretay pour ses intérêts, contenu ès-lettres du Roi, du 8 mars 1627, signées Louis et de Loménie, vu par le sieur Duchesne, historien, etc. mais où le prendre?

Ce qui ne fait aucun doute pour nous, c'est que le chevalier de Méré dut mourir à Mairé-le-Gaultier ou dans les environs, et que c'était la retraite qu'il avait naturellement dû se choisir. Aussi recommanderons-nous à l'historien du Châtelleraudais qui a su déjà prouver d'une manière si péremptoire l'origine poitevine de Descartes, la recherche des renseignements qui manquent encore sur le chevalier de Méré.

Quant à nous, nous renonçons à chercher le mot de cette énigme.

H. Beauchet-Filleau.

—

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

BERNARD PALISSY. ETUDES SUR SA VIE ET SES TRAVAUX, par L. Audiat. *Paris, Didier, 1868, in-18 ang., 3 fr. 50.*

De nos jours, et par suite d'une maladie sociale, dont on retrouverait assez facilement la trace à d'autres époques de l'histoire, on élève des statues de tous côtés et à tout venant. On n'obéit pas le moins du monde, en faisant cela, à la forte conviction qui dès les temps primitifs dressait les menhirs ou plus tard, les croix des bruyères, et des carrefours; mais on trouve que cela fait bien au bout d'une promenade ou sur une fontaine, et l'on condamne n'importe quel grand homme, authentique ou non, à profiler indéfiniment sa lourde masse de bronze sur nos monuments étiques et sous notre ciel moderne, qui ne semble fait que pour la vapeur des locomotives et la fumée du charbon de terre.

Heureusement que dans le nombre de ces malheureux arrachés au passé où ils étaient si bien, il se trouve parfois un honnête homme pour de bon, un héros pour de vrai, un sage, un penseur, et alors les rieurs, il y en a partout, qui se détournaient écœurés de la *badaudrie* de leurs contemporains, ceux qui ont pris la forte devise de Rousseau: *Vitam impendere vero;* ceux-là, dis-je, s'arrêtent et saluent avec joie l'image bienfaisante, au milieu de tous ces bronzes officiels, canons ou gros sous de l'avenir.

La ville de Saintes a eu ce bonheur; pendant vingt ans, un pauvre homme, un simple potier de terre a vécu dans ses murs, affamé souvent, moqué de tous, courbé sous la misère, et ce sont les traits de ce paria que la vieille cité des Santons veut consacrer comme son meilleur titre de gloire.

Il est vrai que ce peintre besogneux, ce potier acharné à son idée

Hosted by Google

incomprise, est une des plus singulières, une des plus originales figures de ce XVIe siècle, qui a produit tant d'hommes étonnants, et qu'il s'appelait Bernard Palissy.

Mais ce n'était pas assez d'une statue, la statue ne dit qu'un nom, n'est que la synthèse de toute une vie, il fallait un livre qui pût nous dire à son tour d'où était venu cet homme, dont l'esprit a touché à toutes les sciences de son époque, et ouvert la carrière aux hardiesses du nôtre; comment il avait vécu, par quelle voie douloureuse il avait passé; quels avaient été ses commencements et sa fin; eh bien! ce livre a été écrit, et d'une façon des plus remarquables.

M. Louis Audiat reprenant à nouveau la biographie du potier sculpteur, l'a complétée par des recherches nouvelles, et ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface, il en a fait un ouvrage consciencieusement et sérieusement médité.

En vérité c'était bien nécessaire, car l'originale figure de Palissy a frappé bon nombre de romanciers, et ils ont fait de sa personnalité un clou où ils accrochaient leur tableau, ébauche quelquefois réussie, mais où tout était vrai, excepté la figure principale.

Palissy dans son traité de l'*Art de Terre*, a dans quelques pages vigoureuses et pleines de larmes, décrit son long martyr, la lente éclosion de son idée, ses luttes incessantes, ses efforts titaniques pour trouver son émail, entre sa famille sans pain et ses amis qui le croyaient fou.

On s'inspirait donc de cette poésie de l'action pour nous le montrer à la peine, hâve, amaigri, courbé par la fatigue, brûlé au feu de son fourneau, découragé souvent, mais reprenant vite sa chimère, et l'amenant enfin à la perfection que rêvait son génie; puis alors heureux, frayant avec les grands, inventeur des rustiques figulines de la reine, et mourant enfin à plus de quatre-vingt-dix ans à la Bastille, gardant sa foi avec toute l'énergie de son âge mûr.

M. L. Audiat ne s'est pas contenté de ces épisodes, il nous fait voir les humbles origines de Bernard Palissy, obligé, pour vivre, de se faire peintre verrier, et comme tous les ouvriers de cette époque, faisant son tour de France, toujours observant, toujours quêtant des faits ou des idées nouvelles; et déjà, trouvant toujours d'ingénieuses hypothèses pour expliquer les phénomènes naturels qui passaient sous ses yeux; hypothèses fausses quelquefois, parce que la science ne se fait pas d'une seule pièce et par un seul homme, mais souvent si près de la réalité que de nos jours on a dû les reprendre ou les retrouver pour arriver à la vérité.

Hosted by Google

Puis il nous le montre établi à Saintes et travaillant de son métier, chargé de famille, honoré déjà de l'amitié de grands personnages, mais pauvre; arpenteur, ingénieur, et ne voyant dans ces occupations que le moyen de réaliser son rêve et y travaillant en grand succès.

Là, M. Louis Audiat ne peut résister au plaisir de raconter la passion du pauvre potier; mais qui lui en voudrait, il le fait en des pages charmantes, émues, qui prouvent que pour lui, Bernard Palissy dont il a fouillé la vie est un ami aimé; il nous le fait aimer à nous-même, et par cet exemple de prodigieuse ténacité, nous prépare à mieux comprendre le rare génie dont il va maintenant nous dévoiler les œuvres.

En effet, pour la plupart, B. Palissy n'est que l'heureux rival des artistes d'Italie, émailleur délicat, moulant avec un goût incomparable les coquilles, les lézards, les algues dont il va composer des tableaux exquis de fraîcheur; mais très-peu savent que ce n'était là que son gagne-pain, son métier, le côté le moins beau de sa riche nature, et qu'en lui, près de l'artiste, vivait le penseur, l'écrivain profond, humoristique à ses heures, et enfin le savant bien au-dessus des sciences de son époque, et devançant les siècles qui devaient suivre pour donner la main aux Pascal, aux Cuvier, aux Lavoisier, dont toutes les découvertes se trouvent en germe dans ses écrits.

Et c'est l'exposition de ces vues nouvelles qui font le grand charme du livre de M. Louis Audiat.

En 1566, B. Palissy vient à Paris, il est désormais célèbre et à l'abri du besoin, serviteur de la reine Catherine de Médicis, décorateur du château d'Ecouen, que fait construire son protecteur le connétable de Montmorency, il pourrait vivre tranquille et heureux, mais ses vues sont plus hautes, il n'a pas soif d'argent et de renommée, mais de vérité; il a déclaré une guerre acharnée à l'ignorance et aux vieux systèmes, et pour les mieux combattre, il ouvre des cours publics, des conférences, comme on dit maintenant; dès le début, sa parole vive, spirituelle, au service d'idées neuves et remplies du plus rare bon sens attire auprès de lui les premiers savants de son temps.

Venus, très-tard, à une époque d'extrême diffusion des idées et des systèmes, les plus étonnants ne nous étonnent plus, ainsi que le fait très-justement remarquer notre biographe, mais au XVIe siècle, il répugnait au plus grand nombre de rompre en visière aux idées reçues, et ceux qui cherchaient le vrai dans les sciences naturelles se débattaient entre les aberrations de Pline et d'Aristote, et les Ecritures saintes... doublées du bûcher.

Hosted by Google

Successivement, Palissy expose ses idées sur la vapeur, la glace, l'alchimie, la pharmacie, détruisant en passant un préjugé médical, celui des électuaires, obligé de créer des expressions faute d'une langue savante constituée, et ouvrant des vues nouvelles sur chacun des sujets qu'il abordait.

Il parle des eaux, la division seule de sa leçon prouve qu'il a été au fond de ce sujet difficile, il indique leurs formations, leur parcours souterrain, leur mode de saturation par les matières minérales qu'elles traversent ; il crée en un mot l'hydroscopie.

Puis il démontre le mode de création de la glace, formation toute superficielle, que jusqu'à lui on avait cru voir se produire dans les couches profondes du liquide.

Mais son titre de gloire le plus incontestable, ce sont les idées qu'il émet sur la géologie ; il prouve que les coquilles des faluns de Touraine, de même que les pétrifications de la Saintonge sont bien réellement les restes de coquilles vivantes jadis aux lieux où on les retrouve, et non pas des *ludi naturæ*, ainsi qu'on le professait partout, mais il ne se borne pas à énoncer ses idées, il crée un cabinet d'histoire naturelle et démontre pièces en mains, ce que ses longues observations, ses patientes recherches lui avaient révélé.

Dans les curieux chapitres que notre biographe consacre à l'exposition des idées et de la science de Palissy, nous voyons bien l'érudit, l'artiste, le chercheur patient, mais notre esprit est ainsi fait, que lorsqu'il s'agit d'un grand homme, on aime à le voir homme lui-même, soumis aux nécessités de la vie ordinaire, avec le cortége d'amis et d'ennemis, qui chez tous suivent plus ou moins notre sphère d'attraction.

M. L. Audiat a satisfait ce penchant de notre nature, en donnant tour à tour et selon les époques de la vie de son héros, les noms de ses amis de Saintes, de La Rochelle, de Paris ; ceux des auditeurs de ses conférences. Il suit dans leurs vies et dans leurs œuvres l'influence du maître, et fait enfin de celui-ci une figure vivante et d'un relief solidement accentué.

Un seul point nous semble digne de critique dans cet ouvrage si bien réussi, ce sont les idées de M. Audiat sur la réforme, et le reproche fait à Palissy d'avoir adopté le protestantisme.

Ce n'est pas ici le lieu d'une polémique religieuse, mais les origines du grand mouvement des consciences au XVIe siècle me paraissent venir de sources plus profondes que ne l'indique M. Audiat. Il nous semble que ces idées nouvelles devaient trouver un terrain tout pré-

Hosted by Google

paré chez cet homme pratique, raisonneur, qui voulait toucher du doigt toute vérité et la soumettre à la pierre de touche du bon sens; la réforme ne fut *pas venue et venue de bien plus loin* que ne le dit le biographe, que Palissy l'eût trouvée dans son âme et proclamée. Qui sait si cet esprit spéculatif et ardent tout à la fois, ne se fut pas fait une grande place parmi les penseurs religieux de son époque, s'il n'eut été trop occupé de ses recherches propres, et trop aux prises avec la misère et ses conséquences pour sa famille.

Quoi qu'il en soit, la monographie de Palissy restera, nous en sommes convaincu, comme le meilleur monument élevé à ce génie primesautier, et c'est à ce titre que nous croyons ce livre destiné à prendre sa place dans toutes les bibliothèques des amis de la pensée et de l'art.

Paul de Lacroix.

*
* *

Fables, par M. P. Parisset. *Niort*, *Couquaux*, br. in-12, 52 p. 1 fr. 50.

Une bonne fable comporte une versification facile, sans prétention, mais, aussi, sans trivialité; un sujet bien complet, clair, concis quoique suffisamment développé; quelques mots bien sentis, une fine ironie et une moralité amenée sans effort, nouvelle s'il est possible, mais qui frappe toujours.

Aucunes de ces conditions n'existent dans les fables que vient de publier M. Parisset. Elles sont écourtées, la moralité en est absente ou à peine indiquée; la versification, où il est fait abus de l'enjambement, est négligée ou boursoufflée, enfin l'esprit malin du bonhomme y fait complètement défaut.

Dans ces soixante-trois fables, nous n'en trouvons que deux qui soient passables : *Les animaux guéris de la peste.— Le lièvre et le sanglier*.

L'auteur a fait suivre ses fables de trois morceaux poétiques assez importants.

Le premier a pour titre : *Épître à Victor Hugo*. Cette pièce, où l'auteur cherche à monter au diapason de son modèle, qu'il se permet de réprimander, rappelle les premiers essais des élèves de rhétorique. Le second morceau, *De l'influence de la nature*, est le plus faible des trois. La pièce capitale et dernière, *Tableau de caractères*, est le chef-d'œuvre de la brochure. Plus contenu, plus correct, et surtout plus compré-

Hosted by Google

hensible, M. Parisset a écrit là sa meilleure page, et celle, peut-être, qu'il ne dépassera pas.

A côté de quelques hardiesses, il y a là de bons vers.

Voici une citation qui donnera idée de leur valeur :

« C'est donc l'instinct du mal, du désordre éternel
« Qui rend inconséquent, pervers et criminel,
« Celui qui ne devrait sur tout ce qu'il contemple
« Ne vivre et ne régner que par le bel exemple.
« Mais au lieu de briller de cet éclat parfait
« Que la sagesse donne en son plus simple effet,
« L'ambitieux n'attend que parmi les ténèbres
« L'heure de mettre au jour des attentats célèbres.

G. Levrier.

*
* *

La Rochelle et ses environs, avec un précis historique... et un nouveau plan de la ville.— *La Rochelle, Chartier*, in-12.

C'est le défaut de la plupart des guides : composés le plus souvent par des gens étrangers au pays qu'ils décrivent, ces ouvrages ne sont qu'une compilation faite ordinairement sans soin et sans exactitude. Les documents sont pris de ci de là, sans contrôle ; les faits sont cités à contre-temps et les monuments décrits sans avoir été vus.

Tel n'est pas le volume de M. L. de R. *La Rochelle et ses environs* est un cicerone sûr, un guide exact, un voyageur qui sait et qui sait bien. Il peut vous conduire ; laissez-vous diriger ; il ne vous égarera pas. S'il fait parfois un faux pas, — et qui n'en ferait point dans une marche si difficile, hérissée de tant de précipices ! — ce n'est rien ; il se relève bientôt. Il n'y a pas eu de chute grave.

La Rochelle est assurément une des villes de nos contrées qui mérite le plus d'être visitée. Elle a conservé quelque chose de son passé. Elle est elle-même. Son aspect ne ressemble pas à celui de Niort, de Saintes ou de Rochefort. Aussi est-on bien aise de connaître son histoire, ses ressources, ses monuments. Nul n'était plus propre à cette tâche que M. L. de R. Préparé par de longues études à ces patientes et minutieuses investigations, il a composé un livre important qu'il faudra nécessairement consulter quand on voudra ou visiter La Rochelle ou s'occuper d'elle.

Il serait difficile de dire ce qu'on trouve dans ce volume. La statis-

Hosted by Google

tique, l'histoire, la religion, l'instruction publique, la commerce, l'industrie, la biographie et la bibliographie, la matricule des maires et de divers officiers, la nomenclature des rues, l'épigraphie, le blason, est-il quelque détail oublié? Le plan est bien choisi. C'est une promenade dans les rues de la ville et aux environs. L'écrivain parle des divers édifices, maisons, monuments qui se présentent; il cite le présent et rappelle le passé. Quelle ample moisson de faits et de connaissances on acquiert ainsi dans cette course! Y glane-t-on quelques erreurs? Peut-être. Et les érudits locaux se sont chargés d'y faire plus d'un erratum. Pour nous qui ne sommes point érudit, nous avons fait avec M. L. de R. une bonne promenade et fructueuse. Dire tout ce que nous avons appris serait impossible. Il y a là un nombre considérable de faits et de documents qu'apprécieront seuls ceux qui auront besoin d'y recourir. L'auteur s'est donné pour notre avantage une longue fatigue; il est juste de lui en être reconnaissant. Aussi en quittant sa main après notre course archéologique et historique, pouvons-nous de grand cœur lui crier: Merci!

GUERRIT.

*
* *

ARMORIAL DES EVÊQUES DE NANTES, par Stéphane de La Nicollière. In-8° avec planches héraldiques. — *Nantes, Charpentier, in-8°.*

Voici une publication qui s'adresse tout droit aux lecteurs de la *Revue d'Aunis, de Saintonge et du Poitou*, car il n'est aucune de ces provinces qui ne soit intéressée à l'histoire des évêques de Nantes. Il n'y a qu'à parcourir leur liste chronologique pour reconnaître tout d'abord plusieurs noms bien connus dans notre région, et dont quelques-uns y sont même encore représentés. Nous rencontrons, au XIIe siècle, l'évêque Itier, qu'on dit natif de Saintes et de noble race, et qui fut élu par le peuple et le clergé en 1142; — Maurice de Blason (1185), successivement évêque de Nantes et de Poitiers, issu de la maison de Mirebeau qu'on trouve mentionnée dans le *Dictionnaire historique* de M. Beauchet-Filleau; — Robert (1235), qui serait originaire de Saintonge; — Pierre du Chaffaut (1477), d'une famille sortie du pays nantais, mais qui se rattache au Poitou par la plupart de ses alliances; — Charles de Bourbon (1550), qui, en 1589, joua un rôle si éphémère sous le nom de Charles X, et qui, dès 1544, avait été placé sur le siége épiscopal de Saintes, pour passer, *six ans plus tard*, c'est-à-dire en la même année 1550, à l'archevêché de Rouen,

Hosted by Google

ce qui vient à l'appui de l'opinion de M. de La Nicollière, que ce prélat ne tint l'évêché de Nantes qu'en commande et qu'il n'y vint jamais ; — Pierre Mauclerc de La Muzanchère (1746), dont la famille habitait naguère le pays d'Aunis ; — Charles-Eutrope de La Laurencie (1784), né à Villeneuve-la-Comtesse, d'une ancienne famille d'Angoumois ; — enfin, Mgr Jaquemet, ancien chanoine théologal de La Rochelle.

Ces diverses circonstances locales et ces nombreuses attaches qui relient par la puissance des souvenirs nos provinces voisines, peuvent bien ajouter un attrait tout particulier au travail de M. de La Nicollière, mais elles sont loin d'en constituer le principal mérite. Cet écrivain, dans la première partie de son œuvre, qu'il a intitulée : *Considérations générales*, s'est montré savant archéologue et historien sérieux. Nous recommanderons particulièrement à l'attention du lecteur, les passages de cette introduction historique qui traitent de la sigillographie épiscopale, et la prennent à son origine pour la suivre dans ses différentes transformations.

L'auteur n'omet rien de ce qui se rattache aux divers attributs de l'épiscopat : la mitre, la crosse, le bâton pastoral qui l'a précédée, le chapeau vert des évêques servant de timbre à leurs armoiries, les houppes ou *floculi* qui l'accompagnent, le cordon d'or, le titre de *monseigneur* accordé aux prélats, leurs prérogatives en Bretagne sur les barons de cette province, leurs droits régaliens à une époque reculée dans le diocèse de Nantes, leur juridiction féodale, etc., tous ces détails sont abordés par M. de La Nicollière, étudiés à fond et présentés dans un exposé rapide et varié.

Un traité si complet ne pouvait passer sous silence le cérémonial de l'entrée des évêques de Nantes, et l'assistance des quatre barons. Cette haute redevance est en effet rapportée avec l'indication du rang respectif de chacun des barons : la première place, au sire du Pont-Château ; la seconde, au sire de Roys ; la troisième, au sire d'Ancenis ; et la quatrième, au sire de Châteaubriand.

Nous ne saurions pourtant adopter sans réserve l'opinion de l'auteur sur l'origine qu'il attribue à cet ancien usage. Suivant M. de La Nicollière, la mort du duc Jean II de Bretagne, tué par accident en 1302, au moment où dans une procession solennelle il tenait une des rênes du cheval du pape Clément V, aurait été le point de départ de l'assistance des quatre barons. Mais il nous semble que cette explication est par trop bretonne, et qu'elle serait admise plus facilement si les quatre barons ne se retrouvaient dans plusieurs autres diocèses de

Hosted by Google

France, ainsi que l'auteur le reconnaît du reste. Les quatre baronnies d'Angoumois, connues sous la désignation des deux monts et des deux roches, étaient : Montberon, Montmoreau, La Rochefoucauld et la Roche-Andri. En Saintonge, les quatre barons auraient été les sgrs de Mastas, de Tonnay-Charente (ou Tonnay-Boutonne !) de Taillebourg et de Barbezieux. Et soit dit en passant, ce ne serait pas une étude sans intérêt que l'historique des quatre barons dans chaque diocèse. Cette institution toute féodale nous présente un caractère trop général pour qu'il nous soit possible d'accepter sans examen la date et l'origine que lui assigne l'*Armorial des Evêques de Nantes* (1).

Ce sera du reste la seule réserve que nous nous permettrons à l'endroit de cette excellente chronologie. Chaque diocèse aura bientôt, nous l'espérons, l'armorial de ses évêques. Nous avions déjà l'*Armorial des Evêques d'Autun*, par M. de Fontenay, et celui des évêques des cinq diocèses formant aujourd'hui la circonscription du diocèse de Montpellier, par M. Fourtier; l'élan était donc donné depuis quelque temps. Mais si M. de La Nicollière n'a pas été le premier pionnier, on peut dire avec toute vérité que par les sentiers nouveaux qu'il a tracés dans cette mine historique, par les véritables progrès qu'il a introduits dans son exploration, il s'est acquis des droits incontestables à l'estime non-seulement des archéologues et des érudits, mais encore de tous ceux qui retiennent et cultivent le goût des études traditionnelles et provinciales. Nous souhaitons et prédisons à son livre un grand et légitime succès.

TH. DE B. A.

*
* *

PROMENADES AUTOUR DE MON JARDIN, CONFÉRENCES AUX DAMES DU MONDE, PAR MGR LANDRIOT, ARCHEVÊQUE DE REIMS (2).

Ces nouvelles conférences de Mgr Landriot ne sont pas moins attachantes ni moins instructives que celles qui ont paru sous le titre de la *Femme Forte*, la *Femme Pieuse*, dont l'éloge n'est plus à faire ; car on peut le dire à la louange de l'auteur et de son époque, bien peu d'ouvrages sortis d'une plume contemporaine ont joui et jouissent encore d'un égal succès.

(1) A Périgueux, ces quatre barons étaient : les sgrs de Bourdeille, de Gontaut-Biron, de Mareuil et de Beynac ; à Poitiers : les sires de Lusignan, de Parthenay, de Chatellerault et de Belleville.

(2) Paris, V. Palmé, éditeur, 1 vol. in-12.

Hosted by Google

Et cependant, il nous semble qu'il se dégage de ce nouveau livre un parfum qui nous rappelle ces fleurs auxquelles l'ingénieux écrivain emprunte de si charmantes comparaisons. Mais si pareil à l'abeille qui va butiner le miel, il se sert de ces frêles et passagères créations de la nature pour nous enseigner la vertu, il sait aussi au besoin emprunter aux échos de l'Océan, sa grande voix, pour peindre les orages qui viennent ravager nos cœurs.

Jardinier plein de sollicitude pour les frêles arbustes dont il se constitue le gardien, il surveille avec un soin jaloux leur croissance et leur développement, et indique dans des pages aussi bien pensées que bien dites, tout ce que leur culture délicate nécessite de soins et de minutieuses précautions.

La culture de l'âme! depuis longtemps déjà cette locution est usitée; mais, nul n'avait jusqu'à présent si bien démontré ce que ce pouvait être, n'en avait fait une aussi frappante application. *Les Promenades* de Mgr Landriot sont, que l'on nous permette l'expression, un Cours d'*Horticulture comparée*, qui nous fait toucher du doigt les rapports intimes qui existent entre les soins moraux que réclament notre intelligence, nos passions et nos cœurs pour être dirigées vers le bien, et ceux que nous donnons à ces plantes que nous élevons dans nos jardins pour la satisfaction de notre vue et de notre odorat.

Ecoutons le vénérable prélat nous raconter avec cette belle simplicité de langage qui est un des ornements de son style, les circonstances au milieu desquelles naquit cette heureuse inspiration.

« N'ayant point de jardin dans mon habitation épiscopale (1), et ne possédant plus le châlet dont je parlais dans *la Femme forte*, j'ai fait planter un petit coin de terre sur les bords de l'Océan, et là, dans une tranquille solitude, je vais me reposer des fatigues du cabinet... J'avouerai même que je trouve un vrai délassement et parfois un délicieux plaisir à m'y occuper de quelques travaux d'horticulture, à suivre avec un intérêt que je n'aurais pas soupçonné, les pas de mon jardinier industrieux, à contempler les soins assidus et les formes variées de sa culture intelligente.»

« Mais, tout à coup, ce spectacle m'offrit un charme particulier. A la lumière de cette harmonie mystérieuse qui unit les phénomènes du monde visible et ceux du monde invisible, il me sembla, par je ne sais quelle soudaine révélation, qu'en étudiant la vie des plantes et l'histoire de leur culture, c'était l'histoire de votre âme que j'étudiais. D'abord un peu surpris de cette idée, je me mis à la poursuivre comme on aime à se promener dans une série d'allées tournantes, et plus j'examinais les détails, plus j'étais frappé de la justesse de la comparaison. Alors je comprenais mieux certains

(1) A La Rochelle.

Hosted by Google

textes de l'Écriture; une fois sur la voie, je collationnai successivement les différents textes de l'Écriture Sainte qui pouvaient se rapporter à mon sujet, et j'arrivai à cette profonde conviction, que l'histoire de la culture d'un jardin était l'histoire de vos âmes. Cette idée, à mesure que je la creusais, me parut d'une fécondité merveilleuse : ses applications nombreuses et variées feront le sujet de ces nouvelles conférences.»

Cette idée déjà si féconde, Mgr Landriot a su la rendre plus attachante encore par les intéressants détails dans lesquels il est entré. Creusant cette pensée comme il vient de nous le dire, il l'a rendue sienne, et soit qu'il parle comme ministre de Dieu, soit qu'il scrute et explique les profondeurs de la psychologie, ou que fidèle à son point de départ il se pose en simple horticulteur, toujours sa diction pure et digne porte avec elle de précieux enseignements.

En terminant ces quelques réflexions que nous aurions pu prolonger longtemps encore si nous nous étions laissé aller à la pente naturelle, au charme de nos impressions, nous dirons du nouvel ouvrage de l'ancien évêque de La Rochelle, que c'est un bouquet d'adieu plein de parfums et de suaves odeurs qu'il adresse aux dames de la société de charité de son ancienne ville épiscopale, un nouveau et précieux fleuron que le vénérable prélat vient d'ajouter à sa couronne d'écrivain.

*
* *

Mélodies pastorales, par Thalès Bernard, 5e livraison.

Voilà huit pages in-8° de vers. Justification serrée sur trois colonnes de petit-texte par page. Quelle verve, dira-t-on. Eh bien! nous l'avouerons, nous avons lu, tout lu, non par devoir, comme critique, mais avec plaisir.

Dans ces mélodies, l'on trouve un peu de tout et elles n'ont guère de pastoral que le nom; le vers y est facile et la diction coulante, bien que parfois elle se ressente de précipitation et d'impatience. Il y a du sentiment dans nombre de petites pièces fugitives, du naturel dans le voyage en Normandie, les traductions ou imitations des poètes étrangers ne ressentent point la gêne. On trouve bien çà et là quelques pièces adressées aux nuages, aux désirs, aux souhaits, aux rêveries qui n'ont point grande portée. Mais c'est chose habituelle aux poètes que de se complaire dans ces idéalités, et avec eux il n'y faut pas regarder de trop près.

M. Thalès Bernard effleure et cultive tous les genres, et l'on retrouve dans son œuvre, bien qu'il nous paraisse plutôt disposé à faire l'école buissonnière qu'à suivre les sévères préceptes de l'auteur de

Hosted by Google

l'*Art poétique*, l'application des conseils de Boileau. Il passe du grave au doux, du plaisant au sévère, et l'on peut dire de lui comme du personnage dont parle le fabuliste : Diversité c'est sa devise.

*
* *

CONFÉRENCES POPULAIRES FAITES A L'ASILE IMPÉRIAL DE VINCENNES SOUS LE PATRONAGE DE S. M. L'IMPÉRATRICE. UN OUVRIER VOYAGEUR. RENÉ CAILLÉ, par J. Duval, etc., *(Paris, Hachette et Ce in-18, 25 c.)*.

Nous n'entrerons point dans les détails succincts donnés par M. Duval (1) sur la vie si bien remplie du premier explorateur de Tombouctou. Qui ne la connaît dans nos contrés de l'Ouest ?

Dans ce cadre si heureusement choisi eu égard à l'auditoire qui l'écoutait, l'éminent vice-président de la commission de la Société de Géographie a su faire découler à l'adresse de la population ouvrière du sein de laquelle Caillé était sorti, une foule de déductions morales et physiques aussi utiles que pratiques. Et par l'exemple de cet humble enfant du peuple que la ferme volonté de réussir avait seule soutenu jusqu'au bout de la tâche ardue qu'il s'était volontairement imposée, il montre : ce que peut l'énergie pour faire traverser les plus rudes épreuves, l'amour de la patrie qui fut le principal mobile de son entreprise. Il le leur fait considérer aussi modeste dans son triomphe qu'il avait été persévérant dans ses projets ; dévoué à sa famille dont le souvenir doublait son courage, et enfin le front couronné d'une auréole de gloire, car, dit-il en finissant : « Dans l'armée du travail et de la science comme dans l'autre, tout soldat porte dans sa giberne le bâton de maréchal et tout au moins la croix de chevalier. »

NATHAN.

(1) M. J. Duval est le directeur d'un journal dont le succès va croissant, l'*Economiste français*. Voici quelques-uns des articles qu'il a publiés dans ses derniers numéros :

Situation de l'Algérie, la famine arabe, par M. A. Warnier.— *Y a-t-il dépréciation du signe monétaire?* par MM. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, Relmau et Du Mesnil-Marigny. — *Les lois sur l'armée, la presse, la taxe du pain et la coopération*, par M. Jules Duval. — *Cours d'économie politique de M. Michel Chevalier*, par M. Chemin-Dupontès. — *Les progrès de l'instruction des femmes, en 1867*, par Mlle Pauline Beauchet.— *Lettres sur le Sénégal*, par M. Saint-Haurigot.— *Comptes-rendus bibliographiques*, par MM. J. Duval et Alp. Feillet.— Faits divers de l'économie politique hors de France, par M. Gluck, etc.

Abonnement : Paris, 10 fr., départements et Algérie, 12 fr. : rue de Richelieu, 106.

Hosted by Google

CHRONIQUE

—

Un grand nom poitevin vient de s'éteindre, car nous avons tout lieu de croire que M. le marquis d'Aloigny de Rochefort, lieutenant-colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, mort à Abbeville, le 14 janvier 1868, était le dernier représentant de cette ancienne et illustre famille.

M. le marquis de Rochefort, que le Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou dit avoir été tué en 1807, était fils de Charles-François d'Aloigny, marquis de Rochefort, et de Mlle Chastenet de La Brunetière, son épouse. Sorti de l'école de Fontainebleau, il fit presque toutes les guerres de l'Empire et servit principalement à l'armée d'Espagne, en qualité de capitaine aux cuirassiers de la garde. Retourné en Espagne lors de la guerre de 1823 avec le 3e régiment de chasseurs à cheval (des chasseurs des Ardennes) dans lequel il servait en qualité de chef d'escadron, il se distingua à l'affaire du 3 septembre qui précéda l'ouverture de la tranchée devant Pampelune, et le 8 octobre au combat de cavalerie de Tramaced. Il entra ensuite comme chef d'escadron aux hussards de la garde royale et donna sa démission en 1830.

*
* *

Un dernier souvenir à M. Emile Labretonnière auquel, le 2 février dernier, ses amis disaient à La Rochelle un dernier adieu. Malgré ses 73 ans, il était encore poète aimable et plein de verve, mais chose singulière, la robe d'avocat semblait paralyser ses moyens et jamais il n'osa tenter les périls de l'audience.

*
* *

Nous ne pouvons, dans cette funèbre *Revue*, oublier le nom de M. Pougnet, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil

Hosted by Google

général des Deux-Sèvres et du Conseil municipal de Niort et notaire dans cette ville. Il a mérité cette honorable distinction.

*
* *

Ce tracé du chemin de fer d'Angoulême à Limoges par la vallée de la Vienne, qui a donné lieu à M. Babaud-Laribière d'écrire une brochure dont il a été rendu compte en son temps, ce tracé est définitivement acquis aux populations dont ce publiciste défendait si bien les intérêts. Nous en sommes heureux et pour elles et pour lui.

*
* *

La commission chargée d'étudier à La Rochelle, l'emplacement qui conviendrait le mieux pour la statue que cette ville se propose d'élever à l'amiral Duperré, a choisi la place-squarre qui s'étend devant le marégraphe.

*
* *

La ville de Fontenay donne un noble exemple ; répudiant cet esprit étroit et mesquin qui ne voit que le bien-être du présent sans se préoccuper du passé, qui laisse dans des greniers poudreux à la merci des vers, de la dent des rats, ou ce qui est pis encore, de la main rapace du premier venu, les titres qui révèlent la splendeur passée, la joie, la douleur, les périls et les triomphes de leurs aïeux, elle a, sur la proposition de l'un des membres de son Conseil municipal, décidé que pour remplir les vides que la disparition de presque tous ses titres a causés dans les archives de la cité, des recherches seraient faites et que si l'on ne pouvait obtenir les originaux, des copies fidèles seraient exécutées de toutes les pièces qui pouvaient l'intéresser. Déjà l'on compte par centaines les transcriptions de documents précieux, et nous devons signaler ici le nom de M. Bitton comme ayant prêté son intelligent concours au conseiller municipal chargé de ce difficile travail. — Une question : Ce conseiller municipal ne serait-il point M. B. Fillon ?

Deux années encore sont, dit-on, nécessaires pour mener cette œuvre vraiment patriotique à bonne fin. Nous osons croire que le Conseil tiendra à honneur de continuer cette œuvre ; il compte dans son sein des hommes de trop de valeur pour qu'il n'en soit pas ainsi.

*
* *

Le 25 janvier dernier a eu lieu l'ouverture des Conférences des avo-

Hosted by Google

cats stagiaires du barreau de Poitiers sous la présidence de M. Ernoul, bâtonnier de l'ordre.

Nous voudrions pouvoir rendre le charme sous lequel il a tenu ses auditeurs pendant les quelques instants qu'a duré son discours.

Après avoir témoigné, en termes aussi modestes que bien sentis, sa reconnaissance pour la dignité dont ses confrères l'ont revêtu et combien il avait en honneur cette profession d'avocat à laquelle il avait consacré sa vie. Il continue :

« J'essaierai de dire pourquoi et combien je m'estime heureux de lui être demeuré fidèle.

« La vie de l'avocat se résume ainsi pour moi: le travail, la parole, le caractère. Le travail qui conquiert la vérité, la parole publique qui communique la vérité conquise, le caractère qui affirme, qui défend la vérité contre toute attaque, et qui ne permet pas que nos mains laissent échapper, quand elles l'ont reçu, le dépôt sacré du juste et du vrai. »

Puis par des conseils tirés de sa propre expérience il guide les premiers pas du jeune Barreau dans cette étude si difficile de l'art de bien dire, lui montre les écueils contre lesquels viendront inévitablement échouer ceux auxquels une facilité trompeuse fera négliger l'étude, qui est la seule base sur laquelle puisse se fonder un succès durable, la véritable préparation de laquelle découle cette heureuse alliance de la science du cabinet et de l'éloquence à la barre.

« La parole improvisée, dit-il, voilà vraiment l'homme, » oui, mais pour que l'homme soit assez maître de lui-même pour guider son imagination, la réduire à la servir au lieu d'en devenir l'esclave, pour que le stagiaire soit à la hauteur du but qu'il veut atteindre, qu'il soit digne de ce titre d'avocat qu'il ambitionne, il faut

« Qu'il ouvre les livres, qu'il descende dans le cœur humain, plus difficile à déchiffrer! Qu'il parcoure tous les sentiers et scrute toutes les voies! Quand viendra l'heure de la préparation spéciale, chaque connaissance trouvera sa place, chaque recherche, croyez-le, sa récompense. La flamme ne jaillit sous le choc que des corps qui la contenaient; les idées ne se créent point, elles se retrouvent, et qu'il s'agisse d'appliquer un texte, d'établir un fait ou de sauver un innocent, il faut puiser au trésor conquis par l'étude, et c'est le passé qui verse au présent ses économies et ses richesses. »

Et pour arriver à cette facilité d'élocution que nous envions souvent vainement, oh! que de travail et quel travail! Il ne s'agit pas seulement de s'exercer à la parole, il faut encore s'adonner à écrire.

« L'orateur condamné à écrire ! Hier la pensée trouvait des ailes: aujour-

Hosted by Google

d'hui elle marche avec lenteur, maudissant l'outil tardif, regrettant son allure vagabonde et sa liberté vendue au prix pourtant magnifique de la perfection et de la durée.

« Qui n'a ressenti cette impression n'a jamais improvisé. J'ajoute qu'elle doit être combattue, si l'on veut éviter les piéges d'une facilité trompeuse. Pour passer à égale distance de la sécheresse et de la vulgarité, il est nécessaire d'avoir beaucoup lu, beaucoup entendu, beaucoup amassé, mieux encore beaucoup réfléchi. Il est enfin nécessaire d'avoir beaucoup écrit pour donner à l'esprit des règles, une mesure et les fortes habitudes d'une discipline indispensable. L'improvisation paraît à l'esprit inattentif une puissance capricieuse et frivole; elle est réellement une maîtresse exigeante et dure qui réclame des sacrifices austères, et n'accorde ses faveurs qu'à des courtisans obstinés. »

Citons encore le tableau de la noble profession qu'il exerce avec tant de dignité.

« Chez nous, pas d'honneurs, mais pas d'étiquette. Pas de protection, pas de rangs, pas de faveurs: ni chefs, ni consignes, et chacun se taillant, dans la liberté de ses choix, un vêtement à sa mesure, Nous ne commandons point, mais nous n'obéissons pas. Le travail est excessif, toujours volontaire. Dépendre de ces nobles choses que l'on nomme le devoir, le travail, la loi, le respect de ses représentants, l'assistance des humbles et des faibles, voilà notre honneur et notre serment; mais nous avons ajouté dans les intimités de nos consciences résolues que notre libre ministère ne subirait les ordres d'aucun homme, gouvernement ou parti, et n'accepterait jamais des chaînes, fussent-elles les chaînes dorées de la popularité. »

Et avant de terminer en donnant un dernier souvenir au regrettable M. Grellaud, qui fut successivement son professeur, son guide et son ami, il adresse à la jeunesse studieuse, qui se pressait autour de lui, ce dernier conseil :

« Aimez notre belle profession, ne l'abandonnez point pour des tâches moins rudes, pour des situations plus élevées, et si vos destinées vous entraînaient ailleurs, n'oubliez pas qu'elle fut toujours le meilleur des apprentissages, l'asile de toute conviction sincère, le dernier refuge des disgrâces virilement supportées. »

Après cette allocution, M. Dufour-d'Astafort a traité avec une érudition et un talent auquel tout le monde a rendu hommage, la belle et intéressante question *du droit de défense*, et M. Charles Giraud a prononcé l'oraison funèbre de MM. Grellaud, ancien bâtonnier de l'ordre, Jolly, Jacquelin et Girault, membre du barreau de Poitiers, décédés dans le cours de l'année.

Hosted by Google

M. le bâtonnier a clos la séance en faisant connaître que le conseil de l'ordre avait désigné pour les fonctions de secrétaires de la conférence, MM. Charles Giraud, Dufour-d'Astafort, Rousset et Pecollet.

*
* *

Au nombre des cercueils que les fouilles qui s'exécutent dans l'ancien cimetière de Vouvant ont mis à découvert, il en est un surtout qui mérite une mention particulière, tant par suite de la forme de son couvercle à toit aigu, qui dénote le XIe siècle, qu'en raison de l'inscription gravée sur les deux faces d'une lame de plomb, longue de 0,13 et large de 0,04 centimètres, qui était placée sous la nuque du cadavre qu'elle renfermait, cette inscription est ainsi conçue :

† K- IVLI. OЬIIT
GIRARDVS. BONE.
MEMORIE
CLERICVS †

La forme des lettres vient corroborer l'indication donnée par le tombeau, et fait remonter cette sépulture à la première moitié du XIe siècle.

Au-dessus de l'épaule droite du cadavre se voyait une fiole de verre jaunâtre, au col court et dont la panse était ornée de filets étirés en festons.

D'autres sépultures ont également attiré l'attention, et nous ne doutons pas que l'habile archéologue fontenaisien, M. B. Fillon ne nous donne un jour quelque notice sur l'importance des découvertes que l'on espère.

*
* *

Dans une de nos précédentes chroniques nous annoncions que la ville de Paris avait chargé M. Oct. de Rochebrune de reproduire la vue d'ensemble de l'hôtel Carnavalet, au moyen de l'une de ces eaux-fortes qu'il réussit avec tant de bonheur. L'hôtel Carnavalet que la ville de Paris fait restaurer avec soin pour le transformer en musée municipal, a eu l'heureuse chance d'être visité par une Commission d'archéologues, et celui d'avoir eu pour rapporteur de cette visite à la Société des antiquaires de France, M. Anatole dē Montaiglon.

Nous regrettons que la longueur du travail de M. de Montaiglon ne nous permette pas de le citer ici tout entier, et de ne pouvoir en

Hosted by Google

donner qu'une pâle analyse, mais nous en extrayons quelques notes qui intéresseront vivement ceux surtout qui collectionnent les eaux fortes de M. de Rochebrune et qui pourront se procurer sa planche de l'hôtel Carnavalet.

Après avoir donné la liste de ses anciens propriétaires, avoir relaté les modifications importantes que l'un d'eux, M. D'Argouges, apporta avec le concours de l'architecte Mansard, dans son aménagement, il se livre avec un soin minutieux à la reconnaissance et à la description des sculptures qui décorent cet édifice, dont il croit pouvoir attribuer les plans plutôt à Pierre Lescot qu'à Jean Bullant. L'habile rapporteur distingue avec une sagacité infinie l'œuvre première de celles qui sont venues s'y ajouter successivement par suite des capricieuses exigences de ses divers assesseurs; ici il reconnaît le ciseau de Germain Pilon; là il vous fait admirer le fini des œuvres dues à Jean Goujon, les différences qui déparent celles dues à son école, et les essais grossiers que quelques sculpteurs plus modernes n'ont pas craint de placer près de ces chefs-d'œuvre comme pour leur servir de repoussoir. Il vous promène avec lui de la porte aux façades extérieures de la cour, et vous pouvez admirer de confiance, car son goût est sûr et éprouvé; un fait que signale à plusieurs reprises M. de Montaiglon, et que nous nous permettrons de proposer pour exemple à nos architectes modernes, c'est le soin intelligent et pieux avec lequel Mansard, dans ses remaniements, s'est toujours tenu autant qu'il l'a pu, au sentiment de l'œuvre première, il s'était donné non la tâche de refaire, mais seulement de compléter. Combien de nos monuments n'ont-ils pas à regretter d'avoir été livrés sans défense aux mains par trop habiles de quelques-uns de ces successeurs.

*
* *

Une quantité considérable de monnaies étrangères, presque toutes Espagnoles, en or, et du XVIe siècle, a été trouvée aux environs de la Ferrière, arrondissement de Napoléon-Vendée.

Ce trésor, dont on porte la valeur à 30,000 fr. environ, provient sans doute de quelque ligueur qui chargé de transmettre ce subside, au duc de Mercœur peut-être, et surpris par les partisans du roi l'aura enfoui, et que la mort aura frappé avant qu'il n'ait eu le temps d'en révéler l'existence.

Ce qui donne tout lieu de croire à la vérité de cette supposition, c'est que la date d'aucune des pièces qui ont ainsi été inopinément découvertes n'est postérieure à 1571.

Hosted by Google

*
* *

Faisons maintenant notre cueillette.

Et d'abord *Le Luçonnais* :

Un beau portrait de Nicolas Colbert, évêque de Luçon, peint par Claude Lefebvre, l'un des meilleurs élèves de Le Brun, a été vendu, ces jours derniers, à Paris. On sait que Cl. Lefebvre a habité quelque temps Luçon, où il avait pris femme.

*
* *

L'*Indicateur de Fontenay* nous fournit cette nouvelle :

En enlevant les nombreuses couches de badigeon accumulées sur le manteau de cheminée d'une vieille maison du XVIe siècle, située au faubourg du Puy-Saint-Martin de Fontenay, on a mis à découvert un écusson, sculpté dans la pierre et soutenu par trois petits personnages. Au-dessus se développe une banderolle portant ces mots : DAME. MARIE. IAMOVNEAV. ANFANTA. DE. TROY. ANFANS. LE 29e IOVR. DE. MARS. 1591. Les noms de *Marguerite* et de *Suzanne*, donnés sans doute à deux des nouveaux-nés, sont inscrits sur le cartouche qui sert d'entourage à l'écusson, au centre duquel est posé un petit animal ressemblant à un *tétard*.

Marie Jamonneau, ou Jamouneau, comme on prononçait alors, était fille d'Antoine Jamonneau, marchand, et d'Anne Rapin, sœur du poète Nicolas Rapin. Elle était femme d'un autre marchand de Fontenay, nommé Jacques Vayron, et pendant les dix années qui suivirent cette triple couche, son début dans la carrière de la maternité, elle donna à peu près régulièrement le jour, tous les douze mois, à un nouvel héritier.

Cette fécondité de Madame Vayron, née Jamonneau, nous rappelle celle de la femme d'André Tiraqueau, l'illustre jurisconsulte, son compatriote, monumentée dans les vers suivants :

Tiraqueau, fécond à produire,
A mis au monde trente fils ;
Tiraqueau, fécond à bien dire,
A fait pareil nombre d'écrits ;
S'il n'eût pas noyé dans les eaux (1)
Une semence si féconde,
Il eût enfin rempli le monde
De livres et de Tiraqueaux.

(1) Cela veut dire que Tiraqueau ne buvait que de l'eau, selon l'opinion de quelques-uns de ses biographes, tandis que l'on pourrait penser, en prenant ce vers à la lettre, qu'il s'était noyé. Relativement au nombre des enfants de Tiraqueau l'on n'en connaît que neuf, croyons-nous, c'est déjà un nombre assez rond; mais de neuf à trente! ..... licence poétique sans doute.

Hosted by Google

*
* *

Et celle-ci :

Au nombre des inscriptions de l'époque romaine, exhumées dernièrement des fondations de la vieille enceinte fortifiée de Bordeaux, il s'en trouve une sur laquelle on lit le nom gaulois de *Verpant*, inscrit également sur celle-ci, de la fin du IIIe siècle, déterrée, il y a quelques années, au Langon (Vendée) :

VERPANT.
ROMVLVS. L.

Une longue palmette, placée au commencement de la première ligne, l'a fait supposer chrétienne. Quelques inductions intéressantes ont ressorti peut-être de cette double découverte. Quant au nom de *Verpant* en lui-même, il n'est pas impossible d'en déterminer le sens ; car il se compose de deux mots celtiques *ver* et *pant*, dont le premier se retrouve, par exemple, dans *Vergobret*, qui est la qualification donnée, sur les monnaies autonomes de Lisieux, à certains magistrats, et le second dans *Panteuil*, nom d'un vieux point habité de nos contrées.

*
* *

Et enfin cette chanson qui, pour n'être pas des plus modernes, n'en sera pas moins bien accueillie par les philologues. Elle a déjà été publiée par M. J. Bujeaud, *Chants et Chansons populaires des provinces de l'Ouest* (t. II, p. 333), mais les variantes étant assez importantes, nous avons cru devoir la reproduire ici.

LE CONSCRIT POITEVIN.

O vinguit in ordre do rae,
Pre marchaer à la guiarre :
Ma, qui ne savas poit tchio métaé,
O ne m'avenait jà guiare ;
Fallit laisser sez agueillons,
Sez bufs, ses choux et ses seillons.

Gle me mettirant sus le dos
Cueme ine graond' gibecière,
Et de la graine de navios
Dedaons men écritère,
Ine graond' broche à man couté,
Sus men épale in bois precé.

I m'apprechis auprès do fu,
Pr' égraboiller la vraise.

Hosted by Google

O sautit dos bretons de fu
Dedaons mez esquifaires :
O semblait mille diablotons
Qu'étiant à l'entour de mes fonds.

Ol y en avait sus dos chivaux,
Qui fasiant baé lus maîtres !
Gl' aviant dos plumes de jaux
A l'entour de lus têtes;
Et pis, pre dare lus talons,
Biacot de pointes d'agueillons.

Gle me mirant en factian
De cantre ine citadelle;
Tchiés qui ne saviant poit man naom,
M'appeliant sentinelle.
O ne passait poit in chat,
Sans qui criisse : « Qui va lat? »

Gle cogniant sus dos boissias,
Avecque dos baguiettes :
O ressembliait à tchiés fusias
Qu'avait ma mie Jeaonnette;
Gle fasiant in brit si fort,
Qui me creyais déjà mort.

I m'en augis baé loing d'iqui,
Jusqu'au bout de la terre,
Tos les mondes de tchio pays
S'appeliant militaires.
O me fallit, pre malheu,
Chaonger man naom pre le leu.

Gle m'em'nirant dan in graond chaomp,
Qu' gl' appeliant chaomp de bataille;
Jamais n'avas vu taont de geons
Autour de mez ourailles.
Gle bauliant comme dos loups
Qu'on arait tirés pre la quoue.

Gl' étiant tretos ben animaés,
Gl' aviant l'air en coulère;
Lus bataons jetiant de la fumaé,
Qui covrait tote la terre;
Gle fasiant in si grand brit,
Qu'i en étais tot étordi.

Hosted by Google

I entondis queuqu' chous' qui siffliait
Autour de mez ourailles ;
Vite i trechis daons man bounet,
Creyant quo l'était le diable.
I jetis dare man fusi,
La paour me prit, i m'enfouiis.

Quond gle me revirant cheux nous,
Dedaons tchiel équipage,
Gle dicirant que j'étais fou
D'amener tot tchio vagage :
« C'est, ma mère, qui seis soudart,
I ai sauvé ma vie à l'hazart. »

*
* *

Nous lisons dans les *Tablettes des Deux-Charentes :*

Le duc d'Aumale vient d'acheter 20,000 fr. le tableau de notre compatriote M. Eugène Fromentin, la *Chasse au Héron en Algérie*, à la vente de la collection du comte d'Aquila.

*
* *

Nous remercierions bien volontiers l'*Impartial de la Charente-Inférieure* des lignes obligeantes qu'il a bien voulu nous consacrer dans son numéro du 27 février dernier, mais nous craignons l'application de l'adage : *Entre barbiers, on se rase.* Il y a tant et de si méchantes langues ici-bas.

*
* *

Mme Sezzi vient de donner plusieurs séances à Poitiers. *Les Femmes et le Mariage*, *l'Art dramatique*, *l'Esprit des bêtes*, etc., ont été traités avec une grande hauteur de vue, un incontestable talent d'élocution. Mme Sezzi possède tout ce que l'on demande à l'orateur, *le trait* lui est familier et elle sait en faire usage avec un charmant à-propos. Dans sa conférence sur *les Femmes et le Mariage*, qui, il faut le dire, a été un acte d'accusation virulent mais bien mérité de notre état social, elle a su se tenir à l'écart de ces lieux communs de vaudeville, stéréotypés dans cette phrase si connue : *Il faut des époux assortis en ménage.* Ses sorties contre les célibataires ont obtenu un légitime succès, qu'en

Hosted by Google

sera-t-il demain ? Mme Sezzi est à Bordeaux en ce moment pour poursuivre sa croisade. Nous lui souhaitons partout les applaudissements qui l'ont accueillie à Poitiers et qu'elle mérite si bien.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, dans sa dernière séance a, conformément au réglement, renouvelé son bureau. Ont été élus :

Président : M. J. Dufaure, avocat, membre de l'Académie française; vice-président : M. Louis Audiat, bibliothécaire ; trésorier, M. Marc-Arnauld, banquier ; secrétaire-archiviste, M. Gaston Laverny, avocat.

*
* *

La livraison de novembre 1867 de la *Revue des Sociétés savantes* contient un rapport de M. l'abbé F. Baudry, curé du Bernard, sur les fouilles qu'il a fait exécuter dans les VIIe et VIIIe puits de la colline de Troussepoil, nous avons entretenu déjà à plusieurs fois nos lecteurs des magnifiques résultats obtenus par le persévérant antiquaire. — Nous n'y reviendrons pas, nous contentant de relater les dernières lignes de cet écrit.

« Le huitième puits accuse autant et plus que les autres, les usages *Gallo-Romains* proprement dits pour les ustensiles et pour les armes. C'est de plus, pour les funérailles « l'accouplement des rites funéraires usités chez les deux peuples » comme l'a dit si bien M. J. Quicherat dans le rapport qu'il a fait au Comité impérial sur l'*Etat de la question des puits funéraires*. »

« Quant à l'époque des divers enfouissements dans les fosses sépulcrales de Troussepoil, ils appartiennent tous au IIe ou à la première moitié du IIIe siècle ; je ne puis sortir de là. »

*
* *

La Société d'agriculture de Poitiers, dans sa séance du mardi 4 février, a procédé, par suite de la démission de M. Gaillard, son président, à une nouvelle élection.

Hosted by Google

Ont été nommés :

Président : M. Trouessart, professeur à la faculté des sciences, vice-président de la Société.

Vice-président : M. Brossard, professeur à l'Ecole de médecine de Poitiers.

*
* *

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes du département, pour le concours de 1867, aura lieu cette année à la Sorbonne, le 18 avril prochain, à la suite de lectures publiques qui commenceront le 14.

Nous ne doutons pas que nos Sociétés archéologiques et nos savants de l'Ouest ne figurent dignement dans cette solennité scientifique. Nous consacrerons un compte-rendu spécial à leurs travaux, et publierons le nom des lauréats.

*
* *

La Société des antiquaires de l'Ouest a tenu le 5 janvier dernier sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Lecointre-Dupont, vice-président.

M. Ménard, secrétaire, a fait avec sa sagacité habituelle le compte-rendu des travaux de la docte compagnie. Nous allons en donner une rapide analyse.

Après avoir énoncé les regrets qu'ont éprouvé ses confrères, tant de l'éloignement de M. Beaussire, professeur de littérature étrangère à la faculté de Poitiers, et président de la Société, que de la mort des membres titulaires et correspondants qu'elle a perdus, avoir donné les noms des savants qui sont venus combler ces vides, il est passé au long et intéressant détail des divers travaux des membres de la Société.

Note de M. A. Albrier, de Dijon, sur les familles poitevines dont des membres ont siégé aux états de Bourgogne, annotée par M. Beauchet-Filleau.

Description et appréciation, par M. l'abbé Auber, de trois tableaux dus à divers maîtres existants à Dijon, Niort et Alençon, représentant saint Bernard, réconciliant, en 1135, Guillaume, duc d'Aquitaine, avec Adalelmus, évêque de Poitiers.

Rapports par M. de Clisson, sur le *Dictionnaire topographique de la Nièvre ;* de M. Arsène Lecointre-Dupont, sur les *Répertoires archéologiques* du Tarn et du Morbihan ; de M. Beaussire, sur les tomes VIII

Hosted by Google

et IX du *Bulletin de la Commission historique du Nord*; de M. de Longuemar, sur deux ouvrages de M. Paul Durand, de Chartres; de M. Lecointre-Dupont père, sur les travaux des Commissions royales d'arts et d'archéologie de Belgique; de M. de Gennes, sur divers ouvrages de M. Jourdan; de M. Ménard, sur divers points d'histoire et d'archéologie, et quelques écrits; nous devons mentionner encore la notice de M. Duval, bibliothécaire de la ville de Niort, sur l'application de la philologie à la géographie historique du Bas-Poitou; l'inscription du Poitevin L. Lentulius Censorinus, trouvée à Lyon, signalée par M. Beauchet-Filleau; les notes diverses présentées par M. de Longuemar, sur plusieurs points d'archéologie, dolmens, souterrains, etc.; celle adressée par M. Goudon de La Lande, et rendant compte du résultat des fouilles exécutées dans l'ancien cimetière d'Antigny (Vienne), où la découverte d'une colonne milliaire d'Antonin, et les réflexions et discussions provoquées par cette découverte sont venues confirmer l'opinion précédemment émise par MM. de Longuemar et Ménard, au sujet de la lieue gauloise usitée sur les voies romaines de nos contrées, et à ce propos, ce dernier rappelle qu'il ressort des savants travaux de M. Aurès, ingénieur en chef du département du Gard, que cette lieue gauloise procédait du pied gaulois, qui était lui le type exact de l'ancien *pied du roi* dont aucuns ne faisaient remonter l'origine qu'à Charlemagne.

Mais outre ces travaux accomplis, et dont nos revues mensuelles avaient déjà donné les titres, les membres de la Société préparent pour l'avenir une ample moisson : ainsi, M. Imbert, l'historien des vicomtes de Thouars, va publier un mémoire curieux de Marie de la Tour-d'Auvergne, épouse de Henry de la Trémoille; M. de Longuemar continue fructueusement ses recherches sur l'épigraphie du Haut-Poitou. M. l'abbé Lalanne prépare, en s'aidant des travaux de ses devanciers, un Glossaire du patois poitevin; M. Beauchet-Filleau, un catalogue général des inscriptions de notre province; M. de Fleury termine le catalogue descriptif des manuscrits que possède la bibliothèque de Poitiers, etc., etc.

Les collections de la Société se sont grandement enrichies dans le cours de cette année, notamment la partie anté-historique, grâce aux fouilles que la Compagnie a fait exécuter, sous l'intelligente conduite de M. de Longuemar, dans les grottes du Chaffau.

Dans le courant de cette même année elle a, outre son *Bulletin trimestriel*, publiée le XXXIe volume de ses *Mémoires*, dont nous avons précédemment rendu compte.

Hosted by Google

Si nous voulions maintenant parler de l'action morale exercée par la Société, du concours que ses membres ont prêté pour l'avancement de la science, la conservation ou la restauration des monuments, les récompenses si bien méritées qui sont venues trouver quelques-uns d'entre eux, etc., etc., nous en aurions encore bien long à dire. Terminons donc cet exposé de ses travaux, par le vœu bien senti que nous formons, pour que toutes celles de nos contrées marchent sur ses traces.

*
* *

Annales de la Société d'horticulture et d'Arboriculture des Deux-Sèvres, 15e année, 2e semestre de 1867.

Nous n'avons pour ainsi dire rien à relever dans les trop succincts procès-verbaux des séances tenues par cette Société, depuis le 14 juillet jusqu'au 13 décembre 1867 ; non que pour le propriétaire jaloux du soin de ses jardins il n'y ait un grand intérêt à les méditer, mais par leur nature et leur peu d'étendue même ils échappent à l'analyse.

Il est cependant certains détails qui se renouvellent assez fréquemment, et qui, si nous étions friands, ce qu'à Dieu ne plaise, nous auraient fait venir l'eau à la bouche, ce sont ceux dans lesquels MM. les secrétaires entrent avec une certaine complaisance sur les beaux fruits : poires, pommes, pêches, prunes, raisins, etc., qui à presque toutes les séances sont déposés sur le bureau, et que dégustent avec une si religieuse attention les membres de la Société. Charmant moyen de suppléer aux jetons de présence et d'atténuer la chaleur de la température..... ou d'une discussion trop animée.

A la suite sont deux notices dues à la plume de MM. G. Laurence : 1° Sur le cours d'arboriculture, de M. Dubreuil; 2° sur la plantation des arbres fruitiers en lignes obliques et en lignes verticales, intéressantes études de nature à redresser bien des préjugés ; puis des extraits de *la Belgique horticole sur le cèdre de l'Atlas*, de *la Revue de l'horticulture* au sujet de la taille longue et taille courte, taille hâtive et taille tardive des arbres fruitiers, du *Bulletin de la Société d'horticulture de Picardie* sur la culture des camélias, azalées et rhododendrons, etc.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

ALMANACH de l'agriculteur de l'Ouest, contenant les foires et marchés de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Vendée, etc. In-12, 48 p., *Rochefort*, *imp. Thèze*, *lib. Pohu*. 10 c.

ALMANACH des postes du département de la Vienne, pour l'année bissextile 1868. In-18, 35 pages, *Rennes*, *imp. Oberthur et fils*.

BONNAL (De). Humbles remontrances. In-8°, 176 pages, *Poitiers*, *imp. Bernard*.

BOUHIER DE L'ÉCLUSE. Les Matérialistes et les libres-penseurs. Lettre à M. Jules Favre. In-8°, 11 p., *Paris*, *imp. Donnaud*, *lib. Albanel*.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4me trimestre 1867. *Poitiers*, *Dupré*, br. in-8°. 75 c.

CARILLON (Le) de Saint-Jacques de Châtellerault; comptes-rendus de cette fête, poésies diverses, discours de Mgr Mermillod, historique du carillon; inscriptions des cloches et noms de leurs parrains et marraines. *Châtellerault*, *Blanchard*, *1867*, in-8°, 86 p. 1 fr.

CHERGÉ (Ch. de). Le Guide du voyageur à Poitiers et aux environs; 2me éd. complètement refondue et ornée de 30 nouvelles gravures avec un plan détaillé de la ville. In-12, 368 p., *Poitiers*, *imp. Dupré*, *lib. Létang*.

COQUILLE (J.-B.-V.) Politique chrétienne. *Poitiers*, *Oudin*, *1868*, un vol. in-8° br.

DESPREZ aîné. Calendrier d'horticulture florale, dédié à M. de Meschinet, président de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres. *Niort*, *Desprez*, in-16.

ESCHASSERIAUX (Baron). Réponse aux lettres de M. le marquis de Dampierre sur le système de MM. Petit et Robert. *Saintes*, *Mme Amaudry*, *1867*, br. in-8°. 1 fr.

FILLON (Bin). Le Langon, le Velluire et le Poiré. (Vendée), *Fontenay-le-comte*, *Robuchon*, in-8° de 45 p.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

FILLON (Bin). Noms des habitants de Fontenay-le-Comte, inscrits au rôle de la contribution patriotique, dressé en vertu du décret de l'Assemblée nationale des 6 et 9 octobre 1789. In-8°, 40 p., *Fontenay-le-Comte, imp. et lib. Robuchon.* 2 fr.

LASTIC-SAINT-JAL (A. de). Généalogie historique de la maison de Lastic. *Poitiers, Oudin, 1868*, un vol. grand in-8° br.

MÉNARD. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1867, lu à la séance publique du 5 janvier 1868. *Poitiers, Dupré*, in-12, 20 p.

MÉNOLOGE de la compagnie de Jésus. Assistance de Portugal, janvier-février. *Poitiers, Oudin, 1868*, un vol. in-4°.

NICOLLIÈRE (Stéphane de la). Armorial des évêques de Nantes. *Nantes, Charpentier, 1868*, in-8° de 116 p., gravures.

ORDO divini officii recitandi et missæ celebrandæ ad usum diœcesis Nannetensis, pro anno bissextili 1868. In-12, LX-180 p. *Nantes, imp. Ve Mellinet.*

ORDO-CALENDRIER du diocèse de Poitiers, année 1868. In-32, 32 p., *Poitiers, imp. et lib. Oudin.* 10 c.

PRIEUR (Clément). Etude économique sur l'octroi au point de vue de sa suppression. *Angoulême, Nadaud, 1868*, br. in-8°. 1 fr.

QUIN. Quelques réflexions sur l'avenir de l'agriculture et des principales races d'animaux domestiques. *Poitiers, Girardin*, br. in-8°.

RENCOGNE (G. Babinet de). Les confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. *Paris, Dumoulin, 1868*, br. in-8°.

ROMIEUX (Gaston). Fables et poésies nouvelles. *La Rochelle, Siret, 1868*, un vol. in-8° br.

SÉNÉMAUD. Mes souhaits de bonne année à 1868. In-8°, 15 p., *Poitiers, imp. Oudin.*

—

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

CONFÉRENCES

DE

L'ACADÉMIE DE POITIERS

—

L'année dernière nous avons été assez heureux pour offrir à nos lecteurs une nombreuse collection de conférences, et telle que peu d'académies ont pu en présenter; en 1868 par suite de circonstances qu'il nous est impossible d'expliquer, nous n'avons eu aucune séance à Angoulême, aucune à La Rochelle, aucune à Saint-Jean-d'Angély, une seule à Niort, celle où M. Lemonnier, ancien élève de l'école normale, et professeur de physique au lycée Fontanes a exposé les conditions de l'éclairage par les huiles minérales; leurs dangers et les moyens à employer pour en préserver.

Pendant près de deux heures le jeune et savant professeur a tenu sous le charme de sa parole un public nombreux, aux premiers rangs duquel les dames de Niort et les autorités municipales et universitaires avaient tenu à honneur de se placer. Plus hardi que ses prédécesseurs M. Lemonnier avait rejeté loin de lui l'idée de *lire* sa conférence, et le succès a complètement couronné sa tentative. Sa diction pure, ses explications lucides ont vivement intéressé un public qui pouvait avec juste raison craindre l'aridité du sujet choisi; pas ou peu d'expressions scientifiques, des définitions très-simples appuyées sur des expériences parfaitement réussies, telles sont les conditions dans lesquelles s'est tenu M. Lemonnier et qui ont fait une soirée charmante de cette séance du 4 avril 1868.

Nous n'essaierons pas de reproduire au complet cette brillante improvisation, nous aurions trop à faire et nous nous sentons trop au-dessous de cette tâche : mais nous nous efforcerons de reproduire les

Hosted by Google

passages les plus saillants de cette séance en expliquant le plus clairement possible les passages trop techniques ou qui rentrent dans un ordre de faits plus généralement connu.

Mesdames, Messieurs,

Le titre de la conférence que je vais avoir l'honneur de faire aujourd'hui devant vous, vous indique avant tout un sujet technique et pratique; je ne viens pas vous exposer ici quelqu'une des grandes théories de la science moderne, je ne viens pas vous apporter le résultat de nombreuses recherches, c'était là le fait des maîtres illustres dont vous applaudissiez l'année dernière les brillantes paroles; je ne viens pas vous tracer la vie de ces hommes de génie qui les premiers ont trouvé les grandes lois de la nature, ni vous parler des progrès faits par les sciences géologiques.

Dieu merci, une tâche si lourde m'a été épargnée et je peux espérer soutenir votre attention sans courir le danger d'exposer des théories au-dessus de mes forces. Le sujet que j'ai choisi est complètement du domaine des connaissances élémentaires, et je n'aurai besoin que de votre bienveillante attention pour vous montrer tout l'intérêt qu'il comporte par lui-même. Il importe en effet que des matières aussi dangereuses que celles dont nous avons à nous occuper, ne soient pas livrées à des mains ignorantes. Partout on a signalé des incendies considérables; nous avons tous présents à la pensée ces grands désastres de Marseille, de New-York, de Philadelphie et plus près de nous encore l'effrayante explosion qui a détruit plusieurs maisons de Bordeaux et enlevé la vie à tant de courageux citoyens venus là pour combattre le fléau destructeur.

Depuis longtemps l'administration supérieure avait compris le danger qui pouvait résulter de l'emploi imprudent des huiles minérales; aussi le 18 avril 1866 paraissait un décret posant des règles pour éviter à l'avenir tout accident sérieux. Malgré ces recommandations tous les accidents n'ont pas été évités; à Anvers, au Hâvre, nous venons de voir dans les ports eux-

Hosted by Google

mêmes des incendies considérables, ce qui indiquerait que les prescriptions de l'administration n'ont pas été comprises ou mal exécutées; c'est pourquoi je veux vous les expliquer avec clarté.

Telle est la tâche qui m'est dévolue, et que je vais remplir le mieux qu'il me sera possible; tous du reste ont un intérêt immédiat à m'écouter, car pour chacun il s'agit de sa vie, de ses biens et de ceux de toutes les personnes qui les entourent.

*
* *

Le premier point à examiner pour nous est celui-ci : *Quelles sont les huiles connues sous le nom d'huiles minérales; quelles sont leur origine, leur nature, leurs propriétés essentielles;* de ces connaissances découlent les mesures à prendre pour arriver à un emploi inoffensif de ces produits.

Les huiles minérales comprennent tous les liquides destinés à l'éclairage, connus sous les noms si divers d'huiles de schiste, de pétrole, lucilines, gazilines, etc., tous noms donnés par les commerçants qui ont voulu grâce à des étiquettes nouvelles avoir l'air de présenter des produits nouveaux. En dehors des huiles pures, il y en a dans lesquelles on introduit des alcools de peu de valeur, tels que les esprits de bois; comme composition chimique ces derniers produits diffèrent des huiles pures, mais comme propriétés ils sont les mêmes, ainsi ne ferons-nous pas deux catégories différentes et pour tous ceux qui m'écoutent les dangers que je vais signaler seront les mêmes, qu'il s'agisse des huiles pures ou des mélanges.

Ces huiles ont deux origines différentes : les unes sont obtenues par la distillation, les autres existent à l'état liquide dans l'intérieur du sol, et on n'a qu'à les en retirer pour les livrer après épuration à la consommation.

La France ne possède que des pétroles obtenus par la distillation, qui nous viennent entre autres d'Autun et de Quimper. On trouve dans ces contrées des rochers à l'aspect noirâtre, ayant une odeur analogue à celle du bitume; on les concasse puis on les renferme dans des cylindres, où, sous l'influence d'une chaleur continue les huiles quittent la partie solide, pour

Hosted by Google

aller se condenser dans un tube réfrigérant; ce procédé donne environ 2 0/0 du poids brut des roches.

Dans d'autres contrées on n'a pas besoin d'avoir recours à une extraction aussi coûteuse; à une profondeur peu considérable on trouve un bitume solide, qui soumis à la distillation donne 60 à 70 0/0 de produits; dans ces contrées on s'en sert même d'une manière beaucoup plus économique, on le taille en forme de torches et on l'allume comme on ferait d'une branche de sapin; c'est ainsi que sont faits ce qu'on appelle en Irlande les cannel-coal (charbon-chandelle), et en Écosse les albert-coal; c'est dans cette dernière contrée surtout une exploitation très-importante.

Enfin la distillation les extrait en outre de divers résidus de fabrication, tels que les gaz d'éclairage et les bougies stéariques; ce système donne aussi de 60 à 70 0/0 du poids brut des matières employées.

Les huiles minérales sont-elles d'invention moderne ? Cette question demande à être expliquée avec certains détails; elles étaient bien connues depuis des temps très-reculés, mais ne servaient à aucun usage domestique. Dans ses histoires, Hérodote parle de sources qui laissaient couler un liquide incolore et limpide, à odeur forte, et qui avait de grandes facilités à s'enflammer; d'autres auteurs signalent l'existence de sources qui brûlent sans cesse et servent de fourneaux aux habitants des pays où elles se trouvent. Enfin dans d'autres contrées telles que la Perse, l'Inde et quelques parties des chaînes caucasiques elles ont des destinées plus relevées; là il y a des populations qui adorent le feu; les sectateurs de cette religion connus sous le nom de Guèbres, considèrent ces sources enflammées comme une manifestation évidente de leur divinité.

Dans l'antiquité nous voyons que les huiles minérales étaient connues mais qu'on n'en avait tiré aucun parti industriel; au moyen-âge elles sont encore dans les mêmes conditions, pourtant on a dû les employer comme une des bases principales d'un instrument de guerre autour duquel les chroniqueurs de cette époque ont fait grand bruit, le feu grégeois.

Aujourd'hui c'est en Amérique que se trouvent les plus belles

Hosted by Google

sources d'huile minérale, c'est là qu'on a vu des propriétaires ne possédant que des terrains quelques jours auparavant sans valeur, s'enrichir en quelques années par la découverte de puits plus riches pour eux que les placers de la Californie; c'est dans les rapports de M. Gauldrée Boileau, ingénieur des mines, que nous trouvons les renseignements les plus complets sur cette production. En 1859, dans les contrées qui bordent les grands lacs situés entre l'Amérique du Nord et le Canada, fut trouvée la première source de pétrole; sitôt que cette découverte fut connue, quoique alors il fut impossible de prévoir l'importance qu'elle devait acquérir plus tard, on vit de tous côtés poindre des aventuriers américains à la recherche de nouvelles sources; tous furent récompensés de leurs efforts, partout on trouva de l'huile en abondance et le nombre des chercheurs s'accrut en conséquence.

Ce fut pendant quelques années un véritable délire, auquel on a donné justement le nom de *fièvre de l'huile*, du reste il est facile de s'en faire une idée par les chiffres que nous donnent les statistiques à cet égard. En 1859 a lieu la première découverte, en 1860 la production monte à 36 mille barriques, en 1861 à 180 mille et cette progression s'est toujours continuée depuis. A l'heure qu'il est l'Amérique compte 1457 compagnies dont les capitaux réunis arrivent au chiffre colossal de quatre milliards 500 millions.

Les procédés d'extraction sont excessivement simples, ce sont les mêmes qu'on emploie pour percer les puits artésiens; le diamètre des puits varie de 0 m. 75 à 1 m. 50, la profondeur de 15 à 150 mètres. Arrivé à cette limite extrême on abandonne le puits si on n'a pas trouvé la source, il y a plus d'économie pour la compagnie à faire un nouveau sondage qu'à continuer le puits commencé.

Généralement l'huile se maintient au niveau primitif où elle a été trouvée, mais dans certaines contrées et notamment dans le Canada la source jaillit à des hauteurs qui varient de 1 m. 50 à 10 m., dans ce cas on n'a qu'à placer les barriques auprès de la source, sitôt remplies on les charge sur les navires qui viennent au pied même des puits et on les expédie à la consommation.

Hosted by Google

Au Canada, dans le comté de Lambtone, il y a trois puits qui fournissent par jour 5,000 hectolitres et un quatrième qui à lui seul en produit autant que les trois autres réunis.

La ville la plus importante comme centre de ces productions est Titusville dans l'Illinois; quand je dis *ville* je me sers ici d'une expression très-impropre, mais je n'en trouve pas d'autres pour désigner cet amas de huttes en planches où se fait un commerce si considérable : comme l'a dit M. Duvergier de Hauranne, ce n'est pas une ville c'est un comptoir où viennent s'installer ceux que tourmente la fièvre de l'huile, ils ont à quelques centaines de milles leurs habitations, leurs familles, leurs centres de relations où ils vont vivre tranquilles et d'où ils repartent souvent après avoir perdu par le jeu cet or qu'ils avaient gagné par le travail. Quoique cette vie soit très-éloignée de la nôtre, qu'il n'entre pas dans nos idées de s'installer ainsi, admirons le courage de ces hommes dont nous sommes en fin de compte les obligés, puisque c'est pour nous qu'ils travaillent et que c'est grâce à eux que nous avons trouvé un mode d'éclairage si peu coûteux et qui rend tant de services à notre industrie et à notre économie domestique.

Car cette huile que beaucoup d'entre nous dédaignent, qui souvent ne sert qu'à éclairer nos vestibules, est pour l'ouvrier un objet de première nécessité. Quand la journée est terminée et que la lumière du jour a cessé de l'éclairer, il lui faut un moyen de pouvoir continuer son travail sans qu'il lui en coûte trop cher, et si cette découverte lui a fait au bout de l'année une économie de 15 à 20 francs, c'est un service réel qui aura été rendu à l'humanité, la découverte pour tous aura une grandeur véritable.

Comparons en effet le prix de revient des divers modes d'éclairage employés de nos jours, et prenons pour base de notre comparaison la quantité de lumière fournie par une bougie stéarique.

Une bougie brûlant 10 heures coûte 29 centimes; la même quantité de lumière fournie pendant le même laps de temps par l'antique chandelle de suif, coûte 16 centimes; par l'huile végétale, 6 centimes; par le gaz, 5 centimes; par le pétrole, 2 centimes.

Hosted by Google

Écartant le gaz qui par sa composition même n'est possible que dans certaines conditions, tels que l'éclairage des magasins, cafés, grands centres en général, nous voyons que le pétrole coûte trois fois moins cher que l'huile végétale, cinq fois moins cher que la chandelle, quinze fois moins cher que la bougie.

*
* *

Après cet exposé de la découverte des huiles minérales, de leur composition, de leur prix de revient, M. Lemonnier explique le second point de son cours, les propriétés des pétroles; mais pour faire comprendre à son auditoire quelles elles sont, il fait par une suite d'expériences une théorie expérimentale de l'éclairage. Il explique successivement, que la lumière artificielle se produit par une flamme, que cette flamme n'est autre chose qu'une vapeur incandescente, que ces vapeurs ne sont éclairantes que quand elles contiennent dans leur masse des corps solides portés à la température du rouge blanc; que le charbon brûlant dans le gaz hydrogène produit l'éclairage le plus intense, et que la composition des pétroles ayant pour bases l'hydrogène et le carbonne, donne un éclairage excessivement lumineux.

Ensuite il examine rapidement les conditions nécessaires pour que la lumière se fasse, la présence absolue de l'air et enfin la théorie des mélanges détonnants, provenant du mélange de deux gaz différents; ce point le ramène tout naturellement à la troisième partie de sa conférence, le danger des explosions, quand les huiles minérales ayant imprégné l'air qui les environne de leurs émanations excessivement volatiles, cet air se trouve en contact avec une source de combustion quelconque, une simple allumette enflammée par exemple.

*
* *

Les moyens à employer pour éviter les accidents provenant de l'emploi des huiles minérales se divisent en deux catégories, selon qu'on considère les dépôts et fabriques, ou l'économie domestique, l'usage journalier. La ville de Niort ne possédant pas de fabriques nous n'examinerons pour la première partie que ce qui regarde les magasins ou dépôts. *Le local destiné à renfermer les huiles minérales, ne pourra être qu'une pièce au rez-de-chaussée ou une cave, il sera dallé en pierres et séparé*

Hosted by Google

des autres parties de la maison et de la voie publique par un seuil en pierre, saillant d'un décimètre au moins sur le sol dallé. Telles sont les expressions mêmes du décret du 6 avril 1866 ; ces mesures sont très-sages, elles empêchent une grande partie des accidents qui peuvent se présenter en cas d'incendie dans un dépôt, mais suffisent-elles pour l'avenir, nous ne le croyons pas ; le gouvernement a demandé ce qu'il pouvait obtenir, mais je crois qu'il devra se présenter d'autres moyens d'isoler encore plus ces produits. Un ingénieur civil vient d'inaugurer à Marseille un nouveau système que je ne peux mieux comparer qu'aux gazomètres servant à conserver le gaz à éclairage. L'huile est renfermée dans une caisse en fer suspendue par des chaînes également en fer et tenues en équilibre par des contrepoids ; cette caisse plonge dans une cuve remplie d'eau et y est tenue à un niveau constant. Ce système a été expérimenté d'une manière réellement imprudente, si la science n'était pas aussi sûre qu'elle est dans ses appréciations ; on a versé 200 litres de pétrole enflammé dans le canal servant à la conduite ordinaire du liquide et malgré cette quantité énorme le feu n'a pu se communiquer à l'huile enfermée dans la caisse en fer.

Les liquides seront conservés, soit dans des vases en métal, soit dans des fûts solides et parfaitement étanches, cerclés en fer, soit dans des touries en verre ou en grès revêtus d'une enveloppe en tresses de paille, osier ou autres matières de nature à mettre le vase à l'abri de la casse par le choc accidentel d'un corps dur. Quoique ici le réglement laisse au déposant, le choix entre deux sortes de vase, nous n'hésitons pas à préférer les vases en métal ou en verre, aux tonneaux, parce que le bois malgré tout le soin avec lequel il est travaillé, est trop sujet à varier sous l'action de la température.

Après la question de la conservation vient celle de la manipulation, et là le décret n'est pas moins prudent, les termes sont assez clairs pour que nous n'ayons pas besoin de les commenter : *Le transvasement ou dépotage des liquides en approvisionnement ne se fera qu'à la clarté du jour et autant que possible au moyen d'une pompe*, ou à son défaut, d'un syphon.

Hosted by Google

Comme il faut tout prévoir, le réglement veut mettre le débitant en mesure de parer à toutes les éventualités, même à celle d'un incendie; pour cela il décide: Qu'*une quantité de sable ou de terre, proportionnée à l'importance du dépôt, sera conservée dans le local.* On comprend en effet que l'huile étant moins dense que l'eau, tout ce que l'on pourra jeter sur l'huile enflammée ne pourra servir qu'à élever son niveau et par conséquent à étendre l'incendie à une hauteur qu'elle n'aurait pu atteindre sans cela; la terre ou le sable au contraire s'imprègne de l'huile enflammée et ne pouvant brûler avec elle, tend à éteindre sa flamme.

Reste à examiner une autre question non moins importante, malgré toutes les précautions que l'on prend il peut arriver des circonstances où l'on soit dans l'obligation d'entrer de nuit dans les magasins; dans ce cas on ne doit *circuler qu'avec des lampes de sûreté, et il est expressément interdit de circuler avec des lumières portatives découvertes.*

*
* *

Pour prouver la vérité de cet article, le professeur entrant dans des détails techniques sur les propriétés des toiles métalliques, explique la construction des lampes de sûreté, surnommées de Davy, du nom de leur inventeur.

*
* *

Il nous reste et c'est la fin de notre conférence à vous expliquer les précautions à prendre pour l'usage journalier de ces huiles; la première condition à remplir est de ne se servir que de pétrole de bonne qualité, pour cela il suffit de chauffer au bain-marie le liquide que l'on veut expérimenter, dans une capsule en cuivre de 6 à 7 centimètres de diamètre et de 2 à 3 centimètres de profondeur. Au moment où un petit thermomètre, dont le réservoir plonge dans le liquide remplissant la capsule, marque 35° centigrades, on promène une allumette enflammée à la surface du liquide ainsi chauffé, après quoi on la plonge dans le liquide; s'il s'enflamme rejetez le pétrole il est de mauvaise qualité, s'il ne s'enflamme pas il est propre à l'éclairage.

Hosted by Google

En outre il faut tenir les lampes dans un parfait état de propreté et ne jamais les laisser se vider complètement, car au fur et à mesure de son évaporation, l'huile est remplacée par un mélange détonnant qui ferait explosion s'il était en contact avec la mèche enflammée.

Les précautions que nous avons indiquées pour transvaser le liquide, sont les mêmes pour la consommation journalière que pour les grands dépôts.

Je termine ici cette revue des faits qui intéressent les personnes qui emploient les huiles minérales ; la seule prescription utile à se rappeler est celle-ci : partir de ce principe : les pétroles s'enflamment quand ils sont en contact avec l'air qui nous environne et une combustion quelconque, évitez avec soin cette communication ; avec cette précaution aucun accident ne viendra troubler votre tranquillité.

L. Clouzot.

Hosted by Google

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

III

GÉOGRAPHES DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOTRE ÉPOQUE.

Nicolas Bergier, né à Reims en 1567, ne fit paraître qu'en 1622, un an avant sa mort, son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain* en un volume in-4°. Une carte de Peutinger réduite par Georges Hornius accompagna ce beau livre dont une meilleure édition se compléta à Bruxelles en 1736 par des notes recueillies des manuscrits de l'auteur, et forma deux volumes in-4° bien préférables à tout ce qui les avait précédés. Cette carte révisée par l'éditeur devient dans ce livre un sujet de docte critique, et l'on ne peut en rendre utiles les autres éditions qu'au moyen de ce commentaire qui en a fixé les distances et singulièrement éclairci les difficultés. C'est surtout à ce point de vue que le livre de Bergier est précieux et ne doit rester inconnu à qui veut comprendre l'une des plus attachantes œuvres du peuple maître de l'univers.

Adrien de Valois, né à Paris en 1607, a donné une histoire de France *Gesta Francorum seu rerum Francicarum* publiée de 1646 à 1658 en 3 volumes in-folio. Ce livre embrasse le long espace des cinq siècles écoulés entre l'avénement de Valérien et la déposition de Chilpéric (254-752). Il est une excellente explication, devenue très-rare, de Grégoire de Tours et de

Hosted by Google

ses continuateurs. On peut le signaler comme plein de cette patiente et laborieuse érudition historique dont on ne saurait trop apprécier le mérite et sans laquelle on pourrait croire ou répéter beaucoup d'erreurs écrites par ceux qu'il analyse. Valois est donc un auteur à placer parmi les nôtres, où il brille par sa critique sûre, son esprit d'investigation, la grande part enfin qu'il prit au mouvement littéraire signalé en France dès la première partie du XVIIe siècle par les grands travaux qui font encore notre plus riche trésor. Mais comme géographe c'est surtout sa *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta* qui nous convient ici, parce qu'elle donne un tableau aussi exact qu'étendu de la France sous les deux premières races. On joindra à ce livre une *suite* donnée in-8°, en 1664, sous le titre : *Notitiæ Galliarum defensio,* en réponse à Dom Germain qui avait contredit quelques-unes de ses assertions. Mort en 1692, Adrien avait parcet ou vrage indiqué un sujet de travail à d'Anville qui s'y jeta avec succès quoique sans faire oublier son prédécesseur.

D'Anville en effet devint une autre lumière non moins sûre, éclairant même quelques endroits moins connus d'abord. Né à Paris en 1697, il devint célèbre avant l'âge de 22 ans par ses cartes dont l'exactitude est le principal mérite. La géographie lui doit des progrès remarquables par la détermination plus précise des mesures de longueur dans leurs rapports avec les différents pays, et il consigna ses observations à cet égard dans son *Traité des mesures itinéraires anciennes et modernes* qui parut en 1769, in-8°. On lui avait dû en 1741 des *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule,* qu'il refondit vingt ans après dans sa grande *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments romains,* en 1 volume in-4° qu'il accompagna d'une carte générale du pays divisé en ses dix-sept provinces. Les travaux de cet admirable érudit qui pendant presque toute une vie de 85 ans travailla quinze heures par jour, ne comportent pas moins de 70 mémoires répandus dans le public et qui parurent les uns à part, les autres dans divers recueils scientifiques, et surtout dans celui des Académies des Sciences et des Belles-Lettres. Ces travaux se renfermèrent uniquement dans les matières géographiques, ce qui, en augmen-

Hosted by Google

tant son aptitude, assura d'autant plus ses ressources scientifiques et donne plus de prix à ses opinions. Aussi discute-t-il avec beaucoup de sûreté, sinon toujours avec la netteté désirable, beaucoup de points en litige, soit quant aux distances si souvent controversées et sur lesquelles il faut lire l'excellente préface de sa *Notice*, soit quant aux noms de lieux qui, toujours comparés dans leurs rapports entre les anciens et les modernes, laissent rarement du doute après ses judicieuses discussions. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait aucune controverse à soulever sur ses convictions. Les recherches plus récentes ont apporté à ces études, on le sait, un tribut de perfectionnement que j'aurai bientôt à signaler. Mais en de semblables observations ne trouvera-t-on pas toujours à redire et à redresser? Ce qui est certain c'est que les livres de d'Anville ont fait avancer de beaucoup notre géographie actuelle comparée avec celle de la Gaule, et que ce docte écrivain est un de ceux dont il est moins permis de se passer. Au nombre de 211 cartes travaillées par lui, et qui forment un de nos plus précieux recueils, on distinguera surtout l'*Orbis veteribus notus*, et l'*Orbis Romanus*, restés classiques et que les meilleurs atlas secondaires se sont bien gardé d'oublier.

Un des grands services que la science géographique nous ait rendus est dans la publication des cartes de Cassini. Né à Paris en 1714, reçu à 22 ans à l'académie des sciences pour ses connaissances astronomiques, il fut chargé par cette compagnie de la description géométrique de la France, dont il donna en 1744 une grande carte générale appelée la *Carte des triangles*. Ce fut l'origine de cette autre belle carte divisée en cent quatre-vingt feuilles, description complète et fidèle du territoire sur une échelle d'une ligne pour cent toises. Là le moindre hameau, la moindre maison isolée, les châteaux, les parcs ont leur rôle aussi bien que les plus considérables cités. Les feuilles qui intéressent le Poitou sont sous les numéros 31, 67, 68, 100, 101 et suivants, auxquelles il faut ajouter, pour rendre plus complètes nos études, celles de l'Aunis, de la Saintonge et des autres pays adjacents dont les marches se mêlaient aux nôtres avant le bouleversement opéré en faveur de

Hosted by Google

nos départements modernes. Le nombre des fautes, parfois inévitables, qu'on pourrait découvrir dans quelques-unes des feuilles de Cassini, est relativement imperceptible, et quelque grand travail que soit la carte nouvelle de l'Etat-major, elle ne fera pas négliger celle-ci, en dépit de ce qu'on a gagné aux récentes découvertes, car l'œuvre du XIXe siècle reste bien imparfaite et ne brille pas toujours par une fidélité irréprochable. Outre une plus scrupuleuse exactitude qu'observe Cassini à n'écrire les noms de lieux que selon une orthographe qu'on n'avait pas encore dénaturée ou qu'il restitue; outre la facilité qu'il ménage ainsi de recourir à la racine de certains mots et par là à leur véritable étymologie, il n'omet rien des plus légers renseignements topographiques, il cite les plus petits cours d'eau, les vallons, les montagnes ou les collines; les établissements religieux ou civils, abbayes, prieurés, maisons hospitalières du Temple, villes, bourgs, lieux fortifiés, colombiers, paroisses, moulins, tout est là: bien préférable à tant de cartographes qui avant lui, et depuis encore, ce qui est beaucoup moins excusable, déroutent la sagacité la plus expérimentée de quiconque n'est pas local, en dénaturant par de lourdes fautes toute la chorographie d'un pays.

Un savant antiquaire écossais, J. Pinkerton, donna en 1802 une géographie en 2 volumes in-4°, qui devint classique et fut souvent réimprimée pour sa méthode et sa précision. C'est cet ouvrage que traduisit WALKENAER, et qui ayant développé son goût déjà acquis pour ce genre d'étude, inspira sa remarquable *Géographie ancienne des Gaules,* imprimée en 3 volumes in-8°, avec un atlas de neuf cartes indiquant les six expéditions des Gaulois au-delà du Rhin et en Italie. Ce livre est surtout précieux par ses itinéraires anciens dans les Gaules en-deçà et au-delà des Alpes (1). Ces itinéraires qui font une partie et comme un résumé de tout l'ouvrage, remplissent le 3e volume que précède une savante et judicieuse introduction dans laquelle l'auteur passe en revue et apprécie ceux des anciens que j'ai

(1) Paris, 1839.

Hosted by Google

cités dans le chapitre précédent, et s'occupe même de quelques autres plus récents comme les frères Sanson et Delisle, dont je n'avais pas à m'occuper. Ce travail est à lire pour les mesures employées par les anciens des deux mondes, surtout quand on s'accorde si peu encore sur la valeur des chiffres usités dans la Gaule et dans l'Italie. C'est sur ce point que tout en reconnaissant que Ptolémée n'est plus à suivre à cause de ses nombreuses erreurs, il réfute Delambre qui, dans son *Histoire de l'Astronomie ancienne,* n'a prétendu corriger ce géographe qu'en se faisant une théorie non moins défectueuse. De là, passant à son itinéraire des Gaules, il compare l'itinéraire d'Antonin et la carte théodosienne avec les plus célèbres cartes modernes, donne la valeur comparative des distances en lieues gauloises et en milles romains, et fait voyager son lecteur de stations en stations par les grandes voies publiques de leur point de départ, ou grande cité chef-lieu d'une population historique, jusqu'à la cité prochaine d'où partent d'autres routes qu'il parcourt encore. C'est ainsi qu'il développe le long et intéressant réseau dont les vastes mailles couvraient notre territoire du Ier siècle de notre ère au XIXe.

Quant au reste du livre, on peut le regarder comme la source la plus féconde et la mieux étudiée des notions véritables qui importent à notre géographie historique. C'est dans le chapitre 2 de la deuxième partie (1) qu'il décrit l'Aquitaine, réfute les erreurs de Méla, d'Ammien-Marcellin et de Pline sur les limites assignées par eux à ce vaste pays. Il y constate les divisions successives qui, aux trois grandes époques principales, modifièrent son territoire administratif. En un mot, ce travail sérieux, analyse raisonnée de tous les autres, devient par cela même indispensable après leur lecture. Il peut même tous les remplacer puisqu'il les cite et les examine; de telle sorte que j'aurais pu les omettre en ne parlant que de lui s'il n'avait pas fallu tracer ici méthodiquement, et pour la plus grande utilité des hommes studieux que j'ai en vue, un ensemble de renseigne-

(1) Tom. II, p. 246 et sv., 252 et sv. Une très-bonne table terminant le troisième volume, aidera singulièrement à ces recherches.

Hosted by Google

ments qui reproduise et explique la marche que je suivrai moi-même dans mon histoire générale de notre province.

Dufour, dans son livre *de l'ancien Poitou et de sa capitale* (1), consacre son premier chapitre à une notice historique et géographique sur les peuples de l'ancienne province. Il s'y débat consciencieusement contre plusieurs de ses devanciers sur des questions importantes de son sujet. Beaucoup de conjectures s'y expriment qui maintenant sont résolues pour ou contre lui. Mais en général il y a de l'érudition et du sérieux. On le lira avec intérêt, et les notes dont il a soin d'appuyer ses assertions ou ses doutes indiquent beaucoup d'idées souvent inattendues, et peuvent mettre sur la trace de vérités dont elles indiquent la source.

Nous venons de voir quels sont nos guides dans le voyage que l'historien doit tenter à travers les Gaules soumises aux Romains. Un autre ne nous intéresse pas moins. C'est celui qui doit nous donner la connaissance des changements politiques et religieux apportés aux appellations primitives et aux divisions topographiques par les rapides développements de la civilisation chrétienne. On sait que les centres administratifs où siégeait l'autorité civile, les chefs-lieux des provinces, en un mot, connus sous le nom de *civitates* devinrent bientôt également la résidence des pouvoirs religieux et le siége des évêchés. Plus tard des subdivisions furent nécessaires à la surveillance épiscopale et l'on dut créer des archidiaconés, des archiprêtrés et des décanats ou doyennés ruraux. L'histoire de ces divers établissements n'est pas séparable de l'histoire générale, du moment où l'action de l'Eglise impose à la société une civilisation nouvelle et se lie intimement au pouvoir civil, qui l'accueille comme une garantie de vie morale pour le bonheur d'un monde soustrait aux mortelles étreintes de la barbarie. On se fera une juste idée de cette dernière condition à partir du IVe siècle, où les diocèses commencèrent à se former tels qu'on les voit encore en grande partie, si l'on consulte la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ,* rédigée par un auteur

(1) In-8°, Poitiers, 1826.

Hosted by Google

inconnu du règne d'Honorius (395-423), que M. Guérard inséra en 1832 dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne.* On la trouve encore dans le tome 1er du *Concilia antiqua Galliæ* du P. Sirmond (1). Quelques tâtonnements qu'ait longtemps éprouvés l'étude appliquée de cette ancienne situation de la Gaule, on est parvenu à donner aujourd'hui plus de précision aux limites relatives des cités gallo-romaines, et des métropoles ou des diocèses qui y correspondaient. Il faut donc reconnaître que les travaux exécutés sur ce point difficile et compliqué par quelques savants, leur mérite la reconnaissance commune. Mais on doit regretter qu'une *topographie de la France ecclésiastique,* commencée par M. Jules Desnoyers dans l'*Annuaire historique* (2), ne se soit pas achevée, s'arrêtant malheureusement avec cette excellente publication, et nous prive de ce qui regarde avec la métropole de Bordeaux les diocèses de la seconde Aquitaine qu'il renferme encore. On n'en lira pas avec moins d'intérêt la dissertation de ce docte écrivain sur le principe qui a présidé au partage de ce vaste ensemble; et l'on y joindra avec fruit les données sûres, quoique moins méthodiques, empruntées au *Gallia christiana,* et surtout, comme développement aussi vrai que précis sur ce sujet, l'*Histoire de la civilisation moderne,* par M. Guizot.

Une autre espèce de livres peut nous servir d'autant plus largement que par leur caractère même ils doivent être complets et fournissent une nomenclature officielle de toutes les localités dépendantes d'un centre commun. Je veux parler des Pouillés par lesquels je finirai ce qui regarde la partie que je traite dans ce chapitre et dans le précédent.

Très-anciennement, et même avant le moyen-âge, on inscrivait sur de volumineux registres les noms des censitaires et

(1) Adrien de Valois l'a reproduit aussi dans sa *Notitia Galliarum*, que j'ai citée. — V. aussi dans Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. 1er. — Et enfin D. Bouquet, t. 1er de son *Rerum Galliarum scriptores.*

(2) Année 1853 et sv., de la collection qui n'a duré que de 1837 à 1863.

Hosted by Google

les sommes à payer par eux aux possesseurs des terres de l'Empire ou des seigneuries. Ces registres se nommaient Πολύπτυκον, d'où à travers d'assez nombreuses variantes nous est venu, dit-on, le mot *Pouillé* qui a fini par exprimer exclusivement des registres contenant un relevé général de bénéfices dépendant des évêchés, des abbayes ou des églises avec la quotité de leurs revenus, les noms de leurs collecteurs et ceux des patrons avec le vocable de chaque église ou chapellenie. Ces livres conservés encore en manuscrits, ou imprimés en assez grand nombre, sont d'une haute importance à notre objet. On y peut consulter les noms latins de chaque paroisse, et y rencontrer de sûres étymologies qui expliquent nettement des noms actuels passablement défigurés. Maintes fois ils deviennent donc d'un puissant secours pour éclairer de profondes ténèbres jetées sur la géographie locale. C'est pourquoi il faut recueillir avec soin ce qui reste de ces précieux livres, et les consulter dans une foule de difficultés onomatologiques. Examinons ceux qui peuvent encore nous rendre de tels services.

Les bibliothèques ne manquent pas de ces cahiers ravis en 1790 aux monastères détruits par la révolution. Mais hélas! combien aussi se sont perdus! Chez nous heureusement beaucoup avaient été copiés par Dom Fonteneau. Pour notre propre compte, nous avons à y recourir, et nous les y trouverons sans peine par la simple méthode que j'indiquerai en parlant du docte Bénédictin. Beaucoup de ces importantes listes sont fort anciennes et nous reportent souvent, comme celles qui font partie du cartulaire de Charroux, aux premières années de nos célèbres abbayes, et nous font voir, comme il arrive toujours en de telles sources, les origines du plus grand nombre des noms de nos communes actuelles, avec leurs transformations successives si diverses et si curieuses. On y reconnaît aisément qu'aucune histoire intéressante n'est possible sans ces témoins éloquents, attestant le langage, la topographie et parfois les habitudes locales de nos ancêtres.

Mais aucun ne mérite plus notre attention que le grand *Gauthier*, ainsi nommé du B. évêque de Poitiers, Gauthier de Bruges, qui le fit écrire au commencement du XIVe siècle, nous

Hosted by Google

laissant ainsi un état complet et avéré de tous les bénéfices du diocèse. Ce livre a cela d'avantageux que le territoire dont se formèrent en 1317 les diocèses de Luçon et de Maillezais s'y trouve compris. D'autres pièces y sont jointes, attachantes sous plus d'un autre rapport, car elles constituent, soit un état des seigneuries épiscopales au temps de Gauthier de Bruges, soit un recueil d'autres chartes ou pièces relatives à des événements religieux arrivés dans le cours des XIVe et XVe siècles. On sait du reste l'histoire de ce manuscrit qui, égaré chez un papetier où il aurait bientôt servi à des usages industriels ou mercantiles, fut rendu à la bibliothèque de Poitiers par les soins de M. Pallu Dubellay (1). Il se compose en réalité de 54 feuillets de parchemin: précieux à tous égards puisqu'il ne renferme que des écrits dont l'authenticité n'est pas douteuse. Malheureusement le pouillé, qui seul doit occuper ici, a été mutilé de quelques feuillets. Il n'en est pas moins appréciable dans son ensemble, quoiqu'en dise D. Fonteneau dont la mauvaise humeur est évidente contre lui, et qui reproche à l'évêque de Poitiers, Mgr de Foudras, « de ne l'estimer tant que parce qu'il ne l'a jamais lu. » Il n'est pas moins vrai, que pour s'éclaircir sur la géographie du Poitou, sur les noms de lieux et de famille, on n'a rien de mieux à faire que de s'entourer des documents qu'il met à notre disposition. N'est-ce pas, en effet, le vocabulaire des localités de notre contrée telles qu'on les énonçait au moyen-âge, un résumé de beaucoup de clauses du droit ecclésiastique et civil, une mention fidèle des redevances aujourd'hui oubliées et alors observées à l'égard de nombreux bénéfices? Toutes choses qui maintes fois ont leur corrélation avec d'autres sources auxquelles elles donnent une incontestable affirmation?

Au reste le Grand-Gauthier avait été reproduit au XIVe siècle en partie dans ce *Livre-rouge* que D. Fonteneau recueillit et qui forme une partie de son 64e volume. Cette copie est à consulter parce qu'elle contient des additions et indique certains

(1) V. un *Mémoire* de M. Redet dans le 1er volume des *Bulletins* des Antiquaires de l'Ouest, p. 129 de la 1re édition.

Hosted by Google

changements arrivés entre l'époque où elle fut écrite et celle où le B. Gauthier avait fait rédiger l'original.

Les assemblées du Clergé de France se sont plus d'une fois occupées de faire dresser des pouillés, soit généraux, soit particuliers, de tous les bénéfices de France ou seulement de chaque diocèse. On y aurait peu réussi, faute de ces vues d'ensemble qu'il n'était guère possible de réaliser de loin et à plusieurs reprises. Au moins résulta-t-il de cette idée la confection pour certains diocèses d'états plus réguliers et mieux conçus. Ceux de Meaux, de Chartres, de Rouen lui durent leur publication au XVIIIe siècle. Mais antérieuremeut, et par suite de l'assemblée de Mantes de 1641 parut en 1648 une suite de quelques diocèses qui devait être continuée..... on s'arrêta au 8e volume. Heureusement pour nous celui qui regarde la province de Bordeaux fut de ceux ainsi édités, et ce volume, imprimé à Paris par ALLIOT, dont le nom s'y est toujours rattaché, comprend notre église de Poitiers. Mais il faut s'en méfier, car il est très-fautif, et les omissions y sont nombreuses. On doit regretter que l'abbé Lebœuf, qui avait proposé à l'assemblée de 1740 de travailler sous ses auspices à une révision générale de tous les pouillés, et dont l'offre fut acceptée, n'ait pu être mis à l'œuvre. Son érudition et son esprit de critique eussent produit un excellent recueil dont nous jouirions aujourd'hui.

L'*Etat des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France* donné en 1726 par le bénédictin D. BEAUNIER (1), outre qu'il ne contient que les bénéfices de nomination royale, ne peut servir aux travaux d'érudition, se bornant à indiquer les diocèses dans leur état contemporain sans aucun souci de recherches sur les antiquités locales, sans nulle discussion sur les origines de chaque église racontées à la hâte, sans nulle attention aux preuves de critique et aux témoignages dont un lecteur sérieux est toujours avide. Il n'est donc que d'un secours bien secondaire. C'est dans le 1er volume que se dé-

(1) 2 vol. in-4°. Il y en eut une seconde édition augmentée d'un volume en 1743.

Hosted by Google

roule le diocèse de Poitiers. Il n'en faudrait qu'une légère connaissance pour découvrir les erreurs de rédaction, d'onomatologie et d'orthographe qui y fourmillent. Ce dont il faut savoir gré à l'auteur, c'est de donner pour chaque métropole une carte d'ensemble où sont réunis tous les diocèses dans leur position géographique. Tout en remarquant les trop petites dimensions de ces cartes qui ne dépassent pas le format du volume, on conçoit cependant qu'elles peuvent encore être utiles même en n'indiquant que les points principaux.

Mieux vaut encore, malgré ses imperfections, le *Diocèze de Poictiers,* que Jean Besly publia en 1647 à la suite de ses *Evesques,* par les presses de ce même Alliot dont je viens de parler. Le nom de cet éditeur fait assez voir que ce travail était celui qui devait figurer dans le Pouillé général de la province de Bordeaux, et que par anticipation on donna au public un an avant celui-ci. Là du moins une plume exercée a réuni les noms latins et français des bénéfices, depuis les abbayes, chapitres et prieurés, jusqu'aux simples paroisses, avec ceux des patrons de qui ils relèvent. Le tout est divisé d'après les vingt-quatre archiprêtrés du territoire diocésain, et s'il y manque en assez grande quantité certaines appellations latines qu'on aurait pu se procurer aisément, et qu'on y peut ajouter sans beaucoup de peine, au moins ce travail pouvait-il fournir les éléments d'un livre meilleur auquel il pourra toujours aider.

Je ne dois pas omettre de signaler un beau manuscrit in-folio que j'ai eu le bonheur d'arracher à une destruction déjà commencée et qu'un chanoine de la cathédrale, Christophe Fauveau, composa en 1643 sous ce titre : *Ordo, ceremoniæ, calendarium anniversariorum, possessiones et ritus Ecclesiæ Pictaviensis. Opus compactum impendiis ac labore Christophori Fauveau, unius ex canonicis, dum syndici munus exerceret in eâdem Ecclesiâ, anno Domini* 1643 (1). On voit que le compilateur, l'un des chanoines de Poitiers, était administrateur du temporel du chapitre, et que ce recueil fut un fruit de son zèle pour ses fonctions, comme le constate un acte capitulaire du lundi 3 mai 1644, qui en ordonnait le dépôt et la garde aux

(1) Ma bibliothèque.

Hosted by Google

archives de la compagnie. Ce recueil, d'une belle écriture sur parchemin, se compose de 268 pages y compris le testament de M. de La Rocheposay, évêque, mort en 1651, et de quelques autres pièces relatives à nos anciens droits, et renferme, comme son titre l'exprime, un état complet et authentique de toutes les possessions territoriales de bénéfices, redevances, dîmes et droits quelconques attachés au chapitre. Il n'est pas moins curieux quant à l'ordre des cérémonies suivi à la cathédrale, et leur long exposé donné jusques dans ses moindres détails prouve jusqu'à l'évidence combien il est regrettable qu'en 1856 lorsqu'on a repris le rit romain dans le diocèse, on ait cru pouvoir abandonner le rituel particulier à notre Eglise, suivi de temps immémorial parallèlement à la liturgie romaine, avec laquelle il n'était nullement en désaccord, et qu'il relevait singulièrement par tout ce qu'il avait de digne et de majestueux. Là se trouvent aussi les obits, anniversaires et fondations particuliers à la cathédrale; puis un calendrier dont le rédacteur avait eu soin de rattacher à chaque jour ses éphémérides locales. Des blancs laissés à chacune des dates dont on n'avait pas retrouvé les souvenirs historiques, permettaient d'y intercaler au besoin ce que l'avenir ne manquerait pas de susciter. Ensuite vient le catalogue des évêques de Poitiers, depuis saint Victorin dont on n'avait pas encore reconnu l'identité avec saint Nectaire, comme je l'établis dans le 1er livre de notre histoire générale, en traitant de nos *Origines*. Si l'on rapproche de ce catalogue les détails nombreux donnés dans le calendrier susdit sur un grand nombre des évêques et plus encore des chanoines qui avaient établi des fondations dans l'Eglise ou donné envers elle diverses autres preuves de libéralité, on se fait une juste idée de l'importance de ce livre. Il faudra particulièrement y recourir si jamais on pense à reconstituer d'après ses bases anciennes et ses plus honorables traditions cette vie capitulaire qui sans avoir été exempte de toute imperfection (et quelle grande chose n'a pas la sienne!) n'en était pas moins par son respect d'elle-même et ses honorables tendances une garantie et un exemple autant qu'une grande leçon pour l'avenir.

Hosted by Google

Le dernier travail qu'ait eu notre pays dans ce genre de Dyptiques est le *Pouillé du diocèse de Poitiers,* dont l'auteur peu connu fut Regnaud de Beauvallon, avocat, mort vers 1799, à sa campagne, près Smarve, dans un âge très-avancé. Il avait été secrétaire de l'évêché et greffier des insinuations ecclésiastiques. Il devint même docteur agrégé de la Faculté de droit de Poitiers, et l'un des deux substituts du procureur-général au conseil supérieur. Suivant un ordre méthodique et rationnel, il établit chacune de ses divisions en abbayes, chapitres, commanderies, prieurés, cures et chapellènies. Dans ce cadre il dispose pour chaque page six colonnes dont la première contient par lettres alphabétiques les noms des bénéfices et leur vocable, puis les suivantes : ceux de l'ordre religieux dont relève le titre, de l'archiprêtré, des présentateurs ou collateurs, des endroits par lesquels la poste arrivait alors aux lieux indiqués, et enfin des observations et remarques, autant qu'elles sont nécessaires. Après tout cela, et à partir de la page 325 se succèdent des listes ou *états* distincts des bénéfices à la nomination du roi (1) ou à celle des seigneurs du diocèse, ou des patrons laïques, ou d'autres familles non titrées, ou des fabriques et syndics des diverses paroisses, ou enfin de l'évêque et des chapitres, à commencer par celui de la cathédrale. Ces listes deviennent en même temps comme un tableau synoptique, et une table des matières où chaque nom est accosté de la page où il figure : ce qui facilite les recherches par un classement très-intelligent des matières générales. J'insiste sur ce mérite qui est assez rare pour être recommandé.

Quoi qu'il en soit, il reste à désirer pour ce pouillé les noms latins qui y manquent absolument, et qui n'auraient pas dû être négligés puisqu'ils sont un complément indispensable de ce qui précède. Il paraît d'après une note de Jouyneau Desloges (2), que ce plan, tel que nous le voyons exécuté,

(1) Le roi nommait aussi à tous les prieurés ou bénéfices simples dépendants des abbayes réunies, comme à ceux qui appartenaient aux économats.

(2) *Affiches du Poitou, 1779,* p. 136.

Hosted by Google

n'était resté encore bien au-dessous de ce que se proposait l'auteur, que faute des renseignements demandés de toutes parts et qu'on s'empressa trop peu de lui donner. Tel qu'il est cependant il peut favoriser d'importantes affirmations sur l'état des bénéfices de notre Eglise peu avant 1789 ; et après l'acte de barbarie qu'a fait, à notre connaissance, un libraire ignorant qui tout récemment en détruisit un grand nombre d'exemplaires oubliés dans son grenier, on peut s'étonner encore que le bon Jouyneau écrivait en 1803 (1), que ce livre « avait été rendu inutile par la révolution, et qu'on ne s'en occuperait un jour que comme d'un monument des *vicissitudes* humaines.» — Cette prophétie n'empêche pas que pour traiter de l'histoire locale, et au besoin de la valeur des spoliations révolutionnaires, un tel livre est devenu indispensable pour la précision et l'exactitude de ses renseignements, qu'on ne trouverait aujourd'hui qu'au moyen de patientes et pénibles recherches.

Une main restée anonyme avait relevé en 1685 un *état des chapelles, chapellenies, stypendies et aumôneries du diocèse de Poitiers.* C'est un cahier in-folio de 108 pages (2) où sont groupés tous les détails qu'on paraît avoir pu réunir sur la date de fondation, les noms des fondateurs, des collateurs et titulaires, les circonstances historiques qui s'y rattachent, la quotité de leurs revenus, et les droits affirmés par des dates réitérées et successives des seigneurs ou des familles qui y nommaient. Ce cahier me semble avoir été fait pour le Chapitre de la cathédrale et a dû servir plus tard au pouillé de 1782.

On me permettra de mentionner à la suite de ces sources notables un travail que j'avais lentement formé pendant les visites pastorales où j'eus l'honneur d'accompagner, de 1842 à 1847, Mgr l'évêque de Poitiers. C'est un *état des paroisses et description des églises du diocèse.* Ce manuscrit in-folio de 716 pages dont très-peu restent à remplir était fait dans le but d'établir en colonnes d'observations, toutes les données qui devaient résulter, pour les archives de l'évêché, de chaque visite officielle.

(1) *Journal de la Vienne* du 14 juin.
(2) Ma bibliothèque.

Hosted by Google

Mais j'y avais consacré une grande partie de chaque feuille à la description monumentale de chaque église, et beaucoup de ces notes ont servi à composer le *Répertoire archéologique du département de la Vienne*, imprimé en 1860 (1). Le saint patron de l'église, les objets d'art qu'elle conservait; les monuments ou souvenirs historiques de son territoire, les fondations anciennes qu'on avait pu y maintenir, telles sont les particularités recueillies sur chacun de ces sanctuaires. On voit que ce serait là un complément de haute valeur à insérer dans un pouillé, et je pourrais y ajouter encore le résultat des fouilles non moins intéressantes à faire sur de nombreuses localités de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, dans les vingt volumes in-folio que j'ai formés, sous le titre *Seges Pictaviensis*, de pièces éparses, imprimées ou manuscrites, de cartes, d'autographes, de listes de dignitaires et de magistrats : tous objets relatifs à notre histoire, et d'où j'ai tiré pour elle une foule de documents aussi précieux qu'avérés.

De sérieux travaux en ce genre se font de toutes parts aujourd'hui dans les provinces. Je pourrais citer comme modèles, parce que je les ai sous les yeux, la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, de feu M. Cauvin, directeur général de l'Institut des provinces de France (2), véritable pouillé où abondent avec les *instruments* recueillis de tous les dépôts publics et particuliers, tout ce qui peut asseoir sur une vaste échelle la connaissance de tous les lieux d'un diocèse, avec la citation exacte des autorités consultées sur chacun, et la source de tous les renseignements historiques qu'il comporte. Une belle carte latine, divisée en ses anciens archidiaconés, archiprêtrés et doyennés, aide le lecteur et rappelle la plus grande partie des localités citées dans l'ouvrage. C'est un dictionnaire général où pas un mot n'échappe à l'examen et aux investigations dont il est susceptible.

Dans un ordre inférieur, mais encore des plus estimables, il faut connaître le travail de M. le vicomte de Gourgues, sur les

(1) *Bulletins des Antiquaires de l'Ouest*, tom. IX.
(2) Un fort vol. in-4°. Le Mans, 1845.

Hosted by Google

noms anciens de lieux du département de la Dordogne (1), où figurent deux anciens pouillés du diocèse de Périgueux, et que termine un excellent *index*, très-profitable aux investigateurs des choses locales. Je signale aussi les *Pouillés du diocèse de Lisieux* recueillis et annotés par M. Aug. Le Prévost, dont la perte regrettable semble encore toute récente (2). Une introduction pleine de science et de judicieuse sagacité, des annotations riches et fécondes, tout ce qui constitue, en un mot, cet ensemble de documents choisis, et prouvés par la précision de leurs époques et les variantes de leurs dénominations à chaque siècle, se réunit dans ce livre pour honorer son auteur et lui gagner la confiance. Je le cite donc, aussi bien que les deux précédents, comme ayant créé un cadre qu'il faudrait s'efforcer de remplir partout ailleurs.

Mais un Poitevin nous reste à examiner, qui n'a pas moins réussi à nous faire un bon travail en ce genre; et en revenant à notre pays que je semblais avoir quitté un instant, je puis citer en lui l'un de ceux qui s'est le mieux acquitté de cette tâche aussi ardue pour celui qui l'embrasse qu'avantageuse à ceux qui savent en profiter.

Je veux parler du *Pouillé de l'évêché de Luçon*, (3) par M. l'abbé Aillery, prêtre de ce diocèse. Sans l'analyser ici avec toute l'attention que je lui ai donnée dans un examen spécial imprimé ailleurs (4), je remarque ce livre comme une œuvre de grande valeur, faisant à lui seul par ses détails chronologiques, par les listes des évêques et celles de ses abbés, par l'état des diverses abbayes et son choix des chartes les plus importantes, une sorte d'histoire générale des diocèses de Luçon et de Maillezais. Celui de Poitiers n'y devait pas être oublié, puisque les origines des deux nouvelles Églises créées en 1317 se confondent avec la sienne, et un catalogue de nos prélats y occupe sa place. Quant au corps du Pouillé propre-

(1) In-4°. Bordeaux, 1861.
(2) In-4°. Caen, 1844.
(3) 1 vol. grand in-4°. Fontenay. 1860.
(4) *Journal de la Vienne*, 1860.

Hosted by Google

ment dit, il se divise en 13 colonnes reproduisant dans un ensemble de 199 pages quatre autres pouillés empruntés à diverses époques de 1533 à 1778. Ce sont ceux du Grand-Gauthier, d'Alliot, et deux autres formés des notes de visites canoniques faites en 1755 et 1756 par un doyen de Fontenay et plus tard par des évêques. En regard des noms de lieux et des vocables actuels, se place pour chacun le vocable latin du moyen-âge, les titulaires ou présentateurs, les chapellenies et autres bénéfices qui s'y rencontrent, et les noms anciens tirés des chartes originales. Le tout est divisé en six doyennés sous le seul archiprêtré d'Ardin pour le diocèse de Luçon constitué en 1317, et en huit autres pour celui de Maillezais fondé en même temps, et qui fut incorporé en 1648 à celui de La Rochelle. Ces deux divisions sont élucidées par deux belles cartes que l'auteur a dressées avec soin ; complément dont on ne devrait jamais priver de tels et si difficiles enseignements.

Envers ce livre que je me plais à louer, je ne dois cependant pas demeurer sans quelques réserves. Ainsi dans la liste des évêques de Poitiers, saint Nectaire qui l'ouvre (page XI) devrait être martyr et non pas seulement confesseur, comme je l'ai prouvé plusieurs fois. — Le droit de luminaire donné à la cathédrale de Poitiers sur celle de Luçon, ne fut pas une *condamnation* contre celle-ci (page 3), mais une *redevance* obligatoire créée lors de l'érection du nouvel évêché, en témoignage de sa filiation (1). Quelques autres observations s'appliqueraient à nos traditions originaires qu'il ne faudrait pas négliger : par exemple en ce qui regarde l'existence d'un monastère à Luçon que je crois bien antérieure à la fin du VIe siècle (page VIII). Mais ces remarques sont bien plus ici d'histoire que de critique : elles n'ôtent rien au mérite spécial de l'ouvrage. Seulement elles sont faites, selon la pensée d'un érudit qui mérite notre estime et notre respect (2), dans un but d'utilité générale qui fait signaler des erreurs quand elles existent, dans la crainte légitime que tôt ou tard elles ne

(1) V. mon *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, II, 77.
(2) D'Anville, préface de *Notice de l'ancienne Gaule*.

Hosted by Google

viennent à s'accréditer et à former contre les seules opinions admissibles une opposition qu'il faut toujours leur épargner.

Revenons maintenant à nos historiens proprement dits, en reprenant la marche que les géographes ont quelque peu, mais forcément entravée.

L'abbé Auber,
Chanoine de l'église de Poitiers,
historiographe du diocèse.

—

DEUX MARIAGES PRINCIERS A NANGIS.

—

En 1849, étant allé passer mes vacances au sein de ma famille qui habite Nangis, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), je consacrai la majeure partie du temps de mon séjour à explorer les archives municipales de cet endroit (1). J'y relevai force notes, et copiai bien des documents historiques concernant cette petite ville ou ses anciens seigneurs.

Après avoir transcrit un assez grand nombre de pièces inté-

(1) La municipalité de Nangis avait à cette époque pour secrétaire M. Louis Gégas, homme d'une intelligence et d'une érudition très-supérieures à ce bien modeste emploi. Profondément reconnaissant de toute la complaisance dont il a fait preuve à mon égard, je désire que ces lignes puissent arriver jusques à lui, pour lui donner un nouveau témoignage de mon estime et de mon affection.

Hosted by Google

ressantes, l'idée me vint que je pourrais découvrir quelques particularités curieuses ayant trait à la noble et illustre famille de Brichanteau, si je compulsais les registres tenus jusques à la révolution par les curés qui ont successivement administré l'unique église du lieu : j'entrepris donc le dépouillement de ces archives paroissiales qui sont tenues avec assez de soin, et ont en outre l'avantage de remonter à une époque bien éloignée de nous.

L'administration municipale de Nangis a eu, il y a déjà plus de vingt ans, l'intelligente et patriotique idée de faire relier avec soin cette précieuse série de registres curiaux, dont la conservation intéresse tant de familles : je dois citer ici ce fait à sa louange, en ajoutant qu'il est regrettable qu'un aussi bon exemple ne soit pas plus généralement imité, surtout dans des centres importants de population (1); car il en est beaucoup, sans doute, qui sous ce rapport sont moins avancés que la petite ville de Nangis, qui compte à peine 2,500 âmes.

C'est en me livrant à ces dernières investigations, et dans un intervalle d'un peu moins de huit ans, que j'ai rencontré les actes de célébration des deux mariages princiers dont voici la teneur :

1° Mariage du comte de la Marche et de Marie-Fortunée d'Est.

Ce jourd'hui, vingt-sept de février 1759, *après qu'il nous a été représenté la dispense de parenté accordée par un bref de N. S. P. le pape Clément treize, en date du* 10 *novembre* 1758, *les certificats de la publication d'un ban à Paris dans la paroisse de Saint-Sulpice, faite le* 20 *de janvier dernier, et dans celle de Sainte-Marie-du-Temple, le* 20 *de ce mois, pour le futur mariage entre très-haut et très-puissant prince messire* Louis-François-Joseph DE BOURBON (2), *comte de La Marche, prince du sang, fils de très-haut et très-puissant prince monseigneur* Louis-François DE BOURBON, *prince* de CONTY, *prince*

(1) Poitiers, par exemple.

(2) Né à Paris, le 1er septembre 1734.

Hosted by Google

du sang, et de défunte très-haute et très-puissante princesse Louise-Diane D'ORLÉANS, *princesse* de CONTY, *princesse du sang, et sérénissime princesse* Fortunée-Marie D'EST (1), *fille de très-haut et très-puissant prince* Marie D'EST, *duc de Modène, et de très-haute et très-puissante princesse* Charlotte-Aglaé D'ORLÉANS, *princesse du sang; ensemble la dispense accordée par M. l'archevêque de Paris de la publication des deux autres bans et la permission du dit seigneur archevêque de Paris de faire les fiançailles et le mariage le même jour, dans telle église ou chapelle, par tel prêtre ou évêque, même* in pontificialibus, *qu'il plaira à Sa Majesté, la dite dispense en date du* 22 *de janvier dernier, signée l'ancien évêque de Quebec, vicaire général, et plus bas de La Touche, et insinuée le même jour, signée Gervais; vû aussi l'acte du dit mariage, célébré par procureur en présence de S. E. Mgr le cardinal* POZOBONELLI, *archevêque de Milan, signée J. card.-arch., et plus bas can^cus* carbonus cancell. coadjutor, *par lequel il conste que la publication d'un ban, pour ce qui regarde sérénissime princesse* Fortunée-Marie D'EST, *a été faite le quatre du présent mois, dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Modène, et dans l'église métropole de Milan, la publication des deux autres bans ayant été obmise du consentement des ordinaires, et que la permission pour se marier hors du diocèse de Modène a été accordée, le vingt-trois du dit mois de janvier, par le seigneur évêque diocésain; vû enfin, dans le dit acte, le consentement donné au dit mariage, par très-haut et très-puissant prince* Marie D'EST, *duc de Modène; nous* Paul D'ALBERT DE LUYNES, *cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque et vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, commandeur de l'ordre du St-Esprit, premier aumônier de madame la Dauphine, en vertu de l'agrément que nous avons reçu verbalement de Sa Majesté, et de la permission susdite du dit seigneur archevêque de Paris, et après avoir pris de nouveau des dits futurs leur consentement mutuel par paroles, de présent, et leur avoir fait ratifier en*

(1) Née le 24 novembre 1731.

Hosted by Google

tant que besoin le mariage par eux contracté par procureur à Milan, le sept du présent mois, les fiançailles faites le même jour et an que dessus, en présence et du consentement de monseigneur Louis-François DE BOURBON, *prince* DE CONTY, *prince du sang, nous avons donné dans une chapelle qui a été préparée à cet effet dans le château de Nangis, en notre diocèse, la bénédiction nuptiale à* M. Louis-François-Joseph DE BOURBON, *comte de La Marche, et à la sérénissime princesse* Fortunée-Marie D'EST.

Et ont assisté pour témoins au dit mariage du côté de l'époux, Mgr le prince DE CONTY, *et M. le comte* DE GUERCHI; *et du côté de l'épouse, Mgr le duc* DE PENTHIÈVRE, *et M. le marquis* DE CHAUVELIN, *qui ont signé.*

Signé :

L.-F.-J. DE BOURBON. L.-F. DE BOURBON.
Fortunée D'EST. L.-J.-M. DE BOURBON.
GUERCHY.
CHAUVELIN.
PAUL, cardinal-archevêque de Sens.

Le même jour et an que dessus, j'ai délivré l'extrait de l'acte ci-dessus.

Signé : J.-B. BOUDET, curé.

—

2° Mariage de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, et de Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan.

Ce jourd'hui, trente-et-un janvier mil sept cent soixante-sept, après qu'il nous a été représenté le certificat de la publication d'un ban fait au prône de la messe paroissiale de l'église de Saint-Eustache de Paris, pour le futur mariage entre très-haut et très-puissant prince monseigneur Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas DE BOURBON, *prince* DE LAMBALLE (1), *fils de très-haut*

(1) Né le 6 septembre 1747, et décédé le 6 mai 1768.

Hosted by Google

et très-puissant prince monseigneur Louis-Jean-Marie DE BOURBON, *duc* DE PENTHIÈVRE, *et de défunte très-haute et très-puissante princesse* Marie-Thérèse-Félicité *princesse* D'EST, *et très-haute et très-puissante princesse* Marie-Thérèse-Louise DE SAVOYE DE CARIGNAN (1), *fille de très-haut et très-puissant prince* Victor-Amédée-Louis-Joseph DE SAVOYE, *prince* DE CARIGNAN, *et de très-haute et très-puissante princesse* Christine-Henriette DE HESSE, RHEINSFELS DE ROTEMBOURG; *ensemble la dispense accordée par M. l'archevêque de Paris de la publication des deux autres bans, et la permission du dit seigneur de faire les fiançailles et le mariage le même jour, dans telle église ou chapelle, par tel prêtre ou évêque, même* in pontificialibus, *qu'il plaira à Sa Majesté; la dite dispense en date du sept de ce mois, signée* Christ. archiepiscopus Parisiensis, *et plus bas* de La Touche, *insinuée le* 19 *du dit mois, et contrôllée le même jour, par* Gervais; *vû l'extrait du même, signé et légalisé, du mariage célébré entre les parties sus-nommées, très-haut et très-puissant prince monseigneur le prince* DE LAMBALLE, *représenté par très-haut et très-puissant prince monseigneur* Victor-Amédée-Louis DE SAVOYE, *prince* DE CARIGNAN, *en vertu de la procuration à lui donnée, en date du* 31 *décembre de l'année* 1766, *par acte passé par devant* Fourcault *et* Lécuyer, *notaires à Paris, revêtue de toutes les formes légales, par lequel il conste qu'après la publication des bans faite dans la chapelle Roiale paroissiale du Saint-Suaire de Turin, la célébration du dit mariage a été faite dans ladite chapelle par son éminence monseigneur le cardinal* des Lances, *archevêque de Nicosie, grand aumônier de Sa Majesté le roy de Sardaigne, du consentement des pères et mères des parties, et que toutes les autres formalités en pareil cas requises ont été remplies; nous* Paul D'ALBERT DE LUYNES, *cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine du titre de Saint-Thomas* in Parione, *archevêque vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, premier aumônier de madame* La Dauphine, *en vertu de l'agrément que nous avons*

(1) Née le 8 septembre 1749.

Hosted by Google

reçu verbalement de Sa Majesté, et de la permission susdite du dit seigneur archevêque de Paris, et après avoir pris de nouveau des futurs leur consentement mutuel par paroles, de présent, et leur avoir fait ratifier en tant que besoin le mariage contracté comme dit est par procureur, à Turin, le dix-sept du présent mois, les fiançailles faites le même jour et an que dessus, en présence et du consentement de monseigneur Louis-Jean-Marie DE BOURBON, *duc* DE PENTHIÈVRE, *nous avons donné dans une chapelle qui a été préparée à cet effet dans le château de Nangis, en notre diocèse, la bénédiction nuptiale à monseigneur* Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas DE BOURBON, *prince* DE LAMBALLE, *et à la sérénissime princesse* Thérèse-Louise DE SAVOYE DE CARIGNAN.

Et ont assisté comme témoins du côté de l'époux, monseigneur le comte DE La MARCHE, *prince du sang, et monsieur le marquis* DE CHAUVELIN; *et du côté de l'épouse, monseigneur le duc* DE PENTHIÈVRE, *et monsieur le chevalier* DE LASTIC, *qui ont signé.*

Signé :

L.-A.-J.-S. DE BOURBON. Thérèse DE SAVOYE.
L.-J.-M. DE BOURBON. L.-F.-J. DE BOURBON.
CHAUUELIN.
Le chevalier DE LASTIC.
PAUL, cardinal-archevêque de Sens.

Et le même jour et an que dessus, j'ay délivré l'extrait de l'acte cy dessus.

Signé : CHANTEMERLE, *curé.*

Le président de Lévy, auteur d'un ouvrage anonyme qui a pour titre : *Journal historique, ou Fastes du règne de Louis XV* (1), parle en ces termes, à la date du 27 février 1759, du premier des deux mariages princiers célébrés à Nangis : le comte de la Marche et la princesse Fortunée d'Est, fille du duc de Modène, reçoivent la bénédiction nuptiale, par

(1) Paris, Prault, 1766, in-8°.

Hosted by Google

les mains du cardinal de Luynes, au château de Nangis en Brie. (2e part., p. 152.)

Je trouve de plus cité, dans la *Bibliothèque historique de la France,* par le P. Lelong, un tableau allégorique en épithalame, qui fut exécuté en mémoire de cette même cérémonie. (Tom. IV, p. 155, liste des portraits des Français illustres.)

M. de Lescure, auteur d'un remarquable travail sur la vie de l'infortunée princesse de Lamballe, n'a pas donné l'acte de célébration de son mariage : s'il en eût eu connaissance il n'aurait pas manqué de reproduire cette pièce importante. N'ayant point actuellement son livre sous les yeux, j'ignore s'il y est fait mention d'une particularité relative à cette intéressante victime de la révolution. C'est Pidansat de Mairobert qui nous la révèle dans ses anecdotes sur Mme la comtesse du Barry (2). Suivant ce pamphlétaire, Louis XV, dans les dernières années de sa vie, aurait eu pendant quelque temps l'intention d'épouser l'aimable veuve du prince de Lamballe, qui était alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté.

Voici dans quels termes il raconte cette anecdote : Mme du Barry eut une autre inquiétude. Le roi ayant affecté d'exalter devant elle les charmes de Mme la princesse de Lamballe, elle en conçut une jalousie vive, et telle qu'elle en fit des reproches à son auguste amant, et se plaignit des bruits qu'il laissoit courir sur son dessein d'épouser cette princesse. Le roi, piqué de ce reproche, lui répondit, dit-on, avec humeur : mais, madame, je pourrois plus mal faire. Elle sentit vivement la morsure, et n'y put tenir : elle éclata en gémissements. S. M. ennuyée de cette scène désagréable, se leva. (2e part. p. 256.)

Je laisse à cet auteur qui passe pour être souvent apocryphe, mais qui parfois aussi est bien informé, la responsabilité de cette anecdote : si elle n'est pas vraie, elle n'a rien du moins qui puisse la faire paraître tout-à-fait invraisemblable.

On doit savoir gré à MM. Boudet et Chantemerle, curés de Nangis, d'avoir eu l'heureuse idée de transcrire sur leurs registres paroissiaux les deux actes de célébration de mariage

(2) Londres, 1778, in-12.

Hosted by Google

qui font le principal objet de cette notice; sans eux, ces curieux documents historiques ne seraient peut être pas parvenus jusqu'à nous.

Parmi les témoins qui signèrent l'acte de mariage du prince de Lamballe figure le chevalier de Lastic; tout porte à croire que ce gentilhomme appartenait à l'honorable famille poitevine de ce nom.

Il serait peut-être difficile de dire avec certitude aujourd'hui par quel motif le château de Nangis fut choisi préférablement à tout autre endroit pour l'accomplissement des cérémonies nuptiales précitées. Des relations d'une très-grande intimité ont dû, je le pense, faire accorder cet honneur au comte de Guerchy, marquis de Nangis, et à son noble manoir. Il fut, comme on l'a vu, témoin du côté de l'époux, lors du mariage du comte de la Marche; mais tout porte à croire qu'il n'assista pas à celui du prince de Lamballe : étant alors ambassadeur à Londres, il lui fut sans doute impossible de quitter son poste.

Des fêtes brillantes, du genre de celles dont on garde pendant bien longtemps le souvenir dans une petite ville, durent avoir lieu à l'occasion de ces unions princières; et pourtant aujourd'hui, mariages et fêtes, tout cela est pour ainsi dire complètement oublié à Nangis. En revanche, on y parle encore beaucoup d'un fait plus ancien, mais au sujet duquel on a, depuis je ne sais trop quelle époque, établi une substitution de noms et de personnes.

Voici ce dont il s'agit : Le 9 février 1747, le Dauphin, père de Louis XVI, vint incognito au-devant de Marie-Josèphe de Saxe, fille du roi de Pologne, sa future épouse, et la servit, déguisé en page, à un banquet qui lui fut donné dans le château de Nangis.

Or, on a jugé à propos dans la petite ville, d'embellir la chose en la rendant plus importante; pour cela, il n'y a pas eu de grands frais d'imagination à faire; car, en reportant le fait à vingt-et-un ans plus haut, c'est Louis XV et Marie Leczinska qui ont pris la place du Dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe, sans que pour cela l'on ait omis la scène du travestissement du roi en page.

Hosted by Google

J'ai entendu nombre de fois raconter cette dernière anecdote par beaucoup de personnes de Nangis, qui en parlent avec un sentiment de complaisant orgueil, tant cette tradition est fortement enracinée dans l'endroit.

Je vais parler maintenant du comte de Guerchy, qui eut l'honneur de recevoir dans son château les hauts et puissants personnages dont il a été précédemment question.

Issu d'une ancienne famille de Bourgogne très-bien alliée, Claude-Louis-François de Regnier, comte de Guerchy, naquit en 1715.

Après la mort de Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, qui fut créé maréchal de France en 1741, et décéda sans postérité le 8 octobre 1742, à l'âge de soixante ans, la terre et marquisat de Nangis échurent par droit de succession à Louis de Guerchy, père de Claude-Louis-François, du chef de son aïeule, Marie de Brichanteau, fille d'Antoine, marquis de Nangis et amiral de France, laquelle avait épousé Claude Regnier, baron de Guerchy. Louis mourut, le 1er février 1748, à l'âge de 85 ans.

Par lettres-patentes, données à Compiègne au mois de juillet 1749, Claude-Louis-François de Regnier obtint que le titre de marquisat de la terre de Nangis fut confirmé en sa faveur.

Entré au service en 1729, il se signala par de nombreuses actions d'éclat, notamment à la bataille de Fontenoy, où il chargea trois fois à la tête du régiment Royal-Vaisseaux qu'il commandait, et dont tous les officiers furent blessés à l'exception de lui qui eut ses habits troués de balles. Il serait superflu de détailler ici toutes les occasions dans lesquelles il se distingua pendant le cours des différentes guerres auxquelles il prit part, et je n'entreprendrai point aussi d'énumérer les hautes dignités militaires qui lui furent successivement accordées comme récompense de ses éminents services. Nommé, en 1763, ambassadeur en Angleterre, à la place du duc de Nivernois, qui revenait après avoir conclu la paix, le comte de Guerchy eut, le 17 avril de la même année, l'honneur d'être présenté à Louis XV en cette qualité (1).

(1) *Journal hist., ou Fastes du règne de Louis XV*, 2e part., p. 190.

Hosted by Google

Il avait épousé, par contrat du 3 mai 1740, Gabrielle-Lydie, troisième fille du maréchal duc d'Harcourt. Il en eut un fils, Anne-Louis, né le 3 février 1755, et trois filles : 1° Victoire-Félicité, appelée Mlle de Guerchy, née le 27 novembre 1745; 2° Antoinette-Marie, appelée Mlle de Nangis, née le 9 juillet 1748 ; 3° N., née le 9 janvier 1752, qui mourut à l'âge de six mois.

Après un séjour de quatre ans en Angleterre, le comte de Guerchy demanda son rappel et l'obtint. Quelques mois après son retour, il mourut à Paris, en 1767, âgé de cinquante-deux ans.

J. Vasteon, artiste anglais, a gravé son portrait (1), d'après Vanloo. Cette estampe, qui porte la date de 1766, est accompagnée de cette légende : Claude-Louis-François de Regnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, chevalier des ordres du roi, ambassadeur en Angleterre; elle est en manière noire et de format in-folio.

Je dirai en terminant ce qu'était autrefois le château de Nangis. Aux souvenirs historiques dont j'ai déjà parlé on doit en ajouter un autre bien saillant : En effet, le 17 février 1814, l'empereur Napoléon y coucha en se rendant à Montereau pour livrer bataille aux armées alliées; la vieille garde bivouaqua dans la ville et dans le parc du château. Dans cette même journée, l'empereur avait livré au prince de Schwartzenberg, devant Nangis, un sanglant combat, au succès duquel contribua grandement la charge impétueuse que firent les dragons venus d'Espagne avec le général Treilhard.

Ce manoir féodal avait deux ailes parallèles, l'une au sud et l'autre au nord, avec un corps de logis principal faisant face au levant. Il était flanqué de quatre tours, soutenu par de nombreux et solides contre-forts, et entouré par de vastes fossés. Cette résidence seigneuriale, d'un aspect massif et peu élégant, touchait presque l'église paroissiale du lieu, et était enclavée avant la révolution dans l'enceinte des fortifications de la ville. Un magnifique parc d'environ 60 arpents y était attenant.

En 1795, le château et la belle ferme qui en dépendait furent acquis par M. Videlle, ancien notaire à Paris, qui fit démolir

Hosted by Google

l'ancien château-fort, la façade nouvelle, et ne conserva que que l'aile de gauche ou du midi. Ce fut aussi lui qui fit arracher la majeure partie du parc.

Revendu en 1811 à M. Bourlet, beau-père de M. le comte d'Escherny, il appartient aujourd'hui à un membre de cette famille. Il y a dix-huit ans environ, un pensionnat de jeunes demoiselles était établi dans l'aile conservée, où l'on voyait encore alors un certain nombre de portraits à l'huile, dont quelques-uns très-remarquables, parmi lesquels se trouvait celui de Louis-Fauste de Brichanteau qui fut marquis de Nangis avant Louis-Armand, dans la personne duquel s'éteignit la famille.

Telles sont les vicissitudes qu'a subies ce château seigneurial, témoin de faits dignes de mémoire, et où se sont célébrés deux mariages princiers.

L.-F. Bonsergent.

(1) *Biblioth. hist. de la France*, par le P. Lelong, portr. des Français illustres, tom. IV.

Hosted by Google

LE CHATEAU DE LA MEILLERAYE.

—

Les lecteurs de *la Revue* connaissent tous le drame de la Meilleraye, mais ils connaissent moins bien sans doute le lieu qui en a été le théâtre. Puisque le nom de ce château jadis illustre est sorti tout-à-coup de l'oubli où il était tombé depuis sa ruine, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de retracer l'histoire de son passé. Disons tout d'abord, au risque de ne pas nous faire lire, qu'elle sera peu fertile en tragédies.

A la place de ce château princier dont les ruines encore considérables sont aussi pittoresques que le paysage où elles se dressent, et qu'elles contribuent si bien à orner, s'élevait, il y a bien longtemps, un antique manoir féodal. Qui le fonda? Nul ne le sait. Qui nous dira en quoi il consistait? Personne. Ce que l'on sait, c'est que dès le commencement du XIVe siècle il était la propriété des Liniers, famille très-nombreuse et très-puissante. Mais ces chevaliers possesseurs de fiefs beaucoup plus importants, et notamment du marquisat d'Airvault, habitèrent fort peu, sans doute, la Meilleraye, du moins pendant le cours du XVe siècle. Ce domaine passa ensuite, par suite d'alliances matrimoniales, à la famille de Maraffin. En 1563, il appartenait à Marguerite de Maillé, veuve de Louis de Maraffin, chev., s^r^ de Netz (1). Peu de temps après, avant 1580, Jean de la Porte, écuyer, prieur commandataire du Bois de Secondigny et de

(1) *Affiches du Poitou, 1781.* — *Hist. des Chasteigners*, par Duchesne. — *Dict. des familles de l'ancien Poitou.*

Hosted by Google

Parthenay-le-Vieux, acheta la Meilleraye (1). C'est là qu'il établit sa résidence habituelle, et Michel Le Riche qui y fut reçu au mois de novembre 1584, rapporte que le nouveau seigneur y réunissait *fort bonne compagnie*. Jean de la Porte mourut à Parthenay, le 19 janvier 1585, et fut enseveli dans l'église de Saint-Laurent (2). Son neveu, Charles Ier de la Porte, hérita du domaine de la Meilleraye et en fit également sa demeure ordinaire, ainsi que l'établit une quittance signée de sa main le 27 octobre 1593 (3). Il est donc permis de supposer, sans blesser les vraisemblances, que ce château fut le berceau du célèbre maréchal de la Meilleraye, fils de Charles Ier de la Porte et de Claude de Champlais, quoique la plupart des biographes et des généalogistes le fassent naître à Parthenay (1602). Dans tous les cas, c'est une illustration qui appartient sans contredit à notre Gâtine. L'enfance du futur *preneur de villes* s'écoula obscurément au milieu de ces bois, dans cet humble castel dont il allait bientôt faire briller le nom d'un si vif éclat. Puis lorsque ses goûts et ses talents, soutenus par la toute puissante protection de son cousin le cardinal de Richelieu, l'eurent poussé dans la carrière des armes, il abandonna la Meilleraye, mais non sans esprit de retour. Il serait superflu de raconter de nouveau la vie si bien remplie et si connue de Charles II de la Porte. Nous ne le suivrons pas au siége de La Rochelle (1628), ni à celui de la Capelle (1637), ni sur les murs de Hesdin, où il gagna si valeureusement le bâton de maréchal de France (1639), non plus qu'aux siéges fameux d'Arras et de Perpignan (1642), ni à Gravelines (1644), ni à Courtray (1646), ni dans ses luttes contre la Fronde en faveur de l'autorité royale (1649-1650) (4). Grand-maître de l'artillerie, maréchal de France, gouverneur de Nantes et de la Bretagne, acquéreur

(1) Manuscrit de Joseph Aubert, capucin à Parthenay, 1693. — Arch. de la Vienne, papiers du prieuré du Bois de Secondigny.

(2) *Journal de Michel Le Riche*. p. 394. — M. de la Fontenelle croit qu'il s'agit dans ce passage de Charles Ier de la Porte; c'est une erreur que nous avons relevée à l'aide des archives du Bois de Secondigny.

(3) *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, t. II.

(4) Voir notre *Histoire de Parthenay*.

Hosted by Google

des baronies de Parthenay et de Saint-Maixent, ainsi que de la châtellenie de Secondigny, enfin duc de la Meilleraye, de par lettres-patentes du roi Louis XIV (1663), Charles de la Porte devait nécessairement songer à faire du modeste manoir de ses pères une résidence digne de ses hautes fonctions et de sa gloire.

La construction du nouveau château de la Meilleraye doit avoir été commencée vers 1635 ; il est fait mention de la chapelle en 1638 et l'orangerie existait en 1649 (1). Les travaux n'étaient pas entièrement terminés en 1670 (2). Mais cela ne doit s'entendre que des bâtiments extérieurs et embellissements de toute nature dont on se plut à enrichir les appartements de la principale habitation. Qui en fut l'architecte? L'existence de toitures en forme de mansardes, constatée par un ancien état de lieux, autoriserait à nommer François Mansart lui-même, ou du moins un artiste de son école.

Cet édifice construit sur un plan régulier et symétrique, comme tous les châteaux du XVIIe siècle, se composait d'un corps de bâtiment accompagné de deux ailes de même hauteur et de même longueur, formant ainsi une cour carrée intérieure dont le quatrième côté exposé au midi était clos par une balustrade en pierre. Des fossés très-larges et très-profonds, remplis d'une eau vive qui a toujours été poissonneuse l'entouraient de toutes parts. Deux ponts de bois aboutissant à des portes percées dans les deux ailes établissaient des communications, d'un côté avec le jardin, de l'autre avec la grande cour d'entrée. Les murailles du château construites en granit magnifique et admirablement taillé plongent dans l'eau des fossés, ce qui double leur élévation et leur donne un air de noblesse et de majesté. Des caves voûtées ou soubassements règnent sous toute l'étendue des bâtiments et

(1) Actes d'état civil de Beaulieu. Nous nous sommes trompé dans notre *Histoire de Parthenay* en attribuant au duc de Mazarin, fils du maréchal de la Meilleraye, la construction de ce château; il était terminé lorsqu'il succéda à son père.

(2) Note inscrite sur un missel ayant appartenu à la duchesse de Mazarin, Hortense Mancini.

Hosted by Google

atteignent presque le niveau de l'eau des fossés. Puis vient un rez-de-chaussée d'une grande élévation, sur lequel s'élève un premier étage de même hauteur, que surmontait une toiture en ardoises, à mansarde, reposant sur une corniche. D'immenses fenêtres à doubles croisillons éclairaient les appartements; l'escalier placé au milieu du bâtiment principal était à rampe droite et à plusieurs paliers; ses marches étaient de pierre, sa voûte en briques; on y arrivait de la cour intérieure par une porte assez simple, à gauche de laquelle se trouvait l'entrée de la grande salle. Au-dessus de cette porte, à l'extérieur, on avait placé une belle statue en marbre blanc du cardinal de Richelieu, le puissant parent et protecteur du maréchal de la Meilleraye. La porte donnant issue de l'aile droite sur la cour intérieure était accompagnée de deux magnifiques colonnes en pierre, d'ordre Toscan. Outre la grande salle, il y avait beaucoup d'autres appartements portant chacun leur nom particulier : la chambre de M. le grand prieur, ainsi nommée parce qu'elle était destinée à Amador de la Porte, grand-prieur de l'ordre de Malte en France et marin célèbre, oncle du maréchal (1); la chambre des sibilles, la chambre de velours, la chambre du grand-maître. Cette dernière était évidemment réservée à Charles de la Porte qui, avant d'avoir conquis le bâton de maréchal, était déjà revêtu de la dignité de grand-maître de l'artillerie depuis 1634. Enfin le premier étage contenait aussi une chapelle domestique (2).

La grande salle était tendue de tapisseries de Flandre, représentant les travaux d'Hercule. Des tapisseries d'Aubusson ornaient quelques chambres (3). Certains appartements, notamment celui consacré à la chapelle, et probablement la chambre du grand-maître, étaient garnis de boiseries peintes qui ne manquent pas de mérite. Une grande partie de ces boi-

(1) Comme le grand prieur mourut en 1644, et qu'un appartement lui avait été réservé au château de la Meilleraye, il faut bien conclure de là que le principal corps de bâtiment était achevé avant 1644.

(2) Terres et seigneuries composant le duché de la Meilleraye, 1775. — État des meubles du château de la Meilleraye, 1738.

(3) État des meubles du château de la Meilleraye, 1738.

Hosted by Google

series retrouvées tout récemment dans un grenier ont été acquises par un amateur intelligent, M. Antonin Proust, bien connu des lecteurs de *la Revue*. On peut donc les apprécier en parfaite connaissance de cause, quoiqu'elles soient bien dégradées. Plusieurs panneaux offrent encore distinctement au regard du curieux des sujets très-variés dont les couleurs sont vives et brillantes et le dessin bien accusé. Ce sont des combats navals entre vaisseaux turcs et chrétiens, des guerriers romains, des cavaliers, des vases de fleurs fort remarquables, un saint Jérôme; enfin des ornements de toute espèce, au milieu desquels sont prodiguées les armoiries des la Porte, de gueules au croissant d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine, et les faisceaux d'armes, principalement des canons, attributs de la dignité de grand-maître de l'artillerie. Un observateur perspicace pourrait peut-être deviner le nom de l'artiste qui a peint ces boiseries.

Deux grandes cours précédaient le château de la Meilleraye. Dans la première, des pavillons et bâtiments de service, une ferme et une chapelle pour le public, dédiée à Saint-Cloud, avaient été élevés à droite et à gauche. La seconde beaucoup plus large s'étendait jusqu'au bord des fossés. On y avait creusé à chaque extrémité, deux vastes pièces d'eau, entourées comme les fossés de balustrades élégantes en pierre et de terrasses plantées de tilleuls. L'orangerie située un peu en arrière, à gauche, et au nord du château, contenait 104 pieds d'orangers. Non loin de là, l'étang de Barou faisait mouvoir une forge à fer, transportée plus tard par le duc de Mazarin sur les bords du Thoué, dans la paroisse de la Pératte, où elle a fonctionné jusqu'à ces dernières années. Un parc de 80 arpents et une forêt qui n'en comprenait pas moins de 763, environnaient cette résidence princière (1).

Pendant que Charles de la Porte conduisait les armées de Louis XIII à la victoire, et élargissait les frontières de la France, Marie de Cossé, son épouse en deuxièmes noces depuis 1637, habitait ordinairement la Meilleraye avec le jeune Armand

(1) Terres et seigneuries composant le duché de la Meilleraye, 1775.

Hosted by Google

de la Porte, son beau-fils, issu d'une première union de Charles de la Porte et de Marie d'Effiat. Elle surveillait les travaux du château et y recevait nombreuse et brillante compagnie. Ainsi, on y rencontre successivement Gabrielle de Coustault, veuve de Charles de Granges s[r] de la Gort; Renée Légier de la Sauvagère, épouse du s[r] de la Sayette (novembre 1638); Jean du Pin et Suzanne Chaigneau, son épouse; Diane Chasteigner de la Rochepozay (août 1642); Charles et Elisabeth de Cossé, et Pierre de Chouppes, gouverneur de la ville et château de Parthenay (mai 1645); Louis d'Aviau s[r] de Pioland, gouverneur de Loudun, et Dorothée Gaultier, son épouse (novembre 1649); André de Chastillon, baron d'Argenton, et son épouse, Marie-Marguerite Gouffier (août 1651) (1). Durant les courts moments de loisir que lui laissaient parfois ses laborieuses campagnes et ses importantes fonctions, le duc de la Meilleraye s'empressait d'accourir à son château. Parmi les séjours plus ou moins longs qu'il vint y faire, on peut en signaler un en novembre 1638, un autre en novembre 1649, un troisième en juillet et août 1651, qui semble s'être prolongé jusqu'en septembre 1652 (2). Malgré les absences fréquentes de son mari, que son titre de gouverneur de Nantes retenait très-souvent alors dans cette grande cité, où il faisait tant d'efforts pour développer le commerce et la navigation, la duchesse Marie de Cossé, habitait presque toujours la Meilleraye. On y constate encore sa présence au mois d'août 1659 (3).

Après la mort du maréchal, arrivée à l'arsenal de Paris, le 8 février 1664, le nouveau duc de la Meilleraye, Armand-Charles de la Porte, déjà duc de Mazarin, par suite de son mariage avec Hortense Mancini, nièce du cardinal (28 février 1661), voulut montrer le château paternel à sa jeune et brillante épouse. Il l'y conduisit dans le cours de l'été 1665 (4). Mais le charmant séjour de la Meilleraye n'était point capable de conserver au pauvre duc le cœur de cette femme aussi volage que belle.

(1) Anciens registres d'état-civil de Beaulieu.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.

Hosted by Google

M. de Mazarin était fort laid; telle doit-être, au dire de Mme de Sévigné, la justification d'Hortense Mancini. Quoi qu'il en soit, de retour à Paris, elle jugea à propos de s'enfuir, accompagnée d'un galant chevalier, et après maintes aventures elle se réfugia en Angleterre (1670), où elle vécut jusqu'à sa mort, en 1699, dans l'intimité de l'aimable Saint-Evremond. Homme d'un caractère bizarre et d'une dévotion austère, le duc de Mazarin ne tarda pas à quitter la cour, où il ne manquait pourtant pas d'influence, pour venir vivre modestement dans son château de la Meilleraye. Il y passa les trente dernières années de sa vie, sinon sans tracasseries et sans chagrins, du moins sans ambition et en faisant le bien autour de lui (1). Il mourut dans les sentiments de la piété la plus vive, le 9 novembre 1713, sur les trois heures du matin, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. L'évêque de Poitiers et Jacques-François Chaboceau, avocat ducal de Parthenay, qu'il aimait beaucoup, assistèrent à ses derniers moments. M. Poirier, son médecin, homme très-instruit, au dire de ses contemporains, procéda à l'ouverture du cadavre et l'embauma. Les entrailles furent inhumées dans l'église de Beaulieu. Puis, le 11 novembre, on l'exposa sur un lit de parade dans la grande salle du château où la messe fut célébrée par l'évêque de Poitiers. Ce fut le 3 décembre seulement que le corps du duc de Mazarin fut transporté à Paris pour y être enseveli dans la chapelle du Collége des Quatre-Nations. Mais on déposa son cœur à Sainte-Croix de Parthenay, dans le caveau du maréchal de la Meilleraye, son père (2).

Le duc de Mazarin laissait trois filles et un fils, Paul-Jules de la Porte, auquel échut le domaine de la Meilleraye avec tout le duché qui en dépendait. Paul-Jules avait épousé en 1685, Charlotte-Armande de Durfort, dont il eut une fille, mariée à Louis de Maillé en 1709, et un fils Guy Paul-Jules de la Porte, né en 1701, qu'il institua son héritier. Dès l'année 1731, Guy Paul-Jules était en possession de la Meilleraye, par suite de la

(1) *Dict. hist.*, t. VI, p. 134, 135, 1789.

(2) Journal manuscrit de François Chaboceau, — Anciens registres d'état-civil de Beaulieu.

Hosted by Google

mort de son père ; mais loin de songer à habiter cette résidence, il l'abandonna complètement, et en confia la garde à Claude-François Gallas. Les lettres par lesquelles il le nomme concierge, et le charge de veiller aux meubles et aux réparations, moyennant 500 livres de gages annuels, sont datées de Paris, en février 1731. Un peu plus tard, en 1734, il lui donne les fonctions de garde-marteau, et inspecteur des gardes-pêche, bois et chasse de la Meilleraye, aux gages de 300 livres (1).

La seconde duchesse de Mazarin, c'est-à-dire Charlotte-Armande de Durfort, qui avait survécu à son mari, parut un instant à la Meilleraye, en septembre 1732. Elle y signala son passage par le don qu'elle fit à la femme du concierge Gallas, d'un livre d'heures provenant de la bibliothèque de la belle Hortense Mancini. On nous permettra de supposer, sans calomnier la mémoire de la galante nièce de Mazarin, que ses jolis doigts ont sans doute peu feuilleté ce respectable missel (2).

Guy Paul-Jules de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, époux de Louise-Françoise de Rohan, mourut le 30 janvier 1738. Sa fille unique Charlotte-Antoinette de la Porte, mariée au duc de Duras, était veuve depuis 1735 et n'avait également qu'une fille mineure, Louise-Jeanne de Durfort de Duras. C'était donc à cette jeune duchesse que revenait le domaine de la Meilleraye aussi bien que tout l'héritage de Guy Paul-Jules, comme le déclarent des lettres de la chancellerie du 12 mars 1738. Son tuteur, M. de Beauregard, ordonna de faire l'inventaire des meubles du château. On possède cette pièce datée du château de la Meilleraye, le 29 octobre 1738 ; mais elle ne donnerait pas une haute idée du mobilier des ducs de la Meilleraye, si l'on n'admettait pas qu'après la mort du duc de Mazarin, en 1713, ses enfants qui semblent avoir dès lors abandonné le château, en enlevèrent, selon toute vraisemblance, la meilleure partie. Parmi les objets énumérés dans l'inventaire, citons des tentures assez nombreuses de tapisserie

(1) Papiers communiqués par Mme Gallas, à Parthenay.
(2) Ce livre est en la possession de Mme Gallas.

Hosted by Google

de Flandre et d'Aubusson déjà indiquées plus haut, une grande glace encadrée d'ébène, des lits garnis de rideaux de tapisserie aux armes des Cossé, une table de marqueterie, un bureau à écrire, etc. L'année même de l'inventaire, en 1738, la grande glace qui se trouvait dans la chambre du grand prieur se détacha et se brisa en quatre morceaux, dont on fit autant de miroirs, qui passèrent entre les mains de M. de la Porte de la Rembourgère, de François Gallas et d'un M. Dubreuil. Un peu plus tard, la table de marqueterie, rongée de vétusté fut mise au rebut; le bureau fut transporté dans la chambre du trésor de Parthenay, et en 1775, à la demande de M. Chaboceau, lieutenant-général du bailliage à Parthenay, l'on utilisa deux pièces de tapisserie pour orner la salle d'audience de cette ville. Cela ne doit pas surprendre, car la baronie de Parthenay dépendait du duché de la Meilleraye et appartenait aux la Porte depuis 1641 (1).

Devenu la propriété de Louise-Jeanne de Durfort de Duras, le château de la Meilleraye fut plus délaissé que jamais. Un intendant, M. Pialat, y était installé en 1745; il veillait à l'administration du domaine, et tous les serviteurs, concierge, jardiniers, gardes recevaient directement ses ordres. Le mariage de la jeune duchesse de Mazarin et de la Meilleraye avec Louis-Marie Guy d'Aumont, vers l'an 1750, n'apporta aucun changement à la situation. Pierre-François Gallas, fils de François, nommé par eux concierge, garde-marteau et inspecteur des forêts du duché de la Meilleraye, le 1er août 1754, établit son logement dans la chambre du grand-maître. L'abandon devint encore plus complet, si c'est possible, par suite de l'arrêt du parlement du 23 février 1758, déclarant les demoiselles de Maillé et la duchesse de Mazarin, co-propriétaires par indivis du duché de la Meilleraye. Ce château était donc entré dans une période de décadence qui ne pouvait que s'accroître et à laquelle devait bientôt succéder une période de ruine. Bientôt les débris de l'ameublement déjà si délabré et si diminué furent jugés inutiles : un M. Durand, fondé de procuration de

(1) Inventaire de la Meilleraye en 1738, communiqué par Mme Gallas,

Hosted by Google

la duchesse, vint en opérer la vente le 18 août 1771. On ne conserva que cinq lits qu'on plaça dans trois appartements. Quant aux réparations des bâtiments, on ne faisait que celles regardées comme indispensables pour leur conservation. Lorsque des fermetures venaient à tomber de vétusté, au lieu de les renouveler, on se contentait de clore les fenêtres au moyen de maçonnerie en briques (1).

Tel était l'état du château de la Meilleraye lorsque le comte d'Artois en fit l'acquisition le 28 février 1776, en vertu d'une sentence du châtelet de Paris, rendue sur licitation. Mais ce prince ne songea point à lui rendre sa splendeur passée. S'il y parut un instant lors de son voyage en Poitou, en 1777, ce ne fut que pour lui dire un éternel adieu. La cupidité acheva l'œuvre de destruction commencée par l'indifférence. Vendue nationalement à la Révolution, la magnifique demeure des ducs de la Meilleraye devint une carrière que tous les propriétaires qui s'y sont succédé depuis cette époque ont exploitée avec plus ou moins de profit. Rendons-leur pourtant cette justice; ce n'est point à eux qu'il faut reprocher la destruction de la belle statue en marbre du cardinal de Richelieu. Au commencement de la Révolution un garde national en goguette lui ayant coupé la tête, l'emporta à Parthenay et trouva plaisant de la condamner à devenir le contrepoids de son tournebroche (2). Ajoutons, pour ne rien omettre, que le tronc de la statue fut jeté sans précaution dans la cour de la ferme, où il gît encore misérablement foulé aux pieds par les animaux.

Rien n'est plus attristant que l'aspect actuel des ruines silencieuses et solitaires de la Meilleraye. Le principal corps de bâtiment et une portion considérable de l'aile gauche se dressent encore avec quelque fierté; les murailles n'ont même pas perdu leur aplomb, mais la végétation parasite qui les enlace de toutes parts finira par les disloquer, venant ainsi en aide à la main de l'homme. Les marches de l'escalier sont arra-

(1) Papiers communiqués par Mme Gallas.

(2) Elle existe à Niort dans un musée particulier dont elle est une des grandes curiosités.

Hosted by Google

chées; sa voûte seule subsiste. Les belles colonnes toscanes de la porte ont été jusqu'à présent respectées; faisons des vœux pour qu'il en soit toujours ainsi. Les douves sont remplies d'eau comme autrefois, mais elles sont tellement envahies par les herbes et des arbres de toute espèce qu'elles ressemblent plutôt à un marécage. Les cours et les pièces d'eau ont été transformées en prairies depuis longtemps. De l'orangerie il ne reste plus que le souvenir. En un mot, ce château qui n'a pas vécu deux cents ans, et que les souvenirs du grand siècle et de l'homme illustre qui en est le fondateur auraient dû protéger, n'est même plus l'ombre de ce qu'il fut; c'est le squelette incomplet d'une construction renversée avant l'âge, mais d'où n'a pu complètement disparaître la trace de sa jeunesse et de sa grandeur passées. Exemple frappant, mais non unique, de la fragilité des œuvres de l'orgueil humain, même dans ce qu'il a de plus légitime.

B. Ledain.

Hosted by Google

LE MARQUIS DE VILLETTE

—

(*Suite*).

—

Le marquis de Villette s'apaisa, laissa ses enfants à Mme de Maintenon et lui confia même plus tard son deuxième fils qui abjura aisément. Quant à lui, il persista encore dans sa croyance. S'il était ébranlé, la crainte qu'on n'attribuât son changement à un mobile humain le retenait. Il était cependant pressé de toutes parts et il n'est pas jusqu'à son cousin Charles d'Aubigné, joueur et libertin, miniature des vices, des travers et de l'esprit de son père, qui ne lui écrivit dans ce sens, mais avec ménagement, de son gouvernement de Coignac : 21 septembre 1681 :

« J'ai reçu votre lettre à mon retour d'un voyage : elle m'afflige puisque vous êtes dans un état désagréable et que l'on ne peut pas vous obliger autant qu'on le souhaiteroit. Dans le temps qui court, vous prenez d'extrêmes résolutions et il est fâcheux que votre opiniâtreté vous oblige à les prendre; cela empêchera ma sœur de vous accorder sa protection et elle ne vous sauroit servir contre sa conscience. Je vous en ai dit quelque chose la dernière fois que je vous ai vu ; mais je n'osai vous parler plus franchement de peur de vous fâcher. Tout ce que je puis vous conseiller, c'est que vous ne fassiez rien de précipité. L'on se repent à loisir de ce que l'on fait à la hâte. Enfin, sans une longue controverse, vous devriez songer à

Hosted by Google

vous convertir, vous en seriez mieux en ce monde et en l'autre (1). »

Cette lettre ferait présumer que de Villette dégoûté par l'espèce de disgrâce qui arrêtait son avancement, songeait à se retirer du service. Toutefois il se ravisa et attendit qu'on eût besoin de lui. Mme de Maintenon, quoiqu'en dit son frère, ne l'oubliait pas; une correspondance suivie s'établit entre eux où il est souvent question des enfants et de la conduite que doit tenir le père. Celui-ci avait envie d'aller à Paris, sa cousine lui écrivait le 4 mai 1681:

« Je serois fort aise de vous voir, et si vous croyez être utile ici pour vos affaires, je ne veux point vous empêcher d'y venir; mais si le sujet de votre voyage roule sur le désir de voir vos enfants, je vous conseillerois d'attendre encore: vous serez suspect si vous les voyez souvent, et il vous seroit bien désagréable d'avoir quelque contrainte avec eux. Je suis très-satisfaite de l'un et de l'autre; ils ont de l'esprit et de bonnes inclinations. Continuez à écrire souvent à M. de Mursay, vos lettres sont admirables. »

Le contentement de Mme de Maintenon n'était pas toujours absolu et sans quelque restriction; elle dit parfois: « L'aîné a le cœur fait comme vous; il irait loin si l'énergie et le courage étaient de même; il a pourtant plus le désir de plaire que les autres et seroit plus capable de vaincre sa paresse naturelle. Le cadet est très-délicat et trop occupé de sa personne; du reste ils sont de très-bonnes mœurs et aimés de tous ceux qui les connaissent. »

Une autre fois elle écrit: « Je me suis trop plainte de vos enfants quand j'ai cru en avoir sujet, pour ne pas m'en louer quand il m'en revient de bons témoignages. M. de Forbin en est content, M. l'abbé Gobelin est très-satisfait de leur conduite, M. de Nesmond s'en loue fort..... Je n'écris point à Mme de Villette et je vous assure tous deux qu'il n'y a rien que je ne donnasse pour vous voir dans un état qui vous permît de profiter de la bonté du roi et de l'estime qu'il a pour vous. »

(1) Lettre du 21 septembre 1681.

Hosted by Google

De Villette en reçut enfin un témoignage, et Mme de Maintenon lui annonça l'heureux événement en quelques mots vivement sentis.

« Ce jeudi matin, 14 janvier 1683.

« Il n'y a ni affaires, ni paresse qui puissent m'empêcher de me presser de vous dire une bonne nouvelle et si vous voyiez ma joie, vous m'en sauriez gré. Voilà le billet de M. de Seignelay. Croyez, mon cher cousin, que je n'aurois pas plus de plaisir d'un bien qui me seroit venu directement. Mes compliments à Madame votre femme. »

Ce billet si promptement expédié renfermait l'ordre de prendre le commandement de l'*Excellent* de soixante canons, et d'aller croiser sur la côte d'Espagne à la recherche d'un vaisseau génois, puis de rejoindre la flotte de Duquesne devant Alger.

De Lastic-Saint-Jal.

La suite au prochain numéro.

—

DISCOURS DE M. MESTADIER

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE SAINT-MAIXENT.

—

Un de nos correspondants a bien voulu nous communiquer une pièce manuscrite que nous reproduisons et qui présente un type curieux du style ecclésiastique de la révolution française. C'est le discours prononcé par J.-J. Mestadier, évêque de Saint-Maixent, le 14 juillet 1791, à la fête commémorative de la prise de la Bastille.

Mestadier, curé de Breuilles, aux environs de Saint-Jean-d'Angély,

Hosted by Google

fut nommé évêque des Deux-Sèvres par les électeurs réunis à Niort le 9 mai 1791. Il fut installé à Saint-Maixent par le président de l'administration du département le 12 juin suivant, et il publia un peu tardivement sa première lettre pastorale le 12 août. Le discours que nous publions a donc été prononcé un mois après sa nomination et un mois avant son premier mandement.

L. C.

François vous avez déjà jurés (1) de vivre libres ou de mourir; jose vous le redire, d'après la connoissance que jay de votre courage, de vos forces et des vœux de la nation entière; votre courage, François, est assé connu, vos forces actuelles font trois millions d'hommes armés pour la deffence de vos foyers, de leur vie et de leur liberté. Quant au vœu de la nation avec quelle énergie ne s'est-il pas récemment manifesté? Vous avez vu, cytoyens, les lâches conspirateurs qui se sont dégradé jusquau parjure en enlevant le plus cher et par conséquent le plus heureux des monarques de l'univers, ils n'ont qu'ébauchés leurs tentatives insensées, a peine dans son espoir impuissant, le perfide assasin des braves de Nancy, le traître, le fugitif Bouillé, avoit-il prodigué les menaces les plus ridicules à une nation, qui les mepprise autant qu'elle l'abhorre, que presque tous les cytoyens de l'empire, réunis par la plus subite, la plus formidable coalition s'empressèrent de braver les succès éphemeres des égoïstes conjurés, suspendirent comme par inspiration et sans hésiter toutes les divisions domestiques civiles et relligieuses, s'embrasserent comme frères au premier bruit de la patrie menacée, et repeterent du ton le plus terrible le serment d'exterminer tous les brigands armés qui oseroient leur proposer de reprendre des fers et de vivre dans lignominie.

Cest le serment que nous allons répetter dans cette solemnité, citoyens, nous avons encore aujourdhuy les mêmes ennemis, les mêmes intérest, les mêmes ressources. 1° Jurons donc, sur l'autel du Dieu qui nous a crée libre, de nous réunir au premier signal, pour deffendre jusqua notre dernier soupir cette

(1) Le texte reproduit est en tout conforme à l'original qui nous a été confié.

Hosted by Google

liberté, le premier de tous les biens, que nous tenons de la main bienfaisante du Créateur. 2° Jurons, sur l'autel du Dieu des armées, de combatre avec intrépidité, s'il est nécessaire, le desespoir des mécontents de cet empire. 3° Jurons de les forcer à être justes envers leurs concytoyens, à se contenter de légalité que nous leur offrons et quils nauroient, dis-je, jamais du mépriser. 4° Jurons de prendre sous notre protection les braves, les sages législateurs de cet empire, la Constitution et les loix quils ont fait pour la réformation des nombreux abus sous les quels nos ames flétries par lesclavage gémissoient depuis des siècles. 5° Jurons de laisser en mourant, la France heureuse, une posterité reconnoissante, attendrie même de tout ce que nous auront fait et souffert pour son bonheur. 6° Jurons d'emporter au tombeau la rare, la délicieuse persuasion d'avoir été pendant notre vie mortelle des heros bienfaiteurs de l'humanité entière et lespérance fondée de lui pouvoir encore être utile par nos prières dans l'éternité. 7° Jurons surtout, ô mes concytoyens, de proteger nos ennemis humiliés et sans armes, et noublions jamais que si la cruauté est l'excès du ressentiment et le partage ordinaire des ames dégradées par la servitude, la générosité et la tolérance sont lappanage glorieux des ames ennoblies par le sentiment et l'usage de la liberté.

Venez amis, jurer avec confiance, je vois la relligion qui nous protège et nous appelle, je vois le fougeux fanatisme terrassé, l'hideuse hipocrisie démasquée, la criminelle intrigue confondue dans ses atroces complots.

Oh ! mon Dieu ! oh ! mon père ! votre colère s'est donc appaisée, les jours de votre miséricorde renaissent pour la France, je vois l'aurore de la félicité publique, briller dans vos mains toutes-puissantes, et pour séconder (s'il est permis de parler ainsi) vos vues bienfaisantes sur ma patrie..... je jure, etc., etc., etc.

—

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Les gouverneurs de Cognac, par M. P. de Lacroix, — décembrs 1867.

Ce petit in-12 de vingt-huit pages est dû à la plume d'un érudit justement épris des souvenirs et des gloires de son pays natal. En attendant la monographie complète de la ville de Cognac, ce nous est une bonne fortune que de pouvoir étudier dans un travail tout spécial, l'histoire de l'ancienne administration de cette cité, au point de vue de sa défense et de sa sécurité. Ce sujet a été traité avec un rare bonheur par M. de Lacroix, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution. Cet écrivain a compris que la chronique locale ne pouvait que gagner à ne pas être séparée de l'histoire des familles féodales, et son travail se ressent des études qu'il a consacrées à ces recherches. — Cette petite brochure, pleine d'intérêt pour tous ceux qui aiment à creuser les traditions provinciales, se termine par un tableau succinct des sources où l'auteur a puisé. Bon exemple donné et que nous recommandons à tous ceux qui, comme M. de Lacroix, se livrent à des études locales. Nous souhaitons vivement, mais pouvons-nous l'espérer, que cet opuscule contribue à réveiller, dans une cité bien plus sensible aux avantages du présent qu'aux gloires de son passé, une étincelle de ce feu sacré qui anime les historiens, les littérateurs et les archéologues. . . . . puisqu'il est décidé que nous devons renoncer aux poètes! . . . Quoiqu'il en soit du succès moral de son œuvre, M. de Lacroix, écrivain laborieux et consciencieux, aura bien mérité, par ce nouveau travail, aux yeux de tous ceux qui portent quelque intérêt à l'histoire et au passé de la province d'Angoumois.

*
* *

Nous avons déjà parlé dans l'une de nos précédentes revues des honorables distinctions qui sont si justement venues trouver M. Th.

Hosted by Google

Phelippot (de l'île de Ré), pour le récompenser tant de sa belle exposition viticole qui se distinguait entre toutes celles de l'Ouest, à l'île de Billancourt, que pour le mémoire si complet qui accompagna son envoi. Ce mémoire nous l'avons aujourd'hui sous les yeux, et son insertion dans le journal *La Viticulture* nous est déjà un sûr garant de sa valeur. Nous l'avons lu avec un vif intérêt, et grâce aux gravures qui l'accompagnent nous avons pu juger et apprécier la fécondité des principes émis, le bien fondé des procédés employés par l'auteur, tant pour la culture que pour la récolte et la façon de faire le vin. Dirons-nous, que même après les éminentes leçons si pleines d'enseignement de M. le Docteur Jules Guyot, le travail de M. Phelippot est à lire comme développement d'un système de culture tout à fait à part. Oui, et nous ne croyons pas pouvoir en faire un plus bel éloge.

*
* *

La *Revue*, dans son numéro de février dernier, a donné une intéressante notice de M. Dugast-Matifeux sur Pierre Garcie-Ferrande. M. Pierre Margry, conservateur-adjoint des archives du département de la marine, a publié, sur la fin de l'année 1867, un volume (1) dans lequel nous trouvons révélée une autre existence *nautique* non moins remarquable que celle de l'auteur du *Routier de la mer*.

Jusqu'à ce jour, Jean Alfonse (2) n'était guère connu, et d'un petit nombre d'érudits, que par ses *Voyages aventureux* racontés par Mellin de S.-Gelais, rarissime petit volume imprimé d'abord à Poitiers, et dont la dernière édition est sortie, en 1605, des presses des héritiers de Jérôme Haultin, imprimeur à La Rochelle.

Grâce aux recherches de M. Margry, nous avons, à peu près complète, écrite d'après lui-même, la vie du marin saintongeais. Nous voyons qu'il prit une grande part aux voyages effectués dans le but de découvrir au Nord-Ouest de l'Amérique du Nord un passage pour pénétrer dans l'Océan pacifique. Ce fut lui qui conduisit Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, que François Ier avait nommé gouverneur du Canada. Ils partirent de La Rochelle le 16 avril 1542, avec trois vaisseaux pour rejoindre Jacques Cartier, mais arrivés à leur

(1) *Les Navigations françaises et la Révolution maritime* du *XIVe au XVIe siècle*. Un volume in-8°, Paris, Tross.

(2) Né aux environs de Cognac, vers 1480, J. Alfonse fit sa principale résidence à La Rochelle.

Hosted by Google

destination, ils trouvèrent J. Cartier reparti pour la France, et J. Alfonse resta seul chargé de l'exploration des côtes. Il découvrit le détroit qui sépare la terre ferme de l'île de Terre-Neuve, et s'il échoua dans ses recherches au-dessus du Labrador, aux fins de découvrir une route, que l'on rêve encore aujourd'hui, pour aller aux Indes-Orientales, certains passages d'un manuscrit dont nous allons parler, donnent tout au moins à penser qu'il a navigué sur les mers auxquelles les anglais Davis et Baffin ont donné leurs noms.

C'est au retour de son voyage (de 1544 à 1545), qu'il écrivit à La Rochelle le résultat de ses observations, avec le concours de Paulin Secalar, pilote de Honfleur, qui l'avait sans doute accompagné. Ils habitaient l'un et l'autre la rue Saint-Jean des Prés, vis-à-vis l'église de Saint-Jean du Perrot. Bien que le titre du manuscrit manque, les lignes qui le terminent indiquent assez bien les sujets qui y sont traités. Les voici :

« Cosmographie avec espère et régime du soleil et du Nord, en nostre « langue françoise, en laquelle amplement est traicté comment et par « quel moyen les mariniers se peuvent et doivbent gouverner, conduire « en l'art marine, et icy est comprinse la cosmographie par droicte « haulteur par laquelle les pillottes sçauront et pourront descouvrir les « terres et pays couverts, lesquelz par Vostre Majesté, sire, seront « commandez descouvrir, selon le dire de plusieurs auteurs autentiques « comme les deux Tholémées, l'istoire Batriane, Aristote, Pline, « Strabo, Joseph et Salomon, la Bible, la générale histoire et plusieurs « aultres, et nostre expérience, venue en nostre tems.»

C'est grâce aux notes contenues dans ce précieux document que, non seulement M. Margry a pu donner sur notre marin saintongeais des renseignements certains et précis, mais encore dérouler l'intéressant tableau de l'état des notions acquises en 1545, en France, sur la géographie terrestre, et les moyens de découvertes qu'offraient alors les instruments et les procédés employés par les navigateurs.

Nous avons tenu à signaler l'ouvrage de M. Margry ; cette figure de J. Alfonse, à laquelle il redonne la vie, est le digne pendant de celle P. G.-Ferrande; l'une et l'autre honorent nos contrées. Remercions donc les écrivains qui nous mettent à même de les connaître et de les apprécier.

NATHAN.

—

Hosted by Google

CHRONIQUE

Dans le courant du mois de mars dernier, a eu lieu à Rochefort l'ouverture des Cours d'enseignement secondaire à l'usage des jeunes filles. M. Festy, professeur du cours de littérature, a lu, développé et commenté les cent premiers vers de l'*Art poëtique*, de Boileau. M. Ménard, chargé de l'enseignement de l'histoire, a jeté un coup-d'œil rapide sur l'histoire ancienne, du moyen-âge et moderne, annonçant qu'après avoir traité dans sa prochaine leçon le règne de Henri IV, il se proposait d'insister plus particulièrement sur l'influence qu'ont eue sur la France et l'Europe ceux de Louis XIII et de Louis XIV, qui deviendraient ainsi l'objet principal de ses leçons.

*
* *

Le 22 mars, M. le comte de Montigny, inspecteur général des Haras, directeur des Ecoles de dressage, présidait le Concours des primes à distribuer à celle de Saint-Maixent. Magnifique journée, affluence énorme d'éleveurs du pays et d'amateurs attirés de fort loin par cette solennité hippique; chevaux superbes, supérieurement dressés; éloges mérités, donnés à chacun par M. le président, et surtout à M. Desroches, l'intelligent directeur, et au personnel qui le seconde. Les paroles de M. de Montigny sont du reste à conserver, car elles témoignent des rapides progrès de cette institution qui, née d'hier, a déjà su se placer au premier rang : « Messieurs, a-t-il dit, la prime est d'argent, la pa-« role est d'or. Vous tous, éleveurs, éducateurs, vous avez bien mérité « de votre pays, je le proclame avec orgueil. » Et quelques jours plus tard, nous lisions dans le *Moniteur du soir*, à propos du *Concours de la Société hippique française*, ouvert à Paris, au Palais de l'Industrie, ces mots qui sont le corollaire des paroles de M. le comte de Montigny :

« Nous avons remarqué cette année une grande amélioration dans

Hosted by Google

« l'ensemble des chevaux, et nous avons surtout constaté des progrès « sensibles dans leur appareillement. Les Ecoles de dressage de Caen, « de Séez et *de Saint-Maixent* sont bien représentées. *Les Deux-Sèvres* « aussi méritent une mention. »

*
* *

Le Congrès musical de l'Ouest aura lieu, cette année, à Limoges, à la fin de juin.

On y exécutera entre autres morceaux d'ensemble ; une symphonie de M. Chareire, organiste de Limoges ; — l'ouverture des chœurs d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck ; — un double chœur de J. Bach ; — le septuor de *Lucie ;* — l'entracte de *Philémon et Baucis ;* — et le chœur des génies, d'*Oberon*.

*
* *

L'année dernière, nous relations dans nos chroniques quelques essais dramatiques tentés par nos compatriotes sur les théâtres de Poitiers et d'Angoulême, pâles copies pour la plupart, de nos revues parisiennes, qui ne sont, le plus souvent, il faut bien le dire, que de simples parades relevées par le luxe des décors et l'éclat des costumes. Cette année, nous avons à signaler un véritable succès, à révéler un essai dont l'idée et la forme appartiennent en propre à leur auteur. Si M. F***, de Niort, en écrivant *le Clain en Voyage* est resté au-dessous de ses émules parisiens pour la charpente de son œuvre, les *ficelles*, pour nous servir des termes du métier, il a prouvé du moins que sous le rapport de l'imagination, de la gaîté, de la verve et de l'esprit il pouvait rivaliser avec la plupart d'entre eux. La versification des couplets y est coulante, aisée et facile, le trait y est bien accentué. Pourquoi faut-il qu'au lieu d'être chanté sur les airs de ces flons flons si connus, ils n'aient pas été relevés par une mélodie originale. Nous ne nous expliquons pas qu'à Poitiers, où l'art musical trouve de si remarquables interprètes, il ne se soit trouvé personne qui ait voulu joindre son nom à celui de de M. F***.

Nous aimons à croire que les succès que M. F*** vient d'obtenir à Poitiers, dans un ordre d'idées si en dehors de ses études habituelles ne nuiront en rien à l'exercice de l'honorable profession qu'il vient d'embrasser. L'on peut être homme d'esprit et bon notaire ; et nous croyons que les clients de l'étude de M. P*** ne doivent avoir aucune inquiétude à cet égard. Le type des huissiers, de comédie, n'est-il pas M. Jovial !

Hosted by Google

*
* *

Puisque nous en sommes à parler des œuvres théâtrales dues à des écrivains de nos contrées de l'Ouest, nous devons signaler la comédie de M. Georges Renouard : *Rousseau chez Mme Dupin*, nous n'en avons vu que quelques vers, ils nous ont fait vivement regretter de ne pas connaître l'œuvre toute entière. Le caractère sombre, défiant et rêveur de Jean-Jacques s'accuse dès la première scène, et nous paraît tracé d'une main sûre et capable de buriner un portrait.

*
* *

Cueillons dans le *Journal de Saint-Jean-d'Angély* :

Le musée de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély vient de s'enrichir d'une momie et de divers objets rapportés du Pérou par le capitaine Sureau. M. Ph. Lalande de Brives a également envoyé dernièrement une belle collection de fossiles contenant entre autres des côtes de crocodile antédiluvien. Le Dr Gyoux a déposé avant son départ une grande quantité d'ouvrages pour la bibliothèque.

*
* *

Les fouilles pratiquées à Saint-Jean-d'Angély sur l'emplacement du Palais de Justice en construction ont mis à découvert une quantité prodigieuse de tombeaux et d'ossements.

Les tombeaux dont peu sont pourvus d'inscriptions, sont placés sur trois couches superposées. La première couche est composée de tombeaux moitié pierre de taille, moitié moellon avec entaille pour la tête, la seconde en comprend beaucoup en pierre de taille, comme on en trouve dans tout le département; la troisième, c'est-à-dire la moins profonde, n'offre rien de remarquable.

Sur l'emplacement même où se trouvait l'église de Notre-Dame-des-Halles, détruite en 1568 pendant les guerres religieuses, on a aussi mis à découvert les restes d'une crypte de style ogival primitif.

Ce monument fort curieux et qui remonte, nous le croyons, à une époque très-ancienne, puisqu'il en est fait mention dans une charte de 1048, était fort bien bâti avec des pierres de taille de grand appareil. Il mesure 6 m. 50 sur 5 m. 80, et ce qui reste complètement entaillé dans le roc s'élève encore à près de 5 mètres. La voûte et l'escalier ont été détruits et dans le déblaiement on a trouvé, comme dans les tom-

Hosted by Google

beaux, diverses médailles, fragments de statuettes, vases, ossements, etc.

Nous espérons qu'on conservera ce précieux monument.

*
* *

Dans le n° de notre *Revue* du 25 juillet dernier, nous avons publié une lettre du maréchal duc de Navailles au président de Fondmort, en date du 12 janvier 1681 et commençant ainsi :

« J'ai reçeu la lettre que vous m'avés faict la faveur de m'escrire, « par laquelle je vois que Madame votre fame a conduit son troupeau « fort heureusement, je suis bien persuadé de son sçavoir faire et de « ses bonnes intansions pour toutes les choses qui vont au bien. »

A ce sujet M. Théophile Frappier nous communique une note que nous nous empressons de reproduire :

« Le troupeau dont parle Monsieur le maréchal de Navailles se « composait de Mlle de Mursay qui devint comtesse de Caylus; de « M. de Sainte-Hermine, de Mlle de Sainte-Hermine, sa sœur qui « devint comtesse de Mailly; de Mlle de Causmont qui devint comtesse « de Mornay, tous les quatre petit-fils et petites-filles de Madame de « Villette, et protestants que Madame de Fondmort (Aymée de Valois) « conduisit à Mme de Maintenon pour leur conversion. Ce sont ces « trois dames, Mesdames de Caylus, de Mailly et de Mornay que « Monseigneur, dans une lettre à Madame de Maintenon, datée du « camp devant Philisbourg, 28 octobre 1688, a voulu désigner, en « écrivant : Je vous prie de faire mes complimens aux comtesses.

Ces détails sont d'autant plus intéressants qu'ils se rattachent de la manière la plus intime aux intéressantes études de M. de Lastic-Saint-Jal sur Mme la marquise de Caylus et M. de Villette.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le 19 mars dernier, la Société des Antiquaires de l'Ouest, a tenu sa séance mensuelle sous la présidence de M. Lecointre-Dupont.

Entr'autres communications et lectures, nous citerons :

1° L'envoi, par M. le Docteur de la Porte, de son armorial des

Hosted by Google

gentilshommes électeurs du Poitou, en 1789; travail qui a été remis à l'examen de MM. Bardy et Beauchet-Filleau. Une note de M. Babert de Juillé, magistrat à Melle, donnant de curieux détails sur les fouilles qu'il a dirigées de concert avec M. Bordier dans les cavernes de Loubeau.

2° Une note de M. l'abbé Baudry sur l'éperon en cuivre doré qu'il a mis sous les yeux de la Société, dans la séance du 16 janvier dernier, et dont il avait alors déposé le dessin.

M. l'abbé Lalanne a lu l'introduction du Glossaire du patois poitevin, auquel il travaille depuis longtemps, et dont il a remis plusieurs cahiers.

Après l'énumération des nombreux ouvrages et dons de diverses natures qu'elle a reçus, la Société, à raison des travaux nombreux que l'heure trop avancée n'a pas permis de lire dans cette séance, a indiqué une séance extraordinaire pour le jeudi 2 avril prochain.

*
* *

La société des Antiquaires de l'Ouest a publié le bulletin du quatrième trimestre de l'année 1867. Nous n'avons point à revenir sur le contenu de cette brochure, les analyses successives que nous avons données des travaux de la savante compagnie, au fur et à mesure que les procès-verbaux de ses séances nous parvenaient, nous dispensent de ce soin; nous n'avons à ajouter seulement que ce numéro contient le rapport de M. J. Goudon de La Lande, sur les fouilles qu'il a fait exécuter dans l'ancien cimetière du bourg d'Antigny; nous en avons rendu compte dans notre numéro de mars, d'après le rapport de M. le Secrétaire Ménard.

Ce bulletin termine la XIe série formée des années 1865, 1866 et 1867; et une table très-détaillée et fort bien faite facilite les recherches.

*
* *

Samedi, 18 avril, a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, la distribution des récompenses aux délégués des Sociétés savantes des départements.

Voici la liste de celles qui intéressent nos contrées.

HISTOIRE.

Une deuxième médaille à M. Boucherie, membre de la Société historique et archéologique de la Charente, pour son étude *Le Dialecte Poitevin au* XIIIe *siècle*.

Hosted by Google

SCIENCES.

Médaille d'argent.

M. Boreau, professeur à l'école préparatoire des sciences et lettres d'Angers, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, *Travaux relatifs à la flore française.*

Officiers d'Académie.

Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône (ancien archiviste des Deux-Sèvres),

Bugeaud (Jérôme), membre de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

L'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Loyseau-Grandmaison, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Tours.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ABRÉGÉ de l'histoire sainte, comprenant l'histoire de l'ancien et du nouveau testament, par demandes et par réponses, à l'usage des écoles primaires. Nouv. édit. revue et corrigée par M. L. B. In-18, 106 p. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

ANDRÉ, conseiller à la cour impériale. Catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes. *Rennes, Catel et c^ie^, 1868*, gr. in-8°.

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de la Vienne, pour 1868. *Poitiers, Dupré, 1868*, 1 vol. in-12 de 250 p. 1 fr. 50

BAUDRY (l'abbé). Strophes sur la mort d'Hilaire Charrier, de Chavagnes (Vendée), caporal aux zouaves pontificaux, 2e édition, augmentée de deux hymnes. *Nantes, Libaros*, br. in-8°. 40 c.

CHAUVIN (J.-B.) Bénédiction des cloches du carillon de Saint-

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

Jacques de Châtellerault, le 13 novembre 1867. Pièce de vers lue au banquet, in-8°, 7 p. *Poitiers, imp. Oudin.*

CLEF (la) du ciel. Petit mémorial de la dévotion au cœur de Jésus, à l'usage des communautés et des fidèles, in-32; 200 p. *Le Mans, imp. Loges, Boulay et c^ie; Poitiers, lib. Bonamy.* 1 fr.

DISCOURS prononcés aux funérailles du comte Duchâtel, à Paris, le 9 novembre 1867; à Mirambeau, le 4 décembre 1867. In-8°, 36 p. *Paris, imp. Claye.*

DUFOUR-D'ASTAFORT. De la puissance paternelle en droit romain, dans l'ancien droit et dans notre droit moderne. Thèse pour le doctorat. In-8°, 323 p. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

GORON. Les Francs-Maçons de Mgr de Ségur, commentés par un franc-maçon. In-18, 34 p. *Nantes, imp. Mangin.* 50 c.

GYOUX (D.) Du service médical des pauvres. In-8°, x. 146 p. *Versailles, imp. Aubert.*

LASTIC (de). Généalogie de la maison de Lastic. *Niort, I. Clouzot,* gr. in-8°, x. 144 p., blas. 6 fr.
Tiré à 100 exemplaires.

LIEUTIER (Mme Nelly). La bague d'argent; croquis des mœurs saintongeaises. *Paris, Arnauld de Vresse, 1868,* 1 vol. in-18, ang. br. 1 fr.

PHELIPPOT (Th^re). Mémoire sur la viticulture de l'île de Ré (Charente-Inf.). *Paris, 1868,* br. gr. in-8°. 1 fr.

PICHERIE-DUNAN (J.-Ph.) Le livre des engrais-fumiers, dit le livre aux cent louis d'or, nouveau trésor de la chaumière, surnommé le fidèle conseiller des cultivateurs, par demandes et par réponses, 4e édit. très-augmentée, in-18, 144 p. *Nantes, imp. Bourgeois.*

RIOBÉ. Administration des fabriques, pompes funébres. Observations sur l'administration des fabriques en matière de pompes funèbres, et sur les avantages de l'administration des fabriques par elles mêmes, nouv. édit., in-8°, 46 pages. *Angers, imp. et lib. Barassé.*

TRÉSOR (Le) des pièces angoumoisines inédites ou rares, publié sous les auspices et par les soins de la Société archéologique et historique de la Charente. T. 2, in-8°, xxxix-334 p. *Paris, imp. Jouaust; Angoulême, lib. Goumard.*

Papier vergé, titre rouge et noir. Ce volume contient : Œuvres de J. de la Péruse, poète angoumois, 1529, 1554, avec une introduction par E. Gellibert des Seguins; testament de Gabriel de la Charlonge, précédé d'une introduction par G. Babinet de Rencogne; advertissement sur jugements d'astrologie, à une studieuse damoyselle.

VIAUD-GRAND-MARAIS (Dr A.) Tableau synoptique des serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure. *Nantes, v^e Mellinet, 1868,* br. in-8°. 30 c.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

LE MARQUIS DE VILLETTE

—

(*Suite et fin*).

—

De Villette se réjouit de voir sa non-activité rompue. Un de ses neveux, le jeune de Caumont d'Adde, voulait le suivre; il refusa de le prendre à son bord sans autorisation, et Mme de Maintenon consultée donna son avis en quelques mots qu'elle confirma par sa lettre du 30 janvier:

« Je vous écrivis l'autre jour bien succinctement, étant pressée et ne voulant pas manquer de vous répondre sur le fils de Mme de Caumont que vous ne devez pas emmener. Vous avez bon esprit et avez fort bien prévu que vous vous feriez une affaire. Tout ce que vous montrez de raisonnable dans toutes les occasions augmente mon déplaisir de vous voir si propre à tant de choses et d'être exclu de tout. Le bien que je fais à vos enfants ne me console pas de celui que je ne vous fais pas. Je travaille à les rendre honnêtes gens, sans espérance de jouir jamais de leur mérite et le vôtre qui est à peu près de même date que le mien me seroit plus propre. Songez à une affaire si importante; humiliez-vous devant Dieu et demandez-lui à être éclairé; convertissez-vous avec lui et, sur la mer où vous ne serez point soupçonné de vous être laissé persuader par complaisance, réfléchissez profondément. Enfin convertissez-vous de quelque manière que ce soit. Je ne puis me consoler de

Hosted by Google

votre état et je vois en cela que je vous aime plus que je ne croyois encore.

« Adieu, mon cher cousin, j'aime toujours les eaux de senteur et n'aime aucune bête; voilà ce que vous avez demandé à Mlle de Mursay de vous faire savoir. »

De Villette assista au siége d'Alger par Duquesne en 1683 et ramena à Toulon les esclaves rendus à la liberté. Il écrivit de ce port à Mme de Maintenon qui lui répondit le 23 mai:

« J'ai reçu votre lettre qui ne m'apprend rien de nouveau en me marquant l'envie que vous auriez de faire quelque chose qui pût plaire au roi; je connois votre zèle et votre mérite. Plût à Dieu qu'il n'y eût pas un endroit qui empêchât que l'on ne fît valoir les autres! J'espère que Dieu qui vous a donné tant de bonnes qualités vous tirera d'un état qui les rend inutiles pour ce monde ici et pour l'autre. »

Toujours les mêmes vœux et la même prière; c'est la goutte d'eau tombant sans cesse sur le rocher et finissant par l'amollir et le creuser.

En rejoignant l'escadre, de Villette donna la chasse à un navire anglais chargé de poudre et ramena à Rochefort l'*Excellent* et le *Hasardeux* lorsque l'armée navale se sépara.

1684 vit bombarder Gênes et ce fut la neuvième campagne de de Villette. Il montait le *Faucon* et avait huit frégates sous ses ordres. Ce fut lui qui conduisit M. de Torcy en Portugal et, pendant qu'il était dans la rivière de Lisbonne, un navire français dont la charge valait huit cent mille écus y relâcha. Il venait des Indes Orientales: «réduit à la dernière goutte d'eau, l'équipage s'étoit révolté contre le capitaine. Le navire étoit prêt à couler bas, ses voiles déchirées, tout désagréé, sans pain, sans vin. Je remédiai à toutes ces extrémités, rapporte-t-il, et même à mes dépens, pour le pain et pour le vin, et dans les vingt-quatre heures je mis ce vaisseau en état de venir en France, sous mon escorte. Je l'amenai en cinq jours au Port-Louis, et je n'en eus pas le moindre remerciement de la compagnie de Lorient. »

« Je ne fis rien de particulier pendant cette campagne, poursuit-il, mais j'eus le bonheur de contenter les marchands

Hosted by Google

et de ne recevoir aucune réprimande, bonheur rare dans le métier que je faisois. »

Ce métier consistait à escorter des convois de la compagnie des Indes de la flotte de sel.

Après le retour du marquis de Villette à Mursay, Mme de Maintenon lui mandait de Versailles le 15 juillet: « Ecrivez-moi souvent et croyez que je suis incapable de vous oublier, car je suis toujours pour vous comme à Mursay. M. de Seignelay meurt d'envie de vous servir et tout seroit bien disposé pour votre élévation, si vous leviez un obstacle insurmontable; nous serions trop heureux, si Dieu vous touchoit...

« J'ai donné votre lettre au roi; il vous estime autant que vous pourriez désirer, et vous pourriez bien le servir, si vous vouliez. Vous manquez à Dieu, au roi, à moi et à vos enfants par votre malheureuse fermeté; je le prie de vous éclairer..... je serois à souhait si je pouvois jouir de mon bonheur avec vous..... On pousse trop loin l'aversion de votre religion et vous poussez trop loin aussi les préventions de votre enfance. »

Si Louis XIV ne voulait pas étendre ses faveurs au père il les répandait sur les enfants, et on lit dans la *Gazette* du 3 décembre 1684: « Le roi a donné au marquis de Mursay une des deux cornettes que Sa Majesté a créées depuis quelque temps dans la compagnie des chevau-légers de sa garde. »

En 1685, de Villette alla à Rochefort armer le *Bourbon* et de là croiser sur les côtes barbaresques. Il faisait partie d'une flotte de quinze vaisseaux destinés à réprimer la piraterie.

« Pendant cette campagne il fit de mûres réflexions. Après avoir repoussé les bontés et les promesses du roi, et avoir compté pour rien de n'être pas nommé chef d'escadre à son rang; après avoir résisté aux tendres sollicitations de Mme de Maintenon et à l'éloquence de M. de Meaux qu'il aimoit naturellement, il finit par se laisser gagner par l'exemple de ses enfants et par abjurer (1), » vaincu peut-être par l'argument qui entraîna la conviction de Turenne. Toutefois il balançait encore, craignant que l'on ne pensât qu'un motif d'intérêt

(1) Souvenirs de Mme la marquise de Caylus.

Hosted by Google

l'avait déterminé. « Enfin, raconte encore la marquise de Caylus, l'évangile de l'ivraie et du bon grain lui parut clair contre le schisme; il vit que ce n'étoit pas aux hommes à les séparer. Ainsi convaincu, mais ne voulant tirer de sa conversion aucun mérite pour sa fortune, il fit, à son retour, son abjuration entre les mains de son curé, dans son village, et perdit par là les récompenses temporelles qu'il en auroit pu attendre, si bien même que, venant après à la cour, le roi lui ayant fait l'honneur de lui parler avec sa bonté ordinaire sur sa conversion, mon père répondit avec trop de sécheresse que c'étoit la seule occasion de sa vie où il n'avoit point eu pour objet de plaire à Sa Majesté. »

La loyauté du marquis de Villette ne permet pas de douter de la vérité de sa déclaration; elle plut néanmoins au roi, peut-être en raison de sa franchise, et les témoignages de sa satisfaction ne tardèrent pas à se manifester. L'abjuration est du 9 décembre 1685, et le 1er janvier 1686, le nouveau converti est promu au grade de chef d'escadre. Il reçoit une pension de trois mille livres (2) qui au mois d'avril 1688 est portée à six mille. Désormais la faveur ira toujours croissant et de Villette s'en montre de plus en plus digne. Créé lieutenant-général des armées navales par lettres du 1er novembre 1689, il exerce cette charge jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, jusqu'à l'époque où notre marine se réduit à des armements en course qui font tort à nos ennemis, sans contribuer beaucoup à notre gloire. Nommé commandeur de Saint-Louis en 1697, il ne tarda pas à en devenir grand'croix, et chacune de ces promotions récompensait un brillant fait d'armes et suivait une victoire à laquelle il avait contribué.

A l'exemple des convertis de bonne foi, de Villette voulut travailler aussi à remettre les huguenots dans le droit chemin, mais avec bonté et bienveillance. Il tomba dans des excès de complaisance compromettante qui lui attirèrent une légère réprimande de Mme de Maintenon, à laquelle ses ennemis ont bien injustement attribué une excessive ardeur de prosélitisme

(2) Journal du marquis de Dangeau, du 6 mai 1686.

Hosted by Google

violent, tandis qu'elle se borna et inclina toujours aux voies de la persuasion et de la douceur.

Voici la lettre qu'elle écrivit à son cousin, le 4 septembre 1687 :

« Prenez garde à toutes les affaires dont vous vous chargez, car il seroit désagréable qu'elles ne se trouvassent pas comme vous les avez proposées. M. de Seignelay a persuadé au roi que Mlle de Saint-Laurent était sur le point de faire sa réunion, et si elle part sans que cela soit fait, on en sera assurément mécontent. Ne vaudroit-il pas mieux la remettre aux nouvelles catholiques et qu'elle s'en démêlât comme il lui plairoit? Je vous avoue que je n'aime point à me charger, envers Dieu ni devant le roi, de tous ces retardements de conversions, et que j'aurois aussi du chagrin à vous voir déplaire quand vos intentions sont bonnes.

« On prétend aussi que Mlle de Boisragond n'écoute point, et qu'elle ne sera de longtemps convertie; cela sera encore sur votre compte. Mme de Sainte-Hermine n'a point communié, et c'est son mari qui l'en empêche. Je suis indignée contre de pareilles conversions. L'état du chevalier de Sainte-Hermine est déplorable, mais il n'a rien de honteux, et celui de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est infâme (1). Faites de votre mieux là-dessus, je vous en conjure, mais ne les soutenez pas trop, car cela seroit pris en mauvaise part (2).»

Devenu veuf à plus de soixante ans, le marquis de Villette attendit que son fils aîné fut marié pour épouser lui-même le 3 avril 1695, Mlle Marie-Claire Deschamps de Marsilly, douée, de tous les agréments de l'esprit et du corps, mais sans fortune.

(1) La Beaumelle, cet insigne et adroit faussaire de l'histoire de Mme de Maintenon, lui fait dire : « Si les pères sont hypocrites, leur réunion antérieure les rapproche de la vérité; leurs enfants seront du moins catholiques. » On voit par cette lettre qu'elle dit précisément le contraire et que l'hypocrisie lui fait horreur.

(2) *Correspondance générale de Mme de Maintenon,* publiée par Th. Lavallée, sur les manuscrits authentiques. Paris, Charpentier, in-12, 4 vol. ont paru.

Hosted by Google

Entrée à Saint-Cyr en 1686, elle en sortit en 1690, et fut placée dans la communauté des filles de Sainte-Geneviève, dirigée par Mme de Miramion. Elle y resta jusqu'à son mariage. Mme de Maintenon prenait beaucoup d'intérêt à cette jeune personne élevée sous ses yeux, et contribua sans doute à son union avec son cousin dont les enfants étaient tous bien pourvus. Rien ne s'opposait donc à ce qu'il prit une compagne de vingt ans, aussi aimable que belle. « Elle est fort jolie, dit le marquis de Dangeau, et n'a aucun bien. » Il l'emmena à Mursay ; mais le séjour de ce château-fort lui parut triste et elle engagea son mari à vendre sa terre et à se rapprocher de la cour. Combattu à la fois par l'amour et la raison, de Villette consulta Mme de Maintenon, qui, en femme d'expérience, lui écrivit le 1er avril 1696 :

« L'état où je vous ai vu ne me sort pas de l'esprit, et si vous saviez à quel point j'en suis touchée, vous verriez que la peine que vous me donnez n'a pas diminué l'amitié que j'ai toujours eue pour vous. C'est par cette même amitié que je vous conjure de bien considérer ce que vous allez faire. Si vous abandonnez Mursay, vous serez dans la nécessité de demeurer à Paris ; votre femme est belle, N..... (1) est dangereuse ; elles seront naturellement liées et je crains pour vous une suite de déplaisirs plus cuisants que ceux que vous avez. Je sais que Mme votre femme est sage, mais je crains aussi le danger des occasions, et que Paris est tourné de manière que les pères, mères et maris voudraient leurs filles et leurs femmes à Versailles, comme en un lieu de sûreté, par rapport à la dépravation de Paris (2). C'est par amitié encore une fois que je

(1) Le nom est effacé et illisible. Peut-être s'agit-il de la marquise de Caylus dont la vie était à cette époque passablement dissipée.

(2) Cette dépravation de Paris inspira à Mme de Maintenon le badinage suivant sur les mœurs du temps :

Père et mère mépriseras et les verras très-rarement ;
De ton mari tu railleras avec tous indifféremment ;
La nuit et le jour passeras à jouer ton bien follement ;
Amis et parents livreras pour montrer ton discernement ;

Hosted by Google

vous conjure de faire vos réflexions sur un article dont le repos de votre vie dépend. »

L'ambition s'était réveillée dans le cœur du marquis de Villette en même temps que l'amour. Il eut voulu à tout prix faire une position plus agréable à sa femme et sollicitait toujours. Mme de Maintenon essayait de tempérer ces impatiences inopportunes : « Il y a longtemps, mon cher cousin, lui écrivait-elle le 3 janvier 1697, que je vous ai dit que je ne croyois pas que vous eussiez rien à prétendre ; j'ai cru le voir bien clairement quand on m'a refusé pour vous le gouvernement de Niort. Si vous étiez sage, vous songeriez à une vie douce avec vos amis et à laisser épargner quelque chose à l'aimable femme que vous avez. Il faut être quelque temps sans rien demander au roi, et alors je lui ferai la proposition de faire passer à elle la pension de deux mille écus que vous avez de lui ; mais il prétend entendre souvent parler de vos prétentions et il faut laisser effacer cette impression-là. Quant au zèle que vous avez pour le service, je le connais, il y a longtemps ; montrez que vous êtes prêt à tout, mais encore une fois demeurez en repos. »

Le repos pour de Villette n'était pas possible, et chaque année il faisait une campagne sur mer et s'illustrait par de nouveaux exploits. Il était moins vaillant devant deux beaux yeux, et, cédant aux sollicitations de sa femme, il l'amena à Paris en 1698. Mme de Maintenon lui écrivit à ce sujet le 4 avril :

« On m'a dit que N..... va passer l'été à Paris, cela sera bon pour elle et ne le sera pas pour la grande Sophie. Vous vous préparez des déplaisirs et, quelque bonne opinion que l'on

Aucun devoir ne rempliras qu'en cas de divertissement ;
Tes affaires tu ruineras sans y réfléchir un moment ;
Les dimanches la messe ouïras pour montrer ton ajustement ;
Quand à la table tu seras tu t'y tiendras très-longuement ;
Le jour et la nuit tu boiras de tous vins généralement ;
Jamais à Dieu ne penseras et ne le craindras nullement ;
Réflexions tu ne feras de peur de penser tristement.

Paris a-t-il beaucoup changé depuis deux siècles ?

Hosted by Google

puisse avoir d'une personne, on ne doit pas l'exposer à la tentation. N..... est très-dangereuse, parce qu'elle est très-aimable, douce, insinuante, spirituelle et toute faite pour persuader. Dieu sait si je suis prévenue contre elle; mais vous n'avez que trop vu que je la connaissois mieux que vous. Je vous aime et Mme de Villette aussi; je suis vieille et prévoyante; je vous dois la vérité, je vous la dis, et je crois que vous ferez un grand tort à Mme votre femme de la faufiler avec N..... Je vous en parle pour la dernière fois. »

Le marquis de Villette mourut subitement à Paris, au mois de décembre 1707, à l'âge de quatre-vingts ans. Il eut avec Turenne ce point de ressemblance qu'à sa mort, au lieu d'un lieutenant-général de marine on en créa deux : du Casse, homme de mérite, et d'O, homme de faveur. On eut aussi la monnaie de de Villette.

Mlle de Scudéri, dans une lettre à Mme de Maintenon, cherchait à la rassurer sur le salut de ce respectable vieillard, et lui disait : « Je le voyois presque tous les jours; il vint encore chez moi la veille de sa mort. Il parloit peu depuis quelque temps; mais je vous assure que ce jour-là il nous tint de très-bons discours et fort chrétiens. J'espère que Dieu lui aura fait miséricorde, car c'étoit un des meilleurs hommes que j'aie jamais connus. » Saint-Simon annonce aussi sa mort et, chose remarquable, sans en dire de mal.

De Villette avait perdu les deux fils aînés de son premier mariage, tués à la guerre : c'était le sort de la noblesse à cette époque. Il laissait la marquise de Caylus, cette nièce aisée, souriante et préférée de Mme de Maintenon, et trois enfants de son second lit :

Philippe de Vallois, marquis de Mursay, cornette des chevau-légers du roi en 1683, mestre-de-camp du régiment Dauphin en 1688 et lieutenant-général; était mort, prisonnier de guerre, au siége de Turin, le 9 novembre 1706, laissant un fils de son mariage avec Marie-Louise Lemoine (1).

(1) Le duc de Saint-Simon, en annonçant sa mort, dit qu'il était brave et point mauvais officier, mais aussi disgracié de corps et d'esprit que sa sœur

Hosted by Google

Henri-Benjamin de Vallois, comte de Mursay, colonel des dragons de la reine, mourut le 3 août 1692, de blessures reçues au combat de Steinkerque. Il avait épousé Madeleine de Beaumont de Gibaud dont il n'eut point d'enfant.

Ferdinand-Tancrède-Frédéric de Vallois de Villette, né du second mariage, lieutenant du roi en Poitou, fut tué en Hongrie en 1717.

L'aînée de ses filles, Isabelle-Sophie-Louise, devint abbesse de Notre-Dame de Sens, et la seconde, Constance-Louise-Adélaïde, épousa le 16 février 1724, Jean-Baptiste-François de Montmorin Saint-Hérem, baron de Valore, gouverneur et capitaine des chasses de Fontainebleau.

La marquise de Villette, douairière, encore belle, en dépit des années, épousa en 1725, lord Bolingbroke qu'elle avait suivi en Angleterre où elle est morte en 1750.

La descendance masculine de de Villette, ce noble enfant du Poitou, dont la gloire mériterait un souvenir plus durable que celui que nous rendons ici à sa mémoire, est éteinte aujourd'hui avec son nom ; car Charles, marquis de Villette, souvent nommé dans la correspondance de Voltaire qui mourut chez lui, et dont il enferma le cœur dans une urne de marbre, n'avait aucune relation de parenté avec les nôtres. Ce libertin célèbre eut pour père un trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui avait acheté le titre de marquis et laissé son fils seigneur de 150,000 livres de rentes. Il embrassa avec ardeur les principes de la révolution et fut membre de la Convention. Girondin modéré, il ne vota pas la mort du roi et échappa à la proscription de son parti. La

avait l'un et l'autre charmants..... « Sa femme était laide, sotte et dévote à merveilles, il n'y avait qu'un ménage de gâté..... Elle faisait ses dévotions fort souvent et la veille voulait coucher seule. Mursay s'en plaignoit et rendoit compte à tout le monde du calendrier de sa femme. » Nous supprimons les injures.

Veut-on savoir les motifs des sarcasmes de Saint-Simon ? « Mursay étoit une espèce de La Feuillade de Madame de Maintenon ; elle le croyoit un homme merveilleux ; il lui rendoit compte des choses et des personnes de l'armée ; elle le consultoit sur ce qu'il pensoit qu'on devoit exécuter. Il montroit souvent de ses lettres qui marquaient en effet sa confiance..... » En falloit-il davantage pour remuer la bile du haineux chroniqueur ?

Hosted by Google

succession du dernier représentant de cette famille qui s'est signalé par son attachement aux Bourbons de la Restauration, a donné lieu à un procès mémorable.

Le marquis de Villette a laissé des *Mémoires*, beau manuscrit, relié en maroquin rouge, qui, trouvés par hasard, achetés et publiés par le savant Monmerqué, ont paru avec l'approbation et sur la demande de la Société de l'Histoire de France, 1 vol. in-8°, Jules Renouard, Paris, 1844. Ce sont des extraits de son journal de bord, se bornant au récit de ses vingt campagnes de mer, qui commencent en 1672 et finissent en 1704 par l'une des plus brillantes actions qui aient illustré la marine française. Il n'eut jamais composé cet ouvrage s'il avait pu résister à la sollicitation qui lui en fut faite, et ne songeait point à la publicité : « Je n'écris, dit-il, que pour une seule personne, et je me renfermerai à ce qu'elle me demande. » Cette personne était le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, amiral de France et supérieur immédiat de de Villette.

Nous avons parlé déjà de ses premières campagnes, disons un mot des dernières.

Celle de 1686 se passa en négociations importantes. De Villette prit part, comme chef d'escadre, aux délibérations de Cadix, sur le traité de Madrid, à propos de l'indult relatif au commerce des Indes occidentales. Il faut voir avec quel empressement il arme son navire à Rochefort pour arriver le premier sur le théâtre des opérations; avec quelle audace il entre seul dans le port de Cadix, malgré les avis contraires; avec quelle fierté il exige que les autorités de la place, les navires espagnols et anglais, étonnés de tant de courage, lui rendent les honneurs militaires. C'est un beau spectacle que celui du respect et de la crainte qu'inspire alors notre pavillon.

En 1690 la bataille navale de Beveziers est gagnée sur les flottes anglaise et hollandaise réunies, et les alliés y perdent dix-neuf vaisseaux. Louis XIV qui suit avec sollicitude les opérations de sa flotte est heureux de ses triomphes et partage sa joie avec la fidèle et dévouée compagne de sa vie. Il envoie des petits bulletins à Mme de Maintenon; le 15 juillet il lui écrit :

Hosted by Google

« Le neveu du chevalier de Tourville vient d'arriver; il est parti de la flotte jeudi et dit qu'on les poursuit encore. Villette est après six vaisseaux démâtés qui fuient; il a connaissance et le vent bon. » Et le 16: « Le major de l'armée navale vient d'arriver; Villette a obligé les ennemis de brûler quatre des vaisseaux qu'il suivoit, les deux autres sont échappés. »

En 1692, de Villette commandait une division au combat de la Hougue et donne de cette fameuse bataille une description écrite par l'un de ses amis, plus exacte et plus complète que toutes celles qui avaient paru jusque-là. Dans cet engagement glorieux et fatal à la fois, où quarante-quatre vaisseaux n'hésitèrent pas à en combattre quatre-vingt-dix-neuf qui composaient la flotte Anglo-Hollandaise, le *Soleil-Royal* monté par Tourville, accablé par le nombre, fut dégagé deux fois par l'*Ambitieux* que commandait le marquis de Villette qui recueillit l'insigne honneur de sauver l'amiral. Enfin l'un et l'autre navire soutenant chacun des deux bords le feu de quatre ou cinq vaisseaux finirent par être entièrement désemparés et parvinrent néanmoins à gagner les côtes de France.

L'année 1694 lui fut pénible; il perdit en combattant les Espagnols un de ses neveux, de la Roche-Allard, officier d'avenir qui brûla avec son navire. Après avoir rendu compte de ce triste événement au marquis de Seignelay, par sa lettre du 29 mai, de Villette ajoute: « Il faut pourtant que je fasse un effort pour vous demander en grâce que M. de Caumont (1) qui est aussi mon neveu et capitaine de la même promotion, demeure commandant du *Vainqueur*. » Quelle réserve et quelle modération!

La dernière campagne du marquis de Villette est de 1704 et se termine par le combat de Malaga où il se battit avec tout l'entrain de la jeunesse. Ses *Mémoires* contiennent peu de dé-

(1) Tancrède, chevalier, puis marquis de Caumont, fut fait enseigne de vaisseau le 19 février 1686, lieutenant le 1er janvier 1689, capitaine le 1er janvier 1693. Il mourut à Sainte-Pezenne le 17 septembre 1725. Son fils, Alexandre Tancrède, marquis de Caumont, chef d'escadre, épousa Angélique Goussé de la Roche-Allard, dont il eut Constance-Louise Bonne, mariée en 1769 à Henri-Auguste, marquis de la Rochejacquelin.

Hosted by Google

tails sur cette bataille. Ecrivant pour le comte de Toulouse qui y commandait, il ne veut pas répéter ce qu'il avait dit au conseil de guerre où il insista pour livrer un second combat. Les ennemis privés de munitions eussent été complètement battus, et Gibraltar reconquis ; mais le prince avait défense d'agir sans l'avis du comte d'O, et celui-ci, qui n'était pas du métier, l'empêcha de poursuivre sa victoire et de rendre à la France le plus signalé des services. Dans une lettre au marquis de Seignelay, de Villette rend plus longuement compte de sa conduite pendant l'action :

« Ce n'est pas à moi, écrit-il, à vous faire le détail de ce qui se passa hier à l'honneur de M. l'amiral et de toute la marine. Les ennemis avoient le vent sur nous et s'en servirent pour nous attaquer avec des forces supérieures aux nôtres. Je ne dois vous parler que de l'avant-garde que je commandois. Le général Schowel commandoit celle des ennemis. Il arriva de si bonne grâce que, le voyant à une petite demie portée de canon, je ne doutai point qu'il ne voulût avoir affaire à moi et je l'attendis. Je fus fort surpris de ce qu'il aima mieux me donner en partage un de ses matelots qui étoit plus fort que lui. Nous nous attachâmes l'un à l'autre pendant une heure et il jugea à propos de se rallier à Schowel qui, après avoir combattu M. du Casse et s'en être ennuyé avoit tombé sur l'*Excellent* et sur le *Sage* dont l'artillerie était inférieure à celle de ses matelots. Cependant, Monseigneur, comme on m'avoit crié de main en main qu'il falloit que toute l'avant-garde forçât de voiles pour gagner le reste des ennemis, et que le second de Schowel, qui m'avoit laissé, me mettoit en liberté de combattre les vaisseaux qui étoient de son avant, j'eus affaire à un vaisseau de soixante-dix canons et à un autre de la même force qui, dès le commencement du combat, m'avoient agacé. Je les désemparai tous deux et ils firent la même manœuvre que le premier. Je fus bientôt par le travers d'un quatrième que le chevalier de Sainte-Maure, mon matelot de l'avant, avoit déjà combattu. Je ne le gardai pas longtemps ; il me laissa la liberté de pousser à un autre qui étoit second du vice-amiral bleu auquel j'avois envie de faire sentir l'artillerie du *Fier*, n'ayant

Hosted by Google

plus après cela qu'à combattre trois vaisseaux, pour gagner la tête, à la pointe de l'épée et revirer ensuite sur l'avant-garde des ennemis. Dans ce temps-là, Monseigneur, une bombe tomba sur la dunette de mon vaisseau, mit le feu dans tout l'arrière, fit un fracas horrible et consuma toutes les chambres des officiers et la mienne, avec celle du conseil. J'y avois rassemblé tous mes meubles et je vous le marque principalement comme un coup de la Providence, car mes matelas et mon lit amortirent un peu l'effort de la bombe qui creva dans le moment et sortit à l'arrière du vaisseau. Nous eûmes beaucoup de peine à éteindre le feu et il fallut quitter la ligne malgré moi. Je fus fasché que toute mon escadre qui jusques-là avait fait des merveilles, se retirât du combat. MM. du Casse et de Sainte-Maure pouvoient y être obligés par la quantité de mâts et de manœuvres que le grand feu qu'ils avoient souffert avoit mis hors de service; mais enfin les autres crurent devoir faire le même mouvement parce que les ennemis avoient reviré, pour se rapprocher de l'amiral Schowel. Nous demeurâmes donc spectateurs et les officiers du *Fier* ne l'étoient que du triste spectacle de notre incendie, à quoi nous apportâmes enfin quelque remède. Le feu étoit dans les doublures du vaisseau et nous jetâmes à la mer tout ce que MM. de Caumont, de Sommery, de la Mirande et de Lusignan avoient de meubles. Ceux de M. de la Falconnière et les miens n'eurent pas un autre sort, le feu s'étant communiqué à tout ce qu'il y avoit de combustible.

« Ce n'est pas là tout le mal que les bombes nous ont fait. Nous en avons souffert plusieurs qui ne faisoient que nous mouiller en tombant dans l'eau. Celle-ci ayant fait sauter la dunette, nous envoya des éclats et des balles de nos mousquets qui blessèrent Tierceville, major, au genou, et de Sommery à la hanche. J'étois auprès d'eux et j'en fus quitte à trop bon marché pour vous en parler; car du temps que j'étois dans un autre service, nous ne parlions point des contusions (1). J'ai perdu dans la journée cent hommes de mon équipage tués et

(1) De Villette fut violemment renversé sur le pont.

Hosted by Google

autant de blessés et de brûlés. Je suis charmé de M. de Caumont qui, outre la valeur qui lui est commune avec tous les honnêtes gens, est très capable et très décisif pour la manœuvre. J'ai six lieutenants, ils ont tous fait leur métier et au-delà... J'ai eu neuf ou dix gardes tués, brûlés ou dangereusement blessés, entr'autres l'aîné des deux Sainte-Hermine qui étoient sur mon bord, etc. »

Beaucoup de noms sont ensuite cités avec éloge dans ce rapport écrit avec autant de simplicité que de modestie et de noblesse.

La victoire de Malaga fut le dernier grand engagement sur mer du règne de Louis XIV et clot la carrière active du marquis de Villette.

Les marins français ont laissé peu d'écrits. On ne trouve dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France que ceux du chevalier de Forbin et de Duguay-Trouin. Les *Mémoires* et les lettres de de Villette comblent une partie de cette lacune qu'éclaire d'un nouveau jour la correspondance officielle du maréchal d'Estrées et de Duquesne avec le marquis de Seignelay, pendant le cours de plusieurs campagnes de mer dont les récits font l'objet de cette importante publication. L'éditeur y a joint des notes explicatives des termes de marine, des renseignements précis sur les navires et sur les officiers qui les montaient (2), ainsi que les instructions officielles des ministres de Louis XIV. Tout cela fait de ce volume un des ouvrages les plus curieux et les plus riches qui existent sur l'histoire de notre marine militaire pendant le règne immortel du grand roi.

Le Vte de Lastic Saint-Jal.

(2) Outre les noms que nous avons cités dans le cours de ce récit, on trouve ceux d'un de Nesmond, chef d'escadre, d'un Avice de Mougon, neveu de de Villette, d'un de Montbaud, d'un de Bagneux, d'un des Francs, d'un des Roches, d'un marquis de Culant, d'un de Neuchèze, d'un de Létandière, etc., capitaines de vaisseaux et tous poitevins qui avaient suivi la fortune de leur illustre compatriote. On voit aussi un Hélie de la Roche-Allard, commandant l'*Excellent* de soixante-deux canons, au combat de Malaga, et qui devint lieutenant-général des armées navales.

Hosted by Google

NOTE

SUR UNE

CHARTE D'ANOBLISSEMENT

ACCORDÉE PAR UN GRAND FEUDATAIRE

En 1290.

—

C'est une opinion généralement accréditée qu'au souverain seul en France a toujours appartenu le droit d'anoblir, et les auteurs les plus autorisés s'accordent à faire remonter les anoblissements les plus anciens, connus jusqu'à ce jour, aux règnes de Philippe III et de Philippe-le-Bel, qui anoblirent, le premier, son orfèvre Raoul en 1271 (1), et le second, Jehan de Taillefontaine, en 1295 (2). Cette prérogative attribuée à la Royauté, à l'exclusion des grands feudataires du royaume, a été soutenue hardiment par Le Bret (3) et de La Roque (4) qui, pour appuyer leurs assertions, ont cité un arrêt du Parlement de Paris, non pas, comme ils le disent, de l'année 1260, mais bien du 9 juin 1280, sans s'apercevoir qu'on en pouvait tirer des conclusions diamétralement opposées à la thèse qu'ils défendaient. Cet arrêt, en effet, déclare que nonobstant la preuve de l'usage contraire fournie par le comte de Flandre (*non obstante usu contrario ex parte comitis Flandrensis proposito*), ce seigneur ne pourra armer chevalier un vilain sans

(1) Isambert: *Recueil général des anciennes lois françaises, t. II, p.* 645.
(2) Boutaric: *La France sous Philippe-le-Bel*, p. 55.
(3) *Traité de la Souveraineté*, L. II. C. X.
(4) *Traité de la Noblesse*, p. 400.

Hosted by Google

l'autorisation du roi. Or, si le comte de Flandre avait prouvé qu'il était dans l'habitude de créer des chevaliers, c'est qu'il avait souvent exercé son droit sans être inquiété par la royauté, et si le Parlement en 1280 interdisait à ce grand feudataire de l'exercer à l'avenir, c'est que le roi de France, qui n'avait longtemps été que le plus considérable des barons du royaume, *primus inter pares*, se sentait alors assez fort pour imposer sa volonté et faire courber la tête à ses vassaux les plus puissants. D'alleurs, comme l'observe excellemment le comte Beugnot (1) « il convient de remarquer que l'arrêt ne s'applique pas à un simple anoblissement, car il s'agissait dans l'espèce d'un vilain fait chevalier, et non d'un écuyer. » — Selon la jurisprudence royale, appliquée par Saint-Louis en 1270 et même bien avant lui en 1202 (2), nul ne pouvait être fait chevalier s'il n'était issu d'un père noble. L'arrêt rendu contre le comte de Flandre ne fait donc que corroborer ce principe et n'infirme en rien le droit que pouvait avoir ce puissant seigneur d'anoblir un de ses vassaux.

Cette interprétation nous semble pleinement autorisée par la connaissance du document ci-dessous transcrit, que nous avons rencontré, il y a quelques mois, au château du Repaire, près Rougnac (3), au milieu d'une collection encore importante, malgré de regrettables dilapidations, de titres scellés des XIIIe et XIVe siècles. Ce document est une charte de Hugue XIII de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, du samedi après la fête de Saint-Georges (29 avril 1290), portant, outre plusieurs grâces, concession de noblesse en faveur de Pierre Arnauld et de ses enfants, nés et à naître, en récompense des bons et agréables services qu'il en avait reçus; il est encore scellé d'un fragment du sceau du comte d'Angoulême.

Bien que le texte de la charte n'en fasse pas mention, nous savons par un grand nombre de titres de la même époque dont

(1) *Olim*, t. II, note 42, p. 866.

(2) Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, art. 661.

(3) Canton de Villebois-la-Vallette, arrondissement d'Angoulême, Charente.

Hosted by Google

nous avons fait le dépouillement, que l'anobli était sergent à Rougnac, fils et neveu de sergents ayant demeuré au même lieu. Il mourut avant 1294, laissant quatre enfants: Hélie, Itier, Raymond et Hélie, dont l'aîné reçut solennellement en justice du même comte Hugue XIII, par une charte en date du lundi 30 août 1294, confirmation de toutes les concessions faites précédemment à son père (3). Hélie fut aussi sergent à Rougnac et est toujours qualifié, ainsi que son fils Pierre: *Dominus deu Repeyra de Ronhaco,* tandis que ses ascendants n'étaient désignés qu'avec la qualification de: *Parrochiani de Ronhaco.*— Du reste, nous n'avons découvert dans le chartrier du château aucun acte qui puisse nous faire supposer que ces deux seigneurs aient été troublés dans la paisible possession de leur noblesse. — Hélie, fils de Pierre, apparaît dans un acte de 1343 avec le titre de chevalier (*miles*, *Dominus deu Repeyra*); Imbert, fils d'Hélie, est appelé varlet (*valetus*) dans des titres de 1386 et de 1412, et Isabelle, fille d'Imbert, est qualifiée *domicella* dans une charte de 1433. — Cette *damoiselle* fut la dernière représentante de la première maison des seigneurs du Repaire; elle porta par alliance cette seigneurie dans la maison de Byrac.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT

ACCORDÉES A PIERRE ARNAULD PAR HUGUES XIII DE LUSIGNAN, COMTE DE LA MARCHE ET D'ANGOULÊME.

(*Samedi* 29 *avril* 1290).

Hugo Bruni, comes Marchie et Engolisme ac dominus Fulgeriarum, omnibus has presentes litteras inspecturis, salutem et infrascripta perpetue memorie commendare. Noveritis quod nos, propter grata et fidelia servicia nobis et nostris impensa a Petro Arnaldi deu Repayra prope Ronhacum, homine nostro liggio, in remuneracionem serviciorum predictorum, damus et concedimus pro nobis et nostris dicto Petro Arnaldi et suis pure et perpetuo in acreyssamentum et augmentum feodi quod

(3) Ch. originale scellée, du château du Repaire.

Hosted by Google

habet et tenet a nobis dictus P., deffensum cuniculorum et perdicium in omnibus terris, tenenciis, passionibus, nemoribus et planetis suis, sitis in parrochia de Ronhaco, prout movere de nostro feodo dinoscitur, sine prejudicio alicujus, necnon et crebam seu eycabamentum et omne genus piscinorum que habebamus seu habere consueveramus in stagno suo de Repayra et omne deverium et jus deverii in quo nobis tenentur homines clausure parrochie de Ronhaco et teneri consueverunt et progenitoribus nostris ad eycabandum, claudendum et estanchiandum stagnum predictum, precipientes hominibus predictis ut de dicto deverio in quo nobis teneri possent et nostris, racione dicti stagni et eycabamenti ejusdem, eidem P. et suis de cetero reddant pro nobis et nostris pacificè et quietè, necnon et duos solidos rendales quos nobis condam P. debebat solvere annis singulis racione terrarum que condam fuerunt Eybeline, et decem octo denarios quos nobis debet solvere annis singulis racione mansi de Cruce, et duos solidos et sex denarios in quibus nobis annuatim tenebatur idem P. racione ascense foreste de Ronhaco, nec non et quatuor pecias nemoris et fundum eorumdem et omne jus quod habemus in eisdem, que sunt de foresta de Ronhaco, quarum una sita est et conclusa inter viam Charretau, per quam fratres de Grosso bosco ducunt fenum suum apud abbaciam de Grosso bosco (1) ex una parte, et forestam de Comberio (2), ex altera, et nemus Aymerici de Rupe, quod tenet domina Lora, mater ipsius Aymerici, nomine dotis seu oscli, ex uno latere, et cumbam deu Pozac, ex alio, et nemora dicti Petri ex alio latere. Et alia sita est et conclusa inter viam publicam per quam protenditur deu Repayra dicti P. versus locum, dictum lo Ropho, et de illo loco versus abbaciam de Grosso bosco, ex uno latere, et nemus dicti P., vulgaliter apellatum deffensum de Grosso bosco, quod fuit olim Guidonis de Rupe, ex alio, et rivum deu Barbayo, ex alio latere, et nemora dicti Petri, ex aliis lateribus. Et alia sita est et conclusa inter viam de Fayans deu Lays versus viam

(1) L'abbaye de Grosbost, ou Grosbois, de l'ordre de Cîteaux, commune de Charras, canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême.

(2) Combiers, canton de Villebois-la-Vallette, arrondissement d'Angoulême,

Hosted by Google

de Bello loco (1), ex una parte, et viam que ducit de Charbontieres versus Ronhacum, ex altera, et nemus dicti P., quod consueverat appellari nemus Eynard, ex uno latere, et quandam peciam terre et nemoris abbacie predicte, ex altero. Et quarta sita est inter viam per quam itur de Ronhaco versus Cloulas (2), ex una parte, et viam que ducit de fonte de Linhances versus Ouzácum, ex alia, et nemora dicti Petri, ex alia. Et ipsum P. et heredes suos ab omni deverio et auxilio quatuor jurium consuetorum pro nobis et nostris perpetuo afranchimus, absolvimus et penitus liberamus, volentes et eidem P. et suis pro nobis et nostris concedentes ut predicta omnia et singula teneant et possideant pacifficè et quietè una cum aliis feodis et juribus que habet idem P. et tenet a nobis sub homagio litgio et achaptamento septem solidorum, ut moris est inter nobiles, solvendorum in mutacionibus dominorum, et quod ipse P. teneatur nobis assignare seu affectare infra proximam Pascham quinquaginta solidos rendales in feodis vel retrofeodis nostris in castellania de Villaboe (3), videlicet viginti solidos pro dictis quatuor peciis nemorum et alios viginti solidos pro subsidio seu auxilio et deverio quatuor jurium predictorum, et decem solidos pro dictis sex solidis. Et si defficiat in assignacione seu assisia dicto termino facienda, teneatur nobis et nostris reddere in festo Pasche, annis singulis, dictos quinquaginta solidos, quousque eos, ut premissum est, assignaverit competenter, omnibus aliis deveriis exclusis pariter et remotis. Et hec promittimus pro nobis et nostris tenere et eidem P. et suis guarentire sub deveriis predictis, retento nobis alto dominio in premissis et salvo jure in omnibus alieno.

PRETEREA DAMUS EIDEM P. ET SUIS EX CARNE SUA LEGITIMÈ PROCREATIS ET ECIAM PROCREANDIS SIGNUM ET SPECIEM NOBILITATIS ET GENTILITATIS LIBERTATEM ET FRANCHISIAM, UT POSSINT ASSUMERE MILICIAM ET SIGNUM MILICIE, QUANDO EISDEM PLACUERIT ET VISUM

(1) Beaulieu, commune de Dignac, canton de Villebois-la-Vallette.

(2) Cloulas, commune de Dignac, canton de Villebois-la-Vallette.

(3) Villebois, aujourd'hui Villebois-la-Vallette, arrondissement d'Angoulême.

Hosted by Google

FUERIT EXPEDIRE, ET PRO FUTURO TEMPORE GENTILES SEU NOBILES HABEANTUR.

In cujus rei testimonium damus et concedimus eidem Petro et suis has presentes litteras sigilli nostri munimine roboratas. Actum et datum die sabbati post festum beati Georgii, anno ab incarnacione Domini M° CC° nonagesimo, retento eciam alto dominio et basso. Datum ut supra.

(*Original en parchemin scellé d'un fragment de sceau de Hugue XIII de Lusignan*).

G. BABINET DE RENCOGNE,
Archiviste de la Charente.

—

LE *TÉLÉMAQUE* A BUSSAC.

—

Les nouvelles, comme les morts de la ballade de Burger, les nouvelles vont vite, surtout quand elles sont fausses. L'histoire fourmille de ces faits qu'on se transmet sans scrupule. Les auteurs acceptent ce qu'ils ont vu écrit ou entendu dire. Les lecteurs croient. Ainsi la légende devient fait, la tradition se transforme en vérité. Bien osé serait celui qui la démentirait. On n'y songe pas même, et lorsqu'on voudrait l'esssayer, les preuves sont difficiles à trouver, quand elles ne manquent pas absolument.

Il y a quelque temps je lisais dans la *Chronique* d'un journal parisien cette phrase :

« Les accusés avaient choisi pour défenseur Me Dupont, de Bussac. (Bussac est une petite commune située à trois kilomètres de Saintes, et célèbre par le séjour de Fénelon qui y écrivit une partie de son *Télémaque*...) »

Les chroniqueurs parisiens ne sont pas toujours bien infor-

Hosted by Google

més des choses de la province; et quoique M. Cée, qui signe l'article, ait habité la Saintonge, il me permettra de lui dire qu'il ne connaît pas bien le pays.

Il y a deux Bussac dans le département de la Charente-Inférieure. L'un est une commune, à 3 kilomètres de Saintes; l'autre est une commune à 8 kilomètres de Montlieu. Le Bussac dont il est question ici est le Bussac du canton de Montlieu. En effet, M. Dupont, avocat à Paris, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Jonzac, en 1848, avait, tout près de là, dans la paroisse voisine de Bedenac, acheté du duc d'Aumale une vaste étendue de landes sur laquelle il avait bâti le logis des Landes, depuis vendu à M. Richon, de Bordeaux; et il prenait le nom de Dupont, de Bussac, pour se distinguer des autres Dupont, de France.

Ce n'est pas non plus à Bussac près Montlieu, que Fénelon a composé son *Télémaque*. Est-ce à Bussac, près Saintes? Pas davantage. Si l'on y montre « sous le nom de Calypso, le petit réduit perdu dans les lierres et les rochers où il aimait à venir méditer », je l'ignore. Mais dans le département actuel du Lot, à Carennac, ancien monastère de Cluny, dont Fénelon fut doyen, on visite, au quatrième étage d'une tour carrée, le cabinet où l'illustre archevêque composa, dit-on, la plus grande partie de ses ouvrages, et un bosquet où il aurait en particulier écrit le *Télémaque*. Un îlot y est encore appelé « l'île de Calypso ».

Qu'y a-t-il de vrai dans tous ces récits? Rien, probablement.

On ne peut fixer la date précise où ce livre fut fait. Quelques biographes ont voulu y voir un recueil de thèmes à l'usage du duc de Bourgogne. Cette tradition n'est pas plus vraie que l'intention qu'aurait eue Fénelon de critiquer Louis XIV dans son livre. Il reste un recueil considérable de sujets de thèmes écrits de la main de Fénelon pour son royal élève. Aucun ne se rapporte aux aventures du fils d'Ulysse. Il suffit d'ailleurs, selon la remarque fort sensée du cardinal de Beausset, il suffit de lire ce livre pour juger que c'est un ouvrage suivi et le résultat d'un plan combiné dans toutes ses parties. En outre, il est facile de sentir qu'il ne pouvait être mis sous les yeux du jeune

Hosted by Google

prince que quand il serait assez avancé en âge pour éprouver le danger des passions qu'il combat. Le *Télémaque* fut composé vers 1693 et 1694. La première partie en fut communiquée à Bossuet. Or, à partir de 1695, la confiance réciproque de ces deux grands génies commença à s'altérer. Ensuite vinrent les querelles du quiétisme; puis Fénelon nous apprend lui-même qu'il avait écrit ce livre « dans un temps où il était charmé des marques de bonté dont le roi le comblait.» En 1697, il était exilé de la cour; et il fut nommé précepteur du futur dauphin, en 1689. C'est donc entre 1689 et 1695 qu'il s'est occupé de Mentor, c'est-à-dire pendant le temps qu'il était chargé de l'éducation du prince.

Mais n'a-t-il pu venir écrire son livre en Saintonge? — C'est difficile. Ses fonctions à la cour ne lui laissaient pas le loisir de la villégiature. Et pourquoi aurait-il habité Bussac?

Le château de Bussac qui, à la fin du XVIIIe siècle, appartenait aux Dupaty de Clam, était, au commencement du XVIIe siècle aux Beauchamp, réformés ardents. L'église Saint-Vivien, lisons-nous dans un manuscrit de cette époque, fut détruite précisément par un Beauchamp de Bussac :

« Elle fut mize par terre ainsy comme est elle par ung que l'on appeloit Bussac qui estoit ingénieur, qui remontra à M. de Vielleville qui estoit en ce temps le lieutenant pour le roy en cette ville, que laditte église portait ung préjudice à la ville, et que, puisqu'elle avait été commencée à jetter par terre, qu'il fallait tout-à-fait la mettre par terre pour la salvation de la ville; et incontinent que ce méchant Bussac eût prononcé ceste innicque sentence, elle fut exécutée, et fut mize en l'estat qu'elle est à présent.»

Il est peu probable que Fénelon soit venu loger chez un huguenot, à moins que ce ne fût pour le catéchiser. Dans ce cas il n'a pas eu la tranquillité d'esprit et le loisir nécessaires pour y écrire un roman.

Je sais les liens qui rattachent Fénelon à la Saintonge. Il y vint prêcher; et beaucoup de paroisses conservent encore le souvenir de son passage et de ses prédications. La Tremblade avait encore, il y a deux ou trois ans, une vieille chaire,

Hosted by Google

nommée la chaire de Fénelon, qu'on a détruite lorsqu'il fallait la conserver religieusement. Il y a dans la correspondance de Fénelon plusieurs lettres datées de La Tremblade, février et mars 1686, où l'on trouve des détails intéressants sur sa mission à Marennes et dans les environs.

Enfin, sa sœur consanguine Marie de Salignac avait, le 23 février 1653, épousé Henri de Beaumont, seigneur d'Ussaud et de Gibeau, maréchal de camp. C'est de ce mariage fécond qu'est né avec treize autres frères ou sœurs, en 1664, au château de Gibeau, Léon de Beaumont. La *correspondance* désigne sous le nom de « Grand Abbé » ou de *Panta,* qui lui fut donné dans l'intimité, non pas, comme le disent les éditeurs, parce qu'il s'appelait *Panta*léon, mais qu'il était de haute taille, et que son nom de baptême était *Léon*, ainsi que je l'ai constaté sur sa signature officielle, ce neveu chéri de Fénelon, sous-précepteur du duc de Bourgogne, grand vicaire de Cambrai, qui fut nommé en 1716 à l'évêché de Saintes, et mourut dans cette ville le 10 octobre 1744. « Le 12 octobre 1744, disent les registres de la paroisse de Saint-Pierre, a été enterré en l'église des Pères de la Mission, après l'office fait en la cathédrale, le corps de messire Léon de Beaumont, seigneur-évêque de Xainctes, décédé le 10 de ce mois, et âgé de quatre-vingts ans. »

Il laissait au séminaire diocésain une somme à prendre sur sa mince succession, (car il était si pauvre qu'il était parfois obligé d'emprunter à son valet de chambre), et sa riche bibliothèque où se trouvait une nombreuse collection des manuscrits de Fénelon. C'est ainsi que la Bibliothèque de Saintes possède plusieurs volumes qui ont appartenu à l'archevêque de Cambrai. Saintes eut, paraît-il, de cette façon, un manuscrit du *Télémaque*, qu'emprunta, vers 1789, l'abbé Maury, abbé de la Frenade, près de Cognac, et qui ne revint plus dans notre ville.

Cette liaison devait appeler quelquefois en Saintonge Fénelon. J'ai une lettre qui prouve que ses libéralités s'étendaient de Cambrai jusqu'à Cognac. Mais alors il allait au château de Gibeau. Que serait-il venu faire à Bussac?

Hosted by Google

Il y a à Bussac un autre personnage qui n'est pas sans quelque notoriété. C'est Laurent Juilhard du Jarry, né en 1658, mort en 1730 au Jarry. Poète lauréat de l'Académie et vainqueur de Voltaire, Du Jarry fut encore un prédicateur renommé. Est-ce que ce contemporain de Fénelon aurait été pris pour lui, et parce que Laurent Juilhard aura rimé et composé des sermons à Bussac, en a-t-on conclu que Fénelon y avait écrit son *Télémaque?* Je ne sais. Mais il me semble avoir démontré qu'il est bien difficile, sinon impossible de justifier cette légende.

Louis AUDIAT.

—

LE PRINCE DE CONDÉ
ET
L'ÉVÊQUE DE POITIERS

—

Nous devons à l'obligeance de M. Paul Marchegay, la communication de trois lettres inédites relatives aux troubles survenus à Poitiers pendant la minorité de Louis XIII. Deux émanent de Henri de Condé (1), l'un des chefs du parti des princes soulevés contre les ministres; elles sont adressées à la reine mère Marie de Médicis. L'autre est écrite par le duc de Bouillon (2), à Condé lui-même. Ces documents, que nous publions *in extenso*, ont été trouvés au château de Serrant, parmi les papiers du chartrier de Thouars; ce sont des copies faites peu de temps après les originaux, et offrant par conséquent tout

(1) Henri de Condé, 2e du nom, né en 1588, mort en 1646. C'est le père du grand Condé.

(2) Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, né en 1555, mort en 1623.

Hosted by Google

caractère d'authenticité. Ils ne jettent pas un jour nouveau sur les événements auxquels ils se rapportent, mais ils sont intéressants à plus d'un titre. Le caractère bouillant du prince de Condé se dévoile dans ses lettres. Il va brutalement à son but sans ambages ni circonlocutions, en homme *sur lequel la crainte ne peut rien*, comme il le dit lui-même. Le duc de Bouillon, beaucoup plus réservé, s'efforce de ménager tout le monde, et semble vouloir abandonner les princes pour passer du côté de la reine.

Il s'agit surtout dans ces pièces des dissentiments qui existaient entre le prince et Henri-Louis Chasteignier de la Rochepozay (1), cet évêque de Poitiers, qui, suivant un auteur contemporain, « *fit les fonctions de gouverneur de place, non pas « en camail ni en bonnet carré, mais avec une pique à la « main, armé et cuirassé, et en capitaine résolu de faire le « gendarme et de garder la ville* ».

Au mois de février 1614, Condé, passant à Poitiers, n'avait pas été reçu avec les honneurs accordés aux princes du sang. Il avait eu à se plaindre de l'attitude prise par l'évêque dans cette circonstance, et il lui en avait gardé rancune. De nouveaux griefs envenimèrent bientôt la querelle; les deux antagonistes devinrent irréconciliables. Voici à quelle occasion. A la fin de juin de la même année 1614, le prince avait envoyé au corps de ville de Poitiers, par un de ses officiers nommé Latrie, une lettre dans laquelle se trouvait le passage suivant: « Je n'ai jamais eu intention que de servir le roi; j'ai beaucoup « de déplaisir de ce que quelques-uns, et entre autres l'évêque, « l'ont autrement interprété, il devait se mêler plutôt de ses « fonctions que de celles des armes ». Cette lettre occasionna une véritable émeute. Latrie fut accueilli à coups de carabines et de pistolets par les partisans de l'évêque. Il se réfugia dans la maison du maire après avoir reçu trois blessures. Un de ses domestiques fut tué. Condé, qui se trouvait en Anjou, se dirigea sur Poitiers en apprenant ces événements. Il coucha à Thouars, le dimanche 22 juin, et poursuivit sa route le lende-

(1) Né en 1577, mort en 1651.

Hosted by Google

main. Quatorze cavaliers seulement l'accompagnaient. Les princes en effet n'avaient pas réussi à entraîner le peuple avec eux. L'Estoile rapporte qu'on disait, en parlant de cette lutte : « Nous n'avons que faire des querelles des grands ! Qu'ils « s'accordent s'ils veulent ou s'ils peuvent, mais qu'ils ne nous « y mêlent point ! Nous savons trop comment ces gens-là « traitent leurs amis ».

Nicolas de Sainte-Marthe, maire de Poitiers, ne voyait aucun inconvénient à laisser entrer dans la ville le prince et son escorte. L'évêque était dans des dispositions toutes différentes. Il revêt la cuirasse, s'empare d'une pique, et parcourt les rues pendant que le tocsin sonne à la cathédrale. Par son ordre, les portes sont fermées et les chaînes tendues. Le duc de Roannez, gouverneur de Poitiers, et le maire font leurs efforts pour apaiser cette émeute, mais leur autorité est méconnue ; suivant l'expression du prince, l'un d'eux *est arquebuzé par l'évesque.* Obligés d'abandonner la ville, ils se retirent au château d'Oiron. Condé lui aussi est forcé de s'éloigner. C'est à ce moment qu'il écrit *ab irato* les lettres dont nous nous occupons. Il ne ménage pas ses termes en parlant de l'évêque à la reine.

« C'est un meurtrier, dit-il. . . . . Le diable n'est pas sy méchant que lui. . . Sy le parlement le condamne une potence est son héritage ». Malgré sa colère, il ne perd pas de vue la politique. « Le voiage qu'on vous a persuadé, écrit-il à la reine, « est du tout inutile pour la Bretaigne, et ne reste plus qu'à « vous de désarmer ». Il n'oublie pas non plus la question financière : il demande qu'on *lui envoie promptement cent mille livres pour bailler à M. de Vendosme, afin de lui faire achever son désarmement.*

La lettre du duc de Bouillon donne quelques détails sur les résolutions de la reine, *touchant l'offance reçue par le prince, à Poitiers.* Il engage Condé à être prudent et *à préférer les voyes les plus doulces,* en l'avertissant que *Sa Majesté est partie pour Orléans et fait advancer ses forces vers la rivière de Loire.*

Les événements qui suivirent cette affaire ne peuvent trouver place ici. Ils ont été racontés assez longuement par Thibaudeau,

Hosted by Google

dans son histoire du Poitou (1). Les princes firent payer chèrement leur soumission. On tira pour eux des caisses de l'état, plus de douze millions de livres. Condé absorba personnellement 3,665,990 livres. Le duc de Bouillon se fit donner plus d'un million.

Coppie de la lettre escripte à la Reyne, par Monseigneur le Prince, le VIe *juillet* 1614, *de Dissay, près de Poictiers.*

MADAME,

Je viens présentement d'apprendre comme, sans autre considération, Monsieur de Vendosme vous a obéy, Monsieur le marquis de Caravas, remis à Blavet (2), et en tout et partout me désoblige de ma parole donnée à Sainte-Menehoud (3), tellement que le voiage qu'on vous a persuadé est du tout inutille pour la Bretaigne; et ne reste plus qu'à vous, Madame, de désarmer pour rendre vos paroles accomplies. Il reste cent mil livres pour bailler à mon dict sieur de Vendosme. S'il vous plaist, vous me les ferez envoyer. C'est chose nécessaire pour luy faire achever son désarmement. Je vous supplie doncq voulloir promptement commander qu'on me les envoye. Sy Vostre Majesté vient icy, c'est doncq pour m'attacquer pour vous avoir demandé justice, sans scavoir ma responce, si je la veux recevoir. Madame, je vous supplie ne vous porter à ces conseils. Et ne croyez pas que, comme quelques ungs voudroient bien, que je me rende l'instrument de la rupture des Estats, tant désirée de ceulx qui vous approchent. En ung mot, Madame, la crainte ne peult rien sur moy; et croyez que j'ay en main de quoy me garantir de toute oppression; mais l'amour que je porte au roy, à l'estat et à votre personne, me fera attendre Monsieur de Mayenne pour vous donner tout contentement, m'assurant que Vostre Majesté aura commandé que je reçoyve celluy qui est deub à ma qualité. Et en ceste asseurance je demeurerai à jamais, Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant, très-fidelle serviteur et subject.

(1) Volume 3, chap. XI, p. 179 et suivantes.

(2) Le duc de Vendôme avait fait fortifier le château de Blavet, (en Bretagne), qui lui appartenait.

(3) Traité de Sainte-Menehoud. — 15 mai 1614.

Hosted by Google

Coppie de la lettre escripte à Monseigneur le Prince par Monseigneur le duc de Buillon, du 8e juillet 1614.

MONSEIGNEUR,

J'ay sceu l'envoy de Monsieur le duc de Mayenne vers vous de la part de la reyne, pour vous faire entendre le contentement qu'elle désire vous donner, touchant l'offance que vous avez receue à Poictiers, et que pour cest effect elle attribue au parlement la cognoissance de ceste affaire pour en juger, mande l'évesque de la venir trouver, et aux maire et eschevins de vous aller faire les excuses et submissions qui sont deues à ung Prince de vostre qualité, et qu'en mesme temps Sa Majesté est partie pour aller à Orléans, et faict advancer ses forces vers la rivière de Loire. Là-dessus, Monseigneur, il y a plusieurs grandes considérations, lesquelles, plus que jamais, vous doibvent faire recourir à vostre prudence, afin d'éviter toute extrémité. Je n'ay cognoissance de ceste affaire qu'en termes généraulx, et n'en scay les particularités ny le progrès. Cela m'empesche de vous y donner les conseils qui se pourroient prendre en telles occurrences. Je vous supplieray seulement, Monseigneur, d'apporter en ceste affaire la raisonnable modération qu'on peult désirer de vous, ne vous arrester et attacher tellement à vostre offence et à la recherche des moyens de vous en venger; que vous ne considériez aussy ce qui peult arriver à l'estat, si les choses alloient à l'extrémité, et l'advantage qu'en prendroient vos ennemys, qui n'ont autre but que d'allumer le trouble, affin d'affoiblir l'authorité royalle et toute la maison de France, à l'affermissement et augmentation de laquelle vous avez ung si particullier et notable intérest. Vous sçavez l'affection que vous porte Monsieur de Mayenne. Ne permettez que son entremise soit inutille et infructueuse; et s'il est possible, Monseigneur, que vostre juste courroux se puisse appaiser par quelque raisonnable contentement, préférez les voyes les plus doulces; évitez les extrêmes, pour l'amour du public, de l'estat et de vous-mesme, de vos amys et serviteurs. Je vous dépesche ce gentilhomme exprès, affin d'apprendre votre résolution et recevoir vos commandements. La Reyne m'a faict l'honneur de m'envoyer Monsieur de Sainct-Germain pour me convyer d'aller à la court, mais ne voyant pas, en l'estat où y sont les affaires à présent, en quoy je pourrois estre utille pour le secours de leurs Majestez et le vostre, je différeray mon partement, dont je manderay les raisons à la Reyne par ledict sieur de Saint-Germain, qui s'en retournera dans deux jours.

Hosted by Google

Coppie de lettre escripte à la Reyne par Monseigneur le Prince, le dixiesme juillet 1614, *de Luzignen.*

MADAME,

Monsieur de Mayenne arrivé, il m'a faict entendre vos intentions sur l'offance irrémistible que j'ay receue à Poictiers de l'évesque, ausquelles sans contredict, les ayant entendues, je me suis résolu d'obéyr sans condition et sans plus grande satisfaction. Mon dict sieur de Mayenne n'a sceu faire consentir le révérend évesque à l'obéissance, et a voullu, nonobstant vos commandemens, demeurer au throsne de la royaulté qu'il s'est imaginé de former à Poictiers. Ce que voyant, et qu'il fait courre le bruict que Fraizelliere luy a apporté vos volontez autres que ce que m'a dict Monsieur de Mayenne, pour faire taire mes ennemys, vous tesmoigner ung exemple (sans pareil) d'obéissance, je me suis résollu de séparer tous mes amys, m'en aller à Chasteauroux, où j'attendray, comme ung particullier, vostre justice que je demande de cet évesque, qui, par sa désobéissance, intéresse le Roy. Je vous supplie me croire irréconsiliable avecque luy, et que Vostre Majesté ne me peult refuser justice de si inouye insollence. Ce n'est à personne de ma qualité et de mon courage à qui tels tours peuvent estre jouez. Mes gens tuez, le tocsain sonné sur moy, une porte fermée à quatorze chevaulx, sallué par des coquins de mille indignitez depuis. A la face de mes amys, vous commendant, moy obéissant, ces gens vous refusant d'obéir; moy, pour monstrer ma sincérité à la France, le désir que j'ay d'oster tous prétextes à ceulx qui, en vous donnant jalousie de mon assemblée, vous veulent faire demeurer armée à la foulle du peuple, pour ensuitte rompre les Estats et en empescher la liberté, moy ayant satisfaict à ma parole et entièrement au traicté par l'obéissance de M. de Vendosme, considérez, Madame, quelle justification je donne au public et à vous de mes intentions. Au reste, Madame, j'ay leu, dans une lettre que Vostre Majesté escript à Monsieur Mazurier, qu'elle veult que ces pauvres réfugiez et accusez sur mon seul subject, aillent en court pour estre accordez avecque l'évesque, qui n'est revenir à Poictiers. J'ose dire que cela me mect hors des gonds de veoir le peu d'estime qu'on faict de moy en cela; des gens dehors par sédition, menacez d'estre tuez, avecque leur gouverneur blessé, seront traictés comme ung meurtrier criminel et désobéissant. Madame, ne me faictes pas ceste injustice. Ces Messieurs vous vont trouver, vous rendront bon compte de leurs actions. Renvoyez-les aussy tost qu'ouyz, en leurs charges, sans mesler

Hosted by Google

l'innocence avec mille crimes, Dieu avecque le diable, qui n'est pas si meschant que cest évesque. Renvoyez-les, je vous supplie, avecque lettres honorables (au corps de ville), du Roy et de Vostre Majesté, car celles que Monsieur de Mayenne a apportées n'estant que du Roy, l'évesque dict qu'il n'y fault pas obéir et qu'il est myneur. Ce qui touche ces Messieurs me frappe au cœur plus mille fois que mes affaires; chassez, appelez traistres, pour l'amour de moy, qui vous jure sur ma part de paradis n'avoir, en ces derniers mouvemens, reçeu lettres d'eulx, pas mesmes des recommandations; vous ne les traicterez doncq pas, ny ne les accorderez avecque ung meurtrier. Sy le parlement condampne l'évesque, une potence est son héritage. S'il se justiffie, le procès jugé, ses fonctions luy demeureront libres. Outre que, pour crainte de luy, nul n'oserait tesmoigner devant le commissaire que la court dépputera, ny nul tesmoing produit que ces Messieurs ne soient en ville. Il y a deux cens familles dehors. Que Vostre Majesté les remette dans leurs maisons, puisqu'ils en sont dehors pour vous estre fidelles et à leur gouverneur envoyé de vous, arquebuzé par cet évesque. Pour mon regard, je sépare la noblesse, je m'en vay chez moy avecque mon train, fais veoir à la France que où l'on veult gaster les affaires publicques, il ne tient à mon particullier qu'elles ne soient bien tost accommodées. Je vous demande justice de ce pbrestre, et ne puis vivre content que luy dehors en estat de justification ou de condampnation, mes amys dedans faisant leurs charges, avecque tesmoignage certain de leur intégrité. Et moy, par un tesmoignage de vostre confiance, ayant esté satisfaict. . . . .

Cætera desiderantur.

Hugués Imbert.

Hosted by Google

LE MOIS ET CENT

DE LA VILLE DE POICTIERS

1624-1625.

Ms., petit in-folio, papier, 120 feuillets.

—

Ce manuscrit, dont la ville de Niort fut un moment propriétaire et qu'elle a courtoisement rendu à la ville de Poitiers, contient les délibérations du Corps communal de cette dernière ville à partir du 26 juillet 1624 jusqu'au 23 juillet 1625. Il est clos par la signature de maistre Thomas, secrétaire, porté le vingt-quatrième sur la liste des bourgeois.

Nous avons eu ce manuscrit entre les mains, nous l'avons lu, nous avons recueilli quelques faits qui nous ont paru intéressants au point de vue de l'histoire locale, et c'est le résumé de nos notes que nous soumettons aujourd'hui au lecteur.

La locution *mois et cent* indique la tenue des assemblées générales et le nombre des conseillers municipaux.

Le conseil de ville de Poitiers se composait de vingt pairs, de cinq échevins et de soixante-quinze bourgeois. Total : Cent.

Les pairs étaient qualifiés de *sires*, les échevins et bourgeois étaient salués du nom de *maistres*.

Le maire, à son entrée en charge, adjoignait à son nom le titre de *sire* et le conservait, car dès lors il était anobli.

Hosted by Google

Au 14 juillet 1625, la section des pairs et échevins était composée comme il suit :

Pairs et eschevins.

Sires René Brochard,
Pierre Pidoux,
François Fumé,
Marc Jarno,
André Richard,
René Delalande,
Jean Constant,
Mathieu Barbarin,
François Laguiller,
Nicola Sochet,
Sires Jean Rougier,
Pierre Peirault,
Nicolas de Ste-Marthe,
Pierre de Brilhac,
Pierre Lambert,
Isaye Brochard,
Jean Pidoux,
François de Brilhac,
Charles Boynet,
René Thoreau.

Eschevins.

Maistres J. Magnen,
Gilles Tillier.
Charles Rongier.
Maistres Mathurin Vidard.
Josef Maisonnier.

Total : vingt-cinq membres. Restaient soixante-quinze bourgeois qui, par suite d'élection, pouvaient être appelés aux fonctions de maire ou d'échevins.

Le *mois et cent* s'assemblait dans les cas extraordinaires, tels qu'élections, solennités, réception de lettres missives du roi, présence dans la ville de grands dignitaires ou de hauts fonctionnaires, soit en passage, soit envoyés pour résider.

Au *mois et cent* assistaient les maire, pairs et échevins, échevins, derniers maires et bourgeois.

Les *conseils ordinaires* se tenaient en la maison commune de ville. Ils délibéraient sur les objets d'administration. Les soixante-quinze bourgeois n'assistaient pas à ces séances.

Après la fête de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin de chaque année), on procédait à l'élection du maire, dont les fonctions ne duraient qu'une année.

Une ordonnance de 1609 (que nous n'avons pu nous pro-

Hosted by Google

curer) réglementa le mode de l'élection et la composition du corps de ville.

Nous allons présenter, d'après les indications relevées dans le manuscrit, les formes de cette élection et l'étiquette de l'installation, en conservant autant que possible leur originalité aux documents que nous reproduisons.

Election du maire. — « On assemblait le mois et cent de la ville. Un billet ou bulletin était remis à chaque membre présent, lequel devait le rapporter rempli du nom de celui qu'il jugeait capable d'exercer la charge de maire; puis chacun était appelé en son rang et déposait son vote. Deux scrutateurs choisis, auxquels on faisait prêter serment, colligeaient les billets, et, cette formalité remplie, en donnaient lecture à haute voix.

« Cette année 1624, le 27 juin, le dépouillement du scrutin amena le nom de maistre Roatin, sieur du Temple et de la Sigogne, l'un des soixante-quinze bourgeois, lequel fut nommé à l'unanimité.

« Le nouvel élu, reconnu et reçu pour gouverneur de Poictiers en qualité de maire et capitaine de la ville, les assistans se retirèrent en la chambre et escole de médecine pour y déjeûner de sardines, beurre et fruits.

« Après la collation, de retour en la chambre du conseil, maistre Roatin fut proclamé maire et capitaine.

« Ensuite de quoi le conseil, précédé de tambours et de trompettes, alla en corps à l'église de Nostre-Dame-la-Grande, pour rendre grâces à Dieu et à la bonne Vierge. On y entendit un motet et un hymne en musique avec les orgues. M. le maire élu offrit une chandelle ardente à la Vierge. On sortit dans le même ordre et l'on se rendit au logis du nouveau maire, où un dîner splendide fut offert au corps de ville. L'évêque et le gouverneur de Poitiers assistèrent à ce repas. Après dîner, on alla saluer le sieur révérend évêque en son logis, on rendit le même honneur à madame d'Orange, abbesse du monastère de Sainte-Croix, ainsi qu'à l'abbaye de la Trinité, puis un chacun se retira en son logis.

Hosted by Google

« Le roi, par une lettre adressée au maire, approuva gracieusement le choix qui avait été fait. »

Installation du maire. — « L'installation du maire avait lieu le 14 juillet de chaque année, jour de saint Cyprien. Ledit jour, l'ancien maire se rendait, accompagné du corps de ville, en l'église Nostre-Dame-la-Grande.

« Une partie du corps de ville se détachait du cortége et, précédé de tambours et de trompettes, allait chercher le nouveau maire à son logis. On préludait à la cérémonie par un déjeûner, et l'on s'acheminait à grand magnificence vers Nostre-Dame, d'où on allait au Palais-Royal, en la chambre de l'audience, où M. le lieutenant général et MM. les conseillers et juges-magistrats recevaient la compagnie.

« L'avocat dû Roy après une harangue à la louange du maire sortant et à la grande espérance donnée par le maire entrant, requérait des vingt-cinq eschevins le serment de fidélité au Roy et l'hommage à la *maslie d'or* (1).

« Ensuite de cette cérémonie, toute l'assistance, en la même magnificence d'hallebardiers, trompettes et tambours se dirigeait sur l'hôtel-de-ville, entrait en la chambre du conseil où MM. les pairs et eschevins montaient et s'asseyaient aux hauts-bancs, M. le maire ancien en la chaire majorale, et le maire élu au bas-banc, joignant le bureau, au pied de la chaire majorale. Le maire sortant adressait alors son harangue de remerciemens au corps de ville.

« Le maire, nouvel élu, prêtait entre les mains du dernier

(1) « *Maslie*, forme vicieuse du mot *maille*. Tribut payé au roi par les échevins. » — « La ville se rattachait à la royauté par le serment de fidélité que le maire et les échevins prêtaient le 14 juillet de chaque année, jour de saint Cyprien, après le renouvellement de la mairie, entre les mains du sénéchal ou de son lieutenant, chef de la justice dans le ressort de la sénéchaussée. Après le serment, chacun d'eux lui payait un denier tournois en manière d'hommage, et l'ensemble des priviléges municipaux revêtait ainsi la forme d'une seigneurie sous le vasselage immédiat de la couronne. » (Ouvré, *Essai sur l'histoire de la ligue de Poitiers*).

Cette note nous a été obligeamment communiquée par M. Rédet, archiviste de la Vienne.

Hosted by Google

maire le serment de maintenir et garder la ville et obéissance au Roy, d'en conserver les priviléges et de les augmenter s'il se pouvait, de ménager le revenu et de n'aliéner le fonds, ainsi qu'il est écrit dans un tableau pendu en l'un des piliers.

« A ce moment le nouveau maire prenait la place de l'ancien en la chaire majorale et haranguait la compagnie.

« Le discours terminé, le procureur à la ville requérait MM. les vingt-cinq eschevins de faire le serment accoutumé entre les mains de M. le maire ; lesquels appelés, se présentaient et obéissaient.

« Ce jour de saint Cyprien, la séance achevée, on sortit dans le même ordre et la même magnificence et l'on se rendit au parc et jeu de paume de Loyson. Ce lieu avait été paré de tapisseries, de vaisselle d'argent, de tables bien couvertes et garnies de bons et excellents vivres et aultres enrichissures. Mais auparavant le maire se présenta chez le gouverneur pour lui prêter le serment accoutumé et le prier de venir dîner. Après que monseigneur l'évêque et M. le gouverneur se furent assis, chacun se mit à table, et, pendant le repas, les hautbois et violons firent leur devoir. »

Ce dîner terminait les cérémonies de l'installation du nouveau maire.

Après l'installation du maire, pour compléter l'organisation du corps de ville, on avisait à la provision des charges et offices de la maison commune.

Le secrétaire lisait le rôle des offices, et, à chaque fonction, l'assemblée confirmait celui qui l'exerçait, ou, si la place était vacante, elle y pourvoyait à nouveau.

Les offices étaient nombreux. Au fur et à mesure de leur énonciation, nous rapporterons sous chacun d'eux les faits qui rentrent dans ses attributions. De cette façon, nous grouperons catégoriquement les particularités saillantes qui furent l'objet des délibérations du corps de ville de Poitiers pendant la session de 1624-1625.

Maires et échevins. — « Les fonctions de maire conféraient

Hosted by Google

l'anoblissement, donnaient lieu à quelques priviléges et imposaient certains devoirs.

— « Le maire avait droit de nommer pendant l'année de sa gestion à une place de bourgeois vacante, sauf l'agrément du corps de ville.

— « René Thoreau devant jouir des priviléges de noblesse qui ont été donnez et octroyez par les roys de France, le corps de ville requiert tous les officiers et ministre de justice du Roy et tous autres, que ledit Thoreau et sa postérité, tant masculine que féminine, procréée de loyal mariage, jouissent dudit anoblissement et généralement de tous et chacuns les priviléges, prérogatives, honneurs, franchises et libertez dont les nobles et gentilshommes du royaume jouissent, lequel Thoreau, en présence de ce corps de ville et cent a prêté le serment requis et accoustumé ès-mains du maire, dont lui a esté décerné acte pour lui valoir ce que de raison. »

— « Antoine Boucher fait requête tendante à être exempté du droit du 10e du vin qui se vend en la ville, comme issu et fils de l'un des vingt-cinq eschevins de la ville, selon les priviléges attribués auxdits eschevins, à leurs veuves et à leurs enfans. »

— « Genefviefve Forges, veuve de Pierre-Charles Ferrier, sieur du Chasteau, demande qu'on lui fasse extraits des registres pour justifier que son défunt mari est noble, pour estre issu et descendu de Yves-Charles, qui autrefois a esté maire et capitaine et l'un des vingt-cinq eschevins. »

— « Les veuves ou héritiers des eschevins sont tenus de faire porter à l'hôpital le lit dans lequel lesdits eschevins sont décédés ou donner la somme de cent sols. »

Titres des charges composant l'administration de la ville.

Charge de secrétaire : — « A chaque renouvellement du bureau, on remettait au trésor les papiers secrétairiaux et autres titres importans. — Les copies délivrées des papiers secrétairiaux étaient taxées. »

Charge de procureur à la ville et police: — « Le procureur à la police se plaint des salletés, fientes et vuidanges qui encom-

Hosted by Google

brent les rues, et de l'opposition des habitans à exécuter les ordonnances à ce sujet. Ordre d'enlever lesdits vuidanges et bourriers par charretiers payés au compte des propriétaires ou locataires. »

Conflit de juridiction entre le maire et le lieutenant-général. — « Quelques escoliers se battirent. L'un d'entre eux eut la main couppée et ostée; l'autre un grand coup d'espée sur le bras gauche qui le rendra estropié.

« Le maire enjoint au procureur à la ville et police de poursuivre le crime avec tous les soins et vigilance requis et faire faire justice.

« Le lieutenant criminel, sur l'appel qui a esté par une des parties interjeté du décret donné par le maire, a fait deffense aux parties de se pourvoir par devers ledit sieur maire, et, ce faisant, a évoqué par devers luy le principal du procès.

« A esté M. le maire prié par l'assemblée de continuer à instruire le procès contre les coupables et criminels jusques à sentence définitive, sans avoir égard aux deffenses du dit sieur lieutenant criminel, qui n'a pouvoir d'évoquer semblables causes, attendu que la juridiction criminelle en cette ville qui est donnée au maire est esgalle à celle du lieutenant-général, voire du prévost. » (Le ms. ne donne point la solution de ce conflit. Voir le registre de 1625-1626.)

— « Un charlatan du nom de Desiderio de Combes, opérateur et distillateur, possédant un certain baume précieux et antidote d'une vertu singulière et inestimable pour préserver et conserver de maladie contagieuse, guérir tous venins et morsures de vipères, loups et chiens enragés, et même de poison, dont il aurait fait expérience en plusieurs et principales villes et universités du royaume, comme il appert par les attestations qu'il en a, suivant lettres-patentes de sa majesté, demande permission de vendre et débiter ledit antidote et baume, et, à cette fin, monter lui et ses gens sur un théâtre. On fait droit à ladite requête à la condition qu'il fera préalablement des expériences chez le maire, en présence des eschevins, du procureur

Hosted by Google

à la ville et police, de deux docteurs en médecine, deux chirurgiens et deux apothicaires. »

— « La ville de Poitiers était infestée de bohémiens, vagabonds, mendians et gens sans adveu. Dans le courant de l'année on fut obligé de sévir plusieurs fois contre eux. Des chasse-coquins, payés à raison de huit sols par jour, furent installés aux portes de la ville pour empêcher les gueux d'entrer aux foires de la mi-carême et aux festes de Pasques. Enfin on enjoignit à tous vagabonds et autres de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine du fouet, et défense fut faite aux hôteliers, cabaretiers et habitans de les loger et recevoir. »

Charge de receveur des deniers communs, — de procureur aux causes et solliciteur des affaires, — des cartulaires et garde des clefs et chartres :

— « Les titres et papiers concernant la maison commune ainsi que l'inventaire d'iceux, étaient conservés dans les coffres du trésor. Ces coffres fermaient à trois clés. L'une était remise au maire, la seconde au plus ancien pair et la troisième à un membre élu. »

Charge d'advocat pour écrire et consulter aux affaires, — d'advocat pour plaider, — d'auditeur des comptes et deniers communs, — d'œconomie, recepte et dépense de l'aumônerie, — du gros orologeur pour faire bien et justement sonner le gros orologe et avoir la garde du sept, poids, aulnes, balances et crochets :

— « Plaintes sur la différence de capacité des boisseaux, dont il s'en trouve à peine deux qui soient semblables au minage. Ordre de ne se servir d'autres boisseaux ni de vendre que ceux qui seront marqués au marc de la ville. »

Charge de la recepte et œconomie de l'hôpital des pestiférés proche la ville, — du gouverneur des canons, affûts, rouages, poudres et autres munitions de guerre.

Nous mettrons sous cette rubrique ce qui concerne la garde bourgeoise :

Hosted by Google

— « La garde bourgeoise de la ville de Poitiers était formée de six compagnies, ayant chacune leur capitaine. Elle était chargée de garder les six portes de la ville.

« Il y avait aussi des compagnies ecclésiastiques, dont l'une fut successivement commandée, en qualité de capitaines, par Guy Chessé, abbé de Nostre-Dame, et René Ayguillon, chanoine de Saint-Pierre-le-Grand.

« La garde de la ville était faite, de la part des particuliers, sans soin et avec négligence. On abusait de la facilité de se faire remplacer. Tout défaillant à la garde était frappé d'une amende de dix livres.

« Un habitant, pour ne point monter sa garde, excipant de ce qu'il avait vendu son logis et qu'il n'était plus domicilié, on lui déclara ou qu'il irait la monter lui-même, ou qu'il enverrait un homme capable en sa place, ou que l'amende serait maintenue, ou qu'à son refus de payer, il serait mis hors la ville comme membre pourry et indigne.

— « Du 26 juillet au 22 janvier, le bois et la chandelle fournis aux corps de garde coûtèrent 623 livres 6 sols 4 deniers.

« Chaque portier délivrait à ceux qui entraient en garde à 6 heures du soir jusqu'au lendemain soir même heure, trois fagots et deux bûches de bon bois marchand et recevable, et quatre chandelles, à raison de seize à la livre, revenant à deux sols le quarteron. »

Charge de procureur au Parlement de Paris, — d'advocat audit Parlement, — de la grande aumônerie, — de solliciteur des affaires des pauvres, — de secrétaire de la dominicalle :

— « Cent sols tournois aumosné au R. P. Petit, jacobin de l'ordre de saint Dominique, pour ses prédications de l'Avent. — Députation pour remercier le P. Lescase, jésuite, des prédications faites en l'église de Saint-Didier, pendant le caresme. »

Charge de maistre de massonne, pour avoir égard aux bâtimens qui se font et construisent, pour les aligner suivant les ordonnances royaux et politiques :

— « Prix de la tuile : sept milliers de tuile plate, 52 livres 10 sols. »

Hosted by Google

Charge de maistre de charpente, — de maistre paveur :

— « Toisage du pavé des ponts et portes de la ville à entretenir : 1,231 toises, tant longueur que largeur.

« Prix du pavé mis en place : 169 toises, six-vingt-dix livres ou cent-trente livres tournois.

« Pavage devant les logis et jardins payé par les propriétaires ou locataires. En bon pavé neuf de Busserolle, tout fourni, 40 sols la toise ; pour pavé à refaire, 20 sols la toise. »

Charge de maistre serrurier, — de visiter le pain, — de visiter la viande et le gibier et régler les bouchers suivant les ordonnances et statuts :

Affaire de la corporation des bouchers. — « Les habitants de Poictiers, par l'organe de maistre Pierre Barraud, procureur à la ville et police, se plaignent que les maistres grands-bouchers leur vendent les viandes tel prix que bon leur semble, contrairement au réglement du 4 août 1622, lequel réglement les grands-bouchers avaient consenti et requis avec toutes sortes de prières et supplications.

« Il était arrêté par ce réglement que les grands-bouchers seraient tenus de vendre la viande à la livre, aux prix suivants : le bœuf vingt deniers, la chair de pourceau deux sols, le mouton deux sols trois deniers, le veau deux sols six deniers, et ce, tout le long de l'année.

« Le conseil manda les maistres-jurés du métier des boucheries, auxquels on fit entendre la plainte commune des habitans pour savoir la cause de leur contravention à l'ordonnance et au réglement de 1622, accordés à leurs instantes prières.

« Les maistres-jurés demandèrent un délai afin d'en conférer avec tout le corps du métier.

« La corporation répondit qu'il n'était en son pouvoir de tenir le réglement pour le taux fait et donné par lui auxdites chairs et viandes.

« Le conseil résolut et arrêta que le réglement de 1622 serait observé et que les grands-bouchers vendraient la viande à la livre et à raison du taux porté précédemment, sous peine de

Hosted by Google

cent sols d'amende et de la confiscation de la viande vendue par eux à plus haut prix au profit des pauvres de l'aumônerie de Nostre-Dame, nonobstant opposition ou appel.

« Le conseil permit en outre aux petits-bouchers et autres bouchers étrangers d'exposer en vente lesdites espèces de chairs et viandes, et ce à la livre et non autrement, mais au même taux que dessus.

« Permis aussi aux grands-bouchers de quitter le métier entre les mains du maire, et les places de ceux qui renonceront audit métier seront remplies par les maistres petits-bouchers et les bouchers étrangers les plus capables.

« Le 18 novembre 1624, on se proposa de remédier à la pertinacité et malice des grands-bouchers qui ne voulaient observer les ordonnances politiques, quoiqu'on fît, en autorisant les petits-bouchers, qui offraient de se soumettre auxdites ordonnances, de vendre les mêmes viandes que les grands-bouchers, et, au cas que ceux-ci leur intentassent un procès, leur promettant de prendre leur gariment et de les indemniser.

« Le 3 mars 1625, les grands-bouchers assignèrent les petits-bouchers devant la cour du Parlement, à Paris, pour s'entendre ordonner d'avoir à suivre de point en point les statuts et réglemens donnés aux grands-bouchers, avec défense d'y contrevenir, et, pour y avoir contrevenu, être condamnés aux dépens, dommages et intérêts qu'ils estiment à plus de dix mille livres.

« Mais le conseil ayant considéré que ce qu'avaient fait les maistres-petits bouchers l'avait été par la permission et autorité du corps de ville, sur la contravention à leurs statuts des maistres grands-bouchers, ordonna que ledit corps de ville prendrait fait et cause pour les petits-bouchers, et que leur cause serait défendue au nom du corps de ville.

« Sur un arrêt du Parlement qui renvoyait les maistres grands-bouchers devant le corps de ville pour être réglés définitivement, celui-ci leur envoya une assignation à comparoir devant les maire, pairs et eschevins, pour recevoir les ordonnances et réglemens que les pairs et eschevins voudraient leur donner. Semblable invitation fut adressée aux petits-bouchers.

« Les grands-bouchers comparurent les premiers, et seuls.

Hosted by Google

Le maire fit entendre aux grands-bouchers qu'ils s'étaient rendus réfractaires et désobéissans aux mandemens et ordonnances de la maison commune et leur demanda s'ils étaient résolus d'obéir aux réglemens. A quoi les grands-bouchers répondirent que ce réglement était impossible à observer, si ce n'est pour six mois de l'année, et qu'on leur augmentât les prix pour les autres six mois.

« Le maire répondit qu'il y pourvoirait, et les congédia.

« Même question fut posée aux petits-bouchers, s'ils voulaient continuer la vente des viandes et chairs aux prix prescrits par l'ordonnance. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne pourraient pas fournir en tout temps lesdites viandes, surtout depuis Pasques jusques à la Saint-Jean, à cause qu'ils sont employés à vendre des agneaux et des chevreaux. Néanmoins qu'ils pourraient donner résolution certaine au conseil prochain..... »

(Pour la suite, consulter le registre du mois et cent de 1625-1626, qui doit être conservé aux archives de la mairie de Poitiers.)

Charge de la poissonnerie, — de visiter le gros bois, cercles, lattes et autres bois d'ouvrage et marchandises qui se vendent en la place du Marché-Vieil, — d'avoir égard aux réparations nécessaires des ponts, portes, portaux, murs et pavés des rues :

— « La première assemblée après l'installation du maire était chargée d'adviser aux réparations des ponts, portes, portaux et murailles de la ville. Cette visite se faisait en troupe, à cheval, avec les trompettes et tambours.

« Poitiers comptait six portes principales : les portes du Pont-Joubert, Saint-Cyprien, de la Tranchée, Saint-Lazare, Rochereuil et Pont-Achard. On voit aussi les portes Thison, Chassaigne et celle des Gallois dans le fauxbourg de Rochereuil, » qui étaient probablement des poternes.

« Deux ponts sont cités : le pont Joubert et le pont des Gallois.

« Les rues mentionnées sont celles de la Regratterie, Tranchepied, des Basses-Treilles, de l'Ecossois, la rue Neuve ou du

Hosted by Google

Minage, de la Prévosté, Clocheperce, du Bourrin, Saint-Denis, de la Bretonnerie, du Cigne, des Quatre-Vents, la rue Neuve du Jeu de Paulme, des Minimes, du Pigeon-Blanc, des Flageolles, de l'Estoille, des Chamoiseurs, des Jacobins, de la Selle, des Ballances d'Or, de la Jabrouille, de la Juiverie, de la Traverse, du Marché-Vieil, du Four-à-Chaux et des Grandes-Escolles. »

Quatre colléges sont cités : ceux de Pigarreau, des Jésuites, de Montanaris et de Saint-Pierre.

« Serviteurs employés à gages : sergents de la ville et de M. le maire, assermentés, aux gages de 30 livres ; sergent de m^lle^ la mairesse ; — huche et trompette, »

Ici se terminent nos notes.

La partie politique ayant été consciencieusement traitée par M. L. Duval, et publiée dans le bulletin de la Société de statistique, nous nous sommes abstenu d'y toucher.

Edme Dacier,
Archiviste des Deux-Sèvres.

Hosted by Google

LA VIE ET LES MŒURS DES INSECTES.

Extraits des mémoires de Réaumur,
par M. C. de Montmahou, professeur a l'école municipale Turgot.

Paris, Delagrave, 1868, *in*-18.

—

Je n'ai pas dessein d'écrire une étude sur Réaumur; si je n'avais pas senti que la compétence nécessaire me manque, je n'aurais pas rédigé à propos de La Rochelle des notes biographiques qui se comptent aujourd'hui par centaines, sans aborder le plus célèbre des Rochelais. Mais puisqu'on nous donne de ses Mémoires des *Extraits* qui s'adressent aux écoliers et aux gens du monde, c'est-à-dire aux ignorants, je ne résiste pas à la tentation de causer un instant de ce savant naturaliste. Je n'ai rien à en dire qui ne soit connu; je veux au point rapprocher et contrôler ce que j'en connais.

Et d'abord, jusqu'à quel point est-il à nous? Il nous appartient par la naissance, par la première éducation, par ses premières études de naturaliste faites pendant ses voyages fréquents sur les côtes de Poitou et d'Aunis, par un souvenir constamment bienveillant de la terre natale.

René-Antoine Ferchault de Réaumur ou Ruaumur naquit le 28 février 1683, paroisse Saint-Barthélemy, à La Rochelle, où son père était conseiller au présidial. Sa mère s'appelait Geneviève Bouchel. Il y fit ses premières études, puis il alla à Poitiers faire sa philosophie, à Bourges étudier le droit; mais un goût dominant l'entraînait vers les mathématiques et la physique. Réaumur était dans toute sa force et dans toute sa célébrité lorsque se fonda l'Académie de La Rochelle: un de

Hosted by Google

ses membres ayant eu l'occasion de lui en parler, il témoigna pour ce corps un intérêt assez vif pour qu'on se trouvât autorisé à l'en nommer membre associé. Les termes dans lesquels les académiciens s'expliquent entre eux sur ce petit événement, qui leur paraît un bonheur *qu'on est tenté de révoquer en doute malgré les témoignages les plus authentiques,* nous sembleraient aujourd'hui voisins du ridicule. Ils s'expliquent un peu cependant par ceci que l'Académie de La Rochelle fut la seule en France dont Réaumur voulut, dans ses titres, placer le nom à côté de celui de l'Académie des Sciences. L'Académie de La Rochelle modifia la rédaction de ses lettres d'associé pour y exprimer que M. de Réaumur *voulait bien y accepter une place;* formule qu'elle n'employa pas plus tard, même pour Voltaire, mais qu'elle appliqua au cardinal Quirini. J'expose des faits, je ne juge pas.

Réaumur reçut du moins ces honneurs avec pleine convenance. Sa lettre de remerciement, du 7 avril 1739, trop longue pour être simplement ce qu'on appelait alors une lettre de politesse, commence ainsi : « Il y aurait bien à retrancher de l'idée « trop avantageuse que vous vous êtes faite de l'étendue de « mes connaissances, mais en revanche j'ose vous dire que vous « n'avez pas jugé assez favorablement de mon zèle pour le « progrès des sciences, et que vous ignorez tout le cas que je « fais de ceux qu'un semblable zèle anime. J'avais toujours vu « avec un vrai regret que les sciences étaient si peu en honneur « dans la ville du monde qui m'est la plus chère, malgré les « talents naturels à ceux à qui elle donne naissance. Ce fut « aussi une grande nouvelle pour moi lorsque j'appris que « dans cette même ville d'où les sciences semblaient presque « proscrites, vous aviez, messieurs, formé une Société propre « à les faire aimer et estimer. » Le reste de la lettre contient, avec des remerciements très-accentués, de très-bons conseils, l'expression du désir que les sciences physiques trouvent place parmi les travaux des académiciens. « Vous avez su vous ga- « rantir contre une langueur souvent plus à craindre que des « difficultés réelles..... Une ville comme La Rochelle, dont le « commerce est l'âme, et dont les murs sont baignés par la

Hosted by Google

« mer peut fournir une ample matière à des recherches cu-
« rieuses et même utiles...»

Ces vœux de Réaumur ne furent pas stériles. M. Richard, M. Girard de Villars, M. Dupaty le père, M. Lafaille donnèrent de bonne heure dans l'Académie une grande part à l'histoire naturelle, qui, sur la fin, tendait même à y devenir dominante.

Réaumur s'en applaudissait. « Le public, disait-il dans une « lettre du 8 janvier 1472, sera plus prêt à rendre justice à « l'académie quand elle lui offrira des faits qui piqueront sa « curiosité, ou encore mieux de ceux dont elle peut attendre « des utilités réelles, que lorsqu'elle lui offrira des ouvrages « d'un genre dont on juge un peu arbitrairement, et dont le « mérite consiste souvent moins dans le fond des choses que « dans la manière dont elles sont présentées.

M. Girard de Villars fut le correspondant assidu de Réaumur, et transmettait peut-être à l'Académie son impulsion, mais je n'en trouve pas de trace directe; je ne vois pas non plus que Réaumur soit revenu à La Rochelle. Sa mémoire s'y est pourtant conservée; la ville a toujours tenu à honneur de l'avoir vu naître. En 1845, le Conseil général du département ajourna, c'est-à-dire rejeta, la proposition de lui élever une statue. La ville, ne pouvant faire mieux, a du moins donné son nom à la plus belle de ses rues, honneur plus économique et presque équivalent, car, pour de tels hommes, il suffit de rappeler leurs noms. Il appartient au contraire par d'assez fréquents séjours comme par son origine au Bas-Poitou, auquel du reste historiquement notre Aunis peut bien être rattaché. Mais la vraie patrie de Réaumur, c'est l'Académie des sciences. C'est là surtout qu'il a vécu et écrit, et si l'on trouvait dans son style quelques tours déjà vieillis de son temps ce n'est pas par le provincialisme qu'il faudrait l'expliquer.

Réaumur n'avait pas vingt ans que sa vocation était décidée: sa fortune lui permettait de la suivre : ses titres de seigneur de Réaumur, du Chêne-Sec, de Maunic, des Angles et de la Bermondière sont des titres de propriété, et sa vie entière a montré plus que de l'aisance. A son arrivée à Paris, il trouva dans la maison du président Hénault, son parent, bientôt son

Hosted by Google

ami, des relations faciles avec les savants du temps. Je dis dans la maison, parce qu'il me paraît difficile que le jeune Hénault, qui avait alors deux ans de moins que Réaumur, c'est-à-dire dix-huit ans, ait personnellement beaucoup contribué à ces rapports. A vingt-cinq ans, le 14 mars 1708, Réaumur était admis à l'Académie des sciences comme élève sous le troisième géomètre, Varignon ; c'est par des mémoires de géométrie qu'il y arrivait. Le 16 mai 1711, il devenait pensionnaire mécanicien, à la place de M. Carré. De 1714 à 1753, il fut dix fois directeur de l'Académie. Lorsqu'en 1722, ses découvertes sur l'art d'adoucir le fer fondu et de convertir le fer en acier eurent paru constituer un service rendu à l'Etat assez considérable pour mériter une pension de 12,000 livres, il osa demander au régent de faire de cette pension une dotation perpétuelle dont l'Académie jouirait après sa mort, et qu'elle appliquerait aux expériences nécessaires au perfectionnement des arts ; il l'obtint et lui-même fit de cette somme pendant sa vie un usage analogue. Il aida, il encouragea, il employa des savants. L'abbé Nollet, qui lui succéda, avait travaillé pendant cinq années sous sa direction. Sa fortune l'aida à avoir des correspondants, des commensaux, des collaborateurs qu'attirait son mérite. A sa mort, il légua à l'Académie ses papiers et son cabinet, où Brisson, qui en était le démonstrateur, avait déjà puisé les matériaux de son règne animal, divisé en neuf classes, et puisa depuis presque tous ceux de son ornithologie. Réaumur avait en effet le premier en France formé de grandes collections, et ses oiseaux, bien que préparés d'une manière imparfaite, furent longtemps le fonds principal du cabinet du roi.

En dehors de l'Académie, Réaumur ne montra pas moins de générosité. Un de ses parents s'étant vu forcé de vendre la place qu'il avait acquise d'intendant de l'ordre de Saint-Louis, Réaumur la lui acheta, en fit assidument les fonctions, mais se contenta d'en prendre le titre et les insignes, et en laissa les émoluments au vendeur. Il usa de son crédit d'une manière secourable aux pauvres gens. Bien des corvées militaires étaient imposées aux paysans de son village : la brutalité des soldats,

Hosted by Google

bien plus étrangers au corps même de la nation à cette époque qu'aujourd'hui, y ajoutait encore, et il se trouva un officier qui loin de la restreindre l'appuyait de ses railleries : Réaumur, par un utile exemple, fit punir cette insolence, montrant que, chez les hommes aussi, il s'intéressait aux petits.

Il semble donc que le talent et le travail aient donné à Réaumur la fortune, la considération, la gloire. Elles lui donnèrent aussi des amis, des émules. Il semble n'avoir jamais cherché à amoindrir, avoir fait valoir au contraire avec plaisir leurs travaux et leurs succès. On lui a cependant reproché une grande irritabilité d'amour-propre et même de la jalousie. Ce sont des reproches qu'on ne peut discuter qu'après avoir du moins sommairement parcouru ses titres scientifiques.

Aux ignorants, le nom de Réaumur rappelle surtout deux choses, ses études sur les insectes et son thermomètre, le moindre peut-être, mais le plus populaire de ses titres à la gloire. Ces deux œuvres suffiraient pour le signaler à la fois comme physicien et comme naturaliste; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles résument ses travaux. Pendant cinquante ans Réaumur a été l'un des membres les plus actifs de l'Académie des sciences, et les tables des Mémoires de cette compagnie énumèrent cent quatre articles qui lui sont dus. La plupart ne se trouvent que dans cette savante collection. Ils sont aussi variés que nombreux. Appelé à l'Académie comme géomètre, il lui donna d'abord des Mémoires de géométrie, des applications de la géométrie nouvelle, comme on disait alors, de celle qui repose sur la considération de l'infini. On en trouve trois dans les années 1708 et 1709, mais ce sont les seuls. Dès 1708, Réaumur s'ouvre une autre voie, il est séduit par l'étude des animaux inférieurs, des invertébrés; ses premières observations en ce genre ont pour objet la manière dont un petit coquillage, appelé en latin *trochus*, perce la coquille d'une moule pour sucer la moule. Je ne vois pas de raison suffisante pour faire remonter les recherches de Réaumur aux temps de sa vie d'écolier; mais il est juste et intéressant à notre point de vue rochelais, de remarquer que ces premières observations du naturaliste sont faites sur les côtes d'Aunis et de Poitou, c'est-

Hosted by Google

à-dire à peu près chez nous, et qu'elles ont pour objet des mollusques de mer. Du premier coup il y trouve, comme il le dit dans sa lettre à l'Académie de La Rochelle, *ample matière à des recherches curieuses et utiles.* L'union de ces deux mots caractérise sa tendance; le curieux l'attire, mais il se dirige vers l'utile; il les aime séparément, mais il ne les sépare guère. C'est de tous les savants celui qui s'occupe le plus de l'application. En 1710, il découvre l'insecte des limaçons, qui est de pure science; mais dès 1711, il trouve dans ses observations sur les buccins une nouvelle teinture de pourpre, dont il enrichit l'industrie. En même temps il étudiait les algues. Dès l'année précédente, il avait fait des expériences sagaces et concluantes sur la soie des araignées. Il avait à chercher non pas si on pouvait l'employer dans l'industrie, puisque M. Bon présentait des tissus faits avec cette soie, mais si on pouvait, et à quel prix on pouvait l'obtenir en grande quantité, et il prouva qu'à moins qu'on ne trouvât des araignées qui donnassent plus de soie que celles de France, il n'était pas possible de tirer un grand parti de cette découverte ingénieuse. Le Mémoire de Réaumur eut cette singulière fortune d'être traduit en Chinois, et l'empereur Cam-Hi déclara qu'il fallait être Européen pour faire de telles recherches; ce qu'on a pris pour un éloge, ce qui était peut-être un blâme, chez un peuple singulièrement industrieux, mais peu novateur. Heureusement chez Réaumur l'esprit pratique et industriel n'ôtait rien à la curiosité spéculative et savante.

Je laisse de côté ces recherches de curiosité, dont les titres seuls des Mémoires font sentir l'étendue : j'y signale seulement une étude sur la secousse que la torpille donne à ceux qui la touchent. Réaumur constata les faits, étudia anatomiquement le poisson et les appareils musculaires qui les produisent, mais l'électricité n'était pas encore assez connue pour qu'il en pénétrât les causes : son Mémoire fut cependant le point de départ des observations que plus tard M. Walsh vint faire à La Rochelle même.

Aussi nombreuses et plus variées encore sont les recherches industrielles de Réaumur. Il établit que la force d'une corde

Hosted by Google

est moindre que la somme des forces des cordons qui la composent, paradoxe de mécanique que les expériences de M. Duhamel ont mis au rang des choses démontrées. Je vois, il est vrai, dans M. Rainguet, que l'*expérience n'a pas confirmé* cette opinion, et il renvoie à son article *Lesson,* où je ne trouve rien à l'appui de cette assertion. Elle aurait pourtant bien besoin d'être développée pour prévaloir sur celles de Réaumur, de Duhamel, de Grandjean de Fouchy et de Cuvier, qui ne conservaient à cet égard aucun doute.

Il étudia la formation des perles, et perfectionna les moyens de les imiter artificiellement; il découvrit des mines de turquoises et en détermina la nature : il détermina aussi celle du falun, extrait des coquilles fossiles de Touraine, qui fournit un utile engrais à ce pays : il décrivit l'art de recueillir les paillettes d'or que quelques rivières roulent avec leurs sables, et fit voir combien grande est la ductilité de certaines matières. Il profitait de tout, et le mauvais état proverbial des chemins du Bas-Poitou, notre Vendée, lui fit écrire un Mémoire sur le moyen de mettre les carrosses en état de passer par les chemins étroits et de se tirer des ornières profondes. Ce Mémoire n'a-t-il été pour rien dans la pensée qu'eut, quarante ans plus tard, l'Académie de La Rochelle, de mettre au concours l'étude d'une voiture de transport à la fois solide et légère, apte à porter les plus grands poids en endommageant le moins les routes?

Jusque-là, c'est-à-dire jusqu'en 1722, Réaumur n'avait rien publié en dehors des Mémoires de l'Académie des sciences. Il y avait été admis comme mécanicien, et s'occupait spécialement de la description des arts qu'elle avait décrétée : il donna alors son *Traité sur l'art de convertir le fer en acier et d'adoucir le fer fondu;* 1 vol. in-4°. C'était le résultat d'essais innombrables, et ce fut une révolution dans l'industrie; la France n'avait pas encore fait d'acier, elle était obligée de le tirer de l'étranger. Dès-lors elle put en faire. Le régent récompensa cette découverte par une pension de 12,000 livres, et elle mit le sceau à la réputation de l'auteur. Depuis on lui a reproché ou du moins on a déploré ce fatal succès. Il n'a donné, dit-on,

Hosted by Google

à la France qu'un acier médiocre, qui ne saurait jamais égaler celui qu'on fait avec des fers supérieurs, et la protection qu'on a accordée à cet acier français a empêché qu'on n'en introduisît de bon. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question, que les intérêts qui s'y mêlent font trop souvent sortir du domaine calme de la science, la question du libre échange et des droits protecteurs : il s'agit seulement de savoir si les procédés inventés par Réaumur rendaient possible de convertir en acier du fer dont on ne pouvait pas auparavant tirer ce parti : or, il paraît incontesté qu'ils le rendaient possible, et cela a été longtemps regardé comme un bienfait.

En 1725, Réaumur devina et publia les procédés par lesquels se fait le fer-blanc, que l'Allemagne possédait seul alors et cachait soigneusement. Ses essais avaient amené en même temps des découvertes qui constituent un premier aperçu de cristallographie métallique.

De 1727 à 1729, il publia des recherches sur l'art de faire de la porcelaine : elles ne donnaient pas encore le moyen d'en faire, mais elles y conduisirent, et c'est d'après ses indications que Darcet et Macquer y parvinrent plus tard. Il rencontra chemin faisant un procédé pour donner au verre une blancheur et une opacité qui le rapprochent de la porcelaine, et on a conservé à cette préparation utile et économique le nom de porcelaine de Réaumur.

C'est en 1731 qu'il introduisit dans le thermomètre des changements importants. Avant lui les thermomètres n'étaient pas comparables, ils marquaient bien, mais ils ne mesuraient pas l'augmentation ou la diminution de la chaleur. En prenant deux points fixes, la congélation et l'ébullition de l'eau, en réduisant le liquide employé à un degré constant de dilatabilité, en graduant le tuyau d'après cette dilatabilité, et non par des longueurs égales, il donna à cet instrument un tout autre caractère, et des perfectionnements indépendants de la division en 80, en 100, ou en 180 degrés, en sorte, dit Cuvier, qu'au fond tous les thermomètres pourront toujours être regardés comme de Réaumur. Les expériences qu'il avait faites dans ce but, les observations qu'il multiplia pour vérifier les résultats

Hosted by Google

qu'il se promettait amenèrent un grand nombre d'autres remarques, d'une moindre application, mais encore intéressantes pour la science.

Des travaux si importants, qui étaient en même temps des services rendus à l'Etat, avaient justement fait à Réaumur une grande position à l'Académie et dans la science. Cependant il n'avait encore rien donné du grand ouvrage sur lequel semble aujourd'hui reposer toute sa réputation, ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes*. Il les préparait depuis longtemps; dès 1719, on trouve dans les Mémoires de l'Académie un Mémoire sur les guêpes, et en 1728 deux Mémoires sur les teignes. Ils sont non pas textuellement insérés, mais refondus dans le grand ouvrage, dont le premier volume parut en 1734.

En donnant celui-ci, Réaumur ne prétendait changer en rien son but ni sa manière. Il réunit des Mémoires sur des sujets analogues, il ne fait pas un livre, il n'essaie pas une histoire qu'il n'est pas temps d'essayer; après beaucoup d'autres il la prépare, et il parle de ses prédécesseurs avec une grande bienveillance. La classification, telle que nous la cherchons aujourd'hui, n'est pas encore conçue : le premier essai de Linné (1735) n'a pas encore paru : aussi celle qu'adopte Réaumur est-elle assez arbitraire. Il rapporte tout à l'homme, il n'y cherche pas l'ordre même des choses, mais celui qui *dispose les vérités de manière que celles qui précèdent aident à acquérir celles qui les suivent et qui met l'esprit en état de les mieux retenir toutes*. Or, comme son point de vue principal c'est l'utilité, comme il étudie les insectes surtout parce que l'homme a beaucoup à attendre, beaucoup à craindre d'eux, et que ces recherches intéressent ceux mêmes *qui ne font cas que de ce que le commun des hommes appelle des biens réels* (nous dirions des biens positifs; les mots changent plus que les idées), comme la *partie de leur histoire à laquelle il a été le plus sensible, c'est celle qui regarde leur génie, leurs industries, leurs industries décideront souvent de l'ordre dans lequel il en traitera*. Ce sera encore le point de vue de Buffon, mesurer l'importance des animaux par leurs rapports avec l'homme. Réaumur a tracé sa classification générale dans la préface de

Hosted by Google

son quatrième volume. Il semble que de son temps l'idée même d'insecte, sous laquelle on comprend encore tant d'animaux différents, était bien mal déterminée : non-seulement il y enferme les mollusques, et y range sans hésiter les limaces, mais il y ferait entrer volontiers tout ce qui n'est pas quadrupède ordinaire, oiseau ou poisson. *Un crocodile serait un furieux insecte, je n'aurais pourtant aucune peine à lui donner ce nom.* Cependant les animaux dont traitent les six volumes du grand naturaliste rentrent beaucoup plus dans les insectes tels que nous les comprenons que ne le ferait supposer cette phrase étrange.

Cet état de la science paraît à Réaumur motiver et motive bien en effet la forme de Mémoire qu'il a adoptée. *Plus les faits sont singuliers, plus ils demandent à être attestés. Celui qui les annonce pour la première fois ne saurait trop assurer qu'il les a vus et comment il les a vus ; il n'y a guère que les Mémoires où l'on puisse parler souvent sur ce ton :* et il entre immédiatement dans le détail des soins qu'il a pris pour avoir, pour loger, pour conserver, pour observer des insectes. Ces soins extrêmes supposent l'amour de la science ; aussi déclare-t-il qu'elle est son plaisir autant que son travail ; s'il ne croit pas que ces recherches soient frivoles, il veut bien *qu'on les regarde comme des amusements, c'est-à-dire comme des connaissances qui, loin de peiner, occupent agréablement l'esprit qui les acquiert. Elles font plus, elles l'élèvent nécessairement à admirer l'auteur de tant de prodiges.* Réaumur est en effet partout un écrivain très-religieux ; l'étude des insectes n'est pas, on s'y attend bien, de celles qui détournent de la considération des causes finales, bien qu'il ait combattu l'abus qu'on en a fait ; mais il sent aussi vivement les plaisirs d'une nature moins élevée qui accompagnent cette étude. Je me suis proposé d'étudier Réaumur surtout comme écrivain, pourquoi donc ne le citerais-je pas ici dans toute son étendue :

« On ne se lasse point d'apprendre des faits du genre de ceux que nous venons d'indiquer, ceux qu'on a appris mettent sur la voie d'en découvrir de nouveaux : les promenades qu'on ne destine qu'au délassement en deviennent plus agréables et

Hosted by Google

plus amusantes; elles instruisent. Alors des yeux devenus curieux et attentifs à observer y voient ce qui échappe aux autres: tout se trouve animé pour eux; les arbres, les plantes, les feuilles, les fleurs ne sont plus simplement des fleurs, des feuilles, des plantes, des arbres, ce sont autant de pays habités: les insectes qui sont dessus et qui, lorsqu'on n'était point familiarisé avec eux, paraissaient à craindre ou au moins dégoûtants, offrent alors un spectacle qui s'attire de l'attention; quand on se rappelle quelques-unes de leurs industries, on les voit avec plaisir, on s'arrête à considérer leurs formes singulières. On s'arrête volontiers à considérer une chenille, un ver, quand on sait quels insectes ailés ils doivent être un jour; on examine avec plus de plaisir une mouche, un papillon, quand on connaît et qu'on se rappelle les formes sous lesquelles ils ont vécu ci-devant: on ne voit pas simplement le ver et la chenille, la mouche et le papillon, on voit en même temps les formes que les uns doivent prendre, et celles par lesquelles les autres ont passé. »

Par une suite de ces goûts, Réaumur étudie de préférence les insectes du pays, ceux qui se trouvent le plus souvent sous ses yeux. Les vingt-cinq premiers Mémoires (t. I et II), traitent des chenilles et des papillons, et des insectes ennemis des chenilles. Un, des insectes qui se logent dans l'épaisseur des feuilles. Sept, des teignes qui rongent nos étoffes; Réaumur les étudie avec amour, et n'en cherche pas moins soigneusement les moyens de les détruire; ce contraste, qui ne peut jamais indigner notre pitié, a souvent quelque chose de piquant. Trois Mémoires traitent de pucerons et des vers qui les mangent. Deux, des galles et des gallinsectes. Puis viennent les mouches à deux et à quatre ailes; elles remplissent quinze Mémoires, avant que Réaumur arrive aux abeilles. Il rencontre en passant quelques-uns de nos ennemis intimes, les cousins, qu'il fait admirer de ceux qui les détestent. Neuf Mémoires traitent des abeilles; huit des bourdons, des frélons, des guêpes, ces insectes voisins des mouches à miel. Les six derniers Mémoires sont un retour sur les sujets déjà traités, des suppléments. Un d'entre eux est consacré au formica-leo.

Hosted by Google

Ces Mémoires forment six gros volumes in-4°, avec de nombreuses planches dessinées sous les yeux de Réaumur. Le talent de dessiner lui manquait. Il ne faut pas omettre les préfaces qui ouvrent chacun de ces volumes. Elles sont importantes et pleines d'intérêt; Réaumur y résume les Mémoires qu'elles annoncent, et en présente les résultats d'une manière qui souvent suffit pour satisfaire ceux qui, comme il le dit, *nés avec un esprit qui sait apprécier les connaissances, avec un esprit qui, avide d'en acquérir, voudrait être instruit des merveilles que le nature nous offre, manquent du temps nécessaire pour les étudier en détail dans de gros volumes.* Elles ont un autre avantage. Réaumur y relève les lacunes de ses travaux, les objections qu'ils ont rencontrées, et il les discute : il y mentionne aussi les travaux analogues qu'elles ont suggérés. La préface du sixième volume est à cet égard d'un intérêt tout particulier : elle expose les découvertes si fécondes de Lyonnet, de Bonnet et de Trembley. Réaumur ne servait plus la science seulement par ses travaux, mais aussi par son influence, par son école. Il en est encore plus heureux que fier : jamais on n'a fait meilleur accueil à ses successeurs. On sait que cette influence ne s'arrêta pas là; que ce fut, par exemple, en répétant les expériences mal répétées et contestées de Réaumur que François Huber inaugura les découvertes qui semblent avoir mis fin à l'étude des abeilles.

Les *Mémoires sur les Insectes* ne sont pas terminés; ils devaient avoir deux autres volumes, et Réaumur en indiquait l'objet dans la préface du sixième. Ces volumes n'ont pas paru, et par suite l'ouvrage n'a pas de table, ce à quoi M. Vallot a essayé de suppléer en en publiant, en 1802, une concordance systématique. Cependant Réaumur a survécu quinze ans à la publication de son dernier volume, et les six premiers n'avaient mis que huit ans à paraître. Apparemment l'étude des fourmis, qui devait remplir le septième, et sur lesquelles il avait dès longtemps annoncé qu'il y avait beaucoup de préjugés à réformer, était moins avancée qu'il ne le fallait pour que le savant observateur en parlât. Ces quinze années ne furent cependant pas stériles. Outre un mémoire sur le ver-lion (Mém. de l'Ac.

Hosted by Google

des sc., 1753); outre plusieurs observations détachées, Réaumur publia deux éditions de son *Art de faire éclore et d'élever en toute saison des oiseaux domestiques de toutes espèces, soit par le moyen de la chaleur du fumier, soit par le moyen de celle du feu ordinaire,* 1749 et 1751, 2 vol. in-12, plus un extrait sous le titre de *Pratique de l'art,* etc., publié en 1751. Cet ouvrage se compose de onze Mémoires. Réaumur indiqua aussi le moyen de conserver les œufs en les enduisant de graisse, pratique si utile à un commerce immense.

Il entra aussi dans une voie nouvelle par ses deux Mémoires sur la digestion des oiseaux (Mém. de l'Ac. des sc., 1752), où il établit par ses expériences *aussi ingénieuses que décisives,* dit Cuvier, la différence étrange qui a lieu entre le mode de digestion des oiseaux de proie et celui des oiseaux granivores.

Quérard dit encore que Réaumur ajouta ses remarques à celles de Lyonnet, dans l'édition de la traduction de la *Théologie des Insectes,* de Lesser, publiée en 1745.

Ces publications n'étaient cependant que la moindre partie des travaux préparés. Lorsqu'un accident, une chute, mit une fin prématurée à cette vigoureuse vieillesse, on trouva cent trente-huit portefeuilles, remplis d'ouvrages ébauchés, d'observations, de pièces de toute sorte. On ne put pas cependant en tirer un septième volume pour les *Mémoires sur les Insectes.* M. Duhamel put au contraire publier, en y mettant la dernière main : *Nouvel art d'adoucir le fer fondu et de faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que de fer forgé,* 1762, in-folio.

Art de l'épinglier, 1762, in-folio.

Fabriques des Ancres, 1764, in-folio.

L. Delayant.

La suite au prochain numéro.

Une perte cruelle que vient d'éprouver notre directeur-gérant, nous force à donner un n° de la revue, sans chronique ni bulletin bibliographique ; le n° de juin contiendra les deux mois.

Note de la rédaction.

Saint-Maixent. typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

LA VIE ET LES MŒURS DES INSECTES.

Extraits des mémoires de Réaumur,
par M. C. de Montmahou, professeur a l'école municipale Turgot.

Paris, Delagrave, 1868, *in*-18.

—

(*Suite et fin*).

—

Réaumur mourut le 17 ou le 18 octobre 1757, dans sa 75e année. La date des tables de l'Académie des sciences, 18 novembre, est certainement une faute d'impression.

Il avait longtemps occupé une place presque unique parmi les naturalistes non-seulement de France, mais d'Europe. Lorsqu'il mourut cette place n'était plus la première. Linné et Buffon la lui disputaient tout au moins. Je ne crois pas que dans l'opinion et, autant que mon ignorance en peut juger, dans la vérité Réaumur soit l'égal de Linné. Il n'a pas l'étendue, la largeur, la fécondité de ses vues : son influence est moins grande et plus restreinte. Réaumur, lui, est l'homme des détails et non pas des grands ensembles. Peut-être en est-il autrement à l'égard de Buffon. Certes, c'est un penseur d'une toute autre puissance ; il serait puéril d'ajouter c'est un tout autre écrivain que Réaumur. Celui-ci n'aurait rien pu produire d'analogue aux Epoques de la nature et à la Théorie de la terre ; il n'a pas eu, même en histoire naturelle proprement dite, des conceptions

Hosted by Google

aussi hautes que Buffon, mais enfin, je ne sais si, comme naturaliste, il n'a pas conservé plus d'autorité. Les progrès de la science ont beaucoup ajouté, elles n'ont rien ôté aux découvertes de Réaumur. Les hommes de science lisent encore ses mémoires pour s'instruire : peut-être n'est-ce plus que comme écrivains qu'ils lisent les œuvres de Buffon. Réaumur était son propre anatomiste. Si on ôte des œuvres de Buffon ce qu'il doit à Daubenton, sont-elles bien encore un livre de science? Tout cela n'empêcherait pas que Réaumur eût été jaloux de Buffon et eût donné à sa jalousie une expression inconvenante. Examinons donc ce point : un autre s'y joindra tout naturellement.

Les mémoires sur les insectes rencontrèrent une grande approbation; mais cette approbation ne pouvait être ni générale, ni surtout sans restriction. On a accusé Réaumur d'avoir été singulièrement rétif à la critique. « Il fallait des auteurs d'une « bien grande susceptibilité pour être choqués de la critique « des journalistes de Trévoux. Il s'en rencontra cependant, et « M. de Réaumur fut de ce nombre. » *Un homme s'est rencontré,* avait dit Bossuet, et répète le Père Sommervogel. Le P. Brumoy aussi se plaint de *l'extrême délicatesse* de M. de Réaumur, dont M. de Fontenelle *n'ose lui-même parler*. Le fait est que les jésuites journalistes n'avaient contredit Réaumur qu'avec une grande politesse, mais il ne s'en était pas *vengé vivement* comme ils disent; il leur avait seulement montré avec une grande politesse, qu'ils n'avaient pas le sens commun en soutenant qu'on pouvait regarder comme probable cette opinion que les abeilles naissent de corruption, bien qu'elle eût été adoptée par le P. Kircher. Il n'avait pas pris, comme ils l'affirment, tout ce qu'ils lui disaient d'obligeant pour une ironie, mais il leur avait prouvé qu'ils lui faisaient dire autre chose que ce qu'il avait dit et il avait mis à nu leurs petits motifs avec une finesse qui prouve qu'il eût au besoin aussi bien observé en psychologie qu'en physiologie. Le passage est un peu long; c'est le péché d'habitude de Réaumur; mais il vaut la peine d'être cité :

« Reste donc à concilier cet empressement à saisir une occasion de me donner un peu de ridicule avec tant d'obligeantes protestations dont je connais tout le prix, et pour lesquelles j'ai

Hosted by Google

toute la reconnaissance que je dois : c'est là la vraie difficulté à résoudre, et en voici, je crois, le vrai dénouement. Il est arrivé aux journalistes ce qui arrive tous les jours à de très-honnêtes gens et même à de fort bons chrétiens, qui assurent qu'ils sont dans des dispositions où ils voudraient et où ils croyaient être, et dans lesquelles ils ne sont pas cependant. Dans le premier volume, j'ai eu le malheur de blesser leur trop grande sensibilité pour le père Kircher, en ne lui donnant pas une place assez distinguée à leur gré. J'ai fait pis dans le second volume ; j'ai cru être dans la nécessité d'exposer au long son système sur l'origine des insectes, ou, ce qui revient au même, d'en démontrer la puérilité et l'absurdité. Les journalistes, extrêmement capables de juger de la force des raisons qui combattent le système du P. Kircher, n'ont pas cru devoir continuer d'en prendre la défense, ils l'ont abandonné ; ils ont fait plus, ils ont bien voulu me pardonner les coups que je lui avais portés. C'est dans cette disposition qu'ils ont commencé leur extrait. Plus j'ai de reconnaissance des traits trop obligeants et trop flatteurs pour moi qu'ils y ont fait entrer, plus je dois voir avec regret, par l'endroit que je viens de relever, qu'il leur est cependant resté contre moi une impression dont ils ne se sont pas aperçus eux-mêmes. J'ai lieu de craindre qu'une pareille impression ne s'efface pas aussi vite qu'eux et moi pourrions le souhaiter, et j'ai d'autant plus lieu de l'appréhender que j'ai l'honneur d'être de l'Académie des sciences, et que je le regarde comme ma plus grande gloire. Or, il est connu de tous ceux qui lisent les journaux de Trévoux que depuis une longue suite d'années, les ouvrages qui portent le nom de cette Académie, si respectée de tous les savants de l'Europe, et les ouvrages qui portent le nom de quelques-uns de ses membres sont traités dans ces journaux comme ils le seraient si l'Académie en corps eût entrepris la critique du P. Kircher.... Il ne me reste qu'à prier que, lorsqu'on trouvera que les journaux de Trévoux ne me font pas dire des choses bien raisonnables.... on veuille bien se souvenir du P. Kircher et de l'Académie, comme des deux mots de l'énigme. On trouvera, par exemple, quelques autres endroits dans les deux parties de l'extrait qui a été donné du

Hosted by Google

second volume des Mémoires sur les Insectes, où il y a du P. Kircher et de l'Académie. »

Tout cela n'est ni vif ni rapide sans doute ; il n'y a pas besoin de le transcrire pour s'en apercevoir : mais cela est fin et vrai : cela suppose peut-être une délicatesse un peu minutieuse, mais non pas une rancune bien violente. Chez Réaumur l'épigramme même est douce. Il veut signaler le charlatanisme avec lequel on a annoncé un secret pour éteindre les incendies ; il ne prononce pas ce gros mot. « On en avait trop espéré, dit-il, et peut-être même qu'on nous en avait voulu trop faire espérer. » Puis il s'étend sur ce que le secret proposé peut offrir d'avantages réels.

Le reproche de jalousie est plus grave et vient de plus haut. Voyons-le donc de près : ceci est long, sans doute, mais fait connaître l'homme, et, chemin faisant, le savant et l'écrivain.

Le reproche est articulé par Cuvier ; il se fonde sur la part que Réaumur est supposé avoir prise aux Lettres à un Américain, *ouvrage d'un oratorien nommé de Lignac, qui demeurait dans le voisinage de la terre de Réaumur et vivait souvent chez lui. Buffon et son collaborateur Daubenton y furent traités avec indignité.* Je n'ai pas, et je le regrette, les Lettres à un Américain ; il me paraît difficile d'y faire la part de Réaumur ; les hommes éminents laissent dire à côté d'eux bien des choses qu'ils ne diraient pas. Cependant cette participation est admise ; M. Flourens cite sous le nom de Réaumur des passages de ces Lettres ; mais ils sont bien loin de justifier les mots de Cuvier, *traités avec indignité.* Ce sont des dissidences d'opinion, présentées avec assez de force, mais sans rien d'injurieux. Or ce que Cuvier a tu, ce que M. Flourens a dit, et ce qui ressort clairement de la lecture de Buffon, c'est que dans cette querelle Buffon était l'aggresseur. C'est certainement à Réaumur que s'adressent les pages dédaigneuses du Discours sur la nature des animaux, sur ces observateurs qui admirent tant les insectes, qui leur *ont nouvellement accordé un instinct singulier,* qui croient faire *le créateur plus grand par leur imbécillité.* Le mot *imbécillité* est rude, il faut l'avouer, et quand on l'applique à Réaumur, ce n'est pas à Réaumur qu'on fait tort. Les observa-

Hosted by Google

tions de Buffon me paraissent aussi fausses au fond qu'insultantes dans la forme. « *On admire toujours d'autant plus qu'on « observe davantage et qu'on raisonne moins :* » dit-il, et cependant ce qu'il blâme ce n'est pas la curiosité, bonne à *occuper le loisir d'un naturaliste; ce sont les raisonnements.* Cela a beau être dit dans un grand style, cela ne se tient guère debout. *Une mouche ne doit pas tenir dans la tête d'un naturaliste plus de place qu'elle n'en tient dans la nature.* Cette phrase a-t-elle bien un sens, et, au point de vue même de l'homme seul, est-il sûr que le rhinocéros nous soit plus utile que l'abeille, le tigre plus redoutable que le termite ou la pyrale? Buffon avait-il demandé aux Arabes ce qu'ils craignent le plus, le lion ou la sauterelle?

Vient ensuite, toujours du même ton de dédain, l'opposition des opinions de Buffon à celles de Réaumur, sur l'intelligence des animaux. Buffon oublie ou ne veut pas voir la réserve avec laquelle Réaumur a émis ses idées à cet égard, comme il a oublié le soin avec lequel il a écarté de l'histoire des insectes toutes les merveilles apocryphes pour ne laisser subsister que les observations les plus solides. Au fond, je crois que le système bâtard de Buffon, aussi faux, moins net et moins logique que celui de Descartes, et dont l'erreur n'a pas les mêmes excuses, est plus loin de la vérité que celui de Réaumur, mais j'ai d'autant moins le désir de traiter ce sujet après les fines études de M. Flourens, que j'en ai déjà dit tout ce que j'en puis dire en m'occupant de Pierre Chanet. Je n'ai d'ailleurs pas plus l'envie que la force de faire le procès à Buffon. Etait-il jaloux de Réaumur? Etait-ce seulement antipathie naturelle entre deux talents si différents? Si l'excuse vaut pour l'un, elle vaut pour l'autre. Il me suffit d'avoir établi que Réaumur en l'attaquant n'avait fait qu'exercer de justes représailles, et n'a pas, comme le dit Grandjean de Fouchy, peut-être en faisant allusion à cette querelle, *commis les premières hostilités.*

Le plus grand inconvénient qui soit résulté pour Réaumur de cette sorte d'association entre son nom et celui de Buffon, c'est qu'on les a opposés l'un à l'autre quant au style. « Buffon, « dit M. Sainte-Beuve, lui reproche de se noyer dans une *im-*

Hosted by Google

« *mensité de paroles :* et en effet Réaumur, lu à côté de Buffon, « a le style bien diffus et bien prolixe ; il l'a cependant clair et « naturel. » Diffusion, clarté, voilà bien, d'un commun accord le défaut et la qualité dominants ; mais à quel degré, c'est ce qu'il faut examiner de plus près. Il faudra beaucoup citer pour éclaircir cette question, mais Réaumur n'est pas assez lu pour qu'on doive craindre de citer.

Remarquons-le tout d'abord. Ce serait une injustice pour tout écrivain que de le juger en le lisant *à côté de Buffon ;* mais pour aucun, ce ne serait aussi injuste que pour Réaumur. Ici toute ressemblance serait déplacée. Ne serait-il pas ridicule qu'un bourgeois expliquant à un autre bourgeois comment il garantira ses habits et les couvertures de son lit des teignes qui les rongent, et à cette occasion, lui décrivant ces teignes, parlât du même ton que M. le comte s'élançant aux combats, à la chasse, aux tournois sur ce fier et fougueux animal, la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, puis le faisant décrire par quelqu'un de ses gens qui *s'occupe d'anatomie.* Ajoutez que quand Buffon a mis au haut de sa page *Le cheval*, il peut être sûr que nous le reconnaîtrons, quelque périphrase qu'il lui plaise d'employer ; mais qu'il n'en est plus ainsi quand il s'agit de l'arpenteuse, de la tipule, ou du nostoch. Ajoutez encore que Réaumur n'écrit pas une histoire, mais des Mémoires, où il revient sur son sujet, se répète, se corrige, se complète ; qu'il explique ses erreurs, et leur degré et leur excuse, avec toutes sortes de détails : il a montré que Pline a eu raison de dire que son *dactylus* est lumineux, et comment il ne l'avait pas reconnu : il ajoute encore : « De tout cela il suit que je pourrais « avec assez de vraisemblance me disculper du reproche qu'on « aurait à me faire de ce que j'ai dit que nos couteliers ne don- « nent point de lumière, puisque réellement ils n'en donnent « point ; mais il faut avouer de bonne foi que j'eusse apparem- « ment alors nié cette propriété aux dails, comme je l'ai niée « aux couteliers. J'avais observé et les uns et les autres, et je « ne l'avais remarquée dans aucun ; il ne paraît pas même que « je fusse fort disposé alors à la croire sur le seul témoignage « de Pline. J'ai dit que ces paroles, celles qui regardent ce co-

Hosted by Google

« quillage, valaient bien la peine d'être rapportées, et je le dis « aujourd'hui, mais dans un sens fort différent. Il est juste d'a- « vouer que j'ai eu tort alors de vouloir plaisanter. » On voit quelle bonne foi, mais aussi quelle lenteur, quelle minutie. Réaumur ne laisse rien à faire à son lecteur.

Ajoutez enfin, et ceci ne tient plus seulement au genre, mais à la date du livre, que Réaumur, à mesure qu'il fait ses découvertes, crée la langue dans laquelle il les exprime ; rien de plus technique que ses observations, rien qui le soit moins que son langage. Il faut peut-être quelque instruction pour prendre goût à le lire, il n'en faut aucune pour le comprendre. Il est clair pour le premier venu. « Ces fameux voyageurs qui, con- « duits par une curiosité et soutenus par un courage digne des « plus grands éloges, nous ont découvert de nouveaux pays et « de nouveaux peuples, ont eu besoin de donner des noms à ces « pays, à ces peuples qu'ils avaient à nous faire connaître. Sans « avoir couru des dangers semblables à ceux auxquels ces voya- « geurs célèbres ont été exposés bien des fois, j'ai eu comme « eux et j'aurai à parler dans la suite d'habitants de la terre et « des eaux, et à la vérité de leurs plus petits habitants, à qui « des noms manquaient, et je n'ai pas hésité à leur en donner. »

Voyons-le plus directement à l'œuvre :

« Nous avons établi le mouvement progressif des moules, « mais il nous faut quelque chose de plus. Nous avons à savoir « quelle partie elles emploient à cet usage. Pour s'en instruire, « il ne faut qu'ouvrir la coquille d'une moule par le côté où « elle s'entrouvre naturellement. Rien ne paraît alors plus dis- « tinctement dans le corps de cet animal qu'une certaine partie « noire ou brune, dont la base est placée à peu près au milieu « des autres parties, et dont la pointe est tournée vers le « sommet de la coquille : sa longueur est environ de six ou « sept lignes. On se fait une image assez ressemblante de sa « figure en concevant celle de la langue d'un animal. Or, c'est « cette partie qui est la jambe de la moule, si des figures si « différentes n'empêchent point de donner les mêmes noms à « des choses qui servent aux mêmes usages, ou peut-être « devrait-on avec plus de ressemblance l'appeler le bras,

Hosted by Google

« puisque les moules se traînent plutôt par son moyen qu'elles « ne marchent..... Je vis donc que quand la moule se prépare « à changer de place, elle commence par entrouvrir sa coquille. « Il ne lui importe pas sur quel côté elle soit appuyée, et peu « après que cette coquille est entrouverte on voit paraître sur « ses bords la pointe de cette partie que nous avons dit res- « sembler à une langue; la moule ne la laisse point là, elle lui « donne bien plus d'étendue pour la porter plus loin des bords « de sa coquille; elle l'allonge quelquefois jusqu'à un pouce et « demi de ces bords, mais souvent moins. Quand elle a ainsi « changé sa figure, en augmentant si considérablement sa lon- « gueur, elle s'en sert pour tâter à droite ou à gauche, devant « et derrière, comme pour examiner le terrain qui l'environne, « et découvrir de quel côté il lui sera plus aisé d'avancer. « Toutes ces préparations faites, elle semble se déterminer à « aller d'un certain côté, du moins voit-on qu'elle replie l'ex- « trémité de cette partie qui est charnue et très-flexible sur « quelque corps pour le saisir ou s'y cramponner en quelque « façon; de sorte que réduisant alors cette même partie à peu « près à son étendue naturelle, sans lui laisser abandonner le « corps sur lequel elle a recourbé sa pointe, elle oblige sa co- « quille à avancer vers ce corps. »

Supposez les parties de la moule connues et nommées; ces pages pourront se réduire à quatre lignes, mais qui ne seront comprises que des gens du métier.

On voit à quoi tient la diffusion de Réaumur, et son *immensité de paroles*. Elle ne tient pas à l'absence de précision, mais à la surabondance de détails précis, à l'habitude de tout voir et de tout faire voir au microscope. Elle tient aussi à des répétitions fréquentes, parce qu'il veut que chaque Mémoire se suffise à lui-même au lieu de se contenter de renvoyer de l'un à l'autre, comme il a été bien obligé de faire pour les figures gravées. Tout cela n'empêche pas qu'il y ait de la diffusion, mais l'explique et, à un certain degré, l'excuse. Il me semble qu'on voit aussi jusqu'où va sa clarté; ce style est bourgeois, bonhomme, parfois vieillot, mais il est net, intéressant, il ne se fait pas lire pour lui-même, mais pour l'instruction qu'il donne; il

Hosted by Google

ne pare pas les choses, il les montre. Il en devient quelquefois pittoresque et il a sa grâce.

Il y arrive parfois dans des circonstances bien difficiles. Quoi de moins aisé que de peindre par la parole un objet informe, et qui se refuse au pinceau même. Voyons cependant :

« Le nostoc ressemble peu aux plantes ordinaires ; au premier « coup-d'œil, si on en juge avant de le toucher, on lui trouvera « plus l'air d'une gelée que d'une plante ; sa couleur est d'un « vert brun, il a quelque transparence, il paraît tremblant « comme la gelée. Sa figure est très-irrégulière ; c'est une es- « pèce de feuille chiffonnée ou pliée sans aucun ordre. Lors- « qu'on le touche, on aperçoit aisément qu'il n'est pas une « gelée, il ne se fond point entre les doigts, et on trouve « quelque résistance à le déchirer, pareille à celle qu'on trouve « à déchirer des feuilles tendres. Mais on n'y découvre ni fibres, « ni nervures ; les microscopes mêmes n'y font rien apercevoir « de pareil. Malgré cette conformation, nous ne laisserons pas « de l'appeler une plante, parce que nous ferons voir dans la « suite qu'il végète et de quelle manière il végète. On ne le « voit guère sur la terre qu'après des jours de pluie : on le « rencontre sur divers terrains, mais surtout sur ceux qui ne « sont point labourés, comme les prairies, les terres arides, « les allées sablées. On en trouve en toute saison, même en « hiver, mais jamais il n'est plus commun qu'après les pluies « chaudes et abondantes d'été. »

Bien des gens ignoraient le nom du nostoc, qui le reconnaîtront à ce portrait.

Ce n'est pas chose bien gaie ni bien attachante qu'une expérience pour savoir si un ver qui mange des pucerons, et se fait un vêtement de leur dépouille, s'en fera également d'une autre matière ; ai-je tort pourtant de trouver une grâce enjouée dans la page suivante : ce ver s'appelle le lion des pucerons ou petit lion.

« Je pensai et j'ai vu que, comme Hercule s'était couvert et « s'était fait un trophée de la peau du lion qu'il avait vaincu, « de même nos petits lions se couvrent des dépouilles des pu- « cerons qu'ils mangent, et qu'ils portent sur leur dos un véri-

Hosted by Google

« table trophée composé de peaux, de duvet et de parties « sèches des pucerons. Il n'est pas nécessaire que je cherche à « justifier nos petits lions, à prouver que des sentiments d'une « vaine gloire n'entrent pour rien dans le choix des matières « qu'ils emploient à se couvrir ; il est heureux pour eux qu'où « ils trouvent à se nourrir, ils trouvent aussi de quoi se faire « l'espèce d'habillement grossier qui leur est nécessaire. Pour « voir s'ils ne feraient pas usage de différentes autres matières « légères, et s'ils employaient quelque art pour les faire tenir « sur leur corps, j'ôtai la housse à un de ces insectes, et je le « mis nu dans un poudrier où il y avait une petite coque de « soie blanche ; une heure après je trouvai le petit lion couvert « en partie de la soie de cette coque qu'il avait eu la peine de « briser. Je lui ôtai sa nouvelle couverture, pour l'obliger à « s'en faire une autre sous mes yeux ; mais pour lui rendre « l'opération plus facile, je lui préparai des matériaux : je « ratissai du papier avec un canif, je mis dans le poudrier où « était l'insecte la râpure que j'avais détachée. Jamais peut- « être petit lion de cette espèce n'avait eu une matière si com- « mode, et n'en avait jamais eu à la fois une si grande quantité « à sa disposition : aussi se fit-il la couverture la plus com- « plète, la plus épaisse, la plus élevée qu'ait peut-être portée « petit lion. »

Il y a quelque chose de ce laisser-aller facile, toutes les fois que Réaumur se met en scène dans ses expériences. Comment voir, sans sourire, son bonheur quand il est piqué par un taon, et qu'il peut *observer à son aise le taon, pendant qu'il boit son sang avec avidité ;* son dépit de ce que les cousins auprès desquels il s'est placé *n'ont pas encore soif de sang et ne songent qu'à s'envoler ;* l'envie qu'il porte à ces gens qui se trouvent dans *des pays où l'on est exposé à chaque instant à leurs piqûres.*

Il serait aisé de multiplier les citations, mais en voilà assez pour faire comprendre comment M. de Montmahou a pu tirer des Mémoires de Réaumur un livre agréable à lire, formé non pas de fragments épars, mais d'extraits très-suivis, très-liés, offrant un ensemble très-solide. Ce n'est pas ici un livre fait d'après celui

Hosted by Google

de Réaumur, comme l'*Abrégé de l'Histoire des Insectes* que Bazin donnait en 1747, en 4 volumes in-12; c'est le texte même de Réaumur, gardant tout son caractère scientifique; ce n'est pas pourtant aux littérateurs que s'adresse M. de Montmahou, c'est aux élèves des colléges, aux apprentis naturalistes, et ce n'est pas un modèle dans l'art de décrire qu'il leur présente, c'est un livre d'histoire naturelle, sous ce titre : *la Vie et les Mœurs des Insectes.* Cuvier disait que tout est de la *vérité la plus rigoureuse* dans les Mémoires de Réaumur, et M. Michelet n'est que l'écho des savants lorsqu'il les appelle *un livre immortel, qui est toujours d'une autorité capitale.* M. de Montmahou n'en avait pas moins le droit de remarquer que pour les populariser, il fallait faire le sacrifice de quelques Mémoires, supprimer tout ce qui n'est plus aujourd'hui d'une exactitude parfaite, car des faits nouveaux, sans démentir les faits anciennement observés, les ont éclairés d'un nouveau jour; retrancher des longueurs, des redites, des détails surabondants. Toutefois, qu'il me permette de défendre un peu Réaumur, non pas contre lui, mais contre son éditeur. Ce petit livre, selon celui-ci, contient tout ce que les *Mémoires renferment de réellement intéressant.* Ce serait un cruel éloge d'un livre qui a plus de 3,600 pages que de dire qu'il peut être réduit sans rien perdre à 330. Heureusement il n'en pas ainsi.

D'abord on y perd ce que Réaumur regardait comme une partie essentielle, lorsqu'il disait : « S'il n'était question que de « rapporter les faits qu'on a observés, s'il n'était pas nécessaire « de prouver en même temps qu'on les a bien vus et de mettre « en état de les revoir, on n'aurait pas à craindre de rendre « ennuyeux par leur longueur des volumes où il ne s'agit que « de matières intéressantes par elles-mêmes. Mais on ne satis- « ferait pas les esprits philosophiques qui savent ne devoir « admettre que les faits dont la réalité a été prouvée incon- « testablement. » On en est réduit à croire ces faits sans preuve, sur l'autorité de Réaumur, confirmée par celle de M. de Montmahou. On y perd des leçons de méthode, des exemples vivants dans l'art d'expérimenter, des suggestions pleines de finesse et de sagacité. On y perd beaucoup de réflexions pleines

Hosted by Google

de sens et de portée. On y perd bien des pages charmantes : dans celles que j'ai citées, par exemple, je n'ai rencontré, je crois, que quelques lignes qui se retrouvent dans le livre de M. de Montmahou.

Mais, en revanche, on peut acquérir pour 2 francs un livre qu'on ne trouvait que malaisément et pour beaucoup d'argent : on peut lire en quelques heures un livre qui dans son entier eût demandé des mois, et après cette lecture on saura beaucoup moins bien, mais on saura presque autant de choses que si on eût lu le grand ouvrage. Il s'agit ici, toutefois, des seuls Mémoires pour servir à l'*Histoire des Insectes,* et non pas de ceux qui font partie du *Recueil de l'Académie des sciences,* où il y a aussi beaucoup à apprendre, mais qui ne forment pas un tout. *La vie et les mœurs des insectes* ne remplaceront pas pour les savants les Mémoires de Réaumur. Elles donneront, je l'espère, à ces Mémoires une foule de lecteurs qu'ils n'eussent pas eus, et cela au grand profit de ces lecteurs et de la réputation de notre illustre compatriote.

Comme sources de cette notice, je pourrais me borner à citer les ouvrages de Réaumur, et son éloge par Grandjean de Fouchy, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences,* 1757. Car c'est là que tous les autres ont puisé.

Ni à La Rochelle, ni en Vendée, on ne trouve, que je sache, de souvenirs de Réaumur. M. Girard de Villars, fils d'un des correspondants de Réaumur, avait lu à l'Académie de La Rochelle, en mai 1772, une notice sur le grand naturaliste, malheureusement elle n'a pas été imprimée et s'est perdue. M. Perreau, héritier des héritiers collatéraux de Réaumur, avait, il y a quelque trente ans, adressé à M. Fleuriau de Bellevue une lettre sur ce savant, qui se conserve dans les archives de la Société des sciences naturelles ; mais qui n'apprend rien que je n'aie rapporté : « M. de Réaumur, dit-il, avait le « visage ovale, les yeux noirs, petits et vifs, le nez bien fait, la bouche très-gracieuse, le teint clair, quoique brun et assez coloré. » Mais il parle d'après un portrait.

Je donne pourtant, comme indications, la note des livres que

Hosted by Google

j'ai consultés, persuadé qu'il y en a beaucoup plus d'autres d'une égale importance.

Procès-verbaux et registre de correspondance de l'Académie de La Rochelle. — Fontaine, Discours à l'Académie de La Rochelle, à la séance publique de 1740. — Barret, Histoire de l'Académie de La Rochelle, p. 39. — Arcère, Histoire de La Rochelle, II, p. 436. — Rainguet, Biographie saintongeaise. — Jourdan, Ephémérides. — Rouxel, Discours de distribution de prix, 1862.

Audé, Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1843, p. 392. — et Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1855, p. 126.

Rozier, table des Mémoires de l'Académie des sciences. — Savérien, Histoire des Philosophes modernes, t. VIII. — Cuvier, Biographie universelle, article Réaumur et article Buffon. — Flourens, Histoire des travaux et des idées de Buffon. — Flourens, de l'instinct et de l'intelligence des animaux. — Sainte-Beuve, Causeries du lundi, t. IV, VI, X, articles Buffon et Walckenaër. — Michelet, l'Insecte.

Mémoires de Trévoux, 1724, 1735, 1736, 1737, 1739, 1741, 1750. — Essai historique et table, par le P. Sommervogel. — Décade, t. Ier, p. 259. — Magasin pittoresque, 1846, 1848. — Revue de l'instruction publique, 1859, p. 261.

L. Delayant.

Hosted by Google

LES PREMIÈRES DENTS DE CHARLES VIII.

—

Nous venons de trouver, dans le chartrier d'Oiron, quelques lettres de la deuxième moitié du XVe siècle, relatives à l'enfance d'un prince. Elles sont écrites par Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy et d'Oiron, ou par des gens de sa maison, et, suivant l'usage du temps, elles ne portent pas de millésime. Gouffier ayant été successivement gouverneur de Charles VIII et de ses enfants, il n'est pas facile de savoir à qui l'on peut appliquer ces documents. Nos recherches à ce sujet ont été complètement infructueuses. Un de nos jeunes amis, qui a déjà fait ses preuves en histoire (1), a fouillé pour nous la bibliothèque impériale et les archives; mais il n'a pas été plus heureux que nous. En attendant que d'autres parviennent à éclaircir ce point, nous croyons cependant pouvoir nous prononcer pour Charles VIII. Notre conviction n'est basée, nous nous hâtons de le dire, que sur un simple rapprochement. Nous avons rattaché aux lettres concernant le Dauphin de Viennois une autre lettre écrite au seigneur d'Oiron, par Guillaume Bertaud, son receveur, dans laquelle il est question de remèdes pour un enfant *blécé par bas*. Bien que le malade ne soit pas désigné d'une manière précise dans ce document, nous pensons cependant qu'il s'agit encore du fils de Louis XI. Dans la pièce numéro 3, il est dit en effet que *monseigneur a ung coullement de ventre*. La date de la lettre de Guillaume Bertaud (1470 ou 1471), se rapproche beaucoup de l'époque de la naissance de Charles VIII (juin 1470).

(1) M. Léon Courtel, qui a remporté le grand prix d'histoire en 1865..

Hosted by Google

Voici en quels termes Jean de Troyes parle de cette naissance (1) : « Audit temps et le samedy dernier jour de juing « 1470, environ entre deux et trois heures du matin, la royne « accoucha au chasteau d'Amboise de ung beau fils, qui illec « fut baptisé et nommé Charles, par monsieur l'archevesque « de Lyon avecques le prince de Galles, fils de Henry, jadis « roy d'Angleterre, et prisonnier détenu par Edouard, qui se « disait roy dudit païs, et la commère fut madame Jehanne de « France, duchesse de Bourbon. Et de la dicte nativité fut « grant joye faicte et espandüe par tout le royaulme de « France, et en fut chanté en divers lieux *Te Deum Laudamus* « et aultres belles loüanges à Dieu, les feux faicts parmy les « rues, tables rondes et aultres grans joyes et esbatemens. »

Les lettres dont il s'agit ont été classées suivant l'hypothèse que nous venons de faire connaître; mais, comme notre conviction peut n'être pas partagée, nous devons dire que les pièces désignées sous les numéros 1, 8 et 9, formant un dossier spécial, sont de la même main, et que les numéros 2, 3, 4, 6 et 7 sont d'une autre écriture. Nous ne voulons pas non plus négliger de signaler, à l'attention des lecteurs de *la Revue* qui seraient d'un avis contraire au nôtre, le passage de la lettre numéro 9, concernant *le voyage du roi.* Charles-Orland, dauphin de Viennois, fils de Charles VIII, né à Montilz-les-Tours, le 10 octobre 1492, est décédé le 6 décembre 1495. Le roi, qui revenait alors d'Italie, apprit à Lyon la mort de son enfant (2). Nous ne nous occupons pas des deux autres princes issus du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne. Ils moururent peu de jours après leur naissance. Charles-Orland est le seul qui ait vécu quelque temps. Tous étaient faibles et maladifs. L'état de santé de Charles VIII enfant ne valait pas mieux. Sous ce rapport, les documents que nous publions se rapporteraient aussi bien au père qu'à ses fils. Ces lettres, d'une charmante naïveté de style, donnent des indications précieuses sur la santé du dauphin et sur le personnel de sa

(1) Collection Michaud et Poujoulat, vol. IV, p. 293.
(2) Comynes, édition de Mlle Dupont, p. 539.

Hosted by Google

maison. Elevé au château de Plessis-les-Tours, deux nourrices, une berceuse et cinq ou six autres femmes étaient chargées de le soigner, sous la surveillance du gouverneur Gouffier et de trois autres officiers appelés Basile, Bouringalle et Guenant. Mme de Bussières, qui est nommée dans la lettre numéro 8, et Françoise Forest, dont nous trouvons la signature sur la pièce numéro 1er, étaient sans doute ses gouvernantes. Nous voyons par la lettre numéro 3 qu'on ne disait pas toujours la vérité à la reine. Par une réserve pleine de délicatesse, on cachait à la mère la gravité de la maladie de son fils. La lettre numéro 6 nous paraît fort curieuse. Elle nous fait connaître que deux médecins de Tours, appelés auprès du Dauphin, reçurent chacun 120 écus. Gouffier se préoccupait de ce que les autres médecins n'avaient touché que 100 écus chacun. Il craignait leur jalousie, et recommandait au sénéchal de garder le secret de ce paiement, afin que la santé du prince n'en souffrît pas. Il paraît qu'à cette époque ceux qui pratiquaient l'art de guérir n'avaient pas une grande sympathie les uns pour les autres. Nous remarquons enfin dans la lettre de Guillaume Bertaud, dont nous avons déjà parlé, un détail qui ne manque pas d'intérêt. C'est le chiffre des honoraires accordés à un empirique envoyé d'Oiron à la cour. Cet homme, *qui guérissait de toutes plaies comme Jésus-Christ,* avait reçu un écu. Il lui avait été alloué en outre une somme de *dix sols* pour ses frais de voyage, aller et retour. Quel était le malade que devait voir ce célèbre guérisseur Poitevin dont nous regrettons de ne pas connaître le nom? Si ce n'était pas le Dauphin, c'était probablement Louis XI lui-même.

Nous avons rétabli, dans la lettre n° 2, quelques mots que les rats ont fait disparaître entièrement ou en partie. Ils sont en italique.

N° 1.

GUILLAUME GOUFFIER, FRANÇOIS FOREST ET GUENANT, A LOUIS XI.

Double de lectres anvoiées au Roy et à la Reyne.

Sire, nous nous recommandons à vostre bonne grâce si très-humblement que faire le povons, et vous plaise savoir, Sire, que Monsei-

Hosted by Google

gneur vostre filz a, ceste nuyt passée, bien dormy à deux reposées l'espace de cinq heures, par dedans son bers, ce qu'il n'avoit fait les nuyts d'avant. Il a ce matin vomy après avoir tecté, et avecques son vomyssement, avoit du fleume gros et eppès; puy s'est rendormy quelque heure et demye, et, à son réveil, a fait bonne chère et a bien pris dus just de ses poules; et est sa fièvre fort diminuée, et est de beaucoup sa challeur remise; et prant maintenant bien le tetyn de sa nourrice; et espérons tous que, au plaisir de Dieu, l'enfant se portera bien. Et tousjours, Sire, serez adverty d'heure à aultre de ce qui surviendra. Sire, nous prions à nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue et tous vos désirs. Aux Montilz, ce jeudi xxve jour de juillet.

Vos très-humbles et très-obéissans
subgectz et serviteurs.
Françoise Forest, G. Gouffier, Guenant.

—

N° 2.

GUILLAUME GOUFFIER A LOUIS XI.

Sire, nous nous recommandons à vostre bonne grâce si tant humblement que faire le pouvons, et vous plaise savoir, Sire, que yer nous vous rescripvimes de l'extrémité *en laquelle nous es*tions de nourrice pour Monseigneur vostre filz, et qu'il nous avoit esté forcé d'en *choisir* aultre qui eust le laict plus fraiz que la première, pour ce que celluy de la *première* faisoit vomyr son laict tout caillé; mès ung aultre accident nous est advenu *pour celle* quy avoit bon laict, quar il s'est trouvé qu'elle en avoy trop peu, et *a esté besoin* d'en trouver une tierce, qui s'est trouvée fort bonne et telle que les médicins *la demandaient;* et il y paroît bien, car mondict seigneur la tecte de bonne saveur et monstre qu'il prant plaisir en son laict, car il la tecte de meilleur appétit que point qu'il en *avoit fait jamais.* Depuis qu'il l'a allaictée, qui fut hier après disner, il s'est incontinent *endormy* et a très-bien reposé ceste nuyt et mieulx qu'il ne fist *depuys le commancement* de son mal; et sont ses vertus renforcées, et n'est pas sa *figure* qu'elle a esté, et, bien qu'il soit encore foible, il commance à s'esjouyr et rire à ceulx qu'il *connoit*, et croions, Sire, que, au plaisir de Dieu, que vous et tous ceulx qui *l'aiment en* aurez joye.

—

Hosted by Google

N° 3.

LETTRE DE GUILLAUME GOUFFIER.

Messeigneurs, nous nous recommandons à vous tant et de si bon cuer que faire le povons. Les médicins qui sont ici et nous auxi escripvons au roy de l'estat de Monseigneur, qui n'est pas si bien que vous et nous vouldrions; car il a ung coullement de ventre qui est très maulvais et de maulvaise matière, et avecquez ce vomyst très fort. Il s'estoit foit une monstre de rougeole en luy qui semblait estre retournée, où les médicins prenoient maulvays espoir; mès en escripvant ces lettres s'est sa dicte rougeole repareue et se monstre à grand puyssance; les médicins et nous tous avons bon espoir, et, au plaisir de Dieu, tout se passera bien, auquel nous prions, Messeigneurs, qu'il vous doint tout ce que vous désirez.

Nous escripvons des lectres au roy, pour monstrer à la royne se elle veult voyr ce qu'on luy escript, quar ne sont pas semblables des premières.

—

N° 4.

GUILLAUME GOUFFIER A LOUIS XI.

Il vous plaise savoir, Sire, que Monseigneur vostre filz est Dieu mercy tousjours en sy bon point qu'il ne pourroit mieulx. Aujourduy au matin a esté porté au parc à la fresche et avant que la challeur fust venue, et se monstre si joieulx que c'est grant plaisir de le voyr en la joye qu'il y paroit. Au surplus, Sire, nous avons envoié les médicins de Tours à leurs maisons, ainsi que vous aviez mandé que le faissons, et avons vestu Monseigneur vostre filz.

—

N° 5.

GUILLAUME BERTRAND, RECEVEUR DE LA SEIGNEURIE D'OIRON, A GUILLAUME GOUFFIER.

A mon très honnoré et doubté seigneur monseigneur de Boysi, conseiller et chambellan du roi,

Hosted by Google

Mon très honnoré et doubté seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce et vous plaise savoir que hyer au matin monsgr de St-Jouin passa par céans..... Il s'en est alé devers monsgr de Ponts..... (1) J'ay envoié quérir vos besoignes à Ponts, touchant la haulte-justice d'Oyron..... Je vous envoie celui qui garist de toutes plaies comme Jésus-Christ, et si doit avoir pour son voyage ung escu, avecques ses despens d'aler et de venir, et pour lesquelx despens j'ay baillé dix solz, et m'a convenu lui bailler homme pour aler avecques lui, et s'ilz n'ont assés argent, baillés leur en quelque peu pour le retour. Monseigneur, il me semble que m'avés ces jours demandé s'il y avoit personne en ce païs qui sceut donner remède pour ung enfant blécé par bas. La seur de Huet a ung filz qui long-temps en a été entaché, et, par le moyen de la racine d'une herbe, en a esté guéry tout net, et se demourés long-temps à Tours, je seroys d'opinion que devrés envoier son frère par decza pour la cognoistre. Et pareillement j'en ay d'une qui est merveilleusement soveraine pour le cas, de laquelle vous envoieray des racines pour planter à Boysi, et vous aulte pareillement toute fièvre, ainsi que j'esprouve en ma personne, et vous aulte toutes choses qui sont superflues dedans l'estomac d'une personne et qui ne se pouvent vuider, car, en prenant des fueilles de ceste herbe, en la saison que elles y sont, une ou deux pour le plus, ou de la racine de la dicte herbe, du groux d'une fève mise en pouldre, et les dictes fueilles broyées et passées par une estamine avecques vin blanc, ou la poudre de la dicte racine destrampée en vin blanc environ deux doiz en ung verre, si jamés il doit sortir de l'estomac, il sortira par dessus ou par dessoubs. Et si ne fust la dicte herbe, je croy que long-temps a je fusses mor, car s'est tout mon reffuge pour toute médicine; et l'ay eue du jardin du roy de Sicille à Angers (1), et s'appelle Silmennie. Pareillement vous envoieray des racines de la dicte herbe pour faire sécher, et elles seront faictes sécher en quelque lieu où le soulleil ne fraye point, non obstant que en ceste saison il n'y a point de dangier, car il n'y a nulles chaleurs. Et si le cas estoit que l'on eu baillast à ung petit enffant, fueille ou racine, il ne lui en fauldroit guères bailler, car elle est fort aspre au goust et dure ce goust longuement, et la fault bailler en vin blanc comme j'ay dit, s'il est grant pour en boire, et s'il est petit lui en

(1) Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, vicomte de Thouars de 1470 à 1472, décédé le 12 août 1473.

(1) Le bon roi René, duc d'Anjou.

Hosted by Google

bailler en sa bouillie. Et de celle dont le filz de la seur de Huet est guéry, je vous en escripray la forme comme l'on en doit user. Priant à Dieu, Monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Oyron ce mardi au soir.

Vostre très humble obéissant serviteur,

Guillaume Bertaud.

—

N° 6.

GUILLAUME GOUFFIER AU SÉNÉCHAL.

Monseigneur le sénéchal, je me recommande à vous tant fort que je puis. Nous avons escript au roy qu'il luy pleust faire ou faire faire le déppart de l'argent qu'il a ordonné pour les médicins. Ce qu'il a fait, en tant qu'il a mandé qu'on leur baille à chascun cent escuz, et des cent qui restent, nous a mandé que nous les distribuons avec discrécion. Ce que nous avons fait selon nos adviz et consciences d'une partye, car nous avons baillé aux deux médicins de Tours à chascun vingt escuz oultre les cent, et les avons pris sur les cent qni restoient des V cens; et ce avons foit pour les paynes et labeurs qu'ils ont prinses plus que les aultres, aiant auxi regardé à ce que ilz ont laissé toutes paraticques, leurs challans et amys; pour veiller nuit et jour icy au service de Monseigneur. Et est-il que des cent escuz qui restoient des V cens, n'en reste plus que soixante à départir, sur lesquelx Bouringalle dit que on lui a escript de par delà qu'il a esté ordonné qu'il en doibvait avoir cinquante. Ainsi ne resteroit plus que dix à départir aux deux nourrices, à la berserasse et à quatre ou cinq aultres femmes qui ont heu tant de payne à veiller et à faire à mon dict seigneur tous aultres services que jamès pauvres femmes heurent; et seroit grant chouse que ledict Bouringalle, qui n'y a point esté que maintenant que il y est, deubst avoir ne prendre rien. Je le diz pour ce que vous le devez remonstrer au roy, car il renvoys par delà à aulcuns de ses amys, pour faire que le roy mande par deçà qu'on luy baille ces cinquante escuz. Nous vous avons escript toutes les remontrances qui estoient à faire pour le départ dudict argent, et vous avons prié de nous en escripre ce qui en seroit fait; mès vous ne nous en avez rien escript ne fait savoir, et n'avons heu que les lectres du roy, que nous avons bien congneus qui sont faictes à la poste de quelque ung aultre

Hosted by Google

que de vous, et croions que vous n'en avez rien sceu, pour ce que vous n'en aviez rien mandé. Je vous prie, mandez en bien au long ce qu'il en plaira au roy et se ledict Bouringalle doit avoir ce qu'il n'a pas gangné, et que, pour lui conplaire, ceux et celles qui ont servi ne doivent rien avoir. Il n'est pas besoing que aultre que le Roy et vous sache que nous avons baillé aux deux médicins de Tours à chascun vingt escuz plus que aux aultres, pour peur que ilz n'en eussent murmuré par envie les ungs contre les aultres, et que par cela mondict seigneur n'en feust pas servi. Mès quant mondict seigneur sera hors de leurs mayns, il ne nous chault s'ils savent.

—

N° 7.

LETTRE DE GUILLAUME GOUFFIER.

Double des lettres envoiées au moys de juillet à Monseigneur de St-Amant, procureur du roi à Rome.

Monseigneur de Saint Amant, je me recommande à vous tant et de si bon cuer que je puys..... Por ce que je scay que désirez savoir de la bonne prospérité et santé de Monseigneur le Daulphin et que je ne foys point de doubte que vous n'ayez heu par delà d'estranges nouvelles de luy pour la malladie en quoy il a esté, qui n'a pas esté petite, parquoy se vous en avez heu aultres nouvelles si bonnes n'a pas esté de merveilles; mès de ceste heure je vous ose bien dire et asseurer qu'il est, Dieu mercy, en auxi bon point qu'il fut oncques et est ung des beaulx enfans que jamès vous veistes....

—

GUILLAUME GOUFFIER, FRANÇOISE FOREST ET GUENANT, A CHARLOTTE DE SAVOIE.

Double de lectres anvoiées au roy et à la Rayne.

Madame, nous nous recommandons à voustre bonne grâce si très humblement que fayre le povons, et vous plaise savoir, madame, que Monsgr votre filz est, Dieu mercy, en très bon point. Vray est que sa râche du visage luy est plus acreue et d'aultre sorte qu'elle ne souloit. Si estime l'on que, si Dieu plaist, il n'en aura plus, pour ce qu'elle

Hosted by Google

est venue d'aultre manière et à plus grant abondance qu'elle n'a accoustumé. Mès ce non obstant il n'en laisse à tetter, à dormir et à faire bonne chère; et sont les médicins qui sont ici d'opinion, et les femmes, que en brief les dens luy perceront, par les apparences qu'ils y voyent, dont il n'est point à doupte, quant il amendera, qu'il n'ayt de la payne, comme les aultres petis enfans hont accoustumé d'avoir.

Et pour ce, madame, qu'il ha semblé aux médicins que le temps et l'aage est venu qu'on lui peult dorez en avant donner peu à peu de la bouillye; à cette cause, eulx, madame de Bussierez et Basile et nous, nous sommes assemblez, pour savoir qu'il en estoyt de faire, et avons esté d'oppinion que, veu ce que le roy a escript à madame de Bussierez, en luy alléguant l'oppinion des médicins, que non ne lui doibt rien changer de son nourrissement sans le commandement, plaisir et voulonté du roy et de vous. Parquoy, madame, s'il c'est vostre plaisir, au roy et à vous, vous nous en manderez ce qu'il vous plaira qu'il en soyt faict, et le plus tost sera le myeulx, affin que, se vous estez d'oppinion, le roy et vous, qu'on luy en donne, que le commancement luy ayt esté faict avant que le mal de ses dens luy donne assault, quar il ne seroyt pas temps quand les dens luy commenceront à mal faire de luy en commancer à donner. Madame, nous prions à nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue et accomplissement de vos désirs. Aux Montilz le douziesme d'apvril.

—

N° 9.

GUILLAUME GOUFFIER, FRANÇOISE FOREST ET GUENANT, A CHARLOTTE DE SAVOIE.

Double des lettres anvoiées au roy et à la Reyne.

Madame, nous nous recommandons à vostre bonne grâce si très humblement que faire le povons. Et vous plaise savoir, madame, que nous sommes bien aises de ce que nous ne vous faisons point de mutacion des nouvelles que nous vous escripvons de monseigneur vostre filz. C'est que toujours, Dieu mercy, il est en si bon point qu'il ne pourroyt myeulx; ses gensives de dessus luy sont enflées et monstrent tous signes que ses dens luy veullent saillir; et lui apparait la forme de ses dens en la gensive, et croyons que tantost elles apperront dehors, combien qu'elles nous ont longuement trompé, cuydant par

Hosted by Google

ce qu'on en voieyt qu'elles deubssent de jour en jour saillir. Au surplus, madame, il dort et tette et menge sa bouillye et fait auxi grande chère qu'il fist jamès. Madame, nous prions à nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue et accomplissement de vos désirs. Aux Montilz le dix-neuviesme de juing.

Madame, nous n'escripvons point au roy ceste foys, pour ce que nous savons qu'il est en son voyage et que ce porteur est envoié en diligence pour rapporter response du trésorier de Languedoc, à qui on l'envoye pour avoyr de l'argent pour fournir au bastiment qui se fait pour monseigneur vostre filz.

HUGUES IMBERT.

—

UNE ÉLECTION A NIORT

En 1673 (1)

—

Le vingt-huitième jour de mai 1673, la ville de Niort présentait un aspect d'animation qui ne lui était pas ordinaire. La cloche de l'hôtel-de-ville sonnait à toute volée, et les trompes faisaient entendre leur bruit retentissant. On voyait circuler dans les rues les hommes les plus marquans. C'étaient les échevins et les pairs de la commune marchant par groupes de 4, 5 et 6 personnes. Ils parlaient vite et fort et gesticulaient en même temps. Tous tendaient au même point : l'hôtel-de-ville. Que se passait-il donc à Niort ce jour de saint Barnabé? — Les pou-

(1) Ce document complètement inédit emprunte de l'importance, et au nom du maire élu Christophe Augier, sieur de la Terraudière (auteur du thrésor de Nyort), et à la liste des échevins et pairs de la ville en l'année 1673. (Note de la rédaction.)

Hosted by Google

voirs de Monsieur Charles Guyot de Luns, maire et capitaine de la ville, étaient expirés et pour son remplacement, les échevins et pairs allaient sous sa présidence, procéder à la nomination de trois candidats qui devaient être soumis au choix du sénéchal de Poitou.

Les échevins étaient :

Jacques Louveau, seigneur de Mairé, doyen des échevins;
Louis Migault, seigneur de la Fontenelle, capitaine au régiment royal;
Jacques Thibault, écuyer, seigneur de la Gaschère, conseiller du roi;
Pierre Jouslain, écuyer, seigneur de Mérillé et de Boisrivet, conseiller du roi;
Jean Chargé, seigneur de l'Aubresay;
Jean Pugnet, écuyer, seigneur de Boisvert, conseiller;
Philippe Piet, écuyer, seigneur de Piédefond, conseiller;
Philippe Teillé, écuyer, seigneur de Fougère;
Philippe Gougain, écuyer, seigneur de la Sœur et de la Bernegoue;
Joseph Rivolet, seigneur de la Grimaudière, consul;
Laurent Chebrou, écuyer, seigneur des Loges, de la Rouillière et du Petit-Château, conseiller.

Les pairs :

Charles Guyot, seigneur de Luns;
Jean Savignac, écuyer, seigneur du Breuillac, consul;
Claude Arnaudeau;
Pierre Parthenay, seigneur de la Mouline;
Jean Bidault, écuyer, seigneur de Fief-Laydet et de la Chauvetière;
Joseph Mangou, seigneur de la Pergellerie;
François Bidault, écuyer, seigneur de la Chauvetière;
Antoine Moreau;
André Moreau;
Nicolas Guérineau, sieur de la Sinelière, juge consul;
François Devilliers;

Hosted by Google

Jacques Corbier;
Jean Debriand;
Etienne Ferré;
Jacques Arnauld, procureur du roi;
Pierre Vaslet le jeune, seigneur de la Chataudière;
Jacques Gorrin, avocat et lieutenant au régiment royal;
Jean Gerbier, greffier en l'élection de Niort;
Pierre Arnauldet;
René Chargé, seigneur des Prés, juge consul;
René Chauvegrain, notaire royal;
Etienne Jacob;
Pierre Potier;
Louis Madien, seigneur de Chef de bois;
Philippe Pérot, seigneur de Belle-Isle et de Tartifume, consul et lieutenant au régiment royal;
Christophe Augier, seigneur de la Terraudière, conseiller;
Pierre Chebrou, seigneur de la Foucaudière;
Pierre Hugueteau, seigneur de Maurepas et de Chaillé, lieutenant;
Jean Marot, sous-lieutenant au régiment royal;
Jacques Doreil, seigneur de Lacroix;
Lagroix;
Hélie Follet, seigneur de Sainte-Ouenne, présideur à la cour consulaire;
François Fauldry, lieutenant au régiment royal;
Philippe Pastureau, écuyer, seigneur de Richebonne;
François Rouget, seigneur de Fief-Fortuneau, receveur des deniers de la commune;
Pierre Bonnin, seigneur de Château-Gaillard;
André Ducrocq, sieur du Breuil, fermier général des aumôneries de la commune;
Pierre Ducrocq, sieur du Parc, consul;
Paul Brunet;
André Laffiton, conseiller et procureur du roi;
Gabriel Hugueteau, seigneur de Maurepas et de Chaillé, procureur du roi et lieutenant au régiment royal;
Pierre Bigot;

Hosted by Google

Noël Piet, seigneur de Grandmaison, conseiller et contrôleur en la maîtrise des eaux et forêts ;
Philippe Cadet ;
André Louveau, enseigne au régiment royal ;
Antoine Piet, seigneur du Luc ;
François Guillemin ;
Jacques Chebrou, secrétaire de la commune ;
Pierre Vaslet l'aîné, seigneur de Malleray ;
Pierre Alloneau, sieur de la Maison-Neuve ;
Jacques Alloneau, procureur au siége royal ;
Jean Métivier, sieur de la Pelloterie ;
Jacques Fradet, seigneur de Saint-Denys ;
Luc Noel, enseigne au régiment royal ;
Paul Arnault, seigneur des Solinières.

Après un dernier appel de cloche et de trompes, les échevins et pairs entrent en foule dans la grande salle de l'hôtel-de-ville et se disposent à voter. Pendant ce temps, l'escalier qui couvrait alors une partie de ce qui forme aujourd'hui la place du Pilori, était encombrée de peuple et les plaisanteries y entretenaient la gaîté ; mais où les conversations avaient le plus d'entrain, c'était sous la halle où se trouvaient bon nombre d'habitués donnant un libre cours à leur verve. Pour eux la question de l'élection était épuisée. On parlait de la pluie et du beau temps, du prix des denrées, de la conversion forcée des huguenots et du crédit naissant de Madame Scarron à la cour. Quand, tout-à-coup s'élève un grand bruit partant de l'hôtel-de-ville. Déjà le résultat de l'élection était connu et les noms des trois candidats acclamés. Jacques Chebrou, le secrétaire commis de la commune, avait rédigé son procès-verbal en la teneur suivante :

« Proposé par le procureur du roi que d'antiquité à tel jour, « qu'aujourd'hui dernier dimanche du mois de mai, on a ac- « coutumé dans ce corps de procéder à la nomination et élec- « tion d'un maire et d'aultant que, cy devant il y a eu arrest « portant que le corps nommait trois personnes, requiert qu'il « soit ainsi fait et protestations expresses, faute par ledit pro-

Hosted by Google

« cureur du roi pour le corps de se pourvoir contre ledit arrest « et que la nomination de trois ne puisse nuire ni préjudicier « aux priviléges concédés par les rois audit corps pour la no- « mination d'un seul, requérant les échevins et pairs susdits « de faire nomination de trois personnes et maire, ce qu'ayant « fait et les voix comptées et nombrées, se sont trouvées nom- « mées les personnes de Christophe Augier, Gabriel Hugueteau « et Pierre Vaslet l'aîné, avocats, pairs.

« A été conclu et arrêté que le présent acte de nomination « et élection sera porté au greffe du siége royal de cette ville « par m^e^ Jacques Chebrou, secrétaire commis de ce corps, « pour être présenté par ledit greffier à Monsieur le sénéchal « de Poitou ou en son absence au sieur lieutenant-général de « cette ville, pour en être par lui accepté, l'un desdits Au- « gier, Hugueteau et Vaslet ci-dessus nommés maire et ca- « pitaine de ladite ville et banlieue pour un an, à commencer « à la fête de la saint Barnabé prochaine et pour finir à pareil « jour, o les susdites protestations. Donné et fait audit corps, « par nous Guyot, escuyer, maire et capitaine susdit, les « jour et an que dessus. Signé Hugueteau, procureur du roi « de l'hôtel-de-ville, commis, et Charles Guyot, etc. »

CHEBROU, secrétaire commis.

Au dos dudit procès-verbal est écrit de la main du lieutenant-général de Fondmort « *Acceptation d'Augier de la Terraudière.* »

TH. FRAPPIER.

—

Hosted by Google

LE SALON DE 1868

—

I

AUNIS ET SAINTONGE (1)

—

J'avais commencé mon article, comme d'habitude, par quelques considérations générales sur la décadence de l'art et sur l'influence du bleu de Prusse dans la peinture; mais notre excellent et judicieux secrétaire de la rédaction m'a fait observer avec une justesse dont j'ai apprécié immédiatement toute la valeur, qu'un pareil thème, à part le don qui lui est propre de fournir matière à une abondante copie, ne recélait d'autre vertu que celle d'endormir le lecteur et de le livrer pendant son sommeil à des cauchemars épouvantables. A un argument aussi péremptoire, j'ai répondu non sans douleur en livrant aux flammes mon précieux manuscrit, qui contenait de bien belles pages, je vous assure, une entr'autres sur la peinture réaliste, dans laquelle je livrais un terrible combat à son grand prêtre, M. Courbet. Je crois même que j'égratignais, en passant, M. Manet de la belle façon et que je ne ménageais guère, — celui-ci n'est pas un réaliste, c'est un lécheur, — le populaire M. Gérôme. Je me souviens aussi que je ne faisais qu'une bouchée du *Jeune Néophyte* de M. Doré, et que, au risque de me brouiller avec mon ami M. Frédéric Gallois, un peintre-guerrier d'un talent incontestable mais plein de mo-

(1) Le 2me article concernant le Poitou paraîtra dans le prochain numéro.

Hosted by Google

destie, j'excitais mes lecteurs à la haine et au mépris de la peinture militaire. En revanche, je m'étendais avec une complaisance mêlée de satisfaction sur les œuvres de nos paysagistes et j'adressais mes sincères éloges à MM. Bonheur, de Cock et Corot, dont les tableaux brillent d'un pur éclat au milieu des médiocrités qui les entourent. Toutes ces magnifiques phrases que j'avais écrites sur le salon de 1868 dorment maintenant dans la poussière, où nul n'ira les chercher, et comme je ne veux pas, sous prétexte de préface ou d'avant-propos, — moi qui n'en lis jamais — les faire renaître de leurs cendres, j'arrive de suite à l'objet spécial de cette étude, à l'examen des œuvres de nos compatriotes.

Je commence par M. Auguin dont le talent semble s'affirmer de plus en plus et croître avec les années; son tableau, *les bords du Taurion*, en est une preuve irrécusable. Le paysage est magnifique: à gauche se dressent d'immenses rochers, aux pieds desquels serpente la rivière; à droite et dans le fond de grands arbres et des taillis épais baignent leur image dans ses eaux limpides. Comme son maître Corot, M. Auguin sait aimer la nature et la rendre dans ses effets grandioses et pittoresques; comme lui, il possède l'art difficile de répandre à profusion de l'air et de la lumière dans ses tableaux; comme lui enfin, amant passionné du vrai et du beau, il apprend chaque jour à devenir un grand peintre, en copiant servilement l'œuvre du Créateur.

M. Brillouin n'est pas seulement un artiste de talent, c'est aussi, c'est surtout un homme d'esprit, qui de son pinceau léger trace d'admirables petites scènes, toutes pétillantes de gaîté, spirituelles et bouffonnes tour à tour, pleines d'humour, de charme, de naïveté voulue. M. Brillouin est — qu'on me passe l'expression — un peintre comique, mais dans le bon sens du mot, comme Molière était un poète comique; il fait de ses personnages des types accomplis de finesse ou de bêtise, tantôt en leur prêtant le sourire gouailleur et malin, tantôt en donnant à leur physionomie cet air béat, satisfait, bêtement hautain des imbéciles et des niais. Voyez plutôt, dans son tableau intitulé *La jeunesse de Callot*, qui rappelle je ne sais quel épisode de la vie du célèbre graveur, ce superbe reître, au

Hosted by Google

regard plein de morgue, qui se tient droit et fier, redressé sur ses talons comme un coq sur ses ergots, auprès de ses *inférieurs*, deux spadassins en goguette, qui sont en train de se piper au jeu. Comme il est beau ! Comme il se drape bien dans son insolence et sa stupidité ! Et comme Callot, debout dans un coin du tableau, son carton sous le bras, observant tout, depuis les gestes du lieutenant du roi jusqu'aux propos de ses soldats, a dû tirer bon parti de cette petite scène bouffonne, digne en tous points d'être illustrée par son habile crayon. Cette toile est agréable de ton et d'un coloris sobre et vrai, qui rappelle beaucoup celui de Meissonnier. M. Brillouin est peut-être de tous les émules du délicieux artiste que *je viens de nommer* celui qui s'en rapproche le plus, tout en restant bien lui ; c'est au moins de tous ceux qui suivent son école celui qui possède au plus haut point le don de nous charmer.

L'Ecot de Lantara, du même peintre, me plaît moins, bien qu'il possède aussi de précieuses qualités. Ce tableau, d'une assez grande dimension pour M. Brillouin, représente Lantara assis près d'une table dans la cour d'une auberge, entouré des gros bonnets du quartier, le bailli en tête, les uns chantant, les autres buvant, quelques-uns jouant; lui, pour payer son écot, faisant le portrait de son hôte. On sait que ce pauvre diable, plus misérable cent fois qu'un rat d'église, n'avait pour toute monnaie que son talent qui était considérable, et qu'ayant toujours le gousset vide il lui fallait payer sa table et son logis à l'aide de ses pinceaux. Il fut durant toute sa vie exploité par tout le monde, tantôt par son propriétaire qui lui arrachait des chefs-d'œuvre en échange de la modeste chambre qu'il lui louait, tantôt par le limonadier Dalbot qui se créa des revenus avec les dessins que le célèbre paysagiste lui donna pour prix de ses repas. C'est ainsi qu'il traîna une longue et misérable existence et qu'il mourut en fin de compte au fond d'un hôpital, ne laissant pour tout bien que le souvenir d'une carrière honorable et un nom qui ne périra pas. On cite un joli mot de lui à son confesseur, lorsque son heure dernière allait sonner : « Mon fils, lui dit le prêtre, dans un instant vous serez en face de Dieu dans le ciel, où vous le contemplerez pour l'éternité. —

Hosted by Google

Quoi, dit le mourant, toujours de face, jamais de profil? » Historiquement le tableau de M. Brillouin n'est peut-être pas très-exact, car Lantara dont le talent avait beaucoup d'analogie avec celui de Claude Lorrain ne savait pas, à ce que l'on rapporte, peindre les figures. Mais je ne veux pas sur ce point chercher chicane à notre compatriote, et je consens à admettre avec lui que Lantara était bien capable, quoi qu'on en ait dit, de reproduire les traits grotesques et la trogne empourprée de l'aubergiste du Lion d'or. La pose du bonhomme est parfaite et d'un comique achevé: on sent qu'il est tout fier d'être peint par un si grand artiste. Et le bailli donnant son avis au jeune peintre, lui dictant quelques conseils, comme il est beau dans sa bêtise, de quel air d'importance il lui prêche ses leçons! Toute cette scène est bien comprise, bien exprimée, très-finement touchée, bourrée de détails intéressants, et cependant, comme couleur, comme aspect, je préfère de beaucoup la première toile à la seconde.

M. Bouguereau nous avait fait espérer qu'il enverrait, cette année, au salon le magnifique plafond qui lui a été commandé pour la ville de Bordeaux; c'est une œuvre magistrale que nous aurions été heureux d'y admirer au milieu de toutes les platitudes qui s'y étalent. Ne l'ayant vue qu'inachevée, nous ne nous permettrons pas d'en entretenir nos lecteurs; nous nous bornons simplement à exprimer le regret d'avoir été déçu dans notre attente. Les deux tableaux exposés par M. Bouguereau rentrent complètement dans le genre sentimental adopté depuis longtemps par cet artiste. Une *Pastorale*, des *Enfants endormis*, tels sont les deux sujets qu'il a traités cette année. Dans la première de ces deux toiles on voit une jeune fille tenant par la main un enfant qu'elle fait danser; une autre joue de la lyre, une troisième l'accompagne des sons de sa musette; à droite se tient un berger qui se repose des feux du jour à l'ombre des frais oliviers, tandis qu'au fond du paysage paissent de timides brebis. C'est une charmante idylle, bien composée, d'une bonne exécution, où le nu qui est, suivant l'heureuse expression de Théophile Gautier, la langue morte du beau, joue son rôle obligé, comme dans tous les tableaux empruntés

Hosted by Google

à l'antiquité classique. La seconde toile de M. Bouguereau est une délicieuse étude, dans laquelle je retrouve les qualités éminentes qui ont classé à juste titre notre jeune compatriote parmi les premiers artistes de notre temps. Deux enfants, ravissantes créatures que toute mère voudrait avoir portées dans son sein, dorment étendus sur un moelleux édredon, éclairés seulement par un faible rayon de lumière, qui répand sur leurs corps mignons et dodus une limpide et douce clarté. En contemplant dans un muet ravissement ces deux jolis êtres dormant du sommeil de l'innocence, je pensais, à part moi, à ces vers du poète :

N'est-ce pas qu'il est pur le sommeil de l'enfance?
Que le ciel lui donna sa beauté pour défense? etc....

Cette toile fait grand honneur au talent de M. Bouguereau ; elle est d'un coloris excellent, le dessin en est irréprochable, les corps des deux bébés sont modelés dans la perfection. C'est, pour tout dire d'un mot, l'œuvre d'un maître, à laquelle, — je suis heureux de le constater, — l'attention publique semble payer un juste tribut d'admiration.

La Charente-Inférieure devient une pépinière d'artistes, et il ne se passe guère d'année, que le livret de l'exposition ne nous révèle un nom nouveau. D'aucuns sont des peintres remarquables qu'on a plaisir à louer publiquement ; d'autres, hélas ! sont de tristes débutants qu'on aimerait assez à passer sous silence. M. Boulineau est de ce nombre. Il a envoyé un tableau, intitulé *Baigneuses*. Et d'abord, pourquoi baigneuses au pluriel? Je n'en ai vu qu'une. Peu importe, du reste. C'est une toile dont la modeste dimension est le principal mérite, j'allais dire le seul ; elle occupe peu de place au salon, on ne me reprochera pas de lui en accorder une trop grande dans cet article. Pourquoi donner de l'importance à qui n'en mérite pas?

La Seine à Voves, tel est le titre d'un paysage envoyé par M. Chandelier. Tout de suite j'adresserai un reproche à cet artiste, celui d'avoir fait vernir sa toile ; il en résulte des reflets de lumière et des faux jours qui empêchent de la bien voir. Est-ce pour ce motif que son tableau m'a paru faible ? Je serais

Hosted by Google

presque tenté de le croire. Aussi, m'abstiendrai-je de trop critiquer, ne voulant pas m'exposer à une erreur, même involontaire, que je serais le premier à regretter ensuite. Cependant j'ai cru remarquer que notre peintre rochelais manquait de cette qualité précieuse que j'ai relevée, en mainte occasion chez M. Auguin et chez M. Corot. Il ne suffit pas, en effet, dans un paysage d'aligner des arbres, il faut encore que l'air circule à travers les feuilles, qu'elles semblent — qu'on me permette le mot — imbibées d'atmosphère ; ce n'est pas tout de faire un ciel bleu ou gris, il faut que la lumière le pénètre, que les nuages paraissent marcher sous le souffle du vent. De même pour l'eau : si vous ne me faites pas une rivière limpide et claire,

Réfléchissant les fleurs et l'étoile qui passe,

roulant sur des rochers ou sur le sable ses ondes pures, vous n'aurez rien fait qui vaille ! Je n'ai pas la prétention de donner des leçons de peinture à M. Chandelier, mais je l'engage vivement, s'il tient au succès, à donner à son style plus de fermeté, à son coloris moins de sécheresse, à ses paysages plus d'air et de lumière, et surtout, moins de vernis.

On a tout dit sur M. Fromentin, et son amour-propre d'artiste a pu être tour à tour flatté ou froissé par les éloges des uns et les critiques des autres. Cette année, les envieux, les jaloux, les gens qui font métier de conspuer le talent et d'aboyer après tous ceux qui les dépassent, fût-ce seulement d'une coudée, ces pygmées-là lui ont ménagé une surprise, ils n'ont pas craint de prononcer le mot..... *décadence.* Charitablement ils ont osé le lui souffler à l'oreille ; ils ont voulu imiter Gil-Blas qui, lui, avait d'excellentes raisons d'en agir ainsi, lorsqu'il avertissait l'archevêque de Grenade que ses homélies devenaient moins bonnes et que le public n'en voulait plus. Bonnes gens, rassurez-vous. Quand M. Fromentin, qui a bien plus d'esprit que vous et que Nos Seigneurs de Grenade passés, présents et futurs, s'apercevra qu'il n'a plus dans l'âme le feu sacré des jeunes années, quand il sentira son pinceau trembler dans sa main devenue débile, soyez sûrs qu'il le brisera sans

Hosted by Google

attendre votre arrêt. Jusque-là, laissez-le suivre glorieusement la noble carrière qu'il a embrassée, et permettez-nous, à nous qui voyons ses efforts et applaudissons à ses succès légitimement conquis, de l'admirer encore ; l'heure de la décadence n'a pas sonné pour lui.

Des *Arabes attaqués par une lionne*, tel est le sujet de l'un des tableaux de M. Fromentin. Un des chevaux a été terrassé avec son cavalier ; l'animal féroce se précipite sur lui, mais l'Arabe à demi relevé lui décharge son pistolet en pleine gueule. A droite, un second arabe sur son cheval qui se cabre, effrayé par le tumulte, se prépare à tuer la lionne ; dans le lointain, d'autres arabes accourent, à brides abattues, pour secourir leurs frères. La scène se passe dans un ravin. au pied d'immenses rochers qui se dressent majestueux vers le ciel ; des myriades d'oiseaux s'envolent dans les airs, chassés par le bruit et le gémissement des bêtes. Il était difficile de trouver un sujet plus palpitant, et, l'ayant choisi, de le traiter avec plus d'audace, de fougue, d'énergie, je dirais presque de violence. Rien de plus saisissant, en effet, que cette lutte corps à corps entre ces deux hommes et la bête cruelle ! C'est du tragique à haute dose, mais ce n'est pas du mélodrame. Je n'ai pas à faire ici l'éloge du talent de M. Fromentin ; chacun connaît sa *manière*, son style ferme et précis, son coloris vif, brillant, resplendissant de lumière, tout imprégné de ce soleil d'Afrique dont il semble avoir fixé un rayon sur sa palette. Toutes ces qualités, je les retrouve dans cette dernière œuvre du maître, renforcées encore, s'il est possible, et doublées d'une vigueur nouvelle. Le groupe de droite surtout est remarquable : cheval et cavalier sont magnifiques de pose et dans une attitude vraie qui exprime bien la terreur dont ils sont saisis. Ce tableau est une perle de plus à ajouter au riche écrin de notre éminent compatriote.

Je me sens un peu embarrassé devant la seconde toile de M. Fromentin, *les Centaures*, dans laquelle, abandonnant pour cette fois les régions africaines, il nous transporte en arrière, dans le monde de la mythologie. Ici plus d'arabes, plus de coursiers rapides ; le désert est loin de nous, il a fait

Hosted by Google

place à un délicieux paysage, rempli de fleurs et de verdure, entouré d'arbres et de hautes futaies, qui dressent orgueilleusement leurs têtes vers un ciel que l'Afrique ne répudierait pas. L'ensemble du tableau est d'un aspect agréable et flatte l'œil ; les centaures tirant de l'arc sont bien posés, dessinés avec talent, le haut du corps est solidement cambré, et leur croupe de cheval, pleine d'élégance, est tracée, on le sent, par un peintre habitué à représenter souvent dans ses ouvrages le superbe animal dont Buffon a dit que c'était la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite. J'aime moins les centauresses qui se tiennent étendues sur le gazon, et, sans vouloir à l'exemple de certains pédants chercher ici la petite bête, je me permettrai pourtant de reprendre dans le dessin du buste et même de la tête quelques négligences, quelques incorrections, minimes il est vrai, qui frappent dès l'abord et font tache dans le tableau. Les seins sont mal attachés, la figure de l'une des centauresses est commune et ses traits manquent de fixité. Ce sont là de bien petites imperfections, et, si l'on songe que les plus grands maîtres ne se sont pas fait faute de commettre quelques erreurs de style, Raphaël tout le premier dans *le Gladiateur antique*, il ne faut pas trop reprocher à un artiste de la valeur de M. Fromentin une défaillance aussi légère, qui peut réjouir le cœur de ses rivaux, sans rien lui enlever en revanche de l'estime de ses amis.

M. Genty aurait dû se dispenser d'exposer le *portrait de la baronne de la G.....*, qu'il a envoyé cette année au salon. C'est une œuvre médiocre, bien inférieure à toutes celles qu'il nous a montrées jusqu'à ce jour. Dans la peinture d'histoire M. Genty n'a jamais complètement réussi, il a eu raison d'y renoncer. Il lui restait le portrait, et dans ce genre il avait parfois donné des preuves de savoir-faire, qui l'avaient classé parmi les portraitistes de talent. Il est malheureux qu'un homme de valeur se fourvoie ainsi et présente au public des travaux négligés, dans lesquels l'incohérence du style n'est pas relevée par des qualités de dessin et de coloris assez sérieuses pour faire pardonner certaines faiblesses d'exécution.

M. Genty n'est pas assez sévère pour lui-même ; il a tort de

Hosted by Google

se livrer au jugement de la critique avec des œuvres indignes de son talent. Quand un artiste s'oublie à ce point, il ne doit pas s'étonner que le public, oublieux de son passé, lui reproche trop vivement son présent et augure mal de son avenir.

M. Gallard-Lépinay affectionne tout particulièrement les effets de matin au bord de la mer. Ce n'est pas un reproche que je lui adresse, car beaucoup d'artistes, et des meilleurs aiment à reproduire la nature à cette heure matinale où l'astre du jour se lève sur l'horizon, et quelques-uns, M. Corot entr'autres, dans un genre différent nous ont donné des chefs-d'œuvre. Néanmoins, malgré que la donnée soit bonne et adoptée par des maîtres, je conseillerais à M. Gallard-Lépinay, de varier un peu sa note et de sauter un octave. Je voudrais voir sortir de son pinceau une marine éclairée d'une lumière moins vaporeuse ; mais peut-être manque-t-il de cette qualité que M. Ziem possède à l'excès, je veux parler de cette science du coloris chaud, incandescent, que donne à la nature le soleil en plein midi ! Sans tomber dans l'exagération de l'école vénitienne, il pourrait, ce me semble, renforcer un peu les couleurs de sa palette et abandonner ces tons clairs et grisâtres, dans lesquels il se complaît trop obstinément. M. Gallard-Lépinay mérite qu'on s'intéresse à lui ; ses efforts que j'observe plus grands chaque année le mèneront certainement au succès, s'il consent à dévier un peu de sa route qui pourrait être meilleure et à écouter les conseils que j'ose lui adresser sous le couvert de la vive sympathie que son talent m'inspire.

Cette revue du salon serait incomplète, si je ne mentionnais les deux toiles de M. Brossard, *Le petit chaperon rouge* et un *portrait de M. le vicomte de N.....*, qui méritent tous les éloges dont je puis encore disposer. A l'égard de M. Huas, un autre de nos compatriotes, qui a envoyé deux tableaux, *Une fileuse* et *Le Bilboquet* appartenant à M. Bounin, je ne me livrerai à aucune espèce de lyrisme, n'ayant pas pour habitude de trouver beau ce qui est laid et de prêter du talent à qui n'en possède pas. M. Huas réussit quelquefois dans les fusains et les pastels ; qu'il concentre vers cette spécialité tous ses efforts, mais, pour Dieu ! qu'il renonce à la peinture, dût-il trouver

Hosted by Google

sur sa route beaucoup d'admirateurs aussi forcenés que M. Bounin.

Cette trop longue étude serait terminée, si je n'avais encore à parler d'une toile de M. Omer Charlet, *La première thèse de Saint-Thomas d'Aquin.* Ce peintre, dont les œuvres sont faites pour plaire aux bonnes âmes, doit avoir sa stalle marquée au paradis. Avoir fait pendant toute sa vie des tableaux religieux donne droit assurément à quelques indulgences, et, lors même qu'on serait un saint, comme il est difficile d'être exempt de défauts, n'eût-on que celui d'être ennuyeux, c'est une sage pratique de se vouer aux sujets de sainteté, qui ne font de mal à personne et servent de passeport à la porte des cieux. Mais le malheur est qu'en pareille matière il ne suffit pas de ravir d'aise les gens dévots, il faut encore satisfaire le public, qui demande à être ému chaque fois qu'on lui montre une œuvre d'art, sous quelque forme qu'elle se présente. Or, le talent de M. Charlet, car il en a, n'a pas le don de remuer les cœurs : sa peinture terne et uniformément grise est sèche et incolore ; ses personnages, quoique bien dessinés, semblent de bois ; et ses sujets, d'où l'imagination paraît absente, sont empreints d'un mysticisme étrange que les fils de Voltaire ne savent plus apprécier. Que nos artistes bien pensants nous fassent de la peinture religieuse à la façon de Raphaël, et nous ne leur en demanderons pas davantage ; mais s'ils veulent nous ramener aux élucubrations par trop mystiques de Fra Angelico, oh ! alors, plus de quartier, nous deviendrons des iconoclastes acharnés et nous jetterons au vent leurs images à quinze sous.

Ernest Callot.

—

Hosted by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES

—

Tombeau et Épitaphe de Ch. Eschallard de La Boulaye, ami et compagnon d'armes de Henri IV. — 5 juin 1594.

La vieille église de la commune de Treize-Vents, dép. de la Vendée, où se voient encore les ruines du château de La Boulaye (1), ayant été démolie au commencement de l'année

(1) « Nous allâmes, ma mère et moi, les femmes et les vieillards, nous établir au château de la Boulaye, qui appartenait au vieux M. d'Auzon : il était situé dans la paroisse de Mallièvre (erreur, pour Treize-Vents), entre les Herbiers et Châtillon, au centre du pays insurgé..... C'était là comme le quartier-général de l'armée ; les officiers y venaient dans l'intervalle des expéditions ; quelques membres du conseil supérieur y étaient sans cesse. » (*Mémoires de Mme de La Rochejacquelin*, chap. v et ix.)

C'est dans ce lieu, qui avait appartenu, sur la fin du XVIe siècle, à un protestant déterminé, que se tenait, sur la fin du XVIIIe siècle également, l'état-major de la grande armée royale et catholique. Ce rapprochement paraîtra moins étrange qu'il ne semble au premier coup-d'œil, quand on saura que les mêmes noms propres, Poitevins et Vendéens, figurent, aux deux époques, dans les rangs de l'insurrection, contre la royauté d'une part, et la république de l'autre. Il y a, il est vrai, la révocation de l'édit de Nantes entre les pères et les enfants : mais si ces derniers s'étaient convertis, par l'effet de la violence et de la corruption combinées, c'était toujours au fond les mêmes intérêts temporels d'aristocratie, qui se débattirent dans ces luttes anti-monarchiques et contre-révolutionnaires.

On annonçait, en 1842, la vente de la grande et belle propriété de La Boulaye, commune de Treize-Vents, canton de Mortagne. Cette terre se composait alors des ruines d'un ancien château, dont on peut voir la gravure dans *Poitou et Vendée* de MM. de Rochebrune et Fillon, de vastes servitudes,

Hosted by Google

1861, les ouvriers trouvèrent, sous le dallage d'une chapelle en dépendant, qui paraît avoir appartenu spécialement aux Eschallard, seigneurs du lieu, deux cercueils en plomb, dont l'un petit et l'autre gigantesque. Le 1er mars suivant, on procéda à l'exhumation des restes qu'ils contenaient. Le petit renfermait le corps embaumé d'une jeune fille, de l'âge de six à sept ans. Il était sans inscription. Le grand formait un carré oblong de plus de six pieds, dont le dessus était aplati et le plomb oxydé sur tous les bords. Le squelette très-fort annonçait qu'il avait appartenu à un homme robuste. La tête, trépanée pour en extraire la cervelle, conservait toutes ses dents. Le cœur avait été également retiré du tronc. Ce qui restait de chair et de viscères était presque desséché et reposait sur une couche noirâtre onctueuse. Sur le couvercle aplati du cercueil était attaché, par des ligaments de plomb, un cœur de même métal, d'une grosseur considérable. On le détacha, puis on le secoua, et on entendit un bruit semblable à celui que produit, en l'agitant, un liquide renfermé dans un vase clos; ce qui montrait que le cœur naturel y nageait dans un liquide. Sous cette enveloppe métallique, se trouvait soudée au couvercle une plaque de plomb, sur laquelle était inscrit ce qui suit :

Charles Eschallart, chevalier, seigneur baron de La Boulaye, de Chasteaumur, de Chaligné, de Pierre-Fite, de la Tour d'Oiré, de Chandolent, Bois-Arcinge et de la Grozallière, conseiller et chambellan ordinaire du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté à Fontenay-le-Comte et païs du bas Poictou, et vice-admiral en Guyenne, décéda audict Fontenay, le cinquiesme jour de juin, à onze heures du matin, l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze.

On ignorait jusqu'ici l'époque exacte de la mort de ce per-

jardins et affiages clos par des murs en bon état, bosquets de haute futaie, taillis, charmilles, avenues, étang et huit métairies bien appropriées en herbages, prés et terres labourables; le tout formant une contenance de 480 hectares environs, cette propriété, située dans une agréable position, était traversée par uue route de grande vicinalité. *(Extrait de l'affiche.)*

Hosted by Google

sonnage, qui a figuré avec une certaine distinction dans les guerres civiles du XVIe siècle. MM. Haag, dans leur *France protestante* si bien élucidée d'ailleurs, la fixent en 1595, tandis qu'elle avait eu lieu l'année précédente. Eschallard de La Boulaye était grand ami d'Agrippa d'Aubigné, comme on le sait déjà par les histoires et les mémoires imprimés de ce dernier, et que le montreront encore davantage certaines poésies inédites du même, que doit publier M. Charles Read.

Les qualifications données au mort par cette épitaphe, sont à peu près les mêmes que celles qu'il recevait, de son vivant, quelques années auparavant, dans l'épître dédicatoire du *Promptuaire d'unissons, ordonné et disposé méthodiquement pour tous ceux qui voudront composer promptement en vers françois*, par Pierre Le Gaynard, seigneur de la Chaume et de la Vergne-sur-Sèvre, *avec quelques poësies de son invention.* A Limoges, de l'imprimerie de Hugues Barbou, pour Nicolas Courtois, libraire-juré de l'Université, à Poitiers, 1585, petit in-8°. Cet ouvrage, devenu fort rare, n'est autre chose qu'un premier dictionnaire de rimes, à la suite duquel sont, comme une sorte d'application, 67 sonnets, dont le principal mérite est d'être adressés à diverses personnes du pays, parmi lesquelles se trouve La Boulaye lui-même, et de fournir quelques notions historiques.

CH. DUGAST-MATIFEUX.

—

LETTRE INÉDITE D'HENRI IV N'ÉTANT ENCORE QUE ROI DE NAVARRE
20 mars 1582.

Monsr de Chaffault, je ne m'estimerois aucunement digne d'estre bien ne fidellement servy, si je n'avois en telle recommandation la fidellité de mes serviteurs que le debvoir m'y convye. Comme l'expérience du capitaine Laroche, enseigne de la compaignie de mes vieilles gardes, l'a assez fait parroistre, voire en tant et en si bons endroitz, que je ne puis celler son mérite ne sa valeur. Et d'aultant que j'ay seu qu'il poursuit en mariage madamoiselle de La Rousselière, qui a pris la plus grande partie de sa nourriture en vostre maison, et que je ne sacche

Hosted by Google

party plus sortable pour elle que celluy qui se présente dudit cap^ne^ La Roche et auquel je m'affectionne tant, que s'il n'est question que de luy faire parroistre, pour la consommation d'icelluy, combien je l'ayme et estime, vous congnoistrez par effect qu'il est ung de ceux pour qui je désire aultant faire soit en biens, honneurs, qu'en toute aultre chose qui dépendra de ma puissance. Je ne vous toucheray point sa qualité, pour ce qu'elle est assez congneue, estant d'une maison des plus antiennes et myeulx alliées de Bretaigne; mais je vous certiffieray seullement sa valleur et fidellité. Qui me fait vous prier, de la plus grande affection que j'aye, que vous vueillez emploïer, en ma faveur et pour l'amour de moy, voz pouvoir moïen, le bon sens, jugement et grande prudence dont Dieu vous a doué, pour une si bonne œuvre et faire en cela, avec Monsr de Cheirne (?), que je congnoisse que vous m'aymez. Car vous ne ferez jamais chose pour moy, en aucun endroit, qui me soit plus agréable et recoumandable, et qui m'oblige plus à vous qu'en cestuy-cy. Oultre l'asseurance que je vous puis donner, que vous et tous les parens et amys de ceste damoiselle en raporterez tout contentement, comme, de mon costé, tous les plaisirs et faveurs que vous en vouldrez recepvoir, avec aultant de bonne affection comme je vous prie encore une fois voulloir démonstrer la vostre en cest endroit, de laquelle me tenant pour asseuré, je feray fin, par priere au Créateur, qu'il vous tienne, Monsr de Chaffault, en sa saincte et digne garde. De St-Maixent, ce xxe jour de mars 1582.

Je vous envoye ce gentilhomme pour vous pryer d'afectioner ce maryage et me mander ce que vous y aurez faict.

Vostre bien bon et afectyonné amy :

HENRY.

L'original, bien conservé, de 2 pp. in-folio, porte pour toute suscription : *A Monsr de Chaffault.* Le dernier paragraphe, la formule et la signature sont seuls de la main d'Henri IV.

On pense que « Mr de Chaffault, » à qui cette lettre est adressée, était Samuël de Lespinay, sieur du Chaffault et de Monceaux, époux de Suzanne de La Roussière (Rousselière?), lequel était issu d'une famille bretonne, possessionnée dans l'ancien comté nantais, aujourd'hui département de la Loire-Inférieure. Elle tire son nom de la terre de L'Epinay, dans la

Hosted by Google

commune de Plessé, non loin de Blain. Jean de Lespinay, seigneur dudit lieu, de Badouan et de Tremar, fut trésorier général de la Bretagne, de 1499 à 1524. Guillaume de Lespinay, son fils, épousa l'héritière de la maison du Chaffault, en 1516. Cette famille de Lespinay a formé plusieurs branches, dont l'aînée, qui devint incontinent protestante, fut celle des seigneurs du Chaffault, de Monceaux, de Briord. Les deux seigneuries du Chaffault, en Bouguenais et en Saint-Philbert de Grand-Lieu, lui ont également appartenu. Elle s'est fondue dans la maison de Charette, vers 1710. La généalogie de Lespinay, ou plutôt l'Epinay, est rapportée dans le 4me registre de l'*Armorial* de d'Hozier.

Mlle de La Rousselière, dont il s'agit, devait être une Héaume, fille de François Héaume, sr de La Rousselière en Frossay, arrondissement de Paimbœuf.

Enfin, le capitaine Laroche ou La Roche, ce prétendant à sa main, si chaudement patronné par le roi de Navarre, était sans doute un La Roche Saint-André; mais nous ignorons si la négociation réussit. On peut, du reste, consulter pour toutes ces familles le *Nobiliaire armorial de Bretagne*, par Potier de Courcy, 2me édit.

Saint-Maixent, où le roi de Navarre a séjourné maintes fois durant les guerres de religion en Poitou, est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres. La correspondance d'Henri IV, publiée par Berger de Xivrey, contient deux lettres de lui, écrites du même lieu à cette époque : l'une, le 19 mars 1580, à M. de Scorbiac, conseiller du roi au parlement de Toulouse ; l'autre, du 2 avril suivant, à M. de La Bourlie. Celle-ci qui est datée dans l'intervalle, fait la troisième.

Ch. Dugast-Matifeux.

—

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

VIE DE Mme LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN, par M. Alfred Nettement (1).

L'histoire a son jour dont le soleil ne se lève que quand l'astre de notre courte existence est depuis longtemps couché. Appelée à comparaître devant le tribunal de l'histoire, Mme la marquise de La Rochejaquelein a compris, avec un tact parfait, qu'elle ne devait pas devancer l'heure de cette justice au pas lent. C'est ainsi qu'acceptant le rôle modeste de *témoin*, elle se contente de raconter, dans ses MÉMOIRES, ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu dire, ce qu'elle sait.

A l'aide de cette déposition si sûre, si véridique, si fidèle, M. Alfred Nettement, qui aime à honorer le mérite « pour le seul plaisir qu'on ressent à bien faire » comme dit Tacite (2), a pu suivre, dans la vie, Mme la marquise de La Rochejaquelein, et nous donner, en ce style élégant, rapide, imagé, qu'on lui connaît, une émouvante biographie de l'héroïne de la *Vendée militaire*, biographie dont nous allons essayer d'esquisser les grandes lignes.

Marie-Louise-Victorine de Donnissan, fille unique du marquis de Donnissan, grand sénéchal de Guienne, et de Marie-Françoise de Durfort-Civrac, naquit, le 25 octobre 1772, à Versailles, résidence de la cour où ses parents avaient charge.

Elevée, pour cette raison, au Château, à côté des jeunes princes du sang, la confiance de cet âge lui permit de ne pas s'étonner des grandeurs d'un tel milieu « parce qu'elle les regardait de niveau (3).» Les

(1) 1 vol. in-12, Paris, Jacques Lecoffre, 90, rue Bonaparte.
(2) Agricolæ vita, I.
(3) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 4.

Hosted by Google

mêmes jeux, les mêmes leçons réunissaient parfois les enfants des dignitaires de la cour et des ministres de la royauté. Le fils de M. de Montmorin rencontra de la sorte Mlle de Donnissan; les deux familles allaient de pair, on parla d'un mariage, et ce projet n'échoua qu'au réglement des intérêts: il se trouva que M. de Montmorin s'était, de son aveu, « toujours plus occupé des affaires du roi que des siennes propres! (1) » Mlle de Donnissan comptait alors à peine seize ans.

A ce moment les événements se précipitent. La prise de la Bastille est suivie du voyage du roi à Paris, puis des lamentables journées des 5 et 6 octobre. Aux scènes horribles qui ont ensanglanté les cours, les vestibules, les appartements du Château, succède cette marche lugubre de Versailles à Paris, qui dure cinq longues heures, et pendant laquelle l'infortuné Louis XVI est précédé des têtes de ses gardes du corps, morts pour sa défense, et suivi de ses derniers serviteurs voués d'avance au même sort! Mlle de Donnissan est là, dans l'une des voitures du triste cortége, auprès des princesses menacées, au poste d'honneur; poste naguère si envié, maintenant si périlleux. Des images funèbres, et quelles images! passent et repassent sous ses yeux! des cris de mort ne cessent de retentir à ses oreilles! les épreuves commencent pour celle qui va devenir la compagne de Lescure.

Ce fut au château de Citran, dans le Médoc, où s'étaient retirés les parents de Mlle de Donnissan après la dispersion de la Cour, que M. de Lescure épousa sa cousine-germaine. Le mariage eut lieu sans faste: « les châteaux étaient vides (2), » et les paysans de la contrée firent seuls escorte aux nouveaux époux; dans un prochain avenir d'autres paysans les suivraient, les acclameraient, et sur un tout autre terrain.

L'heure des résolutions promptes et des partis décisifs avait sonné: une affreuse tempête menaçait d'engloutir royalistes et royauté. M. de Lescure, pour sauver des têtes bien chères, avait un instant songé à quitter la France: il se rendit à Paris pour prendre, à ce sujet, les ordres du roi.

Dans une entrevue qu'elle eut avec la reine, Mme de Lescure reçut de Marie-Antoinette le plus précieux témoignage d'estime et d'affection: « Victorine, j'espère que vous nous resterez (3), » lui avait-elle dit. M. et Mme de Lescure restèrent.

(1) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 19.
(2) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 76.
(3) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 85.

Hosted by Google

On était à la veille du 10 août. Quand ce coup de foudre eut renversé l'arbre quatorze fois séculaire de la Royauté, quand les portes du Temple se furent refermées sur la famille royale, quand les massacres de septembre eurent inauguré la Terreur à Paris, M. et Mme de Lescure parvinrent, à travers mille périls, à gagner le Poitou, et se fixèrent dans leur terre de Clisson, près Bressuire.

Mais déjà la Vendée est debout! Cathelineau a donné le signal, Henri de La Rochejaquelein l'a suivi, des milliers de voix y ont répondu. Bressuire, Thouars, Fontenay, Saumur marquent les premières étapes de cette armée de « géants (1) » dont Lescure est l'un des vaillants chefs.

Après la période des succès, le jour des revers arrive. Mme de Lescure se montre à la hauteur de la mauvaise fortune. Son mari est frappé d'une balle à la tête, dans le combat de Cholet; elle s'assied, pour ne plus le quitter, au chevet du blessé qu'il faut porter d'une halte à l'autre, sous le feu de l'ennemi, tantôt sur des fusils entrecroisés, tantôt sur une frêle barque lancée sur la vaste Loire; elle l'entoure des soins de l'épouse, ne songeant qu'à lui, ne craignant que pour lui, et méritant par son affection, par son dévouement, par son héroïsme, l'ineffable adieu tombé des lèvres de Lescure mourant: « *Je ne regrette que toi!* (2) »

Veuve, réduite au plus misérable sort, Mme de Lescure peut dire à la foule des pauvres femmes, des enfants, des vieillards qui suivent les débris de l'armée vendéenne: « nos fortunes sont égales! (3) » je me trompe: un homme qui faillit à sauver ce qui était perdu, Marigny, veillait sur Mme de Lescure; il eut la sublime inspiration et le rare bonheur de préserver de la mort la veuve de son parent, et de conserver ainsi à la postérité les *Annales* de cette grande guerre.

Voilà donc Mme de Lescure fugitive, cachée chez d'honnêtes fermiers, empruntant à la paysanne bretonne ses habits, son langage, ses occupations; obligée de changer souvent de retraite; courant, de jour et de nuit, sous le vent et la pluie, dans les bois, à travers les blés, moins soucieuse de sa vie que du sang de Lescure qui a germé dans son sein! Elle donne le jour à deux filles qu'il s'agit, dès leur naissance, d'éloigner de leur mère, pour les soustraire à la proscription. Les mères savent ce que souffrit Mme de Lescure d'une telle séparation; hélas! elle ne devait plus les revoir!

(1) Mot de Napoléon Ier à l'endroit des Vendéens.
(2) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 250.
(3) Walter Scott, *l'Antiquaire*.

Hosted by Google

Une ère meilleure se lève enfin pour Mme de Lescure et pour la France. Rendue à la sécurité, la femme qui a vu tomber autour d'elle son époux, ses enfants, ses proches, ses amis, se retrouve presque seule dans la vie. L'un des frères d'Henri de La Rochejaquelein lui offre d'unir « deux noms qui ne devaient point se séparer (1); » il est agréé. On connaît la fin tragique de M. Louis de La Rochejaquelein tué, le 4 juin 1815, au combat de Mathes. A la communauté de sentiments avec Lescure s'ajoutait, pour lui, la communauté de malheurs!

Frappée à coups si redoublés, Mme la marquise de La Rochejaquelein n'avait pas épuisé son calice de douleurs : l'un de ses fils périt sous les murs de Lisbonne, le 5 septembre 1833, en combattant pour la cause que son oncle et son père avaient servie.

Et maintenant que pourrai-je ajouter?

En présence d'une vie aussi remplie, après l'hommage que lui a rendu l'Eglise par la bouche éloquente de Mgr Pie, après le récit qu'elle a inspiré à M. Alfred Nettement, l'éloge devient superflu.

Il est, dans le département des Deux-Sèvres, un petit bourg du nom de Saint-Aubin de Baubigné : c'est le berceau d'une race héroïque. Lorsque je le visitai, en 1849, je remarquai, dans sa modeste église, une sépulture de famille. Aujourd'hui la nécropole a reçu deux nouveaux hôtes, et sur l'une des dalles de pierre le touriste épelle du doigt les noms de *Donnissan*, de *Lescure*, et de *La Rochejaquelein*, unis dans la mort, comme ils le furent dans la vie, comme ils le seront dans l'admiration des âges!

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

POURQUOI L'ON FUME, par M. Louis Audiat. *Niort, Clouzot, 1867*, 75 c.

A une époque où je faisais de la politique — je parle de longtemps! — je rencontrai un jour, dans je ne sais quel journal, cette étrange proposition :

« Il n'y a de gouvernables que les peuples qui fument. »

J'ai retenu la maxime, et à la lecture de cet aphorisme je n'ai pu que me féliciter d'avoir d'avance disposé mon tempérament à la soumission envers les lois de mon pays.

C'est donc un fumeur qui écrit ces lignes, et si je parle de ma

(1) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 324.

Hosted by Google

personne, c'est que le sujet traité par M. Louis Audiat exige une certaine compétence de la part du critique. Pour avoir le droit d'émettre son avis, il faut être *de la partie*.

Je suis donc de ceux qui aiment à contempler les contours irréguliers du nuage qui s'élève de leurs lèvres. M. Louis Audiat appartient également à cette estimable et nombreuse catégorie des fumeurs, et tout en suivant de l'œil la vapeur de son cigare il s'est demandé *pourquoi l'on fume*.

J'aurais été fort désireux, je l'avoue, de le savoir; par malheur, M. Louis Audiat a presque oublié de nous le dire. L'auteur de *pourquoi l'on fume* a écrit, à côté de cette donnée, des pages délicieuses, étincelantes de verve, sans toutefois répondre directement à la question posée par son titre.

M. Louis Audiat nous présente l'histoire du tabac; il nous raconte les luttes, les revers, les succès de la plante de Nicot; il nous décrit les procédés de fabrication; il accumule les chiffres fournis par l'impitoyable statistique; il passe en revue les substances qui jouent, chez les autres peuples de l'Univers, le rôle du tabac en Europe; puis, se rappelant, un peu tard, l'annonce faite au lecteur, il nous dit :

« La sensation, tel est le but du fumeur, et voilà ce que nous cherchons avec tant d'empressement. Et puis, cette sensation continue, prolongée et uniforme, plonge l'âme dans une rêverie vague, sans but. On laisse aller la pensée à son gré. Elle va, court, vient, se perd, s'arrête. On n'a pas même la fatigue de songer : c'est une molle somnolence qui peut reposer.»

La sensation, ce n'est pas là, selon nous, la solution du problème : *pourquoi l'on fume!* Il faut creuser notre nature plus profondément que l'épiderme pour trouver l'explication de ce goût singulier.

M. Louis Audiat nous a donné une charmante bluette que l'on lira « entre la première et la dernière bouffée d'un londrès », en savourant la brochure avec autant d'amour que le cigare : je regrette, pour mon privé compte, que l'auteur ait reculé devant une étude complète sur *le tabac*, ou mieux devant les difficultés inhérentes à la publication d'un fort volume, — on s'effraierait à moins. — Le livre est encore à faire : or M. Louis Audiat avait réuni les matériaux — sa brochure en fait foi — il possède en plus le talent pour les agencer, et l'esprit — qui ne gâte jamais rien — pour enlever le succès auprès du public, dont la faveur, en France, est à ce prix. J'ai donc eu raison d'exprimer un regret qui sera partagé par tous les lecteurs.

L'auteur nous eut alors peut-être donné la véritable clef de la for-

Hosted by Google

midable énigme que son titre propose à notre méditation. Il y a là, en effet, matière à méditation sérieuse, car il ne s'agit point d'un fait ordinaire. Un goût, qui est devenu presque universel, renversant tous les obstacles, s'imposant malgré les usages reçus, amendant le code de la politesse, et cela en quelques années — il y a trente ans, on fumait peu et presque en cachette quand on se piquait de bonne compagnie — un goût irrésistible à ce point appelle l'attention des moralistes et des penseurs. Nous sommes intéressés à savoir *pourquoi l'on fume*, alors qu'en si peu de temps le tabac a conquis une si large place dans nos habitudes. L'hygiène et la physiologie ont instruit le procès du tabac : l'opinion a acquitté ce prétendu coupable. C'est le juge souverain qui a prononcé : à nous, fumeurs, de motiver son arrêt par des *considérants* d'un ordre plus élevé que les déductions de la science d'Hippocrate.

M. Louis Audiat a préféré un résumé des débats à un plaidoyer : adversaires et amis (du tabac) trouveront ce résumé disert et impartial.

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

QUELQUES FEUILLETS, par Bélisaire Moreau (1).

Sous ce titre modeste — *Quelques feuillets*, — M. Bélisaire Moreau offre à ses amis une douzaine — je les ai comptés — de ces *riens* que l'historien latin estimait *quelque chose* sous la plume de Catulle :

> Corneli, tibi; namque tu solebas
> Meas esse aliquid putare nugas (2).

Comme le chantre de Lesbie, M. Bélisaire Moreau dédie ses poésies à l'Amitié, et comme Catulle il s'adresse de préférence à la Muse des Amours.

Le canevas, pour être riche, n'offre pas l'attrait de la nouveauté. Cependant l'auteur prise l'*originalité* à sa juste valeur, peut-être même à un taux élevé :

> Ressembler à tout le monde
> Ne fut jamais mon *dada*,

(1) Saint-Maixent, imprimerie Ch. Reversé.
(2) *Catulli, carminum liber*, I, v. 3 et 4.

Hosted by Google

De peur qu'on ne me confonde
Avec... tel autre. — Voilà.
L'original, je suppose,
N'est ni commun ni banal;
C'est être au moins *quelque chose*
Qu'être original (1).

Pour mettre sa fière devise en pratique, M. Bélisaire Moreau devait, selon nous, éviter les sentiers battus, et s'il tenait absolument à rencontrer, sur sa route,

La bergère sans houlette
Trottinant par le chemin (2)

il aurait pu se souvenir que ce chemin ne menait pas de Jérusalem à Jéricho, et tout en imitant, à l'occasion, le bon Samaritain de la parabole, éviter de donner une leçon à la foule des « croyants »

Insensible à la voix
De l'enfant qui disait
Pour la centième fois :
« Je m'adresse aux bonnes âmes... (3) »

Ce mélange du profane et du sacré me rappelle certaines tapisseries du siècle dernier, où des Amours — on en mettait partout — se jouent, dans la bordure, au-dessus de la tête des apôtres : la morale évangélique veut un autre encadrement !

Que dirons-nous maintenant des vers de M. Bélisaire Moreau? La pensée inscrite à la première page, et qui perce sous le titre, désarme la critique.

Lorsqu'Enée va consulter la sybille, il la supplie de ne pas confier ses oracles à des feuilles légères qui tourbillonnent au gré du vent :

... Foliis tantum ne carmina manda
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis (4).

M. Bélisaire Moreau ne croit pas évidemment que les inspirations de sa Muse aient droit à un meilleur sort que le destin ordinaire des

(1) *Quelques feuillets*, p. 13.
(2) *Idem*, p. 19.
(3) *Idem*, p. 12.
(4) *Virgilii, Æneidos*, lib. VI, v. 74 et 75.

Hosted by Google

vers sybillins, et d'avance il abandonne ses *feuillets* au souffle capricieux de la publicité.

J'ajoute que j'ai lu beaucoup de vers moins faciles et moins bien rimés que les vers de M. Bélisaire Moreau.

A ce sujet je serais tenté de m'inscrire en faux contre cet aphorisme : « La poésie ne souffre pas la médiocrité ! » Cependant l'enfant bégaie d'ordinaire avant de parler, et nous prêtons une oreille complaisante à à son petit jargon : serions-nous donc moins indulgents pour cette belle langue des vers qu'il n'est pas donné à tous de bégayer, et qui nous paraît être en grand honneur à Saint-Maixent et lieux circonvoisins ? Boileau est ici le grand coupable ; l'auteur du *Lutrin* s'est si bien approprié l'arme de la satyre que ses préceptes mêmes sont écrits avec ce stylet acéré. On connaît l'apologue du médecin devenu architecte, apologue que termine cette foudroyante apostrophe :

> Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
> Ouvrier estimé dans un art nécessaire
> Qu'écrivain du commun et poète vulgaire (2) !

Loin d'imiter l'inflexible censeur, nous ne cesserons de répéter, sur tous les tons, à ceux qui, de nos jours, ont la rare *audace* de rimer :

Courage, poètes ! courage ! Entretenez d'une main pieuse le feu sacré que les prêtres attitrés du temple des muses négligent d'aviver, et soyez fiers de vos études, car si jadis elles menaient aux astres, il y a déjà longtemps qu'elles ne conduisent plus à la fortune !

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE DE LA MAISON DE LASTIC, *Poitiers, imprimerie de H. Oudin*, gr. in-8°.

La maison de Lastic est originaire de l'Auvergne, où elle a toujours brillé au premier rang. Le Poitou a recueilli un rameau de l'une de ses branches, celle de Saint-Jal, qui avec celle de Vigouroux, sont les seules qui perpétuent aujourd'hui son illustration.

Bien que l'on en ait dit et que l'on dise encore, l'histoire de nos anciennes provinces se résume en grande partie dans celles des monastères et de ces anciennes races dont le nom se retrouve à chaque

(2) *Art poétique*, ch. IV, v. 26, 27, 28.

Hosted by Google

page sous la plume des chroniqueurs. Si l'on retrouve les traces des mœurs, des usages et des coutumes dans les chartes des monastères, leur mise en action se voit dans les faits et gestes des hauts seigneurs et des grands barons. Les cartulaires se complètent par les généalogies, et comme chez les Romains les archives de nos familles patriciennes conservent encore pour nos historiens des documents de nature à éclairer leur marche, jeter la lumière sur bien des événements. L'on ne doit donc pas toujours voir dans les travaux du genre de celui qui nous occupe, ce que la pente démocratique de nos opinions actuelles nous porte trop souvent à y rechercher, une stérile satisfaction d'amour-propre ; mais de nouveaux matériaux apportés pour faciliter l'étude de nos origines.

Nous ne croyons pas devoir suivre pas à pas cette généalogie dans ses détails intimes de branches et de degrés. On y retrouve ce mélange de grandeurs et de revers qui sont l'apanage inséparable de tout ce qui existe. Nous regrettons seulement que pour donner une plus grande garantie à sa parole, l'auteur n'ait pas cru devoir insérer plus de pièces justificatives, n'ait pas cité avec plus de soin les livres, les manuscrits, les dépôts publics ou privés dans lesquels il a puisé ses matériaux. Nous vivons à une époque où l'on ne croit guère sur parole, où le lecteur aime bien à retrouver la preuve des faits qu'on lui affirme, à se procurer le plaisir de contrôler la véracité de l'écrivain ; en fait de généalogie surtout nous croyons que cette exigence est commandée par un impérieux besoin et que jamais les assertions de l'auteur ne doivent être plus appuyées, et puisque nous en sommes sur ce point que la personne qui a écrit cette généalogie nous permette de relever une assertion que nous trouvons à la page VII de son avant-propos : « une preuve de l'antiquité de cette maison, dit-il, est consignée dans le cartulaire de Saint-Julien-de-Brioude qui comptait en 1070 Pierre Bayard de Lastic, au nombre de ses chanoines-*comtes*. Or on sait que pour être admis dans ce chapitre il fallait prouver *huit quartiers* de noblesse, quatre dans chaque ligne ; le quartier étant de 25 ans Pierre Bayard *avait dû constater une origine noble remontant à un siècle au moins ; ce qui reporte à 950.* »

Est-ce bien exact? que l'on tienne pour vrai l'assertion de Besly qui attribue la fondation du chapitre de Brioude à Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne en l'année 898. Que l'on accepte l'opinion de cet auteur qui prétend que dans le principe c'était un ordre de chevalerie transformé plus tard en un chapitre ecclésiastique, soit, mais donner en 1070 aux chanoines le titre de *comte*, prétendre que dès lors il

Hosted by Google

fallait pour y être admis faire preuve de huit quartiers de noblesse, à une époque où la noblesse telle qu'on la comprit plus tard en la réglementant n'existait pas, n'était à proprement parler que l'aristocratie de la force, c'est aller contre toutes les notions que la critique historique a dégagées des nuages des fables et traditions. La famille de Lastic au reste n'a pas besoin de s'appuyer sur d'aussi faibles arguments pour ustifier son antiquité et son illustration ; son nom se trouve cité trop jfréquemment dans l'histoire.

Depuis Hugues, le compagnon, le prudent et habile conseiller de Simon de Montfort, cette maison s'est toujours distinguée par les éminents services qu'elle a su rendre à la France et aux partis qu'elle soutenait. Qui ne connaît cette grande figure de Jean Bompart de Lastic, grand-maître de l'ordre des hospitaliers de Jérusalem, qui en 1440 sut défendre victorieusement la ville de Rhodes contre les attaques du soudan d'Egyte, et par sa fière contenance en imposer au vainqueur de Constantinople, au farouche Mahomet II. Citons encore Jean de Lastic de Sieujac, l'intrépide et opiniâtre ligueur, rappelons que chaque génération a pour ainsi dire fourni un membre au chapitre noble de Brioude, un chevalier à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, que dans les temps modernes elle a versé son sang sur tous les champs de bataille où l'ancienne monarchie a combattu les ennemis de la France, que ses représentants n'ont point dégénéré de leurs ancêtres; que pour notre époque et nos contrées elle a vu ses enfants se distinguer dans nos guerres, et peut s'enorgueillir d'avoir donné le jour à l'un de nos meilleurs écrivains, et fourni au corps des officiers des haras des hommes dont le nom fait autorité dans la science de l'hippiatrique.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

De quelques questions de vicinalité. — De l'assimilation des chemins de grande communication de la Charente aux routes départementales, par Edgard de Champvallier, conseiller général. *Niort, Robin et L. Favre, 1868.* in-8°

Nous voici en présence d'un ouvrage sérieux et d'une grande portée. Bien que l'auteur traite plus particulièrement la question au point de vue de la Charente, il y a certains paragraphes, ceux indiqués sous les n°s IV et V, qui peuvent être d'une application pratique dans tous les départements.

Hosted by Google

Quelle est en effet la base du système de l'auteur, que demande-t-il ? que l'entretien des chemins de grande communication cesse d'être supporté par les communes et devienne une charge essentiellement, uniquement départementale.

Maires et propriétaires ruraux ne savent que trop combien est lourd le poids que leur impose l'entretien de ces grandes lignes, créées bien plutôt dans l'intérêt cantonal et même départemental que dans le but de relier les communes entre elles.

Le véritable réseau vicinal pour la commune n'est-il pas celui qui facilite les relations de bourg à bourg, de village à village, de hameau à hameau, véritable toile d'araignée qui couvrant le sol de ses innombrables fils entre-croisés permet au voyageur de parcourir avec célérité et sécurité tous les points du territoire.

Et bien ces lignes d'une si incontestable utilité quelle est leur part dans la distribution des prestations? Dans quelle proportion ce réseau le seul, le vrai réseau vicinal par excellence qui répond aux intérêts de tous, du petit comme du grand propriétaire, parce qu'il donne accès partout; dans quelle proportion reçoit-il? A peine une journée sur trois; que dis-je, la proportion est encore moins forte, car le travail est loin d'être traité avec la même sollicitude. Abandonnée le plus souvent aux Maires qui délégue ses pouvoirs à un piqueur, la surveillance est presque toujours illusoire. Le piqueur chargé de la conduite des travaux et du soin des émargements des feuilles ne presse personne; il est payé à la journée et quelle que soit la somme de travaux qu'il a reçus, sa rétribution est la même; puis il a de la complaisance pour l'un, des égards pour un autre. Le travail s'exécute cahin-caha et le peu que l'on avait à faire faire se trouve amoindri encore par la négligence ou la connivence de l'agent proposé à sa confection.

Mais les agents-voyers? les agents-voyers malgré leur zèle ne peuvent tout faire, tout surveiller, être partout, lever et dresser les plans, suivre la confection ou l'entretien des chemins de grande, de moyenne communication, d'intérêt commun de petite vicinalité, etc. Leurs forces n'y peuvent suffire. Allégez leur responsabilité en distrayant de leur service la grande vicinalité et vous leur donnerez le moyen de diriger sur la petite une attention dont elle est digne à tous égards, ils pourront alors s'occuper utilement de ces chemins si déshérités et qui pourtant pour le prestataire sont le plus impérieux des besoins, ceux pour lesquels il travaille le plus volontiers; car ce sont ceux qui le conduisent de sa maison à sa vigne, à son pré, à son champ.

Nous terminerons ce trop succinct exposé d'une question qui se pré-

Hosted by Google

sente avec tant d'opportunité après la loi que vient de voter le Corps législatif en invitant tous ceux qui par position ou devoir sont tenus de s'occuper de la vicinalité à lire l'ouvrage de M. de Champvallier, à peser la valeur des arguments dont il se sert, et tous.

Les conclusions de l'honorable conseiller général de la Charente sont du reste claires et précises, — les voici :

Veut-on que la vicinalité soit et devienne *complétement* une vérité dans nos campagnes ; il faut :

1° Assimiler les chemins de grande communication aux routes départementales.

2° Abandonner aux communes *tout* le contingent communal, en nature et en numéraire en faveur des chemins d'intérêt commun et des chemins ordinaires.

3° Placer le service de la grande vicinalité sous l'administration des ponts et chaussées.

(Un propriétaire campagnard).

*
* *

Pétition au Sénat, par M. Plasse, président de la Société des vétérinaires des Deux-Sèvres.

M. Plasse est bien connu par ses travaux sur le *Parasitisme-Cryptogamique*. Voué depuis longues années à la propagation de cette idée, il réclame à chaque occasion pour obtenir que l'on veuille bien l'expérimenter, et qu'elle reçoive enfin la sanction des corps-savants, — car il sait par expérience que l'on est habitué, et peut-être un peu trop, — à considérer leur opinion comme des lois, à rejeter ce qu'ils repoussent, à n'accueillir que ce qu'ils ont bien voulu accepter.

La science progresse et il est souvent fâcheux de voir ses progrès rendus sinon stériles du moins enrayés dans leur marche par ce que l'on ne peut s'empêcher de considérer parfois comme un espèce de parti pris.

Il y aurait quelque chose de mieux à faire dans l'intérêt de tous, surtout quand les nouvelles idées touchent d'aussi près à l'hygiène publique.

M. Plasse a cru devoir en appeler au Sénat pour faire constater son droit de priorité au sujet de la création des congrès sanitaires et il réclame instamment qu'on lui permette de justifier par des expériences contrôlées, que la cause première des épidémies, des épizooties qui

Hosted by Google

viennent décimer les hommes et les animaux, ne sont point comme on persiste à le croire, le résultat d'émanations putrides, mais proviennent de la mauvaise qualité de la nourriture absorbée.

M. Plasse fait appel à la haute assemblée, et dans une note bien capable de donner à réfléchir, il pose ce redoutable principe que les farines agglomérées par la moisissure sont en France la cause du décroissement de la population (1). Ces quelques mots seuls sont de nature à appeler toute l'attention de MM. les sénateurs sur la pétition de l'honorable médecin-vétérinaire et de les porter à la recommander à toute la sollicitude de M. le ministre de l'agriculture.

*
* *

Bonchamps et les Prisonniers républicains de Saint-Florent-le-vieil, par M. Alb. Lemarchand, conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville d'Angers. (*Extrait de la Revue d'Anjou*).

Nous sommes bien les enfants du doute, et comme le fait remarquer M. Lemarchand, il est une école historique qui s'est donné la triste mission de révoquer la vérité de tout ce que l'on affirme, de nier les grandes choses, les belles actions, lorsque ces grandes choses, ces belles actions sont le fait de personnages qui ne partageaient pas leur manière de voir.

Est-ce à l'intervention de Bonchamps que les 5000 prisonniers que l'armée vendéenne traînait après elle, dans sa retraite sur la Loire, durent d'avoir la vie sauve? Ce fait que nient quelques historiens *modernes* est reconnu exact et vrai par les contemporains, et les documents émanés du parti républicain lui-même sont de nature à confirmer l'opinion de ceux qui pensent que Bonchamps illustra sa mort par cette belle et généreuse pensée.

C'est ce que M. Lemarchand s'est attaché à justifier, et nous croyons que son argumentation réunie aux témoignages qu'il invoque convaincra tous ceux qui ne cherchent que la vérité.

*
* *

Rapport sur l'ouverture des VIIe et VIIIe Puits funéraires de Trous-sepoil, commune du Bernard, par M. l'abbé F. Baudry.

Catalogue de la bibliothèque manuscrite de Jehan Moreau, en

(1) Les faits qui viennent de se passer à Nantes et dont les journaux ont retenti, prouvent que les idées de M. Plasse sont loin d'être purement spéculatives.

Hosted by Google

1447, par MM. l'abbé F. Baudry et Constant Gourraud. — Extraits de l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, 1866.

Nous ne nous appesantirons pas sur le premier de ces mémoires, nous avons à plusieurs reprises initié nos lecteurs aux heureuses découvertes de M. l'abbé Baudry, et ce rapport n'est à proprement parler qu'une reproduction de ceux que le docte ecclésiastique a adressés au comité impérial des travaux historiques.

Le catalogue de la bibliothèque manuscrite de Jehan Moreau est un curieux document bibliographique, et la note qui le précède, due à la plume de M. l'abbé Baudry, en fait ressortir toute l'importance.

Jehan Moreau était conseiller et avocat fiscal du roi René, pour sa châtellenie de la Roche-sur-Yon, et descendait d'une famille du Bas-Poitou, qui appartenait à la robe depuis trois générations.

L'on trouve dans cette bibliothèque comme un reflet du programme des études qui étaient en honneur à la fin du xve siècle, et la Religion, le Droit canon, le Droit civil et la Littérature y avaient d'intéressants représentants.

Nous extrayons quelques détails de ce curieux catalogue :

« Ung beau code tout faict à lectres d'or, dont le second feuillet se commince — *A. Theodosio divine memorie.*

« Le répertoire *Dom Ludovici de Cortesiis* dont le second feuillet *Vel ad obligandum* et hu au père de madicte femme.

« *Item* en tièrs est le résidu des tiltres, lesquels livres j'ai achacté des biens de feu mon compère le curé de la Roche-sur-Oyon et m'ont cousté xx escuz.

« *Item* mon petit décret en mectres que j'ay fait faire à Poictiers et m'a cousté ung escu.

« Ung petit roman couvert de roge appelé *Passe-Temps* sur la question de France et d'Angleterre.

« *Item* le roman de *Modus et Racio* onquel est aussi le roman *Destrille Sauveau et de la Chastelaine de Vergy*, avecqs une bonne instruction pour eschiver le temps pestilencieux, et aussi y a la forme de garir vins selon l'usement de Flandres.

« *Item* ung livre que j'ai fait faire de l'*Arbre des Batailles* et à la fin est *le Quadrilogue* de maistre Alain Charretier, et y sont les cas esquelz aucun encourt excom. par les droitz ou constitucion.

« *Item* ung livre de romant *des Eschectz* et à la fin le livre *des Bonnes Meurs*.

« *Item* ung petit livre appelé *le Curial*, onquel sont aussi comprinses certaines formes du fait des armes.

Hosted by Google

« *Item* ung petit livre de *Réveil-Matin* (du débat des dames), du breviayre des nobles et autres choses, lequel j'ay fait faire.

« *Item le romant de Troye* en françoys.

« *Item le romant de Troye* en latin.

« *Item le romant de la Roze* en francoys dont le second feuillet se comaince *Après.*

« *Item le romant des Sept Sages et de Marcques sénéchal de Rome.*

« *Item le romant de la Tour et de Grisilidis.*

« Ma bible belle et bien vraye laquelle j'ay achapté de Jehan Vreignaut, demourant à Paluyau, héritier de feu messire Lucas Buceau, prêtre, et ay poyé de ladite bible la somme de vingt escuz d'or.

« *Item* ung romant de *Cristine* autrement dicte *Otheas* déesse de Sapience, lequel j'ay fait faire et m'a cousté vingt s.

« *Item* ung romant par forme de *croniques de Baudoyn, comte de Flandres*, lequel m'a cousté à doubler et relier xxv s.

« *Item* mon breviaire que m'a donné Mgr de Luçon, etc., etc.

M. l'abbé Baudry rapportant à la valeur actuelle de l'argent les diverses évaluations données par J. Moreau à quelques-uns des livres de sa bibliothèque trouve que le prix de trente d'entr'eux s'élevait à 16,863 fr., et ces trente volumes formaient à peine le quart de ceux qu'il possédait.

Trouverait-on aujourd'hui beaucoup d'amateurs disposés à faire de pareils sacrifices ?

*
* *

ESSAI DE NATURALISATION DES VÉGÉTAUX UTILES A L'AGRICULTURE ENTRE LES PARALLÈLES 30 ET 46, PLUS PARTICULIÈREMENT AUX PUISSANCES COMPOSANT LE BASSIN MÉDITERRANÉEN, LA PROVINCE D'ALGER PRISE POUR TYPE, par F. Gallais, maire de Ruffec (Charente.) *Angoulême, Nadaud et Ce*, 1868.

Le titre que M. Gallais donne à sa brochure en fait clairement pressentir le contenu. Il étudie tout d'abord le climat, fait la description topographique et physique de la province d'Alger et passe ensuite en revue la constitution géologique du sol qui la compose, puis résumant les divers résultats qu'il a constatés, les comparant entre eux et avec les notions les plus récentes que nous possédons sur les climats, les terrains, la température qui règnent et existent en Amérique, en Asie et dans l'Océanie, il arrive par le plus simple des raisonnements à dé-

Hosted by Google

montrer quelles sont les plantes qui vivant dans de semblables milieux, peuvent réussir soit sur le bord de la mer, dans les plaines, sur les revers de l'Atlas; pas un conseil qui ne soit justifié par de scientifiques considérations. Grâce à ces travaux, aux précieuses indications que contient cette brochure, qui cependant n'est qu'un simple exposé de doctrines justifiées par quelques exemples, le colon intelligent qui voudra modifier ses cultures, saura quelles plantes il doit choisir et cultiver, eu égard au lieu qu'il occupe, et s'épargnera bien de coûteuses entreprises et de décevantes espérances.

Aussi ne doit-on pas s'étonner si M. Gallais dont la première excursion dans notre colonie Africaine s'est faite sous le patronage de son Excel. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est retourné cette année sur le terrain de ses premiers essais pour maintenant étudier au point de vue pratique les théories développées dans l'opuscule que nous analysons. Souhaitons heureuse réussite à l'habile explorateur. Notre malheureuse colonie si éprouvée depuis quelques années mérite toutes nos sympathies et nous devons espérer que les travaux de M. Gallais, en permettant de la doter de nouvelles richesses végétales, contribuera d'une manière efficace à lui donner la prospérité.

*
* *

Danses Macabres et Moralités. — Sous ce titre M. de Longuemar a donné dans le *Moniteur de l'Archéologue*, n° 7 et 8 du t. 2 (1) une intéressante description accompagnée de dessins d'une *danse Macabre* peinte sur les murs d'une chapelle de l'église de Josselin (Morbihan) et d'une *moralité* qui décore une petite chapelle sise au village de Souhé (Vienne).

L'artiste Breton a disposé ses personnages en trois groupes représentant les diverses classes de la société : Le premier montre les membres les plus éminents du clergé et les têtes couronnées, le second, la noblesse et la bourgeoisie, le troisième, le peuple et les différents âges de la vie. Une remarque que fait M. de Longuemar, c'est que tous ces personnages, sauf un bon évêque qui accepte avec résignation l'avertissement qui lui est donné, paraissent des plus récalcitrants à obéir et qu'aucun d'eux ne paraît le faire de bonne grâce.

(1) Le *Moniteur de l'Archéologue* sous la direction de M. de Coustou-Coysevoix Mantauban.

Hosted by Google

Ces lugubres tableaux se déroulent sur une bande à fond rouge-brique, haute de 1 mètre 20 centimètres qui occupe une partie des murs ouest et nord de la chapelle, dans laquelle on voit également les armoiries de Mme de Gié et de Mme de Rohan, comtesse de Chabot-Saint-Aulaye.

La moralité poitevine a pour titre *le dict des trois morts et des trois vifs*, scène bien souvent répétée au Moyen-Age. D'élégantes bordures l'environnent et il semble que l'artiste ait voulu imiter les anciennes tapisseries historiées.

Trois jeunes gens, richement vêtus et montés sur des coursiers, ont pénétré, entraînés par l'ardeur de la chasse à l'oiseau et aux chiens courants, dans un cimetière; trois morts réveillés par les cris des chasseurs, se lèvent de leurs tombes de pierre et leurs reprochent sans doute leur profanation.

Le peintre avait placé sur la tête des acteurs de cette scène des cartouches contenant et les admonitions des uns et les répliques des autres; elles ont en partie disparu. M. de Longuemar n'a pu relever que les deux qui suivent :

Les morts.

« Nous avons estez en chance
« Autre foys comme estes à présent
« Mais vous viendrez à notre dance
« Comme nous sommes maintenant.

A quoi les vifs répondent :

« Nous sommes en gloire et honneur
« Remplis de tous biens et durance
« Au monde mettant notre cueur
« En y prenant notre plaisance.

Cette dernière peinture paraît dater de la fin du xve siècle. L'on sait combien l'étude de ces fresques rend de service à l'artiste pour la connaissance des costumes. Deux lithographies accompagnent ce mémoire et complètent heureusement les explications du texte.

*
* *

La question du canal maritime de Luçon, par M. Daviau, fils aîné.

Le canal maritime de Luçon est d'une incontestable utilité pour cette ville, même pour la Vendée toute entière.

L'on ne peut donc que savoir gré à M. Daviau de l'heureuse idée

Hosted by Google

qu'il a eue d'attirer sur elle l'attention publique ; et la faveur marquée avec laquelle son œuvre a été accueillie par tout le monde, justifie qu'en la traitant il s'est inspiré de l'utilité générale.

Nous ne doutons pas un instant que les vœux qu'il contient, vœux qui ne sont que l'écho des sentiments du pays tout entier, ne soient examinés et accueillis par tous ceux auxquels il appartient de leur donner satisfaction. Ils sont présentés d'une manière trop convenable, et sont trop réels pour que dans un avenir plus ou moins éloigné leur réalisation ne soit pas la conséquence de la petite brochure de M. Daviau, fils aîné.

*
* *

Nous voudrions — et nous ne le pouvons pas — nous voudrions qu'il nous eût été possible d'admettre dans la *Revue*, un compte-rendu détaillé de l'étude que M. Ed. de Barthélemy vient de publier sur *Gerbert, sa vie et ses ouvrages*, suivie de la traduction de ses lettres (1). Gerbert le moine Auvergnat, qui devint le pape Silvestre II, fut tout à la fois un grand politique (trop grand peut-être, car l'ambition égare souvent ceux qui se trouvent trop activement mêlés aux affaires du monde), un mécanicien, un astronome qui devança son époque de plusieurs siècles, un professeur éminent, un savant mathématicien, un profond philosophe. La traduction de ses lettres met à la portée de tous d'importants et curieux documents sur le IXe siècle, l'extinction de la race carlovingienne et l'avénement des Capétiens sur le trône de France. Nous ne pouvons rien dire de tout cela avec détails, car Gerbert ne se rattache à nos contrées ni par sa naissance, ni par ses relations et nous devons rester fidèle à notre programme.

*
* *

Du service médical des pauvres, par M. Gyoux, docteur en médecine et en chirurgie, etc., *Versailles*, *E. Aubert*, 1868.

Ce mémoire, couronné par la Société de médecine de Versailles, le 26 septembre 1867, touche aux questions les plus élevées et tout à la fois les plus ardues de l'assistance publique. Il renferme dans son ensemble de belles pages et des idées fécondes. L'on voit que praticien habile et profond penseur l'auteur a envisagé avec attention tout ce qui ressortait de ce sujet si actuel.

(1) Paris, Lecoffre, fils et Ce.

Hosted by Google

M. Gyoux n'est pas partisan de la centralisation des malades dans les hôpitaux des villes. Il voit dans ces établissements ainsi placés une source de périls pour la santé publique, car, comme il le dit non sans raison, le plus grand danger que l'on peut faire courir à un malade, c'est de le placer près d'un autre malade, et pour s'opposer à la création de ces asiles de la souffrance il s'appuie avec l'expérience sur la répugnance instinctive qu'éprouvent, pour s'y faire transporter, les classes mêmes de la société pour le soulagement desquelles on les élève.

L'habile praticien développe avec talent les services bien plus réels que rendent à la classe ouvrière les sociétés de secours mutuels et examine minutieusement la réglementation de leur service médical.

Puis venant à l'organisation de la médecine cantonale il critique avec un peu trop d'âpreté peut-être les dispositions législatives et administratives qui la régissent dans un grand nombre de départements. Nous ne pouvons sur ce point laisser passer bien des assertions de l'auteur; certes nous respectons comme lui la dignité professionnelle et nous ne mettons pas en doute l'honorabilité du caractère du corps médical, mais il y avait, il y a pourtant quelque chose à faire dans les campagnes surtout, et nous ne pouvons bien comprendre les motifs qui lui font repousser les créations des médecins cantonaux. Nous trouvons que dans ces chapitres comme dans ceux où il discute les réglements des sociétés philantropiques il se préoccupe un peu trop de la question d'argent et pas assez de celle du malade. Nous ne voulons pas plus que lui que le médecin devienne l'esclave du malade, nous savons quelles sont les exigences de certains, qui croissent en raison inverse de leurs facultés pécuniaires. Nous ne voulons pas créer un *droit au secours*, mais nous demandons sans croire être trop exigeant qu'en pareille circonstance le médecin se contente d'une rétribution modeste au-dessous même de ce qu'elle devrait être, car c'est encore un nouveau moyen de faire la charité; à part ces critiques que nous nous permettons, nous croyons le mémoire de M. Gyoux appelé à prendre une place fort honorable dans la bibliothèque des économistes, des médecins et des administrateurs; il se recommande par de sérieuses qualités à toute leur attention.

NATHAN.

—

Hosted by Google

CHRONIQUE

—

Le 10 janvier 1868 s'éteignait à l'hospice militaire en l'île de la Réunion, M. l'abbé Athanase Augereau, aumônier de la marine. Né à Cholet il fut attaché au diocèse de Luçon et s'y distingua par d'heureuses qualités à Maillezais et à l'île de Bouin en qualité de vicaire, à Thiré dont il fut curé. Attaché à l'aumônerie de la flotte, il fut promptement apprécié par M. l'abbé Coquereau qui même lui en confia pendant une année la direction. Les services rendus par M. l'abbé Augereau pendant la guerre de Crimée, où il fut constamment au milieu des morts et des mourants sont incalculables. Il prit part à l'expédition d'Italie, au siége de Gaëte, au blocus de Venise, et pendant huit années il fut chargé du service d'aumônier sur le vaisseau-école des canonniers et sur celui des aspirants de marine.

Nommé aumônier supérieur des stations aux mers de Chine et du Japon, il se rendait à son poste malgré la maladie dont il était atteint, mais devenue plus forte que son courage, il fut forcé de débarquer et bientôt après la mort vint l'enlever.

M. l'abbé Augereau était chevalier de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

*
* *

Les derniers jours d'avril ont vu s'éteindre dans nos contrées une de ces hautes et fortes intelligences qui constamment appliquées à faire le bien ne laissent après elles que des regrets.

M. Philippe-Jules Creuzé, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien directeur de la manufacture d'armes de Châtellerault, ancien président au tribunal de commerce, etc., etc., né en 1803, a été enlevé par une mort subite à l'amour de ses enfants, à l'affection et au respect que lui

Hosted by Google

avaient voués ses concitoyens, à quelque classe de la société qu'ils appartinssent.

Jamais la ville de Châtellerault n'avait vu depuis le décès du père du défunt un pareil concours se presser autour d'un cercueil. C'est que si elle dut à ce père le magnifique établissement qui fait sa fortune et sa gloire, c'est au zèle, à la persévérante énergie de celui qui vient de succomber que l'on doit surtout attribuer le développement inespéré qu'il a su prendre.

M. Pailler, bâtonnier de l'ordre des avocats, dans un langage éloquent et parti du cœur, a rendu aux vertus de l'homme privé, aux éminentes qualités de l'homme public un sincère et véridique hommage. Les larmes et la tristesse des innombrables témoins de cette funèbre cérémonie étaient la preuve que l'orateur était le fidèle interprète des sentiments de la population toute entière, et que ce deuil était considéré par tous comme un deuil public.

*
* *

Nous venons de lire dans le *Journal d'Agriculture* un intéressant article consacré à faire ressortir tous les avantages que le *département des Deux-Sèvres* doit retirer de la chaire d'enseignement agricole dont la création à l'Ecole normale de Parthenay est due à l'initiative du Conseil général. Les bienfaits de cet enseignement, grâce aux mesures adoptées, rayonnent dans tous nos arrondissements par suite des tournées périodiques du professeur. Mieux placé que l'auteur de l'article pour apprécier les résultats de cette institution, nous ne pouvons malheureusement pas accepter comme réalisés tous les progrès qu'il accuse. Nous voyons de trop près le sans-façon avec lequel *la routine* traite encore *la science*; mais Dieu merci, celle-ci ne se décourage pas, et quelque minimes que soient les victoires obtenues elles ont toujours au moins cette heureuse conséquence qu'insensiblement les mauvaises coutumes disparaissent et que chaque année les pratiques rationnelles et consacrées par l'expérience viennent s'y substituer.

*
* *

L'Exposition de peinture de cette année contient plusieurs œuvres qui nous intéressent (1).

(1) Dans un de nos prochains numéros nous donnerons des articles spéciaux sur les exposants de notre région.

Hosted by Google

M. O. de Rochebrune a envoyé une eau-forte de grande dimension représentant l'intérieur de la cour du Louvre, vue prise du guichet qui donne accès sur le pont de l'Institut; au premier plan se distinguent les substructions du vieux donjon de Philippe-Auguste, mises au jour récemment, et pour fond l'on a la magnifique façade du monument que surmonte et domine le pavillon de l'Horloge. L'effet est saisissant.

M. Tessier, de Fontenay, y est représenté par un portrait de M. Florent Tessier et un tableau de genre.

*
* *

Nous ne devons pas oublier l'envoi de M. Louis Germain, notre peintre niortais, qui est représenté par un gracieux et charmant tableau de fleurs, et une étude de nature morte représentant des faisans. M. Germain a abandonné momentanément la grande peinture, peut-on le lui reprocher en voyant ces deux toiles. Bien difficile serait celui qui en jugerait ainsi. Rappelons en passant que l'œuvre magistrale dont il a recouvert les murs de la chapelle de l'hospice de Niort vient de recevoir une nouvelle consécration, et que Mgr l'évêque de Poitiers lors d'une cérémonie religieuse qui a eu lieu le 19 avril dernier, s'est fait par d'éloquentes paroles le nouvel interprète de l'admiration de tous.

Le catalogue de l'Exposition nous indique encore d'autres œuvres dues à des artistes de l'Ouest. Nous y reviendrons.

*
* *

Une chaire d'agriculture vient d'être créée au Lycée Fontanes à Niort et la direction en a été donnée à M. Mabilleau, auteur d'un catéchisme agricole dont nous avons parlé dans un de nos précédents comptes-rendus.

*
* *

. . . . . *Comme un Bossu*, tel est le titre d'un vaudeville en un acte, dû à la verve de M. Bélisaire Moreau, de Saint-Maixent, et joué dans cette ville le 30 avril dernier. Nous ne connaissons de cette pièce que le titre et le nom des personnages, mais on la prétend *charmante;* il est vrai que c'est l'annonce que nous avons sous les yeux qui dit

Hosted by Google

cela ; nous espérons que le public aura ratifié l'épithète par ses applaudissements et que M. Bélisaire Moreau voudra bien laisser affronter à son œuvre les feux de la rampe de la salle de spectacle de son chef-lieu de département, il paraît du reste que nous pourrons prochainement la lire, alors nous pourrons l'apprécier.

*
* *

Mlle Bardy, l'auteur si bien inspirée de l'*Idéal du bonheur dans la vie religieuse*, a eu l'honneur de recevoir dernièrement un bref de Sa Sainteté Pie IX, par lequel le S. Père la félicite du talent et de la pieuse érudition qu'elle a déployés dans cet ouvrage, et lui envoie sa bénédiction apostolique.

*
* *

Nous lisons dans le *Publicateur de la Vendée* cette nouvelle qui ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui s'occupent de notre ancienne littérature poitevine :

« On vient de découvrir, dans de vieux papiers de famille, le ma-
« nuscrit autographe du xe chant de l'*Epopée chrétienne*, de Julien
« Collardeau, troisième du nom, procureur du roi à Fontenay, dont
« on ne possédait, jusqu'ici, que quelques fragments. Cet intéressant
« manuscrit est entré dans la collection de l'un de nos compa-
« triotes.

*
* *

Et celle-ci :

« La Société des antiquaires de l'Ouest, de Poitiers, vient d'acquérir la matrice originale en bronze du sceau exécuté au commencement du xive siècle pour le prieuré de Loge-Fougereuse. Elle est de forme ovale et porte pour légende : † S' PRIOR' DE. LOGE. FAVGEROSSE. Au milieu, est une tige surmontée d'une fleur de lis héraldique. Au pied sont deux colombes becquetant les feuilles qui pendent de cette tige. C'est, sans doute, une allusion au nom de la seigneurie voisine du Lys, dont les possesseurs avaient droit de *litre* dans l'église de Loge-Fougereuse. »

*
* *

Notre sculpteur poitevin, M. A. Brouillet, vient d'être chargé par

Hosted by Google

le ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts de l'exécution du buste en marbre du compositeur Dalayrac, qui est destiné au Conservatoire impérial de musique à Paris.

*
* *

Nous recevons la note suivante de M. H. Imbert de Thouars, c'est par elle que nous terminerons cette chronique.

« *Sceau de Henri de la Trémoille, duc de Thouars.*

« Il y a quelques mois, nous signalions aux lecteurs de *la Revue* le sceau de Dunois, que le hasard faisait découvrir à Oiron. Nous avons à parler aujourd'hui d'une trouvaille archéologique du même genre, faite auprès de la ville que nous habitons. Il s'agit du sceau de Henri de la Trémoille, duc de Thouars, né en 1598, mort en 1674 (1). Il représente un écusson écartelé au 1er de France, qui est d'azur à trois fleurs de lis d'or, au 2e et au 3e de Laval, qui est d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent et contournée de seize alérions d'azur, au 4e de Bourbon, qui est d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en barre, et sur le tout de la Trémoille, qui est d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules. Ce blason est surmonté d'une couronne ducale et entouré du grand collier de l'ordre du Saint-Esprit, avec l'ornementation prescrite par Henri IV, en 1594, c'est-à-dire les trophées d'armes et les lettres H couronnées. Sachant que Henri de la Trémoille reçut l'ordre dont nous venons de parler, le 14 mai 1633, on peut assigner à cet objet une date à peu près certaine. Gravé en relief avec le plus grand soin, il ferait honneur au Poitou, s'il était démontré qu'il sort de la main d'un artiste du pays; mais, à défaut de preuves, nous ne pouvons faire à ce sujet que des suppositions. Dès le xve siècle on vantait les chefs-d'œuvre de la *ferronnerie* de Thouars et l'habileté de ses nombreux orfèvres et bijoutiers. Pendant plusieurs siècles la principale rue de la ville a porté le nom de rue des Orfèvres. Il ne serait donc pas étonnant que l'œuvre dont il s'agit fut due à un Thouarsais.

« Par notre entremise, le sceau du duc Henri est retourné au duc Louis de la Trémoille son descendant. »

(1) Il avait épousé Marie de la Tour-d'Auvergne, qui fit construire le château de Thouars.

Hosted by Google

*
* *

Nous avons depuis notre dernière chronique bien des pertes douloureuses à enregistrer.

M. Michel Texier qui, après avoir débuté dans la marine militaire où il sut se faire un nom distingué et être parvenu au grade de capitaine de corvette, y avoir noblement gagné successivement la croix de chevalier et d'officier de la Légion d'honneur et celle de S. Ferdinand d'Espagne, avoir pris une part glorieuse à la prise d'Alger et rempli de dangereuses et délicates missions sur les côtes d'Afrique, renonça jeune encore au bel avenir que lui présageait son passé et reporta sur sa ville natale, St-Jean-d'Angély, toute l'activité et l'énergie qu'il avait déployées et qui l'avaient placé si haut dans l'estime de ses chefs.

Rentré dans la vie privée il consacra d'abord ses soins à quelques établissements de charité ; nommé président de la Société d'Agriculture, il sut donner la plus vive impulsion à ses travaux. Nommé successivement conseiller d'arrondissement et conseiller général du canton de Tonnay-Boutonne, il fut appelé à la mairie de Saint-Jean-d'Angély (26 juillet 1852) et sous son intelligente administration, la ville se renouvella pour ainsi dire et jusqu'en 1865 époque à laquelle il se retira de l'administration, mais non des affaires, il ne cessa de veiller au bien-être de ses concitoyens, à l'embellissement de la cité, et la ville reconnaissante décida que l'une des rues que l'on doit percer portera le nom de cet homme de bien.

*
* *

Si la vie de M. le président Duret fut moins agitée que celle de son concitoyen, elle ne fut ni moins honorable, ni moins bien remplie. M. Louis-Gabriel Duret consacra toute sa vie à l'étude, et lorsque l'heure de la retraite légale eut sonné pour lui, ce fut à l'histoire, à l'histoire de sa ville natale surtout, qu'il consacra toutes les forces de sa vive et toujours verte intelligence. Voué pour ainsi dire dès sa jeunesse à la magistrature, il voyait devant lui s'ouvrir un large et bel avenir, mais l'amour du pays parlait dans son cœur plus haut que l'ambition. Président à La Rochelle, il sollicita, comme une grâce la succession judiciaire que son père laissait vacante à Saint-Jean, et l'un des plus beaux jours de sa longue et honorable carrière fut celui où il

Hosted by Google

vint occuper ce fauteuil présidentiel, objet de ses plus ardents désirs. Jusqu'au dernier moment, malgré les 87 années qui avaient passé sur sa tête, M. Duret conserva toute la fraîcheur, toute la vivacité de ses sentiments et de ses facultés. Sa mémoire surtout était immense; obéissante et docile, elle lui rappelait à volonté les souvenirs les plus divers.

M. Duret était chevalier de la Légion d'honneur et est mort le 24 mai dernier.

*
* *

Après l'homme de guerre, l'administrateur et le magistrat, l'artiste; après les vieillards, le jeune homme, après le fruit dans sa maturité, l'espérance dans sa fleur. M. Léon Meneau avait 37 ans (1), musicien distingué, compositeur grâcieux, poète aimable, ami sûr, esprit cultivé, écrivain agréable,— nos lecteurs ont pu apprécier ici même quelques-unes de ces qualités que nous nous plaisons à énumérer hélas! comme dernier hommage rendu à sa mémoire, — M. Léon Meneau était tout cela. L'on se rappelle avec quelle intelligence il organisa, avec quelle distinction il présida le congrès musical de La Rochelle en 1866. La Société philharmonique, dont depuis quatre ans il était le président actif et dévoué, à laquelle il avait su donner une si vive impulsion ne le remplacera que bien difficilement. Il lui fera longtemps défaut. Cette triste mort, comme le disait un journal de Rochefort, « fait un vide profond dans la phalange intelligente du pays. »

*
* *

La presse dans nos contrées a aussi payé à la mort son triste et funèbre tribut. M. Delavault, rédacteur en chef du *Mémorial des Deux-Sèvres*, est tombé, on peut le dire, la plume à la main. Quelques vives que soient les inimitiés qu'une lutte ardente, une polémique de tous les instants suscitent au journaliste continuellement sur la brèche, nous croyons qu'en présence d'un cercueil, toute animosité doit s'éteindre, tout dissentiment disparaître. Nous, du reste, nous n'avons point ici à apprécier l'homme politique, mais l'on nous permettra de regretter l'écrivain.

(1) Il est décédé le 24 mai.

Hosted by Google

*
* *

L'érection de la statue de Bernard Palissy à Saintes a déjà donné lieu à bien des discussions pour ne pas dire des dissensions. L'élèvera-t-on sur la place Blair? sera-ce la place Bassompierre qui l'emportera? Cette dernière a bien pour elle les deux dernières votes, mais il y a déjà eu tant de revirements subits que nous n'osons rien garantir et que nous en sommes à nous demander si l'on ne ferait pas mieux d'adopter, provisoirement du moins, l'idée de ce mauvais plaisant qui proposait de l'ériger.... sur une brouette, — moyen de conciliation qui satisferait peut-être les exigences de tous les partis en permettant de la placer six mois d'un côté, six mois de l'autre.

Nous nous étonnons seulement qu'au milieu de tout ce conflit d'opinions, il ne soit venu à l'idée de personne de consulter Bernard Palissy lui-même. Il nous semble, puisque l'on ne pouvait tomber d'accord, qu'il était de convenance de lui demander son avis.... et pour ce faire, n'a-t-on pas les spirites?

Pauvres grands hommes, à quoi vous êtes exposés de la part même de ceux qui vous veulent le plus de bien? A notre point de vue M. L. Audiat par son étude sur Bernard Palissy, sa vie et ses œuvres a plus fait à lui seul pour l'honneur de l'illustre potier Saintongeais, que la commission, le Conseil Municipal de Saintes et tous les souscripteurs à l'œuvre de sa statue. Dans le siècle où nous vivons le meilleur vulgarisateur de la gloire est encore l'écrivain, et tenez, la preuve, c'est qu'à peine édité en France cet ouvrage est recommandé en Italie. — Conclusion : un bon livre vaut mieux qu'une statue.

*
* *

Le deux de ce mois une imposante cérémonie réunissait à Niort les évêques de Poitiers, d'Angoulême, de Luçon, le coadjuteur de ce dernier prélat et enfin l'abbé mitré de Ligugé. Il s'agissait de la consécration de l'église Saint-Hilaire de cette ville.

Elevée par les soins et sur les plans du regretté M. Segretain, cette église se recommande par l'ampleur harmonieuse de ses formes et son cachet d'originalité architecturale.

M. le maire en faisant au nom de la ville de Niort remise de cet édifice à Mgr l'évêque de Poitiers, et ce prélat en recevant ce don au nom de l'Eglise et de la Religion ont témoigné à tour de rôle de leurs

Hosted by Google

sentiments de reconnaissance pour le don généreux que le prince-président a fait en 1852 pour l'édification de ce monument, et l'un et l'autre ont rendu pleine justice à l'homme si recommandable qui lui a consacré les dernières années qu'il devait passer au milieu de nous. Ils se sont attachés à faire ressortir ce talent hors ligne, cette probité sévère, ce coup d'œil sagace et surtout cet exquis sentiment de bienveillance qui lui faisait chercher et reconnaître jusque dans le plus humble manœuvre les éléments d'un ouvrier, les talents d'un artiste.

Pour combien d'hommes ce côté si honorable du caractère de M. Segretain n'a-t-il pas été la source d'un heureux avenir. Aussi pendant que ces voix autorisées faisaient le véridique éloge de cet homme de bien, avons-nous vu dans la foule qui nous environnait bien des poitrines se gonfler, bien des yeux se mouiller, noble tribut de reconnaissance donné par ses anciens coopérateurs à la mémoire de celui qui avait su trouver leur voie, avait guidé leurs premiers pas, les avait faits ce qu'ils sont devenus.

Un discours de Mgr l'évêque d'Angoulême, pendant la messe qui a suivi la cérémonie de la consécration, est venu développer devant les assistants l'explication symbolique des diverses cérémonies qui venaient de se dérouler devant eux. Le vénérable prélat a su lui aussi trouver de nouveaux accents pour rendre hommage à l'éminent architecte auquel on doit le monument que l'on venait de consacrer à Dieu.

*
* *

La Société philharmonique de Napoléon-Vendée a fait récemment ses débuts sous la direction de M. Sax. Auparavant, si nous en croyons ce que l'on nous en a dit, chacun des exécutants jouait un peu pour lui-même, — c'était à qui se ferait *entendre;* — aujourd'hui au contraire toutes les parties se fondent dans un harmonieux ensemble. Ce résultat fait honneur à l'habileté du chef qui dirige cette société, car nous ne sachons pas qu'il y ait au monde rien de plus susceptible que les musiciens..... si ce n'est un musicien.

*
* *

Jeunes gens qui voulez faire vos débuts dans la carrière littéraire, entendez l'appel que vous adresse M. Arnauld de Vresse, éditeur, rue de Rivoli, 55, à Paris. Nous vous avons déjà signalé le *Concours des Muses* que publie à Bordeaux M. Polydore (de Ribérac). Voici un nou-

Hosted by Google

veau moyen de vous faire connaître à vos contemporains et vous irez à bon marché à la postérité, car M. de Vresse ne vous demande que 4 francs par page de 26 lignes et vous serez remboursé en volumes.

Allons poète inconnu et incompris, ouvrez votre porte-monnaie et taillez votre plume.

*
* *

M. Kampf, lieutenant-colonel du 49e de ligne, vient d'offrir à la ville de La Rochelle une très-remarquable statue de Guiton, célèbre maire de 1628. « Guiton est représenté, dit l'*Echo Rochelais*, au moment où armé d'un poignard, il menace d'en frapper celui qui parlera de se rendre. De la main gauche, le maire retient les plis de son manteau; de l'autre il brandit l'arme. Le corps, penché un peu en avant, décrit une légère courbe et les pieds sont sur le même plan. Cette pose enlève quelque chose à la fierté de l'attitude et a été l'objet d'observations critiques. Mais le dessin et l'expression de la tête, le modelé du corps, le moëlleux des contours, la souplesse des étoffes, tout cela est d'une belle exécution et donne l'idée d'un talent mûri par l'étude, l'observation et l'expérience. »

*
* *

L'église de Saint-Saturnin, commune du Port-d'Envaux, a reçu en don de M. Ferret, fils du maire de cette localité, un tableau représentant la *Femme pécheresse* et le *Christ*. Cette toile, qui est une copie de maître, est due au pinceau de M. Ferret, un artiste amateur dont le dessin est ferme et le coloris très-bien entendu. Ce tableau mesure 1 mètre 33 centimètres de haut sur 1 m. 67 c. de largeur.

*
* *

Le *Courrier du Centre* annonce que la collection d'objets d'arts de feu M. Germeau, ancien préfet de la Haute-Vienne, sera mise en vente au commencement du mois prochain, dans l'une des salles de l'hôtel Drouot, à Paris.

On sait, dit ce journal, que M. Germeau avait profité de son séjour à Limoges, pour se former une collection d'émaux limousins, qui passe, à juste titre, pour l'une des plus complètes et des plus magnifiques que l'on connaisse en Europe.

NATHAN.

Hosted by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

RÉUNION DE LA SORBONNE.

Nous avons à rendre compte de la réunion des Délégués des Sociétés savantes des départements, qui pour la septième fois a eu lieu à la Sorbonne les 14, 15, 16, 17 et 18 avril dernier.

Un fait qui nous a frappé, c'est que le nombre des mémoires envoyés cette année par nos érudits de l'Ouest était notablement inférieur à celui de l'année dernière. Les sociétés d'émulation de la Vendée, archéologique de la Charente, l'académie de La Rochelle entr'autres n'y étaient pas représentées, cela ne tient-il pas un peu à l'attrait simultané qu'offrait en 1867 la concordance des réunions scientifiques et des splendeurs de l'exposition universelle; c'est bien un peu à croire, pour être savant l'on n'en est pas moins curieux.

Nous revoyons cette année des noms que nous sommes habitués à trouver pour ainsi dire chaque jour sur la brèche. Tels sont dans la section d'archéologie :

1° M. Loyseau Grandmaison, président de la Société archéologique de Touraine qui a donné lecture d'un *Mémoire sur les châsses de saint Martin;* travail d'autant plus intéressant que ces chefs-d'œuvre d'orfévrerie n'existent plus et que c'est grâce à de patientes investigations que l'auteur a pu en donner une description fidèle.

2° M. Le Touzé de Longuemar au nom duquel M. Beaussire a lu un *mémoire sur quelques bornes milliaires du Haut-Poitou.* M. de Longuemar, fidèle à l'opinion que M. Ménard et lui ont toujours soutenue jusqu'à présent au sujet de la longueur de la lieue gauloise telle que M. Pistollet de Saint-Ferjeux l'a fixée, fait ressortir avec une grande logique tout l'appui que prêtent à cette opinion les inscriptions des monuments dont il s'occupe. Ce travail a été l'objet de quelques observations présentées par MM. Francisque Michel et Abel.

Dans la section d'histoire et de philologie :

3° M. Beaussire, le regretté professeur de la Faculté des lettres de

Hosted by Google

Poitiers, a lu comme délégué de la Société des Antiquaires de l'Ouest une intéressante notice sur *Deux Etudiants de l'université de Paris*. I s'agit de Bacon et de Descartes. L'auteur se plaçant au point de vue Poitevin a recherché quelle influence la ville de Poitiers, qu'il appelle l'*Athène de l'Ouest*, avait pu exercer sur l'esprit de ces deux éminents philosophes.

Dans son *Histoire de la vie et de la mort*, le futur chancelier d'Angleterre indique qu'il séjourna dans cette ville. Grâce à la découverte de M. Duval, bibliothécaire à Niort, qui a trouvé le nom de Descartes dans les registres de l'université de Poitiers, l'on sait d'une manière certaine qu'il fut un de ses élèves. M. Beaussire, avec la sagacité dont il faisait preuve l'année dernière dans la même enceinte à propos de son étude sur la philosophie du Dante a su distinguer dans les ouvrages de ces deux écrivains les traces durables que l'enseignement Poitevin avait gravé dans leur esprit. Ce travail a intéressé au plus haut point l'auditoire par les particularités toutes nouvelles qu'il lui révélait.

4° M. Beauchet-Filleau, de la Société de statistique des Deux-Sèvres. M. Anatole de Barthélemy a lu pour lui un recueil de *Notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques*, etc., etc., *usités dans le diocèse de Poitiers*. Ce travail, fruit de longues recherches et bien incomplet encore même pour le Poitou, relève en grand nombre les traditions et les superstitions encore écoutées ou usitées dans nos campagnes de la Vienne et des Deux-Sèvres, et les habitudes qu'ont les paysans de recourir à l'intervention de tel ou tel saint pour obtenir la guérison de certaines maladies.

Ce mémoire a soulevé quelques réclamations, car on eût désiré y voir établis les points de comparaison qui existent entre les usages poitevins et ceux qui se pratiquent dans les autres provinces. Mais comme a répondu M. de Barthélemy au nom de l'auteur, ce n'est point un travail complet que M. Beauchet-Filleau s'est proposé, mais comme l'indique le titre de son mémoire un simple recueil de notes qu'il met à la disposition de celui qui voudra traiter ce curieux sujet.

5° M. Louis Audiat, professeur de rhétorique à Saintes, vice-président et délégué de la *Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres* de cette ville. Son *Mémoire sur l'entrée des évêques à Saintes* a prouvé combien là comme dans les autres villes, la bourgeoisie était jalouse de ses franchises et priviléges et quelles minutieuses précautions elle savait prendre pour les faire respecter. Ce travail, qui a mérité à son auteur les félicitations de M. Amédée Thierry, a révélé plusieurs par-

Hosted by Google

ticularités intéressantes et ignorées du plus grand nombre, entr'autres l'usage où l'on a été d'établir le siége de l'évêque derrière l'autel, et le dominant de manière à ce que, placé là face à face avec le peuple, il pût le surveiller. Ce n'est que bien plus tard, paraît-il, que la coutume actuelle a été adoptée.

Voici deux noms qui pour être nouveaux venus n'en ont pas moins conquis tout d'abord les sympathies de leur auditoire par l'intérêt de leurs communications.

6° M. Des Francs, d'une famille poitevine bien connue des généalogistes, et ancien professeur de rhétorique au lycée de Niort (il occupe la même chaire au lycée de Tarbes) a lu un *Résumé de l'histoire de la race Francke dans ses rapports avec l'Empire romain*, simples notes détachées d'un travail considérable qu'il prépare, dont il a donné le plan et qui fournira sur cette question si intéressante de notre histoire générale des détails qu'il n'a pu qu'indiquer rapidement.

Section des sciences.

7° M. le docteur Moussaud, délégué de la *Société de statistique de Niort*, a lu dans la sous-section des *Sciences naturelles* une étude sur l'influence hygiénique des marais. Après avoir passé en revue les marais de Brouage, des Dombes dans la Bresse, de la Sologne et de la Sèvre Niortaise, après s'être appuyé sur des considérations scientifiques, des exemples habilement choisis et ingénieusement présentés, il a justifié une fois de plus que la richesse publique et la race humaine, sa longévité, sa conservation et sa santé ne pouvaient que gagner à leur défrichement.

En donnant dans notre dernier numéro les personnes qui ont été nommées le 18 avril à la distribution des récompenses décernées aux membres des Sociétés savantes, nous avons omis M. Célestin Port, à Angers, correspondant du ministère, nommé officier d'académie.

*
* *

Le numéro de décembre 1867 de la *Revue des Sociétés savantes*, contient une communication de M. Marchegay, mais comme elle consiste en chartes en langue vulgaire concernant la Normandie, nous ne nous y arrêterons pas; non plus qu'à celle du même érudit qui a trait aux domaines possédés par la famille de Coëtivy aux environs de Paris et spécialement à Bagnolet.

Hosted by Google

*
* *

Nous trouvons dans le numéro de janvier 1868 du même recueil, le rapport fait par M. Bellaguet sur le tome xxx (année 1865) des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Dans ce rapport, M. Bellaguet rend hommage au talent avec lequel notre collaborateur, M. B. Ledain, de Parthenay, a traité son *Histoire de Bressuire* qui, on doit se le rappeler, fut l'objet de paroles si flatteuses de la part de M. de Lasteyrie, rapporteur de la commission des antiquités de la France à l'Institut. M. l'abbé Auber avait également publié dans ce volume les préliminaires de l'*Histoire de l'église et de la province de Poitiers*. Le rapporteur consacre quelques lignes à ce travail dont il fait ressortir toute l'importance.

*
* *

L'on nous communique les deux volumes sortis des presses de l'imprimerie impériale et contenant les *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867*. Nous y relevons les titres de ceux qui émanent de savants de nos contrées.

Histoire, Philologie et Sciences morales.

1° *Etudes sur la Philosophie du Dante*, par M. Emile Beaussire, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

2° *Du commencement de l'année en Angoumois au moyen-âge et dans les temps modernes*, par G. Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente, secrétaire de la Société archéologique et historique de ce département.

3° *Une élection au* xve *siècle*, par M. Louis Audiat, professeur de rhétorique à Saintes, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

4° *Etude sur le rétablissement de la messe à La Rochelle en 1599, d'après le manuscrit inédit du pasteur Merlin*, par M. Dunan, membre de la Société littéraire et professeur d'histoire au lycée de La Rochelle.

5° *Les amours de Henri de Navarre (depuis Heuri IV) à La Rochelle*,

Hosted by Google

par M. Jourdan, membre de l'académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle.

6° *Extrait des registres de la commune de Niort pour servir à l'histoire de cette ville, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la Conférence de Loudun*, par M. Louis Duval, ancien élève de l'école des chartes, bibliothécaire-archiviste de la ville de Niort, membre de la Société de statistique des Deux-Sèvres, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, etc.

Archéologie.

7° *Etude sur un point de Géographie gauloise*, par M. Beauchet-Filleau, membre de la Société de statistique de Niort et de celle des Antiquaires de l'Ouest, correspondant du ministère pour les travaux historiques.

8° *Exploration méthodique des grottes du Chaffaud (département de la Vienne)*, par M. A. de Longuemar, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, correspondant du ministère pour les travaux historiques.

9° *Notice historique et descriptive de l'église de Saint-Philbert de Grand-Lieu (Loire-Inférieure)*, par M. Charles Marionneau, membre de la Société archéologique de Nantes.

10° *Notes et documents inédits sur les peintres de l'école de Tours au* XIVe *et au* XVe *siècle*, par M. Ch.-L. Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, vice-président de la Société archéologique de Touraine.

Nous avons cru, en donnant même cette simple liste de leurs travaux (1), rendre un nouvel hommage à nos érudits et exciter leurs confrères à marcher sur leurs traces.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu trois séances, les 2 et 23 avril et 14 mai, sous la présidence de M. Lecointre-Dupont. Nous allons en rendre compte successivement.

A la réunion du 2 mai, M. de Longuemar a lu une notice sur les travaux de l'association qui s'est formée à Melle par l'initiative de

(1) Nous en avons publié une note critique et appréciative due à la plume de M. Duval, dans notre numéro de mai-juin 1867.

Hosted by Google

M. Babert de Juillé, pour faire opérer des fouilles dans les cavernes de Loubeau (1), près de cette ville.

M. Ménard a lu une note adressée par M. J. Goudon de La Lande, sur l'ancienne église de Saint-Martial de Montmorillon, et une copie, adressée à la Société par M. d'Hérisson, d'une lettre circulaire envoyée par Henri III, après la journée des barricades.

Le président annonce que la Société a acquis sur l'indication de M. Bonsergent, une stèle funéraire trouvée au bas de la rue qui longe le lycée, dans les fouilles pratiquées pour établir les fondations de ses annexes; elle représente un buste d'homme d'un assez bon travail surmonté d'une inscription en partie mutilée.

Nous citerons parmi les dons offerts à la Société la matrice du scel du Prieuré de Loge-Fougereuse (2), dont nous avons parlé dans notre dernière chronique. Elle lui a été envoyée par M. Dubois, d'Amiens.

*
* *

Le 23 avril, M. Ménard a donné lecture de son rapport sur le 6e volume, année 1867, de l'*Année géographique*, publié par M. Vivien de Saint-Martin, correspondant de la Société, ouvrage à signaler à tous ceux qui tiennent à être au courant de toutes les questions actuelles se rattachant à la géographie, l'histoire, l'ethnographie, la politique et le commerce.

M. Vivien de Saint-Martin prépare trois ouvrages du plus haut intérêt : une histoire de la géographie, un grand dictionnaire géographique, suivi d'un dictionnaire ancien, (grec, latin, hébraïque, byzantin), accompagné d'un atlas de 80 à 90 feuilles. L'auteur, dont tout le monde connaît la science, est mieux que personne à même de mener cette triple tâche à bonne fin.

(1) Voir plus loin l'analyse de ce mémoire.

(2) Le prieuré de Loge-Fougereuse, de *Longia-Foucherosa*, est simplement mentionné dans le pouillé de Gauthier comme ne devant pas de procuration; il faisait partie du doyenné de Fontenay.

Le pouillé général de l'archevêché de Bordeaux, publié en 1648, contient ce qui suit ;

« Prieuré de l'Age-Fougereuse, du don du prieur de Sainct-Paul-en-« Gastine; il y a un religieux de Cluny; revenu, 300 liv. »

(Le prieuré de Saint-Paul-en-Gâtine, archiprêtré d'Ardin, était de l'ordre de Cluny.)

Loge-Fougereuse, canton de la Châtaigneraie, arrondissement de Fontenay. *(Note fournie par M. Rédet).*

Hosted by Google

M. de Longuemar fait un rapport sur la découverte aux Maingottières (entre Jardres et Bonnes), d'un souterrain-refuge qui avait été signalé par M. Perlat, et au-dessus duquel se trouvent des substructions gallo-romaines où ce dernier a trouvé quelques fragments de briques et un morceau de corniche en marbre blanc qu'il a adressés à la Société.

M. l'abbé Lalanne signale un autre souterrain du même genre, au village de La Cour, près Saint-Romain (arrondissement de Châtellerault).

Nous devons signaler au nombre des acquisitions de la Société une nouvelle stèle funéraire trouvée comme la première dans les fondations du lycée et représentant un homme debout couvert d'une saie gauloise. C'est encore à l'infatigable surveillance de M. Bonsergent que l'on doit la conservation de ce petit monument.

Nous citerons parmi les dons nombreux reçus par la Société, *la jurisprudence populaire du père Joseph*, *des servitudes ou services fonciers*, par M. Hérissé, juge d'instruction à Montmorillon; *le catalogue raisonné du Musée d'archéologie de la ville de Rennes*, par M. André, conseiller à la Cour impériale de cette ville (1), et divers objets adressés par M. J. Goudon de la Lande, dont l'un desquels est une obligation du 4 mars 1458, écrite en latin assez pur, consentie par André Pacq, paroissien de Journet, à Denys Lamoureux, pour prix d'une jument bai et de son bast et de deux consommations de pain faites dans l'hostellerie dudit Lamoureux, s'élevant ensemble à 69 sous tournois. Cette pièce a été l'objet d'un rapport verbal de M. Lecointre-Dupont.

*
* *

A la séance du 14 mai, parmi la correspondance se trouve un rapport de M. Beaussire sur les réunions scientifiques de la Sorbonne et de la Société française d'archéologie, ces dernières sous la présidence de M. de Caumont.

M. Ménard donne lecture d'une note adressée par M. J. Goudon de la Lande, sur un porte-cierge du XIVe siècle, en cuivre émaillé et doré, trouvé à Montmorillon sur l'emplacement de l'ancien château; ce porte-cierge est orné de 6 écussons, dont deux sont aux armes de France; deux à celles d'Angleterre, et deux à celles de Navarre, ar-

(1) Nous en avons rendu compte dans un de nos derniers numéros.

Hosted by Google

moiries qui pourraient avoir été celles de la princesse Isabelle, dont le père était Philippe-le-Bel roi de France, la mère, Jeanne reine de Navarre, comtesse de Champagne, et le mari, Édouard II, roi d'Angleterre.

M. l'abbé Auber lit le commencement d'une notice sur Saint-Martin-de-Vertou, dont le nom se rattache à la tradition de la disparition de la ville d'Herbauge, dans le lac de Grand-Lieu.

M. l'abbé Lalanne donne lecture d'une note sur des observations grammaticales, relatives aux variations de la prononciation du patois Poitevin, dont il a terminé le glossaire que la Société publie en ce moment.

Le président annonce que, consulté par M. le baron Kervyn de Lettenhove, directeur de l'Académie royale de Belgique, qui prépare une nouvelle édition de Froissart, sur les travaux spéciaux, dont la bataille de Maupertuis a été l'objet en Poitou, il lui a indiqué dans une note très-détaillée tous les documents qui existent dans les mémoires de la Société. A ce propos, M. l'abbé Auber rappelle un passage de son histoire de Saint-Pierre-les-Eglises (T. 19 des Mémoires de la Société), dans lequel il relate, d'après d'anciens documents, que le lendemain de la bataille, un corps d'Anglais fut battu près de Chauvigny, par un détachement de l'armée française qui s'y était réfugié.

Au nombre des dons, nous signalerons celui fait par M. Jules Jourdan de l'empreinte du scel aux causes de la Prevosté de Niort, trouvé à l'ancienne abbaye du Grand-S-Bibien, près Surgères.

***

M. l'abbé Lamontagne, curé à Sainte-Foy (Vendée), a obtenu un prix au concours des Jeux floraux de Toulouse, pour la fable : *Le loup renvoyé absous.*

***

M. Phelippot a lu un rapport faisant connaître le résultat de ses recherches historiques sur l'ancien prieuré de Saint-Blaise, dans l'île de Ré. L'auteur a également entrepris des fouilles sur l'emplacement de ce prieuré. Il promet d'en entretenir la Commission dans sa prochaine séance.

M. l'abbé Doublet a lu des fragments de la préface de son glossaire saintongeais, et des remarques philologiques sur plusieurs mots de ce

Hosted by Google

patois. Cette lecture, qui a été écoutée avec plaisir, a donné lieu à des observations intéressantes de la part de plusieurs membres.

M. Audiat a lu un fragment de son épigraphie saintongeaise, contenant la description et l'explication du magnifique portail de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes. Cet important ouvrage, dont la Commission a plusieurs fois entendu lire des passages depuis 1862, et dont elle a décidé l'impression, est aujourd'hui terminé.

*
* *

La Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély a ouvert un concours cette année pour tout travail historique ou archéologique, toute étude au point de vue de l'histoire naturelle, de l'industrie, des beaux-arts, ou de l'état physique, hygiénique, moral de la population; toute recherche bibliographique ou littéraire; toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus, à la condition que ces travaux ou ces études soient relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

Les prix à décerner consisteront en une médaille d'argent et une médaille de bronze frappées aux noms des lauréats.

Il pourra être décerné des mentions honorables.

Les prix seront décernés à la séance semestrielle du 25 juin 1868, après la lecture du rapport de la commission.

Nous aimons à croire que la Société de Saint-Jean-d'Angély ne suivra pas les errements de celle de Niort et se rappellera que si l'*exactitude* est la politesse des rois, elle devrait être aussi celle des sociétés quelques savantes soient-elles.

*
* *

Dans notre numéro de janvier dernier une note de M. Lemonnier, professeur de physique au lycée de Niort apprenait au monde savant, que l'on venait de découvrir aux portes même de Melle une caverne contenant une grande quantité d'ossements de mammifères. Les fouilles ayant continué nous allons donner à nos lecteurs l'analyse d'un rapport lu à la Société des antiquaires de l'Ouest sur ses intéressantes découvertes par M. de Longuemar, l'intelligent explorateur des grottes du Chaffaud.

Mais avant de constater les résultats, nous devons faire connaître dans quelles conditions ces travaux furent entrepris.

Tout le monde a entendu parler de l'atelier monétaire de Melle et

Hosted by Google

de ses mines d'argent dont l'exploitation remonte à la plus haute antiquité ; M. Lecointre-Dupont dans son travail sur les monnaies poitevines, M. Rondier dans ses études sur la ville de Melle et M. Meillet pour ne citer ici que des noms connus de tous, ont vulgarisé les monnaies de Melle, et l'existence de filons de galène argentifère qui se trouvent dans les collines qui l'environnent.

M. Babert de Juillé, juge au tribunal de cette ville, guidé, inspiré par les travaux de M. Rondier voulut rechercher les traces des anciennes exploitations. Lui et le docteur Bordier s'attaquèrent aux grottes de Loubeau. Mais les résultats qu'ils atteignirent furent tous différents de ceux qu'ils avaient espérés. De traces de l'homme peu ou point, mais en grand nombre des ossements, des coprolites démontrant qne ces grottes avaient servi de repaire aux animaux bien avant que l'homme n'eut pénétré dans les profondeurs de ces cavernes.

Une petite société composée de MM. Babert de Juillé, Rondier, Laugaudin, maire de Melle, Maindron, président du tribunal, Main, ancien magistrat, Jouslain, substitut, Frottier de la Coste, propriétaire, Bordier, médecin, Chabot, médecin, Eprinchard, notaire, Richard, avoué, Martin de Bessé, contrôleur des contributions directes, et Lévrier, avocat, fut constituée et une cotisation de 5 fr. par mois que s'imposèrent ses membres permit de continuer les fouilles avec persévérance et méthode sous la direction de M. Babert, le promoteur de cette heureuse pensée.

Jusqu'à présent, comme nous l'avons dit, les débris recueillis appartiennent tous aux animaux, et d'après l'examen attentif des ossements et coprolites qui ont été mis sous les yeux de M. de Longuemar, il est résulté pour lui que les espèces qui habitèrent Loubeau étaient de beaucoup plus grande taille que celles qui se retiraient dans les grottes du Chaffaud. Il en rapporte un petit nombre aux genres bœuf, mouton ou chevreuil et porc; mais ceux des genres cerf, renne et cheval s'y trouvent en très-grande quantité ; quant aux carnassiers il les attribue au genre hyène de grande taille, peut-être même au lion des cavernes, à l'ours, etc.

A Loubeau comme aux grottes du Chaffaud, tous ces ossements, ces coprolites, sont empatés dans une stalagmite qui provient du suintement de l'eau chargée de principes calcaires tombant continuellement de la voûte ; mais à Loubeau le sol superficiel recouvert par une stalagmite ne renferme, dans les parties fouillées jusqu'à ce jour, que d'insignifiants débris de l'industrie de l'homme, dont les plus anciens remontent à la période gauloise. Nulle part encore on n'a trouvé d'ob-

Hosted by Google

jets se rapportant *à l'âge* de pierre *polie*. L'on en doit donc conclure qu'à l'époque où ces animaux habitaient ces grottes, l'homme n'avait point fait encore son apparition dans la contrée, et que ce n'est que postérieurement et éventuellement qu'il y a pénétré, qu'il ne s'y est jamais établi à demeure.

Disons encore, en ce qui faissait le but primitif des recherches de M. Babert, dans les grottes de Loubeau du moins il n'a été reconnu aucune trace d'exploitation de la mine de galène argentifère qui s'y trouve. D'après M. de Longuemar ces grottes sont dues au travail des eaux, les érosions et délitements que l'on remarque sur les parties tendres des parois des roches, ne sont point dues aux instruments maniés par des mains humaines, mais par l'effort des eaux torrentueuses qui les parcouraient.

Comme conclusion, l'opinion du savant antiquaire se réume ainsi :

Le dépôt ossifère de Loubeau est probablement antérieur à celui des grottes du Chaffaud.

Si le dépôt ossifère de Loubeau porte à croire que les animaux en ont fait leur repaire à une époque antérieure à celle où ils se réfugiaient dans les grottes du Chaffaud, l'état actuel des découvertes indique aussi que l'homme n'avait pas encore paru dans les environs de Melle, lorsqu'il occupait déjà les grottes de la vallée de la Charente.

En terminant ce résumé succinct, nous nous joindrons à M. de Longuemar, pour témoigner à l'association melloise, tout l'intérêt que nous portons à ses intelligentes recherches, la féliciter du bon esprit qui l'anime et lui souhaiter persévérance et succès.

NATHAN.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ABRÉGÉ de l'Histoire sainte, comprenant l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, par demandes et par réponses, à l'usage des

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

écoles primaires. Nouv. édit., revue et corrigée, par M. L. B. In-18, 106 p. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

ANNUAIRE de la Charente-Inférieure pour 1868, publié par Eug. Lemarié. *Saint-Jean-d'Angély, Lemarié, 1868.* 1 vol. in-18 ang., br., de 156 pages. 1 fr. 25

ANNUAIRE du département des Deux-Sèvres, pour l'année 1868. In-12, 416 pages. *Niort, imp. Robin et Favre.* 3 fr.

ASSOCIATION des anciens élèves du Lycée de Napoléon-Vendée. Assemblée générale du 28 mai 1868. *Napoléon-Vendée, 1868.* Broch. in-8°.

AUCAPITAINE (le baron Henri). Les Beni-Mezab, Sahara Algérien. *Paris, Challamel, 1868.* 1 vol. in-8°. 2 fr.

AUDIAT (Louis). Une élection au XVe siècle. *Imprimerie Impériale, 1868.* Br. in-8°.

BEAUCHET-FILLEAU. — Etude sur un point de géographie gauloise. *Paris, imprimerie Impériale,* 18 pages in-8°. 1 fr.

BERVILLE. Notice sur Léon Thiessé, in-8°, 11 pages. *Caen, Leblanc Hardel.*

BULLETIN des travaux de la Société historique de St-Jean-d'Angély, 4e année, exercice 1866. *St-Jean-d'Angély, Lemarié, 1868.* 1 vol. in-8°. 2 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1868. *Poitiers, Dupré.* 32 pages et gravures. 75 c.

Cette brochure contient le rapport sur les fouilles de la principale grotte de Loubeau, près Melle (Deux-Sèvres), par l'association melloise, sous la direction de M. Babert de Juillé, juge au tribunal de Melle, par M. de Longuemar, président.

CATALOGUS sociorum et officiorum provinciæ Franciæ societatis Jesu, ineunte anno 1868. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-8°.

CHAMPVALLIER (Edgar de). De quelques questions de vicinalité. De l'assimilation des chemins de grande communication de la Charente aux routes départementales. *Niort, Robin et Favre, 1868.* Br. in-8°.

DUFOUR (Edouard). Les perspectives de la science. Discours prononcé, le 15 décembre 1867, en séance solennelle de la Société académique de la Loire-Inférieure. *Nantes, v^e^ Mellinet.* In-8°, 31 pages.

GALLAIS (F.). Essai de naturalisation des végétaux utiles à l'agriculture, entre les parallèles 30° 46° plus particulièrement aux puissances composant le bassin méditerranéen, la province d'Alger prise comme type. In-8°, 108 pages. *Angoulême, imp. Nadaud et Cie.*

GALLAND. Simple note sur un projet de chemin de fer de Poitiers à Saumur. In-8°, 71 p. *Paris, imp. Renou et Maulde.*

GAUDIN. Un amour d'Oncle, opérette en un acte, musique d'Antony Garnault. *La Rochelle, Siret, 1868.* In-12 de 39 pages.

Hosted by Google

GELLIBERT DES SEGUINS. Discours prononcé au Concours agricole du canton de Rouillac, le 25 août 1867. *Paris, Jouaust, 1867.* In-8°, 27 pages, tiré à 60 exemplaires.

JOURDAN. Les amours de Henri de Navarre (depuis Henri IV). *Imprimerie Impériale.* 20 p. in-8°.

LEMARCHAND (Albert). Bonchamps, les prisonniers républicains de Saint-Florent-le-Vieil. *Angers, Barassé, 1868*, in-8°, 18 pages. — Extrait de la Revue d'Anjou.

LLOYD (James). Flore de l'Ouest de la France ou description des plantes qui croissent spontanément dans les départements de la Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, etc., 2e éd. *Nantes, ve Veloppé.* In-18, 860 p. 6 fr.

LONGUEMAR (de). Exploration méthodique des grottes du Chaffaud, département de la Vienne. *Paris, imp. Impériale.* In-8°, 16 pages et 5 pl. de gravures.

LONGUEMAR (de). Réfutation de quelques faits du Mémoire de M. de Rochebrune, sur les dolmens de la Charente. In-8°, 7 p. *Poitiers, imp. Dupré.*

MAYNARD (l'abbé). Voltaire, sa vie et ses œuvres. *Paris, Bray, 1868.* 2 vol. in-8°.

MOIS (un) de saint Joseph, ou élévations sur ce grand saint, d'après le P. Nouet et Bossuet. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-48.

ORDO divini officii recitandi sacrique peragendi a clero Pictaviensi pro anno 1868. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-12.

ORPHÉON de Niort; réglement de la Société. *Niort, Robin et Favre.* In-8°, 12 p.

PLASSE. Pétition au Sénat. *Poitiers, Dupré, 1868.* Br. in-8° de 14 p. 1 fr.

RECUEIL (nouveau) des meilleurs cantiques pour les différentes circonstances de l'année, telles que missions, retraites, etc. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-32.

SERPH-LABRAUDIÉRE (Mme ve). Mémoire sur la propriété des Angremy, cantons de Civray et Charroux, présenté à MM. les membres du Jury pour le Concours régional de Poitiers en 1869. *Niort, Robin et Favre.* Br. gr. in-8° et plan, tirée à 20 exempl.

SERS. Peinture poétique de nos mœurs. In-8°, 32 p. *Rochefort, imp. Thèze; lib. Pohn.* 50 c.

TRANCHE (la) (Vendée) et ses bains de mer. Notice par X***. *Luçon, Cochard-Tremblay, 1868.* 1 vol. in-16, 55 pages.

Saint-Maixent. typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VII

—

Année 1868 — 1er semestre

—

JANVIER

Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, par M. *L. Delayant*. 1
La marquise de Caylus (3e article), par M. *de Lastic Saint-Jal*. 8
La mairie de Saint-Maixent procurait-elle la noblesse, par M. *Alfred Richard*. 19
Rainal Chainel, par M. *l'abbé Cholet*. 25
Revue bibliographique, par MM. *E. Ayrault*, *E. d'Herci*, *A. de Liniers* et *Nathan*. 37
Niort et La Rochelle, de 1220 à 1224, par M. *A. Bardonnet*. 50
Chronique, par MM. *Lemonnier* et *Nathan*. 56
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 59
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot* 64

FÉVRIER

Notice sur Pierre Garcie-Ferrande, par Mareschal, publiée par M. *Dugast-Matifeux*. 65
Un maître d'école poitevin, par M. *Imbert*. 84
Niort et La Rochelle (2e article), par M. *A. Bardonnet*. . . . 90
Quelques notes sur la famille Jallet, par M. *J. Richard*. . . 105
Les Beaux-Arts en province, par M. *A. Proust*. 106
Revue bibliographique, par MM. *J.-C. Dutiers*, *G. d'Austry* et *Nathan*. 111
Mandement d'Henry, duc d'Anjou, par M. *S. de La Nicollière*. 118
Chronique, par M. *Nathan*. 124

Hosted by Google

MARS

Le marquis de Villette (1er article), par M. *de Lastic Saint-Jal.* 129
Glossaire Poitevin (lettres F. G.), par M. *l'abbé Rousseau.* . . 144
Deux lettres inédites de 1619, par M. *L. Delayant.* 154
Le chevalier de Méré, par M. *Beauchet-Filleau.* 159
Revue bibliographique, par MM. *Paul de Lacroix, G. Lévrier, Guerrit, Th. de B. A.* et *Nathan.* 165
Chronique, par M. *Nathan.* 177
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 187
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot.* 191

AVRIL.

Conférences de l'Académie de Poitiers, par M. *Clouzot.*. . . 193
Etude sur les Historiens du Poitou (3e article), par M. *l'abbé Auber.* 203
Deux mariages princiers à Nangis, par M. *Bonsergent.* . . . 220
Le château de La Meilleraye, par M. *B. Ledain.* 231
Le marquis de Villette (2e article), par M. *de Lastic Saint-Jal.* 242
Discours prononcé le 14 juillet 1791, par M. *Mestadier.* . . . 244
Revue bibliographique, par M. *Nathan.* 247
Chronique, par M. *Nathan.* 250
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 253
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot.* 255

MAI

Le marquis de Villette (3e article, fin), par M. *de Lastic Saint-Jal.* 257
Note sur une charte d'anoblissement par un grand feudataire, par M. *G. de Rencogne.* 271
Le Télémaque à Bussac, par M. *L. Audiat.* 276
Le prince de Condé et l'évêque de Poitiers, par M. *H. Imbert.* 280
Le mois et cent de la ville de Poitiers, par M. *E. Dacier.* . . 286
La vie et les mœurs des insectes (extrait des Mémoires de Réaumur), par M. *Delayant.* 300

JUIN

La vie et les mœurs des insectes (2e article), par M. *Delayant.* 313
Les premières dents de Charles VIII, par M. *H. Imbert.* . . 326

Hosted by Google

Une élection à Niort, en 1673, par M. *Th. Frappier*. 335
Le salon de 1868 — Aunis et Saintonge, par M. *E. Callot*. . 340
Documents historiques : épitaphe de Ch. Eschallard, lettres de Henri IV, par M. *Dugast-Matifeux*. 350
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers*, *Beauchet-Filleau* et *Nathan*. 355
Chronique, par M. *Nathan*. 374
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 384
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. 394

Hosted by Google

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

—

AUBER (l'abbé) — Étude sur les historiens du Poitou (3e art.). 203
AUDIAT (Louis) — Le Télémaque à Bussac. 276
AUSTRY (G. d') — Revue bibliographique. 113
AYRAULT (Eug.) — Revue bibliographique. 37
B. A. (Th. de) id. 171
BARDONNET (A.) — Niort et La Rochelle, 1220-24. . . 50, 90
BEAUCHET-FILLEAU — Le chevalier de Méré. 159
Revue bibliographique. 360
BONSERGENT (L.-F.) — Deux mariages princiers à Nangis. . . 220
CALLOT (Ernest) — Le Salon de 1868 : Aunis et Saintonge. 340
CHOLET (l'abbé) — Rainal Chainel. 25
CLOUZOT (L.) — Conférences de l'Académie de Poitiers. 193
Bulletin bibliographique, 64, 191, 255, 394
DACIER (Edme) — Le mois et cent de la ville de Poitiers. . 286
DELAYANT (L) — Histoire du commerce et de la navigation, à Bordeaux. 1
Deux lettres inédites de 1619. . . . 154
La vie et les mœurs des insectes. . 300, 313
DUGAST-MATIFEUX — Documents historiques : épitaphe de Ch. Eschallard; lettre de Henri IV. . . 350
DUTIERS (J.-C.) — Revue bibliographique. 111
FRAPPIER (Th.) — Une élection à Niort en 1673. . . . 335
GUERRIT — Revue bibliographique. 170
HERCI (E. d'.) id. 38

Hosted by Google

IMBERT (H.) — Un maître d'école poitevin. 84
Le prince de Condé et l'évêque de Poitiers. 280
Les premières dents de Charles VIII. . 326
LACROIX (P. de) — Revue bibliographique. 165
LASTIC SAINT-JAL (de) — La marquise de Caylus 8
Le marquis de Villette. . . 129, 242, 257
LEDAIN (B.) — Le château de La Meilleraye. 231
LEMONNIER. — Chronique. 56
LÉVRIER (G.) — Revue bibliographique. 169
LINIERS (A. de) id. 41, 355, 358, 360
MESTADIER. — Discours prononcé en 1791. 244
NATHAN. — Chronique. . . . 56, 124, 177, 250, 374
Revue bibliographique.. . . 45, 114, 173, 247, 367
Revue des Sociétés savantes. . . . 59, 187 253, 384
NICOLLIÈRE (S. de la) — Mandement d'Henry, duc d'Anjou. . . 118
PROUST (Ant.) — Les Beaux-Arts en Province. 106
RENCOGNE (G. de) — Note sur une charte d'anoblissement. . 271
RICHARD (A.) — La mairie de Saint-Maixent procurait-elle la noblesse? 19
RICHARD (J.) — Quelques notes sur la famille Jallet. . . 105
ROUSSEAU (l'abbé) — Glossaire Poitevin (F.-G.). 144

Hosted by Google

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

—

Armorial des évêques de Nantes, par M. *S. de La Nicollière*. . 171
Beauharnais (Mme de) de Miramion, sa vie et ses œuvres, par M. *A. Bonneau*. 41
Bernard Palissy, études sur sa vie et ses travaux, par M. *L. Audiat*. 165
Bonchamps et les prisonniers républicains de Saint-Florent-le-Vieil, par M. *A. Lemarchand*. 367
Carillon (le) de Saint-Jacques de Châtellerault, comptes-rendus de cette fête, poésies, discours, historique du carillon, etc., par M. *Boislabeille*. 116
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Baigne (en Saintonge), par *l'abbé Cholet*. 38
Catalogue de la bibliothèque manuscrite de Jehan Moreau, en 1447, par MM. *Baudry et C. Gourraud*. 368
Conférences populaires faites à l'asile impérial de Vincennes : un ouvrier voyageur, René Caillé, par M. *J. Duval*. 176
Courte notice sur les archives départementales de la Charente, par M. *B. de Rencogne*. 45
Danses macabres et moralités, par M. *de Longuemar*. . . . 370
De quelques questions de vicinalité. De l'assimilation des chemins de grande communication de la Charente aux routes départementales, par M. *E. de Champvallier*. 364
Description et prix d'un antiphonaire noté à l'usage du diocèse de Saintes, d'après une charte de 1339, par M. *B. de Rencogne*. 47
Du service médical des pauvres, par M. *Gyoux*. 372
Essai de naturalisation des végétaux utiles à l'agriculture, entre les parallèles 30 et 46, etc., par M. *F. Gallais*. 369

Hosted by Google

Fables, par M. *P. Parisset*. 169
Fons Barbesiliensis, idylle inédite d'un poète anonyme de Barbezieux, par M. *B. de Rencogne*. 47
Généalogie historique de la maison de Lastic. 362
Gouverneurs (les) de Cognac, par M. *P. de Lacroix*.. . . . 247
Guide du bonheur ou devoirs généraux de l'homme par amour pour Dieu, par M. *Aug. Babin*. . . . . 114.
Guide du voyageur à Poitiers et aux environs, par M. *Ch. de Chergé*. 113
Inauguration d'une foire en Angoumois, sous Henri IV, par M. *B. de Rencogne*. 46
La Rochelle et ses environs, par M. *L. de R*. 170
Martyr (le) de Golgotha, traditions orientales sur la vie et la mort de Jésus-Christ, par M. *l'abbé Rivalland*. 45
Mélodies pastorales, par M. *Thalès Bernard*. 175
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXI, année 1866. 48
Navigations (les) françaises et la Révolution maritime du XIVe au XVIe siècle, par M. *Pierre Margry*. 248
Notions d'astronomie scientifique et morale, suivies d'un supplément comprenant des instructions spirites sur l'astronomie, par M. *Aug. Babin*. 114
Petit solfége des écoles, pour l'étude du plain-chant, par *le Frère Achille de la Miséricorde*. 44
Pétition au Sénat, par M. *Plasse*. 366
Philosophie spirite, c'est-à-dire psychologique et morale, extraite du livre des Esprits de M. Allan Kardec, par M. *Aug. Babin*. 115
Pourquoi l'on fume, par M. *Louis Audiat*. 358
Prieuré (le) de Joigny et Jeanne-d'Arc, par M. *J. Lapaume*. . 118
Promenade autour de mon jardin, conférences aux Dames du monde, par *Mgr Landriot*. 173
Quelques feuillets, par M. *Bélisaire Moreau*. 360
Question du canal maritime de Luçon, par M. *Daviau*. . . . 371
Rapport sur l'ouverture des VIIe et VIIIe puits funéraires de Troussepoil, par M. *l'abbé Baudry*. 367
Vie de Mme la marquise de La Rochejacquelein, par M. *A. Nettement*. 355

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03954 1290
Filmed by Preservation CIC 1998

Hosted by Google